

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	9
Contraindre et éduquer	12
En dedans et au-dehors	14
Plan de la thèse	15
Chapitre 1 – Enquêter	17
I. Contexte et préalables théoriques	17
A. Délimitation de l’objet d’étude	18
1. Inscription de la thèse dans un programme de financement.	18
2. De la justice des mineurs à l’enfermement : les CEF et les EPM	19
3. Sociologie de la déviance juvénile et de l’enfermement des mineurs	23
B. Questions de recherche	25
1. La relation entre les intervenants et les mineurs	25
2. Analyser les établissements dans et par-delà leurs murs	26
3. Comprendre l’enfermement au prisme de ses ambivalences	26
C. Cadre théorique	27
1. Les interactions et les mondes sociaux au cœur de l’analyse	27
2. L’expérience de l’institution	28
II. Méthodologie	30
A. Choix des terrains et préparation de l’enquête	31
B. Méthode d’enquête	32
1. Une ethnographie institutionnelle	32
2. Trois niveaux de collecte des données : archive, observation et entretien	34
C. L’expérience de l’enquête	38
D. Traitement et analyse	40
1. Traitement analytique des données	40
2. Analyse	43
Conclusion du chapitre 1	44
PARTIE I - EN DEDANS	47
Chapitre 2 – Enfermer	49
I. Une Histoire de l’enfermement des mineurs	50
A. Création de lieux d’enfermement séparés	51
B. Statut juridique propre aux mineurs et primat de l’éducatif	52
C. Émergence d’une approche anti-enfermement	53
D. L’éducation en milieu fermé	55
II. Les Centres éducatifs fermés et l’ouverture dans la fermeture	56
A. Principes généraux	56
1. Public accueilli	57
2. Équipes pluridisciplinaires	58
3. Un placement sous contrainte	58
B. Centre éducatif fermé du Coudray	59
1. Description des lieux	60
2. Équipe du CEF du Coudray	68
3. Activités	69
4. Projet personnalisé et phases de l’accompagnement	70
5. Projet de sortie et maintien du lien familial	71
III. Les Établissements pénitentiaires pour mineurs et l’éducation carcérale	71
A. Principes généraux	72
1. Public accueilli	72
2. Quatre administrations	72

3. Un régime carcéral	73
B. L'EPM des Mureaux	74
1. Description des lieux	75
2. Équipe de l'EPM des Mureaux	79
3. Activité et mise en collectivité	80
4. Projet personnalisé	82
5. Soutien aux droits, projet de sortie et maintien des liens extérieurs	83
Conclusion du chapitre 2	87
Chapitre 3 – Accompagner	89
I. Le projet institutionnel des établissements fermés	91
A. Faire institution	92
1. La cohérence	93
2. Le caractère collectif des règles et des sanctions	97
3. Une injonction à la « juste distance »	98
B. Lignes directrices de l'intervention	99
1. La « contenance »	99
2. La présence éducative	100
3. Le rappel systématique du cadre	102
4. Une éducation comportementale	103
II. L'organisation en établissement	104
A. Une micro-organisation en CEF	105
1. Encadrement et hiérarchie	105
2. Des espaces collectifs formels	105
3. Urgence du quotidien et informalité du travail	107
B. L'organisation en EPM	108
1. Collaborations inter-administrations	109
2. Organisation par administrations	113
3. Une organisation locale par service et unité	116
III. Des segments en établissement	118
A. Une segmentation par pôle en CEF	120
1. La direction : le cadre et la discipline	120
2. L'éducatif : travail sur les actes et « adhésion » du mineur	122
3. L'éducation sportive : le corps et la discipline	124
4. Le pôle technique : l'apprentissage et le travail	125
5. Le pédagogique : les savoirs fondamentaux	127
6. Le pôle soin : le rapport au corps	127
7. Le pôle maison : hygiène et alimentation	128
B. Une segmentation par administration en EPM	129
1. L'Administration pénitentiaire : la sécurité des détenus	129
2. La Protection judiciaire de la jeunesse : éducation des jeunes	131
3. L'Éducation nationale : forger le regard critique de l'élève	132
4. L'Hôpital : suivi du patient	133
C. La segmentation professionnelle : entre logiques identitaires et logiques situationnelles	134
1. Des logiques identitaires	135
2. Des logiques situationnelles	136
Conclusion du chapitre 3	142
Chapitre 4 – Habiter	145
I. L'expérience de l'enfermement et l'épreuve de l'isolement	146
A. Être enfermé	147
1. Un accompagnement évolutif	147
2. Contrainte spatiale	153
3. Un système disciplinaire	156
B. Un sentiment d'injustice et d'immoralité	158

C. Un phénomène d’emprise	162
1. Dépersonnalisation	163
2. Une sur-adaptation aux établissements fermés	167
II. Cohabitation	169
A. L’identité intra-muros	171
1. Identités assignées selon des morales partagées	172
2. Formation de groupes intra-muros	175
3. Identités et relations genrées	176
B. Une dramaturgie de l’enfermement	180
Conclusion du chapitre 4	188
Conclusion de la partie I	189
PARTIE II - AU-DEHORS	191
Chapitre 5 – Placer	195
I. Désaffiliation sociale et monde social des mineurs	197
A. Désaffiliation sociale	197
1. Conditions familiales des mineurs	198
2. Un éloignement du milieu scolaire	199
3. Santé et addictions	199
4. Précarité résidentielle et errance	200
B. Le monde social des mineurs	202
II. Entre carrière judiciaire et carrière déviante	204
A. Carrières judiciaires	205
1. Parcours en justice civile	206
2. Mesures pénales	206
3. Milieu fermé	207
B. Enracinement dans des carrières déviantes	209
III. La décision judiciaire	213
A. Le juge des enfants	213
1. Le rôle du juge des enfants	213
2. Un juge unique	214
3. Autonomie du juge et principe contradictoire	216
B. Les fondements de la décision	216
1. Le parcours et l’environnement au centre des décisions	217
2. Négociations dans le processus de décision	220
Conclusion du chapitre 5	225
Chapitre 6 – Décloisonner	227
I. Travailler sur l’extérieur pour décroisonner	228
A. Le dossier, le milieu ouvert et les collaborations extra-muros	229
1. Le dossier judiciaire	229
2. Le milieu ouvert comme fil rouge	231
3. Collaborations extra-muros	232
B. Travail avec les familles	234
C. Projet de sortie et aide à la décision	236
1. Le projet de sortie en CEF	236
2. Le projet de sortie en EPM	238
II. Sortir temporairement pour décroisonner	247
A. Favoriser les sorties au CEF	247
1. Retours en famille et stages en entreprise	247
2. Des activités hors les murs comme supports éducatifs	249
B. En EPM : des sorties limitées	254
1. Sortir de l’EPM	254
2. Continuer le suivi à la sortie du mineur	255

III. Décloisonner de l'intérieur	257
A. L'ouverture dans la fermeture en CEF	258
1. « Savoir-être » et « être soi »	258
2. Des espaces intermédiaires	261
3. Négociations	263
B. Des adaptations en EPM	265
1. Le surveillant : entre répression et tolérance	265
2. L'enseignant : la salle de classe comme espace intermédiaire	271
3. L'éducateur : rechercher l'adhésion et gagner le respect	272
Conclusion du chapitre 6	285
Chapitre 7 – Sortir	287
I. Des fenêtres en établissement	288
A. En CEF : sorties et pratiques souterraines	289
1. Sorties de l'établissement	289
2. Pratiques clandestines intra-muros	289
3. Garder contact avec l'extérieur et conserver une personnalité	294
B. En EPM : trouver un dehors intra-muros	295
1. La cellule comme espace intime	295
2. Le parloir : une fenêtre en EPM	297
3. Des nouvelles de l'extérieur	298
4. Sortir de cellule	300
5. Pratiques clandestines et négociation de la condition carcérale	301
6. Négocier avec le personnel	306
II. Extérieur présent et structurant	309
A. Le milieu fermé : un monde connu	309
B. Le milieu fermé : une continuité d'un dehors ?	311
III. « S'en sortir »	314
A. S'investir pour s'en sortir	315
1. En CEF : trouver un sens à l'enfermement	315
2. A l'EPM : faire confiance aux éducateurs	322
B. Se projeter : entre espoir et fatalisme	323
C. Construire un projet négocié	325
1. Des projets variés	326
2. S'investir dans le projet de sortie	327
Conclusion du chapitre 7	330
Conclusion de la partie II	331
CONCLUSION GENERALE	333
De l'emprise à la négociation	335
Un <i>continuum</i> entre l'intérieur et l'extérieur	338
Décloisonnement du milieu fermé et contrôle social	341
Bibliographie	343
Filmographie	356
Sigles et acronymes	357

Introduction générale

Extrait du journal de terrain : Expliquer les raisons de ma présence

Dans le jardin du centre, je suis assis sur un banc avec Karim, un jeune de 15 ans placé depuis trois mois.

- Tu restes combien de temps encore aujourd'hui, me demande-t-il, tu te barres après ?
 - Oui bientôt, après notre entretien.
 - Et après ?
 - Après, je reviens dans deux semaines. Puis, je vais revenir sur le nouveau centre. Je vais revenir souvent.
 - Et après, tu vas faire quoi de tout ça ? En fait, tu fais quoi toi ici ?
 - Moi, j'écris une thèse sur les lieux fermés pour mineurs.
 - Et tu l'envoies à qui ta thèse ?
 - À mon université.
 - Où ?
 - À Rennes en Bretagne.
 - Et après ? C'est pas des recherches des trucs comme ça ?
 - Oui, c'est de la recherche.
 - Recherche de ?
 - Sur le centre, le fonctionnement, vous les jeunes, les professionnels.
 - Mais pourquoi tu viens faire des recherches ?
 - Ça intéresse beaucoup de gens.
 - À l'université, ça intéresse ?
 - Ouais beaucoup.
 - Et tes profs aussi, ça les intéresse ?
 - Des profs ouais, des enseignants, des travailleurs sociaux aussi, des gens qui travaillent dans les associations, des gens au ministère de la Justice, des juges. Ils sont intéressés, ils veulent savoir comment ça se passe ici. Donc moi, je viens pour essayer de comprendre ton quotidien, le quotidien des éducateurs, comment ça se passe, et comment tu trouves les professionnels. Comment ils travaillent.
- Karim regarde le dictaphone que j'ai disposé entre nous deux, quelques minutes avant.
- Et pourquoi t'enregistres en fait ?
 - Pour ne pas avoir à tout écrire, je peux plus facilement te parler et te poser des questions et je pourrais écrire ce que tu as dit, dans la thèse, utiliser tes propres mots.
 - Ils m'entendent là ?
 - Ouais.
 - Là, je parle, ils m'entendent ? T'en fais quoi de ça après ?
 - Après, je réécris tout. Comme ça, je m'en souviens.
 - Tout ce que je dis, tu l'écris ? Ça va pas à la direction ça, hein ?
 - Non t'inquiète pas, je t'ai déjà expliqué que je ne partageais rien avec la direction.

- La directrice, elle va pas venir me péter¹ ce soir. Toc-toc-toc, « vous vous rappelez ce que vous avez dit à Léo ? ». Non, mais t’as compris ou quoi ?
- Je peux te le promettre, il y a pas de souci.
- Là, tout ce que je vais dire, tu vas le dire à qui ? Tu vas faire quoi ?
- Je vais le dire à personne d’ici. Mais, comme je te l’ai expliqué l’autre jour, je vais écrire, dans mon travail, ce que tu me racontes. Mais il n’y aura pas ton nom et pas le nom du centre, ce sera anonyme.
- Tu vas m’appeler comment si tu ne dis pas mon nom ?
- Je ne sais pas, tu veux choisir ?
- Ouais, je veux m’appeler Karim. J’ai toujours voulu m’appeler Karim.
- Ça marche, c’est noté.
- Mais tu vas faire quoi du coup ? Désolé, j’ai pas compris.
- Je vais utiliser ce que tout le monde me raconte, je vais croiser toutes les informations et écrire pour expliquer le fonctionnement des centres fermés et des prisons pour mineurs.
- Tu vas écrire un livre en fait ?
- Pas vraiment un livre, une thèse, pour l’université, mais oui si tu veux, c’est comme un livre.
- Moi il y a pas de problème Léo, je vais t’expliquer comment ça se passe ici si tu veux. Mais t’es comme un journaliste alors ?
- Pas vraiment, parce que j’essaye d’aller plus dans le détail par rapport à un journaliste. Je vais faire ça pendant trois ans, alors qu’un journaliste ne peut pas prendre autant de temps. Et puis, je suis étudiant encore.
- T’es stagiaire ?
- Non, je suis pas stagiaire.
- Tu mens pas hein ! Parce que les stagiaires ici, ils disent pas qu’ils sont stagiaires. Sinon, on les respecte pas. On leur fait la misère.
- Non non, je ne suis pas stagiaire.
- Et tu veux être éducateur ?
- Je ne crois pas, je ne sais pas si j’y arriverai, c’est un métier difficile je trouve [...].
- Et toi, t’en penses quoi du centre ici ?
- Je ne sais pas trop encore. Ça a l’air paradoxal. Je trouve à la fois que c’est très ouvert ici, tu vois là on parle dans le jardin, on n’a pas l’impression d’être dans un lieu contraint. Mais d’un autre côté, vous êtes beaucoup contrôlés et le quotidien doit être difficile. C’est un peu bateau ce que je dis, mais c’est mon premier ressenti.
- Mais non, c’est pas bateau. Wallah², tu as raison Léo. Après, c’est pas marqué « centre d’incarcération fermé », c’est marqué « centre éducatif ». C’est marqué éducatif, donc éducation. Mais en vrai, ici ils nous éduquent pas trop. Ils nous éduquent pas ici. Au contraire, ici ils nous traitent comme si on était des criminels ou des fous.
- Il marque une pause, regarde le ciel.
- Mais tu t’y habitues. Tu te fais à l’idée au bout de quelques mois. Au début, ça te stresse. Après, t’es habitué. Tu te dis « nique sa mère, je finirai là où je finirai », voilà ce que tu te dis. Que tu

¹ Terme argotique pour « se faire prendre ».

² « Je le jure » en arabe.

pleures ou que tu rigoles, si tu dois finir en prison, tu finiras en prison. Ça changera rien du tout. C'est le jeu. On gagne ou on perd. C'est au plus malin. Si tu te fais attraper, *maalich*³. Ça fait juste chier pour la daronne⁴. Pour la famille. C'est tout. Pour les petits frères et les petites sœurs. T'es pas fier de toi devant ta mère. Quand ils t'embarquent devant ta mère, que t'es menotté devant ta mère, qu'ils font une perquise⁵ chez toi. T'es pas fier. Surtout que ta mère, elle a galéré pour t'élever. Quand il n'y avait pas de sous à la maison, elle galérait pour te faire manger. Et toi, pour la remercier, tu fais le con. Et ouais. C'est enregistré tout ça ?

– Oui, ça enregistre encore.

– Putain. Et tu vas montrer ça à tes profs et tout, j'y crois pas. [...]

Pendant trois ans, j'ai effectué une enquête ethnographique dans deux établissements fermés pour mineurs : le Centre éducatif fermé (CEF) du Coudray et l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) des Mureaux⁶. La présente thèse est le fruit de cette enquête de terrain. L'extrait du journal présenté ci-dessus permet de saisir la manière dont j'ai pu exposer mon enquête aux personnes présentes dans les établissements. Il permet de comprendre ma démarche d'enquête et mon projet de recherche. Au moyen d'une ethnographie du milieu fermé, ce travail propose d'étudier les politiques pénales à destination des mineurs au prisme des expériences des acteurs. Le caractère descriptif et analytique de ce travail est directement lié à la nature de l'enquête, immersive et qualitative ; ainsi qu'à la démarche épistémologique et critique au centre du projet sociologique. Dans une perspective inductive, ce travail vise à la collecte de données empiriques, par la réalisation d'observations longues, la conduite d'entretiens détaillés ; et à la restitution de ces données sous la forme d'un journal de terrain et de récits issus des entretiens. Cette démarche permet de rendre visible l'enquête, et vise à la production d'une *analyse ancrée*⁷ ayant émergé à partir du terrain et du registre discursif. Par l'étude des expériences en milieu fermé, ce travail vise à saisir l'enfermement des mineurs au prisme des ambivalences et des relations entre acteurs, en dedans et au-dehors de l'institution.

Contraindre et éduquer

Depuis l'Antiquité, les sociétés ont connu des lieux d'enfermement. Ces espaces ont connu des formes différentes et visé des objectifs variés. Pendant longtemps, ces lieux n'ont poursuivi qu'un objectif, celui de punir une personne pour sa faute. En France, à partir de 1791, avec le premier Code pénal, la prison devient également un lieu d'amendement des condamnés. Dès lors, elle isole certains corps de la cité en vue d'une réinsertion sociale. Si le terme de

³ « C'est la vie » en arabe.

⁴ « La mère ».

⁵ Apocope de « perquisition ».

⁶ Les noms du CEF et de l'EPM ont été changés pour garantir l'anonymat.

⁷ Selon la méthode de théorisation ancrée proposée par Glaser et Strauss : Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss, *Discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1967.

réinsertion n'est apparu que plus tard, les prisons contemporaines de la fin du XVIII^e siècle visaient un objectif de correction des personnes par le travail et d'éducation en détention. Dans ce modèle, toujours à l'ordre du jour, l'enfermement consiste à créer un espace séparé du reste de la société, à la fois pour éloigner les personnes jugées dangereuses (et protéger la société par là même) et les réhabiliter à la vie sociale. En somme, les prisons sont des lieux de privation des libertés qui visent à rendre les hommes meilleurs. Les lieux d'enfermement sont des espaces à part où vivent des personnes recluses accompagnées par un attirail administratif et professionnel conséquent. La création de nombreux lieux de privation des libertés poursuit un double objectif de punition et de transformation des personnes enfermées. Cette croyance en des lieux d'enfermement perfectibles témoigne de la conviction en une privation des libertés avantageuses, pour la société comme pour les détenus. Pouvant être considérée comme un mal nécessaire⁸, la privation des libertés est ambivalente par essence.

Pour les mineurs, l'action publique est, de la même manière, historiquement tournée vers une double volonté répressive et protectrice. La création des CEF et des EPM entre dans la continuité de ce projet institutionnel, visant à créer des lieux d'enfermement stricts et sécuritaires, mais adaptés aux publics mineurs et offrant une opportunité de réinsertion sociale. Ces deux établissements, bien que différents dans leur forme et leur fonctionnement, aspirent à la création d'une solution de privation des libertés éloignant les mineurs de leur milieu social, tout en proposant un accompagnement éducatif adapté à leur vulnérabilité. Ce travail propose d'analyser ces institutions au prisme de ces ambiguïtés, afin de saisir les effets des politiques publiques à destination des mineurs.

Pour répondre à ce projet éducatif de réinsertion, les conditions de l'enfermement sont particulières et invitent à la fois à sécuriser les lieux tout en renforçant les rapports avec l'extérieur de diverses manières. Un projet de décloisonnement, parfois qualifié comme une « humanisation » de l'enfermement par les pouvoirs publics, invite à une ouverture. Les placements et les peines sont, dans la même logique, « humanisés », en proposant des projets individualisés et une préparation à la sortie. Les lieux fermés pour mineurs poursuivent un objectif visant à désinstitutionnaliser et à décarcéraliser l'accompagnement. L'individualisation de l'accompagnement, l'entrée des droits en milieu fermé⁹, le renforcement

⁸ Expression relevée par Combessie : Philippe Combessie, « La prison dans son environnement : symptômes de l'ambivalence des relations entre les démocraties et l'enfermement carcéral », *Les cahiers de la sécurité*, n° 12, 2010, p. 21-31.

⁹ L'encadrement juridique du travail des personnels intervenants dans les lieux et le soutien des droits des mineurs.

des liens avec les familles, la présence de l'école en détention sont quelques exemples de cette tendance¹⁰.

En dedans et au-dehors

Le caractère ambivalent de ce projet n'est pas sans soulever des questions relatives aux liens entre les lieux fermés et la société, donc entre l'intérieur et l'extérieur des établissements. La présente étude des institutions fermées pour mineurs, des lieux de travail dans lesquels des mineurs séjournent, se centre sur les interactions entre les mineurs et les intervenants, et sur le rapport entre l'intérieur et l'extérieur. Les relations entre ces acteurs sont questionnées en vue de saisir les ambivalences inhérentes à la justice pénale des mineurs.

Cette focalisation sur la dialectique dedans/dehors est liée au projet pénologique d'enfermement des mineurs présenté ci-dessus. Ce dualisme renvoie autant à une vision géographique de l'enfermement qu'à la nature de l'accompagnement social sous contrainte. Cette division peut également avoir une visée poétique, dans le sens où elle renvoie à l'intimité et à l'imagination, au-delà d'une vision strictement géographique, comme cela est le cas dans la phénoménologie spatiale de Gaston Bachelard¹¹ : être en dedans ou au-dehors invite à explorer la dimension concrète et spatiale de l'enfermement tout autant qu'une dimension plus abstraite et symbolique d'une institution à plusieurs visages, à la fois fermée et ouverte et dans laquelle des pratiques formelles et informelles sont de mise. Enfin, au-delà de son aspect poétique, la dialectique dedans/dehors décrit bien l'expérience de la recherche : une immersion à l'intérieur d'un monde duquel on est extérieur. L'expression « en dedans » est privilégiée, car l'analyse de ces établissements vise à la compréhension, de l'intérieur, des processus sociaux, tandis que la formule « au-dehors » vise à l'appréhension de l'extérieur, depuis l'intérieur. Il convient de préciser que l'utilisation de ce dualisme ne vise pas à considérer le monde social comme binaire, mais à proposer une analyse paradigmatique à partir d'un schéma théorique divisant symboliquement l'intérieur et l'extérieur.

Le milieu fermé peut donc être pensé à la fois comme un univers clos, révélateur de la dimension totalisante des institutions, et comme un système ouvert. Les placements et les incarcérations visent à proposer un enfermement des corps, tout en multipliant des interventions vers l'extérieur. Ce travail entend décrire ces aspects hétérogènes de l'enfermement des mineurs.

¹⁰ Des constats qui rejoignent ceux fait par Yasmine Bouagga concernant les quartiers majeurs des maisons d'arrêt : Yasmine Bouagga, *Humaniser la peine*, Paris, PUR, 2015.

¹¹ Gaston Bachelard, *La poétique de l'espace*, Paris, PUF, 1957.

Plan de la thèse

Les réponses privatives de liberté à destination des mineurs sont appréhendées sous plusieurs angles au fil des chapitres afin de rendre compte de dynamiques de l'enfermement : du projet politique d'éducation et de punition des mineurs, des configurations spatiales et organisationnelles des établissements fermés, du travail judiciaire, de la nature de l'accompagnement socio-éducatif, des trajectoires des mineurs placés et incarcérés, et de leur expérience de l'institution. Le développement de la thèse, au fil des chapitres, propose de questionner ce rapport entre intérieur et extérieur. La première et la seconde partie fonctionnent en miroir et leurs trois chapitres respectifs explorent, successivement, les mêmes dimensions de l'intérieur, puis de l'extérieur. Les chapitres 2 et 5 proposent de saisir l'enfermement du point de vue administratif, juridique et judiciaire. Les chapitres 3 et 6 analysent le travail des intervenants sociaux. Enfin, les chapitres 4 et 7 explorent l'enfermement du point de vue des mineurs.

Un premier chapitre présente tout d'abord la démarche d'enquête et la nature du programme de recherche. Deux parties distinctes proposent ensuite d'explorer l'enfermement consécutivement en dedans et au-dehors.

La première partie analyse les lieux d'enfermement comme des espaces isolés. Le premier rôle de la privation de liberté est l'isolement du corps de la société. Elle applique une *discipline des corps*, pour reprendre le concept de Michel Foucault¹². Pour ce faire, l'enfermement est soumis à des exigences de séparation, de sécurité, de contrôle et de visibilité des personnes recluses, comme cela est présenté dans le chapitre 2. Les politiques d'enfermement des mineurs visent à maintenir les corps dans un espace restreint, à immobiliser les sujets et à rompre le lien avec le dehors pour proposer un accompagnement éducatif intensif. Elles dessinent un dedans qui fait office de bulle, de cocon autour du mineur. Cela se traduit par l'imposition d'un quotidien qui rythme la vie recluse, par la construction de corps professionnels donnés et par des injonctions aux collaborations professionnelles, comme cela est appréhendé dans le chapitre 3. La privation des libertés crée un lieu résolument contraint où pendant un temps donné la cohabitation est forcée et le quotidien réglé, ce sur quoi revient le chapitre 4. En ce sens, les établissements fermés pour mineurs jouent un rôle de coercition. Ils sont sécurisés, les mineurs y sont contrôlés et surveillés. La contrainte est au cœur de l'intervention, par un contrôle des corps et par une emprise plus symbolique s'exerçant sur les mineurs¹³. Cette

¹² Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

¹³ Dans la perspective d'une analyse goffmanienne de l'enfermement : Erving Goffman, *Asile. Études sur la*

emprise peut exister par tout un ensemble de pratiques : imposition d'une temporalité stricte, absence d'espaces et de temps privés, dépouillement identitaire, etc.

La seconde partie entend analyser l'enfermement au prisme du rapport à l'extérieur et des multiples *négociations*¹⁴ de part et d'autre. Les parcours sociaux et judiciaires des mineurs sont analysés dans le chapitre 5 pour saisir les dynamiques sociales et institutionnelles expliquant leur présence en établissement fermé. Des fragments de parcours de vie et de parcours institutionnels de mineurs sont présentés, afin de saisir les dynamiques sociales et institutionnelles à l'origine des placements en CEF, et des incarcérations en EPM. Le rapport que les intervenants entretiennent avec l'extérieur est ensuite présenté dans le chapitre 6. Les rapports entre le dedans et le dehors sont observés afin de saisir les ressorts de l'accompagnement extra-muros, les nombreuses sorties physiques des établissements et les sorties symboliques d'un cadre institutionnel. Enfin, le rapport des mineurs à l'extérieur et à la sortie est décrit dans le chapitre 7. Les liens qu'entretiennent les mineurs avec l'extérieur sont questionnés, ainsi que l'appartenance de ces derniers à des mondes sociaux allant au-delà du monde du milieu fermé.

condition sociale des malades mentaux, Paris, Les Éditions de Minuit, 1968.

¹⁴ Selon le concept développé par Strauss : Anselm L. Strauss, *Negotiations. Varieties, contexts, processes, and social order*, San Francisco/London, Jossey-Bass, 1978.

Chapitre 1 – Enquêter

Ce projet de recherche doctoral porte sur les CEF et les EPM, deux établissements fermés pour mineurs à dimension éducative. Ces institutions sont des espaces de travail pour des intervenants et des espaces dans lesquels des mineurs sont placés ou incarcérés pour des durées variables. Cette thèse propose d'étudier les expériences institutionnelles en ces lieux, du point de vue de tous les acteurs de l'enfermement, intervenants comme mineurs. Les interactions et le rapport entre l'intérieur et l'extérieur des établissements y sont appréhendés. L'ambition est de proposer une analyse des réponses pénales aux déviances juvéniles sous l'angle du quotidien et des épreuves vécues par les acteurs.

La méthodologie de recherche mise en place dans la présente thèse répond à des enjeux d'ordre épistémologique, essentiels au développement de la connaissance scientifique et à l'étude des phénomènes humains. La délimitation d'un objet, la définition de questions de recherche, le choix d'une grille d'outils méthodologiques, la préparation, puis la conduite de l'enquête de terrain, le traitement des données et l'analyse sont quelques-unes des grandes phases ayant permis l'accomplissement de ce travail sociologique.

Ce chapitre revient sur la construction de la présente recherche, tant du point de vue pratique que scientifique, afin d'amorcer une dynamique réflexive à la fois sur l'enquête et l'analyse, et saisir le lien étroit entre le travail de terrain et le travail de théorisation. Il s'agit, en somme, de faire un retour sur le travail effectué et de décrire les modalités de l'enquête dans une posture analytique et critique. La présente recherche sociologique s'est faite dans un contexte institutionnel particulier et dans le cadre d'un protocole de recherche, qu'il s'agit ici de présenter. Le contexte de l'enquête et les préalables théoriques sont tout d'abord abordés. La méthodologie mise en place et le déroulement de l'enquête sont ensuite exposés.

I. Contexte et préalables théoriques

Est présenté, ci-après, le contexte dans un sens large, à savoir le paysage institutionnel de la justice des mineurs, le contexte scientifique de ce travail et les spécificités du programme de thèse, en d'autres termes, les circonstances dans lesquelles la recherche s'est construite, afin d'en saisir les contours et limites. La présente recherche s'inscrit dans un contexte sociétal particulier, dans une certaine tradition scientifique et dans un contexte administratif propre, dans le sens où le doctorat s'inscrit dans une université, dans un laboratoire dans le cadre d'un financement particulier.

A. Délimitation de l'objet d'étude

1. Inscription de la thèse dans un programme de financement.

Le présent programme doctoral a pris forme à l'intérieur d'une convention CIFRE¹ (Convention industrielle de formation par la recherche), financé par l'ANRT (Association nationale de la recherche et de la technologie) par délégation du Ministère chargé de la recherche. Ces conventions ont pour objectif de développer des partenariats privés/publics, à la fois en inscrivant des travaux scientifiques à l'intérieur d'entreprises souhaitant développer la recherche, tout en offrant à un doctorant une expérience professionnelle. Dans ce cadre, j'ai été recruté par une association « loi 1901 » œuvrant à l'accompagnement des mineurs en protection de l'enfance et en justice des mineurs. Celle-ci développe des interventions diversifiées² et prend en charge des mineurs en situation de vulnérabilité ou en danger. Je participais, dans le cadre de ce recrutement, à des activités scientifiques pour l'association et pour un laboratoire partenaire attaché à une école en travail social.

Mon travail de thèse s'est fait en lien avec l'ensemble des activités de recherche en cours dans ces deux institutions. Il fallait œuvrer à ce que les programmes de recherche dans lesquels j'étais engagé puissent nourrir la thèse, et que les réflexions inhérentes à mon travail académique puissent être mobilisées et utiles pour l'institution. L'hétérogénéité des services proposés par l'association traduit cette volonté d'étendre et de diversifier ses activités autant que possible. Cette ambition s'est d'ailleurs accompagnée du souhait de développer une réflexion autour des pratiques de l'intervention sociale, et l'association a mis en place un secrétariat général et un comité de prospective pour répondre à ces attentes. Ces deux instances avaient pour visées d'initier une attitude réflexive de l'association sur ses interventions, cela en mobilisant à la fois les salariés, les bénévoles et des partenaires extérieurs. C'est dans ce contexte que le souhait d'accueillir un doctorant a émergé au sein de l'association. Ce projet permettait de consolider les positions de l'institution sur la question de la recherche, et de créer une collaboration avec un laboratoire universitaire. J'ai ainsi participé à trois projets de recherches dont l'un portait sur les CEF³.

¹ Dispositif de financement de thèse prenant en charge une partie du salaire d'un doctorant au sein d'un organisme privé pour une durée de 3 ans.

² Protection sociale en milieu ouvert, hébergement, prise en charge contraignante, prévention, etc.

³ Catherine Lenzi et Philip Milburn, *Les Centres éducatifs fermés : La part cachée du travail éducatif en milieu contraint*, ESPASS-IREIS, GIP Droit et Justice, 2014; Catherine Lenzi et Bernard Peny, *L'ordre éducatif recomposé : de l'art de la prudence dans l'accompagnement des mineurs sous main de justice*, ESPASS-IREIS, GIP Droit et Justice, 2015; Catherine Lenzi, David Grand et Léo Farcy-Callon, *Du domicile à l'institution :*

La définition de l'objet et la rédaction du projet de thèse se sont faites en lien avec les acteurs cités ci-dessus : l'ANRT, l'école doctorale, le laboratoire universitaire, le laboratoire attaché à l'école en travail social, l'association et le directeur de thèse. Ces différents protagonistes sont intervenus à différents niveaux dans le processus de définition de l'objet d'étude. Rédigé par mes soins, le projet de recherche a connu plusieurs versions avant d'être validé à la fois par l'université et le financeur (l'ANRT). D'un projet initial sur l'éducation sous contrainte dans la justice des mineurs, l'objet de la thèse s'est progressivement dirigé vers la question de l'enfermement, à partir de l'étude d'un CEF et d'un EPM, deux établissements fermés de la justice des mineurs aux modalités différentes⁴.

2. De la justice des mineurs à l'enfermement : les CEF et les EPM

La multiplication des modes d'action a rendu les institutions de la justice pénale des mineurs et de la protection de l'enfance très hétérogènes et interdisciplinaires. Le nombre d'institutions, de services, et d'acteurs (judiciaires ou éducatifs) intervenant auprès de ces mineurs est considérable. Le suivi des mineurs est extrêmement diversifié, au point qu'une majorité des jeunes est accompagnée par plusieurs services en même temps. Ils ont, du moins, été suivis par plusieurs services durant leur parcours. Les mineurs placés en CEF ou incarcérés en EPM le sont dans un cadre pénal au titre de l'ordonnance de 1945⁵, selon une décision judiciaire prononcée par un Juge des enfants, mais ont, pour une majorité, connu d'autres mesures parmi celles citées ci-avant, notamment des mesures de protection de l'enfance. En ce sens, il s'agit ici d'introduire, à la fois, le monde de la justice des mineurs, dans lequel ces derniers s'inscrivent tout au long d'un parcours judiciaire et institutionnel, et de délimiter le périmètre de la recherche.

a. Les mineurs sous main de justice et les mesures pénales

Ce qu'on appelle la justice des mineurs comprend à la fois le versant civil et le versant pénal. La justice civile concerne les mesures de protection de l'enfance et peut être administrative ou judiciaire. Dans le premier cas de figure, l'administration de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)

entre professionnalité et professionnalisation, une ethnographie du placement familial, ESPASS-IREIS, ERP-Santé/social, ONPE, 2016.

⁴ Le CEF choisi comme terrain de thèse faisait partie des établissements étudiés dans le cadre de l'enquête, citée plus haut, à laquelle j'avais participé et pour laquelle je menais un travail de terrain de cet établissement précisément. J'ai poursuivi mon travail de terrain dans cet établissement à l'issue de cette recherche collective. L'EPM, quant à lui, a été choisi comme terrain d'enquête original dans un deuxième temps, après avoir terminé l'enquête au CEF. Mon travail de recherche s'orientait vers la question de l'enfermement et le souhait a émergé d'étudier un établissement fermé aux modalités d'accueil différentes.

⁵ Ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

intervient en accord avec les familles après désignation d'un danger encouru par signalement administratif. Le recueil, le traitement et l'évolution des informations préoccupantes sont alors sous la responsabilité des Conseils départementaux. Dans le second cas de figure, les pouvoirs judiciaires interviennent en cas de danger avéré ou en relais à l'ASE, et imposent des mesures par contrainte. Par la suite, la décision du Juge pour enfants peut aller d'une simple investigation à un suivi en milieu ouvert, ou une décision de placement en famille d'accueil ou en établissement.

Il est primordial de distinguer les mesures de protection des mesures régies par la justice pénale, qui concernent les mineurs ayant commis des actes délictueux ou criminels. Le Juge des enfants prend alors une décision contraignante, en s'appuyant sur les évaluations et recommandations des services éducatifs. Rattachée au Ministère de la Justice, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) assure l'accompagnement des mineurs. Les réponses proposées sont diverses. Certains établissements de placement ont une double habilitation ; au titre de l'ordonnance de 1945 et de l'Aide Sociale à l'Enfance. C'est notamment le cas d'une majorité des Maisons d'enfants à caractère social (MECS) et de certains services de placement familial. En matière proprement pénale, deux types de dispositifs prenant en charge les mineurs peuvent être distingués : les services de milieu ouvert et les établissements de privation des libertés.

Concernant le milieu ouvert, qui représente la majorité des suivis des mineurs, on décompte tout d'abord les Services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO), comprenant des Unités éducatives en milieu ouvert (UEMO). Considérés comme les « fils rouges » des parcours des mineurs placés au titre de l'ordonnance de 1945, ces services prennent une place de plus en plus centrale auprès des mineurs, mais également des tribunaux et de l'ensemble des établissements concernés par les placements et les condamnations. Il existe, en plus des STEMO, des Services éducatifs auprès du tribunal (SEAT). Ces services sont chargés d'assurer une présence éducative au sein des juridictions. Leur rôle est de recueillir les renseignements socio-éducatifs sur les jeunes, cela afin d'apporter un éclairage aux magistrats et de leur proposer des solutions adaptées. « Les services éducatifs auprès des tribunaux peuvent être institués dans les tribunaux de grande instance pourvus d'un tribunal pour enfants et comportant au moins sept emplois de juges des enfants⁶. » D'autres institutions, les Services territoriaux éducatifs et d'insertion (STEI), sont composées des Unités d'activités de jour (UEAJ). Ils organisent des activités scolaires, professionnelles, culturelles et sportives pour les

⁶ Article 10 du Décret n° 2007-1573 du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse.

mineurs faisant l'objet d'une décision judiciaire, mise en œuvre par un établissement ou un service du secteur public de la PJJ. Il existe également des services de milieu ouvert associatifs. Tous ces services représentent des alternatives à l'incarcération et se focalisent sur la responsabilisation des délinquants.

En France, chaque année, des jeunes garçons et des jeunes filles commettent des infractions et doivent en répondre devant la justice. Chaque année, près de 170.000 mineurs sont pris en charge par les services de la PJJ et des services associatifs habilités⁷. Chaque année, une pluralité d'intervenants œuvre à leur accompagnement dans une multitude d'établissements. Ces mineurs, concernés par des mesures judiciaires, sont dits « sous main de justice ». Notons que la proportion de jeunes concernés par la délinquance juvénile représente une part beaucoup plus large que la population sous main de justice. Une enquête dite de « délinquance autodéclarée », c'est à dire faite à partir de la parole recueillie à partir d'un panel de mineurs, dévoile à ce sujet qu'en France, 28% des collégiens interrogés déclarent avoir commis un ou plusieurs faits dans l'année écoulée⁸, un pourcentage bien supérieur à la proportion de mineurs concernés par des mesures pénales. Il faut ainsi distinguer les infractions invisibles et les infractions apparentes. Partant de ce constat, le nombre de mineurs sous main de justice est beaucoup plus faible et ne comprend que les mineurs ayant une histoire institutionnelle forte, qui ne se réduit pas à la délinquance. En ce sens, étudier les mineurs sous main de justice revient davantage à questionner le lien aux institutions que les actes de délinquance et de criminalité en tant que tels.

b. L'enfermement des mineurs

Parmi les mineurs accompagnés par la PJJ, certains le sont dans le cadre d'une mesure de placement ou d'une incarceration. La privation des libertés prévoit la présence du mineur dans un lieu fermé et la mise en place d'un accompagnement sous contrainte. Un nombre important de personnes sont concernées par ces modes d'accompagnement. Entre 750 et 850 mineurs sont incarcérés⁹ et 500 sont placés en centre fermé non pénitentiaire au 1^{er} janvier

⁷ Le nombre reste assez stable d'année en année (source : www.justice.gouv.fr).

⁸ Renée Zauberman, *Les enquêtes de délinquance et de déviance autoreportées en Europe. État des savoirs et bilan des usages*, Paris, l'Harmattan, 2009. Cité dans : Ministère de la Justice, *Justice, délinquance des enfants et des adolescents*, Paris, Actes de la journée du 2 février, 2015, p. 35.

⁹ En 2017, on atteint le chiffre record de huit cents quatre-vingt mineurs sous écrou au 1^{er} août (source : www.justice.gouv.fr).

2017¹⁰. En 2016, quelque 3000 mineurs passent par l’incarcération et près de 1500 sont placés en établissements fermés non carcéraux¹¹.

Contrairement au milieu ouvert, les établissements d’enfermement ont pour objectif d’éloigner les mineurs de leur milieu d’origine, pour les replacer dans une vie quotidienne stable. Il existe des établissements fermés non carcéraux à dimension éducative : les CEF (étudiés dans le cadre de cette thèse¹²), les Centres éducatifs renforcés (CER) et les Établissements de placement éducatifs (EPE). Les CEF sont des établissements fermés à dimension éducative dans lesquels des mineurs sont placés dans le cadre d’un contrôle judiciaire, d’un sursis avec mise à l’épreuve, d’une liberté conditionnelle ou d’un aménagement de peine. Les CER prévoient d’accompagner des « mineurs délinquants multirécidivistes en grande difficulté ou en voie de marginalisation ayant souvent derrière eux un passé institutionnel déjà lourd¹³ ». Ceux-ci fonctionnent par session de six mois et avec un groupe de jeunes constitué à l’avance. Les EPE, gérés par la PJJ, sont constitués d’Unités éducatives d’hébergement collectif (UEHC), d’Unités éducatives d’hébergement diversifié (UEHD) et parfois d’unités éducatives de centre éducatif renforcé (CER). En cas d’attente de jugement (et de placement en détention provisoire) ou de condamnation à une peine de prison ferme, les mineurs peuvent être incarcérés en quartiers pour mineurs en maison d’arrêt ou en EPM¹⁴ (étudié dans le cadre de cette thèse).

Les quartiers pour mineurs sont les modes d’enfermement les plus anciens prenant en charge des mineurs. Ils se situent dans des Maisons d’arrêt¹⁵ et relèvent davantage d’un enfermement pénitentiaire traditionnel, dans la mesure où ils reposent principalement sur l’isolement cellulaire et où peu d’activités y sont proposées. Les EPM sont des nouveaux établissements fermés n’accueillant que des mineurs, reposant sur un programme architectural propre, prévoyant l’intervention d’autres administrations que l’Administration pénitentiaire et dans lesquels de nombreuses activités sont développées.

Les CEF et les EPM ont une place particulière dans le monde de la justice des mineurs. Tous deux créés en 2002 par la loi Perben I, concernant les mesures pénales, ces établissements reposent sur les principes d’un enfermement à dimension éducative. Les mesures de placement en milieu fermé ou les incarcérations ne représentent qu’une partie seulement des solutions à disposition des juges, le suivi en milieu ouvert étant privilégié dans une majorité

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

¹² Une présentation détaillée est faite dans le chapitre 2.

¹³ Circulaire de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse du 13 janvier 2000.

¹⁴ Une présentation détaillée est faite dans le chapitre 2.

¹⁵ Dans lesquelles il y a également des quartiers pour majeurs et/ou de quartier pour femmes.

de cas. Ainsi, les CEF et les EPM concernent soit des mineurs multirécidivants ou multirécidivistes, ayant déjà été suivis dans le cadre de mesures en milieu ouvert, soit des mineurs ayant commis des premiers actes jugés suffisamment graves pour mener directement à une privation des libertés.

3. Sociologie de la déviance juvénile et de l'enfermement des mineurs

Portant sur les placements en CEF et les incarcérations en EPM, cette thèse se positionne dans la continuité d'une tradition sociologique d'étude de la jeunesse déviante et de la réponse sociale et institutionnelle aux *illégalismes*¹⁶ des mineurs. Ce présent travail se positionne dans la continuité de ces travaux et entend nourrir et enrichir la connaissance autour de ces sujets, en se focalisant sur un versant peu étudié jusqu'alors. Il est, dès lors, utile de faire un tour d'horizon des récents travaux majeurs sur la déviance juvénile et l'enfermement des mineurs.

À la croisée d'une sociologie de la jeunesse, d'une sociologie de la déviance et d'une sociologie de l'action publique, un ensemble de travaux contemporains portent à la fois sur les vulnérabilités sociales, les déviances juvéniles, la nature de l'action publique et la prise en charge de ces personnes par des institutions variées. Dans cette lignée, les travaux d'Olivier Galland et de Cécile Van De Velde permettent de saisir que la jeunesse, catégorie plurielle¹⁷ aux contours incertains¹⁸, est un âge de la vie sujet à la vulnérabilité sociale¹⁹, supposant un rapport aux institutions particulier. En découle l'émergence des catégories de « jeunes en difficulté » ou « adolescents difficiles²⁰ » et l'avènement d'un problème public autour de cette jeunesse. Parmi ses « problèmes sociaux », la délinquance juvénile a été étudiée sous l'angle de l'expérience sociale de l'exclusion²¹ ou des phénomènes de bande²².

Dans un autre registre, de nombreuses études sociologiques françaises et francophones ont été effectuées spécifiquement sur le traitement pénal des mineurs. On note l'ouvrage de Philip Milburn²³ portant sur les enjeux de l'action publique, et celui de Dominique Youf²⁴ proposant

¹⁶ Terme utilisé par Michel Foucault dans l'ouvrage suivant : Michel Foucault, *op. cit.*

¹⁷ Cécile Van De Velde, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, 2008.

¹⁸ Olivier Galland, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 2001.

¹⁹ Comme la définissait Robert Castel : Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

²⁰ Bertrand Ravon et Christian Laval, *Laide aux adolescents difficiles, chronique d'un problème public*, Paris, Éditions Érès, 2015; Yannis Gansel, « Le souci des adolescents : traiter une vulnérabilité dangereuse », Paris, EHESS, 2016.

²¹ François Dubet, *La Galère. Jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.

²² Marwan Mohammed et Laurent Mucchielli, *Les Bandes de jeunes. Des blousons noirs à nos jours*, Paris, La Découverte, 2007; Marwan Mohammed, *La formation des bandes: entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, 2011.

²³ Philip Milburn, *Quelle justice pour les mineurs? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, Paris, Éditions Érès, 2009.

une rétrospective de la justice des mineurs. Ces deux ouvrages permettent d'appréhender la structuration du secteur d'action publique et ses cadres institutionnels. On perçoit une justice des mineurs poursuivant des objectifs contradictoires d'éducation et de punition.

Sur le travail des éducateurs de la PJJ, on peut retenir les travaux de Ludovic Jamet²⁵ sur les dossiers judiciaires des mineurs, ceux d'Arthur Vuattoux²⁶ sur le traitement institutionnel des déviances adolescentes dans la justice des mineurs, au prisme de la question du genre, ou ceux de Nicolas Salée²⁷ portant sur le métier d'éducateur PJJ. De même, une recherche menée par Catherine Lenzi²⁸ offre des éclairages sur le travail des services de milieu ouvert. Ces différents travaux étudient les pratiques éducatives à destination des mineurs et le traitement judiciaire y étant attaché. Analysant la justice sous l'angle d'une sociologie des professions, ces travaux présentent la nature du travail éducatif à destination des mineurs, s'effectuant en milieu ouvert et répondant à des logiques professionnelles particulières.

Toute une autre série de recherches porte spécifiquement sur l'enfermement. Sur les Quartiers mineurs en Maison d'arrêt, la recherche de Gilles Chantraine, Caroline Touraut, et Séverine Fontaine²⁹ présente des récits de vie de mineurs et l'ouvrage de Léonore Le Caisne propose une ethnographie du Centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis³⁰. Plusieurs enquêtes ont également été menées sur les Centres éducatifs fermés. En Suisse, Arnaud Frauenfelder, Géraldine Bugnon et Eva Nada décrivent les enjeux de ces établissements³¹. En Belgique, Alice Jaspert³² présente ce type d'établissements, dans une thèse portant sur le quotidien des mineurs et des intervenants. En France, une recherche menée par Catherine Lenzi et Philip Milburn³³ revient sur le travail éducatif. Une recherche a été également menée par Francis

²⁴ Dominique Youf, *Une justice toujours spécialisée pour les mineurs ?*, Paris, La Documentation Française, 2015.

²⁵ Ludovic Jamet, « Le mineur et ses dossiers judiciaires. Étude sur le traitement institutionnel de la délinquance juvénile et les vicissitudes de sa prise en charge », Université de Rouen, 2009.

²⁶ Arthur Vuattoux, « Genre et rapports de pouvoir dans l'institution judiciaire. : Enquête sur le traitement institutionnel des déviances adolescentes par la justice pénale et civile dans la France contemporaine », Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, 2016.

²⁷ Nicolas Sallée, « Des éducateurs placés sous main de justice. Les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse entre droit pénal et savoirs sur l'homme », Université Paris Ouest Nanterre, 2012.

²⁸ Catherine Lenzi et Bernard Peny, *op. cit.*

²⁹ Gilles Chantraine, *Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineur*, CESDIP, 2008.

³⁰ Léonore Le Caisne, *Avoir 16 ans à Fleury*, Paris, Le Seuil, 2008.

³¹ Arnaud Frauenfelder, Eva Nada et Géraldine Bugnon, *Ce qu'enfermer des jeunes veut dire. Enquête dans un centre éducatif fermé*, Zürich, Seismo, 2018.

³² Alice Jaspert, *Aux rythmes de l'enfermement. Enquête ethnographique en institution pour jeunes délinquants*, Bruxelles, Bruylant, 2015.

³³ Catherine Lenzi et Philip Milburn, *op. cit.*

Bailleau, Nathalie Gourmelon et Philip Milburn³⁴ sur les Quartiers mineurs, les EPM et les CEF. Concernant les EPM, une enquête de Laurent Solini³⁵ traite des expériences juvéniles au sein de ces établissements. Enfin, une recherche dirigée par Gilles Chantraine³⁶ propose, dans un rapport, une analyse des espaces de la détention.

Les travaux effectués jusqu'alors portent essentiellement sur une action publique propre à la justice des mineurs, sur les pratiques éducatives ou sur les expériences juvéniles. Ce présent travail entend nourrir et enrichir la connaissance autour de ces nouvelles institutions d'enfermement, en proposant un angle encore peu étudié jusqu'à présent, celui de la relation entre les mineurs et les institutions pénales de privation des libertés.

B. Questions de recherche

Ce travail propose d'étudier le traitement pénal des déviances juvéniles, et plus spécifiquement les réponses privatives de liberté, en liant une analyse politique de l'enfermement et une analyse des expériences institutionnelles. Les CEF et les EPM sont étudiés à la fois comme des institutions, des organisations, des espaces de travail et des espaces habités. Ce travail a pour ambition d'étudier la production de l'organisation sociale et les dimensions politiques et institutionnelles de l'enfermement, au prisme des expériences et des épreuves vécues des acteurs de l'enfermement, dans une perspective interactionniste.

1. La relation entre les intervenants et les mineurs

Cette thèse propose, tout d'abord, de se focaliser sur la relation entre les intervenants professionnels et les mineurs placés ou détenus. Ce rapport intervenant/mineur est étudié sous l'angle de la *relation de service*, comme la définissait Erving Goffman³⁷, se déroulant dans un cadre professionnel et institutionnel et supposant des interactions de face-à-face. L'ambition est de saisir les ressorts d'action sur lesquels se fondent la relation éducative et l'accompagnement. En décryptant le quotidien en milieu fermé, la présente étude entend saisir le travail des intervenants et l'expérience des mineurs, et comprendre ce qui se joue entre ces acteurs. Il s'agit d'appréhender ce que les institutions font aux mineurs et ce que les

³⁴ Nathalie Gourmelon, Francis Bailleau et Philip Milburn, *Les établissements privés de liberté pour mineurs : entre logiques institutionnelles et professionnelles. Une comparaison entre Établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), Quartiers mineurs en Maison d'arrêt (QM) et Centres éducatifs fermés (CEF)*, CESDIP, 2012.

³⁵ Laurent Solini, *Faire sa peine à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur*, Nîmes, Champ social, 2017.

³⁶ Gilles Chantraine, *Les prisons pour mineurs. Controverses sociales, pratiques professionnelles et expériences de réclusion*, CLERSÉ, GIP Droit et Justice, 2011.

³⁷ Concept mobilisé dans la quatrième partie de l'ouvrage *Asile* de l'auteur : Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit., p. 377

mineurs font aux institutions. En prenant comme focale l'économie des relations et le quotidien carcéral, ce travail vise plus largement à analyser l'esprit des politiques pénales à destination des mineurs et les usages de ces institutions par les acteurs.

2. Analyser les établissements dans et par-delà leurs murs

Un établissement fermé peut être considéré comme total, car il révèle et mobilise tous les aspects de la vie sociale. Cependant, on ne peut pas étudier un lieu fermé sans prendre en compte l'environnement externe et les influences extra-muros. Dans ce travail, il s'agit d'étudier les lieux d'enfermement comme des *institutions totales*³⁸, mais aussi comme des institutions ouvertes. En ce sens, ce travail analyse ces établissements dans et par-delà leurs murs pour comprendre plus largement le traitement institutionnel des déviations juvéniles et le sens des mesures judiciaires à destination des mineurs en matière pénale. Lors de l'enquête, une attention particulière a été portée aux relations avec l'extérieur des établissements. Il s'agit ainsi de les étudier dans un environnement institutionnel et social ayant une dimension intra-muros et extra-muros. L'analyse se focalise sur les éléments de continuité entre l'intérieur et l'extérieur, propres à un *archipel institutionnel*, sur le modèle de l'*archipel carcéral* proposé par Michel Foucault³⁹.

3. Comprendre l'enfermement au prisme de ses ambivalences

La notion d'ambivalence est au cœur de l'analyse proposée dans ce travail. Ayant été mobilisée dans des recherches psychologiques, l'ambivalence fait littéralement référence à l'expérience de deux forces opposées. Ce terme paraît tout autant adapté pour analyser des processus sociologiques, on le retrouve d'ailleurs dans la sociologie classique. En 1950, Robert Merton théorise avec Elinor Barber le concept d'*ambivalence sociologique*⁴⁰. Le texte porte sur l'institution scientifique et sur la position sociale des scientifiques. Pour les auteurs, il existe une ambivalence sociale, faite de polarités normatives, qui encourage des comportements opposés. L'ambivalence qui intéresse Merton touche à l'expérience et à la personnalité de l'acteur social, mais également aux structures sociales. Il décrit les mouvements contradictoires et simultanés des conduites, des structures sociales, des organisations et des institutions.

³⁸ Comme la définissait Goffman : *Ibid.*

³⁹ Michel Foucault, *op. cit.*

⁴⁰ Robert K. Merton, *Sociological ambivalence and other essays*, New York, The Free Press, 1976.

Ainsi, ce travail vise à analyser les établissements fermés pour mineurs au prisme de leur ambivalence inhérente, en portant une attention particulière aux variations entre le prescrit et le réel de l'action, entre un ordre imposé et un ordre négocié⁴¹, entre les pratiques formelles et informelles, entre les discours et les pratiques clandestines. En somme, il s'agit d'identifier les paradoxes, à la fois des politiques pénales à destination des mineurs et des pratiques sociales en place, dans les établissements fermés.

C. Cadre théorique

Comment analyser le traitement pénal des déviances juvéniles, et plus spécifiquement les réponses privatives de liberté ? Comment lier une analyse politique de l'enfermement et une analyse des expériences et des relations ? Les CEF et les EPM sont utilisés dans ce travail comme un laboratoire social, à l'instar de Robert Park et Ernest Burgess qui étudiaient la ville de Chicago pour analyser la criminalité⁴². Dans la perspective d'une écologie de l'enfermement, proposant d'analyser les lieux fermés comme un milieu naturel, en miroir avec l'approche de l'écologie urbaine⁴³, il est supposé qu'il existe une interdépendance entre les acteurs des établissements et leurs environnements. Pour ce faire, plusieurs grilles théoriques sont mobilisées.

1. Les interactions et les mondes sociaux au cœur de l'analyse

La posture scientifique présentée ci-dessus se positionne dans le courant de l'interactionnisme symbolique, né avec l'école de Chicago dans les années trente. Ce courant met l'accent sur les échanges et les interactions entre individus, qui varient en fonction des situations et des comportements. Ce courant a surtout pour objectif de montrer le poids de l'institution sociale sur les individus qui la font vivre eux-mêmes, car elle est représentée par leurs interactions et par l'existence de mondes sociaux.

Herbert Blumer, sociologue héritier de George Mead, utilise pour la première fois le terme d'interactionnisme symbolique⁴⁴. Il distingue plusieurs règles expliquant ce courant : il dit, dans un premier temps, que les gens agissent en fonction du sens qu'ils donnent aux objets, institutions et individus. Or, selon lui, le sens et les symboles de ces objets émergent dans

⁴¹ Selon les termes de Strauss : Anselm L. Strauss, *La trame de la négociation. Sociologie quantitative et interactionniste*, Paris, l'Harmattan, 1991.

⁴² Robert E. Park et Ernest W. Burgess, *The city*, Chicago, University of Chicago Press, 1925; Ernest W. Burgess, « The Study of the Delinquent as a Person », *American Journal of Sociology*, n° 6, 1923, p. 657-680.

⁴³ On peut saisir la teneur de ces travaux dans le recueil d'article suivant : Yves Grafmeyer et Joseph Isaac, *L'école de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, 2009.

⁴⁴ Herbert Blumer, *Symbolic interactionism. Perspective and method*, New Jersey, Prentice-Hall, 1969.

l'interaction. Le symbole peut changer dans l'interaction. En échangeant avec quelqu'un, le sens que l'on donne aux choses évolue, ce qui permet de montrer une mobilité des connaissances et du savoir humain. L'interactionnisme propose de partir du sens vécu et construit par les acteurs eux-mêmes, en situation ; de considérer que l'individu forge sa personnalité au contact d'autrui. L'interaction (et, *a fortiori*, l'individu) constitue l'atome logique de l'activité sociale et doit rester l'objet principal de l'analyse sociologique, comme dans les travaux d'Erving Goffman⁴⁵. L'individu est un acteur interagissant avec les éléments sociaux, et non un agent passif subissant de plein fouet les structures sociales ou de la force d'un système, d'une structure ou de sa culture d'appartenance. En ce sens, l'angle théorique adopté suppose que le comportement individuel n'est ni tout à fait déterminé, ni tout à fait libre ; il s'inscrit dans un débat permanent, en situation.

Le concept de *monde social* a, quant à lui, été construit et mobilisé par Ernest Burgess⁴⁶, Frederic Thrasher⁴⁷, Tamotsu Shibutani⁴⁸, Anselm Strauss⁴⁹ et Howard Becker⁵⁰ dans leurs travaux respectifs⁵¹. Ces auteurs interrogent l'appartenance à un groupe de référence et l'existence d'un ensemble interactif au sein duquel des acteurs sont en relation et construisent ensemble un système de significations et des schémas symboliques. Le concept de monde social permet d'analyser les logiques collectives propres aux acteurs, à une échelle microsociologique. En d'autres termes, traiter des mondes sociaux suppose de se focaliser sur les interactions entre un nombre limité d'acteurs et de comprendre leurs réalités sociales quotidiennes.

2. L'expérience de l'institution

Ce travail se situe entre une sociologie de l'expérience et une sociologie de l'institution. Plus spécifiquement, l'objectif de ce programme de recherche est de comprendre la construction collective du secteur de la justice des mineurs. En ce sens, cette thèse se focalise particulièrement sur la coproduction en situation de l'institution, voire plus largement d'une

⁴⁵ Erving Goffman, *La Présentation de soi. La Mise en scène de la vie quotidienne I*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1973; Erving Goffman, *Les relations en public. La mise en scène de la vie quotidienne II*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1973.

⁴⁶ Ernest W. Burgess, *loc. cit.*

⁴⁷ Frederic M. Thrasher, « How to study the boys' gang in the open », *Journal of Educational Sociology*, n° 5, 1928, p. 244-254.

⁴⁸ Tamotsu Shibutani, « Reference groups as perspectives », *American Journal of Sociology*, n° 60, 1955, p. 522-529.

⁴⁹ Anselm L. Strauss, « A social world perspective », *Studies in Symbolic Interaction*, 1978, p. 119-128.

⁵⁰ Howard S. Becker, *Art worlds*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1982.

⁵¹ Daniel Cefai, « Mondes sociaux Enquête sur un héritage de l'écologie humaine à Chicago », *SociologieS*, 2015.

action publique. Cet angle épistémologique et théorique vise à rendre compte des réalités locales, dans la perspective d'une microsociologie, à savoir l'étude des formes routinières ou des engagements dans une organisation sociale⁵², cela en vue d'analyser des logiques et des tendances plus globales, notamment la dynamique du changement, la production des décisions et la fabrique, en situation, d'une politique institutionnelle. Le projet défendu ici est l'étude du rapport entre les institutions et les personnes, comme cela est le cas dans le projet sociologique d'Everett Hughes⁵³.

Dans le contexte de ce travail, l'*institution* est étudiée comme un projet d'enfermement des mineurs, formalisé et porté par tout un ensemble d'acteurs. Elle a une dimension nationale, mais elle est spécifiquement étudiée dans un contexte local. Dans la tradition sociologique, le concept d'institution est surtout traité dans sa dimension anthropologique, par exemple dans les travaux de Mary Douglas⁵⁴, ou dans sa dimension politique, comme c'est le cas dans les travaux de Michel Foucault⁵⁵. Dans ces deux approches, l'institution désigne une structure organisée, ayant pour fonction de maintenir un état social. Il faut retenir qu'une institution est en mouvement, en perpétuelle construction. Elle n'a pas d'état stable et se caractérise par une incertitude latente.

Dans ce travail, l'institution peut également se définir, plus simplement, comme une administration ou un établissement, comme le faisait Erving Goffman. Ce dernier rappelle très justement, lors d'une discussion à une conférence dans un hôpital psychiatrique à Washington, D.C. : « Quand je parle "d'institution", j'entends un établissement social tel qu'un bâtiment administratif, une maison, une école ou encore une usine. J'emploie le terme institution parce que nous, sociologues, y sommes plus habitués, bien qu'il ne s'agisse pas, techniquement parlant, d'un usage heureux⁵⁶. »

Par ailleurs, ce travail entend partir des *expériences* des acteurs en situation et de leur rapport au monde social en question. La sociologie a, de longue date, étudié le social à l'aune de la notion d'expérience pour comprendre comment les acteurs vont interpréter, agir et réagir face à une situation sociale particulière. Georg Simmel a, par exemple, décrit les facettes de l'expérience vécue des individus face à la modernité, lorsqu'il décrit la vie dans les grandes

⁵² Joseph Isaac, *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, 1998.

⁵³ Howard S. Becker, Blanche Geer, David Riesman, et al., *Institutions and the person: Essays presented to Everett C. Hughes*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1968.

⁵⁴ Mary Douglas, *Comment pensent les institutions ?*, Paris, La Découverte, 1999.

⁵⁵ Michel Foucault, *op. cit.*

⁵⁶ Erving Goffman, *Les moments et leurs hommes. Textes recueillis et présentés par Yves Winkin*, Paris, Le Seuil/Les Éditions de Minuit, 1988., p. 114.

villes et la consommation des œuvres d'art⁵⁷. À la même époque, dans un autre contexte, George Hebert Mead, très inspiré de la psychologie sociale, questionnait le rapport à l'environnement social et la manière dont les individus construisent une conscience d'eux-mêmes⁵⁸. Pour l'auteur, celle-ci se forge dans les rapports aux autres.

La notion d'expérience a été formalisée plus récemment en concept sociologique par François Dubet⁵⁹. Il la place au cœur de ses travaux, pour décrire l'articulation de différentes logiques d'actions et analyser les manières de vivre des situations. Lier une analyse des institutions fermées et des expériences renvoie à une série d'études sociologiques des politiques pénales, qui comporte notamment les travaux de Corinne Rostaing⁶⁰, de Bruno Milly⁶¹ ou encore Gilles Chantraine⁶².

Je m'inspire de ces approches dans ce travail. En somme, il s'agit d'observer la production de l'ordre, en milieu fermé, du point de vue des mineurs et des équipes professionnelles. Je souhaite analyser les acteurs sociaux de la détention, en les considérant comme les acteurs d'un *ordre social*. La notion d'ordre social renvoie aux dimensions organisationnelles et relationnelles d'une institution. Elle permet de prendre en compte l'organisation imposée et l'organisation négociée, et ainsi de comprendre les aspects normatifs et axiologiques du quotidien en établissement. Cette thèse propose d'analyser ces établissements fermés pour mineurs comme des mondes sociaux faits d'individus, d'organisations, de normes et de négociations, le tout étant le produit d'interactions symboliques.

II. Méthodologie

Ce travail s'appuie sur une méthode de recherche construite à partir de lectures et du travail d'autres chercheurs. Il est inspiré de la tradition anthropologique de l'ethnographie et sociologique d'études qualitatives. Basée sur une approche *inductive*, cette recherche met l'accent sur l'enquête de terrain et l'observation des réalités empiriques, dans la perspective d'une recherche qualitative. Introduite par Francis Bacon⁶³, puis précisée par Auguste Comte⁶⁴, la posture inductive accorde la primauté aux faits. Ce dernier affirme que le raisonnement

⁵⁷ Howard S. Becker, *Art worlds*, *op. cit.*

⁵⁸ George H. Mead, *Mind, Self and Society, from the standpoint of a social behaviorist*, Chicago, University of Chicago Press, 1934.

⁵⁹ François Dubet, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Le Seuil, 1994.

⁶⁰ Corinne Rostaing, *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, 1997.

⁶¹ Bruno Milly, *Soigner en prison*, Paris, PUF, 2001.

⁶² Gilles Chantraine, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, PUF, 2004.

⁶³ Francis Bacon, *Novum Organum*, Paris, PUF, 1986 (1620).

⁶⁴ Auguste Comte, *Cours de philosophie positive*, Paris, PUF, 1974 (1842).

trouve son origine dans l'expérience concrète. La méthode inductive préconise d'analyser les liens entre des phénomènes observables. Elle consiste en l'établissement de principes généraux, à partir d'énoncés singuliers, établis empiriquement. Cette méthode se distingue de la méthode hypothético-déductive, qui prévoit d'aller de la théorie aux faits, en construisant une hypothèse *a priori*. Dans le cadre de ce travail, si des questions de recherche précises ont été définies, aucune hypothèse n'a donc été construite en amont de l'enquête.

En plus de l'approche inductive, ce travail se positionne dans la lignée de la *sociologie compréhensive*. Introduite par Max Weber⁶⁵, la démarche compréhensive propose de chercher des causalités pour expliquer les agissements des acteurs. La compréhension consiste à retrouver le sens subjectif immédiat, que les acteurs donnent à leurs actions. Elle est aussi un procédé analytique et théorique d'interprétation du sens subjectif.

La démarche suivie a permis d'approcher l'objet de recherche essentiellement à partir de l'enquête de terrain, sans avoir préalablement théorisé le sujet. L'analyse et la théorisation se sont faites progressivement, au fil de l'eau et au rythme de l'enquête de terrain, permettant des allées et venues entre empirie et théorie. Le choix de cette approche n'est pas tant lié à une conviction épistémologique, qu'à la nature du sujet. L'ancrage théorique de la thèse qui a découlé de ce travail d'observation propose de comprendre le social à partir des expériences, des interactions et du sens que les acteurs donnent à leurs actions.

A. Choix des terrains et préparation de l'enquête

Pour cette enquête, j'ai fait le choix d'une étude approfondie de deux établissements afin de privilégier les informations qualitatives aux données quantitatives. Le sujet étant délicat et complexe, j'ai préféré aborder un terrain réduit pour comprendre les contextes locaux en détail. Cette option me permet d'étudier en profondeur les réalités empiriques et de multiplier les visites sur chacun des terrains.

Les terrains d'enquête qui représentent le panel de cette recherche sont au nombre de deux, un CEF et un EPM. L'entrée sur les terrains s'est faite avec l'aide d'intermédiaires privilégiés, ayant des relations avec des établissements, des institutions, et des intervenants. L'association pour laquelle je travaillais ainsi que le laboratoire au sein duquel j'ai effectué des recherches m'ont offert des contacts pour entrer en relation avec la direction du CEF du Coudray et l'EPM des Mureaux. L'avancée de l'enquête s'est ensuite faite progressivement. Il a fallu saisir des opportunités qui se présentaient. L'organisation de l'enquête de terrain s'est faite en lien avec

⁶⁵ Max Weber, *Économie et société*, Paris, Pocket, 2003 (1922).

la directrice du CEF et le directeur de la PJJ à l'EPM. Ces derniers proposaient à leurs équipes de participer à l'enquête, m'invitaient à participer à des temps quotidiens diversifiés et détachaient du temps de travail aux intervenants pour mener des entretiens. Les intervenants proposaient, par la suite, à des mineurs de participer à des entretiens à leur tour. Il était d'usage de demander aux personnes rencontrées si elles souhaitaient participer à un entretien à l'occasion de mes premières immersions, puis de leur demander si elles connaissaient d'autres personnes susceptibles d'accepter, pour ainsi faire avancer l'enquête, sur le principe d'un *échantillon spontané*⁶⁶.

B. Méthode d'enquête

1. Une ethnographie institutionnelle

L'ethnographie est une branche de l'anthropologie qui se concentre sur la description des personnes et de leurs pratiques. Les contours de cette méthode sont perceptibles dans des travaux d'anthropologues tels que Bronisław Malinowski⁶⁷ ou Marcel Mauss⁶⁸, qui précise l'importance d'une description de toutes les pratiques et actions, et prônent une immersion ethnographique totale. Cette méthode ethnographique est explorée à nouveaux frais par les sociologues de l'École de Chicago afin d'étudier des phénomènes contemporains, notamment les phénomènes urbains, par exemple étudiés par Robert Park et Ernest Burgess⁶⁹, et l'étude des institutions, comme on peut l'appréhender dans les travaux d'Erving Goffman sur les asiles psychiatriques⁷⁰ ou d'Anselm Strauss sur l'hôpital⁷¹. Tous ces travaux ont en commun l'engagement du chercheur, qui doit à la fois observer et interagir avec les participants dans leur environnement réel.

L'ethnographie consiste, comme le présentait Bronisław Malinowski, en quelques principes méthodologiques : rassembler dans un journal des données concrètes sur un ensemble de faits variés, de rester un temps important, de se socialiser à la culture, au langage, « décelez les façons typiques de penser et de sentir qui correspondent aux institutions et à la culture d'une communauté donnée, et formulez les résultats d'une manière irrécusable⁷² ». Sa force réside dans le fait que les auteurs sont capables de créer, avec beaucoup de succès, les détails

⁶⁶ Comme cela est précisé dans un article de Gérard Mauger sur l'enquête de terrain : Gérard Mauger, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n° 6, 1991.

⁶⁷ Bronisław Malinowski, *Journal d'ethnographie*, Paris, Le Seuil, 1985.

⁶⁸ Marcel Mauss, *Manuel d'ethnographie*, Paris, Éditions sociales, 1967 (1926).

⁶⁹ Robert E. Park et Ernest W. Burgess, *op. cit.*

⁷⁰ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, *op. cit.*

⁷¹ Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss, *Awareness of Dying*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1965.

⁷² Bronisław Malinowski, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard, 1989.

associés à l'expérience, ainsi que la signification de ces événements pour les personnes impliquées⁷³.

Faire une ethnographie c'est faire le choix d'une étude descriptive. Pour ce faire, l'observation *in situ* permet de mettre au jour le fonctionnement réel et souvent caché des relations, l'indicible et les pratiques clandestines, les modes de résistance et les investissements subjectifs, les tensions, les contradictions, etc. Cela permet de lire les rapports sociaux en situation, la construction d'un ordre en situation, les sociabilités, les identités, les relations interpersonnelles, les relations de pouvoirs, les jeux de rôle, etc. En somme, cela vise à mettre en lumière l'informalité de l'action.

Il s'agit, dans ce travail, d'observer le quotidien des établissements et les interactions en place. L'objectif est de saisir les idéologies et les morales sous-jacentes à l'intervention socio-pénale et saisir le sens de l'enfermement des mineurs. Pour ce faire, j'ai effectué des immersions et procédé à une *ethnographie institutionnelle*⁷⁴, qui comme le précisait Dorothy Smith, suppose de partir de l'expérience quotidienne des personnes. Procéder de la sorte permet de saisir les dynamiques institutionnelles et professionnelles qui caractérisent les établissements quant à la réponse qu'ils apportent par rapport au mandat judiciaire, mais également à la place que leur assigne la politique générale de traitement de la délinquance des mineurs en France.

Le souci méthodologique d'engagement sur du long terme sur un terrain d'enquête restreint m'est directement inspiré par la lecture d'ouvrages tel que *Une sociologue au Conseil Constitutionnel* de Dominique Schnapper⁷⁵, *La fabrique du droit*, de Bruno Latour⁷⁶, *Corps pour corps* de Jeanne Favret-Saada et Josée Contreras⁷⁷, ou *Cœur de banlieue* de David Lepoutre⁷⁸, où l'auteur se fait progressivement une place au sein du quartier qu'il habite et étudie, un processus qu'il juge nécessaire au bon déroulement de son enquête et à la compréhension des codes et du langage. Le travail de Philippe Bourgois dans un quartier de la ville de New York m'a également inspiré⁷⁹, notamment dans un article qui retranscrit judicieusement la nature que peut prendre un travail ethnographique⁸⁰. Comme dans l'ensemble de ces travaux, cette

⁷³ Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss, *Awareness of Dying*, *op. cit.*

⁷⁴ Dorothy E. Smith, *Institutional ethnography: a sociology for people*, Oxford, Altamira press, 2005.

⁷⁵ Dominique Schnapper, *Une sociologue au Conseil Constitutionnel*, Paris, Gallimard, 2010.

⁷⁶ Bruno Latour, *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, La Découverte, 2004.

⁷⁷ Jeanne Favret-Saada et Josée Contreras, *Corps pour corps. Enquête sur la sorcellerie dans le Bocage*, Gallimard, 1993., s. l., 1981.

⁷⁸ David Lepoutre, *Coeur de banlieue*, Paris, Odile Jacob, 1997.

⁷⁹ Philippe Bourgois, *En quête de respect. Le crack à New York*, Paris, Le Seuil, 2000.

⁸⁰ Philippe Bourgois, « Une nuit dans une "shooting gallery" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 94, 1992, p. 59-78.

enquête favorise la production d'un matériau de première main et reconnaît la nécessité d'un engagement dans le milieu enquêté.

2. Trois niveaux de collecte des données : archive, observation et entretien

Pour saisir le monde social à l'aune des interactions, il s'agit à la fois de percevoir la nature du contexte institutionnel en place, d'observer les acteurs en situation et d'avoir accès à leur subjectivité. Ainsi, le projet s'est employé à effectuer trois niveaux d'opération de collecte de données empiriques : la consultation des documents juridiques, administratifs et institutionnels ; l'observation du dispositif étudié, à savoir les établissements fermés ; et le recueil de la parole des acteurs par la mise en place d'entretiens.

a. Consultation des documents administratifs et dossiers

Le premier recueil de données a consisté à étudier la documentation interne des établissements et à consulter les dossiers judiciaires de certains mineurs, afin de comprendre la nature des établissements, les parcours judiciaires des mineurs et les caractéristiques du travail administratif des intervenants. L'ensemble des documents administratifs et juridiques internes et externes aux services des établissements a également été étudié (lois nationales, règlements spécifiques, projets de services, projets d'établissements, projets éducatifs, etc.). Par ailleurs, l'étude systématique d'un corpus de dossiers (qui m'ont été fournis par les établissements) de mineurs placés en établissements a permis de reconstituer leurs parcours caractérisés par une succession d'illégalismes et par diverses prises en charge liées à des contextes biographiques particuliers (familial, social, scolaire, pédopsychiatrique, sanitaire, médico-social). Tout ceci vise à dégager des parcours types et à les confronter aux réponses judiciaires et éducatives. La consultation des dossiers permet également de saisir la pratique des acteurs. Une trentaine de dossiers de mineurs ont ainsi pu être consultés.

b. Immersion *in situ*

J'ai, par ailleurs, réalisé de nombreuses observations dans les établissements étudiés, muni d'un carnet et d'un dictaphone. Par une immersion longue dans le monde fermé des établissements, il était notamment attendu qu'il n'y ait aucune crainte envers moi et que ma présence ne suscite pas d'interrogation. Après chaque visite sur le terrain, je retranscrivais mes enregistrements et documentais, dans un carnet, toutes les informations auxquelles j'avais pu avoir accès.

De nombreux romanciers ont fait usage de carnet de terrain ; Émile Zola en est un fervent représentant. Il prenait des notes sur le vif des êtres et des choses, au contact des réalités sociales. Ses carnets d'enquête ont fait l'objet d'une publication posthume⁸¹ et s'apparentent sur certains aspects à un travail de recherche. Ces écrits témoignent de la méthode de travail de l'auteur, qui désirait saisir le réel pour le retranscrire dans ses récits. Lors des immersions dans les établissements fermés, j'ai procédé de la même manière, en prenant des premières séries de notes sur place et quelques heures après. Cette prise de note, de manière désordonnée, s'est faite au fil des souvenirs.

c. Conduite d'entretiens

En parallèle des observations, une série d'entretiens enregistrés ont été réalisés avec des intervenants professionnels et des mineurs placés ou détenus. Ces entretiens ont été volontairement effectués après un certain nombre d'observations immersives, durant lesquelles j'ai pu présenter les raisons de ma présence pour être bien identifié, et j'ai pu informer sur l'anonymat des témoignages. Par ailleurs, ils ont été construits autour des éléments et des scènes clés identifiés à partir des extraits de carnets de terrain, permettant aux acteurs de s'exprimer sur la réalité des situations observées. Ces entretiens ont également permis de recueillir des éléments de nature biographique sur les parcours et trajectoires des intervenants et des mineurs.

Certains entretiens ont parfois pris la forme d'entretiens ethnographiques⁸², pour reprendre l'expression utilisée par Stéphane Beaud, du fait qu'ils prenaient place dans un contexte que je m'efforçais de rappeler et qu'ils prenaient la forme d'une observation lorsque je les retranscrivais. Dans cette perspective, le contexte de l'entretien est utilisé comme matériau d'enquête tout autant que son contenu. Quarante-sept entretiens ont été effectués au total. Dix-huit ont été menés au sein du CEF, vingt-quatre à l'EPM et cinq auprès d'autres intervenants. La liste de ces entretiens est présentée ci-après.

⁸¹ Émile Zola, *Carnets d'enquêtes*, Paris, Plon, 1986.

⁸² Stéphane Beaud, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n° 35, 1996, p. 226-257.

Liste des entretiens effectués

CEF du Coudray	Entretiens avec des intervenants		
		Prénom	Statut
	1	Brigitte	Cheffe de service au CEF
	2	Majid	Éducateur au CEF
	3	Lionel	Éducateur au CEF
	4	François	Éducateur technique au CEF
	5	Hamid	Éducateur sportif au CEF
	6	Ghislaine	Infirmière au CEF
	7	Nathalie	Maitresse de maison au CEF
	8	Enzo	Stagiaire Moniteur éducateur au CEF
	9	Jean-Paul	Psychiatre au CEF
	10	Mireille	Enseignante
	Entretiens avec des mineurs placés		
		Prénom	Âge et situation
	1	Karim	16 ans, placé au CEF
	2	Julien	15 ans, placé au CEF
	3	Mehdi	16 ans, placé au CEF
	4	Malik	17 ans, placé au CEF
	5	Pierre	16 ans, placé au CEF
	6	Ismaël	17 ans, placé au CEF
7	Brian	15 ans, placé au CEF	
8	Evan	15 ans, placé au CEF	
9	Lorenzo	17 ans, placé au CEF	
EPM des Mureaux	Entretiens avec des intervenants		
		Prénom	Statut
	1	Lucie	Éducatrice à l'EPM
	2	Amel	Éducatrice à l'EPM
	3	Yacine	Éducateur à l'EPM
	4	Juliette	Éducatrice à l'EPM
5	Emeric	Éducateur à l'EPM	
			Protection judiciaire de la jeunesse

EPM des Mureaux	6	Gabrielle	Éducatrice à l'EPM	Protection judiciaire de la jeunesse	
	7	Moussa	Éducateur à l'EPM		
	8	Christine	Coordinatrice à l'EPM		
	9	Victoire	Psychologue à l'EPM		
	10	Sylvie	Responsable d'unité éducative à l'EPM		
	11	Édith	Responsable d'unité éducative à l'EPM		
	12	Josiane	Enseignante	Éducation nationale	
	13	Florence	Enseignante		
	14	Marie	Enseignante		
	15	Caroline	Conseillère d'orientation psychologue à l'EPM	Administration pénitentiaire	
	16	Rémi	Surveillant à l'EPM		
	17	Thomas	Surveillant à l'EPM		
	18	Jennifer	Surveillante à l'EPM		
	19	Jérôme	Surveillant à l'EPM		
	20	Nadia	Surveillante à l'EPM		
	Entretiens avec des mineurs détenus				
		Prénom	Âge et situation		
	1	Djibril	15 ans, détenu à l'EPM		
	2	Yasmine	16 ans, détenue à l'EPM		
	3	Mohammed	16 ans, détenu à l'EPM		
4	Jamel	17 ans, détenu à l'EPM			
Hors les murs	Entretiens avec des intervenants hors les murs				
		Prénom	Statut		
	1	Laurence	Juge des enfants		
	2	Hervé	Ancien Juge des enfants		
	3	Julie	Éducatrice UEMO		
	4	Sandrine	Éducatrice d'un atelier relais		
5	Pascal	Architecte des nouveaux locaux du CEF			

C. L'expérience de l'enquête

Il est particulier de se trouver dans une institution fermée en tant que chercheur. La présence longue sur le terrain, nécessaire pour assurer une compréhension du milieu et la familiarité avec les personnes enquêtées, impliquent un certain engagement. Cet *engagement ethnographique*, pour reprendre les termes utilisés dans un ouvrage collectif dirigé par Daniel Cefaï⁹⁷, suppose un certain rapport au terrain enquêté qu'il est nécessaire de décrire.

Les questions posées par Karim (mineur placé en CEF), en introduction de la thèse⁹⁸, lorsqu'il demande les raisons de ma présence, sont assez révélatrices du premier exercice d'un chercheur : se présenter et se faire identifier. Il est essentiel de gagner la confiance des personnes enquêtées et d'être dans une transparence quant aux modalités de l'enquête. La poursuite et la réussite de cet exercice nécessitent une équation particulière : une capacité à se faire discret, tout en montrant son intérêt et en dirigeant les événements et les conversations. Sur le terrain, c'est progressivement que l'on devient enquêteur et que l'on tient un rôle dans le milieu étudié. Everett Hughes explique les difficultés d'un travail sociologique empirique dans les actes d'un congrès de sociologie en 1962 : « Pour accomplir correctement son travail, le sociologue doit avoir la confiance des sujets de son enquête (informateurs, personnes interrogées ou observées). Ceux-ci doivent croire qu'il n'utilisera pas à leur détriment les informations confidentielles recueillies⁹⁹. » L'auteur ajoute que cette confiance se mérite et se gagne par un jeu de négociation et d'explication de la démarche aux personnes enquêtées. Le travail du sociologue consiste à comprendre les soupçons pouvant exister à son égard, à les atténuer et à faire en sorte que les personnes enquêtées saisissent la teneur du travail d'enquête.

Par la construction d'une identité intra-muros, je me suis progressivement fait une place. Après quelques mois d'enquête, les intervenants et les mineurs étaient tous conscients du fait que j'étais un membre extérieur et certains d'entre eux me surnommaient « le sociologue ». On peut le voir, par exemple, dans le journal de terrain, quand lors d'un cercle de parole, après une séance de sport, un jeune dit au groupe, après qu'un autre ait demandé qui j'étais, « lui, c'est un sociologue, il n'est pas d'ici »¹⁰⁰. Cette place de sociologue, que j'ai gagnée à mesure que l'enquête avançait, m'a permis d'être témoin de scènes cachées et isolées, et même de pratiques informelles et clandestines. Il m'est arrivé très souvent d'observer des

⁹⁷ Daniel Cefaï, *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010.

⁹⁸ Également à la page 27 du journal de terrain en annexes.

⁹⁹ Everett C. Hughes, *Le regard sociologique. Recueil de textes traduits et présentés par Jean-Michel Chapoulie*, Éditions de l'EHESS, 1996, p. 298.

¹⁰⁰ A la page 73 des annexes.

transgressions à des règles au sein des lieux enquêtés, de la part des jeunes comme des professionnels. Sans chercher à valoriser ces transgressions, je m'efforçais de ne pas juger négativement les pratiques en place dans les établissements et de les prendre en compte dans l'analyse, au même titre que les pratiques formelles.

Par ailleurs, au cours de l'enquête, la présentation du travail de recherche pouvait provoquer tout un ensemble de demandes ou d'attentes de la part des personnes enquêtées. Ces attentes pouvaient parfois être en décalage avec le projet sociologique que je menais, notamment lorsque des intervenants, après que je leur ai présenté la recherche, se plaignaient de l'organisation en faisant la liste des problèmes pratiques qu'ils rencontraient au quotidien, tels que la mauvaise communication entre des services ou le fait que certains de leurs collègues ne respectent pas les protocoles. Il s'agissait alors de rappeler la portée de la recherche et de préciser que ce travail scientifique ne visait pas à identifier les « bonnes pratiques », mais à mettre en lumière les tensions, les paradoxes, les ambivalences, sans devoir trancher sur les bienfaits ou les méfaits d'une mesure institutionnelle ou d'une pratique.

Pour répondre à certaines attentes et demandes de personnes enquêtées, j'ai régulièrement fait des retours directs sur le déroulement de l'enquête et sur mes premières analyses, lors des entretiens, lors de discussions informelles. J'ai également fait le choix de la réflexivité en présentant, dans la thèse, les coulisses de l'enquête et en attachant le journal de terrain en annexe, journal dans lequel le déroulement de l'enquête est perceptible. La construction d'une réflexion sur la méthode de recherche, dans la perspective d'une enquête sur l'enquête, permet non seulement de rendre visible le travail effectué, mais aussi de favoriser un processus d'analyse. L'enquête suppose une implication et une évolution dans un monde social donné. Les relations de proximité qui se nouent entre l'enquêteur et les personnes enquêtées est décrite dans ce journal de terrain et amène à se questionner sur les conséquences d'une enquête sur la recherche et sur les réalités observées.

Ce choix d'une réflexivité va de même avec une réflexion déontologique sur l'écriture et sur la gestion de données intimes ou sensibles que j'avais pu récolter sur le terrain. Après l'enquête, j'avais en ma possession un matériau riche, dont certains détails n'étaient pas forcément pertinents à présenter dans la thèse, car trop spectaculaires, trop intimes, pouvant nuire aux personnes sur un plan personnel ou professionnel, et qui plus est, peu pertinents pour l'analyse. Deux principes propres à une *déontologie ethnographique*¹⁰¹ ont été définis dans ce

¹⁰¹ Florence Weber et Stéphane Beaud, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 1998.

travail : l'anonymat de tous les participants et tous les lieux est garanti dans ce travail ; les informations jugées sensibles, n'ayant pas d'intérêt pour l'analyse, n'ont pas été mobilisées.

D. Traitement et analyse

Le traitement et l'analyse des données sont les étapes finales de l'entreprise sociologique poursuivie dans le cadre de cette thèse. J'ai procédé selon une méthode de codage thématique des données et de rédaction de mémo analytique, avant de rédiger progressivement le manuscrit. Des ouvrages variés m'ont accompagné pour mettre en place une méthode de traitement et d'analyse, notamment ceux d'Howard Becker sur la démarche scientifique et sur l'écriture¹⁰², ou celui d'Anselm Strauss sur l'analyse qualitative¹⁰³. La méthode de *théorisation ancrée* (*grounded theory* en anglais) proposée par Glaser Barney et Anselm Strauss¹⁰⁴ a également été très utile dans ce travail. Les auteurs proposent que les orientations de recherche soient affinées et conditionnées progressivement par les données du terrain. Cette méthode d'analyse a consisté en un aller-retour constant et progressif entre les données de terrain et un processus de théorisation permettant l'articulation entre l'empirique et le conceptuel. Dans cette perspective, la recherche s'oriente à mesure que le travail de terrain se poursuit. Le terrain ne vise plus simplement à décrire, mais également à amorcer la théorisation¹⁰⁵.

1. Traitement analytique des données

a. Compte rendu des documents administratifs et des dossiers

La lecture des documents juridiques a fait l'objet d'un compte-rendu contextualisant le paysage institutionnel. Les documents internes aux établissements ont été mobilisés pour effectuer des monographies des établissements, résumant scrupuleusement le fonctionnement des lieux, la composition des équipes, les principes annoncés de l'accompagnement des mineurs. Concernant les dossiers des mineurs, de courts comptes rendus ont été rédigés et certains ont été utilisés pour retracer le parcours de mineurs, en les croisant avec des entretiens.

¹⁰² Howard S. Becker, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002. Howard S. Becker, *Écrire les sciences sociales*, Paris, Economica, 2004. Howard S. Becker, *La bonne focale*, Paris, La Découverte, 2016.

¹⁰³ Anselm L. Strauss, *Qualitative analysis for social scientists*. Cambridge: Cambridge University Press, 1987.

¹⁰⁴ Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss, *Discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, *op. cit.*

¹⁰⁵ Sur ce point, voir la troisième partie de l'ouvrage suivant: Daniel Cefaï, *Enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003.

b. Réécriture du journal de terrain

Après chaque immersion sur le terrain, j'ai méticuleusement documenté dans un carnet d'enquête toutes les informations auxquelles j'ai pu avoir accès, celles que les personnes partageaient et celles que j'observais. Ce carnet fournit de nombreux détails sur la vie entre les murs d'un établissement fermé. J'ai décidé de réécrire et de publier ces carnets sous forme de journal, de chroniques en annexe de la thèse. La rédaction de ces chroniques a consisté à réécrire les notes d'observations sous forme de récit. Il s'agit là d'une nouvelle construction : on distingue ainsi le carnet d'enquête brut et le journal de terrain réécrit. Il s'agit, dans ce dernier, de reclasser toutes les informations notées, dans un ordre chronologique et thématique, pour leur donner une forme lisible et littéraire. Aux États-Unis, l'utilisation du journal de terrain est une pratique courante dans les études ethnographiques, notamment dans les travaux de William Foote White¹⁰⁶. Loïc Wacquant¹⁰⁷ et Philippe Bourgois¹⁰⁸ utilisent également leurs observations et leurs immersions comme matériel scientifique principal et direct pour évaluer la vie dans les quartiers Etats-Uniens.

En France, Florence Weber utilise également ses observations comme matériau de sa thèse sur le monde ouvrier¹⁰⁹. Les carnets de terrain ont également été un des matériaux des travaux de thèse de Laurent Solini¹¹⁰, Alice Jaspard¹¹¹ et Nicolas Sallée¹¹² sur la justice des mineurs. L'ethnographie s'est aujourd'hui imposée comme une des méthodes incontournables pour étudier les institutions.

L'objectif de ce journal réécrit est la transmission tout autant que la production d'une première analyse. En rédigeant un journal de terrain sous forme de récit, certains traits sont forcés et des situations idéales typiques sont présentées. Définir des situations idéales typiques ne signifie pas atteindre une majorité d'un point de vue statistique, mais discerner un phénomène contemporain d'une société donnée, en définir les caractéristiques principales, délibérément simplifiées, qui donnent un sens à une question plus générale. Max Weber a défini cette méthode¹¹³. Il utilise le principe de la typologie pour classer et analyser les

¹⁰⁶ William Foote Whyte, *Street corner society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 2007.

¹⁰⁷ Loïc Wacquant, *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone, 2000.

¹⁰⁸ Philippe Bourgois, *op. cit.*

¹⁰⁹ Florence Weber, *Le travail à côté, étude d'ethnographie ouvrière*, Paris, INRA, EHESS, 1989.

¹¹⁰ Laurent Solini, *op. cit.*

¹¹¹ Alice Jaspard, *op. cit.*

¹¹² Nicolas Sallée, *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016.

¹¹³ Plusieurs textes de Max Weber sur la méthode, et sur le principe de l'idéal-type, sont regroupés dans l'ouvrage suivant : Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Plon, 1965.

comportements sociaux et politiques. Il cherche à repérer ce qu'il nomme des « idéaux-types » qui réunissent les caractéristiques essentielles d'un phénomène ou comportement social. On obtient un idéal-type en ordonnant, en fonction d'un ou plusieurs points de vue choisis unilatéralement, une multitude de phénomènes ou comportements sociaux, qui paraissent isolés, diffus et discrets. L'objectif est de former une table de pensée homogène. « C'est une reconstruction stylisée d'une réalité dont l'observateur a isolé les traits jugés les plus significatifs. Il s'agit donc d'un outil théorique forgé par l'observateur, un modèle d'intelligibilité¹¹⁴. » Si Weber utilise les idéaux-types pour des constructions modélisées, donc pour des fictions, cette méthode peut également être utilisée pour ériger des situations en schémas interprétatifs, comme c'est le cas dans le travail de Goffman¹¹⁵.

Durant la réécriture, j'ai ainsi opéré une sélection selon les récurrences, et selon ce qui me paraissait le plus significatif du milieu social étudié. Le journal est thématiqué. Les choix d'extrait opérés se sont faits au cours de l'enquête, puis lors de l'analyse, sur le principe de la théorie ancrée¹¹⁶.

Ce journal est le témoin d'une réalité de l'enfermement des mineurs. Il offre un point de vue singulier sur les établissements étudiés, rend visibles les contraintes, les épreuves et le quotidien éprouvant en institution, mais également les ressources et les marges de manœuvre des personnes recluses. Le journal vise donc à restituer et décrire ces expériences.

Par ailleurs, il permet de rendre visible la méthodologie mise en place, d'offrir une transparence sur la construction de l'enquête et de favoriser un processus d'*auto-analyse*¹¹⁷ de l'enquêteur sur son travail. La relation entretenue avec les intervenants et avec les mineurs est largement décrite. Elle offre ainsi une transparence sur la construction de l'enquête autant que sur la réalité observée. Pour ces deux raisons, ce journal a une visée analytique et critique. De plus, il illustre certains enjeux épistémologiques, méthodologiques et théoriques. Enfin, la réécriture et la publication de ce journal s'inscrivent dans une démarche littéraire. Ce document a un style littéraire essentiellement descriptif. Il repose sur des extraits d'observations, sous la forme de récits de scènes quotidiennes, vécues au cours de l'enquête et sur la retranscription de nombreux dialogues.

¹¹⁴ Jean-Pierre Delas et Bruno Milly, *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 175.

¹¹⁵ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, *op. cit.*

¹¹⁶ Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss, *Discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, *op. cit.*

¹¹⁷ Gérard Noiriel, « Journal de terrain, journal de recherche et auto-analyse. Entretien avec Florence Weber », *Genèses*, 1990.

c. Traitement thématique des entretiens

Les entretiens ont été entièrement retranscrits et ont fait l'objet d'un traitement thématique. Ce dernier s'est fait à l'aide d'une grille d'analyse construite au fil de la lecture des entretiens. Cette méthode par codage suppose de revenir sur les entretiens et de thématiser les passages, selon qu'ils mettent au jour une dimension significative du milieu étudié. Comme la théorie ancrée le prévoit, le codage consiste en l'application de concepts, pouvant être provisoires et évoluer au cours de l'enquête¹¹⁸. La conceptualisation a été faite en utilisant des termes *in vivo*, utilisés par les personnes elles-mêmes (parfois appelés catégories de terrain ou catégories « indigènes ») ou des constructions sociologiques¹¹⁹.

2. Analyse

L'analyse porte sur les rapports que les intervenants et les mineurs entretiennent avec l'institution. Il s'agit de percevoir les comportements organisés, les routines, les schémas de pensée et les constantes. Pour cela, mon attention a porté principalement sur le schéma organisationnel, le langage, les identités, les représentations et les sens que les acteurs donnent à leurs pratiques. C'est en repérant les régularités, les concordances ou les oppositions que l'analyse a émergé. Cette analyse a permis de donner sens aux réalités de terrain à partir de notions simples, de termes *in vivo*, tel qu'ils sont exprimés dans le discours des acteurs. Les éléments sémantiques et la mobilisation abondante d'un lexique argotique sont au centre du raisonnement, permettant une connexité entre les données empiriques et la construction scientifique.

L'objectif a ensuite été de passer des catégories empiriques à des catégories savantes, en mobilisant des écrits scientifiques et en formalisant des concepts. Il a fallu ainsi faire un travail de compréhension (décrypter les particularités locales), puis un travail d'explication (produire une analyse théorique et une conceptualisation plus générale). L'objectif de l'analyse a été de passer du particulier au général, du sens manifeste au sens latent, en d'autres termes, d'interpréter la situation observée pour en tirer des analyses théoriques plus larges, en empruntant et en modélisant des concepts sociologiques.

¹¹⁸ Anselm L. Strauss, *Qualitative analysis for social scientists*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 28.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 34.

Conclusion du chapitre 1

Cette thèse porte sur deux types d'établissements pour mineurs, les CEF et les EPM, des lieux d'enfermement aux modalités et aux fonctionnements différents. L'étude de ces institutions s'est faite dans le cadre d'un financement de thèse, selon un protocole de recherche et à partir d'une enquête de terrain de type ethnographique.

Ce travail propose d'étudier le traitement pénal des déviances juvéniles en liant une analyse politique de l'enfermement et une analyse des expériences institutionnelles. Il pose des questions relatives aux effets des politiques publiques à destination des mineurs par une analyse des rapports sociaux en milieu fermé. Visant à saisir la manière dont les intervenants et les mineurs éprouvent le monde social dans lequel ils s'inscrivent, cette recherche a procédé, selon une méthode ethnographique, par la consultation d'un ensemble de documents, par une immersion *in situ* dans deux établissements fermés et par la conduite d'une série d'entretiens auprès d'intervenants et de mineurs placés ou incarcérés.

Une méthode d'analyse par théorie ancrée a été mise en place. Cette dernière implique un aller-retour permanent entre empirie et théorie, ainsi que la conceptualisation progressive de l'objet, au fur et à mesure de l'enquête. En ce sens, cela a supposé un déplacement constant entre des temps d'immersion sur le terrain et des temps de traitement et d'analyse des données récoltées. Ces allées et venues entre l'intérieur et l'extérieur ont créé un rapport ambivalent au terrain, dans lequel on s'engage corps et âme, mais duquel on doit s'extraire et se distancier. Ce processus illustre la place paradoxale de chercheur sur son terrain, présent dans les établissements sans en être un membre à part entière. Par ce va-et-vient, le chercheur se trouve simultanément en dedans et au-dehors du monde étudié, dans un double mouvement d'engagement et de distanciation.

Le processus de recherche, depuis la construction d'un objet à une analyse sociologique, en passant par la conduite d'une enquête de terrain, suppose un rapport au terrain particulier et entraîne un engagement ethnographique du chercheur. Cet engagement influence à la fois la nature des données et la nature de la recherche. D'une part, le terrain se dévoile au fur et à mesure que l'enquête avance et les données sont récoltées, dans un contexte auquel le chercheur appartient. D'autre part, la conceptualisation et la théorisation se développent progressivement et sont directement liées au déroulement de l'enquête de terrain. Dans cette perspective, les dimensions empiriques et théoriques de l'enquête sont indissociables. Pour ces raisons, cet écrit repose sur un principe de transparence sur le déroulement de l'enquête par la mobilisation du journal d'enquête au fil de l'analyse et par la présence en annexe de

l'intégralité de ce journal, dans lequel le déroulement de l'enquête est perceptible. Le développement scientifique repose sur des extraits de carnets de terrain, sous la forme de comptes rendus d'observations sur le modèle du récit, présentant les scènes quotidiennes vécues au cours de l'enquête, et sur la retranscription de nombreux dialogues.

Partie I - En dedans

Les lieux d'enfermement visent à maintenir les corps dans un espace restreint et à immobiliser les sujets. En ce sens, l'enfermement est une peine spatiale¹, également qualifiable de peine temporelle². L'objectif de l'enfermement est de rompre le lien avec le dehors, et de proposer un accompagnement éducatif intensif en dedans.

Il s'agit, dans cette première partie, d'observer la production de l'ordre en milieu fermé du point de vue des équipes professionnelles et des mineurs. L'objectif de cette partie est d'analyser les acteurs sociaux de la détention en les considérant comme membres d'un ordre intra-muros. Plus largement, l'idée est de repérer ce qui fait *corps*, au sens du fait social d'Émile Durkheim³, à savoir les entités collectives extérieures contraignantes pour l'individu. Sont énumérés, au fil des trois chapitres ci-dessous, les normes, les mœurs, les univers symboliques de référence, les sentiments d'appartenance des intervenants et des mineurs, et plus généralement les logiques collectives entourant le quotidien de l'enfermement.

Cette partie se divise en trois chapitres. Le chapitre 2 présente les formes de l'enfermement des mineurs en France, les espaces de la détention, les établissements étudiés, leur fonctionnement, leur aménagement et leurs équipes professionnelles. Les CEF et les EPM incarnent un mode d'enfermement à finalité éducative, une idée très ancienne construite historiquement, aboutissant à un modèle de traitement pénal des mineurs délinquants et criminels. Dans les faits, cette idéologie de l'éducation en milieu fermé se caractérise par des textes juridiques, par des principes d'intervention formalisés, par un programme d'activité et par la conception d'espaces adaptés. Le chapitre 3 présente la nature du travail d'accompagnement des mineurs au prisme des notions d'institution, d'organisation et de profession. La privation des libertés repose sur un projet institutionnel fait de systèmes de significations et des schémas symboliques. Les établissements forment ainsi un monde social au sein duquel des institutions différentes et une variété d'intervenants construisent une vision de l'intervention et organisent l'activité socio-pénale. Le chapitre 4 analyse l'institution sous l'angle de l'habité et de l'expérience des mineurs. L'analyse se focalise sur le vécu de la détention, le rapport au temps et le rapport à l'espace. La privation des libertés crée un lieu résolument contraint où pendant un temps donné la cohabitation est forcée et le quotidien réglé. Les établissements fermés pour mineurs jouent un rôle de coercition du fait d'une contrainte spatiale et temporelle et d'une emprise sur les sujets.

¹ Expression utilisée dans l'ouvrage suivant : Olivier Milhaud, *Séparer et punir. Une géographie des prisons françaises*, Paris, CNRS Éditions, 2017.

² Puisque la présence des mineurs en établissement repose sur des mesures ou des peines ayant une temporalité.

³ Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Félix Alcan Éditeur, 1895.

Chapitre 2 – Enfermer

« Ici, ça nous mène à notre perte. Pourquoi ? Parce qu'on nous enferme. Et on nous enferme pourquoi ? Parce qu'on a fait du mal et qu'on nous prend pour des criminels ou je ne sais quoi. Après c'est sûr, si j'étais resté dehors, j'en aurais rien à foutre de tout ce que j'ai fait. J'aurais continué mes conneries. Mais ce n'est pas la question, parce que quand je vais sortir, je vais continuer, c'est sûr. Et ils le savent, qu'est-ce que je peux faire d'autre ? Alors pourquoi on nous enferme ? Pour qu'on souffre et qu'on pense. Ici, je pense au mal que j'ai fait autour de moi, je pense à ma famille et je galère. Mais c'est tout, il n'y a rien de plus. Et c'est juste ça l'enfermement. Ça sert juste à ça. Mais on m'aurait mis dans une boîte, dans un champ ou dans un désert, j'aurais vécu la même expérience. Je me serai dit la même chose. C'est ça l'enfermement. C'est juste ça. »

Jamel, 17 ans, détenu à l'EPM

Pourquoi et comment sont enfermés les mineurs en France ? Quels sont les principes de l'enfermement des enfants et adolescents ? Quelles formes prennent les espaces de la détention ? Il existe plusieurs lieux où des mineurs sont privés de liberté : Maisons d'arrêt, Centres de rétention administrative, établissements de santé ou encore locaux de garde à vue. Depuis 2002, deux nouveaux types d'établissements fermés pour mineurs, les CEF et les EPM, sont apparus dans le paysage des institutions où des mineurs sont détenus ou retenus. Leur création marque une nouvelle étape dans l'histoire française de la justice des mineurs. Ces établissements incarnent un nouveau modèle d'institution, à la croisée de l'éducatif et de la contrainte. Les CEF sont des *espaces d'enfermement hybrides*¹ où se juxtaposent une logique contraignante et un accompagnement éducatif. Ils sont à la limite du monde carcéral sans vraiment y appartenir. En effet, ils relèvent des compétences du contrôleur général des lieux de privation de liberté et sont des lieux d'enfermement. Cependant, un suivi éducatif renforcé vient se substituer à l'incarcération. Les EPM, quant à eux, visent à remplacer les Quartiers

¹ Catherine Lenzi et Philip Milburn, « Les Centres éducatifs fermés : de la clôture institutionnelle à l'espace éducatif », *Espaces et Sociétés*, n° 3, 2015, p. 95-110.

mineurs des Maisons d'arrêt², afin de proposer un accompagnement davantage orienté vers des objectifs éducatifs et scolaires. Enfermer et éduquer, tel est l'objectif hybride fixé par le législateur quand il imagine des lieux fermés où prime l'intervention socio-éducative. Il entend impulser un renouveau en se positionnant en rupture avec un système « classique » de l'enfermement pénitentiaire de personnes de moins de dix-huit ans, jusqu'ici assuré par les Quartiers pour mineurs des Maisons d'Arrêt, en vigueur depuis 1850.

Les CEF et les EPM participent à un projet de politique publique, et plus largement d'action publique. La création de ces nouveaux établissements est l'aboutissement d'un travail de consultation, d'une collaboration ayant mobilisé de nombreux acteurs. Le modèle d'institution a été construit, l'architecture pensée et les fonctionnements actés. L'élaboration de ces projets d'établissements s'est reposée sur des principes moraux et politiques, une organisation spatiale spécifique et un dispositif organisationnel d'accompagnement. Cette partie présente le processus politique ayant mené aux établissements étudiés et précise leur fonctionnement, leur aménagement, leurs principes et leur organisation.

I. Une Histoire de l'enfermement des mineurs

La justice des mineurs est le fruit d'une longue construction historique et institutionnelle ayant suivi un mouvement général de rationalisation du droit, comme celui décrit par Max Weber³. Il s'agit ici d'en étudier les fondements pour en saisir les principes et en comprendre le sens. Il existe en France une philosophie morale de l'enfermement des mineurs⁴. Cette morale a largement évolué au cours de l'histoire pour aboutir aujourd'hui à une approche de l'éducation en milieu fermé. L'évolution de la justice des mineurs à travers les années a été largement étudiée. Plusieurs ouvrages et thèses ont permis d'appréhender l'histoire de l'enfermement des mineurs et plus largement de leur prise en charge. On retiendra principalement les ouvrages historiques de Henri Gaillac⁵, de Christian Carlier⁶, de Élise Yvorel⁷, de Jean-Claude Caron, Annie Stora-Lamarre et Jean-Jacques Yvorel⁸ ; les travaux

² Ces derniers sont *de facto* toujours en fonctionnement dans certaines Maisons d'arrêt pour adultes, qui possèdent des quartiers séparés pour accueillir des mineurs.

³ Max Weber, *Sociologie du droit*, Paris, PUF, 1986.

⁴ Une « éducation morale », comme la nomme Isabelle Coutant : Isabelle Coutant, *Délit de jeunesse. La justice face aux quartiers*, Paris, La Découverte, 2005.

⁵ Henri Gaillac, *Les maisons de correction : 1830-1945*, Paris, Cujas, 1971.

⁶ Christian Carlier, *La prison aux champs*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1994.

⁷ Élise Yvorel, *Les enfants de l'ombre. La vie quotidienne des jeunes détenus en France métropolitaine*, Rennes, PUR, 2007.

⁸ Jean-Claude Caron, Annie Stora-Lamarre et Jean-Jacques Yvorel, *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIXe-XXe siècles)*, Besançon, PUFC, 2008.

sociologiques de Philip Milburn⁹, ceux de Francis Bailleau et Yves Cartuyvels¹⁰ ; ou plus récemment le travail historiographique produit par Nicolas Sallée¹¹. Il ne s'agit pas ici de refaire une histoire de l'enfermement des mineurs, mais de comprendre sa construction politique pour proposer une analyse des nouveaux établissements fermés nés en 2002.

La justice des mineurs connaît une évolution importante du fait de la remise en cause d'un modèle protectionnel par la généralisation d'une approche néolibérale de la question sociale¹², témoin d'un changement d'orientation dans la gestion publique des déviances des mineurs. Ce processus se traduit par la création de deux nouveaux types d'établissements fermés, comme aboutissement d'un long processus historique présenté ci-après.

A. Création de lieux d'enfermement séparés

Avant la création d'une justice des mineurs à la fin du XVIII^e siècle, les moins de vingt et un ans, alors l'âge de la majorité, étaient jugés comme des adultes. Si une atténuation de la peine était appliquée dans les faits, les mineurs n'avaient pas de statut juridique propre. Les codes pénaux révolutionnaires de 1791 et napoléoniens de 1810 vont, quant à eux introduire la notion d'excuse de minorité. « Premièrement, ils instituent une majorité pénale dont l'âge est fixé à seize ans. [Deuxièmement], ils font de la notion de discernement, avatar de la notion d'âge de raison, le critère de la « punissabilité » des moins de seize ans. Troisièmement, ils diminuent le quantum des peines applicables aux mineurs¹³. » La justice des mineurs française est née.

Jusqu'en 1850 et la création de quartiers spéciaux pour mineurs dans les prisons, les enfants sont enfermés avec les adultes. Puis l'idée émerge d'une séparation entre mineurs et majeurs. Des lieux d'enfermement sont développés dans cette perspective : les Maisons de correction (1830), les Colonies pénitentiaires (en 1839, rebaptisées maisons d'éducation surveillées en 1927) et les Quartiers pour mineurs (1850). Ces établissements accueillent des mineurs dans l'idée de les punir différemment des majeurs. Les maisons de correction appliquent une éducation religieuse et mettent en place des ateliers. Les quartiers pour mineurs sont

⁹ Philip Milburn, *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, Paris, Erés, 2009, p. 196.

¹⁰ Francis Bailleau et Yves Cartuyvels, *La justice pénale des mineurs en Europe. Entre modèle Welfare et inflexions néo-libérales*, Paris, L'Harmattan, 2007.

¹¹ Nicolas Sallée, *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, Les éditions de l'EHESS, 2016.

¹² Francis Bailleau, Yves Cartuyvels et Dominique De Fraene, « La criminalisation des mineurs et le jeu des sanctions », *Déviance et Société*, n° 33, 2009.

¹³ Jean-Jacques Yvorel, « L'enfermement des mineurs de justice au XIX^e siècle, d'après le compte général de la justice criminelle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 7, 2005, p. 77-109.

également munis d'ateliers et reposent sur l'ordre et la discipline. Les colonies pénitentiaires incarnent un modèle de prison ouverte. Si ces établissements visent à proposer une « éducation », ils reposent sur la discipline et la punition. À une époque où se développent les théories du déterminisme biologique des criminels (notamment la théorie de Cesare Lombroso¹⁴ du « criminel-né »), le traitement des mineurs repose sur la discipline et la répression.

Ces dispositifs seront d'ailleurs critiqués par certains pour leur caractère disciplinaire. Parmi ces critiques, le poème « Chasse à l'enfant » de Jacques Prévert¹⁵ reste une des plus notoires. Non moins célèbre, un écrit de Victor Hugo datant de 1853¹⁶ critique vivement le traitement infligé aux mineurs après la visite d'un « bagné », terme utilisé pour désigner les colonies pénitentiaires. L'auteur entame son poème par le vers suivant : « Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne ». Ces quelques mots témoignent de l'émergence d'une critique morale des principes entourant la justice des mineurs française. Victor Hugo critique le traitement infligé aux mineurs. L'idée centrale du poème est que la société a un devoir envers les enfants auteurs d'infractions. Victor Hugo se pose des questions centrales qui semblent être toujours d'actualité : un enfant est-il responsable de ces actes ? Les enfants auteurs d'infractions ne sont-ils pas aussi des victimes ? Ceci étant, n'est-il pas plus judicieux de les éduquer plutôt que de les punir, de protéger plutôt que de les enfermer ?

B. Statut juridique propre aux mineurs et primat de l'éducatif

Progressivement, l'on souhaite donner un statut juridique propre aux enfants, qui permet de les distinguer des personnes majeures et suppose, en matière pénale, de privilégier des mesures ou des peines adaptées à leur âge et leur situation. Les premiers tribunaux pour enfants créés en 1912 marqueront le début d'un principe qui perdure en France : développer des lieux d'enfermement à visée éducative. « Depuis la fin des années 1930, sous Vichy (loi du 27 juillet 1942) puis à la Libération, une nouvelle tendance se consolide et s'impose en effet à travers l'ordonnance du 2 février 1945 posant le primat de l'éducatif¹⁷ ».

Après la guerre, l'ordonnance de 1945¹⁸ voit le jour dans un contexte où prime la défense de la situation de l'enfant, perçu alors comme le futur citoyen d'une nation déchirée.

¹⁴ Théorie exposée dans son ouvrage *L'homme criminel*, publié pour la première fois en 1876 (Cesare Lombroso, *L'uomo delinquente*, Milano, Hoepli, 1876).

¹⁵ Jacques Prévert, *Paroles*, Paris, Gallimard, 1976.

¹⁶ Victor Hugo, *Les quatre vents de l'esprit*, Paris, Émile Testard Éditeur, 1889.

¹⁷ Laurent Mucchielli, « Les «Centres éducatifs fermés» : rupture ou continuité dans le traitement des mineurs délinquants ? », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 7, 2005, p. 113-146, p. 123.

¹⁸ Ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

L'ordonnance de 1958¹⁹ suivra le pas, et renforcera davantage la protection des mineurs en plaçant l'éducatif au centre de l'enfermement. Ces textes marquent cette volonté de privilégier l'éducatif au répressif avec la création de la Direction de l'éducation surveillée (DES) qui deviendra la PJJ. Ces principes sont confirmés par la création de la Cour d'assises des mineurs en 1951²⁰, qui concerne les individus de plus de seize ans ayant commis des actes criminels, et qui instaure la mesure de liberté surveillée. La DES a pour mission de prendre en charge les mineurs à la place de l'Administration pénitentiaire. En théorie, la prison n'est pas du ressort de la DES. Elle est créée avec l'ambition de se distinguer du ministère, dont dépend l'Administration. L'ordonnance de 1958²¹ suivra le pas, et renforcera davantage la protection des mineurs en plaçant l'éducatif au centre de l'enfermement. Dans le même temps, un mouvement mondial de protection de mineurs a vu le jour après la Seconde Guerre mondiale. En 1959 est signée la Convention internationale des droits de l'enfant. Tous les pays signataires doivent faire un effort législatif, avec notamment l'article 37 qui impose que : « l'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible. » Le texte dans son ensemble propose un traitement plus adapté à l'âge de l'enfant. L'idée centrale est celle de l'intérêt supérieur de ce dernier et d'une moindre utilisation de l'enfermement.

Des établissements hybrides sont créés après l'ordonnance de 1945 : les prisons-écoles, les Centres de jeunes détenus (CJD), les Centres spéciaux d'observation de l'Éducation surveillée (CSOES) et les Institutions publiques d'éducation surveillée (IPES). Plus tard, dans les années 60, sont créés les Foyers d'action éducative (FAE) et les Centres d'orientation et d'action éducative (COAE) et, dans les années soixante-dix, les Centres d'observation de sécurité (COS). « Toutes ces institutions ont en commun de chercher à éduquer et à former des jeunes personnes par les vertus de l'enfermement²² ». Si les mineurs sont enfermés, l'idée du placement émerge progressivement. Ces établissements sont des alternatives à la détention.

C. Émergence d'une approche anti-enfermement

À partir de 1970, la question de l'enfermement devient inadéquate avec la volonté d'éducation des mineurs. Bien que l'enfermement des mineurs repose sur des principes d'éducation, les établissements imposent une discipline. Les centres d'observation, en particulier, ont un

¹⁹ Ordonnance n° 58-1301 du 23 décembre 1958 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger.

²⁰ La loi n° 51-687 du 24 mai 1951.

²¹ Ordonnance n° 58-1301 du 23 décembre 1958 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger.

²² Élise Yvarel, *op. cit.*

fonctionnement militaire et sont très stricts. Celui de Juvisy est l'un des plus connus. Alain Peyrefitte, alors ministre de la Justice, ferme plusieurs de ces établissements, dont celui de Juvisy, en 1979.

L'Éducation surveillée quitte définitivement les lieux d'enfermement pour privilégier les mesures en milieu ouvert, car elle revendique une « incompatibilité [...] entre éducation et contrainte d'enfermement²³ ». Se développe au sein de l'Éducation surveillée une idéologie anti-carcérale. L'éducation et la contrainte carcérale sont perçues comme incompatibles. Une dynamique syndicale importante et une professionnalisation des équipes éducatives entraîne le développement d'une idéologie de la prise en charge des mineurs propre à la PJJ. Globalement, l'enfermement des mineurs est critiqué et nombre d'acteurs refusent catégoriquement cette pratique.

Le milieu ouvert se développe considérablement dans l'idée de décloisonner l'intervention éducative et les éducateurs ne sont plus présents dans les quartiers pour mineurs. Les Services éducatifs auprès du tribunal sont développés à partir de 1987 pour mettre en place des mesures alternatives à la prison. Cette position de principe va avoir comme conséquence de créer une frontière entre les mesures d'enfermement et les mesures éducatives. L'éducation surveillée devient la PJJ à la fin des années 1980.

À partir des années 1990, la PJJ connaît une période de « crise », notamment par la remise en question du modèle de l'éducation surveillée. La PJJ se confronte à deux phénomènes : une pénalisation accrue des mineurs, et le développement d'une nouvelle logique de gestion managériale imposée par l'État, « en termes de restructurations, d'exigences d'efficacité, en référence à des objectifs standardisés et de fortes limitations budgétaires²⁴. »

La mise en place des mesures de réparation dans les années quatre-vingt-dix témoigne d'une institution cherchant à protéger la société et avoir une action de responsabilisation à l'encontre des mineurs. En effet, les mesures de réparation prévoient que le mineur réfléchisse à la portée de ses actes et s'engage dans une action au bénéfice de la victime. Les CER et les Centres de placement immédiat sont créés dans cette perspective. Ces mesures sont une des alternatives à l'incarcération, mais marquent les prémices d'un tournant sécuritaire des politiques pénales à destination des mineurs.

²³ Nicolas Sallée, « Si loin, si proches de la prison : les centres éducatifs fermés pour jeunes délinquants », *Revue française de pédagogie*, n° 189, 2014, p. 68.

²⁴ Francis Bailleau et Philip Milburn, « La protection judiciaire de la jeunesse à la croisée des chemins. Entre contrôle gestionnaire et pénalisation des mineurs », *Les cahiers de la justice*, n° 3, 2011, p. 37-49.

D. L'éducation en milieu fermé

Au cours des années quatre-vingt-dix et au début des années deux mille, le thème de l'insécurité est très présent dans le discours politique et public. En 2002, la justice des mineurs va connaître un changement législatif entraînant un retour de l'intervention éducative en milieu fermé. Les mesures de sanction éducative sont créées par la loi Perben I et introduisent une catégorie intermédiaire entre les mesures éducatives et les peines.

Dans la même loi, le législateur propose, avec les CEF et les EPM, des établissements d'un nouveau type autour de principes d'enfermement innovants : les mineurs sont totalement séparés des majeurs, les espaces sont ouverts, les équipes professionnelles sont pluridisciplinaires, l'accompagnement est individualisé et de nombreuses activités y sont développées (sport, activités socioculturelles, scolarité, etc.). On assiste aussi au retour des éducateurs en détention. « Le triptyque sanction-contrôle-contention est posé comme un cadre essentiel de l'action éducative²⁵ ». Le dispositif organisationnel en place dans les CEF et les EPM est particulier. Le cahier des charges des CEF et des EPM a fait l'objet d'une importante réflexion. Si chaque établissement est globalement spécifique dans son fonctionnement, il est soumis à des règles communes qu'il doit contribuer à mettre en place. Des règles d'organisation et de prise en charge ont été fixées et continuent à faire l'objet de diverses prérogatives de la part du Ministère de la Justice.

Les CEF et les EPM ont été créés pendant le deuxième quinquennat de Jacques Chirac. Les politiques à destination des enfants et adolescents ont toujours été étroitement liées à des périodes historiques importantes. L'enfermement des mineurs, en particulier, est un sujet au centre des débats. Il est à mettre en perspective avec l'évolution de la société moderne. Depuis soixante-dix ans, de nombreux Chefs d'État français ont eu le projet de réformer la justice des mineurs. Nicolas Sarkozy est particulièrement connu pour avoir mené une campagne sécuritaire et avoir centré sa politique sur la lutte contre la délinquance. François Hollande, par le biais de Christine Taubira et Jean-Jacques Urvoas, avait également porté un projet touchant à la justice des mineurs. Emmanuel Macron ne fait pas exception. Le 22 novembre 2018, Nicole Belloubet, Garde des Sceaux du gouvernement de Édouard Philippe, annonce vouloir créer un code de justice pénale des mineurs et réformer l'ordonnance de 1945.

En plus de créer une polémique nationale entre les grands partis politiques, les CEF et les EPM ont une résonance importante dans l'opinion publique. Plus particulièrement, une partie de la

²⁵ Philip Milburn, *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, op. cit., p. 196.

PJJ, par l'intermédiaire notamment des syndicats, a une position ferme contre la création de ces dispositifs et l'ouverture des lieux. Les EPM sont vus par la PJJ comme les héritiers des centres de correction et d'éducation pour mineurs du XIX^e siècle. Se développe un sentiment de renoncement à la priorité de l'éducatif avec un retour à la répression et à la gestion étatique d'un ordre public. La rupture avec la philosophie de l'ordonnance de 1945 se fait de plus en plus ressentir. S'opère une crise au sein de la PJJ qui se doit de réintroduire des éducateurs en détention et de superviser l'ouverture des CEF.

En conclusion

Cette histoire de l'enfermement des mineurs nous apprend que l'idée d'un mode d'enfermement à finalité éducative est très ancienne. La justice des mineurs n'a fait qu'osciller entre des mesures répressives, disciplinaires et à dimension éducative. Le modèle de la « sanction éducative » n'est finalement que l'aboutissement et la répétition d'une ambiguïté constante des politiques pénales à destination des mineurs. Cette histoire témoigne de la construction progressive d'une approche de l'éducation sous contrainte.

II. Les Centres éducatifs fermés et l'ouverture dans la fermeture

Premiers des deux nouveaux lieux d'enfermement, les CEF, sont des établissements fermés à dimension éducative, accueillant des mineurs en groupe restreint dans un lieu souvent isolé, soit dans des maisons de campagne réaménagées soit dans des locaux construits *ex nihilo*. L'organisation générale des CEF, de leurs équipes, des activités de prises en charge est présentée ci-dessous. L'établissement ayant fait l'objet de l'enquête est ensuite décrit au regard de ses spécificités et de sa configuration spatiale.

A. Principes généraux

Les CEF sont soumis au Code de l'action sociale et des familles et divers cahiers des charges prévoient des principes nationaux. En dehors de ces principes, chaque CEF a un projet d'établissement spécifique. Les établissements peuvent être publics ou privés. Dans ce dernier cas, ils relèvent du secteur associatif habilité. Une majorité d'entre eux a une gestion associative et leur fonctionnement varie donc d'un centre à l'autre, avec parfois des spécialisations (santé mentale ou addiction, par exemple). Ces associations dites « loi 1901 », pour majorité des « sauvegardes de l'enfance », ont un agrément, également appelé « habilitation ». Ainsi, des mineurs peuvent leur être confiés au titre de l'ordonnance de 1945. La gestion associative a tout un ensemble d'incidences sur la nature de l'établissement,

notamment la composition des équipes. L'équipe des CEF publics est composée d'éducateurs PJJ, qui ont été formés à l'école nationale de la PJJ et sont fonctionnaires de l'État. Les CEF privés ont, quant à eux, un personnel variant d'un établissement à l'autre, dans la mesure où aucune qualification et aucun diplôme n'est requis pour y exercer. Ils peuvent être diplômés du travail social (et avoir par exemple un diplôme d'État), diplômés d'un autre secteur ou non-diplômés. Ces établissements ne sont pas de type carcéral, mais relèvent des compétences du contrôleur général des lieux de privation de liberté et sont des lieux d'enfermement. La présence de l'enfant y est obligatoire. Les retours au sein de la famille sont autorisés à condition d'une demande préalable auprès du juge des enfants. L'objectif des CEF se situe donc entre l'accompagnement et la contrainte.

1. Public accueilli

Les publics accueillis dans ces établissements peuvent être dans des situations très différentes. Dans les faits, ils sont majoritairement multirécidivistes ou multiréitérants²⁶. Le CEF est une solution de placement choisi par le corps judiciaire pour les mineurs ayant déjà connu une multitude de dispositifs. Les CEF sont d'ailleurs souvent considérés comme le dernier rempart avant l'incarcération, comme une alternative à la prison. Si le mineur ne respecte pas les exigences de son placement, il est presque systématiquement incarcéré. Les CEF accueillent des mineurs âgés entre quatorze et dix-huit ans. Ces derniers sont placés pour une période de six mois renouvelable une fois, dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, et depuis la loi du 10 mars 2004, d'une liberté conditionnelle ou d'un aménagement de peine. Dans ce dernier cas, la décision de placement est prononcée au cours d'une détention. Le Contrôle judiciaire est une mesure prononcée par le Juge des enfants, le Juge d'instruction ou le Juge des libertés et de la détention. Il permet de contraindre un mineur à respecter certaines prescriptions (répondre aux convocations d'un service) ou obligations (de soin, de scolarité ou de formation). C'est une mesure applicable aux mineurs d'après l'article 19 de la loi du 17 juillet 1970 modifiant l'Ordonnance de 1945 qui dispose que « [le Juge] pourra décerner tous mandats utiles ou prescrire le contrôle judiciaire en se conformant aux règles du droit commun ». Pour les moins de quinze ans, certaines conditions s'appliquent²⁷, contrairement aux plus de seize ans où le contrôle judiciaire peut s'appliquer en matière correctionnelle et criminelle. Le sursis avec mise à l'épreuve est applicable aux mineurs de

²⁶ Ayant commis plusieurs récidives ou plusieurs réitérations. Les récidivistes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature, les réitérants pour une autre catégorie d'infraction.

²⁷ La peine d'emprisonnement encourue est au moins de cinq ans si le mineur est accusé d'avoir commis une agression sexuelle ou des violences ; la peine d'emprisonnement encourue est au moins de cinq ans si le mineur a déjà fait l'objet d'une mesure éducative, d'une sanction éducative ou d'une peine.

plus de treize ans. Il « dispense un condamné d'exécuter tout ou partie de la peine prononcée tout en le soumettant à certaines obligations²⁸ ».

2. Équipes pluridisciplinaires

Les CEF ont des équipes composées d'éducateurs et d'éducatrices, d'un ou d'une psychologue, d'une maîtresse de maison²⁹, d'un infirmier ou d'une infirmière et d'un enseignant ou d'une enseignante. Les services peuvent être distingués en cinq catégories : la direction, l'éducatif, le pédagogique, le technique et le soin. Cette composition type des CEF est imposée par l'administration de la PJJ pour les établissements publics comme privés (la PJJ, donnant accréditation aux associations, exerce un certain contrôle sur les directions des CEF privés). L'équipe de direction est composée d'un directeur et de deux chefs de service. Le directeur a pour fonction principale d'être garant du projet d'établissement. Il est chargé de l'encadrement des personnels, de la gestion des ressources humaines et de la gestion administrative et financière de l'établissement. Il est aussi garant du placement du mineur et de l'exécution de la décision judiciaire. Les deux chefs de service coordonnent et animent l'équipe éducative, organisent les emplois du temps des intervenants et des jeunes. L'équipe de direction est assistée d'un secrétaire qui assure l'ensemble des fonctions administratives.

3. Un placement sous contrainte

Les placements en CEF sont contraints et la présence des mineurs est soumise à des obligations. Elles peuvent être de plusieurs ordres : obligation de scolarité, obligation de traitement, etc. Par ailleurs, les jeunes ne peuvent pas sortir seuls de l'enceinte de l'établissement, sans quoi une déclaration de fugue est transmise aux forces de l'ordre et aux magistrats compétents. Les mineurs peuvent sortir accompagnés en fonction de leur situation judiciaire et de leur comportement dans l'établissement. Par ailleurs, la participation aux activités est obligatoire. Durant le placement, les jeunes sont soumis au respect des règles de fonctionnement de l'établissement. En cas de manquement à la discipline et en fonction de la gravité de l'acte, différentes mesures sont prises, pouvant aller d'une sanction à une note d'incident au magistrat ou un dépôt de plainte. Dans la majorité des CEF, fumer est autorisé, mais supervisé par l'établissement qui fournit les cigarettes.

²⁸ vosdroits.service-public.fr

²⁹ Le métier de maîtresse de maison est ici féminisé car il l'est également dans les projets d'établissements et dans les usages des acteurs.

B. Centre éducatif fermé du Coudray

Après avoir présenté les principes généraux des CEF, des principes qui concernent, sauf exception, tous les établissements français, il s'agit de présenter la structure ayant fait l'objet de l'enquête de terrain. Le CEF du Coudray, ayant ouvert en 2003, est un des premiers en France et il comporte dès lors une dimension expérimentale. Son ouverture se fait dans un contexte de tension, tant à un niveau national, avec l'imposition de délais très courts, que local, avec des manifestations de riverains qui s'opposent à l'ouverture de l'établissement³⁰. S'ensuit une campagne de recrutement. Une fois cette dernière terminée, « les outils institutionnels sont créés en équipe. Un règlement de fonctionnement et un référentiel de l'action éducative sont élaborés³¹ ».

Malgré le cadre juridico-légal qui fixe leurs statuts et celui des jeunes, les CEF disposent d'une certaine autonomie dans leur fonctionnement. Le CEF du Coudray et son projet d'établissement relèvent d'une association du secteur privé habilitée par la PJJ. Si des normes complexes prévoient un nombre élevé d'obligations pour la structure, notamment par le biais du cahier des charges issu de l'accord d'habilitation et du Code de l'action sociale et des familles, l'organisation interne reste variable d'un CEF à l'autre, notamment concernant les types d'activités proposées, l'accompagnement individualisé ou le règlement intérieur. Les lignes directrices adoptées par l'établissement participent d'un projet associatif initié dans un premier temps par le procureur de la République. Menant des actions partenariales avec les services de l'État et les collectivités territoriales, financées par des institutions étatiques et travaillant majoritairement sous mandat des pouvoirs publics, l'association répond à un ensemble d'attentes notamment en se pliant à des lois et des directives strictes, d'autant plus pour les actions relevant de la justice des mineurs. Cependant, la marge de manœuvre de l'association n'est pas à négliger et ses positions ont une influence majeure sur les actions qu'elle mène auprès de ses publics. Dans ce cas, l'association a une politique qui paraît singulière et spécifique sur deux points : elle prête une grande importance au développement de partenariats extrinsèques en influençant le décloisonnement institutionnel et elle intègre la dimension de soins à ses dispositifs de prise en charge.

Après son ouverture, le CEF du Coudray connaît une période d'instabilité, avec notamment un remaniement de l'équipe et les documents de référence modifiés. Il finit par fermer, les jeunes

³⁰ Ces derniers ne souhaitant pas avoir un établissements accueillant des mineurs suivis par la justice près de chez eux, une opposition sociale, ayant souvent lieu lors de l'implantation d'établissements sociaux, souvent nommée NIMBY en anglais (pour *Not in my backyard*, pouvant se traduire en français par « pas dans mon arrière-cour »).

³¹ Extrait du projet d'établissement de 2014.

intègrent des familles d'accueil et des travaux de réhabilitation sont effectués. Le CEF rouvre quelques mois plus tard. Depuis lors, l'établissement n'a pas connu d'autre fermeture. Deux événements marquent l'histoire du lieu : un incendie volontaire qui a en partie ravagé une chambre, et le suicide d'un jeune lors d'un retour en famille. Par ailleurs, à la fin de l'année 2014, le Centre éducatif fermé du Coudray a déménagé dans de nouveaux locaux. Tout comme les prisons, nombre de CEF connaissent, depuis le début des années 2010, une période de rénovation et de modernisation amenant des transformations physiques, voire des déménagements dans de nouveaux locaux.

1. Description des lieux³²

Extrait du journal de terrain du CEF : Découvrir les lieux

Mon train va partir dans quelques minutes. J'ai rendez-vous au siège de l'association gestionnaire, dans une ville voisine de la mienne, pour rencontrer la directrice du CEF du Coudray. Le rendez-vous a été fixé la semaine dernière. J'ai déjà visité et travaillé dans deux CEF auparavant. Mais je ne sais pas vraiment à quoi m'attendre, car ils étaient très différents l'un de l'autre. Le premier était au milieu de la campagne, dans une ancienne ferme. Le second était en pleine agglomération, et ressemblait, en matière d'architecture, davantage à un centre social. « Tu verras, le lieu est incroyable, je ne m'attendais pas du tout à ça. » C'est par ces mots que j'ai entendu parler du CEF du Coudray pour la première fois, de la bouche d'une collègue chercheuse.

Après un peu plus d'une heure de train, j'arrive au centre-ville et rejoins l'association à pied. La directrice du CEF m'accueille dans son bureau avec Brigitte, cheffe de service. J'échange pendant une heure avec cette dernière. C'est un entretien préalable à l'enquête que nous avons fixé. Elle m'explique quelques détails de son parcours. Elle a commencé à travailler dans l'établissement dix ans auparavant pour un remplacement. Avant cela, elle avait fait toutes sortes de métiers : secrétariat, comptabilité et aide au logement. Elle n'était pas, de prime abord, proche du monde de l'éducation spécialisée ou de la prise en charge des adolescents difficiles. L'échange a surtout tourné autour de la nature atypique du lieu. Brigitte me dit notamment :

– La maison, elle a quand même certains spectres, certains impacts. Elle a souffert. Ça ne ressemble pas à un lieu d'enfermement.

Ce dernier point est répété plusieurs fois par Brigitte qui vante les mérites d'un espace convivial pour une institution où la contrainte est au centre de l'intervention. Après l'entretien, nous échangeons rapidement sur les modalités de l'enquête avec la directrice et elle me propose que François, éducateur technique, me conduise à la structure en voiture.

Nous prenons la route pendant une quinzaine de minutes. François m'explique un peu son parcours. Il a un bac B, un CAP³³ musique et un CAP dans la banque. Il a travaillé un peu dans le monde de la banque et son travail avait toujours un aspect technique.

– Je n'ai pas de formation d'éducateur, mais j'avais quand même un pied dedans, car je prenais des jeunes en difficulté en stage.

François m'explique que le lieu a été acquis par l'association et réaménagé pour l'occasion. Il n'y a pas de hauts murs, pas de portail infranchissable, pas de caméras ni de barbelés. La maison se trouve au milieu des champs en périphérie d'une ville moyenne, près de la rocade. Les murs du

³² Croquis et plans des établissements aux pages 8 et 32 des annexes.

³³ Certificat d'aptitude professionnelle.

CEF étaient là avant sa création. Ils ont une histoire plus ancienne que l'institution. Cette caractéristique n'est pas des moindres puisque la maison avait une autre fonction. C'était sûrement une maison familiale ou une résidence secondaire.

Il y a peu de vie aux alentours, excepté quelques habitations et un quartier HLM situé à quelques centaines de mètres. Le site n'est accessible qu'en voiture. Il est nécessaire d'emprunter de petites routes étroites, après la sortie de la voie rapide, pour s'y rendre. On y croise quelques fermes et habitations. François se gare sur un parking en terre, à quelques mètres d'un grand portail marquant l'entrée de l'établissement. Le parking est très étroit, il faut se faire une place soi-même. Devant le portail, rien ne nous ferait penser à une structure sous contrainte, appartenant aux établissements de la justice des mineurs. L'air de la campagne se fait sentir. Le portail est en bois et sûrement le même qu'à l'origine, avant le CEF. On s'y sent presque tranquille.

Nous entrons dans le jardin, très grand, entouré de grillages de deux mètres de hauteur environ. Je perçois tout de suite que les murs de la maison ont une histoire débordant celle du CEF, que les lieux étaient habités avant que l'institution ne s'y installe. Quelques restes en sont témoins : un kiosque circulaire, similaire à ceux qu'on peut apercevoir dans les parcs urbains, se trouve au milieu du jardin, et une ancienne piscine, entourée de grillage, est visible à quelques mètres. Le sentiment de tranquillité que j'ai ressenti précédemment disparaît lorsque je pénètre dans l'enceinte. Je sais que je ne me trouve pas dans un lieu banal. Quelques détails ne trompent pas : on ferme toujours le portail à clef, il n'y a rien à l'extérieur, ni ballons ni décorations, le jardin est peu entretenu (malgré sa relative propreté). On sent bien qu'il y a eu des tentatives pour y mettre des plantes, mais que celles-ci n'ont pas résisté bien longtemps.

À l'intérieur du bâtiment principal, les murs sont abîmés et les locaux assez mal entretenus. Ce n'est pas sale ni désordonné, mais c'est quelque peu délabré et grisâtre. À droite de l'entrée, il y a la cuisine. On y trouve deux tables et des chaises, un four micro-ondes et un lave-vaisselle dans le coin. À gauche c'est la salle commune, une grande pièce coupée en deux par une arche. Hormis un baby-foot au centre et une table dans un coin, la pièce est relativement vide. Il n'y a ni chaises ni fauteuils. Elle résonne comme un appartement vide. Il y a sur les murs quelques peintures, qu'on imagine faites par des jeunes. On peut y lire le nom du CEF écrit en graffiti.

La matinée est bien avancée et les jeunes sont en activité. François me fait le tour du propriétaire. Il y a cinq bâtiments : 1°) Le plus grand qu'on peut appeler bâtiment principal, composé de la maison à deux étages (où se trouvent la cuisine, les chambres, les bureaux, la salle commune). Au premier étage se trouvent les chambres des jeunes. Elles sont plutôt petites (de la taille d'une chambre étudiante, soit plus ou moins 10 m²) et meublées seulement par un bureau, un lit et une commode. Le troisième étage est réservé aux intervenants. C'est là que se situent les bureaux, celui du psychologue et du psychiatre, celui de l'infirmière, et le bureau collectif de l'ensemble de l'équipe. Ce sont les seuls lieux du CEF où la présence des jeunes n'est pas autorisée. Ils sont fermés à clef, et c'est d'ailleurs ici que chacun y pose ses effets personnels lorsqu'il commence le travail. J'y dépose moi-même mes affaires avant de continuer la visite. 2°) De retour dans le jardin j'aperçois une petite aile annexe où l'on peut trouver une chambre, une salle de « jeu » et une pièce pour les visites familiales. 3°) Le bâtiment scolaire en contrebas de la maison, composé d'une seule et même pièce ; la salle de classe. 4°) Un préfabriqué où se trouve l'atelier technique, au fond du jardin. À l'intérieur, des établis sont disposés et des outils sont accrochés aux murs. 5°) Un local pour stocker du matériel technique se trouve également au fond du jardin.

Brigitte, qui vient d'arriver à l'établissement, m'explique que les espaces sont prévus pour des temps précis : coin pour la pause cigarette, coin pour les activités techniques, coin pour les activités pédagogiques, salle à manger. L'extérieur est plutôt spacieux et se divise en deux grands espaces : devant le bâtiment principal, et derrière l'aile secondaire. La première partie du jardin est composée d'arbres et de quelques socles en bois contenant des plantes variées. La deuxième partie est plus grande, on y trouve une pelouse et une partie bétonnée sur laquelle se trouve un banc. Je passe mon après-midi à l'atelier technique avec François. Les jeunes y fabriquent divers objets en bois.

Les bureaux de la direction ne se trouvent pas sur le site, mais au centre-ville de la métropole, à deux ou trois kilomètres. Il en résulte une absence assez systématique des personnels de direction dans les locaux accueillant les jeunes. La directrice y voit un avantage : le fait que les jeunes soient contraints de se déplacer à son bureau, notamment quand il s'agit de signifier une sanction, marque ainsi toute une distance symbolique nécessaire. Mais les éducateurs y voient un réel problème, car l'absence de la direction les isole et ne permet pas une présence symbolique de l'institution au quotidien.

La vieille maison de campagne n'est aujourd'hui plus utilisée. Elle a été vidée. Il n'y a ni jeunes ni intervenants. Cela faisait plusieurs années que l'association envisageait un changement de locaux en vue d'une mise aux normes. La maison ne respectait pas toutes les obligations légales s'appliquant à un établissement de ce type. Elle accueillait d'ailleurs douze mineurs au lieu de neuf.

Une des originalités des anciens locaux du CEF réside dans la nature de ses espaces. La liberté de circulation au sein des lieux, dans l'ancien local comme dans le nouveau, est témoin de l'ouverture spatiale de la structure. Les jeunes ne sont pas supposés être dans des espaces sans raison, mais la pratique est bien différente. En effet, il arrive souvent qu'ils soient laissés libres et qu'ils déambulent dans le CEF (quand ils sont en refus d'activités ou dans des temps creux). Il y a un banc au fond du jardin près du bâtiment technique où ils se retrouvent souvent pour fumer. De la même manière, ils ne sont pas supposés aller dans leurs chambres en journée, mais le font régulièrement. Il n'y a pas de réel cloisonnement marqué dans l'espace. Un jeune me disait à ce sujet :

« Tu sais, moi, quand je suis rentré dans ce CEF, j'ai été surpris, parce que ça ne paraît pas être un lieu fermé, il n'y a pas de barrières. C'est quand même assez ouvert. »
Mehdi, 16 ans, placé au CEF

Les intervenants du CEF définissent la fermeture de CEF comme non carcérale, mais symboliquement fondée sur la contrainte³⁴. La fermeture est symbolique, elle n'existe pas physiquement, elle est matérialisée par le contrôle judiciaire du mineur et par la Loi. « La fermeture, elle est au niveau judiciaire » nous disait une cheffe de service. Pour autant, les lieux reflètent une symbolique carcérale. La symbolique est également spatiale et matérielle : on souhaite que la structure incarne physiquement le projet du CEF. Le fait d'installer le CEF dans une maison de campagne avait pour objectif de renvoyer une image positive et familiale de la structure. Dans la nouvelle structure, l'incarnation du projet CEF par l'espace est d'autant plus perceptible. Quand le CEF a déménagé, la question spatiale a été au centre de la réflexion.

Au cours de l'enquête, le Centre éducatif fermé du Coudray a déménagé dans une nouvelle bâtisse construite selon un plan architectural propre aux attentes des pouvoirs publics et à la

³⁴ Lenzi, C., Milburn P. et al., « *Les Centres éducatifs fermés : la part cachée du travail éducatif en milieu contraint* », Rapport de recherche pour le GIP mission Droit et Justice, 2015.

direction de l'établissement. La structure est passée d'une ancienne maison individuelle réaménagée à une construction spécialement conçue pour accueillir le projet de Centre éducatif fermé, visant une organisation plus cohérente quant aux besoins de contrainte et d'éducation. Ce déménagement est abordé dans l'extrait suivant du journal de terrain.

Extrait du journal de terrain du CEF : projet de déménagement

Je suis avec un éducateur dans la cuisine. Nous discutons pendant quelques minutes, des jeunes et des intervenants nous rejoignent au fur et à mesure. Le cuisinier arrive et se présente à moi. Il s'appelle Étienne. Les jeunes parlent entre eux. Il est question d'un quartier voisin. Les éducateurs m'expliquent que les jeunes ont leurs cachettes ici, ils passent leur journée à en parler devant eux. De leurs cachettes, du quartier alentour, des histoires du CEF.

– Ils parlent beaucoup. Ils n'arrivent pas tous en même temps, donc les anciens expliquent aux nouveaux.

Les éducateurs m'expliquent que c'est tout de même difficile de recevoir des paquets de l'extérieur. Un jeune nous entend. Il me regarde et me dit :

– Ici, c'est une mini-prison.

Pendant qu'on parle, un mineur dit au cuisinier :

– Si tu veux, je te mets une patate et comme ça tu as un arrêt maladie.

Le cuisinier rigole et répond :

– Je veux bien, ça me ferait des vacances, mais pour ça, je dois porter plainte.

Le mineur dit :

– Je veux bien t'aider, mais en fait non alors.

Le mineur s'éloigne et Étienne poursuit son propos :

– Certains jeunes envoient d'autres mineurs au quartier d'à côté, car ils ont des dettes entre eux. Il y a des enjeux de pouvoir entre eux. Ça, ou ils se font livrer par des gens extérieurs. Ils ont des portables, ils ont tout ici, c'est pour ça qu'on va déménager.

On me parle alors du projet de nouveau CEF. Dans quelques mois, la structure va déménager dans de nouveaux locaux.

– Les lieux seront plus adaptés. Il y aura une salle avec toutes les portes des chambres centralisées. Ce sera en pleine campagne, donc plus difficile pour fuguer, et il y aura un double grillage. [...]

Ce projet de déménagement est tout d'abord motivé par les besoins matériels de la structure. Les locaux commencent à se détériorer et ne sont plus adaptés. L'ancien site est jugé mal agencé. La salle de classe et l'atelier technique se trouvent dans des préfabriqués et les espaces sont dans l'ensemble trop petits pour mener à bien les différentes activités. De plus, les anciens locaux ne répondent pas aux nouvelles normes. Le Centre éducatif fermé doit ainsi se conformer à certaines prérogatives. Sur le nouveau site, la structure peut accueillir trois mineurs de plus que dans l'ancienne bâtisse qui ne comportait que neuf places au lieu des douze prévues par la loi. Des changements en termes d'infrastructure, purement matériels, sont donc attendus.

Un second point qui paraît central est que l'ancienne structure était jugée comme comportant trop de brèches. La fonction de clôture du Centre éducatif fermé n'était pas suffisamment assurée d'après les membres de l'équipe éducative. Les anciens locaux étaient proches d'un quartier dit 'sensible'. Les jeunes pouvaient parfois y fuguer. Ainsi, la situation géographique du site a été considérée comme très problématique, car le quartier était vu comme une menace. Certains jeunes se faisaient livrer au sein du centre, du cannabis ou des téléphones portables notamment.

« L'idée du projet de déménagement est de créer un outil de travail plus adapté. Le bâtiment doit être structuré et strict, mais aussi agréable à vivre. En d'autres termes, il doit être adapté à la minorité des publics accueillis. D'autre part, c'est un lieu que les jeunes et les professionnels s'approprient, auquel ils doivent se faire. »

Pascal, architecte des nouveaux locaux du CEF

« Ce qui a été important, dans le domaine architectural général, c'est que, à la fois il fallait que les résidents sentent qu'ils étaient dans un milieu dont ils ne pouvaient pas sortir, que ce soit un lieu strict sinon sévère, mais dans lequel ils peuvent vivre une partie de leur vie de façon agréable, de façon à retrouver le droit chemin en quelque sorte. Donc sur le plan général de l'architecture, il y avait quand même cette vision, être structuré, strict, mais qu'il y ait quand même une volonté d'espace agréable à vivre. »

Pascal, architecte des nouveaux locaux du CEF

Cette réorganisation s'est donc faite en fonction de besoins propres aux pratiques. Deux points essentiels sont à retenir : le site a été structuré par unités et un nouveau système de sécurité assurant une meilleure fermeture des lieux a été mis en place. L'on souhaitait notamment limiter les transgressions des jeunes. Toute la structure a été pensée en fonction de l'expérience de l'ancienne maison, avec la volonté de pallier certains manquements, principalement en termes de fermeture. Le projet est dicté par cette volonté d'amélioration de l'activité en mettant à disposition des intervenants sociaux un matériel plus adapté et en garantissant une meilleure fermeture des lieux. Voici, ci-dessous, l'extrait du journal de terrain de ma première, puis de ma seconde visite des nouveaux locaux.

Extrait du journal de terrain du CEF : Avant le déménagement

Nous sommes en voiture avec François, éducateur technique au CEF, et Brian, un jeune placé dans l'établissement. Nous nous rendons dans les nouveaux locaux du CEF. J'ai appris la nouvelle il y a quelques semaines, de nouveaux locaux vont accueillir les jeunes. Le déménagement se fera dans quelques mois. François a insisté pour me montrer le bâtiment.

– On ne peut pas entrer, me dit François. Je n'ai pas les clefs, mais on va le voir de l'extérieur, c'est déjà impressionnant.

Brian est à l'arrière, silencieux. Il regarde les champs et les villages défiler. Il demande à François :

– On retournera à la montagne ?

Nous y sommes allés le mois dernier.

– Je ne sais pas si on aura le temps, tu nous quittes bientôt.

Cela fait onze mois qu'il est placé. Son contrôle judiciaire a été reconduit de six mois.

– C'est exceptionnel que je t'emmène voir les locaux, hein Brian, poursuit François. C'est parce que tu ne vas pas y aller toi, tu sors avant ».

François me dira plus tard qu'il sait que Brian ne va pas en parler aux autres jeunes. Brian a une position de « victime » (sic) dans le groupe du CEF. Nous arrivons sur les lieux, sortons de la voiture et marchons jusqu'au bâtiment. Le portail d'entrée est très imposant. Des grilles en bois de plus de trois mètres laissent entrevoir l'entrée du bâtiment. Une seconde porte se trouve quelques mètres plus loin. La zone d'enfermement se trouve juste derrière celle-ci.

Le déménagement est dans quelques jours à présent. Les conversations tournent beaucoup autour de ce sujet. Les jeunes ne sont pas au courant de la date du transfert. De retour sur le CEF, je partage un café avec François. Il me dit à propos du déménagement :

– On aura un nouvel outil plus adapté, plus efficace, avec plus de bureaux et plus d'espace. Les lieux sont magnifiques. Il faut reconnaître qu'on a de la chance quand même d'avoir des locaux comme ceux-ci. Il y a quand même 900 m², ce n'est pas négligeable on ne se montera pas les uns sur les autres.

Quelque jour, plus tard, je retourne aux nouveaux locaux. Je rentre cette fois à l'intérieur du bâtiment.

Extrait du journal de terrain du CEF : Visite des nouveaux locaux

Toute l'équipe est présente ce vendredi pour visiter les nouveaux locaux et se préparer au déménagement. Le nouveau CEF a été construit à quelques kilomètres de l'ancien, plus profondément dans la campagne. L'établissement est composé de cinq unités distinctes et indépendantes : une unité éducative, une unité administrative, une unité de soin, une unité de vie quotidienne et une unité de nuit.

Le CEF comprend une cour centrale, entourée par tous les bâtiments et par un grillage de deux mètres vingt de hauteur. Derrière ces grillages se trouvent un espace vert, un terrain de sport et un espace d'horticulture. On y accède par des portails pouvant être verrouillés. Une deuxième rangée de grillages, mesurant deux mètres trente de haut, entoure ces espaces extérieurs.

Il y a un parking en béton devant le bâtiment. Après ce parking, se trouve une zone d'accès direct à la cuisine pour les diverses livraisons. On accède au bâtiment par une grande porte en métal donnant sur un espace de transition, un sas et un couloir recouvert par un toit. À droite, se trouvent une salle de réunion et l'espace administratif, composé des bureaux des éducateurs et des chefs de service. Plus loin à droite, se situe l'unité de soins, où l'on peut trouver l'infirmier, le bureau de la psychologue et celui du psychiatre. À gauche, l'espace éducatif est composé de la salle de classe, la salle informatique, l'espace technique et une salle de sport. Après ce couloir, se trouve une cour centrale assez grande, avec un espace recouvert sur la droite, proche des bâtiments. L'unité de vie et l'unité de nuit sont accessibles par des portes sous ce préau. L'unité de vie est composée de plusieurs salles : cuisine, salle à manger, salle de télévision/bibliothèque. L'unité de nuit est composée de douze chambres réparties sur un long couloir. Chaque chambre a un nom de capitale mondiale (Madrid, Alger, ...). Elles sont équipées de lavabos, de lits et de bureaux. Les fenêtres peuvent être ouvertes. Elles sont munies de barreaux plats et colorés, ce qui leur donne un aspect esthétique faisant oublier leur utilité première.

Les bâtiments, plutôt hauts et imposants, possèdent de grandes baies vitrées tournées vers l'intérieur de la cour. Cela donne une vision sur cette dernière depuis chaque unité. Aucune porte du CEF n'a de serrures classiques, mais un système électronique permettant de les déverrouiller à l'aide d'un badge. Il faut actionner ce badge pour accéder à chaque salle, chaque bureau, chaque chambre.

Comme on le voit, les anciens et nouveaux locaux du CEF s'opposent sur plusieurs plans. Tout d'abord, la deuxième structure est plus grande, les différents bâtiments plus spacieux. Les salles communes, les bureaux, les chambres ou encore la cuisine y sont plus vastes. De plus, on observe une différence entre les zones extérieures ou plein air. L'ancien site a un jardin étendu et verdoyant possédant deux parties, l'une marquant l'entrée, l'autre un espace isolé au fond, derrière le bâtiment secondaire. Au contraire, le nouveau site ne possède qu'une cour centrale bétonnée. Les autres espaces visibles sur le plan se trouvent à l'extérieur des clôtures et ne sont accessibles que dans le cadre des activités. Il en est de même pour le terrain de sport qui possède une porte fermée et ne peut être utilisé que lors des ateliers sportifs.

Une autre différence significative se retrouve dans l'agencement des bâtiments entre eux. Dans l'ancien CEF, les bâtiments sont dispersés, tandis que dans le nouveau, ils se regroupent en forme de U. Malgré les apparences, les différents bâtiments sont plus isolés dans le second site que dans le premier. Dans l'ancien CEF, toutes les unités sont séparées les unes des autres. Dans le nouveau, à l'exception de l'unité d'hébergement et de l'unité de vie qui communiquent par une porte (fermée à clef), il faut toujours passer par l'extérieur pour aller d'un bâtiment à l'autre. De plus, le système de porte magnétique à badge décrit plus haut ne donne pas accès aux mêmes zones selon les intervenants. Chacun accède aux espaces dans lesquels il intervient au sein de la structure. Par exemple, l'infirmière ou la psychologue n'ont pas accès à l'unité d'hébergement et le cuisinier ne peut pas se rendre dans le bâtiment pédagogique.

À la fin de la visite, les intervenants décident de jouer à cache-cache pour se préparer à l'arrivée des jeunes en trouvant les potentielles cachettes qu'utiliseraient les jeunes.

Il est intéressant de noter que les salariés ayant vécu le déménagement ont pu témoigner d'une certaine déception. Si les nouveaux locaux sont effectivement perçus comme plus adaptés, des craintes se sont développées quant à la forte contrainte qu'ils pourraient engendrer, notamment avec l'appréhension d'une « déshumanisation » des lieux. « Ça fait quand même milieu carcéral » peut-on entendre dans toutes les bouches. Le lieu est jugé comme trop aseptisé et trop fermé, comme a pu nous le dire la maîtresse de maison (les Centres éducatifs fermés, comme d'autres structures sociales et médico-sociales, ont souvent un poste de maîtresse de maison pour gérer la « vie » de l'établissement, à savoir le ménage, la buanderie ou encore la décoration).

L'aspect physique de l'établissement est extrêmement apprécié : c'est « plus joli », « neuf », « plus propre », « plus grand », il y a « plus de confort ». Les intervenants comme les jeunes n'ont pas à se plaindre des nouvelles salles et du matériel mis à leur disposition. L'infirmier, la salle de classe et l'atelier technique sont bien plus adaptés et les intervenants bénéficient d'équipements bien plus complets. Certaines nouveautés sont également à noter par rapport aux anciens locaux : une salle de sport, une bibliothèque ou encore une salle informatique ont été aménagées. Pourtant, nombre de témoignages ont tendance à regretter l'ancien établissement, qui est perçu comme « plus familial » et « plus convivial ». Les nouveaux locaux sont jugés comme « froids », « impersonnels », « déshumanisés », « artificiels » et « aseptisés ». On peut appréhender ce processus dans l'extrait du journal de terrain suivant :

Extrait du journal de terrain du CEF : Une difficile adaptation

Le déménagement a eu lieu depuis quelques mois. Je me rends pour la première fois sur le nouveau site depuis son ouverture. Je pénètre dans le CEF et vais à la rencontre du chef de service. On m'explique que je peux mener des entretiens dans la matinée et dans l'après-midi dans une des salles de l'unité pédagogique. Pour le reste de la journée, je peux m'organiser avec les éducateurs.

Mes immersions seront, dès lors, plus difficiles dans le nouveau CEF car je ne peux pas circuler librement comme dans l'ancien lieu. Toutes les portes sont sécurisées et ne peuvent s'ouvrir qu'avec un badge. On ne m'a pas proposé d'en avoir un, mais je pense que j'aurais refusé pour éviter d'être symboliquement associé à l'autorité aux yeux des jeunes.

On m'ouvre la grande porte allant de la zone administrative à la cour et je croise François. Je lui demande comment s'est passé le déménagement et comment il se sent dans ces nouveaux locaux. Il me répond :

– Il y a plus de moyens pour nous au niveau technique, déjà, un atelier un peu plus grand et mieux adapté. Mais une violence plus importante que ce qu'on avait. Parce que pour les gamins, ça ressemble quand même beaucoup à une prison malgré tout. Une caméra extérieure, des zones fermées par badge, donc pas accessibles. Si, à un moment donné, un gamin a oublié sa paire de pompes, on ne peut plus y accéder. C'est verrouillé de telle heure à telle heure. Il n'y a plus d'accès aux chambres. Sauf la direction qui a un badge de niveau 4. Si toi tu as un badge de niveau 1, tu vas que dans les zones 1, pas 2 ni 3 ni 4 ni 5. C'est comme ça que ça marche.

Hamid passe à côté de nous et entend notre conversation. Il nous dit :

– Moi je suis très bien, j'ai un local, j'ai une douche, j'ai un mini stade. Voilà côté équipement je n'ai rien à dire.

Dans l'ensemble, nombre de témoignages ont tendance à regretter l'ancien établissement [...]. Les nouveaux locaux [...] entraveraient les relations, rendraient les contacts plus difficiles.

Plus tard, je croise Nathalie, maîtresse de maison, qui me dit sur le sujet :

– Le nouveau CEF, ça m'a été très dur. On était habitués à une maison familiale et là, ça fait vraiment carcéral. Je trouve qu'on est très cloisonné, on se sent quand même souvent seul. On joue plus les matons que ce que j'avais l'impression de faire à l'ancien CEF. Ici, ça fait froid, sans âme, ça fait vraiment carcéral. Même les jeunes l'ont ressenti comme ça. J'avais réussi à créer une relation particulière avec les jeunes dans l'ancien, une relation de confiance. Dans le nouveau CEF, quand on l'a investi, je n'ai pas ressenti ça.

Je quitte Nathalie pour me rendre dans une salle de l'unité pédagogique où j'ai rendez-vous avec Lorenzo pour faire un entretien. Au cours de notre échange, il me dit notamment :

– C'est une nouvelle réforme de bâtard. C'est de la merde. Ils te mettent dans des trucs de fou. T'as vu la prison que c'est ici ? Moi, c'est même plus un centre pour moi, c'est un EPM. Et encore même plus qu'un EPM, une maison d'arrêt. Tu sors pas. Ils te mettent un city stade en plein milieu, en gros ça veut dire qu'ils veulent pas que tu sortes.

Deux films documentaires « Le déménagement » de Catherine Rechard³⁵ et « D'une prison, l'autre » de Laurence Milon et Guy Girard³⁶, traitent d'un sujet proche du nôtre, à savoir le déménagement de vieilles maisons d'arrêt vers des centres pénitentiaires flambant neufs. Ces deux films montrent à voir l'ambivalence dans le discours sur les déménagements dont il est question. Les témoignages montrent clairement un paradoxe dans le vécu des détenus et

³⁵ *Le déménagement*, film de Catherine Rechard, Candela, 2011.

³⁶ *D'une prison, l'autre*, film documentaire de Laurence Milon et Guy Girard, La huit, 2009.

du personnel : on apprécie grandement les nouvelles infrastructures modernes et fonctionnelles, mais l'aspect familial et convivial des vieilles bâtisses est regretté. Nous pouvons tout d'abord nous reposer sur le concept de *paradoxe de la modernisation* quant au vécu des acteurs, constat qui a été présenté dans le cadre d'une étude sur les prisons belges³⁷. L'ensemble des intervenants accepte positivement le changement de lieux du fait d'un besoin matériel, mais a tendance à préférer l'ancienne structure, la nouvelle étant jugée comme « déshumanisée »³⁸. On peut également analyser ce phénomène comme le résultat d'effets non désirés des organisations. Cela a été nommé, en politique publique, un *paradoxe d'incertitude*³⁹.

2. Équipe du CEF du Coudray

Le CEF est composé de différents pôles, une classification de l'institution elle-même. Le pôle éducatif est composé, dans tous les CEF, de quatorze éducateurs et éducatrices. Ces derniers participent à la vie quotidienne des mineurs et les accompagnent dans leurs déplacements. Ils doivent s'assurer de l'élaboration du programme éducatif individualisé et rédiger les rapports. Des éducateurs techniques assurent également les activités et les différents ateliers proposés. L'équipe des pôles pédagogiques est constituée d'un éducateur sportif, de deux éducateurs techniques et d'une professeure des écoles. L'éducateur sportif encadre les activités sportives en journée. Les deux éducateurs techniques organisent des activités manuelles dans un atelier ou en extérieur. L'enseignante ne fait pas strictement partie de l'équipe du CEF puisqu'elle est détachée de l'éducation nationale. Elle rencontre chaque jeune individuellement pour des séances de classe chaque semaine. Elle veille à une remise à niveau et aux apprentissages scolaires pour une poursuite ou une reprise de la scolarité. Une psychologue assure un suivi et une analyse psychologique des mineurs dès leur arrivée sur le centre et durant l'intégralité de leur placement. Le pôle santé est composé de deux infirmières et d'un psychiatre. Les deux infirmières assurent une présence sur le site. Enfin, à temps partiel dans la structure, le psychiatre assure le suivi médical des jeunes et développe des collaborations avec des services de santé mentale. Une maîtresse de maison et des veilleurs de nuit représentent les pôles maison. La maîtresse de maison assure les tâches de la vie quotidienne du centre, telles que les courses, le ménage et la gestion du linge. Les veilleurs de nuit prennent en charge les jeunes la nuit. Ils doivent s'assurer du bon déroulement du coucher et sont aptes à intervenir

³⁷ David Scheer, « Le paradoxe de la modernisation carcérale », *Cultures & Conflits*, n° 90, 2013.

³⁸ Ce constat est également fait dans l'ouvrage suivant sur les nouvelles prisons : Didier Cholet, *Les nouvelles prisons, enquête sur le nouvel univers carcéral français*, Rennes, PUR, 2015.

³⁹ Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2012.

en cas de situation urgente. Deux cuisiniers assurent les différents repas de la journée, en prenant en compte les normes légales et nutritionnelles.

3. Activités

Les CEF reposent sur un programme d'activités soutenu, comme on peut le voir dans cet extrait d'entretien.

« En semaine, nous on arrive à 7h30 et on est là jusqu'à 17h30. Les veilleurs ont déjà fait un premier réveil pour demander de se réveiller doucement, et deux éducateurs arrivent à 7h30. Nous il faut qu'on les lève, en expliquant bien que s'ils veulent prendre des douches c'est avant, car le petit-déj est déjà en bas. Et on leur dit de se dépêcher car à 8h10, 8h15 il n'y a plus rien sur la table. Si le jeune arrive à 8h20 et demande son petit-déj, c'est non. Ensuite on fait le tour des chambres, on vérifie que les lits soient faits, que les chambres soient rangées un minimum. Une fois que c'est fait, il y a les cigarettes pour les fumeurs. Ils vont fumer. Nous on ferme les chambres quand elles se ferment, parce ce qu'ils cassent les portes. Après on lit le programme et ils vont en activité. De 8h30 à 9h40, 9h40 à 10h50 et de 10h50 à Midi. Ils font leurs activités, selon avec qui ils sont, scolaire, technique, infirmière, il y a plein d'activités. Le midi ils mangent, il y en a un qui est de service matin, midi et soir, il met la table, débarrasse et lave par terre. Le midi ils mangent, puis cigarette. Après ils ont leur temps à eux, ils font ce qu'ils veulent jusqu'à 13h30. La plupart du temps ils s'ennuient. Parce qu'ils n'aiment pas qu'il y ait quelqu'un derrière eux, mais ils se font chier. Il y en a qui aiment bien se reposer, mais ils ont besoin qu'il se passe quelque chose. Du coup ils s'ennuient, tournent en rond, ils discutent avec nous. Après de 13h30 à 17h c'est reparti pour les activités. L'équipe du soir vient. Le soir il suffit qu'il y en ait un qui fasse un refus d'activité, il ne sort pas le soir. Il y a la salle de muscu, il y en a qui vont jouer, il y en a qui sortent, l'été ils vont se baigner. Voilà, c'est aussi pour les faire respirer un peu. Ça coupe le groupe. Ça soulage, ça détend le groupe. Alors que si vous gardez les neuf le soir, ça se frotte et forcément à un moment, ça peut péter. Donc c'est aussi bien de couper. Donc moi j'aime bien les sorties. Après ça dépend des éducateurs, la motivation. Mais la plupart du temps ils sortent. C'est la première question qu'ils posent quand tu commences à 17h. "Tu nous sors ?". Et c'est un peu la carotte, il y a beaucoup de jeunes qui vont en activité la journée pour pouvoir sortir le soir. »

Majid, éducateur en CEF

Le placement en CEF repose sur une prise en charge personnalisée et sur un accompagnement dans les murs et à l'extérieur. Un planning d'activités individualisé est proposé à chaque mineur. Comme nous pouvons le voir ci-dessous, les mineurs sont extrêmement sollicités, du matin jusqu'au soir.

Déroulement d'une journée de semaine	
7h15- 7h30	Lever
7h30-8h	Douche, rangement de la chambre et petit déjeuner

8h15	Pause cigarette
8h25	Rassemblement
8h30-12h	Activités
12h-13h25	Déjeuner, pause cigarette et détente
13h30-17h	Activités
17h	Goûter
17h15-19h	Activités diverses, douche
19h-20h30	Préparation du repas, repas et pause cigarette
20h30-22h30	Détente, temps libre
22h30	Coucher
23h30	Extinction des lumières

L'établissement propose ainsi des activités sur deux créneaux horaires, le matin et l'après-midi. Les activités peuvent être de différente nature : des activités sportives (course à pied, musculation, golf, squash, tennis, piscine, badminton, relaxation...), des activités techniques (travail du bois, entretien des bâtiments, entretien des véhicules), des activités scolaires, des entretiens (psychologue, éducateurs référents, psychiatre, infirmière), des stages en entreprise.

4. Projet personnalisé et phases de l'accompagnement

Le CEF fixe dans son projet d'établissement une série de principes considérés comme des fils conducteurs de l'intervention éducative :

- La transparence : L'établissement souhaite avoir une action totalement transparente à l'égard « des mineurs, des familles et des magistrats. »
- La référence : Les jeunes doivent être suivis par un intervenant qui sera garant du « lien » avec l'extérieur et de la « continuité » de la « prise en charge ». Il est également mis en place un coréférent pour permettre de suppléer et de doubler le regard sur les situations.
- Le soutien à l'autorité parentale : partant du principe qu'il ne faut pas rompre avec les liens extérieurs, mais les consolider, le CEF donne une importance très particulière au maintien du lien avec les parents et à sa consolidation.

- L'individualisation des projets : Pour chaque jeune, il doit être mis en place un projet personnalisé en fonction de sa situation et de son profil. Cela doit permettre de répondre aux besoins spécifiques du mineur.

Par ailleurs, le placement des mineurs est de six mois reconductibles et s'organise en trois phases. Durant la première phase (phase d'accueil), les mineurs ne peuvent pas sortir du centre, sauf pour des démarches d'insertion, de santé ou pour répondre aux convocations des autorités administratives ou judiciaires. La deuxième phase (phase de validation) prévoit des retours dans la famille ainsi que des sorties autorisées. La troisième phase (phase de préparation à la sortie) permet aux mineurs de sortir sans accompagnement sous des réserves restrictives (présence de son responsable légal, convention de stage). Des outils assurent le lien entre ces trois phases : évaluation de la situation à l'accueil, un document individuel de prise en charge, des entretiens hebdomadaires, des évaluations pédagogiques et des rapports de synthèse.

5. Projet de sortie et maintien du lien familial

L'une des missions des établissements est la préparation à la sortie. Les éducateurs référents doivent créer un projet de sortie avec les mineurs et organiser la période post établissement, en lien avec l'éducateur PJJ du mineur. De même la place des parents est très importante dans le placement d'un jeune au CEF. Un travail en partenariat étroit est toujours proposé aux familles. Celles-ci sont tenues informées de tous les événements importants de la vie du jeune.

En conclusion

Les CEF, sont des établissements fermés à dimension éducative, accueillant des mineurs en groupe restreint dans un lieu souvent isolé, soit dans des maisons de campagne réaménagées soit dans des locaux construits *ex nihilo*. L'organisation générale des CEF repose sur plusieurs principes : une non-mixité, une ouverture des espaces, la présence d'une équipe professionnelle pluridisciplinaire et la multiplicité d'activités.

III. Les Établissements pénitentiaires pour mineurs et l'éducation carcérale

Deuxièmes lieux d'enfermement pour mineurs créés en 2002, les EPM, sont des établissements de type carcéraux, accueillant un nombre important de mineurs dans un lieu construit *ex nihilo*. Les principes généraux des EPM, l'organisation administrative, la

composition des équipes, les principes de la détention sont présentés ci-dessous. L'établissement spécifique ayant fait l'objet de l'enquête est ensuite décrit.

A. Principes généraux

Le principe de l'EPM a été initié nationalement en 2002. Le projet a été élaboré dans les années qui ont suivi et l'ouverture des établissements s'est faite entre 2006 et 2007. Les EPM peuvent accueillir au maximum soixante détenus âgés de treize à dix-huit ans. Tous les EPM sont gérés par l'Administration pénitentiaire et sont des établissements carcéraux. À ce titre, ils sont soumis à toute la législation entourant ce type de lieu. De plus, la détention des mineurs relève du contrôle d'un Juge d'application des peines. L'Administration pénitentiaire est l'administration gestionnaire des lieux, un détail important puisqu'elle a l'autorité vis-à-vis des trois autres administrations : la PJJ, l'éducation nationale et l'Unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA).

1. Public accueilli

Les mineurs peuvent être prévenus ou condamnés. Les premiers sont en détention provisoire, car ils n'ont pas fait l'objet d'une condamnation définitive, soit parce qu'un Juge des libertés et de la détention les a mis en examen et incarcérés, soit parce que le détenu a exercé une voie de recours suite à une condamnation. Les seconds ont été condamnés, par une décision définitive, à une peine de prison ferme par un Juge des enfants. Ces peines peuvent être effectuées en quartier pour mineurs de maisons d'arrêt, en EPM, ou dans un centre de placement pénal si le juge pour enfant prononce une alternative à l'incarcération.

La majorité des mineurs présents dans l'établissement ont déjà un parcours judiciaire important. Nous le verrons, l'incarcération des mineurs est souvent l'aboutissement de placements antérieurs et d'une accumulation d'affaires judiciaires. Certains mineurs peuvent cependant être incarcérés alors qu'ils n'ont jamais eu affaire à la justice. C'est notamment le cas des auteurs de crimes.

2. Quatre administrations

Les EPM sont gérés conjointement par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et par la Direction de l'administration pénitentiaire (DAJ)⁴⁰. Ces deux institutions semblent porter une vision différente de l'action éducative. De plus, deux autres

⁴⁰ Service du Ministère de la Justice.

administrations (Éducation nationale et UCSA) interviennent au sein des établissements. Le modèle de prise en charge des EPM place la contrainte au cœur de l'intervention éducative.

Les EPM impliquent quatre administrations ayant chacune ses effectifs propres. Près de cent cinquante intervenants sont présents dans chaque établissement. L'Observatoire international des prisons (OIP) a fait une enquête en 2015 et écrivait les mots suivants : « Outre l'équipe médicale (environ 4 ETP⁴¹), les enseignants (6,5 ETP), le personnel administratif et les salariés de l'entreprise de gestion déléguée, l'EPM emploie une soixantaine d'agents pénitentiaires qui se relaient 24h/24, et une quarantaine d'agents de la PJJ qui interviennent en journée. Pour une moyenne de trente-deux mineurs. Le budget faramineux qui en découle a été pointé du doigt par un rapport du Sénat de 2011, puisque le coût d'une journée en EPM était alors évalué à 570 € par détenu, contre 111 € en quartier mineurs⁴². »

L'originalité des EPM réside également dans la mise en place des binômes éducateurs/surveillants. Les deux intervenants assurent une veille pour les mineurs et sont présents en journée sur les unités. L'existence de ce binôme est révélatrice de la nature des collaborations entre la PJJ et l'Administration pénitentiaire.

3. Un régime carcéral

Les EPM reposent sur un régime de type carcéral, propre à l'Administration pénitentiaire, prévoyant tout un ensemble de particularités. Les mineurs sont soumis à un enfermement cellulaire, spécifiquement la nuit, comme le précise Rémi, surveillant pénitentiaire :

« La nuit ils sont en cellule. Interdiction pour les agents d'ouvrir les cellules, c'est totalement interdit, sauf cas d'urgence extrême. Mais sinon les ouvertures de cellules en service de nuit, c'est interdit, jusqu'au matin. À partir du moment où le service de jour arrive, il fait son contre-appel, c'est à dire il vérifie la présence de tous les détenus sur les unités, et à ce moment-là c'est le service de jour qui prend le service et le service de nuit peut partir. »

Rémi, surveillant à l'EPM

Par ailleurs une organisation stricte propre au milieu pénitentiaire s'applique. Les mineurs bénéficient d'un service dit de « cantine » qui leur permet d'acheter tout un ensemble de produits : boissons (soda, jus de fruits et eau), biscuits, confiserie, fruits (frais et sec), magazines, produits d'hygiène corporelle, produits de beauté, enveloppes et timbres. Pour pouvoir « cantiner », les mineurs doivent avoir de l'argent sur un compte individuel, limité à

⁴¹ Équivalent temps plein.

⁴² Jean-Claude Peyronnet et François Pillet, *Rapport d'information du groupe de travail sur l'enfermement des mineurs délinquants*, Sénat, 2011. Dans : Observatoire international des prisons, « EPM : une vocation éducative grignotée par le sécuritaire », *oip.org*, 2015.

80 euros par mois. Les commandes se font tous les quinze jours. Chaque mineur à une télévision dans sa cellule. Toutes les chaînes de la TNT⁴³ sont disponibles, en revanche, les EPM ne sont abonnés à aucune chaîne payante. Les mineurs peuvent envoyer des lettres ou téléphoner. Pour le téléphone, ils doivent faire une demande pour que le numéro soit autorisé. Une salle de culte est présente au sein du pôle socio-éducatif et des visites de représentants religieux sont possibles.

B. L'EPM des Mureaux

Après avoir présenté les principes généraux des six EPM français, il s'agit ici de présenter les spécificités propres à l'établissement étudié. L'EPM des Mureaux est un des premiers à avoir ouvert ses portes en mars 2007. L'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice (AMOTMJ) a choisi le groupe Dumez (associé à un architecte et un bureau d'études techniques) comme maître d'œuvre du projet. Le ministère de la Justice souhaitait que ces lieux suivent trois objectifs : respecter la dignité des détenus, renforcer les conditions de sécurité et favoriser la réinsertion.

Après cinq ans de construction, l'EPM est inauguré en présence de Dominique Perben, ministre de la Justice du gouvernement Jean-Pierre Raffarin, ayant été porteur de la loi créatrice des EPM, et Pascal Clément, ministre de la Justice en place (du gouvernement de Dominique de Villepin). Ce dernier se dit fier d'inaugurer cette « salle de classe entourée de murs ». L'EPM n'accueille pas de mineurs avant le mois de juin de la même année pour des besoins d'organisation et de consultation entre les administrations concernées. L'EPM des Mureaux a une capacité d'accueil de soixante détenus. Cinq unités de dix cellules, dont une unité d'accompagnement adapté, sont réservées aux garçons. Une unité de six cellules accueille des filles et une autre unité de 6 cellules est réservée aux arrivants.

En février 2008, un jeune de 16 ans se donne la mort dans sa cellule. Cet événement survient quelques mois à peine après l'ouverture de la structure, ce qui entraînera une série de protestations à l'encontre de ce type d'établissement. Ces protestations proviennent principalement de personnes militant contre l'enfermement des mineurs. L'événement a causé, par la suite, un énorme traumatisme chez les personnels de l'EPM et a entraîné des dysfonctionnements sur plusieurs mois. L'établissement a, par la suite, renforcé les procédures anti-suicide et amélioré la collaboration entre administrations, principalement avec la PJJ.

⁴³ Télévision nationale terrestre.

1. Description des lieux⁴⁴

Extrait du journal de terrain de l'EPM : Entrée dans les lieux

Je pars en tram aux Mureaux, une commune en périphérie d'une grande agglomération française, pour rencontrer l'équipe éducative de l'EPM. Je passe devant un grand stade de foot en construction. J'aperçois déjà les murs de la prison de l'autre côté d'une autoroute qui nous sépare. L'établissement est tout près d'une grande route à six voies contournant la métropole. De l'extérieur, le bâtiment est imposant et ne permet aucune visibilité vers l'intérieur. Il n'y a pas de murs d'enceinte. L'établissement est un bâtiment rectangulaire, un bloc ne possédant que quelques fenêtres donnant sur l'extérieur. De dehors, on ne voit que de hauts murs d'une dizaine de mètres. Je n'ai pas encore le droit de rentrer dans l'enceinte de l'établissement, la réunion va se passer dans une salle hors les murs. Après avoir présenté mon projet de recherche, le directeur de la PJJ me dit qu'il faudra attendre d'avoir l'autorisation de l'Administration pénitentiaire pour pouvoir commencer l'enquête.

Après plusieurs mois de négociation, on me donne finalement l'autorisation de faire mon enquête à l'EPM et j'entre pour la première fois dans la structure en mai 2016. Cela fait sept mois que je m'y suis rendu pour présenter ma recherche à l'équipe éducative. L'autorisation pour entrer dans l'établissement m'est accordée après six mois d'attente. Je pense que le fait d'avoir approché l'établissement par l'intermédiaire du directeur de la PJJ n'a pas dû faciliter le processus. En effet, c'est l'Administration pénitentiaire qui devait me fournir l'autorisation. Passer par un intermédiaire a certainement ralenti la procédure.

Pour entrer dans l'EPM, on doit passer devant une vitre où un surveillant contrôle les entrées. Je lui présente mes papiers d'identité, il me demande la raison de ma venue et vérifie mon autorisation. Il me demande ensuite de lui donner mon téléphone portable. Une première porte permet d'accéder à une salle de sûreté. Les deux portes de ce sas ne peuvent pas être ouvertes simultanément. On y trouve un portique de sécurité et un appareil de contrôle radiographique des sacs et autres biens personnels.

On peut ensuite accéder à la zone administrative de l'EPM : une grande cour entourée de bureaux. La cour est spacieuse, car elle permet d'accueillir les camions de livraison. Au loin, j'aperçois des personnes en train de fumer sous un préau. Je me dirige vers eux et les salue. Il y a trois éducateurs, que j'avais rencontrés lors de la réunion de présentation, et un surveillant pénitentiaire. Ils m'indiquent le bureau de la responsable, la personne avec qui j'ai rendez-vous en ce premier jour de terrain.

J'entre dans le bâtiment de la zone administrative. C'est une aile de l'EPM spécialement dédiée au bureau de la PJJ, de l'Administration pénitentiaire et de l'Éducation nationale. Je rencontre Sylvie, responsable d'unité éducative, qui me donne quelques informations. Les unités sont les différentes zones de la détention dans lesquelles se trouvent les cellules. L'EPM fonctionne par unités, les jeunes y sont répartis et les éducateurs ainsi que les surveillants y sont affectés. Après une longue discussion, elle me propose de me rendre en détention. Sylvie demande à un éducateur de faire un tour de la structure avec moi.

Nous descendons dans la cour de la zone administrative et la traversons. Nous entrons alors dans un sas. C'est le seul accès à la zone de détention. Le sas est petit. Il y a trois portes, une donnant sur la cour de la zone administrative, une donnant sur la détention et une dernière pour accéder au Greffe. Les surveillants sont derrière une vitre. Ils sont dans ce qui est appelé le PCI⁴⁵, le centre de contrôle de tout l'EPM, avec des écrans de contrôle ainsi que de nombreuses caméras intérieures et extérieures de l'établissement. Depuis ce lieu, on a une visibilité sur tous les déplacements.

⁴⁴ Croquis et plan de l'établissement à la page 48 des annexes.

⁴⁵ Poste de centralisation de l'information.

Plusieurs personnes arrivent au même moment que nous et nous devons attendre quelques minutes. Une surveillante est placée derrière une vitre et demande mon nom. Je le lui donne, l'éducateur précise que je suis avec lui et que je n'ai pas besoin de clefs. La surveillante répond que de toute façon je n'ai pas le droit d'avoir de clefs. Elle me demande ensuite si je souhaite avoir un API⁴⁶.

– Un quoi ? Demandé-je.

– C'est un boîtier-alarme, si vous avez un souci vous l'activez, les surveillants seront prévenus et pourront intervenir.

Je réponds par la négative, mais la surveillante me le donne quand même. L'éducateur demande un « motorola⁴⁷ » et des clefs. Nous entrons alors dans la zone de détention. C'est une grande cour entourée de différentes unités. Un terrain de foot est au centre. Nous nous dirigeons vers l'une des unités de vie. On entend des jeunes crier le nom de l'éducateur aux fenêtres. L'éducateur m'explique que la cour est un endroit spécial, car tous les jeunes peuvent la voir depuis les cellules. Par contre, quand on est dans la cour on ne voit pas l'intérieur des cellules et on ne sait pas qui crie ou parle.

– Hé c'est qui lui ? dit un mineur depuis sa cellule en parlant de moi.

– Vous verrez bien, crie l'éducateur en retour.

On se trouve alors devant une porte en plein milieu de la cour. Cette dernière est traversée par de grands grillages. L'éducateur discute avec le jeune dans la cour tandis que celui-ci est en cellule. On ne voit pas bien quel jeune c'est, car les grillages sont trop serrés.

– L'architecture fait beaucoup, tout est visible depuis les cellules. Et de la cour, on ne les voit pas à cause des caillebotis⁴⁸. On reconnaît à la voix, me dit l'éducateur.

Il lui fait une petite réflexion, avec humour, sur le yoyo qu'il est en train de faire :

– Tu vas attraper froid à force de découper ton drap.

Le yoyo, c'est un système que les jeunes adoptent pour faire passer des objets d'une cellule à l'autre. Ils découpent leurs draps en lambeaux et en font des grandes bandes pour connecter les cellules entre elles. Le téléphone de l'éducateur sonne souvent, car la communication inter établissement fonctionne beaucoup comme ça. Il me dit ensuite :

– L'EPM c'est une scène de théâtre, ils se donnent en spectacle. La violence peut être une démonstration. C'est sûr, il y a des avantages et des inconvénients au collectif.

L'éducateur m'explique ensuite que les grillages séparant la cour et fermant le terrain de sport n'existaient pas à l'ouverture de l'EPM, ils ont été ajoutés après :

– Les mineurs passaient leur temps à courir autour du stade de foot et faisaient cavalier les surveillants. Donc ils ont séparé la cour.

Toujours devant la porte, il me dit :

– Il faut appuyer sur la sonnette et attendre que le PCI ouvre. Ils ouvrent et ferment quasiment toutes les portes depuis une salle entre ici et le pôle administratif. Et il y a des écrans de contrôle, des caméras de la détention.

On arrive ensuite dans une unité de vie. Sur deux étages, l'unité possède un bureau, une salle d'entretien, une pièce de vie, un réfectoire et des cellules. Chaque unité a également une cour de promenade. Le lieu est un peu aseptisé. À part quelques couleurs vives, les murs sont blancs et

⁴⁶ Alarme portative individuelle.

⁴⁷ Les intervenants disent tous « Motorola » pour parler des téléphones portables, de ladite marque, utilisés dans l'établissement pour les communications. Ces téléphones ne quittent jamais la structure. Ils sont numérotés et sont disposés chaque soir sur leurs socles de chargement situés dans le PCI.

⁴⁸ Grille en métal large ayant un quadrillage serré, d'approximativement trois centimètres.

tout semble lisse et impersonnel. Il y a un baby-foot au centre de la pièce de vie et quelques canapés et fauteuils. Nous entrons dans le bureau des professionnels. Une surveillante est présente. Les noms des mineurs présents au sein de l'unité sont notés sur un grand tableau en plus de quelques informations à transmettre aux éducateurs du lendemain.

J'échange quelques mots avec la surveillante. Elle m'informe qu'on appelle l'EPM la prison en carton, que ça aurait coûté plus cher en travaux de réparation qu'en construction, car les murs se transpercent avec un coup de poing. Elle me dit qu'on a voulu en faire un lieu qui ne ressemble pas à une prison.

On part ensuite visiter la zone socio-éducative, où se trouvent notamment l'école et la bibliothèque. Il faut de nouveau traverser la cour. Avant d'entrer dans la « zone du socio » (sic), comme la nomment les intervenants, on passe devant une salle derrière une grande vitre en verre. J'aperçois un mineur, l'air hagard, debout au milieu de la salle. C'est ce qu'on appelle le « bocal » (sic). L'éducateur m'explique :

– C'est une zone d'attente dans laquelle on laisse les mineurs le temps des mouvements, les déplacements des mineurs d'une zone de la détention à une autre.

On entre ensuite dans la zone du socio. Il y a une salle des professeurs sur la droite, et un escalier qui mène aux salles de classe, situées à l'étage. Les salles sont au nombre de quatre, d'une taille moyenne, pouvant accueillir approximativement dix élèves. Ces salles sont dotées de beaucoup d'affichage, comme des cartes géographiques, et du matériel scolaire. Les chaises et les tables ne sont pas positionnées de manière classique, dirigées vers un tableau noir où se situe l'enseignant, mais en rond.

Après avoir visité le socio, nous nous dirigeons avec l'éducateur vers la dernière partie de l'EPM qu'on me fait visiter, le quartier disciplinaire. Situé à l'autre extrémité, le « mitard » (sic), comme l'appellent les jeunes, est composé de sept cellules individuelles. Il peut ainsi accueillir sept jeunes maximum. Seuls les plus de seize ans peuvent y aller (pour les moins de seize ans c'est un confinement en cellule).

– Souvent ils arrivent à l'horizontale, me dit l'éducateur. La chaleur y est insupportable surtout l'été, donc ils peuvent parfois sortir.

Le quartier disciplinaire, c'est la prison dans la prison, visant à un isolement total des mineurs. Ils ont seulement le droit à une radio, peuvent emprunter des livres et ont une heure de promenade par jour comme seule sortie.

La cellule est sombre et ne possède pas de fenêtre. Il y a des tags et des écrits. Certains sont taillés dans le mur ; d'autres, faits à l'aide de briquets, sont au plafond. L'éducateur me montre ensuite la « promenade » (sic), une cour minuscule entourée de hauts murs. Je lève la tête, seul un petit carré de ciel est visible.

En résumé, l'EPM propose un espace d'enfermement singulier et cloisonné, ayant des espaces sécurisés, mais visant un objectif d'« humanisation » des lieux de la détention et d'ouverture des espaces. L'architecture générale de l'EPM est basée sur un principe de cloisonnement entre différentes zones de la détention et par la mise en place d'un système de contrôle général et centralisé de la circulation. « L'espace de l'EPM repose, comme la plupart des prisons, sur la relation en discontinuités spatiales et visibilité des mouvements⁴⁹ ».

⁴⁹Gilles Chantraine, *Les prisons pour mineurs. Controverses sociales, pratiques professionnelles et expériences de réclusion*, op. cit., p. 232

Le Poste de centralisation de l'information (PCI) est le centre de contrôle qui ouvre et ferme quasiment toutes les portes depuis une pièce située à l'entrée de la détention. Toutes les caméras de la prison sont également visibles depuis ce centre de contrôle. Ce système est témoin d'une institution cherchant à contrôler les espaces et les individus. En ce sens, il peut être qualifié d'œil du pouvoir ou être perçu comme une version technologique du panoptique des structures imaginé par Bentham et décrit par Michel Foucault⁵⁰. Ce parallèle avait été établi par Gilles Chantraine dans un article : « Si l'expression d'œil technologique du pouvoir convient bien pour qualifier le PCI, cela tient au double contrôle des visibilitées et des discontinuités, donc des mobilités et des immobilités. Ouvrir une porte consiste à annuler une discontinuité et pour les détenus à pouvoir disposer d'un espace plus vaste et d'une possibilité de regroupement. La surveillance au PCI consiste donc, pour paraphraser Michel Foucault, en la gestion des populations captives en subdivisant les groupes et contrôlant les mouvements. Cette surveillance est essentiellement technologique et visuelle⁵¹. »

Malgré ce cloisonnement, l'espace carcéral comporte des espaces ouverts. La grande taille de la cour donne l'impression que le ciel est immense. La configuration spatiale crée un phénomène d'hyper-visibilité de certains lieux de la détention. La cour centrale, parsemée de pelouse, est visible de quasiment toutes les cellules (certaines cellules ont une meilleure vue que d'autres), depuis deux des salles de classe, depuis la bibliothèque, etc. Les EPM ont des cellules, des promenades, des barreaux et des grillages aux fenêtres. Pourtant ils n'ont pas de murs, pas de miradors et veulent symboliquement rompre avec l'architecture carcérale. Les murs d'enceinte sont presque invisibles et se fondent dans le décor.

Certains espaces restent invisibles les uns des autres. L'intérieur des cellules n'est pas visible de l'extérieur à cause des « caillebotis », des grillages très resserrés à la fenêtre des cellules. Hormis certaines fenêtres situées dans la partie administrative, il est impossible d'apercevoir l'extérieur. Dans la zone de détention, de laquelle les mineurs ne sortent presque jamais, toutes les fenêtres sont tournées vers l'intérieur. Le monde extérieur est visuellement absent.

L'architecture de l'établissement poursuit également un objectif d'« humanisation des lieux ». Cet aspect est visible dans un document officiel de présentation de la structure : « on retrouve à l'intérieur de la cité les différentes fonctions de la vie sociale : habitat, école, soins, administration. Le projet recherche une qualité de l'espace, avec un équilibre harmonieux des pleins et des vides [...]. De l'extérieur l'image carcérale est adaptée à la spécificité de

⁵⁰ Michel Foucault, *op. cit.*

⁵¹ Gilles Chantraine, David Scheer et Olivier Milhaud, *Espace et surveillances en établissement pénitentiaire pour mineurs*, n° 1, 2012, p. 125-148.

l'établissement avec une vision de l'enceinte plus urbaine que pour les autres établissements pénitentiaires, notamment du fait de l'absence de mirador. La dimension éducative et le suivi individualisé se traduisent dans le projet architectural par une organisation de l'établissement en différents pôles : éducatif, sportif, santé, etc.⁵² ». Le projet EPM est avant tout un projet architectural. On s'éloigne du modèle carcéral traditionnel. « On dirait presque une petite place de village », dit Pascal Clément, toujours lors de l'inauguration. Le programme architectural produit un lieu résolument ouvert où toute la vie de la prison est donnée à voir. Les lieux ont vocation à être moins anxiogènes qu'un établissement carcéral classique. La création des EPM a consisté en l'établissement d'une prison dans la ville, tout en pensant la prison comme une ville, cela en poursuivant comme objectif l'humanisation des lieux de détention.

2. Équipe de l'EPM des Mureaux

L'équipe de l'Administration pénitentiaire est composée d'une soixantaine de surveillants, tous assez jeunes, ayant différents grades, un personnel administratif et des officiers. Leur mission principale consiste à assurer la sécurité de l'établissement et à l'exécution de la peine. Ils peuvent occuper des postes d'agent de détention (en unité de vie, en binôme avec un éducateur), des postes d'infrastructure (les postes de sécurités, pour la gestion de la circulation), des postes fixes (dans les différentes unités : socio-éducative, sanitaire, etc.) ou des postes de moniteur de sport.

« Tu as les postes de la détention : c'est-à-dire en unité de vie, en binôme avec un éducateur. Tu as les postes infra : les postes protégés, les postes d'entrée et les postes au PCI⁵³,... Et puis après tu as tout ce qui est poste fixe : l'agent du socio⁵⁴, l'agent de l'UCSA⁵⁵, le BGD⁵⁶, situé au greffe. Leur mission c'est gérer un peu tout : monter les commissions de discipline, gérer tout ce qui vient de l'extérieur, les courriers, les mandats, les cantines, le linge. Tout ce qui est gestion de la détention, qui fait le lien avec l'extérieur. »

Jennifer, surveillante à l'EPM

Le service de la PJJ est composé d'une équipe d'éducateurs (et d'éducatrice), d'une psychologue, de trois responsables d'unité éducative et de personnels administratifs. Les membres de l'équipe sont relativement jeunes et récemment diplômés, ce qui confirme le

⁵² « Cérémonie de remise des clés de l'EPM des Mureaux à M. Pascal Clément, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice », Publié le 9 mars 2007 sur justice.gouv

⁵³ Poste de centralisation de l'information.

⁵⁴ Socio est utilisé pour nommer l'unité socio-éducative.

⁵⁵ Unité de consultation et de soins ambulatoires.

⁵⁶ Bureau de gestion de la détention.

phénomène de désertion des anciennes générations d'éducateurs du mouvement anti-carcéral détaillé au début de ce chapitre. L'équipe éducative est responsable de l'accompagnement des mineurs dans les murs, du lien avec l'extérieur, notamment avec les familles, et de la préparation à la sortie. Les éducateurs participent à la vie quotidienne de l'établissement, principalement aux repas, et assurent le suivi éducatif des mineurs.

L'équipe de l'Éducation nationale composée d'une proviseur, d'enseignants et d'enseignantes (neuf enseignants se partageant près de sept équivalents temps plein). Ils assurent la scolarité des mineurs présents en détention. Ils sont professeurs des écoles ou enseignants du secondaire. Plusieurs disciplines sont enseignées dans les murs de l'établissement : français, langues, histoire-géographie, mathématiques, atelier technique. En plus des enseignants, une conseillère d'orientation psychologue est présente à temps plein. Une enseignante explique, dans cet extrait d'entretien, la répartition des rôles dans l'équipe :

« On a une directrice hiérarchique, comme au collège. Elle a un statut de proviseur adjoint. Parce que même nous les professeurs des écoles, on est géré administrativement par le second degré. Il y a des Profs des écoles et des profs de collège/lycée. Les profs du collège s'occupent des groupes CAP⁵⁷. Et nous on s'occupe plus des CFG⁵⁸, des FLE⁵⁹ et des illettrés, et les groupes un peu de découvertes professionnelles. »

Florence, enseignante à l'EPM

L'Unité sanitaire en milieu pénitentiaire se matérialise par l'Unité de consultation et de soins ambulatoires (UCSA), avec des médecins, psychiatres, psychologues, dentistes et infirmières. Tous ces intervenants sont salariés de l'Hôpital de proximité et interviennent tous à temps partiel, parfois une seule fois par semaine. Il y a deux psychiatres (présents deux jours et demi), une psychologue (2 jours), un médecin généraliste (une demi-journée), trois infirmiers à temps plein, un dentiste (une demi-journée), un diététicien (une demi-journée) et une sophrologue (une demi-journée).

3. Activité et mise en collectivité

Les mineurs sont sollicités à plein temps avec une fréquence élevée. Le cahier des charges de l'EPM prévoit jusqu'à soixante heures d'activités par semaine, dont de l'enseignement général, des activités techniques, culturelles et sportives. À cela s'ajoutent des ateliers divers, menés par des intervenants de l'EPM ou des intervenants extérieurs (cuisine, jeux de société). Ces activités sont, pour la majorité, collectives. Les mineurs sont également sollicités

⁵⁷ Certificat d'aptitude professionnelle.

⁵⁸ Certificat de formation générale.

⁵⁹ Français langue étrangère.

individuellement pour des entretiens avec les éducateurs ou le psychologue. Enfin, certains temps en journée sont dédiés aux parloirs et aux soins.

Comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous, l'organisation de l'EPM prévoit que les mineurs soient réveillés tôt, vers 7h30 et partent en activité de 9h à 12h, puis de 14h à 17h. Des temps collectifs obligatoires enveloppent « totalement la vie recluse⁶⁰ » et forment un quotidien extrêmement cadré. Hormis les temps individuels, le fonctionnement de l'EPM se caractérise par une mise en collectivité quotidienne et fréquente des mineurs. Les temps en cellule sont limités et les mineurs sont rarement seuls.

Le déroulement d'une journée de semaine	
7h	Arrivée des surveillants et appel
7h45	Arrivée des équipes éducatives et réveil des mineurs
8h	Petit-déjeuner en collectif ou en cellule
9h-12h	Activités
12h	Déjeuner en collectif ou en cellule
14h-17h	Activités
17h	Retour en cellule
17h-18h30	Entretiens individuels
18h30-19h45	Dîner en collectif ou en cellule
19h45	Retour en cellule, départ des équipes éducatives
23h	Extinction des télévisions

Approximativement douze heures d'enseignements scolaires par semaine sont proposées aux mineurs. D'autres activités sont également proposées : scolaire, « hip-hop », « pop art », arts plastiques, horticulture, théâtre, « bâtiment », « mécanique ». Cette journée type concerne les journées de semaine. Les week-ends, les mineurs n'ont pas d'activités et on le droit à une heure de promenade. Un jeune explique ce fonctionnement dans l'extrait suivant :

« Sport, théâtre. C'est des intervenants qui viennent comme toi. Mais ça va, ils sont tranquilles, on délire bien avec eux. Il y a les cours. Enfin les cours, les trucs qui font passer le temps. Après promenade. Activité le week-end. Ça peut être cuisine, des tacos, tu choisis. Mais nous on cuisine parce qu'on ne mange pas bien à l'EPM. Ils font trop de

⁶⁰ Laurent Solini, *op. cit.*

trucs qui ne sont pas bons, donc on ne mange pas tout. En fait tu manges deux fois en bas, après tu manges en cellule, après tu manges deux fois en cellule une fois en bas. Ça se fait par trois fois. Et si tu es en MBO⁶¹, tu peux ne pas manger en bas, ou ne pas avoir de télé, ça dépend. »

Nadjim jeune EPM

Par ailleurs, l'EPM dispose d'une cellule de protection d'urgence de prévention au suicide. Une commission de discipline se réunit tous les jeudis lorsqu'une procédure disciplinaire s'ouvre, suite à des comptes rendus d'incident. Les mineurs peuvent être placés en quartier disciplinaire à l'issue de cette commission ou avoir une sanction appropriée. L'établissement dispose de trois infrastructures sportives : une salle de musculation, un gymnase et un terrain de football extérieur. La salle de musculation, d'une surface de 96 m², est située dans l'espace socio-éducatif. Elle est dotée de cinq appareils dont un vélo, une presse verticale et un rameur, ainsi que d'une barre de traction. Le gymnase permet la pratique de sports collectifs (football en salle, basket-ball, volley-ball), de sports de raquette (badminton, tennis de table) et de sports de lutte (boxe, judo). Le terrain de football extérieur est situé au centre des bâtiments de détention, entouré des différentes unités de vie et à la vue directe de certaines fenêtres des cellules des mineurs et des cours de promenade non encore occultées. L'établissement est doté d'une médiathèque située au sein de l'espace socio-éducatif, à l'étage, ainsi que de trois fonds documentaires propres, réservés l'un au quartier disciplinaire, comprenant une trentaine de bandes dessinées, l'autre, au quartier des arrivants et le dernier à l'unité des filles, pour les arrivantes.

4. Projet personnalisé

Le régime carcéral des mineurs en EPM se fait selon différents statuts correspondant à des traitements spécifiques, avec une variation dans le temps des droits accordés aux mineurs. On en distingue trois : le régime des arrivants, le régime de confiance et le régime différencié (dans une unité de prise en charge adaptée). Un autre régime de prise en charge correspond au placement en unité disciplinaire (ou quartier disciplinaire aussi appelé « mitard »). Les mineurs ont également différents devoirs et droits selon leur statut de prévenu ou de détenu. Le régime différencié, prévoyant la présence du mineur dans une Unité de prise en charge adaptée (UPCA), matérialise la personnalisation d'un projet pour chaque mineur. Deux éducatrices reviennent sur les spécificités de cette unité dans les extraits suivants :

« À l'UPCA, on a un fonctionnement de prise en charge temporaire et individuelle. Il y a trois possibilités pour venir, soit la demande de l'Administration pénitentiaire, soit la

⁶¹ Mesure de bon ordre, une sanction s'appliquant en cas de transgression du mineur.

demande de la PJJ, soit la demande du jeune, pour s'exclure du collectif pour X raisons. Ça peut être parce que le jeune est victime, parce que le jeune pose problème, ou parce qu'il a des échéances qui arrivent et qui sont difficiles, donc on a peur qu'à l'échéance d'une audience il soit effondré, on préfère qu'il soit cocooné à l'UPCA. Le jeune est affecté pour une semaine à l'UPCA, c'est renouvelable deux fois. Donc c'est maximum trois semaines. C'est important parce qu'on a des jeunes ils voudraient faire toute leur détention à l'UPCA, mais c'est pas possible parce que c'est pas la prise en charge de l'EPM, et on considère qu'un jeune qui ne veut pas faire du collectif n'a pas sa place à l'EPM, et à ce moment-là il doit demander un transfert. »

Amel, éducatrice EPM

« Après à l'UPCA il y a des éducateurs de 9h à 17h30 à peu près. On fait un seul repas avec les jeunes, c'est le repas du midi, et c'est en individuel donc le jeune va descendre une fois tous les tant de jours suivant le nombre de jeunes qui sont affectés à l'UPCA, avec un maxi de quatre jeunes. Par contre au niveau entretiens, on fait beaucoup plus d'entretiens, on est plus ouvert, c'est aussi l'occasion pour la psy de la PJJ d'accéder aux jeunes et de commencer un suivi. »

Juliette, éducatrice EPM

Il y a donc une volonté de proposer un projet personnalisé et individualisé tout en conservant un régime carcéral. Particulièrement à l'oeuvre dans cette unité spécifique, l'individualisation du suivi concerne tous les mineurs incarcérés et s'applique tout au long de leur détention.

5. Soutien aux droits, projet de sortie et maintien des liens extérieurs

Une commission citoyenne, faite par un avocat, se tient régulièrement pour informer les mineurs de leurs droits. Il y a également une salle de visioconférence pour des convocations des juges. Par ailleurs, une consultation des détenus est régulièrement organisée, j'ai eu l'occasion de participer à l'une d'elle lors d'une journée d'immersion dans l'établissement :

Extrait du journal de terrain de l'EPM : Consultation des détenus

L'EPM organise une réunion de consultation des détenus. Nous sommes dans une grande salle, non loin de la médiathèque et du pôle socio-éducatif. C'est une très grande pièce circulaire pouvant accueillir divers événements, spectacles, activités théâtre, etc. C'est la première fois que je m'y rends, je ne l'avais jamais visitée auparavant. Des chaises sont disposées dans la pièce. La directrice et une surveillante, déjà assises, font face aux autres participants, installés en demi-cercle. Sont présents les responsables d'unité PJJ, la responsable de l'Éducation nationale, une représentante de l'entreprise de prestation alimentaire et deux mineurs, dont Jamel. Avant la réunion, ils ont eu comme mission de discuter avec les autres mineurs pour avoir leur avis et le porter devant la commission. En guise d'introduction, la directrice précise qu'il y a eu un changement de prestataire pour la cantine⁶² et qu'il y a une « expérimentation » (sic) pour augmenter le temps des conversations téléphoniques.

Les deux jeunes font ensuite la liste de leurs demandes :

⁶² « Cantine » et « cantiner » s'utilise pour les achats que les mineurs peuvent faire pour avoir des produits dans leurs cellules. Cela va de la nourriture aux boissons et aux produits de soin et de beauté.

– On voudrait pouvoir cantiner plus et avoir plus de bouteilles de boisson par semaine. Aussi on voudrait du Nutella et Canal +. Et un frigo.

Les jeunes sont limités en achats, surtout pour les boissons, ils n'ont le droit d'acheter que deux grandes bouteilles de soda par semaine. La directrice leur répond :

– Mais il faut faire attention aux boissons sucrées. J'ai besoin de demander à la diététicienne. Et ça fait six ans que je demande des frigos, mais ça ne passe pas.

– Et aussi, on a besoin de serpillières et de plus de balais dans les unités, poursuit un des mineurs. Ils sont tous cassés ou on ne les trouve plus. Et des coupe-ongles en cellules. Et des draps aussi. [...] Et des ventilateurs c'est possible au moins ? Parce qu'il fait trop chaud en cellule.

– Je ne m'engage pas tout de suite pour les ventilateurs. Mais vu que c'est cantiné, je pense que vous en prendrez soin. Pas comme les téléés [...]

Les mineurs continuent à lister leurs demandes :

– Et il faut changer de petit déjeuner aussi. Le truc marron c'est dégueulasse.

– C'est de la crème de marrons, c'est bon, répond la directrice.

Le deuxième mineur affronte la directrice du regard. Il prend le temps de répondre, sèchement :

– Non ! Et changez de repas aussi ! C'est toujours pareil. Et les frites, elles sont sèches. Et le petit-déj est mieux quand c'est en bas. En cellule, il y a moins de trucs. Ils ne donnent pas de lait.

– Normalement vous avez pareil en bas et en cellule.

Tandis qu'elle écoute, la directrice prend des notes sur un calepin. La surveillante assise à côté d'elle observe la scène, les bras croisés. Jamel reprend la parole :

– Le parloir, on trouve que quarante-cinq minutes passent vite. Et est-ce que c'est possible de passer le code⁶³ en prison ? Aussi, on veut plus de promenades.

– Bonne idée ! Je suis pour le code. Le parloir, c'est possible de faire plus, rien ne s'y oppose. Ça demande une réflexion et un travail avec les équipes. Pour la promenade, ça va être compliqué, car il n'y a qu'une promenade par tranche horaire dans l'EPM. Il ne peut pas y avoir deux promenades en même temps. Et moi, je voudrais savoir, vous faites quoi en promenade ?

– On se promène. Et on est un peu entre nous, sans surveillants. C'est rare.

– Vous préférez les promenades aux activités ?

– Ça dépend de ce qu'on fait.

– Avant, il y avait une table de ping-pong en pierre, mais elle s'est cassée et vous en jetiez des morceaux sur les surveillants. Et il y avait un panier de basket, mais tout le monde montait dessus et allait sur le toit. Donc on a tout supprimé. Vous ne préférez pas aller au gymnase ? Vous pouvez demander aux éducateurs de faire des trucs.

– Ils peuvent pas ou veulent pas. À la 3, surtout⁶⁴. Ils font tout le temps activité jeux vidéo. Sauf qu'avec la Xbox on peut pas tous jouer, parce que c'est qu'une heure. Pas le temps, il y a une manette pour huit.

La directrice regarde sa montre, elle a l'air pressée. Elle demande s'il y a d'autres choses. L'autre mineur se redresse sur sa chaise et demande :

– Pourquoi on peut pas fumer à l'EPM ?

⁶³ Code de la route.

⁶⁴ À l'unité 3.

– Parce que c’est la loi. Mais c’est problématique, car tout le monde fume. J’ai des mères qui me disent que leur fils ne fumait pas et qu’il s’est mis à fumer du cannabis en détention. J’ai d’autres problèmes comme ça. Si vous me demandez des préservatifs, je fais quoi ? Je voudrais bien vous en donner moi, mais je ne peux pas.

Jamel ne porte pas attention au point sur les préservatifs et reprend son propos :

– Parce que la majorité d’entre nous, on n’arrive pas à dormir sans fumer. On est chez nous quand même non ?

La directrice soupire. Son silence semble faire office d’acquiescement. Elle ajoute, pour conclure la séance :

– Merci pour votre présence aujourd’hui, d’avoir joué le jeu. On reviendra vers vous pour répondre à vos demandes. Et on fera état de votre participation à vos magistrats.

La consultation des détenus est au centre du projet proposé en EPM et porte essentiellement sur la vie carcérale et sur les conditions de détention des mineurs. Au-delà de toutes les thématiques abordées dans l’extrait ci-dessus, dont certaines sont davantage analysées dans la suite du manuscrit, il apparaît que l’institution propose aux mineurs de s’investir dans leur détention. Elle les invite à partager leurs avis et à s’exprimer sur leurs conditions carcérales. Cela témoigne notamment de l’importance accordée aux droits des détenus et à leur participation.

Les EPM se donnent également comme objectif de préparer la sortie et favoriser le maintien du lien familial. Les mineurs ont un emploi du temps individualisé et travaillent, avec les éducateurs, à l’élaboration d’un projet personnel, visant notamment une préparation à la sortie. Par ailleurs, les familles sont vivement associées à la détention des mineurs. L’établissement tient à maintenir le lien, par la mise en place des parloirs et par un travail étroit avec les familles. La PJJ adopte une position dynamique sur la question du projet de sortie, en encourageant fortement les mineurs à bâtir un projet d’aménagement de leur peine. Le maintien des liens familiaux est une des priorités affichées par l’EPM. Durant l’enquête, une « maison des familles » était en construction à l’extérieur de l’enceinte de l’EPM, près du parking. Cet espace se veut convivial. Il est destiné à accueillir et à recevoir les familles en entretien.

En conclusion

Les EPM sont des établissements construits *ex nihilo* incarnant un nouveau modèle d’institution, à la croisée de l’éducatif et de la contrainte. Ces établissements visaient à remplacer les Quartiers mineurs des Maisons d’arrêt⁶⁵, afin de proposer un accompagnement davantage orienté vers des objectifs éducatifs et scolaires. L’enfermement y est structuré par

⁶⁵ Ces derniers sont *de facto* toujours en fonctionnement dans certaines Maisons d’arrêt pour adultes, qui possèdent des quartiers séparés pour accueillir des mineurs.

plusieurs principes : les lieux sont mixtes, les mineurs sont totalement séparés des majeurs, les espaces sont ouverts, l'équipe professionnelle est pluridisciplinaire (quatre administrations publiques y collaborent) et de nombreuses activités y sont développées (sport, activités socioculturelles, scolarité, etc.). Les pouvoirs publics qualifient ces EPM de « prisons-écoles », du fait qu'ils incarnent un décloisonnement institutionnel et offrent aux détenus un programme riche et diversifié. L'architecture et l'organisation, ayant été pensées conjointement, l'aménagement des lieux et la structure organisationnelle sont ainsi directement articulés au projet pénologique porté par les EPM.

Conclusion du chapitre 2

L'idéologie de l'enfermement s'appliquant dans les CEF et les EPM s'est construite historiquement. Ces deux établissements symbolisent la nouvelle approche de l'éducation sous contrainte dont les tenants et aboutissants ont été présentés. Ce changement de paradigme quant à l'enfermement des mineurs s'est matérialisé par la création d'une multitude de CEF et de cinq EPM. Les CEF, pour la majorité, occupent des locaux déjà existants. Les EPM quant à eux ont fait l'objet d'un plan architectural précis et ont été construits *ex nihilo*.

Les projets architecturaux de ces structures reflètent cette nouvelle idéologie. Les politiques pénales se basent sur une réflexion spatiale pour créer des lieux de détention pour les enfants. Pensés sur un modèle de prison ouverte, ces établissements visent à « humaniser » l'accompagnement des mineurs, et à favoriser un cadre de vie qui respecte la dignité des personnes et qui incarne la vie extra-muros (dans un cadre plus urbain et plus végétalisé par exemple). On observe des conditions, à l'intérieur des établissements fermés, ressemblant aux conditions de l'extérieur.

Observer les espaces dans ces institutions est un bon moyen pour comprendre les expériences de confinement et les pratiques professionnelles dans le contexte de la coercition et les idéologies sous-jacentes à l'intervention. À chaque espace est assignée une fonction particulière. Comme Marion Seguin l'a montré, la forme des espaces doit être synthétisée pour comprendre comment les sociétés sont fondées, habitées et transformées⁶⁶. Cette partie a proposé une immersion dans les espaces de l'enfermement et leurs configurations. Cette description physique permet de déceler les idéologies ambivalentes de l'enfermement. L'architecture met en lumière cette tension entre sécurité et éducation, discipline et accompagnement social. Nous avons pu voir que l'enfermement est soumis à des exigences spécifiques de séparation, d'organisation de la sécurité, de contrôle et de visibilité des détenus⁶⁷. Sécuriser les lieux est le premier principe d'intervention caractérisant les institutions de privation des libertés. Les CEF et les EPM partagent ce même objectif : assurer une fermeture physique. Dans le même temps, un objectif d'« humanisation des lieux » est poursuivi. Les espaces sont volontairement en rupture avec une architecture carcérale. Cette double idéologie de l'enfermement est également visible de par l'organisation et le programme des nouveaux établissements. Leur fonctionnement repose sur un cadre strict permis par l'intervention d'un nombre important d'intervenants. Le secteur de la justice des

⁶⁶ Marion Segaud, *Anthropologie de l'espace*, Paris, Armand Colin, 2010.

⁶⁷ Michel Foucault, *op. cit.*

mineurs est fondé sur des *croyances partagées*⁶⁸ et des paradigmes qui la fondent : plus de fermeté et plus de dignité⁶⁹.

⁶⁸ Philip Milburn, *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, op. cit., p.29.

⁶⁹ Arnaud Frauenfelder, Eva Nada et Géraldine Bugnon, op. cit.

Chapitre 3 – Accompagner

« On nous confie des jeunes, on fait de notre mieux, voilà. On essaye de les accompagner ensemble. C'est notre mission. Essayer de susciter quelque chose collectivement. Essayer de trouver, chacun, les petits trucs qu'on peut mettre en place et dont le gamin se saisira. ».

Majid, éducateur au CEF

Le deuxième chapitre a présenté la volonté politique d'enfermement et d'éloignement des mineurs. Dans les établissements, un accompagnement intensif de ces derniers est mis en place. À cette fin, un nombre important d'acteurs interviennent auprès des mineurs quotidiennement. Il s'agit, dans ce troisième chapitre, de comprendre en quoi consiste leur travail d'accompagnement. Les établissements de privation de liberté pour mineurs sont composés d'un univers professionnel conséquent au service des mineurs. Cet accompagnement passe par un ensemble de relations interindividuelles et par des collaborations entre intervenants. L'éducation sous contrainte est un espace de travail collectif construit comme une institution, régi par une organisation et soutenu par des logiques professionnelles. Il n'est pas question ici de minimiser la dimension individuelle du travail, l'importance des entretiens individuels et de la relation professionnel/mineur¹, mais d'insister sur le caractère collectif de l'éducation sous contrainte et sur l'existence de logiques professionnelles dans la définition de l'activité.

Plusieurs termes sont utilisés pour définir le travail à destination des mineurs : accompagnement, prise en charge, suivi, etc. Le terme d'accompagnement est l'un des plus mobilisés pour caractériser l'intervention dont il est question. Lorsque les intervenants présentent leur travail, ils le définissent souvent comme celui d'un passeur, qui accompagne un jeune d'un point à un autre, pour un temps donné et pour une mission donnée. La notion d'accompagnement est assez fidèle à l'intermittence des actions éducatives. Les intervenants sont là à un moment donné de leurs parcours, au même titre que d'autres intervenants. Les mineurs ne semblent pas pris en charge à proprement parler, une expression très unilatérale qui laisse penser à un hyper contrôle des intervenants sur la situation, dans tous les domaines de la vie sociale des mineurs, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements. Si l'idée de la prise en charge est de créer une présence continue, cette présence semble, en réalité,

¹ Pour les besoins de la démonstration, nous reviendrons sur ces questions ultérieurement.

discontinue : les intervenants des établissements sont présents à un moment précis du parcours des mineurs. La notion de suivi, quant à elle, ne donnerait qu'une vision extérieure de l'intervenant et ne rendrait pas compte de la proximité et de l'intensité que représente un travail au quotidien en établissement.

Le terme d'accompagnement permet, sociologiquement, d'analyser l'intervention globale auprès des mineurs, au-delà du simple versant éducatif, et d'inclure le travail de tous les intervenants : éducateurs, enseignants, surveillants, psychologues, personnels de service, etc. En effet, chacun de ces intervenants accompagne les jeunes, ils sont avec et auprès d'eux dans le cadre de leur séjour dans les établissements. En somme, il s'agit d'étudier le travail de tous les intervenants, quelle que soit la reconnaissance accordée à leur tâche et leur place dans la hiérarchie professionnelle. Les tâches accomplies par les professions plus reconnues sont tout autant analysées que le travail des « petites mains », participant également à la construction d'un monde social professionnel.

L'analyse développée ci-dessous porte essentiellement sur la nature de l'ordre social en établissement. Les établissements fermés forment un monde social en soi, on y voit se développer une action collective, où chaque intervenant a une fonction définie, où les acteurs collaborent et ont un objectif commun, où des relations sociales se tissent de manière étroite et construisent un ordre social donné. La notion de monde social est définie en sociologie comme un réseau d'acteurs regroupés autour d'une action et visant un objectif commun. Cet objectif n'est pas nécessairement formalisé et défini, il peut être latent et abstrait. En établissement fermé, ce but commun est approximatif. Il peut être présenté comme un accompagnement visant à la fois à contraindre et à transformer le mineur placé ou incarcéré. Le concept de monde social interroge l'appartenance à un groupe de référence et l'existence d'un ensemble. Les établissements forment ainsi un monde social au sein duquel des institutions différentes et une variété d'intervenants évoluent. Analyser le travail au prisme du concept de monde social permet de poser plusieurs questions : que font les intervenants et quel sens donnent-ils à leur pratique ? Comment s'organise l'activité ? Comment le travail est-il divisé ? Quelle forme prend le travail de ces intervenants ? Ces intervenants s'identifient-ils à des groupes d'appartenance ? À quelles injonctions ces intervenants sont-ils soumis ? Comment définissent-ils leur travail ? Comment s'établissent la collaboration et la coordination de l'activité ?

Ce chapitre vise donc à proposer, comme le faisait Everett Hughes², une étude empirique du travail à travers les interactions, à partir de l'observation des tâches concrètes qu'accomplissent les intervenants, des rôles joués dans l'organisation et des discours sur l'activité. Il s'agit particulièrement d'identifier les tâches prescrites et l'organisation formelle et informelle du travail. Ce chapitre vise à comprendre ce que suppose l'accompagnement des mineurs, à discerner les idéologies sous-jacentes à l'intervention et à percevoir le sens que les intervenants donnent à leur travail. Dans cette perspective, il s'agit de repérer les identités collectives, les structures sociales à l'aune des interactions et des comportements symboliques. Il s'agit également d'analyser les identités collectives et professionnelles, notamment à travers les éléments de langage mobilisés. Comme le disait Anselm Strauss, langage et identité sont indissociables³. Une attention particulière est portée au discours dans l'analyse. Les établissements étudiés font monde social, ils forment un ordre social partagé et local, bien qu'ils regroupent des institutions et des intervenants variés. Chacun des établissements peut donc être étudié comme un monde social interprofessionnel, dans lequel se dégagent des ordres de significations partagés, formant un univers de référence symbolique. Dans les faits, les intervenants des établissements partagent une même vision de l'action et construisent des conventions.

En sociologie, le travail dans le secteur public est souvent étudié au prisme des trois notions d'*institution*, d'*organisation* et de *profession*⁴. Le présent chapitre analyse le travail à l'aide de ces trois concepts. Ces notions renvoient à une tradition de pensée et peuvent s'entendre de différente manière. Il s'agit, en cela, de préciser les définitions retenues dans cette analyse. L'institution est un projet sociétal légitime ayant un encadrement juridique, politique et administratif⁵. L'organisation est un cadre collectif définissant une activité visant à une finalité, elle incarne l'encadrement de cette activité et suppose des règles, des espaces et une hiérarchie. Une profession est un ensemble de groupes constitués collectivement, un cadrage de l'activité par la constitution de corps et d'*ethos* professionnels.

I. Le projet institutionnel des établissements fermés

La justice pénale des mineurs et l'enfermement sont institutionnalisés autour d'un projet, celui de l'éducation des mineurs en milieu fermé. Ce projet est formalisé et institué, il s'est construit

² Everett C. Hughes, *Men and their work*, New York, The Free Press, 1958.

³ Anselm L. Strauss, *Mirrors and masks: The search for identity*, New York, The Free Press, 1959.

⁴ Bruno Milly, *Le travail dans le secteur public, entre institutions, organisations et professions*, Rennes, PUR, 2012.

⁵ *Ibid.*, p. 18

historiquement. Sa particularité, en tant que projet institutionnel, tient à sa légitimité. Il est perçu comme utile et nécessaire.

Les établissements reposent sur un programme et des principes, qui sont énoncés dans le deuxième chapitre. Ce programme institutionnel est fondé sur des valeurs et des croyances partagées. Les établissements incarnent ce programme et sont une représentation de l'État. Cela influence grandement les pratiques professionnelles et le positionnement des intervenants. Les établissements de privation des libertés développent tout un discours autour de leur activité pour garantir les grandes lignes de l'intervention. Il existe, en ce sens, une idéologie partagée de l'action éducative en milieu contraint faisant institution.

Un travail sociologique demande, entre autres, de repérer les récurrences dans les discours et dans les pratiques. À la lecture des observations et des entretiens, des similitudes apparaissent dans certains échanges avec les intervenants. Des éléments de discours, entourés d'un lexique particulier, se retrouvent massivement mobilisés. Certaines idéologies sont défendues et revendiquées par tous et des schémas symboliques sont mobilisés. Ces discours reflètent une position politique des institutions sur l'enfermement. Le terme politique est ici entendu comme un ensemble d'énoncés de principe précisant les lignes de conduite, par l'intermédiaire des discours adoptés par une organisation. Ces lignes de conduite se construisent à travers le langage et agissent, *a fortiori*, comme des *injonctions professionnelles* contraignant les intervenants⁶. En ce sens, l'accompagnement des mineurs est institutionnalisé et encadré juridiquement, politiquement et administrativement.

A. Faire institution

Les appartenances collectives ont une place particulièrement centrale dans les CEF et les EPM. En témoigne l'utilisation massive par les intervenants (que ce soit les intervenants sociaux ou les cadres) des expressions « équipe », « faire équipe », « faire ensemble », « homogène ». Un ensemble de discours sont regroupés autour de mêmes valeurs collectives. Les intervenants parlent, régulièrement, d'une seule et même voix, portée par tous, et visant des objectifs communs. Ces sentiments d'appartenance collective se développent pour garantir une cohérence institutionnelle et incarner une homogénéité de l'action. Il s'agit, pour les intervenants, de « faire institution », de former un corps homogène, en respectant tout un ensemble de principes qui sont présentés ci-après. Agissant comme des injonctions, ces

⁶ Ce qui est nommé «injonction au professionnalisme dans cet ouvrage : Valérie Boussard, Didier Demazière et Philip Milburn, *L'injonction au professionnalisme. Analyse d'une dynamique plurielle*, Paris, PUR, 2010.

principes d'action sont partagés et défendus par les intervenants, qui les portent dans leurs discours.

1. La cohérence

Un principe d'action, visible dans les deux établissements étudiés, est le souci du maintien d'un « cadre », et l'injonction à « faire équipe », à construire une « cohérence », ces termes étant utilisés par les intervenants eux-mêmes. Ces derniers souhaitent construire un espace rassurant pour les mineurs où l'institution « fait sens ». Ce phénomène est visible dans beaucoup de discours, comme on le perçoit dans les extraits d'entretiens qui suivent :

« Il faut tout le temps de la cohérence pour eux [les mineurs]. Il faut que ce soit cohérent, il faut que ce soit clair, et il ne faut pas qu'il y ait d'hésitation, sinon le gamin s'engouffre dedans. Et puis, c'est important la cohérence pour avoir une bonne entente au travail. »

Lionel, éducateur au CEF

« Le plus important dans notre travail, c'est de faire bloc, de ne pas se contredire ou laisser place à des doutes quant à la cohérence qu'on doit porter. On est des adultes, et même si on s'apprécie plus ou moins, on est forcés de travailler ensemble devant des mineurs qui ont l'habitude des incohérences, plus on est incohérent, plus ils vont se mettre dedans. Donc nous, on a une philosophie, c'est qu'au niveau des adultes on ne se contredit pas devant les gamins. Après on peut parler, des fois on n'est pas d'accord, et on arrive à avoir un dialogue et à se mettre d'accord pour porter une parole commune. On est adultes, on est les adultes. Et d'avoir des discours qui se rejoignent. Si l'un dit blanc et l'autre dit noir derrière, ça ne marche pas. Ça permet aussi d'être soutenu dans son boulot, j'ai un collègue surveillant en difficulté je n'irai jamais contre lui, j'irai toujours le soutenir. Et je sais que mes collègues surveillants feraient pareil. »

Emeric, éducateur à l'EPM

« Les jeunes souvent, ils manquent de cadre et ils manquent de choses qui les contiennent. Si nous on n'est pas cohérents, le jeune il sait plus où donner de la tête, et c'est là où justement il va chercher les failles. Et les jeunes, ils les trouvent les failles. Dès qu'il y a des failles, ils savent. Pour moi ce qui est important c'est qu'on soit cohérents, aussi bien l'équipe éducative que les surveillants. Quand on est en binôme, qu'on ait la même cohérence. »

Amel, éducatrice à l'EPM

L'accent mis sur le collectif permet d'apporter de la cohérence dans l'action de l'établissement et dans les discours des membres du personnel. Cette cohérence est souvent amenée par la direction, qui insiste sur la nécessité de faire circuler les informations pour éviter que des intervenants se retrouvent seuls à gérer des crises ou se contredisent. On perçoit ici l'importance de garantir l'homogénéité des décisions, et ainsi, d'avoir une action au nom de l'équipe.

Cette volonté de créer une cohérence est également visible dans l'extrait du carnet de terrain qui suit. Cette scène, se déroulant dans le CEF du Coudray, réunit les intervenants et les mineurs à l'occasion d'un cercle de parole, temps prévu pour recueillir les ressentis des mineurs et prendre en compte leur avis :

Extrait du journal de terrain du CEF : Cercle de parole

Un cercle de parole est organisé en fin d'après-midi. Plusieurs intervenants socio-éducatifs sont présents ainsi que le chef de service en poste depuis quelques mois. Ils sont tous placés d'un côté de la salle. Les jeunes sont en face sur des chaises disposées aléatoirement. Je me place derrière ces derniers, là où je trouve une place où m'asseoir.

Le chef de service prend la parole en premier. Il propose aux jeunes de s'exprimer sur le thème qu'ils veulent. Ismaël se lève et dit d'un air très sérieux :

– On a tous parlé après le repas et on a décidé de s'exprimer d'une même voix. Donc je porte la parole de tout le monde, c'est pas que moi qui parle. On voulait vous dire que ça va pas du tout avec Agnès, elle raconte toujours n'importe quoi sur nous, juste parce qu'elle a la haine contre nous.

Agnès est une éducatrice dont les jeunes me parlent souvent négativement. Elle a la réputation d'être très exigeante et intransigente quant à l'application des sanctions. Plusieurs jeunes ont été transférés en prison à la suite de rapports écrits par cette dernière. Il se trouve qu'elle est absente aujourd'hui.

– Je vous arrête tout de suite, reprend le chef de service en coupant Ismaël, il est hors de question que l'on fasse le procès d'une éducatrice dans cet espace. Les soucis qu'il y a eu avec Agnès ont été réglés avec les personnes concernées.

Ismaël monte d'un ton :

– Vous êtes sérieux là ! Vous avez dit qu'on peut s'exprimer sur ce qu'on voulait.

– Jeune homme vous baissez d'un ton, je vous ai laissé vous exprimer, maintenant j'aimerais qu'on passe à un autre sujet.

Les autres membres de l'équipe éducative restent silencieux. Personne ne m'en a vraiment parlé directement, mais j'ai cru comprendre que le sujet était tendu. Tout le monde n'est pas en accord avec les pratiques de cette éducatrice. Ismaël ne semble pas prêt à se calmer et continue de crier :

– On est tous d'accord ici, on est onze à vous dire que Agnès c'est une grosse pute, elle veut tous nous envoyer en prison, c'est son seul objectif.

Le chef de service ne peut pas laisser passer ces insultes. Il reprend Ismaël tant bien que mal. Le jeune commence à pousser des tables. Il est connu pour avoir des élans de violence, un éducateur l'emmène dehors.

Lorenzo, un autre jeune prend la parole :

– Et pourquoi vous avez viré Étienne ?

Étienne est l'ancien cuisinier, il a été remplacé il y a quelques semaines. Il avait une très bonne relation avec les jeunes et était très apprécié. Il était connu pour être bienveillant avec les jeunes. Il rigolait souvent avec eux et était parfois leur confident. Le chef de service répond.

– Vous savez très bien, il était très sympa Étienne, mais au niveau de la cuisine ça n'allait pas du tout.

– C'est vrai que c'était dégueulasse, reprend Lorenzo.

Le cercle de parole est un moment très cérémoniel où chacun semble porter un masque, pour reprendre les termes d'Anselm Strauss⁷, et se donner à voir sur une scène, à la manière d'une dramaturgie sociale, pour reprendre la métaphore d'Erving Goffman, notamment dans ses travaux sur *la présentation de soi*⁸. Les mineurs comme les intervenants jouent des rôles. Le chapitre 4 revient sur la théâtralisation de la vie intra-muros du point de vue du mineur. Si on se cantonne ici au point de vue de l'intervenant, la posture du chef de service est intéressante à analyser. Il ne perd pas la face devant les mineurs et va être fidèle à son rôle de chef de service. Il souhaite renvoyer l'image d'une équipe soudée, bien qu'il y ait eu des conflits entre des éducateurs et que les mineurs aient eu écho de ces différends.

En outre, garantir une cohérence institutionnelle se fait surtout par la construction d'une image publique, permettant l'existence d'une communauté homogène. C'est ce qu'Anselm Strauss a observé concernant les professions médicales, qui s'unissent autour des mêmes valeurs et du même objectif⁹. L'auteur analyse ces positionnements comme des *façades*, : en d'autres termes, ce sont des leurres, qui symbolisent une unité et une homogénéité. Les intervenants ne sont pas toujours d'accord, mais vont symboliser une cohérence, notamment devant les mineurs. Ils évitent, par exemple, de se contredire devant eux, comme on peut le voir dans cet extrait de carnet de terrain :

Extrait du journal de terrain de l'EPM : Le binôme éducateur/surveillant

Je reviens à l'EPM après plusieurs mois d'absence. L'été a été très agité. J'apprends que l'EPM est touché depuis plusieurs mois par un étrange phénomène de mode consistant à mettre le feu dans sa cellule. Ici, l'expression est à prendre au sens propre. Plusieurs mineurs ont, littéralement, mis le feu à leurs draps, le soir dans leur cellule, provoquant parfois des incendies importants. Une unité a d'ailleurs été provisoirement fermée pour rénovation après qu'un feu en ait ravagé une bonne partie.

Cet effet de mode s'explique difficilement. Un jour, un mineur en a eu l'idée. Depuis, les jeunes se sont comme passés le mot et s'adonnent régulièrement à cette pratique. La direction de l'établissement est dépassée par la tournure des événements, une dizaine d'incendies ont eu lieu durant l'été. Les mineurs sont enfermés dans les cellules et les incendies peuvent prendre très rapidement. Pour cause, les murs des cellules et les plafonds sont extrêmement inflammables et la fumée ne s'évacue pas facilement par les fenêtres.

Les raisons poussant les mineurs à mettre le feu sont variées : détériorer, chercher à attirer l'attention, rompre la routine du quotidien, se faire du mal, etc. Souvent, les mineurs ne prennent pas conscience de la gravité et du danger que peut provoquer un incendie. Dans les faits, les jeunes utilisent un briquet, qu'ils ont réussi à faire entrer dans l'établissement ou des fils électriques. Les fils sont faciles à dénuder, il suffit ensuite de créer une étincelle.

Un matin, je suis présent en unité et j'apprends qu'un mineur a mis le feu à sa cellule la veille. Le surveillant et l'éducateur sont en train d'en parler dans leur bureau. Ils décident de faire un entretien avec le mineur. Ils m'invitent à participer à leur échange.

⁷ Anselm L. Strauss, *Mirrors and masks: The search for identity*, op. cit.

⁸ Erving Goffman, *La Présentation de soi. La Mise en scène de la vie quotidienne I*, op. cit.

⁹ Anselm L. Strauss, *La trame de la négociation. Sociologie quantitative et interactionniste*, op. cit.

Le surveillant va chercher le mineur dans sa cellule et redescend dans la salle commune de l'unité. Le jeune nous serre la main à l'éducateur et à moi. C'est Nicolas, un jeune récemment arrivé sur l'EPM. On s'installe sur des canapés autour d'une table basse. Le surveillant prend la parole en premier.

– Écoutez, ça ne va pas du tout. Apparemment, vous avez appelé le premier, car il y avait une pression de groupe pour mettre le feu.

« Le premier », c'est le premier surveillant. Il est le responsable hiérarchique des surveillants présents en unité.

– Je ne veux pas avoir à annoncer à vos parents que vous êtes mort dans les flammes, poursuit le surveillant. C'est un recadrage qu'on voulait faire avec vous, car ça ne va pas du tout.

Nicolas dit qu'il n'a pas appelé le premier. Il nie en baissant la tête. Il précise également que personne ne lui a mis la pression.

Un silence s'ensuit. Le surveillant regarde l'éducateur comme s'il attendait qu'il s'exprime ou qu'il appuie son propos. Ce dernier reste silencieux. D'un air gêné, le surveillant reprend :

– Donc voilà, on voulait faire ce recadrage. Vous savez, il peut y avoir des conséquences judiciaires à vos actes en détention. Je vais vous ramener en cellule maintenant.

Le mineur et le surveillant se lèvent, quittent la pièce, et je me retrouve seul avec l'éducateur. Il est contrarié. Il ne voulait pas être associé au recadrage, car il n'était pas au courant des faits. Il n'a pas voulu contredire le surveillant, mais il n'est pas en accord avec sa vision de l'événement. L'éducateur pensait que l'entretien prendrait une autre tournure. Il souhaitait surtout savoir ce qui n'allait pas, discuter du mal-être du jeune, ne pas faire un recadrage autoritaire. Il m'explique ensuite sa version des faits :

– En fait, j'ai eu un entretien hier et j'ai dit au mineur de prévenir s'il y avait un problème, s'il se sentait mal, car je sais qu'il a une position de victime dans le groupe, que les autres lui mettent la pression. Et c'est ce que le jeune a fait, prévenir. Il a sonné plusieurs fois à l'interphone, mais ça a saoulé le surveillant que le jeune appelle toute la nuit pour dire qu'il allait foutre le feu.

Le surveillant redescend et demande à l'éducateur s'il peut le voir seul dans le bureau pour s'expliquer. Je reste dans le salon le temps de leur échange. J'apprendrai plus tard que le jeune fera un passage en garde à vue, puis un séjour au quartier disciplinaire.

Comme dans le CEF, les intervenants de l'EPM évitent de faire transparaître les éventuels désaccords. Ils représentent l'institution et tentent de renvoyer une image cohérente de cette dernière. Strauss écrivait : « On ne s'attend pas dans ce monde, à ce que les membres d'une profession aient les mêmes intérêts : l'important c'est qu'ils en persuadent l'extérieur, les professions sont un conglomérat lâche de segments réunis sous le même drapeau¹⁰ ». Dans la même logique, le binôme éducateur/surveillant persuade le mineur d'une unité sous un même drapeau institutionnel.

¹⁰ Rue Bucher et Anselm L. Strauss, « Professions in Process », *American Journal of Sociology*, n° 4, 1961, p. 325-334.

2. Le caractère collectif des règles et des sanctions

La cohérence institutionnelle se repose également sur un arsenal de règles et de sanctions assorties aux infractions. Les sanctions sont un outil au service de la cohérence institutionnelle, que ce soit en CEF ;

« En fait l'équipe, il faut être d'accord sur plein de trucs. L'équipe il faut être d'accord sur les mêmes points. On a un règlement à respecter. Si on applique le règlement, ça se passe super bien. Les décisions doivent être portées par tous. Sinon, le jeune il ne va pas comprendre. "Comment ça se fait que toi tu fais comme ça, l'autre il fait comme ça. Tel éducateur il travaille comme ça, toi tu ne travailles pas comme ça". Quand il y a une punition, c'est l'équipe qui la porte. C'est pris sur l'équipe. Il faut marquer "c'est l'équipe qui a décidé". Ce n'est pas telle personne telle personne. Par exemple, si on décide d'appliquer une sanction, on décide en équipe. »

Hamid, éducateur sportif au CEF

Ou en EPM :

« Mais par exemple, pour tout ce qui est sanction c'est le surveillant qui peut être à l'initiative, ou l'éducateur qui peut passer une sanction, mais on en discute à deux. Quand on arrive le matin on a déjà cinq ou dix minutes, on fait le point sur le déroulé de la journée, qu'est-ce qui est à faire, comment on le fait, sur les sanctions, parce qu'il y a des sanctions de nuits, comment on les applique. Ça, on le fait en concertation. Ce qu'on nous demande ici c'est de travailler en binôme. »

Lucie, éducatrice à l'EPM

« Alors une mesure de bon ordre, qu'on appelle MBO, c'est si le détenu a été très violent ou qu'il a un comportement inadmissible, il peut être en mesure d'ordre, c'est-à-dire rester en cellule toute la journée. Donc pas de temps collectif, pas de promenade, et de rester pendant 24h. C'est une décision prise par le chef de détention, la hiérarchie. Ensuite, quand il y a un incident, insulte, menace ou bagarre avec un détenu, on fait un CRI (Compte rendu d'incident), et du coup le compte rendu est donné à la hiérarchie et il passe en commission de discipline. C'est une sorte de mini-tribunal au quartier disciplinaire, et du coup il passe en CDD (Commission de discipline) devant le directeur d'établissement, un assesseur extérieur et un assesseur pénitentiaire. Il passe pour les faits reprochés, il y a son avocat avec un éducateur de l'unité. Et du coup, le directeur expose les faits, demande ce qu'il s'est passé, soit il raconte soit il nie, l'éducateur ensuite prend la parole pour parler du jeune devant nous pour dire le comportement qu'il a en général et l'avocat prend la défense. Ensuite, il y a un délibéré et une sanction. La sanction dépend du degré de la faute, il peut avoir des jours de quartier disciplinaire. Dans les QD (Quartier disciplinaire) donc ils n'ont pas de télévision, ils n'ont que la radio. Ensuite, ils peuvent être privés de télévision ou privés d'activité le week-end. »

Thomas, surveillant à l'EPM

Ces règles et ces sanctions sont très formalisées et s'appliquent de manière officielle et intelligible. Un autre point témoignant de l'injonction à une cohérence est cette façon de porter les sanctions, de manière collective. Cela permet, en outre, de désindividualiser la

pratique des éducateurs. C'est un moyen de protéger les intervenants pour qu'ils n'aient pas à porter, seuls, la responsabilité d'une décision. En effet, le fait de prendre des décisions au nom du collectif a comme effet de dépersonnaliser les sanctions, et d'affirmer une existence collective de l'institution.

3. Une injonction à la « juste distance »

En lien avec la dimension collective des sanctions, il existe dans les établissements fermés, comme dans beaucoup de domaines du travail social, l'idée qu'il est nécessaire d'établir une « juste distance » dans sa fonction professionnelle, terme encore une fois utilisé par les intervenants eux-mêmes. À ce titre, il existe des *règles des sentiments*¹¹ implicites qui sanctionnent l'investissement affectif¹².

« Il y a des limites dans l'amitié qu'on peut construire avec un gamin. Il faut vraiment garder nos distances pour maintenir un cadre. »

Majid, éducateur au CEF

« Il faut toujours se rappeler qu'on est quand même dans le boulot. Il y a des limites à ne pas dépasser, ne pas faire de l'humour noir avec les jeunes, ou des choses vulgaires. Il y a un moment, si on est censé créer du lien, faut pas non plus être trop proche. Faut aussi se dire "moi je suis là pour rendre des comptes auprès du juge, ce n'est pas mon copain". Ce serait le risque professionnel de ne plus être objectif sur la situation du jeune. Et peut-être dans le cadre de conseil au magistrat ou force de décision de ne plus être dans ce qui est bon pour le jeune, mais dans l'affect ou dans ce que le jeune pourrait demander. Je pense que pour le jeune ça pourrait être compliqué. Quand il peut y avoir un engagement très fort avec quelqu'un... Ici, ils ne sont que de passage pendant un temps, ce serait qu'après ils ne puissent plus s'engager auprès d'autres personnes parce que soit le départ, l'au revoir a été difficile, ou perte de confiance, et qu'après ils ne puissent plus s'engager avec d'autres professionnels et disant "c'était celle-là que je voulais" ou "j'ai été déçu parce que je ne la vois plus ou elle ne m'a pas dit au revoir". Je trouve que c'est très dangereux. »

Moussa, éducateur à l'EPM

« On n'est pas dans une relation de copinage, mais vraiment dans une relation d'adulte à enfant. Et il ne faut pas oublier qu'on ne travaille pas pour les jeunes, on travaille pour le Ministère de la Justice. »

Juliette, éducatrice à l'EPM

¹¹ Expression utilisée dans l'écrit suivant : Arlie R. Hochschild, *Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale*, vol. 1, n° 9, 2003. Cité dans : Catherine Lenzi, « De la construction sociale des émotions dans l'accompagnement des mineurs sous main de justice : entre ressorts d'action et invisibilité », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n° 20, 2018.

¹² Sur ce point, voir l'article suivant : Catherine Lenzi et Philip Milburn, *loc. cit.*

« Je pense qu'il y a une certaine distance à garder, en même temps créer du lien et maintenir ce lien. C'est un équilibre qui est assez compliqué à trouver, à gérer, et je trouve. »

Moussa, éducateur à l'EPM

Les intervenants sont en quelque sorte contraints à vivre en dehors d'eux-mêmes pour incarner l'institution. En somme, le contrat de travail demande à l'individu de se transformer et de s'effacer, de n'agir qu'au regard de son rôle prescrit et de respecter un cadre institutionnel. Ce maintien d'une cohérence institutionnelle passe par les principes énoncés qui définissent un ensemble de lignes directrices de l'intervention.

B. Lignes directrices de l'intervention

Afin de garantir la cohésion institutionnelle, un ensemble de lignes de conduite régissent l'activité. Ces principes sont prescrits. Ils peuvent être écrits ou oraux. Ce sont, en quelque sorte, des injonctions qui s'imposent aux intervenants. Ces principes d'intervention sont régulièrement revendiqués et sont entourés de tout un vocabulaire propre au milieu de l'éducation sous contrainte. Les intervenants portent ces principes, que ce soit dans le CEF ou dans l'EPM étudiés. Les termes, présentés ci-dessous, sont ressortis du traitement des données comme étant partagés par la majorité des intervenants, et cela quel que soit leur métier et leur place dans l'organisation.

1. La « contenance »

Dans la majorité des cas, les mesures et peines d'enfermement sont l'aboutissement d'un ensemble de réponses ultérieures ayant échoué : milieu ouvert, placement en institution ouverte, etc. Les discours de l'institution sur ce point sont assez révélateurs. On enferme pour « saisir » des jeunes considérés comme « insaisissables », « mettant à mal » les solutions jusqu'ici proposées, tous ces termes étant utilisés par les intervenants. Dans ce modèle, l'enfermement permettrait de mettre un frein à la « toute-puissance » des mineurs. Pour ce faire, un accompagnement intensif est mis en place et vise, entre autres, à éloigner le mineur de son environnement. On place les mineurs en établissement pour créer une rupture, on les incarcère pour « mettre une claue carcérale », selon l'expression couramment utilisée par les acteurs judiciaires et éducatifs.

« Alors pour les jeunes, le fait de ne pas pouvoir sortir va avoir des effets paradoxaux. Les effets qui peuvent être bénéfiques c'est que ça les contient. J'aimais bien le terme maison d'arrêt. Parce que ça arrête. Et il y a des jeunes qui ont besoin de cette confrontation à la limite. Un moment donné, quelque chose qui est plus fort que leur sentiment de toute-puissance, et qui va avec le sentiment de toute-puissance. On voit toujours le côté jouissif, fort, mais le fait d'être tout puissant ça génère aussi de l'angoisse parce qu'il n'y a

rien qui les arrête. Ça, c'est l'effet positif, ça stoppe à un moment donné, tu es là et tu dois te poser. »

Sylvie, responsable d'unité éducative à l'EPM

L'idéologie éducative se concentre principalement autour de l'expression de « contenance ». Issu du monde psychiatrique, le principe de la contenance suppose de créer une enveloppe protectrice, autour d'un patient en crise, pour créer un lieu fécond propice à un travail de transformation et de subjectivation. Cette contenance s'établit quasiment comme une substitution parentale, partant du principe que la raison de la présence du mineur en milieu fermé soit avant tout liée à des carences parentales, psychologiques ou éducatives.

Dans le discours officiel de la PJJ, « la contenance repose sur un cadre d'intervention structuré, repérable par le jeune et sa famille, partagée et soutenue par l'ensemble des professionnels, et une relation éducative qui s'inscrit dans une démarche de projet éducatif individualisé¹³ ». Cette action permettrait de soutenir les mineurs et de les sécuriser. On construit, en quelque sorte, un cadre qui fait office de bulle, de « cocon » autour du mineur. Cette action de contenance se construit en assurant une présence continue auprès des jeunes, en rappelant constamment le cadre et en imposant une éducation comportementale au quotidien. Contenir suppose de dominer les sentiments des jeunes, de contrôler, dominer, gouverner et maîtriser. La contenance est à la fois une approche pédopsychiatrique¹⁴, une notion qui demande implicitement aux éducateurs de prendre de la distance avec leur vie personnelle et qui influence une hyper rigidité de l'action.

2. La présence éducative

La sociologie de l'éducation nous dit qu'elle vise à produire des individus socialisés et membres d'une société. La famille, puis l'école vont jouer le rôle principal dans ce processus. Les mineurs sous main de justice sont considérés comme n'étant pas suffisamment éduqués. Ce manque d'éducation expliquerait qu'ils soient désocialisés et disqualifiés socialement. Le travail éducatif viserait, ainsi, à transmettre aux mineurs les outils nécessaires à leur socialisation et à leur insertion dans la société. Les intervenants accompagnent les mineurs vers leur réinsertion sociale et vers l'autonomie.

La contrainte est placée au cœur de l'action éducative en établissement fermé. Cette action contrainte passe principalement par la mise en place d'un programme d'activité très dense, auquel le jeune doit participer et adhérer : activités scolaires, professionnelles, sportives,

¹³ Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse. « Note du 22 octobre 2015 relative à l'action éducative dans le cadre du placement judiciaire ».

¹⁴ Nicolas Sallée, *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, op. cit.

culturelles, etc. Ces activités sont pensées pour créer un lien et construire une relation. Elles sont imposées aux mineurs, dans la mesure où elles sont obligatoires. Si les mineurs refusent d'y participer, tout un ensemble de conséquences va s'ensuivre. Des sanctions internes sont prévues en cas de refus de se rendre à une activité, puis des répercussions judiciaires peuvent apparaître lors des rencontres avec les juges, qui sont informés du comportement du mineur lors de son séjour en établissement.

Le rythme des activités est soutenu. Que ce soit en CEF ou en EPM, on a le sentiment d'une suractivité et d'une sursollicitation des mineurs. Les intervenants enveloppent les temps de l'enfermement et assurent une présence quasi continue auprès des mineurs. Cette notion de présence est présentée dans un sens large. Cette présence n'est pas assurée seulement par les équipes éducatives, mais par tous les intervenants, quelle que soit la fonction occupée.

« Oui si vous prenez déjà les cours de l'éducation nationale, là-dedans on va y intercaler toutes les activités que la PJJ peut mettre en place, vous avez la partie sport, vous avez la partie culturelle, après effectivement, alors je ne parle pas des parloirs familles parce que c'est le mercredi après-midi, samedi après-midi, dimanche après-midi, mais un avocat peut bien venir quand il veut, un éducateur PJJ aussi, après vous avez les rendez-vous médicaux, après si ça se trouve vous avez l'expert psychiatrique qui a été nommé pour venir faire une expertise, on va pas lui dire non c'est tel jour, telle heure... Donc il y a souvent beaucoup de choses. Faire un planning ici ça relève quand même de l'exploit, tellement il y a de choses. Il y a les entretiens de notre psychologue, il y a les entretiens éducatifs des éducateurs, il y a beaucoup de choses. C'est une gymnastique permanente. Après, il y a toutes les actions qui en plus viennent se rajouter. »

Jérôme, surveillant à l'EPM

En CEF, on décompte vingt-cinq intervenants pour douze jeunes (sans compter les veilleurs de nuit). Le faible nombre de mineurs permet une présence importante des intervenants, du matin au soir. Le rythme d'activité en CEF est soutenu. Concernant l'EPM, le nombre d'intervenants est très important. L'EPM peut accueillir au maximum soixante mineurs. Une enseignante me disait avec humour, « c'est une fourmilière. C'est sûr que le ratio jeune/intervenant, il ne fait pas trop penser aux impôts. » En outre, les EPM ne sont pas toujours pleins. Contrairement aux CEF, qui ont un taux d'accueil très important, les EPM ont des périodes où peu de mineurs sont en détention. Cela dépendra d'un ensemble de circonstances sociales et judiciaires. Par exemple, durant l'enquête de terrain, une unité en travaux et l'EPM ne pouvaient accueillir que cinquante mineurs, et l'unité pour filles était relativement vide. Une jeune avait été surprise lors de son arrivée : « Ici il y a plus d'adultes que de jeunes. Surtout en ce moment on est vingt-cinq jeunes. On est une salle de classe. Moi je m'attendais à ce qu'on soit cinquante. Pas vingt. »

3. Le rappel systématique du cadre

L'intervention auprès des mineurs œuvre à rappeler continuellement un cadre institutionnel. « Il faut poser un cadre pour pouvoir travailler avec les mineurs sur leur situation ». Cette phrase est prononcée par Christophe, éducateur au CEF. Cette notion de cadre est peu claire et nécessite de s'y arrêter, car elle dit beaucoup sur la nature de l'action éducative.

« C'est important en tant qu'éducateur de pouvoir montrer l'autorité, qu'il y a un cadre, des limites. Une fois qu'ils ont vu qu'il y avait du cadre, le jeune va plus facilement réussir à se poser, "j'ai mon cadre, je me sens rassurée" et après, du coup, on peut instaurer un climat de dialogue. C'est comme ça qu'on travaille ici, on donne beaucoup d'importance au cadre. »

Emeric, éducateur à l'EPM

Dans le projet associatif du CEF, on peut trouver la phrase suivante : « Le cadre doit être respecté par chaque professionnel afin d'assurer le bien-être des jeunes. Il doit être appliqué de manière intelligible ». Le respect du cadre est l'un des points sur lequel l'action éducative insiste. Il s'agit pour les mineurs d'intérioriser des règles de bonne conduite. Dans cette logique, suivre les règles est une condition à la responsabilisation et à l'autonomisation des mineurs. Les jeunes doivent intégrer le concept de règles et le principe d'autorité, à la fois de la justice et de l'institution. « Un mode de vie qui vise à l'apprentissage des rythmes de vie, des règles de la vie sociale : se lever à une heure précise, se laver, respecter l'autre, participer à des activités socialement utiles, etc¹⁵. »

Ce principe d'action trouve son fondement dans la psychologie clinique d'inspiration psychanalytique¹⁶ qui considère qu'un adolescent a besoin d'un cadre clairement établi pour se construire cognitivement et avoir une stabilité. Dans ce sens, le cadre est perçu comme un élément sécurisant.

« Le gamin par exemple qui bouche son œillette la nuit, doit être sanctionné, celui qui ne va pas en cours est sanctionné, donc on a une palette de sanctions qui va du repas en cellule à retrait de télé, lettre d'excuse, des choses comme ça. »

Amel, éducatrice à l'EPM

¹⁵ Dominique Youf, « L'évolution de la justice des mineurs », *Esprit*, n° 328, 2006, p. 156-177. Cité dans Thomas Falchun, Luc Robène et Thierry Terret, « L'habitus professionnel spécifique aux éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse », *Déviance et Société*, n° 1, 2016, p. 101-129.

¹⁶ Sur ce point, la thèse suivante revient sur la place des théories psychanalytiques à la PJJ : Nicolas Sallée, « Des éducateurs placés sous main de justice. Les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse entre droit pénal et savoirs sur l'homme », *op. cit.*

« On est en détention, il faut de la sanction, c'est des gamins qui n'ont jamais été sanctionnés, qui ont une intolérance grandissante à la frustration, et la sanction, elle est nécessaire en détention. Ça ne serait pas de la détention s'il n'y avait pas de sanction. »
Gabrielle, éducatrice à l'EPM

Ce cadre est notamment imposé par tout un arsenal de sanctions visant à réhabituer le mineur à des règles. Le rappel systématique du cadre se fait avec des sanctions et des règles strictes.

4. Une éducation comportementale

Au-delà des actions de contenance et de responsabilisation, l'accompagnement quotidien des mineurs s'attache à travailler sur leur comportement lors de leur séjour. Cette action est nommée « éducation comportementale » par Gille Chantraine et Nicolas Sallée¹⁷. Le travail d'accompagnement se focalise sur le savoir-être et le savoir-faire.

L'idée est de pouvoir réintroduire le mineur dans le droit commun, dans la société civile. Les protocoles d'évaluation s'appliquent alors à la « bonne conduite » (ne pas crier, ne pas se battre), à l'autonomie dans le quotidien (se coucher tôt et se lever correctement, manger à des heures fixes, avoir une hygiène convenable), au travail sur les faits commis, ou à la construction d'un projet scolaire ou professionnel, comme on le voit dans l'extrait d'entretien suivant :

« C'est surtout le fait, je pense, de les adapter à la société d'aujourd'hui. Dehors c'est pareil, le matin tu vas au boulot. Et ça, il y en a qui ne l'ont jamais intégré parce que les parents ne leur ont jamais montré. Ici tous les matins on les lève quand même pour aller à l'unité socio-éducative, pour descendre déjeuner, c'est des trucs peut-être que chez eux ils n'ont pas, si ça se trouve ils se lèvent l'après-midi, ici on essaie de leur donner un rythme. Je pense que c'est pour ça que la PJJ, enfin n'importe quelle structure éducative, essaie de fixer un programme. C'est mieux pour intégrer cette société. Je pense qu'il y a de ça aussi. »

Amel, éducatrice à l'EPM

Nicolas Sallée¹⁸ décrit une cette pratique comme une tendance à jouer les « super Nanny ». Quitte à être dans la thématique télévisuelle, ces pratiques peuvent s'apparenter à celles de « Pascal le grand frère » dans la mesure où les éducateurs vont s'arrêter sur des règles de principes. L'hygiène est un des exemples les plus flagrants. Les principes de l'éducation comportementale m'avaient été expliqués par Azzedine, jeune placé en CEF, lors d'un entretien :

¹⁷ Gilles Chantraine et Nicolas Sallée, « Éduquer et punir. Travail éducatif, sécurité et discipline en établissement pénitentiaire pour mineurs », *Revue française de sociologie*, n° 3, 2013, p. 437-464.

¹⁸ Nicolas Sallée, « Des éducateurs placés sous main de justice. Les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse entre droit pénal et savoirs sur l'homme », *op. cit.*, p. 266.

« On passe beaucoup de temps sur des petits problèmes. Au lieu de régler le gros problème. C'est pas ça la solution, c'est pas de mettre des règles. Ça fait cinq mois que je suis là j'ai pas vraiment avancé. Leur truc c'est de faire des tests. Ils imposent des règles aux jeunes pour voir s'ils sont capables de les respecter, et si t'es pas capable tu passes pas le test. C'est ça le travail éducatif en fait, c'est pas compliqué. C'est comme ça pour tout. Pour des pantoufles, pour ranger la chambre, pour être silencieux à table. Et si tu respectes pas ces petites règles, ils considèrent qu'il n'y a rien à faire et que t'es pas capable de vivre en société. Que si tu respectes pas la petite règle qui n'a pas de sens tu peux pas respecter les règles de dehors. C'est quoi cette comparaison de merde ? Tu crois que celui qui n'a pas eu une seule note pendant tout son placement, quand il sort dehors c'est un ange ? Si c'est ça leur conclusion. Si ça se trouve, tu le sais pas c'est un fou dans sa tête, il va faire des folies dehors, mais parce qu'il a respecté les règles du CEF il est normal, il a pas de problème. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

En somme, l'imposition d'une éducation comportementale vise à favoriser l'incorporation de valeurs et de normes qui fondent la société extérieure. Cela dessine les premiers contours d'un décloisonnement de l'intervention, processus institutionnel décrit dans un chapitre ultérieur.

En conclusion

Le projet de la prison est incarné par les intervenants des établissements fermés. On observe que les intervenants sont soumis à des contraintes institutionnelles fortes. Les acteurs partagent des schémas symboliques et des ordres de signification garantissant une homogénéité des pratiques. Il s'agit à présent de comprendre les marges de manœuvre et la latitude dont disposent les intervenants, et de voir que d'autres logiques existent au-delà du versant institutionnel. Si le projet institutionnel est revendiqué et perceptible dans les discours et dans les positionnements des intervenants, il n'est pas pour autant toujours respecté et fait l'objet de nombreuses critiques. L'action collective n'est pas seulement régie par un projet institutionnel, mais répond également à des logiques organisationnelles et professionnelles qu'il s'agit à présent d'étudier.

II. L'organisation en établissement

Des logiques institutionnelles sont observables en établissement fermé pour mineurs. Au-delà de cette réalité, il est possible d'analyser le travail au prisme de l'organisation. L'organisation est un cadre collectif définissant une activité visant à une finalité, elle incarne l'encadrement d'une activité et suppose des règles, des espaces et une hiérarchie. Les intervenants sont réunis autour d'une même activité, d'un projet et d'un but commun. Ces acteurs interagissent et coopèrent, leurs actions sont coordonnées. Les relations entre ces intervenants sont organisées par un cadre formel et par des usages informels. Il existe, en ce sens, des règles et

des outils, des routines ; des espaces sont prévus et garantissent les lignes de l'organisation. Cette dernière est avant tout une réglementation, elle repose sur des règles, mais elle peut tout autant être le produit d'arrangements locaux et informels. En d'autres termes, il existe à la fois des règles formelles extérieures et des accords internes entre acteurs. Howard Becker¹⁹ nomme *conventions*, ces « manières communes de faire les choses qui facilitent la coopération entre les membres d'un groupe et la coordination de leurs activités communes. Dans cette optique, les conventions sont les savoirs constitutifs d'un groupe, des savoirs partagés intégrés au quotidien²⁰ ». Il s'agit ici d'étudier la nature des organisations et d'identifier les cadres définissant l'activité collective. Ceux-ci sont différents en CEF et en EPM, les établissements sont donc présentés successivement ci-dessous.

A. Une micro-organisation en CEF

La notion de micro-organisation semble être adaptée pour décrire le fonctionnement entre acteurs en CEF. Bruno Milly pointe l'importance du niveau micro-local pour comprendre le monde social professionnel dans les établissements carcéraux²¹. Étant de petits établissements et ayant de petites équipes, les CEF sont propices au développement de logiques locales et situationnelles. Telle une communauté de travail, les intervenants forment un réseau d'acteurs en interaction, soumis à des règles de fonctionnement et des conventions.

1. Encadrement et hiérarchie

Le cadre juridico-légal des CEF est prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ), par le Code de l'action sociale et des familles et par un cahier des charges national. Les CEF disposent également d'une certaine autonomie dans leur fonctionnement et répondent localement à un projet d'établissement voire à un projet associatif. Le CEF du Coudray fonctionne sur une hiérarchie simple : l'équipe de direction, composée de trois cadres (un directeur et deux chefs de service), ayant autorité sur le reste de l'équipe. Hormis cette règle, tous les salariés sont à un même niveau hiérarchique horizontal.

2. Des espaces collectifs formels

Il existe, au sein du CEF étudié, des espaces de régulation formels prévus par le règlement. Ces espaces peuvent être de plusieurs natures. Des réunions de coordination ont lieu chaque

¹⁹ Howard S. Becker, *Art worlds*, *op. cit.*

²⁰ Joëlle Morrissette, « Une perspective interactionniste », *SociologieS* [En ligne], 2010

²¹ Bruno Milly, *Le travail dans le secteur public, entre institutions, organisations et professions*, *op. cit.*, p. 88.

semaine, généralement les mardis, avec l'ensemble du personnel (à l'exception de quelques éducateurs qui restent avec les jeunes). Celles-ci ont lieu au siège de l'association. La direction considère, en effet, que cela est plus pratique. De plus, ne pas être au sein du centre limite le stress des jeunes lorsqu'ils voient tous les salariés se réunir. Des « analyses des pratiques professionnelles », appelées comme telles par l'institution, ont lieu régulièrement au CEF. Elles ont pour objectif de prendre du recul sur le quotidien et l'urgence, et de mettre en perspective de nouvelles méthodes éducatives.

« Tous les mardis, il y a la réunion d'équipe, où, mis à part trois professionnels qui sont restés sur la structure, tout le monde est présent. Donc, ce qui veut dire qu'on fait vraiment circuler l'information au maximum. On travaille beaucoup par boîte mail. Par internet, donc en fait on diffuse beaucoup les informations. Le fait que nous, on soit présents sur le site aussi, ça permet de reprendre des choses, de changer ou de faire passer effectivement des informations ou des consignes. À chaque fois qu'il y a des fins de poste et des débuts de prise de poste, il y a un temps pour les passages de consigne, tout ça, donc on est présents, ce qui permet aussi de pouvoir leur donner un temps d'échange, des choses qu'on a pu observer en journée. Et puis, après dans les réunions, on aborde les jeunes, et on se donne un temps pendant plus de 3/4 d'heure qu'on aborde aux points de fonctionnement. C'est à dire est-ce qu'effectivement eux, ils ont envie d'avoir certaines choses, nous est-ce qu'on a d'autres choses à leur... qui dysfonctionnent et dont on veut faire un retour. Voilà, après il y a des temps aussi où on aborde, on retravaille, on repense, par exemple, le règlement de fonctionnement ou tout ça, donc ça se fait aussi en équipe. »

Brigitte, cheffe de service au CEF

Chacun de ces espaces se donne des objectifs différents, en vue d'établir de la transmission sur la situation d'un mineur ou sur des événements particuliers. Ces temps sont également prévus pour « sortir du quotidien », et aller vers des réflexions plus larges sur les pratiques et les missions du CEF. Par exemple, les APP (Analyses des pratiques professionnelles) et les réunions d'équipe hebdomadaires sont mises à disposition pour prendre du recul sur le travail de chaque intervenant, remettre en question les pratiques et s'adonner à une réflexion « décalée ».

Par ailleurs, des outils de transmission existent : tableaux, cahiers de transmission, etc. Le cahier de transmission est l'outil le plus utilisé par les salariés. Ils le mobilisent quotidiennement, y écrivent chaque événement de la journée. Le premier réflexe lors de l'arrivée d'un salarié sur la structure est de consulter ce cahier. Tous les intervenants peuvent y annoter ce qu'ils souhaitent. Un tableau blanc est présent dans le « bureau ». Il comprend le nom de chaque mineur actuellement présent sur le site, et stipule l'état de son placement (la phase dans laquelle il se trouve par exemple. S'il est en fugue, cela sera également indiqué).

3. Urgence du quotidien et informalité du travail

Il ressort de l'enquête que les espaces formels de collaboration ne sont pas toujours utilisés et mobilisés par les intervenants, car c'est derniers seraient biaisés par la gestion de crise et par les urgences quotidiennes, comme le partagent ces deux intervenants :

« Le CEF, on y est souvent aussi dans l'urgence, parce que nous, on fait toujours beaucoup de choses dans l'urgence, parce qu'il faut être très réactif. »

Brigitte, cheffe de service au CEF

« On est souvent sur du chipotage sur du quotidien, sur des détails. Donc voilà, on a une gestion du détail, mais on n'a pas une gestion d'ensemble du jeune. »

Majid, éducateur au CEF

Les intervenants sont très souvent dans la gestion de crise, pris par la force du quotidien, ce qui rend d'autant plus difficile la mise en place de moments plus calmes pour prendre du recul sur la pratique.

« Un exemple, le mardi après-midi, on a un créneau où on fait une action collective. Ça fait longtemps qu'on a des difficultés là-dessus, on n'arrive pas à se dégager du temps, ou à réfléchir, avoir une réflexion vraiment approfondie là-dessus. Le sens des actions, qu'est-ce qu'on fait quand on est en activité avec un gamin, quel sens on met, quels moyens... on a, quel... quel support on a ; ça c'est des choses sur lesquelles on est demandeurs. Les sorties, quelles sorties on fait, à part poser des interdictions parce qu'un jour il s'est posé un problème avec un gamin, systématiquement la réponse c'est d'interdire, euh ... qu'est-ce qu'on en fait. Il se passe un problème avec un éducateur et un jeune, comment c'est repris, et comment on l'intègre à un fonctionnement d'équipe, comment on a une réflexion là-dessus, comment on théorise, aussi. Voilà pour... je trouve qu'on est... après ce n'est pas un reproche, du moins, c'est aussi prendre en compte la situation. Je sais que la direction gère les urgences, et je trouve que c'est le problème. La PJJ, quand je vois la pression qu'ils mettent à l'heure actuelle à cause de la crise, certes, mais... »

Majid, éducateur au CEF

En réponse à l'urgence, c'est aussi dans des espaces et des temps informels, entre les portes, que la force d'un collectif en acte se ressent particulièrement. Le travail interdisciplinaire, la transmission entre les intervenants et l'articulation entre les différents services, se font à l'occasion de discussions en dehors des instances et d'échanges réguliers par courrier électronique. Les moments de changement de personnel (le matin et le soir) sont, par exemple, utilisés pour se transmettre des informations, mais également pour se soutenir et se conseiller sur les pratiques.

« Il y a beaucoup de temps informels, quand on croise des collègues le matin, on s'explique des trucs. Dans les couloirs, on se parle : "au fait, t'as vu Machin ?, j'ai fait un bilan, j'ai vu untel". »

Majid, éducateur au CEF

Par manque d'espaces collaboratifs (ou simplement du fait que ces espaces sont utilisés à d'autres fins), le travail interdisciplinaire, la transmission entre les intervenants et l'articulation entre les différents services semblent se faire dans des espaces informels. Les espaces collectifs et les rôles de chacun s'organisent de manière naturelle et ne répondent pas forcément à leurs objectifs. Ces espaces sont réinvestis pour répondre à des besoins particuliers, plutôt que pour mettre en place ce qui est initialement prévu. En outre, il semblerait que ces interactions hors cadre reposent davantage sur des affinités personnelles que sur des nécessités de collaboration professionnelle. La transmission de savoir et l'effort d'articulation entre les intervenants se feraient ainsi selon des relations interpersonnelles.

Ainsi, les espaces collectifs et les rôles de chacun s'organisent de manière informelle et ne répondent pas forcément à leur objectif initial. La psychologue se voit ainsi attribuer un rôle d'organisatrice en même temps qu'elle est chargée de traiter les cas de jeunes, ce qui constitue sa mission de base. Il apparaît clairement que les espaces de régulation formels sont complétés par les acteurs eux-mêmes, de façon informelle et dans des espaces plus réduits. Ce détournement organisationnel vient remplir des insuffisances qui surgissent régulièrement dans des situations problématiques (dossier personnel de mineur, situation de crise, etc.), sur le modèle d'un *ordre négocié*, comme le définissait Anselm Strauss²². Pour l'auteur, il faut distinguer l'ordre imposé, c'est-à-dire les règles formelles, d'un ordre négocié, à savoir l'adaptation des règles, en situation, selon des logiques collectives informelles. Ces systèmes d'accords implicites révèlent la part informelle de l'activité et de l'organisation.

B. L'organisation en EPM

Du fait du caractère pénitentiaire de l'établissement et de la présence de quatre administrations²³, la collaboration en EPM s'apparente à une machine organisationnelle. En d'autres termes, le fonctionnement est bureaucratique et procédural. Le cadre juridico-légal des EPM est prévu par la Loi d'orientation et de programmation pour la justice et l'organisation repose sur un ensemble de cahiers des charges et de circulaires. L'encadrement de l'établissement prévoit que la gestion soit effectuée par l'AP, et que les trois autres administrations fonctionnent indépendamment. En découlent une distribution des rôles et une hiérarchie entre administrations. À ce titre, la PJJ, l'éducation nationale, et l'USCA se disent souvent « locataires des murs ». A un autre niveau organisationnel, les administrations ont des

²² Anselm L. Strauss, *La trame de la négociation. Sociologie quantitative et interactionniste*, op. cit.

²³ Les quatre administrations (l'AP, la PJJ, l'USCA et l'éducation nationale) sont présentées dans le chapitre 2

fonctionnements hiérarchiques propres. Chacune d'elles a une direction et des niveaux d'encadrement différents.

Il existe un nombre important de temps de collaboration et des outils de partage d'information. Plusieurs espaces de collaboration existent à l'EPM. Ces instances sont formelles. Elles font partie d'un fonctionnement institutionnel prescrit, reposant sur un modèle d'action et sur des documents officiels. Elles constituent un outil de travail et un espace de collaboration repérable et exploité par les équipes. Elles rassemblent un nombre important d'intervenants, d'administrations différentes, ayant des rôles différents et complémentaires dans l'organisation. Ces instances sont identifiées comme des espaces de partage d'information et de coordination de l'activité ; et visent à produire un savoir partagé et à créer une dynamique de travail collectif.

Il convient de préciser que, contrairement au CEF, l'organisation en EPM comporte différents niveaux, différents paliers, qu'il s'agit d'étudier. Tout d'abord, une organisation inter-administration prévoit un échange de l'information plus centralisé et plus général. Ensuite, il y a un fonctionnement par administration. Chacune des quatre administrations développe des espaces de travail collectif internes. Enfin, une organisation par service est observable. Des équipes, réunissant des membres de différentes administrations, vont exister. Des intervenants vont travailler ensemble dans chacune des unités, et dans les différents espaces de la détention.

1. Collaborations inter-administrations

En termes de collaboration inter-administration, il existe des réunions d'équipe pluridisciplinaires, rassemblant les quatre administrations de l'établissement. Tous ces temps de collaboration ont lieu deux à trois fois par mois. Dès leur arrivée, les dossiers des mineurs sont traités par un collectif pluridisciplinaire, puis discutés lors des « Réunions d'équipe pluridisciplinaires » (REP). Les dossiers et la situation des mineurs seront régulièrement suivis au cours de ces réunions. L'objectif de ces espaces et temps en équipe est l'échange de l'information, pour permettre, *in fine*, d'améliorer l'accompagnement des mineurs et de préparer leur sortie.

« Il y a des choses très formelles, des REP deux fois par semaine, les quatre institutions se retrouvent ensemble, et on fait un bilan des jeunes, des arrivants, les mises sous surveillance spécifique, on reprend chaque élève par unité et chacun donne son avis. Donc, il y a une espèce de concertation comme ça, formelle, et des choses se disent et des décisions peuvent se prendre. »

Josiane, enseignante à l'EPM

« En REP, on s'échange pas mal d'infos, parce que tous les partenaires sont présents, et notamment l'éducation nationale. Moi, j'ai un compte rendu de la collègue enseignante, car c'est une enseignante qui est présente, et qui nous fait un compte rendu écrit chaque semaine. Donc, j'ai tous ces éléments-là, des synthèses aussi pluridisciplinaires. »

Caroline, conseillère d'orientation psychologue à l'EPM

Il existe aussi un dossier informatique servant surtout à échanger des informations concrètes, jugées suffisamment urgentes et risquées.

« On a un logiciel qui s'appelle Genesis, qui reste partagé entre toutes les administrations. Et on a une fiche de suivi sur un dossier dans l'ordi, juste pour la PJJ. Dedans il y a la fiche de suivi, donc ce qu'on traite au quotidien, les coups de téléphone, etc. On a aussi tout ce qui est rapport qu'on a pu faire pour le magistrat. Un dossier assez complet. Aussi un cahier de liaison, ce qu'on a fait dans la journée. C'est les documents qu'on utilise le plus. Et puis, quand il y a des incidents ou des choses importantes à stipuler ou à faire connaître, à la PJJ ou à l'AP, on a le Genesis, pour quand la gamine ne va pas bien, quand elle a envie ou tenté de se suicider, elle a pris trop de cachets, les choses compliquées, une information pour prévenir un mal-être. »

Gabrielle, éducatrice à l'EPM

La collaboration entre les administrations se construit ainsi à travers différents espaces. Les informations qui sont partagées sont de plusieurs natures. Les intervenants choisissent de partager certains éléments et d'en dissimuler d'autres.

« C'est en fait quelle information utile on doit transmettre au partenaire pour qu'il y ait une bonne prise en charge, cohérente. En fait c'est ça, c'est avoir cette capacité à se dire, dans tout ce qu'on sait de la situation du gamin, quelle est l'information utile. Un truc tout bête, le décès d'un parent. On a des gamins, ils sont arrivés ici, ils avaient enterré leur père ou leur mère trois jours avant leur incarcération. Ou même des fois une année avant, donc c'est encore quelque chose de fragile chez le gamin. C'est une information qu'on doit donner. Même si ça relève de la sphère intime, privée, familiale, c'est une information qu'on doit donner. Ça permet par exemple peut-être à un enseignant de comprendre pourquoi tel gamin, il aura eu telle réaction à un moment donné dans une discussion. Après on ne va pas tout dire. Le jeune ou la jeune où il y a eu des agressions sexuelles, des viols voir des incestes, est ce qu'on doit le dire ou pas le dire ? Ça dépend. Est-ce que ça va être utile à un moment dans la prise en charge du gamin ? Alors oui, quand je dis transmission d'informations, dans la situation du gamin, familiale, etc., quelle est l'information utile. Autrement si on se limite ça va être compliqué. »

Édith, responsable d'unité éducative à l'EPM

« Après vous avez le gamin, dans un entretien éducatif, qui va dire "moi je te dis ça, mais je veux pas que t'en parles". Ça aussi, c'est compliqué. Dans ces cas-là, qu'est-ce qu'on dit au gamin ? "bah oui, mais maintenant que tu me l'as dit, je suis pratiquement obligé". Ça peut être une info sur l'affaire elle-même, où il va amener un élément qu'il n'a jamais donné dans sa garde à vue ou devant le juge d'instruction ni rien, et là il le dépose en entretien. "Voilà maintenant que tu me l'as dit je suis obligé de le transmettre au magistrat". Après, si ça relève vraiment de la sphère intime du gamin, il peut nous faire une confidence, sur un viol qu'il aurait subi, et on a aucun élément concernant ça dans

les rapports précédents. Ça, on n'est pas obligé de le dire. Si le gamin nous dit de pas le dire, on n'est pas obligé de le dire. Mais nous, c'est ça, quelle information utile on doit donner. Par exemple, au niveau de l'UCSA, à l'époque même, savoir si un gamin suivait un traitement, c'était impossible de le savoir. C'était secret médical. Là, on est aussi dans du secret partagé. Il y a eu plein d'études de faites là-dessus, sur secret professionnel/secret partagé. Dans la mesure où on travaille en partenariat, il y a quand même un minimum à avoir. L'enseignant du coup ne va pas s'inquiéter si le gamin dort à moitié sur sa table, c'est dû à ce traitement-là. On ne leur demande pas de nous donner le nom du médicament. Parce que là, pour le coup, le nom du médicament relève du secret professionnel, mais juste de nous dire "oui il a traitement". Ça évite que les professionnels se questionnent ou s'inquiètent, par exemple. Maintenant on arrive un petit peu, ils nous disent un peu plus de choses qu'avant, mais c'est quand même compliqué. Quand je parle de transmission d'informations, c'est vraiment dans l'articulation de l'organisation en fait. Plus que sur cette partie-là. »

Édith, responsable d'unité éducative à l'EPM

« Ce que je dis au jeune, c'est qu'effectivement les entretiens sont confidentiels, mais que comme je travaille dans une équipe éducative, je peux être amenée lors de réunions, pour des décisions les concernant et des orientations éducatives, à en dire quelque chose. Pas de leur parole, mais de dire moi, ce que j'ai observé. Ce n'est pas tout à fait la même chose. J'essaie de le respecter au maximum. Après, généralement les psychologues à la PJJ, on fait quand même des rapports écrits, c'est le seul lien, la seule institution où les psy sont amenés à faire des écrits. »

Victoire, psychologue à l'EPM

Comme on peut le voir dans ces extraits, les collaborations inter-administrations sont régies par un fonctionnement ambivalent, visant à partager certaines informations et à en dissimuler d'autres, selon une équation personnelle de l'intervenant. Au-delà de la nature particulière de ces collaborations, cela en dit beaucoup sur le cloisonnement des administrations entre elles et sur leur autonomie.

Au-delà des temps d'échange formels, on observe un versant informel du travail. Les intervenants se croisent dans les couloirs ou à l'espace café, et ils n'hésitent pas à se téléphoner, pendant et en dehors du temps de travail. Les rapports interpersonnels sont décisifs dans la construction de cette collaboration informelle.

« Quand il y a des soucis avec un mineur, l'éducation nationale nous appelle, on reprend la chose avec le professeur avec qui il y a eu le souci. On est là pour tempérer et que tout rentre dans l'ordre. Ils appellent. »

Moussa, éducateur à l'EPM

« On va beaucoup à la pêche à l'information. Alors après, on l'a facilement quand même, ce n'est pas très grand non plus. Il y a l'éducateur qui apprend qu'un jeune est extrait. Parce que ça dépend aussi de la situation pénale. On peut être extrait sans qu'on le sache, parce que le magistrat veut le voir, parce que le coauteur a été attrapé. C'est vraiment à chaque fois d'essayer de se tenir au courant de tous ces éléments-là. »

Victoire, psychologue à l'EPM

« Le médical, sous l'excuse du secret médical, c'est compliqué d'avoir des informations qui pourraient être importantes. On arrive à avoir certaines informations, mais c'est vraiment au compte-gouttes, c'est très difficile. »

Moussa, éducateur à l'EPM

« Et les éducateurs, je les vois très régulièrement. Par exemple, dès qu'il y a un incident au pôle scolaire ou sur l'unité, ils vont m'appeler. Ou moi, si je sais qu'untel s'est battu au pôle scolaire, je veux savoir pourquoi, donc je vais appeler l'éducateur, ou le surveillant, pour lui demander qu'est-ce qui s'est passé. »

Caroline, conseillère d'orientation psychologue à l'EPM

« On adapte en fonction de qui on a en face de nous. Autant avec mes collègues de la PJJ, que ce soit mes chefs ou que ce soit mes collègues éducateurs, la parole est assez libre, on peut rentrer dans les détails des problématiques du parcours du jeune, ce qu'il peut nous confirmer en entretien tout ça. C'est des choses qu'on ne dira pas à un surveillant. On peut discuter effectivement du quotidien du jeune, de son état d'esprit, peut-être un peu des faits, pourquoi il est là, mais on n'ira pas dire "il m'a dit ça en entretien", sauf si ça a un intérêt sécuritaire ou autre. Pour ce qui est de l'UCSA, il n'y a quand même pas forcément beaucoup de communication. Nous, on essaie de les alerter quand on repère quelque chose, après ça fonctionne moins bien dans l'autre sens, car ils sont soumis au secret médical, donc c'est compliqué pour eux de communiquer sur les situations de jeunes. On essaie quand même de pouvoir se dire quelque chose. Avec les profs aussi, ils nous alertent souvent quand il s'est passé quelque chose sur un cours. Ils ont des référents aussi donc, de temps en temps, on essaie de faire le point. Mais autant avec les professionnels de l'extérieur, quand on se réunit autour de la situation d'un jeune, on parle vraiment du fond du problème, de la problématique de son parcours, du coup en interne, on adapte plus en fonction de qui on a, car les missions de chacun sont complètement différentes. »

Juliette, éducatrice à l'EPM

Ces extraits permettent de comprendre à quel point les rapports interpersonnels sont au cœur de l'organisation. Ces derniers se développent localement par des arrangements et des jeux d'acteurs. Les relations entre acteurs sont faites d'alliances et d'oppositions, répondant aussi à des relations interpersonnelles, ces dernières étant construites selon des affinités personnelles et variant d'une personne à une autre selon l'entente et le degré de connaissance.

Les espaces de collaboration dans les deux établissements visent principalement à la construction d'un diagnostic collectif. Les intervenants veulent réunir les informations pour permettre la définition d'un jugement expert sur la situation des mineurs. L'institution construit, comme le ferait une institution médicale, un diagnostic sur les mineurs, qui passera nécessairement par une catégorisation et une identification de son « problème ». En somme, il se construit en établissement une économie de l'information visant à coordonner l'activité. Les acteurs échangent et partagent certaines informations et en dissimulent d'autres, dans un jeu de négociation et de postures.

2. Organisation par administrations

La PJJ, l'Administration pénitentiaire, l'Éducation nationale et l'UCSA développent chacune des organisations qui leur sont propres. Elles ont des espaces identifiés dans lesquels elles collaborent et coordonnent l'activité. La coordination se fait à travers des supports variés, notamment des logiciels de partage d'information. On peut notamment observer une technicisation du partage d'information, avec l'entrée des logiciels et la sollicitation grandissante de l'outil informatique dans les collaborations.

« Oui, on travaille sur informatique, on a un cahier de liaison électronique qui peut être vu de tous les collègues éducateurs. Ce qui permet aussi d'assurer la liaison quand le gamin va dans une autre unité, les collègues peuvent reprendre la fiche de suivi. C'est juste interne à la PJJ. Et on a "Genesis" pour toutes les administrations. C'est un logiciel partagé pour toutes les administrations. Généralement, c'est dans les cas où des gamins ne s'entendent pas avec d'autres, ou il y a des événements, quand le gamin ne va pas bien, reçoit une mauvaise nouvelle, pour que tout le monde soit au jus. »

Amel, éducatrice à l'EPM

« J'écris à chaque fois que j'ai un entretien. Pour les collègues et pour le suivi fil rouge parce que le plus difficile finalement ici c'est le travail en équipe, c'est le partage d'information. Il faut se... c'est une contrainte, il faut vraiment s'imposer ça, de tout retranscrire pour pas que les collègues rament. »

Amel, éducatrice à l'EPM

« Nous, on a un dossier arrivant. Que fait la responsable de l'éducation nationale. Il est très complet. On a plein d'infos, mais pas très précises sur le parcours. Et puis, il n'arrive dans le groupe qu'après une REP²⁴. Donc en REP, il y a toujours un enseignant qui tape les infos de la PJJ, de l'UCSA, si tout le monde est là. Après, si on est enseignant référent on peut aller voir les éduc'. Enfin on peut, on doit. Et à ce moment-là, on sera au courant de ce qu'on souhaite sur l'affaire. Alors on a le nom, l'adresse, tout le parcours scolaire, s'il a été en CEF, CER et pourquoi il est incarcéré et le mandat de dépôt. Ça vient de l'entretien de la directrice de l'Éducation nationale avec le jeune. Donc après le jeune s'il n'a pas voulu les donner ou qu'elles sont fausses elle complète à la REP. »

Florence, Enseignante à l'EPM

Ces organisations ont la particularité de se développer localement, mais répondent à des logiques institutionnelles plus larges, de par l'affiliation à des administrations nationales. Les intervenants sont donc réunis dans des établissements et interagissent avec des acteurs extérieurs faisant partie de leurs administrations.

J'ai participé à une réunion strictement interne à la PJJ, qui traite de la situation de plusieurs mineurs. Cette réunion témoigne de l'existence de temps de collaboration internes aux administrations :

²⁴ Réunion d'équipe pluridisciplinaire.

Extrait du journal de terrain de l'EPM : Réunion de l'équipe arrivants

Arrivé à l'EPM, je me rends directement devant le bureau de Sylvie, responsable d'unité, avec qui je suis en lien. J'attends patiemment dans le couloir de la zone administrative, vide et silencieux. Une porte s'ouvre un peu plus loin et Sylvie apparaît. Elle marche d'un pas rapide vers son bureau :

– Ah vous êtes là, je suis sous l'eau, on a dix-mille trucs à gérer ce matin. Qu'est ce qu'on a aujourd'hui pourrait vous intéresser ? Des réunions, ce serait bien pour votre recherche que vous assistiez à des réunions d'équipe, non ?

Elle regarde le planning de la journée et me dit qu'il y a une réunion de l'équipe « arrivants » (sic).

– Lorsque les mineurs arrivent à l'EPM, ils passent par l'unité « arrivants », comme pour toutes les unités, l'équipe se réunit régulièrement.

Je me rends dans la salle indiquée, plusieurs personnes y sont déjà présentes. Un des éducateurs est en train de discuter avec son responsable d'unité. Il demande si des éducateurs du CEF peuvent venir faire une visite de l'EPM bientôt. La réponse est directe :

– On n'improvise pas une visite, ce n'est pas les journées du patrimoine ! Il n'a pas d'autorisation. Et il faut le faire dans le cadre d'un partenariat où nous, on peut visiter un CEF.

La réunion commence. Seuls des éducateurs PJJ sont présents. Après quelques points d'ordre organisationnel, une éducatrice présente le cas d'un jeune qui est arrivé depuis quelques jours. Il s'appelle Nicolas.

– Il est arrivé il y a cinq jours, car en fugue du CEF du Coudray, il y a eu révocation de son contrôle judiciaire. Il doit rester six mois, mais il est majeur dans un mois et demi et sera transféré. On n'a pas la fiche judiciaire, mais on a glané les informations à droite à gauche. Il est suivi par une UEMO²⁵, avec un éducateur que j'ai eu au téléphone.

Un éducateur lui coupe la parole :

– Ah, il est de ma promo cet éduc'.

L'air de rien, elle poursuit :

– C'est une affaire criminelle : attouchement sur mineur. Il y a eu deux tentatives de suicide au CEF. Il prend des psychotropes. J'ai entendu qu'il fumait du cannabis, mais n'en sent plus les effets. Il est allé trois semaines en hospitalisation apparemment. Il subit des angoisses, car il a peur d'être aussi victime de viol.

Un autre éducateur poursuit :

– Il est né en Russie, est resté seul sans parents plusieurs années. Il a été adopté. Avant ça, il y a eu des violences lors de son placement. Sa mère dit qu'il a toujours eu des soucis. C'est un jeune qui ne tient rien et met tout en échec. Il a des gros soucis avec ses parents. Il a connu différents établissements, notamment un ITEP²⁶. Il aurait été violé en internat par un autre jeune. C'est des faits qu'il a révélés après ses actes. Les parents sont abattus donc on n'a que les dires du jeune. Les faits sont très durs : il était chez une famille d'accueil. La famille était invitée chez des amis et il a violé une fille de 4 ans pendant que les adultes mangeaient. Après il a violé un autre enfant, toujours chez des amis de la famille d'accueil. La victime en a parlé le lendemain. Il est placé sous contrôle judiciaire un an après. Il est placé un an avant que l'enquête ne commence. Le papa est très dur. Il dit qu'il est irrécupérable et qu'il ne faut pas lui faire confiance. En plus, il y a la question de l'adoption. Donc les parents sont limite rejetants. Ils ne veulent pas venir le voir en prison. La mère pense à une rupture. Il faut à tout prix éviter un deuxième abandon. Il a une petite amie, mais elle n'est pas au courant.

²⁵ Unité éducative en milieu ouvert.

²⁶ Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique.

La responsable d'unité demande :

– On n'a pas plus d'info ?

L'éducatrice répond :

– Je vous avoue que je ne suis pas trop entré dans les détails pendant l'entretien d'admission, mais les infos sont au tribunal donc on ne peut pas les avoir.

La première éducatrice reprend la parole :

– Des fois, la prison va aider les violeurs, car ça va marquer une punition. Mais lui, il est tellement mal qu'il ne saisit pas l'incarcération. Il faudra faire une procédure de risque de suicide. Il a des idées noires, veut se tailler les veines. Sinon, il a une hygiène déplorable. Ça sentait horriblement fort dans sa cellule. Il ferme les fenêtres pour ne pas se faire emmerder. Donc il n'aère pas. Les surveillants lui ont conseillé de taire les faits, car il était en prison. C'est là qu'il a dit qu'un jeune qui est à l'EPM l'avait agressé. Ils ont un copain qui connaît un autre jeune qui a dit que c'était un violeur. Donc ça va circuler. Il ne veut croiser personne. Le jeune dit : « tout le monde me dit que j'ai une gueule de pointeur ». Il veut une prise en charge strictement personnelle. Lui, il ne veut pas aller en quartier mineur. Alors que nous, on pense que ce serait mieux.

Un éducateur étant jusqu'ici silencieux prend la parole :

– Moi, je demanderais un transfert. Le magistrat a loupé quelque chose. Qu'est-ce qu'on peut travailler en un mois et demi ? Il va juste avoir le temps de se faire tabasser. Et il faut voir avec l'UCSA²⁷, car il a vu SOS médecin et le psychiatre. Lui, il veut sortir. Il n'imagine pas qu'il va faire une longue peine. Il n'est pas illettré. Mais je ne sais pas comment ils vont travailler. Il fume un paquet de clopes par jour, donc il a des patchs. En plus, il ne connaît personne donc il n'aura pas les moyens de trouver des clopes. Il va se faire défoncer ce gamin. Un jeune m'a dit « chez nous on les tue ». Tout se sait en détention. Des fois, ils savent même avant nous. Des fois ils savent mieux que nous. C'est radio EPM. Parce qu'ils ont des téléphones. Et le jeune n'a pas de limite. On m'a dit qu'au CEF du Coudray il racontait son viol entre le fromage et le dessert. Il a d'abord raconté qu'il avait fait un braquage. Mais ils ne l'ont pas cru et il a dit qu'il était là pour pointe. Il est parti du CEF, car il a été menacé de mort. Au CEF du Coudray, les jeunes avaient apparemment volé des clefs et partaient la nuit, lui en a profité pour fuguer.

Un long silence s'ensuit. La responsable d'unité reprend :

– Je mets quoi dans « objectifs » alors ? « Préparer le transfert chez les majeurs, travailler sur les faits ? »

Le point sur Nicolas s'arrête, d'autres dossiers doivent être discutés.

Cette réunion traite spécifiquement du versant éducatif : le suivi du mineur en détention, la préparation des audiences et la préparation à la sortie. De ce fait, la présence des autres administrations n'est pas jugée nécessaire. Si la PJJ met en place des espaces de collaboration interne, il en est de même pour les trois autres administrations. Ces collaborations endogènes portent sur des versants différents de l'action selon le rôle de l'administration en question. La PJJ s'en tient à l'échange d'informations sur l'éducatif, l'AP sur la sécurité, l'EN sur la scolarité et la formation, et l'UCSA sur la santé. Les quatre administrations sont relativement cloisonnées et développent fortement les collaborations internes à leur équipe, créant de fait une spécialisation de chacune d'elle.

²⁷ Unité de consultation et de soins ambulatoires.

3. Une organisation locale par service et unité

Au-delà des logiques propres aux administrations, des organisations par service ou par unité sont observables en EPM. Les intervenants travaillent quotidiennement avec des équipes restreintes, dans des espaces différents de l'établissement. On peut notamment citer l'unité administrative, l'unité sanitaire, l'unité socio-éducative ou les unités de vie. Des intervenants, appartenant à différentes administrations, sont réunis dans ces services et forment des collectifs professionnels. Ces intervenants interagissent et construisent des relations dans ce cadre. Dans les services et unités, se développent également beaucoup d'échanges informels. Le binôme éducateur/surveillant des unités est caractéristique de la nature de ces interactions.

« Après, le contenu des entretiens, normalement, ils n'y ont pas accès, mais on discute avec nos collègues surveillants parce que c'est important qu'ils sachent aussi l'état du gamin. Le partage d'information avec l'AP est important. C'est tout en informel. Que de l'oral. On travaille en binôme, donc le surveillant prend en charge autant que nous, même si ce n'est pas de la même manière. Nous, sur l'unité 5 on fonctionne beaucoup avec les surveillants. On partage les informations et on recueille souvent leur avis sur les gamins. On demande généralement dans l'informel. Et on sait comment ils se comportent puisque dans le rapport on fait état du respect du cadre et des adultes, et dans les adultes encadrants, il y a les surveillants dedans. Sur le respect et sur comment le surveillant sent le gamin. Puisqu'ils ont l'habitude de voir des jeunes, ils ont aussi une autre analyse qui peut être intéressante. On fait tout dans l'informel parce qu'il y a peu d'outils de partage. Il y a une histoire ici, il y a eu des guéguerres entre Administration pénitentiaire et PJJ, et il n'y a pas de réels outils de communication à part Genesis pour des informations très formelles. Mais après, c'est toute l'histoire de l'établissement qui veut ça. Après, là, ça va quand même beaucoup mieux, on a moins de barrières et on s'occupe vraiment des gamins à deux. Nous, on le voit comme ça, on travaille franchement avec nos surveillants. »

Gabrielle, éducatrice à l'EPM

Cette dimension de l'activité est également visible dans cet extrait du journal de terrain :

Extrait du journal de terrain : Petit-déjeuner en unité

Quand j'arrive à l'EPM, Sylvie me dit qu'il y a beaucoup de jeunes en ce moment et beaucoup d'arrêts maladie pris par le personnel, c'est une période compliquée.

– C'est le bordel, encore un jeune qui a foutu le feu. On ne sait pas où il est. Une jeune est à l'hôpital, mais on ne sait pas trop.

Elle appelle toutes les unités pour savoir ce qu'elle peut faire. Un éducateur entend notre conversation depuis le couloir et dit à Sylvie que je peux venir avec lui, ils vont avoir une réunion à l'unité 5. Puis il lui demande :

– Et je voulais vous demander aussi, est-ce que je peux acheter des glaces ?

– Non, dit Sylvie. Les glaces on ne peut pas, ça brise la chaîne du froid donc ce n'est pas possible.

– J'ai mis pizza comme activité, mais je vais faire salade de fruits, car il va faire trop chaud pour le four.

– Si vous avez mis pizza on ne peut pas changer, ce sera pizza.

– Mais on s'en fiche, du moment que j'ai mis activité, je fais ce que je veux dans mon activité.

– Ce n'est pas possible, ça a été validé par l'AP.

– D'accord, dit l'éducateur. Et aussi, il y a un jeune qu'on voudrait faire passer en régime classique plutôt qu'en régime arrivant.

La responsable dit que ce n'est pas possible, car il y en a d'autres qui attendent. Le téléphone sonne. Sylvie répond et dit à l'éducateur :

– C'est Madame B, je lui dis quoi ?

Il prend le téléphone et explique à la mère d'un des jeunes comment se passera la sortie de son fils. Il me dira juste après :

– Ça tombe bien que je sois passé dans le bureau.

Nous partons sur l'unité. Cinq jeunes sortent aujourd'hui. J'en croise un qui va aller en foyer.

– On pensera à toi, lui dit l'éducateur.

Le jeune a une grosse valise. Un éducateur du foyer qui va l'accueillir est avec lui, il est venu le chercher en voiture. Le jeune répond :

– Non, ne pensez pas à moi.

L'éducateur m'explique qu'ils vont prendre, avec les autres éducateurs de l'unité, un petit-déjeuner pour faire un point parce qu'il n'a pas eu le temps le lundi. Deux d'entre eux participent à cette rencontre sur du temps personnel, ils ne sont pas en horaires de travail. Il est nécessaire de faire un point, car il y a des audiences bientôt. Les éducateurs de l'EPM vont toujours aux audiences qui concernent la détention.

Nous préparons le petit déjeuner, le café, disposons sur la table du jus d'orange, des pains au lait et un pot de pâte à tartiner au chocolat d'une sous-marque.

– On ne peut pas amener de Nutella en détention, les pots sont en verre, me dit l'éducateur.

L'éducateur s'aperçoit qu'il n'y a plus de lait, prend son téléphone et appelle l'unité « arrivant » pour savoir s'ils peuvent aller en chercher chez eux. Ils n'en ont pas non plus.

Je demande s'ils ont souvent des temps d'échanges informels comme celui-ci. Il me dit qu'il échange beaucoup avec l'UCSA, la psychologue et l'équipe enseignante pour parler des jeunes.

– Le partenariat à l'EPM c'est comme un micro-État, c'est de la géopolitique.

Il m'explique qu'il a d'ailleurs passé beaucoup de temps au téléphone hier pour parler de l'audience, car la situation est compliquée.

– Il s'agit du jeune qui a commis un matricide. On veut réunir les infos, me dit l'éducateur.

Je demande si les éducateurs de l'UEMO viennent également aux audiences :

– Les éducateurs UEMO ont parfois des mesures autres, donc ils ne viennent pas forcément quand il s'agit de la mesure pour laquelle ils sont ici.

Un des éducateurs informe tout le monde qu'un transfert a eu lieu le matin. Les autres éducateurs sont bouche bée.

– Même le jeune n'était pas au courant, dit l'éducateur.

C'est l'Administration pénitentiaire qui a demandé, parce qu'il y a eu une agression. C'est une décision qui doit être acceptée par le juge. Un autre éducateur prend la parole :

– C'est vraiment dommage, parce qu'il allait mieux. Je suis dégoûté, il faut nous demander. En plus, c'est sûr que les autres jeunes vont nous demander « pourquoi vous l'avez transféré ? ». « Vous » c'est qui ? Ça va être nous aussi.

L'éducateur tourne la tête vers moi et poursuit :

– On est obligé de relativiser beaucoup ici. On en voit tellement. La rupture, elle est dure pour les jeunes, mais pour nous aussi. On avait réussi à construire une relation de confiance.

– C'est à cause de la juge des libertés et de la détention ça, dit l'autre éducateur.

Cette juge, j'en ai entendu parler, elle est appelée l'« incarcérateur » par les intervenants.

On me regarde de nouveau et m'explique :

– Il y a des juges qui ont moins de scrupules à envoyer en EPM parce qu'il y a de l'éducatif et des activités.

Ces fonctionnements informels témoignent d'un versant local du travail se construisant dans les unités de vie comme dans d'autres services. L'organisation se fait par des jeux de négociation en acteurs, sur le modèle d'un *ordre négocié*²⁸. Par des arrangements locaux, les intervenants partagent des informations et collaborent.

En conclusion

Les intervenants se soumettent à ces statuts formels et respectent des procédures d'usage, notamment pour garantir une légitimité et une rationalité de l'action, ce qui rejoint l'idée de Max Weber²⁹. Il existe au sein des établissements fermés des espaces d'organisation formels et prescrits régissant l'activité. L'on observe pourtant que des logiques informelles se développent tout autant qu'une organisation prescrite dans les deux établissements. L'organisation a une dimension locale et prend la forme d'un ordre négocié dans le réel de l'activité.

III. Des segments en établissement

L'institution cherche à être cohérente aux yeux des mineurs et à construire une parole commune, aboutissant notamment à la définition d'une idéologie de l'intervention. Dans ce sens, une identité collective de l'institution est définie par un ensemble de principes d'action revendiqués par tous. Il existe également d'autres dynamiques professionnelles créant une segmentation de l'activité. Il apparaît que certains discours des intervenants se contredisent et que les idéologies d'intervention ne sont pas les mêmes d'une personne à l'autre. On trouve dans les établissements fermés pour mineurs des personnes venues de différentes disciplines, ayant suivi des formations diverses et ayant eu des parcours professionnels très variés. L'un des principes d'intervention est celui de la pluridisciplinarité. Sur ce point, les CEF et les EPM se distinguent concernant la composition de leurs équipes, présentées dans le deuxième

²⁸ Anselm L. Strauss, *La trame de la négociation. Sociologie quantitative et interactionniste*, op. cit.

²⁹ Weber défend que la rationalisation passe par la mise en place de moyens techniques, d'un droit prévisible et d'une administration régie par des règles formelles (Max Weber, *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, 1996, p. 502).

chapitre. L'on observe qu'il y a des dynamiques professionnelles différentes selon l'appartenance à des corps de métier, à des administrations, ou selon le rôle joué dans l'organisation. Les appartenances professionnelles sont très hétérogènes, en fonction des formations initiales reçues, des spécialités, des anciennetés, des temps de présence ou des positions idéologiques. Ces logiques ont des conséquences sur les positionnements des personnes, l'idéologie d'intervention qu'ils défendent, et indirectement sur les pratiques et l'activité collective.

Cela tient au fait que, s'il existe une idéologie institutionnelle partagée et revendiquée, l'on observe également des modèles d'interventions différents selon les administrations, les métiers ou les services. Dans un article intitulé *dynamique des professions*, Rue Bucher et Anselm Strauss³⁰ utilisent la notion de *segments professionnels* pour exprimer cette diversité de groupements qui émergent au sein d'un même univers professionnel. Pour ces auteurs, les segments sont porteurs de conceptions idéologiques différentes de l'action. Il faut retenir de leur analyse que ces segments sont construits autant à une échelle sociétale que localement. Ils se transforment, se maintiennent, se développent et disparaissent selon les contextes en place et les dynamiques. Si Bucher et Strauss utilisent la notion de segment concernant les groupes professionnels, elle peut tout autant décrire l'émergence de différents mondes sociaux au sein de l'établissement. L'ordre social en place est divisé en segments, desquels émergent des perceptions différentes de l'action. Il existe une pluralité d'ordres de signification partagés au sein des mondes sociaux. Ces segments forment des univers de référence distincts. Des systèmes de valeurs sont intériorisés par les intervenants au cours de leur formation, de diverses socialisations professionnelles et de leur expérience professionnelle dans les établissements. Les institutions, les établissements ou encore les services ont des particularités qu'ils ont définies avec le temps et qui ont construit leurs grands principes d'action : leurs protocoles et leurs règles, mais aussi leurs valeurs. Ce sont, en quelque sorte, des « dispositions professionnelles en acte³¹ », soit des façons d'agir, communes à un groupe d'intervenants. Cette segmentation peut être organique, du fait de la spécialisation d'un métier, ou agonistique, soit davantage liée aux pratiques³². La première forme, organique, tient au domaine de compétence et au rôle prescrit de l'intervenant dans l'organisation. La seconde forme, agonistique, décrit un ancrage social, en situation, de l'intervention, étant le produit de luttes et de la construction d'accords implicites.

³⁰ Rue Bucher et Anselm L. Strauss, *loc. cit.*

³¹ Christelle Avril, Delphine Serre et Marie Cartier, *Enquêter sur le travail*, La Découverte, 2010., p. 73.

³² Florent Champy, *Nouvelle théorie sociologique des professions*, Paris, PUF, 2011.

Des logiques identitaires sont attachées à la segmentation du monde social de l'accompagnement. Des identités au travail, reposant sur des logiques d'acteurs, vont être constitutives des segments. On distingue globalement des identités de métiers, des identités biographiques ou des identités en situation, qui influencent le positionnement des intervenants et entraînent la segmentation du monde social professionnel de l'accompagnement. Il s'agit, dans cette partie, de présenter la nature des segments et les schémas symboliques et de signification y étant attachés.

A. Une segmentation par pôle en CEF

En CEF, les services, nommés « pôles » par les intervenants, sont au nombre de sept : la direction (chefs de service et directrice), l'éducatif (éducateurs et éducatrices), le sport (éducateurs sportifs), le technique (éducateurs techniques), le soin (infirmière, psychologue et psychiatre), le pédagogique (professeure des écoles) et le pôle maison (maîtresse de maison et cuisinier). Chacun de ces pôles développe une vision particulière de l'action. Les intervenants revendiquent un versant particulier de l'intervention et vont porter une idéologie spécifique de l'accompagnement des mineurs. Des valeurs et des morales particulières sont étroitement attachées à ces idéologies. Ces logiques de segments sont liées à la fois aux profils des intervenants et à leur place dans l'organisation.

1. La direction : le cadre et la discipline

Le personnel de direction, à savoir la directrice et les deux chefs de service, travaille de manière collective et se donne des temps formels et informels pour prendre des décisions. Leur bureau est situé en dehors du CEF, dans le centre-ville de la métropole voisine, dans les locaux du siège de l'association gestionnaire. Parmi les deux chefs de service, l'un est davantage présent sur le site du CEF, il est responsable de la gestion intra-muros. L'autre est principalement présent sur le siège de l'association et gère les affaires extérieures avec la directrice (relations avec les partenaires, rapports avec l'association, avec la PJJ, etc.). Le choix des dossiers et les décisions les plus importantes sont faits dans un travail de collaboration entre les chefs de service, la directrice et la psychologue. L'équipe de direction est responsable du recrutement, de la comptabilité, des ressources humaines, des rapports avec la PJJ et avec les autres acteurs politiques³³, de la discipline et du bon fonctionnement de la structure.

³³ Principalement les acteurs locaux.

La directrice du CEF a suivi une formation de juriste. Ayant fait la faculté de Droit, elle a passé le concours de directeur de la PJJ. Elle a travaillé pendant huit ans au Centre de placement immédiat (CPI). Pendant cette période, elle a eu des relations avec le secteur associatif habilité et on lui a proposé de postuler au poste de Directeur du CEF. Elle a obtenu le poste et démissionné de la PJJ. La cheffe de service a un diplôme de secrétariat et un diplôme d'aide-comptable. En début de carrière, elle a enchaîné les petits boulots, puis travaillait dans une auto-école. Après un changement de département pour raison familiale, elle intègre l'office des HLM à un poste des réclamations (en lien avec les résidents). N'ayant pas d'évolution possible, elle part pour débiter un travail dans un syndicat, puis dans un centre de soins pour personnes toxicomanes. Un changement de direction entraîne une baisse des subventions du poste et son départ lui est imposé. Elle est ensuite embauchée aux Restos du cœur, à la distribution et l'insertion, où elle restera neuf ans. Lors de la création du CEF, elle entend parler du centre par la couverture médiatique. N'ayant, à l'époque, aucune connaissance de ce type d'établissement, elle tente tout de même une candidature spontanée. Il n'y avait pas de poste à pourvoir, mais on lui propose de faire des remplacements le week-end. De fil en aiguille, elle accède à un poste d'éducatrice, puis, cinq ans plus tard, de cheffe de service. Le deuxième chef de service travaillait dans une entreprise privée à un poste à responsabilité. Celle-ci ferme, et il passe un Brevet d'État d'animateur technique de l'éducation populaire (BEATEP), puis un Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animateur (DEFA) qu'il n'obtient pas. Il travaille en parallèle dans un centre social. En 2001, il décide de changer d'horizon et rachète des parts d'une entreprise de sécurité et de télésurveillance. Il se retrouve alors gérant d'une société. Il décide, quatre ans après de revendre ses parts et de s'arrêter de travailler pendant un an. Il se remet en question et souhaite changer d'orientation professionnelle. Après avoir envoyé une candidature spontanée à l'association gestionnaire du CEF, il est retenu sur un poste d'éducateur. C'est par la suite qu'il postule au poste de chef de service.

La directrice, diplômée en Droit et ancienne de la PJJ, a une vision très juridico-légale de la prise en charge et porte une attention toute particulière à la règle et à la conformité de l'intervention avec les prérogatives nationales. Les deux chefs de service ont un parcours en dehors du secteur du travail social, mais ont tous deux une expérience en tant qu'éducateurs dans la structure. Ce dernier point est revendiqué comme essentiel par ces derniers pour asseoir une légitimité auprès des équipes et avoir une connaissance des réalités de terrain. Ces trois membres de l'équipe de direction défendent une idéologie de l'intervention qui leur est propre, basée sur le cadre et la discipline. En somme, ils portent l'autorité de l'établissement et sont garants de la dimension contraignante du placement.

2. L'éducatif : travail sur les actes et « adhésion » du mineur

Le travail de l'équipe éducative se focalise sur le suivi des mineurs. Pour ce faire, chaque mineur a un éducateur référent qui doit amorcer un travail sur les actes et une préparation à la sortie. Il s'agit de faire prendre conscience au mineur des conséquences de son acte, pour qu'il adhère à l'accompagnement dont il fait l'objet. Il est demandé aux intervenants d'effectuer une analyse de la situation, des faits et de la conduite des mineurs dans l'établissement. Il y a donc une phase d'observation et d'évaluation de la situation du mineur, puis une phase de mise en œuvre d'une action personnalisée, adaptée au mineur, visant à travailler sur les actes, à impliquer le mineur et à le rendre acteur de son placement et avoir son adhésion à l'accompagnement³⁴. La démarche éducative de la responsabilisation vise à ce que le mineur fasse un travail psychologique sur lui-même, qu'il prenne conscience de ses capacités et interprète ses actions³⁵.

« On recueille toujours la parole du mineur vis-à-vis des actes. Parce qu'un mineur peut ne pas reconnaître des actes, mais au fil de la détention il va les reconnaître. Après, on a des gamins qui ne reconnaissent pas les faits. Nous, on n'est pas enquêteurs, donc à partir du moment où ils ne reconnaissent pas les faits, on ne va pas pousser pour qu'ils les reconnaissent. Ça doit venir de lui et pas de nous. On n'est pas enquêteur donc chacun doit rester à sa place. On travaille sur cette prise de conscience. De toute manière, même un gamin qui arrive ici et qui se dit innocent, il y a un parcours qui fait qu'il arrive en détention. Donc pourquoi ? Qu'est-ce qui a fait qu'il soit mêlé à des affaires comme ça ? Donc nous, on peut travailler par ce prisme-là. Qu'est-ce qui t'a amené ici ? Les relations au sein du quartier ? Comment ça se fait que tu es plus souvent dehors qu'à la maison ? Comment ça se fait que tu n'arrives pas à respecter le cadre imposé par tes parents ? »

Yacine, éducateur à l'EPM

Il s'agit aussi de savoir ce que le jeune veut faire à la suite de son séjour en établissement. L'idée de l'enfermement est de transformer l'individu, de le reclasser socialement et de le resocialiser. Il est donc question d'enfermer les mineurs pour leur bien, et de leur faire comprendre ce sens de la peine, de les faire adhérer et accepter la sanction. En miroir avec un principe judiciaire d'adhésion des mineurs au projet défini par le juge, les intervenants recherchent l'adhésion des mineurs à l'accompagnement, cela dans la relation éducative, dans les établissements mêmes. Ce principe vise à rendre les mineurs acteurs de leur accompagnement.

³⁴ Philip Milburn, *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, Paris, Erés, 2009, p. 169.

³⁵ *Ibid.*, p. 171.

On voit, de plus, se dessiner une idée de l'action supposant que l'expérience de la parentalité est une compétence essentielle à l'accompagnement des mineurs. Pour certains, l'éducation se réduirait à l'application de modèles hérités de leurs expériences familiales, et ne s'apprendrait pas. Les discours du type « j'aurais fait cela avec ma fille » surgissent régulièrement. Au travers des différents entretiens et des conversations informelles échangées lors des immersions en CEF, et au vu des profils majoritairement rencontrés dans ces établissements, le constat suivant peut être fait : la formation en travail social se trouve quelque peu discréditée par les intervenants non diplômés. Dans le CEF étudié, il se développe l'idée selon laquelle les éducateurs spécialisés ne « tiennent pas » et n'ont pas l'étoffe pour travailler avec ce type de public. Une moindre importance est accordée au diplôme, que ce soit du côté des intervenants ou des encadrants, car l'expérience prouverait que les éducateurs sortant d'écoles restent moins longtemps.

Cette tendance s'explique principalement par le fait que le travail en CEF demanderait des compétences autres que celles qui peuvent être acquises dans des établissements de formation en travail social. Ce serait, en quelque sorte, l'expérience de vie et l'expérience en situation qui fourniraient à l'intervenant les outils nécessaires pour l'accompagnement des jeunes accueillis. Les connaissances et « bagages » des intervenants non formés sont valorisés. Les personnes ayant des histoires de vie et des compétences extérieures à celles enseignées dans les écoles de formation sont très présentes dans les CEF. Ces savoirs sont mobilisés au service de l'éducatif tandis que les savoirs fondamentaux ne sont pas perçus comme primordiaux. Certaines directions font le choix de recruter des personnes non diplômées, car elles seraient considérées comme plus aptes à tenir face aux situations rencontrées quotidiennement dans les établissements.

Au CEF du Coudray, l'équipe éducative est principalement composée de personnes non diplômées du social, ayant des expériences dans des secteurs variés. Le parcours de Majid est assez révélateur de cette réalité.

« Je travaille au CEF depuis avril 2012. Mon parcours n'avait rien à voir avec le social puisque j'ai fait un bac technologique, puis un BTS³⁶ en industrie. Après, j'ai voulu faire une licence en science de l'éducation. Sauf que ça ne me plaisait pas, car c'était très orienté vers l'enseignement scolaire. Derrière, il faut bien travailler, donc j'étais surveillant dans un collège, et un jour j'ai vu une annonce au CEF. Pour une semaine au

³⁶ Brevet de technicien supérieur.

début. Pourtant j'avais un CDD³⁷ de six ans au collège. Et je n'ai pas hésité, et d'une semaine ça s'est transformé en deux, puis trois ans, puis un CDI³⁸. »

Majid, éducateur au CEF

Sur ce point, il est intéressant d'établir le lien entre les trajectoires des éducateurs et la logique des « carrières nomades³⁹ ». Les intervenants font appel à des aptitudes relationnelles et identitaires. Ils se reposent sur des attributs propres à la personne, issus du capital biographique, du capital humain⁴⁰ et de l'expérience.

3. L'éducation sportive : le corps et la discipline

Hamid, éducateur sportif, a fait du sport de haut niveau pendant de longues années, principalement de la course à pied. Il a, en parallèle, beaucoup travaillé avec des jeunes. « J'ai travaillé avec des jeunes un peu en difficulté dans des quartiers ». Dans ce cadre, le sport était un outil pour accompagner ces jeunes. « Le contact passait beaucoup plus facilement avec le sport ». Un jour, la PJJ a organisé un tournoi avec le CEF et Hamid était présent. « Après, il y a eu une proposition pour voir si je pouvais travailler un petit peu avec le CEF. J'ai amené mon CV et j'ai été pris. »

Pour l'éducateur sportif du CEF du Coudray, le sport est un média permettant de travailler sur la situation du mineur, sur le rapport au corps, la consommation alimentaire, la consommation d'alcool et de psychoactifs et l'hygiène de vie en général. Le sport questionne aussi la concentration, le respect ou d'autres valeurs qui sont revendiquées comme essentielles à un travail éducatif par les intervenants sportifs.

« Mehdi qui est arrivé ici, c'est une personne qui est un peu perturbée, quelqu'un qui est énervé, qui monte vite dans les tours. Ça m'a interpellé tout de suite, parce que la première fois que je l'ai amené au golf, c'est un sport où il faut être vraiment concentré. On essaye d'être concentré et posé pour toucher la balle, et lui il n'y arrive pas. Et tout doucement, tout doucement, j'arrivais à le faire, après deux ou trois séances. Troisième séance, il commence à toucher la balle, à être plus concentré, et il commençait même à aider d'autres jeunes. »

Hamid, éducateur sportif au CEF

³⁷ Contrat à durée déterminée.

³⁸ Contrat à durée indéterminée.

³⁹ Les sociologues des « carrières nomades » observent que la conduite de parcours plus mobiles mobilise davantage de « compétences de carrières », en particulier identitaires et relationnelles, que les carrières organisationnelles classiques (Loïc Cadin, Anne-Françoise Bender et Véronique de Saint-Giniez, *Les carrières nomades*, Paris, Vuibert, 2003).

⁴⁰ Selon les concepts de Bourdieu : Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979.

Hamid se considère comme porteur d'un versant de l'action tournée vers le corps et la discipline. Le terme de discipline est entendu ici comme la maîtrise et le contrôle de soi.

4. Le pôle technique : l'apprentissage et le travail

Les éducateurs techniques travaillent en étroite collaboration les uns avec les autres concernant l'organisation des stages et le projet de sortie des mineurs. L'un d'eux, François, travaille au CEF depuis quatre ans. Il dit avoir « travaillé pas mal dans l'associatif » et « dans le bâtiment » étant jeune. Il a très vite créé « un lieu de vie » avec sa compagne qu'ils ont fait « fonctionner pendant dix ans avec des jeunes » et où ils organisaient des « séjours de rupture ». Après plusieurs formations dans le bâtiment et la construction, il intègre un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) en tant qu'éducateur technique, où il travaille auprès de jeunes âgés de treize à dix-huit ans. Il y restera dix ans. Cette expérience sera pour lui une occasion de mobiliser ses compétences techniques dans le cadre de sa fonction d'éducateur. Il met par exemple en place « plusieurs ateliers, maçonnerie peinture, un atelier bâtiment ». C'est dans cette lignée qu'il a mis en place « des ateliers préformations avec les jeunes » dans lesquels il « utilise le bois comme support pédagogique ». À la suite de ces expériences, il arrive au CEF en 2008, où il conserve des fonctions techniques. C'est pour lui un support éducatif qu'il met au profit de son travail et de son intervention : « Le côté technique, c'est quelque chose qui m'intéresse, que je pense pouvoir partager avec les jeunes. Il y a tout le côté insertion par le travail que je trouve intéressant aussi. C'est quand même des jeunes qui sont souvent en échec scolaire, donc ils peuvent aussi se rattraper... enfin... avoir une valeur développée au niveau de la technique ». François a ensuite suivi « une formation d'éducateur technique spécialisé » qu'il a « terminée en 2012 », et qui lui a apporté, outre le diplôme, un « bagage théorique et psychologique ».

Plus généralement, les deux éducateurs techniques se sentent isolés par rapport au reste de l'équipe, du fait de la nature de leur activité (qui se caractérise par un travail manuel et concret). Cette activité est en rupture avec les pratiques des autres intervenants, qui travaillent avec les mineurs sur des aspects plus généraux. Certains discours des éducateurs techniques peuvent survaloriser le travail manuel et dévaloriser les savoirs fondamentaux et théoriques.

« L'éducation nationale, il sont vraiment sur le scolaire, des fois. Et moi, qui émane du privé ; je veux pas faire la guéguerre, soyons clairs, mais moi, qui émane du système artisanal, pendant 20 ans, on n'a pas forcément les mêmes approches. C'est pas parce que le gamin il va se gourer sur une addition qu'il est pas capable de travailler. Après, le gamin, s'il peut savoir s'intégrer en entreprise, s'il se fait plaisir au boulot, et, qu'il fait du

bon travail, même s'il ne sait pas compter, écrire, machin, pour moi le contrat est rempli.»

François, éducateur technique au CEF

Au-delà de ces aspects, les deux éducateurs techniques du CEF ont des discours très centrés sur les valeurs du travail et sur l'importance d'une insertion professionnelle. Ces discours portent sur la nécessité d'une activité professionnelle et d'une autonomie financière ou plus simplement sur le fait d'avoir une « vie simple, honnête et tranquille ».

« C'est lui ouvrir les yeux sur une vie simple, mais meilleure. Moi je leur dis des fois, vous voulez une famille ? Vous croyez que ça va leur plaire à vos épouses de venir tous les dimanches au parloir ? Elles vont vite aller voir le voisin. Et les gamins c'est une belle image aussi le parloir. Vous jouez les *caïds*⁴¹. Bah les caïds, c'est derrière les barreaux. Certains s'en saisissent. Et on aura essayé de leur dire que la vie n'est pas pourrie, elle est comme on la construit. Si on la construit en galérant, parce qu'il faut apprendre à galérer, et après on s'en sort. C'est le fruit du travail. »

François, éducateur technique au CEF

À l'extrême, les éducateurs techniques considèrent parfois que, tant que les mineurs travaillent et sont autonomes, ils peuvent s'adonner à toutes les pratiques qu'ils souhaitent, dans la mesure où ils ne nuisent à personne. J'ai par exemple entendu un éducateur technique expliquer à un jeune que s'il trouvait un travail honnête, il serait ensuite libre de fumer du cannabis chez lui sans que personne ne le dérange. Ce discours de valorisation de l'autonomie est un discours très paternaliste. Cet extrait d'entretien avec un éducateur technique va dans ce sens :

« On est un peu le relais d'une famille malgré tout. Moi je me considère un peu comme un père pour les jeunes. On devient des parents quelque part ».

François, éducateur technique au CEF

Du fait de son parcours et de sa place dans l'organisation, François a une vision de l'intervention calquée sur un modèle familial et sur la figure du père. Les valeurs défendues par ce segment de l'intervention impliquent une valorisation du travail et une autonomie du mineur. Lors d'une de mes immersions, j'ai eu l'occasion de participer à une activité avec François et deux mineurs. Lors de la séance, François laissait les mineurs en autonomie, comme on le voit dans cet extrait :

Extrait du journal de terrain du CEF : Dans l'atelier technique

Je participe à une activité « atelier technique » (sic) avec François. Deux jeunes y participent, Karim et Brian. L'atelier se trouve dans un préfabriqué au fond du jardin. Des outils sont disposés aux murs. Des petites vis sont disposées un peu partout et les formes des outils sont dessinées au

⁴¹ Terme argotique issu de l'arabe, signifiant « chef de bande ».

feutre noir pour retrouver la place de chaque objet. Cela permet de faire un inventaire à la fin de chaque séance.

Karim et Brian se sont mis au travail tous seuls pendant que François me fait le tour de l'atelier. Les jeunes savent ce qu'ils ont à faire. Karim va chercher une planche de bois percée de plusieurs trous et Brian un morceau de métal. Je leur demande ce qu'ils font et ils m'expliquent qu'ils doivent finir d'écrire leur prénom, respectivement sur le bois et le métal.

Pendant ce temps, François me dit qu'il leur fait effectuer ces travaux manuels pour pouvoir réfléchir à une orientation professionnelle. Il leur fait également faire de l'électricité ou de la peinture. L'objectif est d'envisager un stage en entreprise durant le placement au CEF. Les stages peuvent être effectués dans de nombreux domaines, notamment la boulangerie, la restauration, la mécanique, le jardinage ou le bâtiment.

Brian nous coupe dans notre conversation pour demander à François un outil spécifique nécessitant une supervision. François se positionne à côté du mineur et lui donne le feu vert pour commencer à graver le bois.

5. Le pédagogique : les savoirs fondamentaux

Une seule enseignante intervient au CEF. Elle est issue de l'éducation nationale et a travaillé toute sa vie en tant que professeure des écoles, dans le milieu ordinaire, avant de venir travailler au CEF. Elle organise des temps scolaires individuels ou en petits groupes et se focalise surtout sur les savoirs de base, notamment la lecture, l'écriture et la maîtrise des fondamentaux en mathématique. L'acquisition d'une culture générale est également souhaitée, et les enseignements vont se centrer sur l'histoire, la géographie ou la littérature. L'actualité est souvent utilisée par l'enseignante qui souhaite que les élèves « s'intéressent à des choses, tout simplement ».

« Avant 16 ans, la scolarité est obligatoire et prioritaire. Et après 16 ans, elle est fortement nécessaire. Mais tout le monde n'est pas d'accord avec ça. Pour moi l'objectif, c'est que les jeunes puissent lire, écrire et compter convenablement, ce qui n'est pas toujours le cas. »

Mireille, Enseignante au CEF

Lorsque l'enseignante du CEF prononce ces quelques mots, elle présume que l'éducation est la priorité, qu'elle doit prendre le dessus sur les autres activités de l'établissement. Cela suppose également que l'acquisition des savoirs fondamentaux est nécessaire et essentielle, qu'elle est une condition *sine qua non* à leur réinsertion.

6. Le pôle soin : le rapport au corps

Le pôle soin est composé de l'infirmière, de la psychologue et du psychiatre. Le travail de l'infirmière consiste principalement à recevoir les mineurs pour des entretiens. La psychologue effectue aussi des entretiens avec les mineurs chaque semaine. Étant considérée comme cadre,

elle est souvent consultée pour les décisions prises par l'équipe de direction. Enfin, le psychiatre intervient un jour par semaine au sein de la structure pour des consultations.

« On travaille surtout ce qui est rapport au corps et rapport aux soins, à ce qu'ils s'occupent maintenant de problèmes de santé qui peuvent avoir des conséquences importantes plus tard. Par exemple, les problèmes de dents c'est assez courant. Ça, c'est vraiment, presque tous, ils ont des bouches avec des énormes caries, des quantités de caries mal soignées. J'organise des check up avec le médecin. Souvent d'ailleurs ça étonne le médecin, car la plupart des jeunes ont des pouls pour leur âge qui battent très lentement. Ils sont pas très sportifs, mais le cannabis, normalement ça devrait l'augmenter le pouls, mais là, ça a tendance à le baisser. Sinon, on traite les pathologies dues à des manques. Le manque de tabac ou de cannabis déclenche des excitations chez eux quand même assez difficiles. Et il y a une compensation par la nourriture ou par des actes des fois de colère. Je travaille sur tout ça, mais vraiment le versant santé, prise de conscience de la santé, pas le suivi social. »

Ghislaine, infirmière au CEF

Le pôle soin a comme objectif principal de faire prendre conscience de leur corps aux mineurs, notamment pour travailler sur la gestion du sommeil et sur la consommation de psychotropes, principalement l'alcool, le tabac et le cannabis.

7. Le pôle maison : hygiène et alimentation

La maîtresse de maison et le cuisinier font partie du pôle maison de l'établissement. La maîtresse de maison a travaillé trente-trois ans dans la grande distribution, et parallèlement elle s'est occupé de jeunes en association pour du périscolaire. Les "jeunes" sont un public qui lui a toujours plu. Elle a été licenciée par inaptitude et s'est positionnée au CEF, après avoir vu une annonce. Le cuisinier, quant à lui, a travaillé dans la restauration, avant de faire un remplacement au CEF, puis de signer un contrat.

La maîtresse de maison est responsable de l'entretien des lieux collectifs et des chambres des mineurs. Le cuisinier s'occupe de la confection de tous les repas de l'établissement. Ces deux intervenants vont régulièrement effectuer ces missions avec des mineurs, dans le cadre d'activités. L'intervention de la maîtresse de maison est surtout centrée sur l'importance de l'hygiène et de la conservation d'un environnement propre. Même si ce n'est pas sa mission, la maîtresse de maison porte également une attention particulière à l'hygiène des mineurs, au fait qu'ils se douchent, qu'ils se brossent les dents ou qu'ils changent d'habits tous les jours. Le cuisinier organise des ateliers de préparation des repas. Il discute souvent avec les mineurs de l'importance d'une alimentation saine et diversifiée, et des méfaits des aliments trop sucrés ou trop gras.

« C'est ni plus ni moins, pour ces jeunes-là qui arrivent pas mal cabossés, de remplacer un peu la maman, sans non plus prendre sa place. Je suis pour eux la daronne, comme ils disent. Pour moi, le matin la priorité est que leur chambre soit propre. Donc, je leur fais tout le ménage qu'il y a dans une chambre. Et dans tous les lieux collectifs. C'est-à-dire la salle de bain, les w.c., la salle télé, la salle PlayStation. Le reste, je leur fais faire. Des fois, je leur fais faire les vitres. Avec moi, les jeunes ont un bon rapport. Il faut dire que je suis très câlins, j'aime bien m'amuser, j'aime bien que les choses soient faites comme je l'entends. Le courant passe très bien avec les jeunes, ceci dit, ils savent que j'ai le rôle de la maman. Et en plus, je suis grand-mère donc, pour eux, ça leur fait un lien. »
Nathalie, maîtresse de maison au CEF

Ces deux intervenants revendiquent eux-mêmes avoir un rôle de mère. Outre la fonction nourricière évidente, ils ont une fonction maternelle, portée sur l'affect, le soin et l'apaisement. Ils revendiquent régulièrement que les temps de cuisine ou de ménage sont des moments propices pour avoir des discussions intimes.

B. Une segmentation par administration en EPM

Les quatre administrations intervenant en EPM sont des administrations nationales. Elles ont des histoires riches et se sont forgé des identités et des spécificités. Les particularités des administrations sont visibles dans la manière dont les intervenants vont nommer les mineurs. « Le jeune, le détenu, le patient, l'élève, on fait la différence » me disait une surveillante. En EPM, chaque administration porte, en quelque sorte, un segment de l'action qui lui est propre, auquel sont attachés des idéologies, des principes d'action et des valeurs morales. « À l'interne, les cultures, les objectifs et les missions de chacun sont complètement différents » disait un éducateur. En EPM, il apparaît que la segmentation du travail est principalement liée à ces appartenances à des administrations.

1. L'Administration pénitentiaire : la sécurité des détenus

L'Administration pénitentiaire est principalement composée de surveillants pénitentiaires. Ces derniers ont suivi une formation de huit mois à l'École nationale de l'Administration pénitentiaire (l'ENAP) et ont majoritairement des expériences dans des prisons pour majeurs. Leur rôle principal est d'accompagner les mineurs lors de leurs déplacements en détention et de les surveiller pour assurer la sécurité intra-muros.

Les surveillants ont une culture professionnelle forte, notamment permise par la présence de syndicats très influents. De manière générale, on peut observer une certaine homogénéité parmi les surveillants, une dimension qui est visible notamment dans les travaux d'Antoinette

Chauvenet, Françoise Orlic et Georges Benguigui⁴². Les intervenants adhèrent à une culture professionnelle de par leur formation unique et par les différentes socialisations lors de leurs expériences.

Malgré une homogénéité de la profession, une spécificité du travail auprès des mineurs est tout de même perceptible et le travail des surveillants en EPM n'est pas perçu de la même manière que dans les prisons pour majeurs. Les surveillants m'ont, par exemple, souvent expliqué que le rapport avec les mineurs était différent qu'avec les majeurs. Certains détails, comme le fait de tutoyer et de serrer la main des détenus, sont régulièrement ressortis comme des spécificités des prisons pour mineurs.

En plus du port des clefs, à l'EPM des Mureaux, les surveillants sont en uniformes, à l'exception des moniteurs de sport, eux aussi surveillants pénitentiaires. L'uniforme, comme la possession des clefs, sont vus par les surveillants comme un symbole de leur autorité.

« Moi, je pense que c'est mieux que l'éducateur n'ait pas de clefs pour sa sécurité à lui, et parce que les clefs en général c'est juste les surveillants. Donc si la personne n'est pas surveillante et qu'il se passe quoi que ce soit, je pense que c'est une mesure de sécurité. Pour la sécurité de tout le monde et surtout de l'éducateur, pour ne pas se mettre en danger. Vu que ce n'est pas une de ses missions, voilà il a une mission éducative et je pense que c'est mieux niveau sécuritaire. »

Rémi, surveillant à l'EPM

« Nous, on a plus le côté d'autorité, vu qu'on a l'uniforme et que c'est nous qui avons les clefs. »

Jennifer, surveillante à l'EPM

« C'est souvent des surveillants et pas des éducateurs qui sont agressés. Toujours. Ceux qui ont un uniforme. Pratiquement jamais les éducateurs. Comme les éducateurs ne se font que très peu insulter. Déjà, on n'a pas d'uniforme, on n'a pas les clefs, il n'y a pas ces enjeux, et nous on est vus comme ceux qui accompagnent, qui aident un peu, et qui donnent les nouvelles de l'extérieur. On est quand même préservés de tout ça. Moi, j'ai vu la différence entre le CEF, où on avait ce rôle sécuritaire, où c'était des insultes, on ne faisait que de la discipline, ici pas du tout. Et comme on a plus ce rôle-là, on a moins d'attaques vis-à-vis des gamins. C'est toujours le surveillant qui va plus incarner la sanction. D'où l'uniforme. Et c'est lui qui a les clefs. Ce n'est pas un éduc' qui va ouvrir la porte. Nous, on peut prendre des sanctions, mais c'est toujours en concertation. Et au final, celui qui applique la sanction, ce n'est pas l'éducateur, c'est le surveillant. Et c'est pour ça qu'il faut être prudent et toujours en concertation et en soutien de son collègue pour ne pas que le gamin se focalise sur le surveillant. »

Juliette, éducatrice à l'EPM

⁴² Antoinette Chauvenet, Françoise Orlic et Georges Benguigui, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, 1994.

Considérant le maintien de l'ordre comme la priorité, les surveillants symbolisent le versant sécuritaire de l'intervention. De ce fait, l'administration pénitentiaire forme un segment duquel ressort une vision particulière de l'activité, tournée vers l'autorité et la sécurité.

2. La Protection judiciaire de la jeunesse : éducation des jeunes

L'équipe éducative est responsable de l'accompagnement des mineurs entre les murs. Les éducateurs participent à la vie quotidienne de l'établissement, principalement aux repas, et assurent le suivi éducatif des mineurs. Ils sont responsables du lien avec l'extérieur, notamment avec les familles, et de la préparation à la sortie. Les éducateurs de la PJJ, en tant que fonctionnaires d'État, ont une histoire complexe ayant construit la profession au fil des années. Ils se distinguent du reste des professions éducatives et notamment de ce qui est plus largement désigné sous l'appellation d'éducation spécialisée. Tout d'abord, la formation des éducateurs de la PJJ est interne. Elle donne une importance particulière aux savoirs théoriques et académiques. On peut voir également que les rhétoriques mobilisées par les éducateurs PJJ renvoient à un langage juridique. Le fait que la PJJ soit directement en lien avec les juges, que sa mission soit principalement la mise en œuvre de décisions judiciaires, amène les intervenants socio-éducatifs à surinvestir une culture technico-juridique. De plus, les éducateurs de la PJJ semblent avoir une vision du travail très juridico-administrative et une grande exigence en termes d'écrits professionnels. De la même façon, Nicolas Sallée a pu montrer dans son travail de thèse que les savoirs mobilisés par les éducateurs de la PJJ étaient fortement imprégnés par des références issues de la psychologie clinique d'inspiration psychanalytique⁴³. L'auteur montre que cette idéologie s'est accompagnée d'une mise en avant importante de la contrainte et de la sanction dans le travail éducatif. Ainsi, tout cet héritage historique, où les syndicats prennent une place centrale, a participé à la construction d'un métier qui offre une identité propre à la PJJ

Certaines spécificités du travail en EPM peuvent exister, concernant la gestion de la violence principalement. Les extraits d'entretiens suivants laissent entrevoir les ressorts de cette spécificité en comparaison à d'autres types d'établissements.

« On doit se mettre en retrait quand il y a une bagarre, parce que ça fait pas partie de nos missions. C'est comme ça qu'ils nous le disent. Ça fait pas partie de nos missions et ça fait partie de l'AP. Après on a comme ordre de déclencher l'alarme, les gens de l'AP viennent, voilà. Mais par contre, c'est pas nous qui séparons. »

Yacine, éducatrice à l'EPM

⁴³ Nicolas Sallée, « Des éducateurs placés sous main de justice. Les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse entre droit pénal et savoirs sur l'homme », Université Paris Ouest Nanterre, 2012.

« Tu vois, nous on ne se rend pas compte. Moi, j'ai bossé en CEF, tu as vu c'est quand même violent. C'est clos, et là-bas c'est les éduc' qui gèrent la violence. Ce n'est pas rien, j'ai des amis à moi qui se sont pris des casiers parce qu'ils avaient mis une gifle, alors que c'était pour se défendre, c'est super compliqué car là-bas c'est toi qui vas au carton. Ici, c'est ton surveillant qui y va, toi on te dit de te mettre en retrait. Donc ce n'est quand même pas rien. »

Christine, coordinatrice à l'EPM

Il est également intéressant de noter que l'expérience de Christine, dans deux structures différentes, lui permet d'avoir un discours qui diffère un peu de ceux de ses collègues. En ce sens, la carrière des intervenants joue un certain rôle dans la vision de l'accompagnement.

3. L'Éducation nationale : forger le regard critique de l'élève

L'éducation nationale est représentée par une responsable et par les enseignants, qui assurent la scolarité des mineurs présents en détention. Plusieurs disciplines sont enseignées dans les murs de l'établissement : économie, français, histoire, maths ou langues. Les enseignants de cette administration partagent des valeurs communes, qu'on peut résumer par la défense d'un modèle républicain et laïque. Il s'agit de prendre en compte et de respecter la diversité des parcours scolaires des élèves et de leur inculquer une culture centrée sur l'histoire, la géographie et la langue française.

L'objectif principal des enseignants est de réussir à mettre les mineurs au travail et à leur faire tenir un rôle d'élève. Les enseignants mobilisent des outils pédagogiques pour faire travailler les élèves et les inviter à construire un regard critique sur la société, comme une enseignante le partageait lors d'une visite en établissement :

Extrait du journal de terrain de l'EPM : En classe avec le groupe I

Je me rends au pôle socio pour assister à un cours avec le « groupe I », un groupe accueillant les jeunes en difficulté scolaire.

[...]

Les mineurs finissent par être emmenés par les surveillants. Je reste quelques minutes avec l'enseignante pour discuter de la séance.

– Avec ce groupe si on arrive à faire quelque chose, rien que quelque chose, c'est une victoire. Je cherche n'importe quel moyen pour les mobiliser. Là, je leur ai fait écrire des textes sur leur expérience carcérale, ça fait plusieurs fois qu'on le fait et ils accrochent bien. Ils ont l'impression d'être rappeurs. J'ai aussi essayé de parler de football pour faire des maths, on a même essayé de faire de la géométrie avec les yoyos.

Reflétant un segment particulier de l'intervention, les enseignants de l'éducation nationale revendiquent, par ailleurs, une autonomie pédagogique et valorisent des principes tels que

l'individualisation de l'enseignement et la responsabilisation des élèves, malgré une intervention dans un cadre pénitentiaire contraignant⁴⁴.

4. L'Hôpital : suivi du patient

L'UCSA est composée de médecins, de psychiatres, de psychologues, de dentistes et d'infirmiers. Elle est, de fait, hétérogène⁴⁵. Tous ces intervenants sont salariés de l'Hôpital de proximité et interviennent tous à temps partiel, parfois une seule fois par semaine. Aucun entretien n'a pu être effectué avec les membres de cette administration. Les responsables n'ont jamais répondu à mes sollicitations pour rencontrer le personnel. Cela reflète, entre autres, la place particulière que tiennent ces intervenants dans l'institution : ils n'interagissent quasiment avec aucun agent des trois autres administrations.

Dans ce fonctionnement organisationnel, L'UCSA semble tenir une place à part, ne partage pas d'informations, se positionne comme garant du secret médical. Les membres de l'UCSA participent d'ailleurs rarement aux réunions pluridisciplinaires.

« On n'a aucune relation avec l'UCSA. J'exagère peut-être, mais à peine. Non, on n'a aucune relation. Ils s'abritent derrière le secret médical, on n'a rien à savoir, on n'a rien. Les seuls moments où on les croise, c'est en REP, les deux réunions institutionnelles qui ont lieu deux fois par semaine. Je dirai que c'est l'instance de décision, c'est là que sont validées toutes les décisions, toutes les organisations, notamment car on passe en revue les jeunes qui arrivent, on passe leur cas en revue, on étudie leur situation, on les affecte dans un groupe, dans une unité de vie, etc. Et à ce moment-là l'UCSA est là, peut donner quelques informations, mais c'est le seul moment où on les voit. Ou alors quand il y a des jeunes qui sont mis sous surveillance spécifique, à ce moment-là l'UCSA donne son avis. Enfin voilà, c'est les seuls moments où on les croise. Après, pour des cas particuliers de dangerosité, on nous donne une information "attention, vigilance", mais on n'a jamais plus d'info que ça. »

Marie, enseignante à l'EPM

« Mais souvent l'UCSA dit qu'ils n'ont rien à dire, car il y a le secret professionnel, tu as quand même des choses qui ne se disent pas, il y a des protections de corps de métier. »

Florence, enseignante à l'EPM

Ainsi, il semble que l'UCSA considère que la prise en charge médicale doit rester confidentielle et ne concerne que le patient. Si aucune donnée de terrain ne permet d'appréhender les logiques professionnelles de l'UCSA, la littérature sur le sujet est éclairante. Dans sa thèse sur

⁴⁴ Le même constat est fait dans une prison pour majeurs dans l'article suivant : Bruno Milly, « L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles », *Déviance et société*, n° 1, 2004, p. 57-79.

⁴⁵ On peut appréhender cette dimension du soin en prison dans l'ouvrage suivant : Bruno Milly, *Soigner en prison*, *op. cit.*

le soin en prison, Camille Lancelvée étudie les pratiques professionnelles en santé mentale, et pointe la mobilisation du secret médical comme une arme légale permettant au service de défendre sa juridiction et se démarquer moralement de la peine⁴⁶. Cette arme permet de protéger le lien thérapeutique construit avec le patient et de garantir le soin avant tout. Marc Bessin pointe, quant à lui, les processus de négociation du secret médical par les professionnels de soin⁴⁷.

C. La segmentation professionnelle : entre logiques identitaires et logiques situationnelles⁴⁸

Chaque corps de métier a une spécificité et chaque institution prenant en charge les mineurs a une histoire qui lui est propre. Les intervenants ont suivi des formations variées, se sont spécialisés, ont eu des carrières particulières ou peuvent avoir plus ou moins d'ancienneté. Tous ces éléments vont influencer le développement de positions idéologiques variées. Par un jeu d'alliance et d'opposition, des segments émergent, auxquels sont adossées des considérations morales. Les intervenants s'attribuent collectivement des caractéristiques et des spécificités qui les définissent et qui permettent que les autres les identifient en tant que groupe. Ces *segments*, dans le modèle de Bucher et Strauss⁴⁹, impliquent des contenus faits d'instruments cognitifs et pratiques. Cette identification à un « nous » d'appartenance semble traduire l'attachement des intervenants à un segment de l'intervention porteur de valeurs communes.

Développé en sociologie pour définir des systèmes de valeurs communs, le concept d'identité collective est pertinent à mobiliser pour comprendre ces sentiments d'appartenance⁵⁰. Il semble que ces sentiments d'identité aient des conséquences sur les positionnements des personnes, et indirectement sur les pratiques et les actions collectives. D'autant que c'est à travers ces représentations que se cristallisent les relations entre intervenants : l'identité est aussi un moyen d'être distingué par les autres. Les rattachements identitaires permettent une distribution des rôles pour stabiliser un tant soit peu l'organisation et le fonctionnement collectif. *L'identité* est une notion sociologique très ancienne, notamment abordée par

⁴⁶ Camille Lancelvée, « Quand la prison prend soin : Enquête sur les pratiques professionnelles de santé mentale en milieu carcéral en France et en Allemagne », Paris, EHESS, 2016.

⁴⁷ Marc Bessin, « Conflits et ajustements professionnels dans la prise en charge sanitaire des détenus », dans Geneviève Cresson, *Coopérations, conflits et concurrences dans le système de santé*, Rennes, Presses de l'EHESS, 2003.

⁴⁸ Le résultat présenté dans cette partie son issu du rapport suivant : Lenzi, C., Milburn P. et al., *op. cit.*

⁴⁹ Rue Bucher et Anselm L. Strauss, *loc. cit.*

⁵⁰ Claude Dubar, Pierre Tripier et Valérie Boussard, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015.

Durkheim dans ses travaux sur le suicide⁵¹. Elle a été reprise par de nombreux sociologues, comme Claude Dubar et Pierre Tripier, qui l'utilisent pour étudier les milieux professionnels⁵² et les sentiments appartenances collectives.

Des logiques identitaires collectives sont attachées à la segmentation du monde social de l'accompagnement. Des identités au travail, reposant sur des logiques d'acteurs, vont être constitutives des segments professionnels. On distingue globalement des identités professionnelles et des identités en situation, qui influencent le positionnement des intervenants et la segmentation du monde social professionnel de l'accompagnement.

1. Des logiques identitaires

Une première approche, dominante en sociologie, considère qu'il existe des *habitus professionnels* spécifiques aux corps de métier. Des grands principes guident l'action professionnelle et garantissent une homogénéité des pratiques et des approches. Cela suppose que l'institution développe un *ethos* professionnel, distinguant les acteurs. Ces *habitus* sont la conséquence des formations et l'héritage d'histoires institutionnelles riches où les professions, les administrations et les institutions construisent des identités fortes marquées par des revendications et parfois par un militantisme prégnant (notamment avec l'influence des syndicats). À travers l'histoire s'opère une véritable distinction entre les intervenants des établissements. La revendication d'un segment professionnel particulier est à l'œuvre, à la croisée de deux logiques, statutaire et identitaire. Il existe des principes d'action très influents dans le quotidien de la pratique des intervenants. Les approches tendent à être homogènes puisque ces normes et ces mœurs sont omniprésentes. Ces *habitus* produisent des groupes professionnels et montrent que les identités sont régies par des métiers et des professions occupés. Introduite par Durkheim, cette notion de *groupe* est aujourd'hui largement utilisée en sociologie⁵³. Pour Didier Demazière et Charles Gadea, un *groupe professionnel* est un « ensemble de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom, et par conséquent dotée d'une visibilité sociale, bénéficiant d'une identification et d'une reconnaissance, occupant une place différenciée dans la division sociale du travail, et caractérisée par une légitimité symbolique. Ils ne bénéficient pas nécessairement d'une reconnaissance juridique, mais du moins d'une reconnaissance de fait, largement partagée et symbolisée par leur nom, qui les différencie des autres activités professionnelles⁵⁴ ». Cette dénomination de groupe

⁵¹ Émile Durkheim, *Le suicide*, Paris, Félix Alcan Éditeur, 1897.

⁵² Claude Dubar, Pierre Tripier et Valérie Boussard, *op. cit.*

⁵³ Émile Durkheim, « De la division du travail social », Paris, Faculté des Lettres, 1893.

⁵⁴ Didier Demazière et Charles Gadéa, *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, La Découverte, 2009.

professionnel semble propice à ce qui est observé, car elle renvoie à une construction historique et sociale, et à des manières de se définir, à des processus sociaux et à des identités collectives⁵⁵. Dans le cas des éducateurs de la PJJ, les syndicats ont également joué un grand rôle dans la construction d'une identité partagée⁵⁶. Chaque groupe professionnel est porteur d'idéologies et de principes d'intervention qui sont revendiqués et appliqués. Le monde professionnel de l'accompagnement est fait d'alliances, de confrontations et de conflits qui divisent l'activité en segments.

Plus largement, ces dynamiques vont définir les contours d'*ethos* professionnels. Ces *ethos* reposent sur des valeurs partagées par des intervenants et sur la signification qu'ils donnent à leur activité, le sens qu'ils donnent à leurs actions. L'*ethos* professionnel a un caractère éminemment collectif et repose sur une dimension axiologique, pour la construction de valeurs communes. Il est défini comme « un ensemble de valeurs intériorisées par l'acteur et qui se concrétisent dans l'activité professionnelle. En situation professionnelle, l'*ethos* professionnel conduirait tout acteur à agir en tant qu'acteur porté par des significations construites en fonction des valeurs et des normes de l'activité en jeu, à interroger son positionnement dans l'action ou encore à défendre des valeurs en situation professionnelle⁵⁷. » Ainsi, des identités collectives se construisent et garantissent les grandes lignes de l'action institutionnelle et des projets proposés, transmis, portés par un groupe, sous l'étendard d'une institution particulière ou d'un collectif particulier. Au-delà des habitus, les segments doivent également être considérés comme le produit de l'interaction. Il existe une dramaturgie professionnelle qui impose un répertoire de rôles que chacun, par sa socialisation, ses interactions avec autrui tout au long de sa vie, a appris à jouer, à rejouer et à ajuster de manière nuancée.

2. Des logiques situationnelles

Les logiques de segment dans l'accompagnement des mineurs peuvent également être observées au prisme des interactions et de la mise en scène du travail. Les intervenants se trouvent, en situation de travail, soumis au regard des autres. Ils ont un rôle dans la division du travail et se mettent en scène selon les attributs sociaux qu'ils pensent adaptés. Certains temps sont particulièrement propices à une illustration de cette dramaturgie professionnelle, notamment les moments institutionnalisés. La commission de discipline en EPM en est un exemple :

⁵⁵ Claude Dubar, Pierre Tripier et Valérie Boussard, *op. cit.*

⁵⁶ Nicolas Sallée, *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs, op. cit.*

⁵⁷ Anne Jorro, *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation*, Paris, De Boeck Supérieur, 2013.

Extrait du journal de terrain de l'EPM : commission de discipline

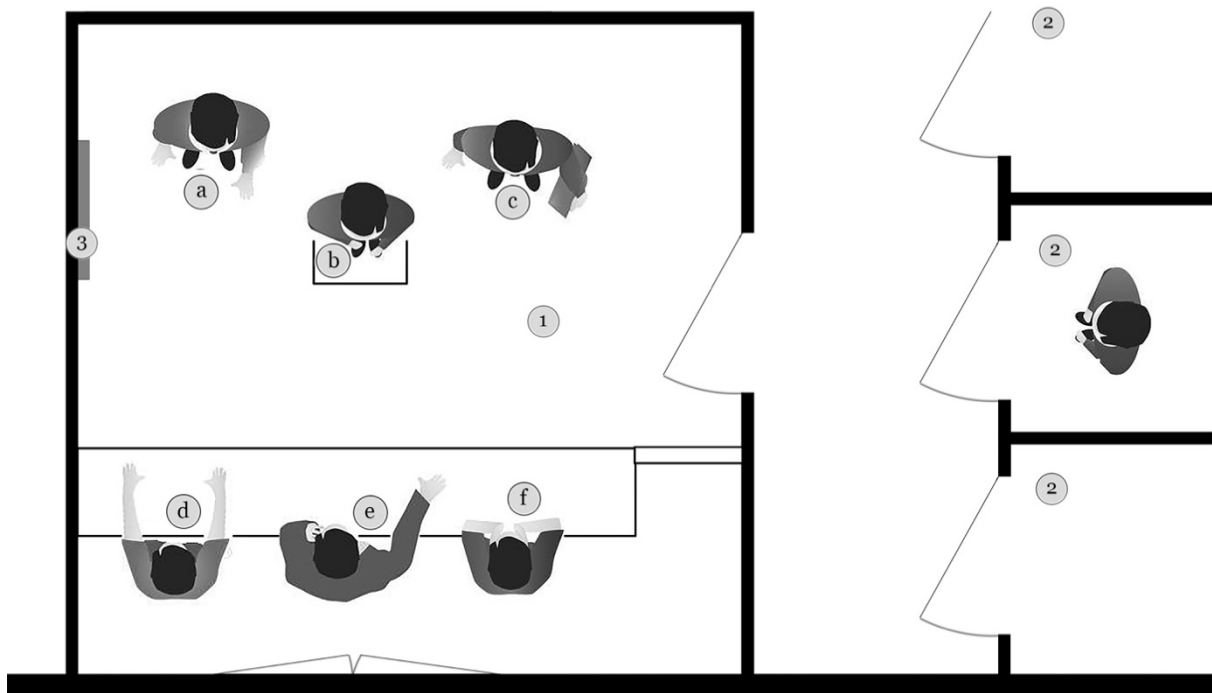
[...] Je suis accompagné de la directrice de l'établissement. Nous nous rendons dans le quartier disciplinaire. Dans le couloir, deux mineurs attendent dans des petites cellules, derrière des portes à barreaux. Ils se tiennent debout.

Nous pénétrons avec la directrice dans une petite salle de six mètres sur dix approximativement. Nous sommes pour l'instant seuls. Les murs sont blancs et presque vides, seule une Déclaration des droits de l'Homme y est accrochée. Nous nous plaçons derrière un grand bureau situé sur un côté de la pièce. Ce dernier est surélevé. En face du bureau, une marque au sol montre où le jeune doit se positionner, debout.

Deux personnes arrivent. Le premier est un assesseur civil. Nous échangeons rapidement et il m'explique qu'il n'y a aucune qualification particulière pour être assesseur. Il travaillait auparavant dans le secteur de la justice des mineurs, il est à présent à la retraite. Le second est un surveillant pénitentiaire. Ils se placent derrière le bureau et s'assoient respectivement à gauche et à droite de la directrice [...]. L'assesseur sort des papiers d'une sacoche. Il a un rapport de comportement écrit par les éducateurs pour chaque jeune qui passe devant la commission. On attend que les mouvements sur l'établissement soient terminés. Des éducateurs attendent dans le couloir. J'entends l'un d'eux dire à un l'autre, « tu as vu que Mohammed est revenu. Ça fait la troisième fois cette année, c'est vraiment du tourisme pénitentiaire qu'il fait Mohammed ».

Enfin la directrice informe les surveillants, ceux situés à l'extérieur de la pièce, qu'ils peuvent « envoyer » (sic) le premier mineur. Je reconnais Jamel, un jeune que j'ai déjà rencontré. Il semble stressé et silencieux. Il est accompagné de deux personnes, une éducatrice et son avocat. Ces derniers se positionnent à gauche et à droite du mineur comme sur le dessin suivant.

Commission de discipline à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs des Mureaux



Légende :

- | | | | | | |
|---|---|---|-----------|---|---------------------------|
| ① | Salle d'audience des commissions de disciplines | ④ | Educateur | ⑦ | Assesseur |
| ② | Cellules d'attentes | ⑤ | Mineur | ⑧ | Directeur de l'EPM |
| ③ | Tableau de la Déclaration universelle des droits de l'homme | ⑥ | Avocat | ⑨ | Surveillant pénitentiaire |

Après un court silence, la directrice prend la parole :

– Vous savez pourquoi vous comparez ?

Jamel lève les yeux vers la directrice. Il a le regard noir.

– Avoir jeté de l'eau, répond-il.

La directrice l'affronte du regard. Elle laisse un silence pesant s'installer et reprend l'interrogatoire :

– Avez-vous quelque chose à dire sur les faits reprochés ?

– Oui, répond Jamel. Je voulais pas la jeter sur l'éducatrice, mais sur Rémi. Maintenant je lui parle plus, je prends de la distance.

Rémi est un surveillant de l'unité 5. La directrice lève les yeux au ciel et soupire en tournant la tête vers le surveillant situé à sa droite. Elle poursuit :

– Et vous faites souvent ça, de jeter de l'eau ?

– Non, mais j'étais énervé. Mais je sais que j'aurais dû lui parler plutôt.

– Vous avez revu l'éducatrice ?

– Elle est à ma droite, répond Jamel en se tournant vers elle.

La directrice fait un mouvement de bras désespéré et dit :

– Suspension de séance, on change d'éducateur.

L'éducatrice étant concernée par l'affaire, elle ne peut pas être présente lors de la commission. Après quelques minutes, un autre éducateur prend la place de la première. La directrice demande au mineur de poursuivre.

– Je me suis excusé, dit-il.

La directrice demande si les excuses ont été acceptées. Le mineur hoche la tête en guise d'acquiescement.

– Pouvez-vous revenir sur votre parcours ?, demande la directrice.

– Ça fait quatre mois et deux jours que je suis ici. Je suis en attente d'une audience. J'ai comme projet de sortie d'aller en CER⁵⁸ ou en EPE⁵⁹.

Tout en prenant des notes, la directrice continue sa liste de question.

– Vous êtes visité ?

– Ça veut dire quoi, demande le mineur ?

– Est-ce que vous avez des parloirs, est-ce que vous avez des gens qui viennent vous voir ici ?

Jamel répond, sans donner plus de détails.

– Ah, oui oui, j'ai des parloirs.

La directrice pose ensuite une liste de questions auxquelles le mineur répond toujours rapidement et de façon très brève. Il lui est demandé s'il est suivi par l'unité de soin, par la PJJ, par une sophrologue et par le pôle scolaire. La parole est ensuite donnée à l'assesseur :

– Vous savez, si vous multipliez les passages en CDD⁶⁰, ça va avoir des conséquences au parquet.

⁵⁸ Centre éducatif renforcé.

⁵⁹ Établissement de placement éducatif.

⁶⁰ Commission de discipline.

Jamel le regarde sans bouger. La directrice demande à l'éducateur s'il a des choses à partager avec la commission de discipline. Ce dernier s'avance et dit :

– Depuis la semaine dernière, il a pu écrire à sa juge. Sur l'unité il est assez éteint. Il travaille plutôt bien sur les entretiens éducatifs dernièrement.

Une fois qu'il termine, la parole est donnée à l'avocat. Il est en robe et a un tas de documents dans les mains. Il jette un coup d'œil à ses papiers et se lance.

– Vous avez une infraction de première catégorie. Les faits sont d'avoir mouillé volontairement l'éducatrice. Je conçois qu'une violence n'est pas forcément un coup de poing, mais l'élément retenu fait défaut. Il n'a pas voulu volontairement atteindre l'éducatrice. Il s'est excusé. Ça peut être une faute de quatrième catégorie, simplement de jeter un objet par la fenêtre. Ce n'est pas elle qui est visée. Je demande une requalification ou la relaxe. On pourrait faire une mesure de réparation surtout, car c'est un jeune qui essaye d'être dans une bonne dynamique. Si vous entrez en voie de condamnation, je vous demande une voie de réparation. On peut mettre ça sur l'ambiance actuelle de l'unité 5.

La directrice remercie tout le monde et les informe que la délibération va avoir lieu. Jamel, l'éducateur et l'avocat quittent la salle. La directrice attend que la porte se referme et prend la parole :

– Je ne requalifie pas, même sans l'élément intentionnel. On ne fait pas tomber le sursis de la semaine dernière, car les faits ont eu lieu avant la commission. Par contre, il a intérêt à tenir ses engagements.

Je comprends que le mineur est déjà passé en commission la semaine passée pour d'autres faits. Le surveillant poursuit.

– On peut remettre un sursis comme ça la prochaine fois, il prend beaucoup.

La directrice reprend :

– Je mets quatre jours de sursis en quartier disciplinaire avec trois mois de mise à l'épreuve. Il a quinze jours pour faire un recours.

Les trois personnes sont invitées à revenir dans la pièce. Chacun se positionne debout, à la même place. La directrice annonce la décision :

– Je laisse la qualification. Je pars sur un sursis de quatre jours de QD⁶¹ avec trois mois de MAE⁶².

Jamel tourne la tête vers son éducateur et lui demande :

– Elle a dit quoi ? Je dois faire quatre jours ?

L'éducateur pose sa main sur l'avant-bras de Jamel et précise :

– C'est avec sursis.

– Si vous refaites quoi que ce soit, reprend la directrice, c'est six jours, car la semaine dernière vous aviez déjà deux jours de sursis.

Le mineur acquiesce et demande s'il peut quitter la pièce. [...]

On perçoit dans cet extrait du journal de terrain que l'appartenance à un groupe est un fait symbolique. Dans cette scène, l'éducateur et l'avocat sont du côté du jeune, le défendent et le protègent, et la directrice et le surveillant ont un rôle d'autorité et de sécurité. Les groupes, pour exister pour eux-mêmes et pour les autres, donnent des représentations d'eux-mêmes,

⁶¹ Quartier disciplinaire.

⁶² Mise à l'épreuve.

des accentuations dramaturgiques. C'est une sorte de théâtralisation professionnelle. Il s'agit, dans les relations entre professionnels, de porter des masques différents, pour reprendre l'analogie d'Anselm Strauss, en fonction des espaces de travail. On observe notamment la tendance à porter un corps de métier devant les autres collègues et à porter une cohérence institutionnelle devant les mineurs. Il s'agira, plus tard dans le manuscrit, de voir que ces masques ne sont pas les mêmes selon qu'on se trouve devant une autre institution, devant un collègue proche ou devant un mineur.

Une autre notion qui semble intéressante à mobiliser est celle de la distribution des juridictions proposée par Andrew Abbott, à savoir les champs de l'action, parfois traduits en français comme les *territoires*⁶³ du professionnel. On peut les définir comme les tâches ou fonctions revendiquées par un professionnel dans la division du travail. Publié en 1988, son premier ouvrage, *System of Professions*⁶⁴, dessine les contours d'une approche écologique de l'expertise et des professions. Celle-ci met l'accent sur les différentes formes d'interdépendance et de concurrence entre ces dernières plutôt que sur l'étude de leur institutionnalisation⁶⁵. Pour Andrew Abbott, les professionnels segmentent leur activité afin de se répartir des missions particulières, de s'accaparer des territoires de l'intervention⁶⁶. Indirectement, ils se forment une nouvelle identité, partagée, collective, revendiquée par tous. Les regroupements marquent leur spécificité par rapport à d'autres collectifs. Ils sont donc dans un processus de distinction par rapport aux autres. Ainsi, toutes les professions sont liées, elles s'influencent et se régulent collectivement. C'est ce qu'Andrew Abbott nomme le principe d'« écologie liée⁶⁷ ». Les identités sont en perpétuel changement, soumises à une multiplicité de facteurs qui les influencent perpétuellement et qui les rendent instables. De plus, ceux-ci ne sont pas statiques, mais en perpétuelle redéfinition, en évolution constante. Cela rejoint l'idée de Michel Crozier et Erhard Friedberg d'une interdépendance entre les professionnels dans une organisation⁶⁸.

Dès lors, l'enjeu est de comprendre que cette segmentation se joue à travers des luttes permettant de se définir et de s'accaparer des territoires de l'action. On peut alors parler d'une *écologie des segments*. Cette distribution des rôles de chacun est le produit de relations et de

⁶³ Florent Champy, *La sociologie des professions*, Paris, PUF, 2012.

⁶⁴ Andrew Abbott, *The system of professions : An essay on the division of expert labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.

⁶⁵ Ce point est développé dans la partie 4 de l'ouvrage suivant : Didier Demazière et Morgan Jouvenet, *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, Paris, EHESS, 2016.

⁶⁶ Andrew Abbott, *The system of professions : An essay on the division of expert labor*, *op. cit.*

⁶⁷ Andrew Abbott, « Écologies liées : à propos du système des professions », dans Pierre-Michel Menger, *Les professions et leurs sociologies*, Paris, Éditions de la MSH, 2003.

⁶⁸ Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'Acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 1977.

logiques identitaires où les acteurs s'accaparent différents territoires de l'intervention. Les luttes de juridiction se font selon le principe d'identité présenté précédemment. Un segment identitaire du professionnel l'invite à défendre une position face à une autre institution. Lorsqu'un intervenant empiète sur les territoires d'un autre, il se joue des luttes où les personnes défendent leur spécificité, donc leur identité. Les intervenants en CEF et en EPM revendiquent collectivement une particularité, des qualités qui leur permettent de se distinguer des autres dans un secteur où un nombre d'acteurs important prend en charge les mêmes jeunes. La distribution se fait alors avec prudence. Chacun tente de construire son identité en tâchant de ne pas trop empiéter sur le territoire d'un autre. C'est à travers ce processus que les autres institutions sont identifiées. Elles sont repérées et identifiées comme compétentes dans des domaines particuliers.

En conclusion

La nature de ces segments est différente en CEF et en EPM. Dans le premier établissement, les intervenants ont des parcours professionnels plus disparates et se rattachent moins à un corps de métier. En ce sens, leur parcours a une grande influence sur leurs positionnements professionnels. Dans le second établissement, les intervenants sont membres d'administrations nationales, ont suivi les mêmes formations. Ils appartiennent à des corps professionnels et sont soumis à des logiques identitaires plus prégnantes. Cela marque des différences substantielles entre les deux établissements.

Il ressort de l'enquête que la distribution des rôles dans la division du travail va dépendre à la fois de dynamiques institutionnelles globales et d'enjeux locaux. À un niveau national, certains métiers, comme celui d'éducateur PJJ et de surveillant pénitentiaire, vont avoir une légitimité de par la formation suivie en amont, la force des socialisations professionnelles antérieures ou le rôle des syndicats dans l'affirmation d'une identité commune portée des revendications. Plus localement, les relations quotidiennes entre professionnels vont s'organiser autour d'une vision partagée et de significations communes. Ainsi, la pratique des intervenants et la distribution du travail vont se faire à partir de logiques de segments.

Conclusion du chapitre 3

Ce chapitre permet de comprendre en quoi consiste le travail d'accompagnement des mineurs. L'analyse porte sur la nature de l'ordre social en établissement, à savoir la manière dont l'activité à destination des mineurs est réglementée, organisée et appliquée. Globalement, l'on a observé que l'ordre est tout autant imposé que négocié en situation. Il a une dimension globale qui s'applique à un contexte local. On perçoit un ordre social adapté dans le contexte d'un monde social professionnel en établissement. Un ordre imposé, par des textes et des principes, est ajusté à un réseau d'acteurs particulier. Ces acteurs partagent des systèmes de signification et se reposent sur tout un ensemble de conventions; des manières communes de faire les choses, qui facilitent la collaboration et la coordination des activités. Dans cette optique, les conventions partagées, intégrées au quotidien et omniprésentes sont des savoirs constitutifs d'un monde social professionnel, comportant une forte dimension cognitive et symbolique permettant l'existence d'un ordre social donné.

Le premier enseignement de ce chapitre tient à l'idée d'institution, donc à l'idée d'un projet sociétal encadré et légitime, sur lequel l'accompagnement se fonde. On observe, dans les établissements fermés pour mineurs, tout un ensemble de normes de l'intervention, de lignes de conduite et de modèles d'action qui régissent le monde social professionnel de l'accompagnement. Les acteurs partagent des schémas symboliques et de significations. En d'autres termes, ils croient en l'idée d'institution, ils sont d'accord sur son sens et agissent symboliquement pour la faire vivre. Il existe des grands modèles d'intervention garantissant un ordre local et une homogénéité des pratiques. Cela permet de faire institution, pour garantir une égalité de traitement des mineurs, et dresser des lignes de conduite partagées. C'est une sorte d'assujettissement, de pacte social avec un collectif pour permettre que l'accompagnement éducatif soit juste et pour créer une institution rationnelle. L'objectif est de dessiner un dedans clair et repérable, et d'incarner un modèle d'institution. Il n'y a pas d'institution sans règles, et ces règles sont contraignantes et s'imposent aux professionnels, comme le précisait Émile Durkheim⁶⁹. Le premier enseignement de ce chapitre présente, ainsi, des grands principes prescrits définissant la nature du travail d'accompagnement, notamment une injonction à « faire institution » et une injonction à l'application de modèles d'action communs.

Le deuxième enseignement tient à la nature de l'organisation et à la manière dont les intervenants travaillent ensemble, échangent des informations, dégagent des interprétations

⁶⁹ Émile Durkheim, « De la division du travail social », *op. cit.*

sur les situations des mineurs, sur le modèle du diagnostic. On observe globalement une technicisation du travail, avec la mise en place d'espaces de collaboration et d'outils informatiques, permettant un échange d'information (ce dernier point étant surtout saillant en EPM). Ces outils de rationalisation permettent de rendre les collaborations plus transparentes et de guider les intervenants. Comme le développe Max Weber, ce processus de rationalisation vise à optimiser l'activité⁷⁰. Il a cependant été observé que ce processus aurait tendance à cloisonner et à sectoriser l'activité. En conséquence, ces organisations formelles sont complétées par des pratiques informelles, faites d'arrangements entre intervenants et reposant sur des relations interpersonnelles. En somme, on perçoit les contours d'une organisation négociés par les intervenants, pour garantir une bonne transmission des informations et rendre les pratiques moins rigides.

Enfin, le troisième enseignement porte sur la segmentation du monde social de l'accompagnement. Si un modèle d'action commun existe, l'activité n'en est pas pour le moins subdivisée en sous-groupes de par la sectorisation de l'activité. En conséquence, une multitude de segments, impliquant des contenus faits d'instruments cognitifs et pratiques qui les fondent, émergent au sein d'un monde social et révèlent différents versants de l'intervention.

⁷⁰ Max Weber, *Sociologie du droit*, *op. cit.*

Chapitre 4 – Habiter

« J'ai 15 ans. Là, ça va faire six mois que je suis ici. Et je vais peut-être rester encore six mois, s'ils reconduisent mon placement. On m'a dit que c'était ce qui allait se passer. En fait ici, j'ai mes habitudes, ma chambre. C'est un peu chez moi. C'est là où je vis une partie de ma vie. C'est la maison, en gros. »

Brian, 15 ans, placé au CEF

Ces quelques mots prononcés par Brian en disent long sur l'un des versants de l'enfermement : être en établissement fermé, c'est aussi y vivre. Les mineurs passent un temps conséquent de leur vie et demeurent au quotidien dans ces lieux. La situation de Brian est bien sûr particulière, car elle renvoie à son expérience personnelle et au fait que sa famille l'ait délaissé après ses actes. La reconduction de son placement est aussi une exception, ce n'est pas une pratique courante des CEF de garder un jeune plus de six mois. Bien que Brian soit un cas exceptionnel, le sentiment qu'il a de vivre en institution renvoie à une réalité des établissements d'accueil en hébergement. Si le placement en CEF est de six mois reconductibles une fois, l'incarcération en EPM peut avoir une durée variable selon la décision judiciaire, tout comme le nombre de séjours qu'un mineur fera. Certains jeunes font des allées et venues en milieu fermé. Yacine Kerfi, se présentant comme ancien délinquant, écrivait dans son livre *Repris de justesse* : « [en prison], tu apprends les règles et tu prends tes marques. Tu finis par te sentir un peu chez toi¹. » C'est aussi une réalité des établissements fermés : on finit par s'y sentir chez soi. S'ils sont un lieu de travail pour les intervenants, ils sont un lieu de vie pour les mineurs le temps d'un placement ou d'une incarcération.

La notion d'*habiter*, mobilisé dans ce chapitre, est notamment utilisée par Michel de Certeau² pour traiter de l'espace et de ses usagers. Pour l'auteur, un lieu est habité, car il est investi socialement et affectivement. Il se crée un lien entre l'individu et le lieu, ceci à partir des expériences et des usages ordinaires et quotidiens. Si le milieu fermé ne revêt pas un caractère ordinaire (il est davantage extraordinaire pour ceux qui y pénètrent), l'analyse des modes d'habiter semble pertinente à mobiliser pour saisir l'expérience qu'en font les mineurs. La privation des libertés crée un lieu résolument contraint, où il s'agit de vivre pendant un temps donné, où le quotidien est réglé et où la cohabitation est forcée. Lorsqu'ils arrivent en

¹ Yacine Kerfi et Véronique le Goaziou, *Repris de justesse*, Paris, La Découverte, 2003, p.56.

² Michel de Certeau, Luce Giard et Pierre Mayol, *L'Invention du quotidien, II : Habiter, cuisiner*, Paris, Gallimard, 1994.

établissement, les mineurs sont immergés dans un monde social, fait d'identités collectives et font l'expérience d'un ordre social propre au milieu fermé.

Questionner l'habiter en détention suppose de se focaliser, dans un premier temps, sur le vécu individuel, le quotidien, les usages et les pratiques, ainsi que le rapport au temps et à l'espace des mineurs. Plus généralement, cela implique d'analyser le rapport des jeunes à l'institution. Il s'agit, dans un deuxième temps, de décrire les formes de la sociabilité et de se focaliser sur les processus collectifs de socialisation et d'identification entre jeunes détenus.

I. L'expérience de l'enfermement et l'épreuve de l'isolement

La notion d'*expérience* permet de décrire l'articulation de différentes logiques d'action et d'analyser les manières de vivre des situations sociales données. Traiter de l'expérience sociale permet de prendre une certaine distance avec « les notions classiques d'habitus, de rôles, etc. qui, à partir de la référence à des codes sociaux, [s'avèrent] davantage descriptives que compréhensives faute de considérer le point de vue des acteurs comme une donnée de la recherche³. » S'intéresser à l'expérience, c'est porter une attention particulière au vécu des acteurs. Le concept est à mettre en perspective avec la notion d'*épreuve*, qui permet d'analyser certaines situations sous l'angle du défi et de prendre en compte le vécu qu'en ont les individus. On considère qu'une épreuve construit l'individu, mais également que ce dernier se forge un point de vue sur celle-ci. Il s'agit donc de remettre l'individu au centre de l'analyse et de considérer qu'il éprouve, perçoit, et a la capacité de mobiliser des ressources, a un point de vue critique et se situe dans un processus de subjectivation. Corinne Rostaing utilise également ces notions pour décrire le vécu de l'enfermement : « L'incarcération est une épreuve par rapport à la norme sociale de conformité, épreuve qui implique la privation de liberté, mais aussi le suivi des règles collectives, des privations matérielles, des frustrations et la perte de droits ou d'autonomie⁴. » Plusieurs travaux ont étudié les expériences de personnes vivant dans des institutions sanitaires et sociales ou des situations d'enfermement : sur les personnes sans domicile fixe⁵, sur les personnes âgées⁶, sur les personnes ayant été condamnées à une peine de prison à perpétuité⁷, etc. Ces études ont en commun qu'elles

³ François Dubet, André Zeitler et Jérôme Guérin, « La construction de l'expérience », *Recherche et formation*, n° 70, 2012.

⁴ Corinne Rostaing, « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 135, 2006.

⁵ David Grand, *L'hébergement social des SDF: Ethnographie de l'expérience vécue des hébergés*, Paris, L'Harmattan, 2017.

⁶ Vincent Caradec, « L'expérience sociale du vieillissement », *Idées économiques et sociales*, n° 3, 2009.

⁷ Anne-Marie Marchetti, *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*, Paris, Plon, 2001.

analysent l'institution sous l'angle des espaces, du vécu et des capacités des personnes. Elles se focalisent sur les interactions et sur les logiques d'identité. Plusieurs de ces travaux utilisent les deux notions d'expérience et d'épreuve pour mettre en lumière le vécu des acteurs.

La privation des libertés est une expérience sociale intense de rupture avec le monde extérieur. Elle s'avère être un choc pour les mineurs, une expérience totale marquée par une contrainte physique et une emprise sur les sujets. Il convient, dès lors, de préciser ce qui est entendu derrière la notion d'enfermement. Elle est une réponse sociale de la justice et renvoie à la fois au processus de détention, à la privation des libertés et à la vie en milieu fermé de manière générale. Il convient, dans ce chapitre, de mettre en lumière ce qui est commun à l'enfermement entre les CEF et les EPM, mais également ce qui les différencie, en vue de comprendre le lien entre la nature des dispositifs d'enfermement et l'expérience vécue.

A. Être enfermé

L'enfermement repose sur un arsenal de règles et de principes qu'il s'agit ici de saisir du point de vue des mineurs. L'accompagnement évolutif dans le temps, la contrainte spatiale, le système disciplinaire reposant sur la sanction et les procédures de contrôle sont autant d'exemples de dispositifs de traitement ayant des conséquences sur l'expérience des mineurs et sur leur vécu de l'institution. Il s'agit ici de présenter la réception, par les mineurs, des pratiques socio-éducatives et disciplinaires.

1. Un accompagnement évolutif

Durant le placement ou l'incarcération, le statut du mineur est évolutif et repose sur un principe d'intervention différentiel selon des phases définies par l'institution. En CEF, les mineurs sont dans des phases de l'accompagnement : phase d'accueil, phase de validation et phase de préparation à la sortie. Chacune de ces phases confère une place spécifique au mineur. Dans l'établissement, les témoignages reviennent souvent sur le caractère très fermé des dispositifs, et sur le décalage entre l'image qu'avaient les mineurs du CEF et la réalité des lieux. D'aucuns ont témoigné d'un véritable choc de l'enfermement lors de leur arrivée.

« Moi, je suis là depuis deux mois. Je suis arrivé au jour de l'an. Je me souviens, j'étais assis sur un lit à me demander ce que je foutais là. C'était chaud. Je ne m'attendais pas à ça en fait. »

Mehdi, 16 ans, placé au CEF

« Je pense que c'est pour moi le plus dur, parce que j'habite à côté. J'habite vraiment à côté. Là, à dix minutes. Je prends la rocade et je suis arrivé. Je suis vraiment à dix minutes. C'est ça le plus dur. En plus, j'ai mon interdiction, je peux pas y aller, j'ai pas le

droit. Je suis coupé de ma famille, je me dis, je vais faire comment moi ? Je vais aller où, je vais rester ici ? J'ai 16 ans, elle peut me renouveler jusqu'à majorité si elle a envie ma juge. Je me dis que ça va être dur. J'ai fugué hein, j'te dis la vérité j'ai fugué après une semaine. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

L'enfermement entraîne une modification soudaine du quotidien et un éloignement, spatial et social, de l'environnement habituel. Cet éloignement a un caractère physique et symbolique important.

« C'est pire que tout ici. Ici, on dirait un peu une prison. La structure, les grillages. Quand je suis arrivé, je me suis dit "on est en prison ou quoi ?" On m'a dit "non c'est un CEF". Normalement un CEF c'est une maison fermée. Mais là, on dirait une prison, on ne peut rien faire, pas circuler, il y a des grillages aux fenêtres et tout. En fait, on est enfermé ici. Comme en *hebs*⁸, c'est pareil. »

Ismaël, 17 ans, placé au CEF

La comparaison faite ci-dessus du CEF avec une prison et les rapprochements faits entre ces deux modes de privation des libertés témoignent du vécu de l'enfermement de la part du mineur. L'enfermement agit comme une violence immédiate sur le sujet et le marque sur la durée. Pour Ismaël, le CEF a une symbolique carcérale, de par la contrainte physique subie par les mineurs et de par l'image que renvoient les lieux.

« C'est de la merde. Ils te mettent dans des trucs de fou. Tu dis CEF déjà, tu pètes un plomb. T'as vu la prison qu'il y a là-bas (en parlant du nouveau CEF) ? C'est la même en plus petite. C'est la même en plus petite. Pour moi, c'est même plus un centre pour moi, c'est un EPM. Un EPM ! Et encore, même plus qu'un EPM, une maison d'arrêt. Tu sors pas. Il te met un city stade en plein milieu, en gros ça veut dire qu'ils veulent pas que tu sortes. Les portes, elles sont magnétiques, tu veux aller aux toilettes, tu dois rester dans le couloir et ils t'ouvrent la porte centrale, truc de fou ! »

Karim, 16 ans, placé au CEF

Karim fait ici référence au déménagement prévu quelques mois après cet entretien. Comme cela est décrit dans le chapitre 2, le CEF s'est déplacé dans de nouveaux locaux construits et pensés pour accueillir les mineurs. La construction d'un petit stade, dans cet établissement flambant neuf, est perçue par le mineur comme un moyen de mettre fin aux sorties sportives, très fréquentes dans les anciens locaux.

À l'EPM, l'arrivée dans les établissements est également vécue comme un moment marquant par la majorité des détenus. Lorsqu'un individu est incarcéré, le choc carcéral peut l'inviter à s'isoler dans sa cellule, seul lieu d'intimité et de refuge en détention. Les données de l'enquête vont également dans ce sens :

⁸ « Prison » en arabe.

« Aux arrivants en plus, je n'avais jamais connu la prison. J'arrive aux arrivants, j'étais isolé et tout, j'étais pas bien, j'étais avec des gens aussi, des vieux types. De toute façon, je voulais pas parler avec eux. Je regardais la télé tout le temps, je cogitais, je me disais "putain je suis en prison". »

Djibril, 15 ans, détenu à l'EPM

« C'est la prison. Quand t'arrives, t'as les matons qui viennent. T'arrives aux arrivants. Ils te donnent ton paquetage. Ils te donnent quatre rouleaux de PQ, deux couvertures, survêtements, chaussures, slips. Le nécessaire en gros. Ils te déshabillent pour voir si t'as rien et tout. Ils te donnent ton paquetage, tu t'habilles, tu vas dans ta cellule. Au début, ils prennent soin de toi et tout. Pendant une semaine tu restes aux arrivants. Tu as la télé tout le temps pour ne pas être coupé du monde directement. »

Djibril, 15 ans, détenu à l'EPM

« Ils m'ont mis dans une cellule, où je suis encore, et on passe une semaine d'arrivante. Genre on n'a pas de socio, on n'a pas d'activité, on mange le midi en bas. On a des entretiens. On voit une prof pour savoir dans quel groupe on va nous mettre, on voit l'UCSA, pour voir notre santé, tout ça. Puis voilà. Du coup, on n'a pas d'activité. On n'a pas le droit de voir les autres filles. Enfin de se croiser. C'est arrivante quoi. On est un peu isolé quoi. Après, dès que t'as fait ta semaine. Moi, je suis arrivée un jeudi. Donc le jeudi d'après j'ai eu le socio. Puis voilà, après la routine. T'es un détenu. T'es plus en arrivante. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

A leur arrivée en détention, tous les mineurs ont un statut dit « arrivant ». Les garçons sont placés dans une unité dédiée, « dite unité arrivant », les filles directement dans l'unité dans laquelle elles resteront tout le temps de la détention (cette dernière est nommée « unité filles »). Pour les filles, si elles intègrent directement leur unité, une condition carcérale particulière est attachée à ce statut à leur arrivée. Les temps collectifs sont limités pour garantir une incarcération progressive. Dans les faits, l'isolement des mineurs à leur arrivée a des conséquences ambivalentes : on observe un sentiment de protection et une violence liée à l'isolement.

« Quand je suis arrivée, on était cinq. Et elles sont parties une par une. Au bout d'un mois, elles sont toutes parties, et je me suis retrouvée toute seule. Et quand t'es toute seule, ça te donne plus envie de péter les plombs. Je me suis retrouvée face aux mecs, quand ils t'appellent par la fenêtre. Moi, je réponds tu vois. Et c'est plus facile de t'en prendre à toi et de te faire péter les plombs. Tu peux parler à personne. Voilà quoi. Je me suis retrouvée trois semaines toute seule. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

« En fait, ils se mettent pas à notre place. Ils savent pas ce que c'est d'être en cellule. Parce que t'as vraiment rien à faire, t'es dans une salle toute petite toute la journée. Tu veux faire quoi ? Tu tournes en rond dans ta cellule. Il y a 5m² maximum pendant 24h. Enfin, sauf les 1h de promenade. Donc pendant 23h. Le week-end c'est comme ça. »

Djibril, 15 ans, détenu à l'EPM

L'isolement et la solitude sont les premiers marqueurs de l'enfermement. Ils agissent comme une épreuve, dans le sens d'une expérience de vie difficile. L'arrivée en établissement entraîne un choc de l'enfermement, entendu ici dans son sens sociologique, à savoir une expérience traumatisante vécue par les mineurs comme un moment important de leur parcours. Il n'est nullement question de l'idée du « choc carcéral », expression utilisée principalement par des magistrats considérant que l'incarcération pourrait avoir une vertu dissuasive, car elle produirait un choc chez le mineur détenu. La notion de *choc carcéral* est utilisée dans un ouvrage de Dominique Lhuilier et Adona Lemiszewska⁹, dans le contexte des prisons pour majeurs, qui reviennent sur les souffrances attachées à l'expérience carcérale et sur le vécu de la prison par les détenus. On peut retenir de l'ouvrage, que l'enfermement agit comme un changement soudain, à la fois comme une expérience personnelle et une immersion dans un groupe constitué. Les mineurs interrogés ont souvent partagé le choc qu'a impliqué leur arrivée dans les établissements.

Au-delà de l'isolement, la transformation du quotidien et la discipline sont vécues difficilement par les mineurs, comme dans cette scène décrite par Yasmine, quelque temps après son arrivée en détention :

« Je venais d'arriver, et j'avais oublié que j'étais en prison. Quand je dors et tout le matin, encore dans les vapes, j'avais complètement zappé que j'étais ici. Dans mon rêve, j'étais pas en prison. Et on m'a demandé si je voulais le petit-déjeuner. J'ai dit non. Sauf que moi, je mange le matin, j'ai faim le matin. Même pas deux minutes après, j'appelle à l'interphone pour dire que je voulais le petit-déjeuner. Et là, la surveillante, elle a dit non, elle dit "c'est trop tard". Moi, ça m'a fait péter les plombs. J'ai commencé à claquer la fenêtre, à crier, à l'insulter, à vraiment péter les plombs. Et elle m'a entendu d'en bas. Et du coup, elle a averti. Et deux semaines après, je suis passée en commission de discipline. Après on s'est expliqué. Je lui ai expliqué, je me suis excusée de l'avoir insultée, parce que ça se fait pas. Au début, c'est elle qui voulait parler avec moi. Moi j'avais pas trop envie. Parce que j'avais les nerfs. Je me disais "comment elle peut me refuser un bout de pain, je viens d'arriver". J'étais déprimée. Je faisais que pleurer. Surtout que j'ai pris dix mois. Bon ça va, je suis condamnée. Au moins je sais à quoi m'en tenir. Mais bon, dix mois, c'est beaucoup. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

Yasmine fait ici référence au fait que les mineurs peuvent être prévenus ou condamnés. Dans la première situation, ils sont en attente de jugement et placés en détention provisoire ; dans la seconde, ils ont été jugés et condamnés. La mineure fait référence au fait qu'elle connaît la durée de son incarcération, contrairement aux mineurs prévenus, ne sachant pas « à quoi s'en tenir ».

⁹ Dominique Lhuilier et Adona Lemiszewska, *Le choc carcéral. Survivre en prison*, Paris, Bayard, 2001.

« Le statut de condamné, c'est mieux que prévenu. Parce que moi j'ai une date précise de quand je vais sortir. Et je vais avoir des permissions. Déjà je vais demander, à partir de vendredi, je vais envoyer, et avoir des permissions. Mes lettres elles passent pas par ma juge, elles partent direct. Mon argent je le reçois direct, il passe pas par la juge. Condamné c'est mieux. Mais après s'il y a d'autres histoires, vu que j'ai une mise en examen fin janvier, je sais pas ce que ça va donner. Ils peuvent me rajouter, ils peuvent me mettre... normalement non pour une mise en examen on m'a dit. Mais après je fais tout ce qu'il faut ici et voilà, on verra. C'était ma première juge. Maintenant c'est un monsieur. Je vois qui c'est. Au mois de janvier, quand j'aurai mon truc, ce sera avec lui. Mais franchement je m'en fous un peu. Et puis je trouve que les juges hommes ils sont plus gentils avec les filles. Les femmes sont plus dures avec les filles. C'est mon point de vue. Après il y a le procureur et tout le bordel aussi. Mais voilà. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

À l'issue de la première phase de l'incarcération dite « arrivant », qui dure plus ou moins une semaine (cela varie en fonction de la situation de chaque mineur), les mineurs passent en régime commun de détention. Les garçons quittent l'unité « arrivants » pour être placés en unité classique tandis que les filles restent dans leur unité. Ils peuvent, dès lors, participer aux temps collectifs, aux activités et se rendre à l'école.

« Ensuite, t'es transféré en unité. Là, tu commences à rentrer dans le vif du sujet. Tu commences vraiment à vivre le truc de la prison. En unité, c'est comme aux arrivants t'as vu, c'est la même cellule tout pareil. Juste, t'as des activités, t'as un emploi du temps. Ensuite, t'as des repas en collectif ou en cellule. T'as des promenades une heure par jour les week-ends. En fait c'est un foyer, ton unité c'est un foyer. C'est là où tu vas passer ta vie. Ta cellule c'est ta chambre. C'est un autre style de vie en fait. »

Djibril, 15 ans, détenu à l'EPM

Les mineurs débutent ainsi une vie en unité, dans laquelle ils peuvent rester toute leur détention. Beaucoup de temps collectifs ont lieu en unité, notamment les repas, comme on peut le voir dans l'extrait du journal de terrain suivant :

Extrait du journal de terrain de l'EPM : Repas en unité

Après la visite de l'EPM, Sylvie, la responsable d'unité, me propose de passer le temps du repas en unité :

– C'est toujours intéressant les temps de repas, il se passe plein de choses, je pense que ce sera intéressant pour vos observations, me dit-elle. [...].

Nous entrons dans l'unité des filles pour y passer le temps du repas. Tout le monde est déjà à table. Je les salue et on m'invite à m'installer à table. Je précise que d'après Sylvie, je ne peux pas déjeuner avec eux.

– Non, mais vous rigolez, on a largement assez, me rétorque Gabrielle, une éducatrice.

Je m'installe à table avec eux. Gabrielle s'adresse à Yasmine, une des jeunes :

– J'ai un message pour toi, mais on en parlera plus tard.

La jeune veut tellement savoir de quoi il s'agit qu'elle insiste auprès de l'éducatrice plusieurs fois. Yasmine finit par crier :

– Ferme ta chatte toi.

Gabrielle lui dit qu'elle va faire une note d'incident. La jeune est « réintégrée », c'est à dire renvoyée en cellule par la surveillante. Une sonnerie retentit dans le bureau des intervenants quelques minutes plus tard. C'est Yasmine qui a utilisé l'interphone de sa cellule pour s'excuser. Chaque cellule en possède un. Cela permet au jeune d'appeler en cas de problème. L'interphone est relié au bureau de l'unité en journée. La nuit, aucun professionnel n'est présent en unité, les jeunes sont seuls. L'interphone est donc connecté au PCI, le centre de contrôle situé à l'entrée de la prison. Normalement, l'interphone sert pour les urgences, mais les jeunes l'utilisent comme un téléphone.

L'éducatrice dit ne pas avoir voulu « péter le boîtier » (sic), en parlant de l'alarme que chaque professionnel possède, pour ne pas déranger les surveillants pendant l'heure du midi. « Péter le boîtier », ça veut dire appuyer sur le bouton pour appeler les surveillants. Elle accepte les excuses de Yasmine. Cette dernière restera cependant en cellule.

Manuella, une autre jeune présente, est enceinte. Après le départ de Yasmine, elle se plaint d'un mal de ventre. Gabrielle, l'éducatrice, lui demande si on appelle le service santé. Elle ne veut pas, mais parle du fait qu'elle a peur que son mari la trompe. Elle explique qu'elle a déjà deux enfants d'autres pères. L'éducatrice la rassure :

– Il fait exprès de te rendre jalouse, je pense.

[...]

La discussion s'oriente ensuite vers les nouvelles de l'EPM. Julie dit :

– Il y a un nouveau, je l'ai vu de ma cellule, il est arrivé en chemise, c'est chaud. J'ai entendu qu'il était là pour pointe¹⁰.

– Et vous avez déjà rencontré Rémi là ? Le gros qui a tué sa mère là ?

– Vous avez vu comment Yasmine a insulté le premier surveillant de sale noir, c'était chaud [...].

À la fin du repas, les mineures retournent en cellule. Les surveillants reviendront les chercher plus tard pour les emmener en activité. Je monte avec la surveillante, l'éducatrice et les deux mineures. On entend un bruit sourd à plusieurs reprises. La surveillante crie :

– J'arrive, j'arrive.

C'est Yasmine qui est en train de taper contre la porte. La surveillante ouvre les cellules des autres mineures, les laisse rentrer, referme, puis ouvre celle de Yasmine. Cette dernière en sort et dit sur un ton de reproche :

– Ça fait une heure que je vous appelle là, je peux sortir un peu de la cellule ?

La surveillante lui répond :

– Non, le repas est fini, on va venir te chercher bientôt pour t'emmenner au socio.

L'éducatrice me demande si j'ai déjà visité une cellule. Je réponds que non. Elle demande à Yasmine si ça ne la dérange pas de me montrer sa cellule. Entre quinze et vingt mètres carrés à vue d'œil, la cellule est un petit peu sombre. Les murs sont pleins d'écrits et de dessins faits au stylo. Certains dessins ont été faits avec un briquet, en brûlant des parties du mur.

– Ma fenêtre est condamnée, parce que la vitre est cassée, dit Yasmine.

Elle a mis son matelas par terre et le sommier du lit est dans un coin de la pièce, debout. Une salle de bain et des toilettes sont dans une pièce à part. Une petite télé se trouve par terre au pied du lit.

¹⁰ Terme argotique signifiant « agression sexuelle ».

En EPM, les mineurs peuvent ensuite avoir des régimes de détention différents : le régime de confiance et le régime différencié (dans une unité de prise en charge adaptée). Un autre régime de prise en charge correspond au placement en unité disciplinaire (ou quartier disciplinaire aussi appelé « mitard »). De plus, comme expliqué précédemment, ils peuvent être prévenus ou condamnés. On observe notamment une organisation par statut et un traitement différentiel des mineurs.

Ils sont considérés différemment par les professionnels selon leur situation intra-muros. Cela a une conséquence sur le rapport que les professionnels entretiennent avec les mineurs : ils seront nouveaux ou anciens, en phase d'intégration ou en préparation à la sortie, dignes de « confiance » ou réputés « à problèmes », etc.

« Moi, je suis en régime de confiance. On peut pas demander au début. Parce que c'est trop tôt. Mais moi, vu que je me suis retrouvée avec des filles, on était cinq ça va, ça s'est bien passé, ils ont vu que je respectais un petit peu, à part une fois où je suis passée en CDD¹¹. Une vieille histoire bidon. Après, vu que je me suis retrouvée toute seule, ça s'est bien passé. Après, il y a Celia qui est arrivée, il y a deux semaines. Ça s'est bien passé, je respecte le règlement. Et j'ai fait la demande par lettre. Parce qu'ils m'ont dit comme quoi quand ça se passe bien, qu'ils ont des bons retours et tout, ils nous proposent de passer en régime de confiance. Donc moi, j'ai fait la lettre. Une semaine et demie après, j'ai eu ma réponse. Pour voir encore comment j'allais réagir. Et quand t'es en régime de confiance, ce qui change c'est que tu peux descendre à tous les repas, matin, midi et soir, et le week-end t'as deux promenades et deux activités. Tu as des trucs en plus. J'aime bien. Parce que moi, je suis une fille qui aime bien rester toute seule. J'aime bien me poser, manger toute seule tranquille. Et puis voilà, quand j'ai envie de descendre je sais qu'ils vont pas me dire non parce que c'est pas mon jour. J'ai le droit, et le week-end j'ai le droit à deux promenades et deux activités. Par exemple, vu que l'autre fille elle a pas le régime de confiance, elle veut faire l'activité cuisine ou esthétique, on va faire son activité à elle, et moi je pourrais choisir une autre activité que pour moi, tranquille. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

Ce traitement au mérite consiste à classer les détenus en fonction de leur comportement et appliquer différents régimes de détention. Il faut ainsi faire ses preuves pour accéder au régime de confiance. À l'inverse, en cas de mauvais comportement, les mineurs peuvent être placés en quartier disciplinaire dans lequel un régime de détention différent s'applique.

2. Contrainte spatiale

L'expérience de l'enfermement est également une épreuve de la contrainte spatiale et physique. Les mineurs sont enfermés dans des espaces restreints et sont continuellement

¹¹ Commissions de discipline.

surveillés. La différence principale entre CEF et EPM réside dans la gestion de la circulation et de la surveillance.

Dans le CEF étudié, particulièrement dans le premier établissement, avant le déménagement, la circulation est possible. L'établissement offre une certaine liberté de mouvement. Dans les nouveaux locaux, la circulation est plus contrôlée, notamment car un système de porte électronique est mis en place. Les espaces sont davantage cloisonnés, mais les mineurs évoluent tout de même librement, surtout en journée. Il convient de noter que dans ces mêmes locaux, les mineurs sont enfermés dans leur chambre la nuit et doivent appeler le surveillant de nuit pour pouvoir sortir, notamment pour aller aux toilettes, les chambres ne disposant que d'un lavabo.

« Les portes de nos chambres sont complètement fermées le soir. T'es enfermé. Si t'as envie de pisser, tu toques. Et s'ils t'entendent pas, les deux surveillants, tu défonces la porte. Bah ouais. Tu vas pas pisser dans ta chambre. »

Evan, 15 ans, placé au CEF

Les CEF offrent ainsi un enfermement total, avec une contrainte partielle en matière de circulation. En EPM, la réalité est tout autre. Les espaces de l'établissement sont cloisonnés et il existe un système de contrôle général et centralisé de la circulation, le PCI, qui ouvre et ferme quasiment toutes les portes depuis une pièce située à l'entrée de la détention. Toutes les caméras de la prison sont également visibles depuis ce centre de contrôle.

« Le PCI contrôle tout ce qui est fermeture/ouverture des portes. Les surveillants du PCI gèrent les mouvements de la détention et contrôlent toutes caméras. C'est eux qui distribuent tout ce qui est alarmes, clés de circulation. Tous les mouvements de la détention. Chaque bâtiment a des caméras. [...] Actuellement, je fais partie de l'équipe infrastructure, qui gère ce qu'on appelle les postes protégés, c'est-à-dire tout ce qui est portes d'entrée et au sein même de la détention, le PCI. C'est principalement de ce poste-là où on gère les ouvertures/fermetures. On est un petit peu le cœur de la détention. C'est nous qui gérons les mouvements des détenus, les mouvements des personnels, les incidents. »

Thomas, Surveillant à l'EPM

Chaque mineur dispose d'une carte de détention. Celle-ci doit être présentée à chaque sortie de cellule, sans quoi le mineur ne pourra pas circuler dans l'établissement.

« Quand t'es au socio. À chaque fois que tu vas quelque part, tu dois l'avoir sur toi. C'est ta carte de passage. Si tu l'oublies, ils te remettent en cellule et ils vont te dire de la prendre. »

Jamel, 17 ans, détenu à l'EPM

La circulation dans l'EPM répond à une procédure et à une organisation particulière visant à un contrôle strict des déplacements en détention. Dans l'extrait du journal de terrain suivant, on peut appréhender la teneur de ce système de « mouvements », comme il est nommé par les

intervenants, et ainsi percevoir les contraintes s'appliquant aux mineurs quotidiennement. L'extrait du journal de terrain suivant permet de saisir comment se déroulent ces « mouvements » :

Extrait du journal de terrain de l'EPM : Mouvements

Comme à chacune de mes visites à l'EPM, je me présente à la porte du bâtiment, devant la baie vitrée. À présent, le surveillant me connaît et je suis familier du rituel auquel je dois m'adonner. Je donne ma pièce d'identité, mon téléphone portable et l'informe de l'heure approximative à laquelle je vais sortir. Je lui dis que j'ai un dictaphone. Il m'ouvre la première porte, je me rends à un casier et dépose mon sac. Je dépose le reste de mes affaires sur le tapis roulant de l'appareil radiophonique, le même type que ceux que l'on trouverait dans un aéroport. Je passe ensuite dans le portique de sécurité. Comme à chaque fois, il sonne, mais le surveillant n'y prête pas attention.

Je dois m'astreindre à tout un ensemble d'obligations et de procédures pour mener mon enquête de terrain : autorisation d'entrée, autorisation de détenir un dictaphone en détention, demandes d'autorisations parentales pour mener des entretiens avec les mineurs, etc. Ces obligations me surprennent, d'autant plus que je n'y étais absolument pas confronté au CEF.

S'ajoute à cela une contrainte en termes de circulation. À l'exception de la zone administrative, je dois toujours être accompagné d'un professionnel, qui doit lui-même parfois être accompagné d'un surveillant, certaines portes nécessitant des clés que seule l'Administration pénitentiaire possède, comme celles des cellules par exemple.

Après la première entrée, je dois me rendre dans la zone de détention, puis un autre sas, dans lequel je dois préciser où je me rends. Je passe toujours cette porte avec un professionnel, je suis aujourd'hui avec un surveillant. Nous nous rendons à l'unité 5.

Le surveillant m'explique que cette restriction de circulation qui m'est imposée est d'autant plus forte pour les mineurs. J'apprendrai au cours de mes immersions que leur quotidien est rythmé par les déplacements, les « mouvements » comme les appellent les surveillants. Chaque espace de l'EPM est séparé par des portes s'ouvrant soit avec des clés, soit depuis un poste de commande centralisé nommé PCI, situé au cœur de l'établissement. Les circulations sont strictement contrôlées et supervisées, pour assurer la sécurité des lieux. On sait en permanence la position de chaque personne présente dans l'établissement.

Aujourd'hui, j'ai prévu de passer la demi-journée avec une enseignante. Elle m'attend à l'entrée de la détention. Nous nous rendons dans l'unité socio-éducative. Un portail de sécurité se trouve à l'entrée de cet espace. Nous n'avons pas à le franchir avec l'enseignante et passons à côté. Nous nous installons dans une salle de classe et attendons les mineurs, attendons que les mouvements s'effectuent.

Les mouvements se font toujours de la même manière. Le surveillant ouvre la cellule du mineur pour qu'il aille en activité. Ce dernier a souvent été averti en amont quelques minutes plus tôt, voire une heure avant qu'il puisse être prêt. S'il ne l'est pas, les surveillants repassent plus tard, pour ne pas mettre en retard le programme. Les mouvements demandent un travail monumental aux surveillants, et cela pour une raison principale : les mineurs sont déplacés seuls ou par petits groupes de deux ou trois seulement. Or, l'EPM peut accueillir soixante mineurs qui sont en activité cinq voire six jours par semaine, le matin et le soir. Ils repartent en unité le temps du midi. J'entends, par activité, toutes interventions pour lesquelles le mineur doit se déplacer : classes, sport, ateliers divers (cuisine, commissions pédagogiques, etc.), rendez-vous (avec les psychologues, le conseiller d'orientation, etc.), les besoins médicaux, les parloirs, ... Il est 14h et les mineurs sont supposés commencer leur cours avec l'enseignante et moi-même. Du fait de l'organisation, ils ne peuvent évidemment pas tous arriver en même temps. Souvent, ils arrivent au compte-gouttes.

Après quarante-cinq minutes, le surveillant responsable de l'étage de l'Éducation nationale arrive dans le couloir et nous informe que les trois mineurs qui devaient être présents ne seront pas là. L'un d'eux refuse de venir, les deux autres sont au parloir. L'enseignante demande quelques précisions sur le jeune qui est en refus. Le surveillant lui répond :

– Apparemment, il était prêt pour venir en activité, mais il y avait trop de retard sur les mouvements. On est revenu trois-quarts d'heure plus tard et il a refusé [...].

Le contrôle des circulations et des assignations aux différents espaces internes de l'EPM produit des caractéristiques spécifiques à l'expérience de l'enfermement. Il est à noter ici une différence notable entre le CEF et l'EPM étudiés, la contrainte spatiale étant beaucoup plus développée dans le second établissement. Le caractère carcéral de l'EPM produit un rapport à l'espace contraint et total.

3. Un système disciplinaire

Dans les deux établissements, un système disciplinaire reposant sur la sanction est mis en place. En CEF, des notes d'incidence sont rédigées et ajoutées au dossier du mineur en cas de transgression d'une règle. Ces notes sont examinées en réunion d'équipe et des sanctions adaptées sont décidées collectivement. Les mineurs peuvent également être reçus par la direction au siège de l'association, dans les cas les plus extrêmes.

« Il y en a qui veulent pas aider. Il y en a qui sont juste là pour faire des rapports au juge. Quand t'arrives ici, t'as un contrôle judiciaire. Ça veut dire que t'as des obligations. Obligation de respecter le règlement du CEF, de respecter les éducateurs. Après, t'as d'autres obligations. Obligations de soin si tu fumes du *shit*¹² ou quoi. Ça dépend des juges. Mais si tu respectes pas ça, tu pars en prison. Comme c'est arrivé mardi, il y en a un qui est parti en prison. Il y a des éducatrices qui font tout le temps des notes, et ils envoient je sais pas combien de jeunes en prison. »

Evan, 15 ans, placé au CEF

« Refus d'activité, ça envoie une note à la juge. En fait, à chaque fois que tu fais une connerie, qu'ils te chopent avec du cannabis, que tu agresses un éducateur, ils te mettent une note. Et les notes, elles s'accumulent. Et d'un coup, ils te mettent une note d'incidence. Et ça veut dire que tout est envoyé à ta juge. Après ta juge, elle dit "je l'ai mis en CEF, je n'ai pas voulu l'incarcérer et là, il fume, il agresse les éduc' et les autres jeunes". Bam, mandat de dépôt, maison d'arrêt, ils te prennent les gendarmes. Comme mon collègue, les flics ils sont arrivés, il a couru ils l'ont rechopé je sais pas combien de temps après. »

Mehdi, 16 ans, placé au CEF

« Ici, t'as une plainte, tu pars en prison. Une seule plainte, t'es en prison. Même une plainte pour dégradation, tu pars en prison. En général, les juges ils rigolent pas. Le CEF, c'est la dernière chance. »

Evan, 15 ans, placé au CEF

¹² Littéralement « merde » en anglais. Terme argotique utilisé pour le cannabis sous forme de résine.

En EPM, l'application des règles se fait de la même manière, et tous les incidents sont transmis aux juges. Des « mesures de bon ordre » (souvent nommées par le sigle MBO par les mineurs et les intervenants) sont prévues et peuvent aboutir à un passage devant une commission de discipline. Elles s'appliquent en cas de problèmes en détention : cris à la fenêtre, « yoyo¹³ », dégradation, « jet de déchets », occultation de l'œilleton, etc. La commission de discipline peut ensuite prendre des décisions contraignantes pour les mineurs : pas d'activité, écriture d'une lettre d'excuse, mise en place d'une mesure de médiation, obligation de prendre le repas en cellule, privation de la télévision, nettoyage, confinement, etc.

« J'y ai jamais été mais je sais comment ça se passe les CDD. On me l'a dit, ou j'entends comment ça se passe. Et puis, je sais ce que c'est les sanctions. Ça fait comme un mini-tribunal. Et la directrice, c'est comme si c'était une juge. Des fois, ils te mettent dix jours sans télé ! Ils te mettent des TIG¹⁴. »

Djibril, 15 ans, détenu à l'EPM

« Moi je me suis retrouvée cinq jours en confinement au début. Quand je suis passée en CDD. J'ai pas eu de télé, pas d'activité. Je pouvais pas descendre au repas. Je devais manger qu'en cellule pendant 5 jours. Je peux te dire que ça a été un peu long. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

Certains comportements des mineurs entraînent directement l'intervention de la police.

« Ils sont en lien avec la police. Les flics, ils nous connaissent ici. Le soir, là, ils ont engagé des mecs. Et le soir, il y a la sécurité qui passe. Et des fois il y a la BAC¹⁵, ils font la ronde. Ça leur est monté à la tête de faire un CEF comme ça. Toute façon, les flics ils nous connaissent très très bien ici. A chaque fois qu'ils viennent prendre un jeune, ils viennent à trois ou quatre voitures. »

Mehdi, 16 ans, placé au CEF

Le système disciplinaire est de nature différente en CEF et en EPM, notamment car le premier ne dispose pas d'une administration dédiée à la sécurité, contrairement au second. Pour autant, des processus similaires existent dans les établissements, notamment le système de sanction, reposant sur un principe de continuité entre la justice et l'établissement, à l'aide d'un dossier judiciaire, présenté dans un chapitre ultérieur pour les besoins de la démonstration.

¹³ Le yoyo est une pratique des détenus consistant à utiliser une ficelle pour passer un objet d'une cellule à l'autre par les fenêtres.

¹⁴ Travaux d'intérêt général.

¹⁵ Brigade anti-criminalité.

B. Un sentiment d'injustice et d'immoralité

Au-delà des aspects concrets de l'enfermement, la privation des libertés est une expérience morale et symbolique. Les mineurs sont dans une position d'opposition à la justice. La décision à l'origine de leur présence en milieu fermé n'est pas perçue comme légitime et entre en contradiction avec une vision morale partagée par les mineurs. L'arrivée en établissement est vécue comme une « injustice » et comme un non-sens. On perçoit dans plusieurs témoignages un sentiment général d'immoralité et d'illégitimité de la situation.

« Ok peut-être le CEF, mais six mois, *archem*¹⁶ six mois, c'est trop. Ah ouais, c'est honteux. La justice elle nous l'a vraiment mise, mais vraiment vraiment mise. C'est un truc de fou six mois. Tu prends conscience de tes actes pendant six mois. Mais c'est beaucoup. Un mois, tu me mets en galère pendant un mois ici, je peux te dire que je prends conscience de mes actes. Et je sors, je te promets je parle avec personne. Je marche tout droit et je vais où le vent m'amène. Il y a pas de "je pars en couille". En six mois, mais laisse tomber. Moi, tu m'aurais mis un mois j'aurais pas fait rentrer de téléphone, ni manger, ni rien du tout. Rien du tout. Mais ici, en six mois, tu veux faire comment ? Tu me mets un mois je me comporte bien. Tu me mets six mois, je suis obligé de partir en couille. C'est obligé. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

« Le CEF c'est un piège pour partir en prison. Parce que, par exemple, quatre mois de CEF, un moment tu vas craquer. Ils savent qu'on va craquer. Ils savent qu'on n'est pas habitués et qu'on va péter les plombs. Ils te remettent six mois, les trois mois que t'as fait ils s'en battent les couilles. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

« J'ai deux juges. Une qui est à peu près gentille. L'autre elle est complètement conne. C'est une vieille. Maintenant, je vais avoir deux juges vieilles, je vais avoir chaud aux fesses. Elles vieillissent mal les juges. Plus elles vieillissent, plus elles prennent la confiance. J'espère que ça va bien se passer. J'espère de faire en sorte qu'elles ne me remettent pas en prison. Je fais en sorte de ne pas y retourner, je me tiens à carreau. Mais bon, on ne sait pas ce qu'il se passe dans la tête des juges. J'ai encore du sursis en plus. En plus, si je rentre, je rentre pour autant que la peine que j'ai déjà faite. J'espère que ça va bien se passer. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

« Mon procès et mon incarcération c'était un film, je te jure. Au procès-verbal, j'étais là, j'étais filmé parce que je suis mineur, l'avocate était avec son iPhone, se prenait en photo et se redressait les cheveux. En plein procès-verbal. L'officier, il lui parlait, il demandait "c'est bon madame ?" elle disait "ouais ouais". Et elle se prenait en photo. Un minimum de respect au moins. Je sais pas. Elle a dû se dire "je suis commis d'office, je m'en bats les couilles, je vais venir au procès-verbal comme ça ils me font plus chier, et après, je vais rentrer chez moi et dormir sur mes deux oreilles". Pendant que moi je suis dans les

¹⁶ La honte en arabe.

geôles, je reste 6h dans les geôles, 6h comme ça, en me demandant ce qu'ils vont me faire. Elle vient au bout de 5h, et elle me dit "ouais tu vas être entendu". J'attends 1h, je réfléchis à ce que je vais dire. Et après, transfert à l'EPM. Commis d'office, c'est de la merde. Même si t'as pas de sous, autant essayé de mettre cent, deux cents euros par mois pour un bon avocat, qu'un commis d'office. Parce que vraiment, ça sert à rien. Un vrai avocat il fait quoi ? Il va dans le bureau du juge et il dit "je veux que mon client il sorte". C'est pas il se tourne les pouces et il se dit "ouais je vais attendre que le juge il m'appelle". C'est pas ça. Un vrai avocat, il va dire des bons trucs pour que son client il sorte. C'est ça le rôle d'un avocat normalement. Et en plus, elle répond pas quand je l'appelle. Même quand tout le monde l'appelle, sa messagerie est pleine. »

Jamel, 17 ans, détenu à l'EPM

Jamel a vécu le processus menant à incarcération comme absurde et illégitime. Le dernier exemple concerne son avocate et non le corps judiciaire, mais rend visible l'impuissance ressentie par le mineur face à un « système » administratif et judiciaire qu'il subit. Certains en viennent même à penser que ce « système » leur en veut et qu'il est immoral. Lorenzo a l'impression que toutes les actions des intervenants sont mal intentionnées et visent à le nuire :

« Commis d'office. Je lui envoie des lettres depuis deux mois, il répond pas. Donc je dois tout faire tout seul. Enfin tout seul, avec ma famille, avec mon père et ma mère. Mais je dois tout faire tout seul. C'est moi qui dois aller demander au juge où ça en est de mes affaires. Alors que normalement mon avocate, elle devrait faire des trucs, demander des parloirs. Elle fait rien. Boîte vocale pleine, elle répond plus. Avocat commis d'office, jamais, jamais. C'est un système de merde de toute façon, tout ça, justice et tout. »

Jamel, 17 ans, détenu à l'EPM

« De toute façon, c'est le système qui est comme ça. Moi, je crois que quand ils écrivent et qu'ils mettent un truc qui est négatif sur nous, on dirait que la direction et la juge ils vont plus les aimer. C'est celui qui aura écrit le plus de notes. Ça veut dire qu'il y a plus de surveillance sur nous, plus d'attention pour nous. Alors qu'ils devraient se demander pourquoi on est comme ça et nous aider, mais ils le font pas. Parce que nous, en vrai, on préférerait que ça se passe bien, même si on les aime pas. Mais certains font pas en sorte que ça se passe bien, ils font exprès que ça se passe mal. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Les pratiques des intervenants et leur lien avec la justice reposent, pour Lorenzo, sur des principes de surveillance irrationnels. Pour ce dernier, les mesures prises à leur encontre ne visent pas à les aider. Plus généralement, ce discours laisse entendre, à demi-mot, que les pratiques des intervenants des établissements et de la justice sont partiales et injustes. L'extrait du journal de terrain suivant va dans le même sens :

Extrait du journal de terrain du CEF : Pause cigarette

Après le repas, les jeunes se regroupent près de la salle à manger, sous le préau, pour fumer. Ces temps sont très ritualisés, personne ne se parle, tout le monde sait que c'est l'heure de la

cigarette et les jeunes se dirigent automatiquement près de la porte de l'unité de nuit. C'est une éducatrice qui distribue les cigarettes et elle précise :

– Comme d'habitude, je ne veux voir personne découper un bout de sa cigarette.

En effet, c'est une pratique courante, un moyen dont les jeunes usent pour garder du tabac pour plus tard. Seule l'éducatrice a un briquet et elle passe devant chacun pour allumer les cigarettes.

Je remarque que chacun tire le filtre de sa cigarette, le retire, le déchire en deux et remet la moitié du filtre dans le tube. Je demande à mon voisin pourquoi il fait ça :

– C'est pour que ça fasse plus d'effet. On est tous des gros fumeurs donc on a besoin de notre dose.

Lorenzo, un jeune placé depuis quelques mois, arrive dans la cour. Il rentre du stage qu'il effectue tous les matins. Il a des habits pleins de peinture. Il est très joyeux, fait un check à tout le monde :

– Putain les gars je crois que ma juge elle me kiffe. Elle a accepté mon autorisation de sortie, je vais chez moi ce week-end.

La conversation dévie alors sur ce sujet :

– T'es sérieux, s'écrit Ismaël. Moi ça fait quatre fois que je demande, elle me refuse à chaque fois.

Les éducateurs vont un peu plus loin pour discuter entre eux. Je commence à questionner les jeunes sur les relations qu'ils ont avec leur juge. Ismaël me répond :

– Les juges elles demandent beaucoup de choses. Des obligations, aller voir des psychologues ou des obligations de soins. Mais ça dépend pour quelles affaires.

Chacun a son point de vue sur les juges. La majorité connaît le nom des juges. Ces derniers ont par ailleurs leur réputation : certains sont intransigeants, d'autres plus souples.

Ismaël nous dit, pour conclure :

– C'est un truc de fou les juges. Ils te mettent dans des trucs de fou de justice, et après ils te zappent en fait. Ils sont contents, ils ont fait leur travail. C'est eux qui touchent leur paye, c'est pas nous. Nous on touche quoi nous, on touche du bois.

Ismaël a un sourire aux lèvres après avoir dit cette phrase. Nous discutons ensuite du déménagement. Les jeunes m'expliquent qu'ils n'ont pas été prévenus de la date du déménagement, ils l'ont appris le matin même. Ils ont dû faire leur valise dans la précipitation. Ça a été un moment stressant et impressionnant. Il y avait des dizaines de policiers pour les convoier.

Il apparaît, dans les discours ci-dessus, une défiance envers la justice et les juges. Les décisions de justice et les variations des pratiques judiciaires sont incomprises. Plus généralement, les discours laissent entendre que les choix des juges ne reposeraient pas sur des critères impartiaux et justes, mais sur d'autres variables moins rationnelles (par exemple, le fait qu'une juge « kiffe » ou non le mineur, pour reprendre les termes de Lorenzo). Un éducateur nous éclaire sur ce sujet.

« C'est toute la difficulté de l'interinstitutionnel entre le judiciaire et l'éducatif, dans le sens où chaque juge a la décision totale de faire ou de ne pas faire, et c'est vrai qu'il y a une variable incroyable. Il y a des juges plus compréhensifs. Et t'as un gamin qui est sous mandat judiciaire, il dérogera une fois, c'est fini. Évidemment, les jeunes le perçoivent comme quelque chose d'injuste. »

Majid, éducateur au CEF

Le sens des mesures et leur portée sont peu compris et sans cesse remis en question par les mineurs, qui y voient un système injuste. On perçoit ici les contours d'une morale différenciée, propre au monde des mineurs, définissant différemment ce qui est juste et injuste, selon des schémas symboliques, présentés ultérieurement dans la démonstration.

Plus généralement, les mineurs déclarent avoir été surpris par la nature des activités à leur arrivée en établissement, particulièrement en CEF, où le programme qui leur est proposé est vu comme dégradant, comme cela est expliqué par un mineur dans l'extrait d'entretien suivant :

« À part la muscu'. Les activités en général, on dirait des trucs pour les cotorep¹⁷. »
Evan, 15 ans, placé au CEF

« Franchement, j'aimerais mieux rien faire de ma journée que de faire des activités. Ça sert à rien. Après voilà, ils nous mettent des activités vraiment pour nous défouler... mais les activités ils mettent "entretien véhicule", je suis mécanicien moi, pour faire entretien véhicule ? L'atelier Jocelyne l'après-midi, je vais faire le ménage, elle l'a fait le matin. Atelier cuisine, je vais faire quoi, je fais à manger ? *Wallah* ils sont bêtes. Après ils nous mettent sport, on va se défouler, ils nous mettent piscine, foot en salle, là ok, tu peux dire que là c'est bien. Tu vois mais... t'as compris ils mettent des activités bizarres. CEF, c'est bidon. CEF, c'est vraiment bidon. Ils nous emmènent dans des trucs bizarres là, dans des montagnes. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

« Dès fois, il y a un peu des activités de merde. Le cheval, par exemple. J'ai une tête à faire du cheval. En CER c'était pareil, j'ai passé mon talot d'équitation. Je m'en fous. Non galop. Ils m'ont fait passer ça. C'est nul. Après, ils nous emmènent à Emmaüs. On fait pas des TIG, pourquoi on irait à Emmaüs ? Et la SPA¹⁸. Ça pue la merde. Franchement merci, c'est dégradant pour nous en fait. En plus, vu les tronches des chiens t'as pas envie de les sortir. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Les extraits du journal de terrain suivants illustrent également ce sentiment de dévalorisation que ressentent les mineurs, dû à l'inadaptation des activités proposées à leurs intérêts :

Extrait du journal de terrain : Au pôle scolaire

[...] Elle leur distribue un exercice de français et les fait travailler chacun de leur côté.

En voyant les exercices, l'un d'eux dit :

– C'est la maternelle ou quoi ? Il est trop facile votre exercice madame, vous nous prenez pour des mongols ?

¹⁷ Renvoie au sigle de la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, consacrée à la gestion des problèmes liés au handicap. Le mineur utilise cette expression, devenue populaire, pour désigner les activités du CEF comme destinées aux personnes en situation de handicap.

¹⁸ Société protectrice des animaux.

Les jeunes vivent les exercices comme dégradants, car le niveau est trop faible. L'enseignante leur demande de le faire même si c'est trop facile. [...]

Extrait du journal de terrain de l'EPM : En classe avec le groupe I

Je me rends au pôle socio pour assister à un cours avec le « groupe I », un groupe accueillant les jeunes en difficulté scolaire. Les jeunes sont placés dans des groupes différents selon leur niveau. Ce dernier est évalué lors d'un entretien avec la directrice de l'Éducation nationale.

L'enseignante avec qui je suis aujourd'hui m'explique que le groupe I rassemble les élèves ayant le niveau le plus faible. Elle m'explique que c'est un groupe difficile à gérer, car y sont mélangés des élèves en situation d'illettrisme et des élèves FLE¹⁹, c'est à dire des personnes ne maîtrisant pas couramment le français, mais ayant un bon niveau scolaire dans une langue étrangère. Cette deuxième catégorie d'élèves peut ainsi se sentir dévalorisée, du fait d'être dans le même groupe que des personnes ayant un niveau scolaire très faible.

[...]

D'autres jeunes arrivent et commencent à discuter entre eux. Je comprends qu'ils sont en train de parler de trafic de stupéfiants. Afin d'arrêter ces conversations, l'enseignante demande aux étudiants d'expliquer ce que c'est pour eux le « groupe I ».

- C'est le groupe des mongols, des *tahhane*²⁰, des handicapés, des débiles quoi.
- N'importe quoi, dit l'enseignante. Pourquoi vous dites ça ?
- C'est les éducateurs qui nous ont dit que c'était un groupe de débiles, répond un des mineurs. Nous, on se sent cons dans ce groupe.

Quelqu'un frappe à la porte, on entend une clef dans la serrure. [...]

Le fait qu'un des mineurs se sente rabaissé par le niveau faible des exercices est caractéristique d'une école vue comme humiliante par ce dernier. Il est arrivé plusieurs fois, lors de mes immersions, que les mineurs fassent des réflexions sur le fait qu'un exercice soit conçu pour des CE2²¹, soit pour des enfants de 8 à 9 ans, parfois la moitié de leur âge. L'expérience que les mineurs font des enseignements témoigne d'un sentiment de dévalorisation ressenti par les mineurs.

C. Un phénomène d'emprise

Au-delà d'un système administratif et procédurier, l'enfermement peut être analysé sous l'angle de la notion d'*emprise*. Pour Erving Goffman, l'emprise naît dans une institution totale²². L'institution est omniprésente et assujettit les individus par une emprise mentale et physique, bien au-delà de l'emprisonnement des corps. Cette dernière passe autant par l'assignation d'une tenue vestimentaire, que par des injonctions, par la ritualisation du quotidien ou par la rigidité d'un rythme de vie sans intimité, imposé aux mineurs. L'emprise peut exister par tout un ensemble d'événements et d'expériences : la nature des lieux, les

¹⁹ Français langue étrangère.

²⁰ Meunier en arabe, utilisé pour signifier « soumis », « sans fierté ».

²¹ Il est arrivé que le niveau de l'exercice (CE2, CM1, ...) soit noté dans l'entête de la feuille.

²² Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit.

fouilles, les rituels de passage d'un lieu à l'autre (comme la clé, symbole de l'autorité), le fait qu'il n'y ait pas d'intimité, etc.

1. Dépersonnalisation

Dans son œuvre sur les hôpitaux psychiatriques, Goffman définit les *voies de la dépersonnalisation*, caractérisée par une perte de l'autonomie, par le fait de ne pouvoir satisfaire aucun besoin intime en dehors de la surveillance du personnel²³. La dépersonnalisation se définit comme l'impossibilité d'avoir un instant d'intimité. Les mineurs évoquent par eux-mêmes la perte de contrôle de leur vie, la réduction du champ d'initiative personnelle et la position de subordination permanente.

« Tous les jours c'est les mêmes, tous les jours se ressemblent. »
Azdine , placé au CEF

Certaines routines peuvent être qualifiées de dépersonnalisantes, comme le fait d'imposer les horaires du sommeil et de l'alimentation ;

« Ici ils te réveillent tous les matins. Ils nous font faire des activités qui nous servent à rien dès 9h, c'est tôt. Ils nous disent quand manger. »
Julien, 15 ans, placé au CEF

De la consommation de cigarette ;

« Ici tu peux pas fumer. Quatre clopes par jour c'est chaud. »
Mehdi, 16 ans, placé au CEF

« Moi, j'avais eu un traitement pour arrêter le *shit*. J'en ai plus besoin vu que j'ai arrêté. Et je ressens plus l'envie de fumer du *shit*. Après la clope, ça, j'arrêterai pas, je peux pas. Je vais pas tout arrêter en même temps. Et ici, c'est quatre clopes par jour. C'est dur. »
Evan, 15 ans, placé au CEF

Ou de lire les lettres reçues par les mineurs avant de les leur remettre, une pratique systématique dans les deux établissements.

En CEF, un événement révélateur de ce versant de l'emprise a été le déménagement. Comme l'explique cette intervenante, les mineurs ont été prévenus au dernier moment du jour où ils allaient être déplacés dans le nouvel établissement.

« Je dirais que le transfert de ces jeunes n'a pas été fait normalement. On les a un peu trahis, on les a sortis sur une journée et le soir au lieu d'aller dans l'ancien CEF, ils sont venus là. Et entre temps, on avait déménagé leurs affaires sans qu'eux s'en rendent compte quoi. Donc, on va dire qu'on s'est joué de leur intimité ; on est allés dans leur intimité sans qu'ils le sachent, pour après mettre deux cartons dans chaque chambre, que

²³ *Ibid.*

ce soit à eux de réinvestir leur nouvelle chambre. Et quand ils sont arrivés et qu'ils ont découvert les lieux (parce que personne savait où c'était)... Et c'est vrai que ça a été très brutal pour certains. Alors d'un côté, on se dit que c'est pas plus mal parce qu'on a pu faire une fouille à fond et puis en retirer quelques bénéfices quoi. Pour que le jeune, il arrive sans rien. Mais sur le fond du problème, je pense qu'il aurait peut-être pas fallu faire comme ça. C'était pour ne pas qu'ils ramènent des choses. Oui ben des portables, du *shit* voilà. Enfin, on n'a pas trouvé grand-chose quand on a fait des fouilles à l'ancien CEF parce qu'ils sont pas bêtes non plus. »

Nathalie, maîtresse de maison au CEF

Les privations liées à l'enfermement ont des conséquences importantes sur les mineurs : perte de contrôle sur leur propre vie, réduction des champs d'initiatives personnelles, position de subordination permanente, etc. Tous ces phénomènes peuvent être vécus comme une dépossession de domaines fondamentaux de la vie sociale. Dans les deux établissements, des fouilles au corps sont effectuées. En CEF, elles sont pratiquées dès l'arrivée des mineurs et régulièrement au cours des placements.

« Il y a des fouilles. Ils te mettent en caleçon. Déjà, quand tu arrives. Sinon, ils fouillent les gens quand ils veulent. Ils ont le droit. »

Evan, 15 ans, placé au CEF

En EPM, les mineurs détenus sont aussi dépossédés de leurs objets personnels et subissent des fouilles intégrales lors de leur arrivée à l'établissement. Ils peuvent en subir d'autres lors d'un placement au quartier disciplinaire, afin de prévenir notamment le risque de suicide. D'après le contrôleur général des lieux de privation des libertés, dans son rapport de 2014 : « cet établissement a mis en place deux régimes de fouille : un régime ordinaire et un régime dit "exorbitant". Les mineurs placés sous le deuxième régime subissent des fouilles intégrales systématiques après les parloirs, lors de la fouille de leur cellule et au retour d'une extraction médicale ou de police. Les autres mineurs ne subissent pas de fouille intégrale, sauf en cas de suspicion particulière ». Ensuite, les fouilles des chambres (en CEF) et cellules (en EPM) sont récurrentes et faites de manière irrégulière pour surprendre les mineurs et éviter que ceux-ci ne puissent les déjouer et s'y préparer.

« Soit des fouilles générales, soit des fouilles par cellule. Ça dépend des matons. Et ils te soulèvent le matelas, ils enlèvent tes affaires, tout, tout. Des fois, il y a des grosses, grosses fouilles. Parce que quand on crie, eux ils entendent. Et après ils organisent la fouille. Parce qu'il y a des gros trucs qui passent. Et si tu te fais choper, tu passes en CDD. »

Jamel, 17 ans, détenue à l'EPM

« Il y a des fouilles dans les chambres aussi. Une semaine, une fois, ils en ont fait trois dans la semaine. Ils cherchent des téléphones, du *shit*, de l'alcool, du tabac, de la nourriture. La nourriture et le tabac, ils font pas de note au juge. Pour le *shit*, t'es convoqué au commissariat. Le téléphone, ils te demandent la facture. Mais ils sont cons,

tu vas pas avoir la facture avec toi. Si t'as pas la facture, ils l'envoient au commissariat pour savoir s'il est volé. S'il est volé, tu fais de la garde à vue et tu vas en prison peut-être. »

Evan, 15 ans, placé au CEF

Enfin, ces pratiques de fouille vont de mise avec des contrôles permanents des chambres et cellules (notamment par l'œilleton en EPM). On peut également percevoir la teneur de ces contrôles au CEF dans l'extrait du journal de terrain ci-après.

Extrait du journal de terrain du CEF : Violences

[...] Ce même jeune m'expliquera également pourquoi cette pression ressentie l'amène à être dans la confrontation permanente.

– On est ici, ils nous guettent. On est derrière, ils nous guettent, on est là-bas, ils nous guettent, on est aux toilettes, ils nous guettent. *Wech*²⁴ au bout d'un moment, tu te douches, « Ouais, il y a qui ? Qui se douche ? ». Eh, ça va ! Ça va ! Tu veux quoi ? Tu vois ou pas ? Au bout d'un moment c'est comme ça, les éducateurs tu les respectes plus. T'es dans ta chambre, t'es calé, t'es calé au calme. Ils viennent, toc-toc-toc une fois. Bon vas-y tu te dis, ils vérifient si t'es bien dans ta chambre, si t'es pas parti en fugue. Deux fois, trois fois, quatre fois, cinq fois, *wech* au bout d'un moment, tu veux que je me mette à poil, tu rentres dans ma chambre tu veux me voir à poil ou quoi ? [...]

Comme on le voit, l'enfermement touche également à l'intimité. Pour les personnes recluses, l'institution accapare le temps, les intérêts tout autant qu'elle est une machine organisationnelle et bureaucratique. Ainsi, par un phénomène d'emprise sur l'individu, l'institution est enveloppante : il n'y a plus qu'elle qui existe et elle devient la seule réalité possible. Comme le précise Gilles Chantraine, la présence en prison surplombe les autres supports de l'individu et devient *totalisante*²⁵. Ce constat est également perceptible dans les extraits suivants issus des entretiens :

« Je m'en tape de l'extérieur en fait, je vais pas compter les jours. Un matin, on va me réveiller, on va me dire toc toc toc, c'est bon c'est ta fin. Même la veille, je vais pas me dire que demain c'est fini, je m'en bats les couilles. C'est au jour le jour. Je veux pas mettre dans ma tête que je sors dans un mois, que je sors dans deux mois. Sinon, tu vas tout niquer. Il faut pas attendre ta liberté. C'est là, si t'attends ta liberté que tu vas tout niquer. T'attends pas ta liberté, tu sors, et tu dis "ah, mais c'est vrai je suis en liberté ce soir, je rentre pas là-bas. Je dors chez moi" ».

Karim, 16 ans, placé au CEF

« Loin des yeux, loin du cœur comme on dit. À part mes parents, personne ne m'écrit, mes potes s'en battent les couilles que je sois ici. Je n'ai aucun contact avec l'extérieur. Je vis prison, je mange prison, je rêve prison. »

Jamel, 17 ans, détenu à l'EPM

²⁴ « Quoi » ou « qu'est-ce que » en arabe dialectal algérien. Terme entré dans le vocabulaire argotique français signifiant « salut » ou « quoi » avec provocation.

²⁵ Gilles Chantraine, « Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'inutile au monde contemporain », *Déviance et Société*, n° 4, 2003, p. 363-387.

« Même rien qu'en deux mois, j'ai reçu aucune lettre de mes potes. Je me dis qu'en gros, ils s'en tapent. Parce qu'en deux mois, il faut pas me dire que même une lettre tu peux pas l'envoyer. Même aller voir mon père pour qu'il me transmette un mot. Tu vas me dire que tu peux pas le faire. J'ai rien reçu, rien. Quand je vais sortir, je sais avec qui parler avec qui pas parler. Ça m'a ouvert les yeux, c'est bien. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

« Mes potes... Je sais qu'il fallait une grosse merde pour voir c'est qui les vrais. Maintenant, je sais c'est qui les vrais et c'est qui qui était là pour les intérêts. Je sais maintenant. C'est un bon point aussi. Tant mieux. Tant mieux que je le sache maintenant. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Ces différents témoignages montrent qu'en établissement fermé, l'intérieur peut devenir omniprésent, l'extérieur peut disparaître et l'univers de l'enfermement peut devenir la seule chose existante. Dans les extraits d'entretien ci-dessus, certains détenus rendent compte de cette coupure avec l'extérieur, notamment par la disparition des relations amicales qu'ils entretenaient avant l'enfermement. Pour Karim, l'extérieur est aboli. Le dehors disparaît en quelque sorte. Il ne peut être qu'imaginé, projeté. Cela est dû notamment à l'incertitude du temps de l'enfermement. Une majorité des mineurs sont en attente de jugement. D'autres, qui ont eu une affaire jugée, peuvent en avoir encore d'autres en attente. Ce contexte rend leur situation aléatoire et leur futur incertain.

« Je sais pas ce qui vient après, ça dépend quel jugement. J'en ai pas qu'un. J'en ai trois encore à faire. Si seulement c'était fini. Soit je prends du ferme, soit je prends du sursis. Le sursis, ça dure 5 ans. C'est pas comme ça que ça marche (claquement de doigts). Quand t'as fait des conneries, ça met longtemps à les réparer. »

Ismaël, 17 ans, placé au CEF

« Je sais pas quand je vais sortir. On verra. Pour l'instant, je me vois pas sortir. En fait, il faut jamais penser à la sortie, sinon ton mental il tient pas. Il faut être fort en prison sinon tu tournes maboul. Ton cerveau il fait un tour. Je suis en mandat de dépôt là. Il y a pas de date. J'espère que je vais sortir au bout de quatre mois. Là, j'ai fait deux mois déjà. Je vais essayer de poser une demande mise en liberté d'ici deux mois. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

Les mineurs doivent articuler le temps long du judiciaire avec le temps quotidien de l'enfermement, l'attente constante d'une évolution de leur situation judiciaire et la lenteur du présent. L'incertitude du temps judiciaire est d'autant plus difficile à vivre que les mineurs ont des rapports compliqués avec les acteurs extérieurs, notamment avec l'avocat, auprès de qui les informations s'avèrent difficiles à obtenir sur l'avancement de leur situation. Cette incertitude vis-à-vis de l'avenir est d'autant plus présente en EPM, où beaucoup de mineurs sont en attente de jugement, quand les mineurs placés en CEF le sont pour une période fixe de six mois.

En somme, toutes ces actions mènent à un processus d'emprise de l'institution sur la vie des mineurs, emprise à la fois mentale et symbolique, qui limite les initiatives et atteignent, à terme, l'identité des mineurs. L'enfermement a un effet enveloppant sur ses membres. Comme l'écrivait Goffman, « toute institution accapare une part du temps et des intérêts de ceux qui en font partie et leur procure une sorte d'univers spécifique qui tend à les envelopper. Mais parmi les différentes institutions de nos sociétés occidentales, certaines poussent cette tendance à un degré incomparablement plus contraignant que les autres²⁶ ». Les CEF et les EPM peuvent être analysés comme des institutions totales, dans le sens où Goffman les définissait. Pour l'auteur, l'asile est une institution totale (ou totalitaire). Il définit ce type d'institution comme « un lieu de résidence et de travail, où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées²⁷ ». On peut ainsi définir l'enfermement comme une *expérience totale*, sur le modèle du fait total de Marcel Mauss²⁸, dans le sens où toute la vie sociale du mineur est influencée par la présence en établissement : ses nuits, son alimentation, ses mouvements, ses relations ou encore son quotidien de manière plus large.

L'enfermement a pour conséquence de créer une emprise symbolique sur les mineurs. Les procédures d'admission, le dépouillement, sont autant de techniques de mortification, comme les définissait Erving Goffman. Cela participe d'un processus d'humiliations et de dégradations de la personnalité. Cette emprise peut exister par tout un ensemble de pratiques, par l'imposition d'une temporalité stricte ou par un processus de dépouillement identitaire²⁹, ayant une influence sur l'expérience des mineurs.

2. Une sur-adaptation aux établissements fermés

Une expérience totale renvoie à l'idée d'un élément parasitant la vie quotidienne et organisant l'essentiel de l'existence. Les discours des mineurs sont assez révélateurs de cette réalité. En évoluant dans cet univers fermé, certains mineurs s'y adaptent. Les ressorts d'institution totale influencent une suradaptation aux établissements fermés.

« Il y en a qui aiment bien la prison, donc ils vont encore plus divaguer. C'est malheureux à dire, mais c'est la réalité. La prison, il y en a qui aiment bien. Ou il y en a qui préfère la

²⁶ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit., p. 45. Cité dans : Catherine Lenzi et Philip Milburn, loc. cit.

²⁷ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit., p. 41.

²⁸ Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, 2007.

²⁹ Catherine Lenzi et Philip Milburn, loc. cit.

prison que dehors. Parce qu'ils ont des problèmes dehors. Et puis en prison il y a les éducateurs, on mange ensemble, on s'intéresse à nous et tout. Je sais pas. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

Cette remarque indique une dimension de protection et de bien-être par rapport au vécu extérieur (ce qui fait partie de l'emprise). Il existe une ambivalence dans l'expérience que les mineurs font de l'institution, qui peut agir comme une institution rassurante à laquelle on est adapté. Sur ce point, la différence entre les CEF et les EPM est notable, le premier établissement étant plus familial et le second plus impersonnel, donc enclin à offrir une expérience individuelle de l'enfermement.

Les réalités décrites sont étroitement liées à l'emprise que les établissements créent : l'emprise de l'institution et l'emprise du groupe. En conséquence, l'établissement est omniprésent et les mineurs finissent par s'y adapter. En d'autres termes, les mineurs intériorisent des valeurs et des façons de faire propre au milieu fermé. Cette adaptation suppose une perte de l'individualité et une mise en conformité avec l'archétype du mineur placé ou du mineur incarcéré. L'intériorisation de contraintes peut notamment avoir pour conséquence de rendre les individus impuissants à vivre dans tout autre milieu.

« C'est bien la prison... Enfin non, c'est pas bien... Le seul problème c'est que t'as pas de liberté. Mais après, si tu pouvais sortir, ce serait bien. En prison, j'avais ma fume, mon *shit* quoi, mes clopes, j'avais une plaque pour me faire à manger, j'avais une télé. Par contre, c'est parce que j'avais de l'argent. Sinon t'es un galérien si t'as pas d'argent. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Se joue ainsi un processus de déculturation, et d'intégration carcérale, notamment à l'origine d'un désir de retour, de « réintégration » dans l'institution totale, ce qui peut expliquer d'une certaine façon les nombreuses récidives et les allées et venues de certains en détention. Pendant mon enquête, par exemple, un des mineurs a été incarcéré trois fois de suite à l'EPM. Dès lors, on imagine bien que la prison devienne un lieu connu, voire même familial.

En conclusion

L'enfermement est une épreuve individuelle, une expérience totale touchant tous les domaines de la vie sociale, contraignant le mineur spatialement, temporellement et mentalement. L'enfermement est un assujettissement qui peut avoir tout un ensemble de conséquences sur la personnalité des détenus. C'est une vie artificielle hors du monde extérieur. On observe que les mineurs font l'expérience de l'enfermement, caractérisée par une incertitude du temps de la détention, par une soumission aux règles, par la déresponsabilisation et l'infantilisation, par l'attente de sortie et les injonctions quotidiennes de l'enfermement. L'enfermement apparaît

ainsi comme une épreuve à un moment de la vie des mineurs. Le temps que les mineurs passent en établissement est en rupture avec leur vie quotidienne à l'extérieur. À force d'évoluer dans cet univers fermé, il apparaît que les mineurs s'y adaptent. Ces ressorts de l'institution totale conduisent parfois à une suradaptation aux établissements fermés. Quand on enferme, on condamne l'individu à exister à l'intérieur d'un espace limité, au sein d'un groupe constitué. Il s'agit à présent d'étudier l'expérience de l'institution totale sous l'angle du rapport aux autres personnes recluses et de la cohabitation.

II. Cohabitation

« La prison, c'est pas les murs, c'est les autres³⁰. » Si l'expérience de l'enfermement a une dimension individuelle, elle est aussi une expérience collective de cohabitation. Les mineurs présents sur les lieux fermés vivent, en quelque sorte, une cohabitation forcée. Ils sont immergés dans un collectif au sein duquel ils évoluent. Comme dans toute société, le rapport aux autres suppose tout un ensemble de processus sociaux. En établissement, les mineurs se trouvent dans un rapport ambivalent au collectif, à la fois dans un engagement et dans une distanciation. Certains mineurs décident de se mettre en retrait du collectif ;

« Il y a pas d'amis ici. On va pas s'entendre du jour au lendemain. Y a pas d'ami ici. Que des connaissances. Pas de potes. Rien. Ça sert à rien d'être proche. On sait pas ce qu'il peut se passer. Ils peuvent profiter de moi, je fais confiance à personne ici. Je les aime bien, je m'entends bien avec tout le monde. Mais je fais confiance à personne. S'ils peuvent parler dans mon dos. Si je me rapproche trop d'un type, le lendemain il va partir en hebs, en prison. Non vaut mieux pas. De toute façon, tu le verras plus jamais de ta vie. Parce que la plupart qui viennent ici, ils arrêtent pas les conneries. Il y en a qui arrêtent, qui réussissent leur vie. Il y en a plein qui ont réussi leur vie. Mais il y en a qui arrêteront pas. Il y a pas d'amis ici. C'est chacun pour sa pomme. N'avoir besoin de personne. Ne compter sur personne, que sur soi-même. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Quand d'autres s'engagent corps et âme dans leur situation d'enfermement. En milieu fermé, un processus d'intégration au monde de l'enfermement est à l'œuvre. Petit à petit, chaque mineur se fait une place et se forge une identité intra-muros, participant par la même à une dramaturgie sociale, faite de jeux de rôle et de mises en scène. Les relations entre les mineurs sont régies par ces identités et ces rôles. Elles sont également définies par le fait que cette cohabitation ne soit pas choisie et qu'ils se retrouvent avec d'autres mineurs avec qui ils n'ont pas, *a priori*, une relation constituée.

³⁰ Dominique Lhuillier et Adona Lemiszewska, *op. cit.*

« Bienvenue dans l'univers du CEF », « la prison c'est tout un monde », a-t-on pu me dire lors de mes immersions. À l'articulation de l'individuel et du collectif se trouvent ces notions d'univers symbolique et de monde social, un ensemble de propriétés propres à un groupe et auxquelles les mineurs se réfèrent. Le monde des mineurs présents dans ces établissements est fait de croyances, de postures, des jeux de rôle, d'un argot particulier, de références communes et des codes. Habiter renvoie aux habitudes et aux habitus³¹ des résidents.

Le concept de monde social, déjà mobilisé dans le chapitre 3 pour traiter des sentiments d'appartenance des intervenants à des groupes, peut tout autant être mobilisé pour analyser les logiques collectives entourant le quotidien des mineurs. Ces derniers se sentent appartenir à des groupes de référence, à un ensemble interactif. La notion d'*univers symbolique de référence*, est églament pertinente à mobiliser. Elle définit des façons de faire, de se retrouver autour de significations communes, de s'entendre sur ce qu'on est collectivement. « On a notre façon de parler, notre façon d'être », pouvait-on me dire régulièrement. On observe tout un ensemble de normes, de codes et de rites dans les établissements.

Il n'est pas rare que les lieux d'enfermement soient présentés comme un univers ou un monde à part, isolé du reste de la société. Pour les intervenants comme pour les jeunes, les établissements fermés sont un ailleurs. L'expression d'« univers carcéral » est d'ailleurs souvent utilisée dans le langage courant. En les présentant de la sorte, il est sous-entendu que les établissements fermés sont une autre réalité, que l'on ne peut l'atteindre qu'en y étant immergé totalement. Cela est notamment lié au fait que ces lieux fascinent ceux qui ne les connaissent que de l'extérieur. En conséquence, ceux qui les connaissent de l'intérieur deviennent des témoins de cet univers à part de la société. Ils vivent d'ailleurs souvent leur expérience en établissement comme une étape marquante et formatrice, qu'ils y aient travaillé ou qu'ils y aient été placés ou détenus.

Les réalités de cet univers carcéral sont notamment perceptibles dans le vocabulaire spécifique, différent en CEF et en EPM. Au sein de l'EPM, on parle de « mitard³² », « cantine³³ », « yoyos³⁴ » ou encore de « parloir » pour décrire des espaces ou des pratiques. Au CEF, le vocabulaire est plus limité, hormis l'emploi du mot « yoyo ». Le CEF est moins proche d'un modèle d'une prison pour adulte, ce qui explique une différence dans la richesse du vocabulaire spécifique associé. À l'EPM, la richesse de l'argot soulève des réalités propres à l'établissement, et marque son inscription dans un monde carcéral. Cela marque des

³¹ Selon la formule de Bourdieu : Pierre Bourdieu, *Le sens pratiques*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1980.

³² Quartier disciplinaire.

³³ Achats que les mineurs peuvent faire pour avoir des produits dans leurs cellules.

³⁴ Système que les jeunes adoptent pour faire passer des objets d'une cellule à l'autre.

différences substantielles entre les deux établissements et l'expérience qu'en font les mineurs. Ces différences sont présentées ci-dessous à l'aune des concepts d'identité et de dramaturgie sociale afin de comprendre l'expérience de la cohabitation en milieu fermé.

A. L'identité intra-muros

Dans un texte de Corinne Rostaing³⁵, l'identité est une notion centrale pour comprendre l'institution carcérale, spécifiquement les expériences des personnes sous écrou. Pour l'auteure, la prison amène à une transformation identitaire. En d'autres termes, l'isolement du milieu d'origine et le placement dans un univers contraignant entraînent une remise en cause de l'identité. L'expérience de la prison constitue une atteinte directe à cette dernière et une atteinte à l'image de soi ainsi qu'à son intimité, comme l'écrivait Erving Goffman dans son ouvrage *Asile*³⁶. L'identité des reclus est abîmée et leur personnalité peut s'en voir changée. L'auteur présente différents procédés de mortification du moi ; dépersonnalisation, perte d'autonomie, isolement, etc. ; des éléments développés dans la première partie de ce chapitre.

Plus généralement, des publics comme les chômeurs ou bénéficiaires d'aides sociales, les personnes handicapées, etc. toutes personnes exclues et victimes de stigmates sont dans une remise en cause de l'identité lorsqu'ils sont confrontés à des institutions. Erving Goffman, dans un ouvrage publié en 1963³⁷, définit le *stigmat* comme attribut social dévalorisant se définissant dans le regard d'autrui. La stigmatisation est une théorie sociologique supposant que le sujet est étiqueté³⁸, qu'il se voit assigner un statut et un rôle particuliers. L'arrestation puis l'incarcération marquent la stigmatisation de la personne comme délinquante. Ce processus apparaît clairement dans les observations que nous avons effectuées.

Les mineurs étant en établissement ne participent plus à la vie collective hors les murs, ils perdent leurs repères et vivent une crise d'identité liée à l'enfermement. L'enfermement implique un effritement de l'image positive de la personne. Erving Goffman parle à ce titre de dépersonnalisation volontaire³⁹. Cette dépersonnalisation s'accompagne, en quelque sorte, d'une « repersonnalisation ».

³⁵ Corinne Rostaing, « Les détenus : de la stigmatisation à la négociation d'autres identités », dans Serge Paugam, *L'exclusion l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996.

³⁶ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit.

³⁷ Erving Goffman, *Stigmat. Les usages sociaux du handicap*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975.

³⁸ Pour reprendre le terme d'Howard S. Becker (Howard S. Becker, *Outsiders. Studies in the sociology of deviance*, New York, The Free Press, 1963).

³⁹ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit.

1. Identités assignées selon des morales partagées

a. Une hiérarchie des infractions

Plusieurs niveaux d'identités peuvent être repérés dans les établissements. Il y a les identités institutionnelles liées à la situation du mineur dans l'établissement. Tout un ensemble d'autres rôles sont, non plus construits par l'institution, mais par les pairs. Les mineurs s'identifient les uns les autres et se confèrent un statut social fait de réputations. Il se construit, par exemple, une hiérarchie d'infractions, reposant sur une morale subjective, des catégories mentales. Les mineurs normalisent certains actes et en condamnent d'autres. Les braqueurs sont en haut de la hiérarchie, reconnus comme des grands voyous. Les trafiquants et les dealers sont vus comme des petits délinquants. Karim et Mohammed m'explique cette hiérarchie à l'occasion d'entretiens :

« Pour moi, une personne qui viole ou qui touche une petite, c'est exactement pareil qu'une personne qui séquestre quelqu'un ou qui séquestre un vieux. Pareil. Dans tous les cas, il faut le piétiner. L'autre là, Mehdi, il est là pour séquestration. Un vieux de 84 ans. Le vieux de 84 ans, même pas tu le touches. Il va te regarder, il va avoir peur de toi, il va faire un arrêt cardiaque tout seul. Pourquoi tu vas le séquestrer, pourquoi tu vas le taper ? Il t'a fait quoi ? Il t'a rien fait. Tu veux aller le cambrioler, va le cambrioler, mais ne va pas séquestrer un vieux de 84 ans. Par contre c'est un stock, il est comme ça, il est balaise, il a 30 ans, :à, je peux comprendre. T'as eu peur pour toi, t'as eu peur de te faire enculer, tu peux le séquestrer. Mais 84 ans, t'imagines ou pas ? Tu rentres dans la maison le vieux, il est en train de dormir. 84 ans, il doit être petit comme ça, une toute petite boule, il doit être malade de toutes les maladies du monde. Ceux qui font ça, c'est des victimes, des victimes. C'est pour ça tout à l'heure. T'as vu tout à l'heure ? Pour rigoler avec lui, j'ai fait le malin. D'un coup, il s'est gonflé. Il a fait le beau. Tu vois les gens comme ça ? Dehors les gens comme ça, ils parlent avec moi je leur casse leur bouche. Je rigole avec eux, ils veulent pas rigoler avec moi je leur casse leur bouche. C'est pour ça je dis "sale victime". »

Karim, 16 ans, placé au CEF

« Quand t'as fait un braquage, t'es un gros, t'es un grand. Il y en a qui sont là parce qu'ils ont tué leur mère. Il y en a qui tombe pour des vols. C'est pas pareil que ceux qui tombent pour un vol à main armée. C'est pas pareil. Moi, je suis là pour vol à main armée, quand il y en a qui me disent qu'ils sont là pour vol à l'arraché, je rigole. En plus, ils me disent qu'ils ont volé des grands-mères. Ça me fait rire. C'est pas le même état d'esprit. Moi franchement, voler une grand-mère... elle a pas de défense... Elle est vieille, laisse la tranquille. Après, moi, j'ai braqué c'est pareil, mais au moins, il avait une arme pour se défendre, le mec. C'est une honte de voler une personne âgée. Mais il y en a qui le cachent. Mais après, les infos elles tournent. Tout se sait, tout se sait en prison. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

Comme on peut le voir, les agresseurs sont mal jugés. Les infractions visant une mère, une personne âgée ou handicapée sont souvent dévalorisées, du fait qu'elles touchent à une

personne jugée plus faible. Les auteurs de viols et d'agressions sexuelles sont vivement persécutés et stigmatisés du fait de leurs actes et se voient nommés « victimes » par le reste du groupe, des faits observables en EPM ou en CEF. Ces discours des mineurs créent des catégories et donnent une valeur de « bons voyous » par rapport à une immoralité des « mauvais voyous ». Ils témoignent d'une hiérarchie des infractions auxquelles sont associées des valeurs morales.

b. La figure de la victime

La figure de la victime est également associée à la prise de traitements médicaux. Azdine, par exemple, trouve que les pratiques du psychiatre n'ont pas de sens, il ne les comprend pas.

« Jamel a un moment il prenait des cachetons, il a pris, mais ça y est, il en prend plus. Trop d'effet. Il a dormi toute la journée. C'est pas naturel ça, de dormir toute la journée. Et pour faire les activités, dans le coltard. T'es comme ça, tu captés rien. Ca sert à rien. Après moi, j'ai jamais pris. Mais c'est pour les schizophrènes ce qu'ils donnent. Du Tercian.... C'est pour les schizophrènes ou les violeurs. Ils prescrivent ça, et après, ils nous font la morale pour un joint. »

Azdine , placé au CEF

L'exemple des médicaments est assez révélateur. Pour lui, il est incohérent de prescrire des traitements psychiatriques tout en interdisant et en condamnant l'usage du cannabis. On peut penser qu'Azdine vit cette contradiction comme une injonction paradoxale. Les morales des mineurs sont en décalage avec celles de l'institution, comme l'explique le psychiatre du CEF :

« Là, j'en ai un qui m'a demandé un traitement, car il se disait en manque. Je lui donne, mais tout le monde lui dit que c'est un cachetonné, que c'est une victime. Mais je lui dis que c'est sa santé. Il a un neuroleptique, il a des somnifères, et là il les reveut. Il faut qu'il adhère au traitement. Mais la pression des autres... La vision du traitement n'est pas évidente. »

Jean-Paul, Psychiatre CEF

L'exemple du psychiatre est révélateur de l'existence de croyances collectives. Les traitements psychiatriques sont vus comme une faiblesse. Ceux qui en suivent sont régulièrement identifiés comme des « cachetonnés ». Ce terme négatif est employé par les mineurs dans le sens de la soumission aux traitements médicaux, et par extension au personnel médical faisant partie de l'institution. Ainsi, nombre de mineurs refusent les traitements. Ceux qui l'acceptent le cachent aux autres. L'exemple des médicaments est intéressant et nous éclaire sur la force des contraintes collectives favorisant les dynamiques de posture.

Par un processus de contrainte collective, les mineurs font des choix en fonction des exigences morales du groupe et de la dimension symbolique. Ces références s'élaborent contre celles de

l'institution et ses représentants professionnels, notamment les valeurs du psychiatre, qui prescrit des médicaments à un mineur dans une visée de « guérison ».

Un phénomène de stigmatisme touche particulièrement les auteurs d'agression sexuelle et entraîne leur exclusion du collectif. Archétype de la figure de la « victime », les agresseurs sexuels ne sont pas les seuls concernés par cette place particulière dans le collectif des mineurs. Dans les deux établissements étudiés, certains mineurs sont isolés du groupe et victimes de brimades.

« Il y a des détenus, c'est des isolés. Ils veulent pas sortir parce qu'ils savent qu'ils vont se faire frapper. Il vont pas aux activités. Ils vont nulle part. Ils sortent pas de leur cellule. »
Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

« Les victimes, frère. Ils sortent pas de leur cellule, tout ça. Mais ils avaient qu'à pas faire le beau. Dans toutes les unités, il y a deux ou trois victimes. C'est obligé, il y a des victimes. Ils parlent pas, victime. T'es coffré, tu parles pas, t'ouvres pas ta fenêtre. Si t'ouvres ta fenêtre, t'es mort. Séparation. Ils sortent plus. Et ils sont victimes pour plein de trucs. Pour ce qu'ils ont fait pour être ici, parce qu'ils ont essayé de faire le beau. Des fois, c'est à la tête, toi je t'aime pas tu vas être une victime. Et il y a des leaders comme partout. T'imposes ton respect. Deux trois bagarres, après c'est bon. Pour que les autres sachent. Mais il faut pas prendre le plus faible aussi. Il faut pas s'en prendre un qui a peur. Il faut en prendre un qui pèse. Pareil qu'au quartier. C'est la loi de la jungle. »
Jamel, 17 ans, détenu à l'EPM

À l'EPM, une unité de prise en charge adaptée, l'UPCA, également appelée unité de confiance, est même identifiée comme étant une unité de « victime », quand une autre unité est nommée celle des « bonhommes », comme on le voit dans ces extraits :

Extrait du journal de terrain de l'EPM : La vie en unité

[...] Je m'installe dans la salle commune. Les mineurs arrivent au compte-gouttes, avec les yeux gonflés du matin. Nous discutons de choses et d'autres. Un jeune garçon m'explique qu'il s'est fait retirer sa télé à cause du yoyo.

Un autre jeune arrive et s'installe à côté de moi. On se présente. Il s'appelle Jamel. Il me demande qui je suis. Il m'explique que l'unité 3 est l'unité des « bonhommes » (sic). Les mineurs de cette unité sont proches et solidaires entre eux. Lorsqu'il y a des soucis avec des mineurs d'autres unités, ils vont se protéger entre eux.

Je comprends que certaines unités ont des réputations propres et que le sentiment d'appartenance à une unité peut être fort. Le jeune m'explique que l'unité de prise en charge adaptée, contrairement à l'unité 3, est considérée comme celle des plus faibles :

– C'est l'unité des mouilles. C'est les tapettes, les victimes.

Un éducateur m'expliquera plus tard :

– Il y a des logiques de territoire par unité. Ils défendent même leurs éducateurs parfois.

Ils repartent en cellule après avoir pris leur petit déjeuner. Vers 9h, les surveillants vont chercher les mineurs un par un pour les emmener en activité. Chaque jeune a une carte d'identification pour passer chaque porte. À partir des données de la carte, sont produites des fiches sur lesquelles sont inscrits les mouvements de chacun des jeunes dans la journée.

« Et l'UPCA c'est l'unité des mouilles⁴⁰. En fait, ceux qui vont à l'UPCA c'est soit c'est des isolés. En gros, ils veulent plus parler avec personne parce qu'ils ont peur de tout. Soit c'est ceux qui préparent leur projet. Ça, c'est compréhensible. On connaît les gens qui préparent leur sortie. On entend par les matons. Mais c'est vraiment une unité de victime. Parce que c'est depuis toujours comme ça. UPCA égale victime. Ça peut être une sanction aussi, mais on connaît. On sait qui a eu une sanction. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

« Les réputations sont dures à changer. L'unité 6, l'unité de confiance, ça fait trois ans qu'elle n'a plus été l'unité de confiance. Et il y en a encore qui sont capables de dire c'est l'unité de victimes. »

Josiane, Enseignante à l'EPM

l'UPCA est une unité de prise en charge adaptée qui propose un régime spécial de détention. Les personnes en fin de peine peuvent y être placés. Ceux en difficultés peuvent en faire la demande, notamment ceux victimes de brimades de la part d'autres jeunes, principalement les auteurs d'agressions sexuelles.

Ces références sont des catégories mentales agissant comme des univers symboliques de références, auxquels des valeurs morales et des symboliques particulières sont attachées. Il est intéressant de noter un lien entre les catégories institutionnelles (unité de confiance, etc.) et celle des mineurs (victimes, etc). Les mineurs s'approprient les catégories institutionnelles pour leur donner un sens dans leur monde, dans leur univers de référence. Le fait de considérer l'unité de confiance comme liée à la perversion sexuelle contribue à lui conférer une valeur anti virile, négative, contraire au système de valeurs qu'ils élaborent. En somme, cela agit comme une inversion du sens institutionnel. C'est aussi pour les mineurs une manière de s'approprier le sens de l'incarcération selon leurs propres systèmes de valeurs et de neutraliser de la sorte, les valeurs des établissements, un premier pas vers une émancipation de l'emprise institutionnelle.

2. Formation de groupes intra-muros

Au-delà de l'assignation de réputations selon la situation du mineur, d'autres logiques identitaires sont observables et relèvent d'un processus moins passif : par appartenance « ethnique », par origine sociale ou par ville de provenance. Concernant les relations interethniques, certaines logiques identitaires et un sentiment d'appartenance à une communauté vont se dégager. En CEF, durant quelques semaines au cours de l'enquête, les mineurs ont formé deux groupes nommés celui des « Arabes » et celui des « Français ».

⁴⁰ Victime en argot local.

« Nous les Arabes, on reste un peu entre nous. On est quatre Arabes et quatre Français. Du coup, les Arabes dans une table, les Français dans une autre. Moi, je les aime bien tous. »

Ismaël, 17 ans, placé au CEF

En EPM, les relations interethniques étaient moins prégnantes. La ville d'origine, notamment les deux grandes villes de la région, et l'unité dans laquelle les mineurs sont détenus, sont des éléments plus déterminants dans la constitution de sous-groupes en détention.

« En globalité, les unités, c'est un peu le même truc. Mais la 5, il y a plus de mineurs d'ici. Et nous, la 6, on est pas d'ici, on est d'une autre ville. Et c'est un peu la guerre entre les villes. Donc, nous, entre les unités, c'est un peu la guerre. Et la 3, ils sont de notre côté. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

Ces logiques de regroupements reposent sur des univers de références et sur des relations interpersonnelles, notamment le fait que des mineurs se connaissent de l'extérieur ou connaissent des personnes en commun.

3. Identités et relations genrées

Les CEF ne sont pas mixtes, contrairement aux EPM dans lesquels des garçons et des filles se côtoient quotidiennement à l'occasion d'activités diverses et variées. En milieu fermé, les identités genrées se définissent autour d'une virilité masculine exacerbée. Cette dernière se manifeste notamment par l'intimidation, l'agressivité et l'affrontement physique. Les caractéristiques associées au genre féminin sont, quant à eux, marquées du stigmate de la domination⁴¹.

Les figures de « victime » et de « bonhomme », citées précédemment, en sont de parfaits exemples. La victime se définit par la soumission, la passivité ou encore le retrait ; des caractéristiques associées au genre féminin. Tandis que le bonhomme incarne la sur-virilité, érigée en référence et garantissant une intégration, voire une domination dans le groupe des détenus. Ce codage sexué va influencer, de diverses manières, les identités des jeunes filles, comme celles des jeunes garçons détenus. Ces derniers vont essayer de répondre à l'injonction de la virilité par un ensemble d'attitudes et d'apparats ; la manière de marcher, de parler, de se vêtir, et surtout par la pratique du sport. Pour les jeunes filles, la situation est plus nuancée. Elles peuvent adopter des comportements virils comme la violence ou la vulgarité, pour se

⁴¹ Laurent Solini, Gérard Neyrand et Jean-Charles Basson, « Le surcodage sexué en établissement pénitentiaire pour mineurs. Une socialisation en train de se faire », *Déviance et Société*, n° 2, 2011, p. 195 à 215.

faire respecter au même titre que les jeunes garçons, comme on peut le voir dans l'extrait du journal de terrain suivant :

Extrait du journal de terrain de l'EPM : Commission pédagogique sur l'égalité homme/femme

Aujourd'hui se tient une « commission pédagogique » (sic), une sorte d'atelier mis en place pour les mineurs. L'objectif est de discuter de différentes thématiques avec un intervenant. Un avocat vient animer la séance du jour sur le thème de l'égalité hommes/femmes. Personne ne sait vraiment qui sera présent à part l'avocat. D'après la responsable d'unité, si les éducateurs référents viennent à la commission, les jeunes vont moins parler, car ils vont se limiter par peur que ce soit repris en entretien ou que ça ait des conséquences.

La séance a lieu dans la médiathèque (les éducateurs disent médiathèque et non bibliothèque comme la dernière fois). On me dit que ce lieu et les ateliers qui y sont organisés, c'est d'abord pour se changer les idées et sortir de la cellule et, que la mixité est importante pour l'éducation. Finalement, deux éducateurs sont présents, ainsi que trois jeunes filles et trois jeunes garçons. On se place en cercle devant l'avocat qui reste debout. Les éducateurs ne sont pas dans le cercle et préfèrent se mettre en retrait. L'avocat prend la parole :

– C'est quoi l'égalité ?

Personne ne répond.

Il poursuit :

– Est-ce que c'est écrit quelque part, « égalité » ?

Mohammed, un des jeunes qui se bagarraient dans la bibliothèque, ici même, la dernière fois, se lance :

– C'est écrit sur les palais de justice.

L'avocat rigole.

– En effet, sur les écoles aussi.

– Mais monsieur, je suis plus allé au palais de justice qu'à l'école, précise Mohammed.

Il y a un court silence et l'avocat demande :

– Dans la loi, les hommes et les femmes sont égaux. Mais dans les faits, est-ce que c'est appliqué, l'égalité ?

Yasmine, une des jeunes filles que j'ai déjà rencontrée lors de ma première immersion, répond très vite :

– Non, bien sûr que non.

– Si, on est égaux, contredit Mohammed. Enfin non, peut-être pas.

L'avocat reprend :

– C'est intéressant, sur quoi les hommes et les femmes ne sont pas égaux ?

Mohammed, les mains dans les poches, dit en toute finesse :

– Les putes.

– N'importe quoi il y a des putes hommes, s'insurge Yasmine.

Elle se calme et poursuit en s'adressant à l'avocat :

– Sur les salaires. Et certains disent que les femmes doivent rester à la maison.

Un autre jeune, discret jusqu'ici, regarde Yasmine et lui dit :

– Mais ça fait des millénaires que c’est comme ça. Les femmes à la maison et les hommes, ils vont faire l’argent.

Yasmine le regarde d’un air méprisant, les bras croisés, et rétorque :

– c’est 2016 ma gueule.

Elle ponctue ses dires d’un long tchip⁴².

L’avocat reprend la parole :

– Tu as raison, c’est dans les mentalités et les mentalités changent. Mais la loi ne l’oblige pas. Est-ce qu’avant c’était comme ça ?

Yasmine, très fière :

– Non, par exemple le droit de vote des femmes, ça n’existait pas avant.

– Et pour reprendre l’exemple du travail, est-ce que c’est normal que les femmes soient moins payées ? demande l’avocat.

Mohammed semble contrarié. Il insiste :

– Mais c’est normal après, parce que les hommes ils ont de la force, pas les femmes. Par exemple, pour être maçon il faut de la force.

Yasmine rigole, elle tape sa main contre sa cuisse et affronte Mohammed du regard :

– *Wallah* j’ai fait une formation de maçon, moi je suis maçon, t’es quoi toi ?

Mohammed reste muet. L’avocat lui demande :

– Et comme métier de femme, il y aurait quoi ?

Mohammed a un sourire au coin des lèvres :

– Les juges ! C’est une femme qui m’a fait rentrer. C’est toujours des femmes les juges.

– Et la discrimination, ça existe que par rapport au sexe ? demande l’avocat sans porter attention aux propos de Mohammed.

Un autre jeune prend la parole :

– Non, il y a des patrons qui sont racistes.

– Ou il y en a qui ne prennent pas les femmes moches, dit une jeune assise à côté de Yasmine.

– Toi, ils te prendront pas alors, rétorque Mohammed.

Tout le monde rigole, le brouhaha dure quelques secondes, peut-être une minute, pendant laquelle l’avocat essaye, sans succès, de reprendre le contrôle de la séance. Il finit par hausser la voix :

– Eh, on se calme, respectez un peu la séance, moi je viens ici pour vous.

Mohammed présente ses excuses :

– C’est parce que la cellule, ça rend fou alors quand on sort, on a besoin de rigoler un peu, c’est normal. Et l’égalité en prison, on en parle ?

Yasmine est toujours un peu énervée :

– Bah oui, on peut en parler, nous, pour les mecs on est que des vagins, vous passez votre temps à nous parler de ça, comme la dernière fois quand t’étais sur ta chaise là, et que tu me disais « suce-moi », c’est toi qui va me lécher sale bâtard.

⁴² Son de succion fait avec la bouche, originaire d’Afrique subsaharienne et des Antilles, signifiant sa désapprobation (avec une touche de mépris).

Mohammed se lève, lâche quelques noms d'oiseaux, l'éducatrice intervient et calme tout le monde en menaçant de faire une note d'incident et de renvoyer tout le monde en cellule. Après un court silence, Mohammed poursuit son propos :

– Moi, honnêtement je pensais que c'était pas pour les filles la prison.

L'avocat essaye de reprendre le cours de sa séance :

– Et si vous êtes victime de discrimination, vous faites quoi ?

La jeune assise près de Yasmine, Manuella, prend la parole :

– On milite. Et on va voir un avocat comme vous, comme ça vous avez plein d'argent.

Personne ne fait vraiment attention aux propos de la jeune. Les garçons discutent entre eux, se disent qu'ils en ont marre et qu'ils veulent retourner en cellule. Ils demandent de « péter le boîtier » (sic) pour appeler les surveillants. L'éducatrice appuie sur le bouton d'urgence. Les surveillants mettent du temps, car il y a plusieurs mouvements au même moment. Tous les garçons sont à la fenêtre qui donne sur la cour, tapent dessus pour appeler les surveillants.

Il y a un petit goûter juste avant le retour en cellule. Les éducateurs ne connaissent pas les jeunes, même pas leurs prénoms, ce qui rend plus difficile la discipline. Les surveillants arrivent pour ramener les jeunes en cellule. Les filles veulent rester, mais elles repartent en même temps que tout le monde, car les surveillants ne veulent pas revenir.

Il est intéressant de noter que les interactions entre les filles et les garçons exacerbent les perceptions et comportements genrés, en particulier chez les seconds. La féminité, étant associée à la faiblesse, donc au danger en collectif, n'est pas mise en avant volontairement dans le cadre de ces interactions. Pour les jeunes filles, il s'agit également de se détacher d'une image masculine à laquelle elles sont souvent associées et de réaffirmer leur identité sexuée, en se mettant en couple ou en se maquillant par exemple, un élément présent dans l'extrait suivant du journal de terrain :

Extrait du journal de terrain de l'EPM : Repas en unité

Une troisième jeune, Julie, jusqu'ici discrète, demande à l'éducatrice :

– Ça me va bien le maquillage ?

L'éducatrice lui répond que oui. Julie dit qu'elle ne peut pas vivre sans maquillage, c'est son petit truc à elle, ça lui permet de passer le temps en cellule.

– C'est le seul truc que je cantine le maquillage. Je ne peux pas vivre sans.

Ce qu'elle appelle « cantiner », c'est les achats que les mineurs peuvent faire pour avoir des produits dans leurs cellules. Cela va de la nourriture aux boissons et aux produits de soin et de beauté. La surveillante lui répond en rigolant :

– C'est bien que tu te maquilles, tu es très belle, mais le matin tu mets trop longtemps à te préparer.

Les jeunes filles sont moins directement soumises à l'injonction de la virilité, ce sont surtout les jeunes garçons qui vont se saisir de l'opportunité de ces interactions. Pour ces raisons, le harcèlement sexuel est une pratique courante de la part des jeunes garçons à l'EPM.

« Ouais en face à face avec les garçons, ça se passe bien. Mais quand ils sont dans les cellules, ils se lâchent un petit peu. Ils veulent faire un peu... ils veulent se montrer. Parce qu'ils s'ennuient peut-être, où j'en sais rien. Ils s'ennuient. Mais c'est rare. Sinon ça

se passe très bien. À part, il y a un gars, Jamel, il cassait un peu la tête parce que c'est un gamin. Un coup il va rigoler, un coup il va te casser la tête. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

Dans cet extrait, on comprend que les jeunes garçons adoptent un comportement d'autant plus agressif envers les jeunes filles, qu'ils sont seuls dans la cellule, sans le regard de l'institution, mais aussi soumis au regard des autres jeunes garçons. C'est une situation idéale pour affirmer une virilité aux yeux des autres, par une mise en scène, dans une optique d'intégration, comme détaillé dans la partie suivante sur la dramaturgie de l'enfermement. Par ailleurs, on constate que Jamel change de comportement avec Yasmine en la considérant comme une paire, puis comme une figure féminine qu'il peut harceler. Le discours de Jamel permet de saisir cette tendance :

« Les filles en prison, c'est pas vraiment des filles. Ça n'existe pas en prison les filles. Elles crachent, elles s'insultent, c'est pas des filles. Après moi aussi je les insulte, parce que c'est pas parce que c'est une fille, enfin parce qu'elle a pas de sexe, que je vais pas l'insulter. Mais pour moi, c'est pas des filles. »

Jamel, 17 ans, détenue à l'EPM

En plus d'être des figures féminines, les jeunes détenues peuvent également incarner une personne asexuée ou encore une figure masculine aux yeux des garçons. Ce phénomène témoigne d'une instabilité dans la perception qu'ont les jeunes détenus de l'identité de genre des jeunes filles. Il est une conséquence de la difficulté d'appréhension d'une fille dans un milieu résolument masculin. De la même manière et encore plus explicitement dans cet extrait ci-dessus, l'absence de sexualité ou l'attribution du genre masculin permet aux jeunes garçons détenus d'interagir avec les jeunes filles, en les considérant comme des égaux.

Dans l'ensemble, le genre influence les identités et les comportements des détenus. Leur image et de leurs interactions se construisent autour de la virilité, considérée comme un objectif. Dans ce contexte, les jeunes filles détenues ont des identités de genre instables, à la fois viriles et féminines. Les jeunes garçons, plus directement soumis à l'injonction de la virilité, vont chercher tous les moyens de l'affirmer.

B. Une dramaturgie de l'enfermement

On a pu voir, dans la partie précédente, l'importance de la construction d'une identité intramuros, faite de récits, de mensonges et d'exagérations de la part des mineurs. On a également observé que l'enfermement est une expérience collective. Les mineurs se sentent appartenir à des groupes de référence, à un ensemble interactif fait de schémas de signification. Ces groupes se forment et coopèrent étroitement pour maintenir une définition donnée de la

situation, afin de donner l'idée qu'ils forment un tout. Ces dynamiques sont propices à une analyse d'une dramaturgie de l'enfermement. Cela peut parfois renforcer une identification au monde de l'enfermement. L'identité se construit surtout lors des confrontations avec les autres, au cours d'interactions. En milieu fermé, l'individu réalise une adaptation à la vie intra-muros et développe différentes stratégies (notamment le refus et l'acceptation, des processus décrits par Goffman⁴³) dans le but de se créer une identité intra-muros. On observe un paradoxe entre le souhait de réinsertion et la réalité vécue par les acteurs, qui sont obligés de s'adapter à l'environnement fermé. Pour ces raisons, des jeux de rôle sont de mises en établissement.

Goffman systématise la problématique interactionniste en l'appliquant aux microrelations du quotidien. Dans *La mise en scène de la vie quotidienne*⁴⁴, il étudie cette infinité de comportements élémentaires, adoptés sous le regard d'autrui, qui constituent l'ordre social. Dans sa thèse de doctorat, Goffman conçoit les relations interindividuelles comme des actes de représentation théâtrale. Dans ses relations aux autres, l'individu se présente et se représente, tel un comédien devant son public ; il donne une expression de lui-même pour susciter une impression. Selon Goffman, la vie sociale est donc un théâtre où les individus sont des acteurs et jouent un rôle qui évoluera en fonction des scènes (les interactions auxquelles ils font face). Selon lui, la communication est faite d'un ensemble de rituels d'interactions, de gestes, de mimiques et d'expressions verbales.

« Mais ici, c'est tout petit, on entend tout. Et tout le monde parle entre eux, il y a que ça à faire ici. Donc au final, on sait tout ce qu'il se dit. »

Malik, 17 ans, placé au CEF

Afin d'expliquer ces processus en milieu fermé, la métaphore théâtrale est donc appropriée : l'établissement serait une scène où les jeunes jouent des rôles, participant à une dramaturgie sociale. Dans ce contexte, l'architecture est un décor au sein duquel les jeunes s'identifient et se catégorisent. Les mineurs sont les acteurs d'une scénographie de l'enfermement soumise à tous les regards, ceux des professionnels et des pairs.

Extrait du carnet de terrain de l'EPM : Volley avec l'équipe espoir

Ce matin, a lieu une activité sportive au gymnase de l'EPM. Je croise le professeur de sport, aussi surveillant de l'Administration pénitentiaire. Il a organisé une rencontre avec l'équipe de volley espoir de la métropole voisine.

Lorsque je pénètre dans le gymnase, les jeunes sont assis sur des chaises et observent les volleyeurs. Ces derniers font un match de démonstration. Je m'assois sur une chaise et observe la scène. Les garçons et les filles sont en groupes séparés, dans des coins différents du gymnase. Je

⁴³ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit.

⁴⁴ Erving Goffman, *La Présentation de soi. La Mise en scène de la vie quotidienne I*, op. cit.

remarque que beaucoup de personnes sont venues observer la séance. Des personnes de l'Éducation nationale, de la PJJ et de l'Administration pénitentiaire sont dans un coin de la salle. Quelques autres, que je ne connais pas sont présents au fond du gymnase.

Les jeunes sont rapidement invités à faire un match avec l'équipe de volley. Les filles refusent de participer. Le professeur de sport insiste, mais elles s'y opposent catégoriquement. Seuls les garçons participent à l'activité. Après plusieurs minutes de jeu, ils sont félicités.

Une fois le match terminé, des chaises sont disposées en rond et nous nous installons pour participer à une discussion. L'intervenant sportif introduit et précise aux jeunes qu'ils peuvent poser des questions. L'un des jeunes, que je ne connais pas, demande pourquoi il y a autant d'adultes.

– C'est qui tous ces gens ? Par exemple lui, c'est qui ?

Le jeune me montre du doigt. Jamel, présent dans le groupe, répond à l'autre mineur :

– Lui, c'est un sociologue, il n'est pas d'ici.

Je remercie Jamel et précise au mineur la raison de ma présence. Les mineurs posent ensuite tout un ensemble de questions aux volleyeurs espoirs : Combien vous gagnez ? Vous passez à la télé ? Vous connaissez des célébrités ? Vous fumez ? C'est trop tard pour nous si on veut être sportif de haut niveau ?

Les membres de l'équipe répondent à chaque question avec plus ou moins de détails. Une conseillère d'orientation présente propose également des éléments de réponse. À un moment, Mohammed, un jeune que j'ai déjà rencontré, demande :

– Tu connais Sophie Martel, une fille ? C'est l'ex à un pote à moi, elle faisait du volley.

Les membres de l'équipe rigolent et pointent l'un d'eux du doigt :

– C'est son ex aussi.

Mohammed regarde le volleyeur et lui dit :

– Ah ouais. Apparemment c'est une grosse cochonne, elle suce plein de bites.

Les volleyeurs sont hilares. Celui concerné rougit de gêne. Les professionnels se regardent tous, un petit peu mal à l'aise, ne sachant pas quoi dire.

La discussion de groupe se termine progressivement. Les professionnels ont prévu un goûter. Des boissons et des gâteaux industriels sont disposés sur une table. Je discute avec une surveillante quand deux mineurs commencent à s'insulter. Il s'agit de Yasmine et un autre jeune que je ne connais pas. Yasmine pousse l'autre mineur. L'intervenant sportif s'interpose très rapidement. Un des professionnels présents dit :

– On ne va pas péter l'alarme, après il faut faire un rapport. Et ce serait dommage, tout se passe bien.

Il est possible de lire l'espace de l'enfermement comme une scène où les jeux de rôle sont exacerbés et où le quotidien *intra-muros* est mis en scène. Cette théâtralisation de la vie quotidienne ne se donne pas à voir de la même façon dans tous les espaces. Les postures des mineurs ne sont pas les mêmes dans des lieux de regroupement (promenade, salle de sport, salles de classe), comme c'est le cas dans la scène observée ci-avant, ou dans des lieux plus isolés (cellule, salle d'entretiens). Pour reprendre le vocable d'Erving Goffman, il faut distinguer la « scène », où se donnent en représentation les acteurs, des « coulisses », où ils

ont la possibilité de laisser tomber les masques⁴⁵. Observer, n'avoir rien d'autre à faire qu'observer. Observer pour comprendre, interpréter les actions des autres pour mieux s'adapter et agir en conséquence. Les lieux d'enfermement exacerbent les jeux de rôle entre détenus. Il ne faut pas perdre la face, il ne faut pas montrer sa vulnérabilité. Aucun signe de faiblesse ne doit être visible. Ces dimensions de l'enfermement sont perceptibles dans les deux extraits du journal de terrain suivants :

Extrait du journal de terrain du CEF : Violences

Ce matin, mon arrivée au CEF est plutôt particulière. À peine entré dans le jardin, une éducatrice me salue, et me lance d'une voix stressée et rapide, en courant vers sa voiture :

– Ah, vous êtes là. Vous avez bien choisi votre journée !

Sans vraiment comprendre, je franchis le portail et m'en vais saluer les éducateurs et les jeunes présents sous le kiosque, dans le jardin, en train de fumer. On se salue, on échange quelques formules de politesse. Je n'ose pas vraiment demander aux éducateurs ce qu'il se passe en présence des jeunes, mais je sens bien une tension sous-jacente. Un des jeunes est dans son coin, ne parle à personne. Pourtant, la dernière fois que je l'ai vu il était plutôt bavard. Les éducateurs parlent entre eux de choses et d'autres. Quelques minutes plus tard, alors que je me rends au bureau des éducateurs pour poser mon sac, l'institutrice m'explique que l'ambiance est particulièrement tendue. Elle m'apprend qu'une éducatrice s'est fait agresser par un jeune la veille. « S'est fait agresser » peut vouloir dire beaucoup de choses et laisse la place à toute mon imagination. Je n'ai pas plus de détails, car l'institutrice part en classe. Je décide de ne pas m'arrêter sur cet événement et ne pas trop poser de questions directes sur le sujet. Je descends donc dans le jardin et rejoins le groupe.

J'ai appris plus tard ce qu'il s'était vraiment passé au compte-gouttes, chacun m'ayant donné des détails selon son point de vue. J'ai ensuite, à la fin de la journée, en rentrant chez moi, pu réunir l'ensemble des témoignages des jeunes et des intervenants et pu reconstituer plus ou moins l'événement. L'éducatrice serait rentrée dans la chambre de Pierre, un des jeunes, et celui-ci l'aurait empêchée de sortir. Il aurait fermé la porte, commencé à l'insulter et à crier, et cela tout en la brusquant physiquement. Le mineur en question est un délinquant sexuel. Si j'ai bien compris, l'éducatrice a paniqué du fait du passé de ce mineur. L'éducatrice a subi des violences physiques, mais a priori pas de nature sexuelle. De toute façon, enfermer un éducateur est déjà considéré comme un acte grave.

Ils ont appelé ça une « séquestration ». Le mineur a tout de suite été envoyé en garde à vue. D'après les intervenants, il est « foutu », il va partir directement en prison. « Quand on agresse un éducateur, on ne peut pas rester ». Les intervenants sont chargés d'une mission de service public. Donc, les juges sont intransigeants.

Vers 9h, quelques minutes après mon arrivée, les jeunes partent en activité. Cette fois-ci, je n'y participe pas. Je profite du fait que l'infirmière n'ait pas de rendez-vous pour faire un entretien avec elle. Je rejoins les jeunes et les autres intervenants à midi pour le repas. Il y a toujours un peu d'eau dans le gaz. Un des jeunes est en train de harceler un éducateur de questions pour savoir où est Pierre, celui qui a agressé l'éducatrice. Il veut savoir s'il est en prison. Au fond, je pense qu'il sait, c'est une affirmation qu'il attend :

– Alors il est où ? Il va pas revenir ? Il part direct en prison ?

Les éducateurs répondent à côté :

– On ne sait pas, pour l'instant il est en garde à vue, il va passer devant le juge.

⁴⁵ *Ibid.*

Ils tentent de contourner le sujet, en faisant quelques blagues et en essayant de rigoler avec les jeunes. C'est à ce moment que la tension monte, que les choses dérape, en quelques secondes seulement. Celui qui pose les questions ne s'arrête pas. Un autre jeune se lève et dit, d'un air tout naturel :

– Ça va, ferme ta gueule maintenant.

– Quoi ? t'as dit quoi ? répond le premier.

C'est étonnant que cela ait dérapé pour une insulte. Des « ferme ta gueule », j'en ai entendu à longueur de journée. Mais celui-ci a eu un écho différent. Le premier se lève, retourne la table, les assiettes et les verres tombent, il met un coup de poing au second. Ils s'insultent et se crachent en pleine figure la nourriture qu'ils avaient encore dans la bouche. Un éducateur et le cuisinier réagissent au quart de tour : les deux jeunes sont tout de suite immobilisés (ils leur bloquent les deux bras derrière le dos comme le ferait un agent de police).

– Lâche-moi connard, je vais le niquer.

Les insultes fusent, les jeunes se débattent, les intervenants se prennent deux trois coups au passage. Puis au bout d'un moment, ça se calme un peu. Mais les esprits sont encore échauffés. Ils continuent à s'envoyer deux trois insultes. L'éducateur sportif et le cuisinier prennent chacun un jeune à part. J'entends l'éducateur sportif parler en arabe. Ça calme tout de suite le jeune. On ramasse les tables et les chaises. Je remarque alors que certains des autres jeunes avaient eu le réflexe de se mettre tout de suite sur le côté, et d'attendre que ça se calme. Il y en a même un qui est parti s'asseoir dans le salon. Il semble avoir l'habitude.

Il me dira d'ailleurs plus tard dans la journée :

– T'as vu, moi je me suis tout de suite barré. Ça m'intéresse pas ces trucs. Je m'occupe plus de ça, après ça nous fout dans la merde parce qu'on croit qu'on fait partie de l'embrouille.

Cette précision du jeune, évoquée lors d'un entretien effectué avec lui en fin de journée, m'a particulièrement intéressé et m'a poussé à le questionner plus amplement sur son vécu au CEF.

– Tu rentres ici, t'as fait une connerie, une seule connerie. T'es calme, t'es un gars calme, t'as fait une connerie, l'erreur est humaine. T'arrives ici, tu vois que les gens ils ont fait ces conneries. Ici tu prends un coup, ici tout le monde prend un coup. N'importe quelle personne qui vient ici, il prend un coup, il prend une frappe. Il devient con, il commence à devenir fou. Mais fou t'as compris, pas comme quand je rigole avec toi, c'est pour rigoler t'as compris. Mais il prend un coup. Pourquoi ? Parce que t'es violent, t'insultes, je sais pas... Dehors, jamais j'insulte dehors. Tu peux demander à n'importe qui. On est sous pression à mort. Tu vois par exemple tout à l'heure, « ta gueule », il pète un plomb, tu vois ? Dehors tu me dirais « ta gueule », mais vas-y tranquille, O.K. je ferme ma gueule. Ici tu dis « ta gueule », d'entrée ça veut se taper.

Cette mise sous pression permanente ne fait qu'accentuer les tensions qui peuvent exister. [...]

À la fin de la bagarre, tout le monde reprend sa place et ceux dont les assiettes ont volé vont se resservir. Les deux jeunes se serrent la main sur demande de l'éducateur sportif. L'ambiance s'apaise. La suite des événements est alors très étrange : un long silence, au moins trois minutes. Personne ne dit un mot. Une éducatrice me lance alors :

– Ça va ?

Le silence perdure. Deux trois rires se font entendre. Les intervenants échangent des regards et se marrent. Le cuisinier lance :

– Putain quelle ambiance ici ! Eh ! Ça va, vous êtes là ? ». Les jeunes recommencent à parler un peu. La même question revient sur le tas :

– Alors, il est en prison ou pas ?

L'éducateur rigole :

– Mais je n'en sais rien, lâche-moi avec ça.

Tout le monde retrouve plus ou moins ses esprits. Le repas reprend son cours normal. Un des jeunes ayant participé à la bagarre dit en rigolant au cuisinier :

– Tu m’as bien bloqué quand même ! Bien joué ! Je t’aurais. Tu vas voir la prochaine fois qu’on se tape !

Le cuisinier répond :

– Ouais t’inquiètes, tu vas voir après manger, on va se taper. Et tu m’as mis un bon coup de coude dans le nez mon salaud.

Extrait du journal de terrain du CEF : Rencontre impromptue avec Karim

Nous discutons ensuite des événements d’il y a deux semaines. Karim m’explique que les deux jeunes avaient séquestré une éducatrice :

– Il y a un violeur qui l’a séquestré et qui lui a dit « je vais te violer ». Et ça l’a choquée. Après, l’autre c’était un cambrioleur donc il s’en foutait. Le cambrioleur, il l’a séquestrée pour rigoler. Ils ne l’ont pas frappée ou rien. Mais bon, elle a porté plainte et ils sont partis en prison.

Depuis, l’éducatrice est partie, elle a démissionné. Le soir de l’événement, il y a eu la police qui est venue arrêter les deux mineurs :

– Ils avaient carrément entouré le CEF. Tout le CEF, ils l’avaient entouré. Il y avait je sais pas combien de fourgons de police.

Ces extraits mettent en scène une violence sans motif immédiat⁴⁶, directement liée aux effets de l’enfermement. En collectif, la violence est courante et peut apparaître comme une mise en scène. On le comprend particulièrement dans l’extrait de journal de terrain précédent, quand le cuisinier et le jeune échangent sur leurs performances respectives. La violence est considérée comme légitime par les mineurs lorsqu’elle est la conséquence d’un sentiment de manque de respect ou simplement « pour rigoler », comme on a pu voir dans les extraits ci-dessus. La violence sert également à sanctionner des « balances », selon le terme utilisé par les mineurs, une désignation répandue dans le milieu carcéral⁴⁷.

« Comme je te dis, c’est si tu te fais respecter ou pas. Si tu te fais respecter, l’autre il va pas avoir envie que ça se sache que c’est lui qui a balancé et tout. Ça dépend des personnes. Et ceux qui balancent, ça se sait aussi au bout d’un moment. On sait quand ça a tourné, ça peut pas être tout le monde. Il y a tout ici, ragot, bagarre, tout. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l’EPM

Yazid Kherfi écrit sur la violence, dans le tout premier paragraphe de son ouvrage⁴⁸ : « Dans la rue, au pied de l’immeuble, tu vois deux gamins qui se battent. Au départ, tu ne comprends pas pourquoi ils s’amuse, ils rient, puis bientôt ils s’énervent et ça devient une vraie bagarre. La limite est fragile, tu ne sais pas où s’arrête le jeu. Ces deux enfants ne sont pas seuls, eux jouent, mais d’autres les regardent, alors l’un d’eux doit être le plus fort et ça devient sérieux. Quand tu es sous le regard de l’autre, il faut que tu gagnes, or l’autre est toujours là quand tu

⁴⁶ Antoinette Chauvenet, Corinne Rostaing et Françoise Orlic, *La violence carcérale en question*, PUF, 2008, p. 211.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 252.

⁴⁸ Yacine Kerfi et Véronique le Goaziou, *op. cit.*

te bats. La violence, ça attire. » Les extraits d'entretiens suivants vont dans le même sens. Ils témoignent d'un autre motif qui légitime la mise en scène de la violence ; une épreuve d'entrée dans le groupe des détenus qui permet d'acquérir ou non le respect des autres :

« Le premier jour, quand tu arrives. On te teste. C'est comme la prison. Ils veulent savoir ce que t'as dans le ventre. En général, il faut faire ses preuves. Et c'est pas évident, il faut pas se laisser faire, mais il faut pas trop ouvrir sa bouche non plus. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

« Moi je te respecte, tu me respectes pas on s'embrouille, c'est simple. Ça marche comme ça. Après, il y en a qui s'embrouille juste pour se faire respecter. Bienvenue dans l'univers du CEF. »

Mehdi, 16 ans, placé au CEF

« Un truc ici, ne jamais frapper avec ses mains. Ne jamais frapper avec ses mains. C'est pour ça, tout à l'heure ils se sont embrouillés avec les mains. Sur la Mecque, j'aurais pas pris les mains. D'entrée, il faut prendre des choses. Tu frappes pas avec les mains ici. Tu frappes avec les mains, ils vont pas comprendre. Regarde Mehdi, il a frappé Julien. T'as vu ? Le noir il a frappé l'autre. Il l'a frappé, il lui a cassé le nez. Regarde Julien, il parle encore. Un coup de chaise, sur la Mecque, le Coran il parle plus jamais de sa vie. Brian, tu l'as connu Brian ? Sofiane, il lui a péter le nez avec une télécommande, la Mecque, Brian, il a plus parlé avec lui. Il faut péter, il y a des trucs, il faut jeter des trucs dans la tête de quelqu'un, comme ça il va voir que t'es chaud comme gars. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

La violence est également liée à des histoires de trafic entre mineurs, comme le précise Karim :

« Il y a des embrouilles tout le temps, souvent pour des conneries, des histoires de fume. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

La violence est donc associée à l'économie des relations en milieu fermé et joue un rôle sur les sociabilités intra-muros. Cette réalité témoigne de la difficulté, pour les mineurs, d'échapper aux logiques collectives. Les mineurs participent, malgré eux, à une dramaturgie sociale. Ils y jouent un rôle et participent, de ce fait, à la définition d'un univers symbolique de référence.

En conclusion

L'enfermement est une expérience collective de cohabitation de par l'inscription dans un univers fermé. Le monde des mineurs présents dans ces établissements est fait de croyances, de postures, de jeux de rôle, d'un argot particulier, de références communes et de codes. On observe un ensemble de propriétés, propres à des groupes d'appartenance, auxquelles les mineurs se réfèrent. Les formes de l'enfermement mettent à jour certains enjeux identitaires et exacerbent les postures des mineurs. En conséquence, les établissements deviennent des

scènes où les jeunes portent des masques et jouent des rôles, à la manière d'une dramaturgie sociale. Les mineurs sont les acteurs d'une scénographie de l'enfermement, définie par l'institution mais réappropriée par les mineurs selon des schémas symboliques qui leur sont propres. Ces univers de référence, propres au monde des mineurs, sont des schémas symboliques, des façons de faire collectivement et de s'entendre sur des significations communes. Les mineurs se sentent appartenir à des groupes de référence, à un ensemble interactif fait de schémas de signification.

Cette partie met à jour des expériences variées selon qu'elles s'inscrivent au CEF ou à l'EPM, la contrainte étant moins protocolaire dans le premier établissement. L'EPM a un système disciplinaire de type carcéral, de par tout un ensemble de dispositions. En conséquence, les expériences, individuelles comme collectives, varient d'un établissement à l'autre, selon la nature de l'enfermement et des contraintes institutionnelles. Il apparaît que les mineurs placés en CEF vivent une expérience collective de proximité d'une grande intensité et dans un groupe restreint. En EPM, les mineurs vivent, quant à eux, une expérience carcérale reposant sur un cadre pénitentiaire, sur un encellulement individuel et sur des regroupements moins fréquents au sein d'un collectif plus important.

Conclusion du chapitre 4

On appréhende dans ce chapitre la teneur de l'expérience de l'enfermement et les dessous de l'habiter. Habiter renvoie aux usages de lieux et à un investissement social et affectif⁴⁹. Dans les établissements étudiés, les mineurs s'approprient leur enfermement en participant à la définition d'un mode social propre au milieu fermé. En se focalisant sur le vécu, le quotidien intra-muros, le rapport au temps et à l'espace, on perçoit la force de la contrainte, les tenants et aboutissants de la cohabitation et les contours du monde de l'enfermement. L'ordre social intra-muros est jalonné de normes et de conventions propres au monde des mineurs qui régissent l'expérience et laissent entrevoir des univers symboliques de référence.

D'une part, l'enfermement est une épreuve individuelle, faite de coercition, de contrainte et d'emprise sur les mineurs. On peut voir dans l'enfermement une expérience totale touchant tous les domaines de la vie sociale, contraignant le mineur spatialement, temporellement et mentalement. Les expériences concrètes de la contrainte, telles que l'immobilisation, l'imposition d'une temporalité ou les contraintes réglementaires existent tout autant qu'une emprise plus abstraite sur la psychologie du mineur.

D'autre part, l'enfermement est une expérience collective. Un placement ou une incarcération entraîne une cohabitation forcée avec les autres mineurs. Cette réalité est propice à une dramaturgie de l'enfermement. Les mineurs, par des jeux de rôle, vivent une cohabitation faite de sociabilités particulières. Nous verrons dans la prochaine partie comment les mineurs échappent parfois à la scénographie de l'enfermement, notamment dans des coulisses des établissements, comme les chambres et cellules.

En somme, il apparaît que l'expérience produit des réalités multiples : emprise de l'institution, socialisations particulières et résistance de la part des mineurs. Corrélées aux formes de l'enfermement, les expériences varient d'un établissement à l'autre. Elles sont étroitement liées à la nature de l'accompagnement et à la présence du collectif.

⁴⁹ Michel de Certeau, Luce Giard et Pierre Mayol, *op. cit.*

Conclusion de la partie I

Enfermer, accompagner, habiter, tels sont les trois versants des établissements fermés analysés dans cette partie. Les établissements de privation des libertés pour mineurs sont traversés par un ensemble de règles, d'injonctions et de normes. Tout d'abord, des règles juridiques et judiciaires. Ensuite, des injonctions professionnelles. Enfin, des normes juvéniles entourant la vie des mineurs. Des mondes sociaux variés émergent en établissement et participent à la production d'un ordre intra-muros.

Les CEF et les EPM incarnent un mode d'enfermement à finalité éducative, prévu juridiquement et formalisé autour d'un programme organisationnel et architectural. Ce projet est pensé selon des principes paradoxaux d'enfermement et de décroïsonnement, visant à la fois à une sécurisation et une humanisation . Cette idéologie ambivalente de l'enfermement vise à proposer un accompagnement sous contrainte à dimension éducative. La nature des lieux, articulés au projet pénologique à destination des mineurs, révèle le caractère fermé des établissements, comme leur lien étroit avec l'extérieur. L'invitation à des collaborations extra-muros, la présence de personnels extérieurs, la nature ouverte et humanisée des lieux sont autant de caractéristiques propres aux établissements témoignant d'une volonté politique de favoriser le lien entre l'intérieur et l'extérieur.

L'accompagnement des mineurs repose, par ailleurs, sur des logiques institutionnelles, organisationnelles et professionnelles. Les intervenants partagent de schémas de signification, ils croient en l'idée d'institution et agissent symboliquement pour la faire vivre. L'objectif poursuivi est d'incarner un dedans clair et repérable par les mineurs pour renvoyer une image cohérente de l'institution. Une collaboration étroite entre les intervenants existe afin de garantir cette cohérence, d'échanger les informations et de dégager des interprétations sur les situations des mineurs. Ces organisations visent à rationaliser l'intervention autour d'espaces de travail et d'outils formalisés. Un versant informel de l'organisation existe cependant. Des arrangements entre intervenants sont observables sur le modèle d'un ordre négocié. En somme, la nature du travail d'accompagnement apparaît diversifiée malgré un projet intentionnel centralisé renvoyant une image cohérente de l'activité. Dans les faits, des segments variés de l'intervention émergent dans l'action. Ces segments agissent comme des univers symboliques de référence, révélant différents versants de l'intervention, cette dernière étant à la fois formelle et informelle.

Les établissements sont également des lieux d'habiter, dans lesquels les mineurs font l'expérience de l'enfermement. Ces derniers, en investissant les lieux, s'approprient leur

placement ou détention, et participent à la définition d'un mode social propre au milieu fermé. L'enfermement apparaît comme une épreuve, à la fois individuelle et collective, faite de contrainte et d'emprise institutionnelles et collectives. Les établissements ont un caractère totalisant, ayant des incidences sur le vécu de l'enfermement par les mineurs. Le premier rôle de la privation de liberté est l'isolement du corps. Les établissements fermés pour mineur jouent ce rôle de coercition. Ils sont sécurisés, les mineurs y sont contrôlés et surveillés. La contrainte est au cœur de l'intervention, par un contrôle des corps et par une emprise plus symbolique s'exerçant sur les mineurs. Cette dernière peut exister par tout un ensemble de pratiques : imposition d'une temporalité stricte, absence d'espace et de temps privés, dépouillement identitaire ... Dans le même temps, nous avons observé une tendance à l'ouverture et à l'humanisation des institutions fermées, principalement par la rénovation des espaces, l'accès aux droits, l'individualisation et l'intervention extra-muros.

En dedans, les établissements se révèlent contraignants et totalisants, à la fois pour les intervenants et les mineurs. La production de l'ordre intra-muros, du point de vue des équipes professionnelles et des mineurs, est faite de normes, de mœurs, d'univers symboliques de référence, de sentiments d'appartenance des intervenants et des mineurs, et plus généralement de logiques collectives entourant le quotidien de l'enfermement. Malgré son caractère contraignant pour les individus, l'institution entretient des rapports avec l'extérieur. Le milieu fermé peut également être étudié comme un système ouvert : la présence des mineurs en établissement fermé de logiques extérieures ; l'accompagnement des mineurs se fait, par moment, au-dehors des espaces de l'institution ; et les mineurs entretiennent des rapports avec l'extérieur. La partie 2 s'attache, ainsi, à étudier les établissements par-delà les murs.

Partie II - Au-dehors

La présente partie entend étudier la question de l'enfermement par-delà les murs¹. Après avoir focalisé l'analyse sur la production d'un ordre et d'une organisation sociale entre les murs, il s'agit ici de saisir le lien qu'entretiennent les établissements avec l'extérieur. Le milieu fermé fait partie d'une société², malgré un isolement certain de cette dernière. En plus de s'inscrire dans les trajectoires des mineurs et dans un contexte pénal et institutionnel particulier, le travail des établissements s'effectue aussi par-delà les murs, par un processus de décloisonnement de l'intervention. Par ailleurs, tout comme les intervenants, les mineurs entretiennent des relations hors les murs, interagissent en dehors de la détention ou trouvent des fenêtres échappatoires en institution. En bref, les établissements sont tournés vers l'extérieur. Il paraît essentiel, dès lors, d'étudier l'enfermement dans son rapport au dehors. L'on observe, globalement, une tendance à l'ouverture des institutions fermées, principalement par la rénovation des espaces, l'accès aux droits, l'individualisation et l'intervention extra-muros. Aussi fermés soient-ils, ces lieux ont une part d'ouverture et sont tournés vers l'extérieur.

Dans la continuité des analyses des prisons-villes, notamment décrites par Anne-Marie Marchetti et Philippe Combessie³ ou Grégory Salle⁴, l'objectif de cette partie est d'étudier la prison par-delà les murs et de saisir l'institution extra-muros. En somme, analyser le milieu fermé comme un système ouvert. Cette partie propose un « décentrement du regard porté sur les lieux fermés⁵ ». Comme l'avait montré Corinne Rostaing dans un ouvrage sur des prisons pour femmes, « la prison est de plus en plus ouverte sur le monde environnant. Elle entretient des relations quotidiennes avec l'extérieur⁶ ». Le milieu fermé de la justice des mineurs connaît un processus d'ouverture similaire aux prisons pour majeurs. Cela tient à la fois à des questions liées à l'environnement (rural pour les CEF et urbain pour les EPM), et au lien des mineurs avec leurs familles et leurs pairs présents à l'extérieur comme à l'intérieur des établissements.

Le propos de cette seconde partie est organisé en trois temps. Tout d'abord, les trajectoires sociales, institutionnelles et judiciaires des mineurs sont observées dans le chapitre 5 pour

¹ L'expression « par-delà les murs » est utilisée par Gilles Chantraine dans un ouvrage où il étudie la prison au prisme des expériences extra-muros puis intra-muros : Gilles Chantraine, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, op. cit.

² Philippe Combessie, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, 2001. Philippe Combessie, *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1996.

³ Anne-Marie Marchetti et Philippe Combessie, *La Prison dans la cité*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.

⁴ Grégory Salle, « De la prison dans la ville à la prison ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation », *Politix*, n° 97, 2012, p. 75-99.

⁵ Mathilde Darley, Camille Lancelevee et Bénédicte Michalon, « Où sont les murs ? Penser l'enfermement en sciences sociales », *Cultures & Conflits*, n° 90, 2013, p. 13.

⁶ Corinne Rostaing, *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, op. cit.

saisir ce qui se joue avant l'arrivée des mineurs en établissement fermé. Cette dernière est le résultat d'une série de processus sociaux et judiciaires. Les réponses privatives de liberté sont l'aboutissement de parcours très denses. Il existe ainsi des logiques, extérieures aux établissements, notamment liées à ces trajectoires institutionnelles.

Ensuite, le chapitre 6 présente le double rapport que les intervenants entretiennent avec l'extérieur. L'intervention auprès des mineurs s'établit dans les murs et hors les murs, au sens propre et au sens figuré. Un *continuum* entre le dedans et le dehors est observable, par le développement d'un accompagnement extra-muros, et de sorties physiques et symboliques de l'institution.

Enfin, de multiples adaptations des mineurs sont décrites dans le chapitre 7, témoignant d'un ordre carcéral négocié⁷ intra-muros. Les mineurs interagissent avec l'extérieur, trouvent des moyens de sortir des cadres institutionnels, importent dans les murs des univers de références extérieurs et anticipent la fin de l'accompagnement.

⁷ Anselm L. Strauss, *La trame de la négociation. Sociologie quantitative et interactionniste*, op. cit.

Chapitre 5 – Placer

« J'ai 16 ans, j'ai fait des conneries que même un gars de 30 ans n'a pas faites. J'ai grandi trop vite. Je voyais qu'il y avait de l'argent facile. J'avais de mauvaises fréquentations. J'ai vendu du *shit*. J'ai fait des cambriolages. J'ai frappé des gens. J'ai fait des braquages. J'ai tout fait. J'ai fait du foyer. J'ai fait de la désintox¹. J'ai été à la rue. J'ai été placé. J'ai été au tribunal. J'ai fait de la prison. Et maintenant, je suis en CEF. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

Comment l'histoire d'un individu croise-t-elle celle des institutions ? Quelles logiques sociales et judiciaires mènent au milieu fermé ? La présence des mineurs en milieu fermé apparaît comme le résultat d'une série de processus sociaux et judiciaires. Le témoignage de Karim révèle cette réalité : il est inscrit dans une carrière déviante et soumis à des mesures judiciaires bien avant son placement en CEF. Ces logiques sont extérieures aux établissements : la présence des mineurs dans ces lieux est le résultat de processus antérieurs. En effet, la situation sociale des personnes enfermées suppose d'abord un rapport particulier aux institutions. Ensuite, il faut noter que l'enfermement est le point final d'un enchaînement institutionnel, les mineurs ayant interagi avec les forces de l'ordre et avec l'institution judiciaire² avant d'arriver en établissement fermé. Tout au long de leurs parcours, les mineurs évoluent dans des mondes sociaux particuliers et sont placés dans divers établissements socio-éducatifs. Le terme « placé » est entendu dans un sens large et non au sens d'un placement judiciaire. On suppose que les mineurs sont placés en établissement par la justice, en CEF comme en EPM, pour un temps défini par la loi. Sociologiquement, on peut donc entendre le terme « placer » comme une action de l'institution visant à les contraindre spatialement. Juridiquement, pour les EPM, il ne s'agit pas explicitement d'un placement, mais la logique consistant à mettre un mineur dans un établissement est la même.

Pour apporter des éléments de compréhension quant à ces processus menant les mineurs aux établissements fermés, ce chapitre propose d'analyser les récits des mineurs enquêtés, leur enfance, leurs premiers pas dans le monde de la délinquance et leur premier contact avec la

¹ Cure de désintoxication.

² Ce point est visible dans les travaux de Didier Fassin sur les prisons pour majeurs : Didier Fassin, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Le Seuil, 2015.

justice des mineurs ; en croisant les témoignages avec la lecture d'un panel de dossiers consultés dans les établissements. Parmi les jeunes que j'ai rencontrés au cours de l'enquête, treize ont accepté de m'accorder un entretien en tête à tête. Ces échanges ont pris des formes différentes, selon le lieu et le moment, et ont permis de recueillir des témoignages variés sur l'expérience des jeunes en milieu fermé. Plusieurs de ces entretiens se sont particulièrement axés sur l'enfermement, d'autres sur la période précédant l'enfermement. Ces entretiens présentent des fragments de la vie des mineurs. On y appréhende les tenants et aboutissants des premières infractions, la rencontre avec les institutions de la justice des mineurs et le processus menant à être placé en établissements fermés. Par ailleurs, des entretiens avec des juges des enfants et une éducatrice de milieu ouvert de la PJJ sont également mobilisés dans ce chapitre pour étudier les fondements de la décision judiciaire et appréhender le lien entre trajectoires sociales et trajectoires judiciaires. L'objectif est de montrer que l'enfermement se positionne en continuité avec des trajectoires sociales et institutionnelles denses et advient à l'issue d'une procédure judiciaire particulière au droit des mineurs. Il s'agit, en somme, de montrer que les interactions qu'ont les mineurs avec différents mondes sociaux et leur relation avec les institutions judiciaires participent d'un seul et même phénomène. L'ancrage des mineurs dans des trajectoires déviantes va généralement de mise avec un parcours social et judiciaire particulier.

Les ressorts des parcours des mineurs sont analysés en trois temps. Tout d'abord, on peut voir que les mineurs sont globalement en situation de vulnérabilité bien avant leur première mesure judiciaire. Leurs environnements antérieurs à l'institution sont jalonnés par de multiples fragilités menant à une désaffiliation sociale. Par un processus d'apprentissage social, les mineurs entrent dans des trajectoires déviantes. Ils évoluent dans des mondes sociaux où les actes illégaux sont fréquents. Ils y trouvent une place et construisent un tissu social solide auquel ils se sentent appartenir. Ensuite, en amont de leur placement ou leur incarcération, les mineurs interrogés ont fait l'objet de prises en charge pluri-institutionnelles, laissant percevoir les contours de carrières judiciaires ; une oscillation entre des mesures en justice civile et en justice pénale. Ces carrières judiciaires vont de pair avec des carrières déviantes, expliquant un ancrage dans la délinquance chez de nombreux mineurs. Les placements et incarcérations en établissements fermés apparaissent comme l'aboutissement, à la fois de parcours judiciaires denses et de parcours de vie tournés vers la commission d'infraction. Enfin, en se focalisant sur le processus de décision judiciaire, on perçoit les contours d'une justice portant une attention particulière aux parcours et à l'environnement. Les témoignages ci-après illustrent des tendances et des caractéristiques des mineurs soumis à

des mesures d'enfermement. Ils permettent de saisir les processus sociologiques menant à la commission d'infraction et à la justice pénale.

I. Désaffiliation sociale et monde social des mineurs

Désaffiliation et monde social, deux notions aux origines scientifiques différentes, pouvant pourtant éclairer un même processus d'enracinement dans une condition sociale particulière, propices à la perpétuation d'infractions. Le premier terme de *désaffiliation sociale* renvoie aux travaux du français Robert Castel³. Il l'utilise pour décrire une dissolution du lien social et une crise d'intégration, par des effets de structure. Le second terme de *monde social* fait référence aux travaux interactionnistes américains de l'école de Chicago et renvoie à l'appartenance à un groupe de référence. L'analyse des parcours des mineurs laisse percevoir à la fois une condition sociale de désaffiliation, condition structurelle, et une progression dans des mondes sociaux revêtant un caractère plus collectif, relatif aux sociabilités des mineurs. Une majorité des jeunes sont concernés par ces difficultés objectives et évoluent dans des milieux notamment jalonnés par de multiples précarités. Dans le même temps, l'évolution dans un monde social donné revêt également un caractère collectif des pratiques déviantes, lié aux socialisations et à des organisations sociales préexistantes.

A. Désaffiliation sociale

Robert Castel utilise notamment la notion de désaffiliation sociale dans un chapitre d'ouvrage⁴ et dans un article⁵, dans lesquels il la définit comme un processus correspondant à la dissolution du lien social en raison d'un isolement social. Elle remplace, pour l'auteur, la notion d'exclusion, vue comme trop générale. La désaffiliation s'alimente dans la zone turbulente de la vulnérabilité, notamment quand la précarité du travail est associée à la fragilité relationnelle. C'est un long processus qui a pour issue la précarité économique. On relève plusieurs conséquences de cette désaffiliation, comme le manque de ressources matérielles qui engendre la dépendance aux services sociaux ; et un rapport particulier aux

³ Notamment dans l'ouvrage suivant : Robert Castel, *La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Le Seuil, 2009.

⁴ Robert Castel, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation », dans Jacques Donzelot, *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Esprit, 1991.

⁵ Robert Castel, « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22, 1994.

institutions. Serge Paugam préfère le concept de *disqualification sociale*⁶, rendant compte de la perte de protection et de la crise de reconnaissance sociale vécue par des personnes exclues.

Chez les mineurs rencontrés, les concepts de désaffiliation et de disqualification sont éclairants pour rendre compte des difficultés sociales bien antérieures au placement ou à l'incarcération. Les mineurs évoluent dans des situations sociales instables. Ils grandissent globalement dans des familles à distance du monde du travail et vivent une rupture avec le milieu scolaire. Le milieu familial des mineurs est généralement inconstant, la déscolarisation est fréquente, à quoi s'ajoutent des problèmes de santé ou d'addiction récurrents, ou encore une précarité résidentielle. Certains profils sont très représentés dans les établissements fermés, comme l'expose un éducateur de l'EPM dans l'extrait suivant.

« La plupart des jeunes, ils ne sont pas abandonnés, mais on va dire que quand même, ils rentrent à trois heures du matin à 15 ans. Vous avez très rarement un jeune qui habite dans une maison, dans un petit quartier calme, c'est très rare. Ça arrive, mais c'est très rare. La plupart du temps, c'est vraiment les fréquentations, les horaires, le gamin qui fait presque ce qu'il veut. Le gamin qui abandonne l'école, sachant qu'il n'y a personne à la maison. C'est souvent des profils comme ça, avec un abandon scolaire, abandon maternel, paternel. Le gamin recherche une identité. Il prend le premier du coin, il s'identifie à un groupe, à une vie. Du coup, ils s'identifient à ça et ils sont complètement perdus. C'est surtout ça, des jeunes à la recherche d'une identité, qui évoluent dans un environnement toxique. Et généralement, ça finit là. »

Emeric, éducateur à l'EPM

Le constat dressé par cet éducateur illustre une condition sociale particulière propre aux mineurs concernés par la justice pénale : venant de familles en difficulté, déscolarisés, précaires, venant de quartiers défavorisés et évoluant dans des groupes déviants. Ces situations, présentées plus en détail ci-après, décrivent un processus de désaffiliation sociale, lié à des conditions structurelles dans lesquelles évoluent les mineurs.

1. Conditions familiales des mineurs

Les jeunes placés ou incarcérés dans les deux établissements étudiés ont, pour une grande majorité, grandi dans un environnement familial précaire. Les configurations familiales varient d'un mineur à l'autre mais influencent grandement le commencement des incivilités⁷. La précarité familiale se traduit de plusieurs manières, notamment à travers la situation socioprofessionnelle des parents, la situation maritale et par l'absence récurrente d'une présence paternelle au foyer. Les catégories socioprofessionnelles inférieures dans lesquelles

⁶ Serge Paugam, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 2013.

⁷ Constat également fait p. 163 de l'ouvrage d'Isabelle Coutant : Isabelle Coutant, *op. cit.*

se situent les parents ou l'absence d'activité professionnelle sont caractéristiques. Il est intéressant de noter que plusieurs jeunes ont connu des décès dans la famille proche. On rencontre des cas de familles recomposées, des problèmes psychiatriques dans l'entourage proche ou des incarcérations, comme c'est le cas pour Lorenzo.

« Ma mère ne travaille pas. Mon beau-père il est paysagiste, parce que j'ai perdu mon père jeune. C'était un grand mafieux mon père, il a passé une bonne partie de sa vie en prison. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Pour certains, comme Evan, la fratrie est également concernée par des mesures judiciaires.

« Mon petit frère, il est en CEF aussi. »

Evan, 15 ans, placé au CEF

Plusieurs interprétations de ces phénomènes ont été faites en sociologie, notamment par Donald Offord⁸ qui parle de contagion au sein d'une fratrie, la proportion d'entrées dans une carrière délinquante étant plus élevée si d'autres membres de la famille y ont déjà un pied.

2. Un éloignement du milieu scolaire

L'ensemble des éléments observés dans les dossiers est également caractéristique d'une tendance à un isolement vis-à-vis des institutions, notamment un éloignement du milieu scolaire. Les relations avec le milieu scolaire sont, dans une grande majorité des cas, inexistantes.

« J'ai quitté l'école tôt, tu vois. J'ai jamais trop été à l'école. »

Evan, 15 ans, placé au CEF

La déscolarisation est un fait massif ; presque tous les mineurs enquêtés sont concernés. Parmi les jeunes rencontrés, seul Jamel n'était pas déscolarisé. Il était en classe de première générale avant son incarcération et a poursuivi sa scolarité entre les murs. Pour les autres, la scolarité apparaît bien souvent comme un lointain souvenir et peu d'entre eux sont allés jusqu'au lycée.

3. Santé et addictions

Plusieurs situations font état de problèmes de santé plus ou moins importants, comme c'est le cas de Karim, qui a des problèmes d'addiction, ou de Lorenzo qui suit des traitements

⁸ David R. Offord, « Family background of male and female delinquents », dans David P. Farrington et John Gunn, *Abnormal offenders : delinquency and the criminal justice system*, New York, Wiley, 1982, p. 129-151.

psychiatriques. À la lecture des dossiers, il apparaît que ces deux problématiques sont très fréquemment rencontrées en CEF.

La consommation de produits psychoactifs apparaît dans la quasi-totalité des dossiers. Les produits consommés sont majoritairement l'alcool, le tabac et le cannabis, à quantité variable, mais à fréquence souvent très forte, comme on peut le voir dans l'extrait suivant.

« En fait, une fois j'ai pris une cuite, j'avais 12 ans. On m'a retrouvé avec trois grammes cinq dans le sang. En plus, je m'étais fait démolir la gueule parce que j'avais cherché la merde à des types de 20 ans. Ils m'ont pris à plusieurs, ils m'ont marbré⁹. Et les pompiers m'ont retrouvé avec un double traumatisme crânien. Du coup, ma mère elle a fait une demande que j'aie en psychiatrie et en désintox pour arrêter l'alcool et le *shit*. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

Les troubles de la santé mentale sont rencontrés communément en CEF et en EPM. Cela peut aller de troubles très faibles, comme la dépression et l'angoisse, à des pathologies relevant de la psychiatrie et s'accompagnant de traitement médicamenteux.

4. Précarité résidentielle et errance

La situation instable des jeunes en termes de logement est également une information d'une grande importance. Les jeunes ne vivaient pas toujours chez leurs parents avant leur placement judiciaire. Les parcours des mineurs rencontrés sont marqués par des déménagements très fréquents, ces derniers pouvant loger chez différents membres de leur famille, chez des proches, être en institution voire à la rue.

« Moi, je suis gitan. J'ai été à la rue. Enfin à la rue. J'étais chez des collègues, j'étais pas à la rue. Et j'ai fait quoi ? Après je vivais chez moi. Mais pas tout le temps. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

L'errance est un élément revenant dans plusieurs parcours. Si l'expression « jeune en errance » est une catégorie de l'action publique, il est entendu ici au sens premier, soit la tendance qu'ont les mineurs à se déplacer dans des territoires différents de manière continue. Les jeunes interrogés ont souvent évolué dans différentes villes, même lorsqu'ils n'y habitaient pas. Les villes de Paris, Marseille, Lille, Toulouse, Strasbourg ou Lyon sont des territoires familiers pour certains mineurs, qui y ont parfois des connaissances et y ont tissé un réseau.

« J'ai voyagé avec mon mec pendant presque un an. On est partis à Paris, à Marseille, puis à Lyon. On logeait à l'hôtel, parce qu'il a de l'argent, il travaillait. Après, on est allés à Strasbourg dans sa famille. Parce qu'on avait été voir sa famille à Strasbourg, donc j'ai

⁹ Terme argotique signifiant « frapper quelqu'un » ou « se battre avec quelqu'un » .

dit qu'on devait aller voir ma famille. Et après, on est retournés à Paris. Et après, je suis retournée chez moi. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

« Je traîne souvent à Lyon. J'ai pas mal de collègues à moi là-bas. C'est pas des amis, c'est des collègues. Je suis souvent à la place du pont à Lyon. Vénissieux, les trois tours. Cette ville, c'est une ville de fada. Le week-end, cette ville, elle me fait péter des plombs. Il y a des chères bonnes meufs. Moi, je suis gitan à la base. J'ai grandi dans un camp de gitan. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Certains mineurs ont également connu des situations d'immigration, comme Ismaël qui a grandi en Espagne ou Mohammed qui est né au Maroc et venu en France à l'âge de 8 ans.

« Moi, je viens d'Espagne. J'ai fait onze mois là-bas. Et là, ça fait un mois que je suis là. Je connais personne en France. Moi, je suis sur la route depuis tout petit. »

Ismaël, 17 ans, placé au CEF

Par ailleurs, de manière générale, les mineurs évoluent dans les zones urbaines situées principalement dans les banlieues.

« Je viens de Marseille Quartiers Nord. Je connais tout le monde là-bas. »

Mehdi, 16 ans, placé au CEF

« J'ai grandi dans un quartier de banlieue. Je connais les tours, je connais les rues, je connais les motos, je connais la circulation, je connais les potes dans les cages d'escalier. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

« Maintenant, j'habite dans un quartier qui devient chaud bouillant. Les poulets, ils en peuvent plus. Tous les samedis soirs, il y a des arrivages de *shit* et tout. Les schmitts¹⁰, ils sont là tout le temps. Il y a tout le temps les condés¹¹. On est fichés, plus que fichés. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Il est à noter un ancrage des mineurs dans des territoires touchés par la ségrégation urbaine. Les mineurs vivent une ségrégation spatiale, allant de pair avec la ségrégation sociale¹². Les réalités et les représentations sociales que portent ces lieux en marge de la cité, autant géographiquement que symboliquement, contribuent à l'appartenance à un monde social en marge de ses affaires et des services qu'elle offre. L'appartenance à un groupe de référence se fait dans le cadre d'un ordre social isolé et en opposition avec le reste de la ville, comme le montrent les travaux de Didier Lapeyronnie¹³.

¹⁰ Policiers.

¹¹ *Idem*.

¹² Argument avancé dans l'ouvrage Classique américain suivant : Frederic M. Thrasher, *The Gang : a study of 1,313 gangs in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press, 1927.

¹³ Didier Lapeyronnie, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, 2008.

B. Le monde social des mineurs

Les fragilités familiales, l'éloignement des institutions, les problématiques de santé et d'addiction et l'instabilité résidentielle sont autant de caractéristiques objectives des conditions sociales dans lesquelles évoluent les mineurs. Si la notion de désaffiliation sociale rend compte de la teneur des vulnérabilités des mineurs, elle ne rend pas compte de leur entrée dans la délinquance. Sur ce point, la notion de monde social permet de prendre en considération l'inscription des mineurs dans des groupes valorisant les pratiques déviantes. Par une socialisation entre pairs, les mineurs se réfèrent à des univers symboliques de référence, notamment perceptible dans les discours.

« Je suis dans le jeu depuis longtemps, je suis un voyou. À 10 ans, j'étais le *chouf*¹⁴ pour les grands du quartier ».

Karim, 16 ans, placé au CEF

Karim entre très tôt dans le « jeu », ce qui signifie qu'il s'est intégré dans les réseaux de trafic de drogue et qu'il y a sa place. Par ailleurs, il se définit comme un « voyou ». Ces expressions peuvent être comprises, plus largement, comme un sentiment d'appartenance à un groupe de pairs dans lequel le mineur a une place socialement valorisée. Il en est de même pour d'autres jeunes interrogés :

« Je suis tombé pour tentative de braquage et séquestration. Et stup¹⁵. Trafic de stup, de la cocaïne. C'est ça le problème, c'est l'argent. J'ai commencé avec des potes. Parce qu'on voulait de l'argent, c'est tout. Ce qui m'a le plus foutu dans la merde c'est la tentative de braquage et la séquestration. Mais ce qui me rapportait le plus, c'est la coke. C'est un truc de malade ce que ça peut rapporter. J'en avais tellement, je pouvais plus le compter mon argent. Et après, on est trop gourmand. Plus on en a, plus on en veut. Et plus on est gourmand, plus on a des chances de se faire péter. Bah j'ai été trop gourmand. J'ai joué. J'ai perdu. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

La référence à l'argent est également propre à un univers symbolique auquel les mineurs se sentent appartenir. Ce sentiment d'appartenance est directement lié aux sociabilités des mineurs. Il ressort globalement une tendance à une déviance de groupe. Dans les dossiers, la majorité des faits ont été commis « en réunion », une circonstance aggravante selon les termes de la loi, et qui est retenue par le tribunal. Nos données font également ressortir cette tendance.

¹⁴ *Chouf* signifie « regarde » en arabe, terme utilisé par la police et les jeunes pour désigner les observateurs des réseaux de drogue, ceux qui avertissent les vendeurs lorsque la police arrive.

¹⁵ Stupéfiant.

« Avec Evan, quand on était gamins on volait des trucs ensemble. Des scooters, des motos. Après, une fois, on est allés dans une cave à vin. On a demandé au mec de remplir deux bouteilles. Puis, on a pris toute la caisse. Puis, on est parti. On faisait des trucs comme ça. On volait dans les magasins. Des conneries de gosses. Puis quand tu grandis, tu passes un échelon. Et ça t’emmène en prison. Ça t’emmène ici. »

Pierre, 16 ans, placé au CEF

« Ça se passait mal avec ma mère et avec mon beau père. J’étais con à cette époque. Je m’en foutais de tout. Je défiais tout le monde. Je me battais tous les jours. Je faisais des conneries tous les jours, je foutais la merde au collège. Je m’embrouillais avec ma mère, je frappais mon beau père. C’était la merde, c’était la galère. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

En somme, la délinquance est une occupation entre pairs. Pour échapper à la soumission des événements de vie de « galère », les actes délictueux peuvent apparaître comme un moyen d’accéder à une forme reconnue d’existence sociale. François Dubet, dans un de ses ouvrages¹⁶, utilise ce concept de « galère » pour décrire la crise d’intégration et la stagnation économique que vivent les jeunes dans les banlieues des grandes villes. Pour l’auteur, ces derniers font l’expérience d’un monde social inhospitalier et y font face par une action instable et opportuniste. Le terme de galère est également utilisé par les jeunes enquêtés pour faire référence à leurs luttes quotidiennes. Ce vécu ressort de cet extrait d’entretien :

« Je sais pas, on est dans une société de merde. Je sais pas. Tu vas à la mission locale pour trouver un boulot, ils mettent deux, trois mois à te répondre. Tu vas là pour chercher un autre truc. Tu vas voir un patron, il te prend pas parce que t’es un Arabe. Plein de trucs comme ça du coup. J’ai été voir les patrons plein de fois, plein de fois. J’y allais : “vous prenez des stagiaires ?”, “non, non, non”. Je sais pas si c’est pour ma tête, ou je sais pas tu vois. »

Malik, 17 ans, jeune placé au CEF

Pour les mineurs, la galère est une succession d’expériences, d’évènements biographiques aboutissant à une souffrance et à l’entrée dans un parcours de délinquance, puis dans un parcours judiciaire. Cet engrenage de violences ou de vols, parfois jalonné d’usage de drogue, est une réponse à une situation sociale particulière. Il s’explique par l’ancrage des mineurs dans un monde social donné et d’un enracinement dans des pratiques déviantes. Les premiers délits peuvent être considérés comme le produit d’une évolution, plus ou moins continue ; qui part des premiers comportements inappropriés dans le milieu familial, se poursuit par des conduites d’incivilité scolaire et aboutit à un délit, le plus souvent commis en groupe. Comme on l’a vu, la transgression ne peut être déliée de conduites antérieures, comme des réactions à des normes familiales très insécurisantes. On peut considérer que l’entrée dans la justice pénale est une continuité de l’expérience des mineurs. L’inscription dans un monde social va

¹⁶ François Dubet, *La Galère. Jeunes en survie*, op. cit.

également de pair avec une affiliation à une organisation sociale propre au monde de la délinquance et à une socialisation concurrente de la norme dominante. Ce constat est fait dans l'ouvrage classique de William Foote Whyte, *Street Corner Society*¹⁷, une enquête dans un quartier italo-américain à Boston.

En conclusion

La privation des libertés est une peine qui s'applique davantage aux populations désaffiliées, d'aucuns diraient aux classes populaires. Elle est éminemment liée à la pauvreté, comme le précise Anne-Marie Marchetti¹⁸. Elle exclut, dans les murs, des personnes déjà exclues au-dehors. Les jeunes pris en charge dans le cadre de placements judiciaires connaissent des situations marquées par des séries de ruptures sociales et institutionnelles. Ils ont vécu des traumatismes graves, des difficultés intrafamiliales, et des ruptures scolaires. Concernant les mineurs de l'enquête, il apparaît, au travers de leurs témoignages et des informations disponibles dans les dossiers, qu'ils vivaient bien dans des situations de vulnérabilité en amont de leur placement ou de leur incarcération. Leur environnement était marqué par des fragilités à plusieurs niveaux. Les mineurs cumulent des problématiques familiales, des difficultés scolaires et des fragilités résidentielles. De plus, ils évoluent dans des territoires et des mondes sociaux particuliers, et s'inscrivent progressivement dans des univers symboliques propices à des pratiques déviantes entre pairs. Pour autant, il convient de préciser qu'une partie, certes minoritaire, des mineurs n'est pas concernée par les processus sociaux en question, notamment ceux concernés par des affaires de criminalité. Les processus décrits plus hauts concernent une partie importante de la population sous main de justice, mais n'en représentent pas l'intégralité.

II. Entre carrière judiciaire et carrière déviante

À terme, les infractions peuvent entraîner des mesures judiciaires. En amont de leur placement ou leur incarcération en établissement fermé, les mineurs rencontrés ont, pour une grande part, fait l'objet de prises en charge administratives ou judiciaires. L'entrée dans une carrière judiciaire va de pair avec un ancrage dans une carrière déviante. Les résultats de l'enquête laissent entrevoir une continuité entre les expériences institutionnelles et l'enracinement des mineurs dans des parcours de délinquants.

¹⁷ William Foote Whyte, *op. cit.*

¹⁸ Anne-Marie Marchetti, *Pauvretés en prison*, Paris, Éditions Érès, 1997.

La notion de *carrière* permet d'analyser les trajectoires des mineurs sous un angle subjectif, rendant compte des enjeux d'interaction, de socialisation et de la signification des conduites déviantes. Elle est utilisée pour décrire le parcours ou la progression d'une personne au cours de sa vie. Everett Hughes définit la carrière comme l'ensemble des étapes d'une profession et les changements de position, d'un point de vue objectif. La dimension subjective de la carrière est également appréhendée dans ses travaux¹⁹, rendant compte de l'interprétation, par la personne, des étapes et de sa progression. Erving Goffman utilise également le concept, non plus pour des professions, mais pour décrire les carrières des « malades mentaux » dans un asile psychiatrique²⁰. L'auteur distingue les étapes des carrières des malades, entre privé et public, à l'articulation d'une signification intime de son identité par l'individu, et d'une situation officielle. Howard Becker propose, quant à lui, d'appliquer le concept à l'étude des déviances. Dans son ouvrage *Outsiders : études de sociologie de la déviance*²¹, il propose d'analyser l'inscription dans des carrières déviantes comme une succession de séquences à la fois subjectives et objectives. Cette dernière définition de la carrière a été retenue pour étudier les parcours des mineurs. Howard Becker produit, à partir de l'étude des musiciens de jazz et de l'usage de marijuana, une analyse des trajectoires déviantes et des apprentissages sociaux. L'ancrage dans des carrières déviantes suppose un enracinement dans des pratiques déviantes. On retrouve ce même processus d'ancrage décrit par Becker dans les témoignages recueillis auprès des mineurs enquêtés.

A. Carrières judiciaires

La consultation des dossiers et les différents témoignages laissent entrevoir des parcours institutionnels denses dans le milieu judiciaire. Sauf quelques exceptions, les jeunes sont en relation avec la justice des mineurs bien avant leur arrivée en milieu fermé. Les différents parcours étudiés montrent qu'ils oscillent entre des mesures d'éloignement, qui visent à les retirer de leur environnement, et des mesures de milieu ouvert, qui visent à les maintenir dans leur famille et leur milieu²².

Il y a globalement une omniprésence de la justice dans leur parcours. C'est un révélateur d'une emprise de la justice des mineurs sur les biographies, l'environnement et les trajectoires

¹⁹ Everett C. Hughes, *Men and their work*, op. cit.

²⁰ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit.

²¹ Howard S. Becker, *Outsiders. Studies in the sociology of deviance*, op. cit.

²² Un paradoxe pointé par Fleur Guy concernant les mesures civiles en protection de l'enfance : Fleur Guy, « La mobilité des adolescents en situation de placement dans le Rhône L'espace, enjeu d'une action sociale », Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2015.

des sujets. La permanence des placements et l'omniprésence de l'institution sont caractéristiques des parcours étudiés.

1. Parcours en justice civile

Généralement, l'entrée dans les institutions se fait au cours des premières années de la vie du mineur par l'intermédiaire des services de l'ASE. Il fait l'objet d'un placement, bien souvent plus sur décision judiciaire qu'administrative. La rencontre avec un juge des enfants se fait, généralement, très jeune. Parmi les raisons invoquées dans les dossiers, on relève un environnement familial précaire ou des difficultés scolaires. Les mineurs ont généralement été accompagnés par des intervenants sociaux, comme c'est le cas de Yasmine :

« J'ai toujours eu des assistantes sociales et des psychologues. Depuis que j'ai 5 ans, je crois. Après, j'ai eu une assistante sociale pendant deux ans. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

En somme, les jeunes des établissements étudiés sont souvent connus des services sociaux avant leur arrivée. Leurs parcours, notamment en protection de l'enfance, sont d'ores et déjà très conséquents. De plus, une grande majorité a déjà été placée en famille d'accueil.

2. Mesures pénales

Les mineurs sont également tous suivis par des UEMO, dans le cadre du milieu ouvert, de manière plus tardive cette fois, souvent au début de l'adolescence.

« Ça fait deux ans et demi que je suis suivi par la PJJ. Ça fait trois ans au mois de mars. Quand j'étais dans le Sud, j'étais déjà suivi par la PJJ. Et puis, je suis arrivé à Chambéry il y a trois piges. Putain, trois piges. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

« J'ai un éducateur PJJ depuis que j'ai 13 ans. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

Il convient de noter que la nature des premiers actes délictueux conduisant à la PJJ est extrêmement variable, puisqu'elle peut aller d'une « gifle sur un ascendant », à un « cambriolage », en passant par de la « consommation de cannabis ». Les infractions à l'origine d'un placement ou d'une incarcération sont souvent des délits : des vols, recels et escroqueries, des coups et violences volontaires, des infractions à la législation sur les stupéfiants, des dégradations et destructions, etc. Si certains mineurs arrivent en établissement fermé sans aucun antécédent judiciaire²³, une majorité présente un parcours

²³ Principalement concernant les affaires de mœurs ou les crimes.

judiciaire et institutionnel important, fait d'une accumulation de délits. La récidive et la répétition concernent de nombreux mineurs placés en CEF et incarcérés en EPM. Pour cause, sont placés en CEF les mineurs les plus ancrés dans des parcours délictueux. Dans le panel d'une enquête publiée dans l'ouvrage collectif *Les sorties de délinquance*²⁴, 74% des mineurs placés en CEF étaient multirécidivants. Concernant les prisons pour mineurs, l'OIP écrit, dans un communiqué datant de 2017, que le taux de recondamnation des mineurs dans les cinq ans suivant la détention est de l'ordre de 70 %²⁵. Ces chiffres rappellent que les mineurs placés en CEF et incarcérés représentent une partie seulement des mineurs sous main de justice : des mineurs ancrés dans des parcours délictueux, ayant déjà fait l'objet de mesures judiciaires voire ayant déjà été soumis à une mesure de privation des libertés.

3. Milieu fermé

En matière pénale, les mineurs ont généralement fait l'objet d'une mesure de liberté surveillée. La très grande majorité est placée en CEF dans le cadre d'un contrôle judiciaire, mais il y a également certains cas de sursis avec mise à l'épreuve. À l'EPM, une majorité de mineurs sont prévenus, soit dans l'attente d'un ou plusieurs jugements.

Si pour presque tous les mineurs, le placement en CEF ou l'incarcération en EPM fait suite à d'autres placements en milieu fermé ou d'autres incarcérations, c'est une première expérience pour certains, comme Mohammed :

« J'étais pas connu des services de police avant. J'ai pas connu, jamais de garde à vue, rien. Je me faisais pas attraper. Et là, j'ai pris un an de mandat de dépôt. Pour un braquage. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

Malgré ces quelques exceptions, avant leur arrivée dans les établissements étudiés, nombre de mineurs ont connu des institutions fermées. Pour une majorité des jeunes interrogés, l'infraction à l'origine du placement ou de l'incarcération est un vol simple, un vol aggravé ou une tentative de vol. Les violences sont la deuxième raison de placement. Prenant des formes très particulières à l'adolescence, les violences représentent d'ailleurs une des difficultés principales rencontrées par les éducateurs. Les cas de détention et usage de stupéfiants sont également très présents, mais sont rarement à l'origine du placement. Certains mineurs ont partagé leur expérience passée du milieu fermé au cours des entretiens. En plus de documenter leur parcours, ces extraits permettent de saisir la manière dont les

²⁴ Florence de Bruyn, Luc-Henry Choquet, Lydia Thierus, et al., « Les "sorties" des mineurs de la délinquance à l'issue d'un séjour en centre éducatif fermé », *Les sorties de délinquance*, Paris, La Découverte, 2012.

²⁵ Communiqué de l'OIP : « Des prisons pour mineur.e.s saturées », 2017.

mineurs ont pu vivre ces périodes d'enfermement et la manière dont ils perçoivent l'accompagnement socio-éducatif :

« J'ai fait un CER et un foyer PJJ. Ça se passait mal. Parce qu'on était... le seul bon foyer que j'ai fait, c'était à Perpignan parce que j'avais un petit studio. Et c'est moi, j'ai fait la conne. Avec un directeur, je me souviens, il était au top ce mec. Et les autres foyers, c'était plus cadré et tout. Mais voilà, j'ai fait des bons trucs, des bonnes sorties. Même le CER. J'ai galéré, mais à l'heure d'aujourd'hui, j'ai que des bons souvenirs. J'ai fait du cheval, j'ai fait plein de trucs, de la randonnée, en rupture, des trucs de fou que dans ma vie j'aurais jamais fait. On a fait de la spéléo. Ça, c'est pas mon truc. C'était un film d'horreur, j'ai flippé, j'osais plus bouger. Mais bon, c'est bien quand même. Avec le recul c'était bien. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

« J'étais dans un CER, et quand tu es là-bas, c'est six mois. Et on a un projet de sortie. On avait une dame, une prof qui s'occupait de nous. Et à la fin, elle m'avait dit qu'elle me voyait dans un apprentissage. J'étais trop heureuse, c'est ce que je voulais faire à la base. À la base, je voulais pas retourner en cours. Et mon éducateur a loupé une date importante pour l'inscription, il a pas fait les choses à temps. Il a pas fait ce qu'il fallait. C'était à lui de s'en occuper. Et du coup, je me suis retrouvé en 3e générale. C'était à côté de la plaque. Ça m'a énervée, parce que quand je suis partie, enfin quand je suis sortie du CER, j'ai eu quatre mois de sursis avec deux ans de mise à l'épreuve. Et du coup, j'étais obligée d'aller à l'école. J'étais obligée, c'était dans mes obligations. Et du coup quand j'y suis allée, ça ne m'a pas plu. J'étais la seule arabe et je comprenais rien. C'était pas mon délire, en plus, c'était loin de chez moi, j'en avais trop marre. J'ai fait deux semaines, après j'y suis plus retournée. Ça me faisait rater une année. Ça m'a dégoûtée parce que ça m'a fait perdre une année. Alors déjà que j'avais perdu beaucoup de temps. Et du coup après, je me suis retrouvée dans une histoire où malheureusement j'étais là, mais j'ai rien fait. Ils m'ont pas mise complice, mais genre non-assistance à personne ou je sais pas quoi. Du coup, j'ai ramassé six mois fermes. J'étais là, j'ai rien dit, je suis restée. Même la victime a dit que j'ai essayé de l'aider, mais vu que j'ai pas averti la police. Parce qu'elle avait quand même... Enfin, il y a deux filles qui l'ont tabassée, mais bref c'est pas moi qui l'ai tapée. Mais j'ai ramassé six mois fermes. Je suis partie en cavale l'année dernière. Et quand ils m'ont retrouvée, ils m'ont révoqué mes quatre mois de sursis. Voilà pourquoi j'ai pris dix mois. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

« C'est ma juge, elle m'a dit, je te mets en Quartier pour mineurs pour que tu voies vraiment ce que c'est la vraie prison. Parce que l'EPM, au final c'est pas vraiment une prison. Il y a pas que des matons, il y a des éducateurs aussi. En Quartier pour mineurs, il y a que des matons. Enfin si, il y a une éducatrice PJJ. Mais c'est comme une SPIP²⁶ chez les majeurs. Mais voilà, je me suis bien tenu. J'ai réfléchi. Enfin voilà, j'ai une famille et tout. En plus, ma mère a déjà vécu ça avec mon père donc c'est pas le but qu'elle le revive avec moi. Je vais essayer de me tenir à carreau maintenant. Mais c'est pas le plus simple. Les tentations, elles sont partout. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

²⁶ Services pénitentiaires d'insertion et de probation.

« Après, je dis pas que c'est un mode de vie pour toute une vie. Y en a pour qui la prison, c'est un bon truc, ça leur met une limite, comme moi. Moi, ça m'a mis une limite, je sais que maintenant je veux pas retourner dans un truc comme ça. C'est pas un bon délire pour avancer dans la vie et tout. Mais je sais qu'il me fallait une limite. Je l'ai eue. Maintenant, ça va m'aider à avancer droit. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

« Mais bon, on est bien en France. Avant, j'étais en Espagne. Même pas une heure de promenade. Tu pêtes les plombs dans la cellule, rien à faire, il y a des rats, c'est sale. Les gens là-bas, ils ont la dalle. Tous les jours, tu te bats. J'ai pas fait beaucoup, j'ai fait onze mois. Je suis sorti, j'ai refait une connerie. Ils ont voulu me réincarcérer pendant deux ans, je me suis barré en France. Et pareil, je suis retombé, mais bon, c'est comme ça. »

Ismaël, 17 ans, placé au CEF

L'expérience que font les mineurs du milieu fermé est intéressante sur plusieurs points. Ils sont à la fois très lucides vis-à-vis de leur situation et réflexifs quant à leur parcours. Ils sont conscients des effets de ces derniers, du sens de leurs actes et de ceux des acteurs institutionnels. La réflexivité va dans le sens de l'approche d'Harold Garfinkel et de son ethnométhodologie²⁷ : ils sont en mesure d'expliquer ce qu'ils font et possèdent une intelligence de leur action. Cela s'accompagne d'un sentiment de fatalité de la part des mineurs, qui explique sans doute qu'ils persévèrent dans des carrières déviantes, dans les mauvaises fréquentations, et qu'ils en acceptent l'augure, notamment les conséquences judiciaires. L'absence de prise de la justice des mineurs relèverait alors moins d'une absence de lucidité que d'une réticence des mineurs au projet éducatif qu'il leur est proposé en milieu fermé. Les mineurs reconnaissent que certaines activités ont pu être utiles, que l'école pouvait avoir un intérêt, mais ne saisissent pas le sens des mesures prononcées à leur égard.

B. Enracinement dans des carrières déviantes

À la suite de premières mesures de placement en CEF ou d'incarcération en EPM, beaucoup de mineurs font des allées et venues en milieu fermé. Globalement, après des premiers séjours en institutions fermées, les mineurs vont s'enraciner d'autant plus dans une carrière déviante. La multiplication de mesures judiciaires à leur égard confirme un ancrage dans les réseaux déviants constitués. Les témoignage de Lorenzo et Mohammed donnent quelques éléments de réponse quant au raisons de cet ancrage :

« Mon oncle est en prison, c'est un baron international de la drogue. Il fait partie de la mafia espagnole. Je l'ai connu gamin. C'est lui en fait. Avec mon père, je faisais des trucs avec eux. Et au final, je suis resté en contact avec des gens. C'est pas des gamins, et c'est pas des petits délinquants. C'est des mecs qui ont 40, 50, 60 ans. Des anciens. Et quand je

²⁷ Harold Garfinkel, *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF, 2007 (1967).

vais sortir, ils savent que je suis intelligent et que je fais pas n'importe quoi. Parce qu'il y en a qui brassent de la thune, qui s'achètent des Mercedes. Et c'est là que tu es mort après. C'est ce que j'ai voulu faire. Et je me suis fait péter. C'est le jeu. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Par un processus d'apprentissage social, du fait de la répression accrue qu'ils vivent, les mineurs s'enracinent d'autant plus dans des carrières déviantes. En effet, ils évoluent dans des mondes sociaux où les actes illégaux sont fréquents et font des allées et venues en établissement fermé. Ils construisent un tissu social solide auquel ils se sentent appartenir, un monde social fait de schémas symboliques et de représentations. La manière dont les mineurs se présentent est significative de cette réalité.

Extrait du journal de terrain du CEF : premières rencontres

[...] [Je] demande ce qu'il dirait s'il devait également se présenter en quelques mots. J'en profite pour allumer mon dictaphone en leur demandant leur accord. Karim dit :

– Moi je suis un gamin, j'ai 15 ans, je suis jeune placé, j'ai pris six mois.

L'éducateur et Pierre quittent la pièce et je me retrouve seul avec Karim. On continue à discuter.

– J'ai un jugement à 18 ans, poursuit-il. Je vais me faire juger aux assises. Je suis rentré que pour une affaire de violence.

Je suis touché par les mots de Karim. Après un court silence, je demande :

– Comment tu fais pour tenir ?

– Soit t'as des couilles, soit t'as pas de couilles. T'assumes, tant mieux, t'assumes pas, t'as rien compris. C'est qui qui va assumer à ta place ? C'est ta mère ? Elle a fait quoi ? Rien. C'est ton père ? Il a fait quoi ? Rien. C'est toi qui dois assumer. C'est toi qui as pris une barre de fer, c'est toi qui as pris le bloc de *shit*, c'est toi qui as pris le pied de biche, c'est toi qui as pris l'arme pour aller braquer, c'est toi qui as pris le scooter, c'est toi qui as pris le téléphone, c'est toi, il y a que toi, il y a personne d'autre. Il y a personne qui a dit « va faire ça pour moi », personne.

Je lui demande comment il a commencé à faire des « conneries ». Il reprend :

– Pour avoir mon bout de pain, voilà. Après chez moi, même si ma mère elle travaille, même si mon père il travaille, chez moi c'est... Tu sais très bien comment on est. Je sais pas pour moi c'est honteux de demander de l'argent à ton père et à ta mère. Même si tu as 15 ans, au bout d'un moment, il faut que tu te débrouilles dans la vie. Tu vas pas dépendre de papa et de maman jusqu'à 40 ans tu vois. Bah là, c'est pareil. Même là j'ai eu 15 ans. Je dis « je veux plus dépendre de papa et maman »... Ah par contre un truc, avant de faire mes conneries, j'ai cherché hein ! À avoir du travail ! J'ai cherché. « T'as 15 ans », « t'as 15 ans », « t'as 15 ans ». Hé, mais ça va, j'ai 15 ans, mais je suis déterminé. Je veux de l'argent. Hé bah non, hé bah non, hé bah non. Au bout d'un moment, c'est comme ça qu'on fait des problèmes.

Je lui demande ce qu'il pense de la justice.

– La juge, elle me casse la tête. La juge, quand on est devant elle, elle nous regarde, on dirait on avait tué quelqu'un. Pour eux, un bloc de *shit*, un dix grammes, elle te regarde comme si tu avais tué quelqu'un. Les juges, elles font leur travail, mais elles sont pas pédagogues. Après les juges des enfants, elles sont pédagogues, mais bon, quand tu te fais soulever par l'instruction comme moi, c'est chaud.

Préalable au jugement, l'instruction est une enquête durant laquelle un juge rassemble les preuves pour vérifier la constitution d'une infraction. Karim poursuit :

– Je me suis fait soulever par l'instruction. Devant le juge d'instruction, tu peux pas parler. C'est « tu fais ça et tu fermes ta gueule ». J'avais rien à dire. La juge elle m'a juste dit « aller, vas-y, vas faire tes six mois de CEF ». Je l'ai jamais revue. Ils sont payés à faire leur travail. Mais ils sont pas payés à travailler avec nous [...].

Au fur et à mesure qu'ils évoluent dans des mondes déviants et qu'ils sont confrontés aux institutions judiciaires, les mineurs finissent par s'enraciner dans une identité déviante et par « s'y faire ». Les mineurs savent, dès lors, que la prison est une option, elle est attendue. C'est un effet de prophétie auto-réalisatrice, comme le théorisait Robert Merton²⁸, qui permet d'évacuer les options optimistes comme improbables et de construire son propre destin comme inéluctable. En d'autres termes, cela consiste à s'imposer ses propres déterminismes. Cet effet de prophétie auto-réalisatrice met à jour la manière dont une prédiction influence la réalisation d'un événement, par un effet d'entonnoir. Concernant les mineurs étudiés, ceux-ci prévoient un avenir à la fois judiciaire et déviant, ce qui a une influence sur le fait qu'ils poursuivent, effectivement, une carrière dans ce sens. Cette dimension d'auto-réalisation est également présente dans le concept de stigmaté d'Erving Goffman, qui rend compte des mêmes processus à mon sens : le stigmaté assigne une personne à un rôle social, et entraîne son ancrage dans ce même rôle, qui accentue le processus de stigmatisation²⁹.

« Je suis jeune délinquant, je suis jeune placé, voilà ce que je suis. À force de nous le répéter qu'on est des jeunes délinquants, on s'habitue. [...] Si je dois finir en prison, je finirai en prison. »

Karim, 16 ans, jeune placé au CEF

L'ancrage dans une carrière délinquante s'explique aussi par une professionnalisation en tant que délinquant, processus qui touche les mineurs différemment. Cela suppose une spécialisation et une progression. Certains auteurs vont même jusqu'à qualifier des pratiques délictueuses de *profession*, comme le sociologue Edwin Sutherland³⁰ qui étudie la figure du voleur professionnel. L'analogie avec le monde du travail est également faite par Stefan Zweig, avec le terme de *métier*, dans un registre plus littéraire, pour qualifier l'art du *pickpocket*³¹.

Le processus de professionnalisation suppose également un rapport particulier aux institutions. Les carrières déviantes sont caractérisées par de nombreuses prises en charge institutionnelles. Dès lors, les mineurs entrent dans un engrenage, entre délinquance et répression. Chacun des facteurs de l'engrenage s'inscrit dans un rouage : une sorte de cercle

²⁸ Dans Robert K. Merton, « The Self-Fulfilling Prophecy », *Antioch Review*, n° 8, 1948. et dans Robert K. Merton, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 1997 (1965).

²⁹ Erving Goffman, *Stigmaté. Les usages sociaux du handicap*, op. cit.

³⁰ Edwin H. Sutherland, *Le voleur professionnel : d'après le récit d'un voleur de profession*, Paris, Spes, 1963.

³¹ Stefan Zweig, *Découverte inopinée d'un vrai métier*, Paris, Gallimard, 2015.

vicieux dans lequel l'individu s'enferme et auquel il ne peut échapper. Sur ce point, Gilles Chantraine précise dans un article : « l'engrenage renvoie à la dynamique principale qui guide les récits de vie des mineurs, dans lesquels se mêlent expérience sociale de la galère, souffrances, événements biographiques et des processus répressifs des prises en charge institutionnelles. L'individu s'inscrit dans un parcours où délinquance et répression sont inséparables³² ».

Ces carrières sont marquées par une alternance entre des séjours en établissement et des périodes à l'extérieur, souvent sous contrôle de l'autorité judiciaire. Ce constat n'est pas sans rappeler la thèse d'Alice Goffman dans son ouvrage *On the run*³³, qui montre, dans le contexte américain, comment la vie des fugitifs est caractérisée par une omniprésence des contrôles policiers et décrit les rapports qu'ils entretiennent avec les institutions judiciaires. L'extrait suivant illustre parfaitement ces dynamiques :

« C'est le jeu du chat et de la souris. Dix coups pour moi, un coup pour eux. Mais ça m'a servi de leçon, je me suis calmé. J'espère juste pas recommencer quand je sors d'ici. La tentation est trop forte, je pense que je vais recommencer. »

Mehdi, 16 ans, placé au CEF

L'élément le plus significatif d'une carrière déviante réside ainsi dans la restriction des choix au fur et à mesure de la carrière, par une sorte d'effet d'entonnoir. Ces éléments ressortent des témoignages ci-dessus. De manière générale, les mineurs ont le sentiment de ne disposer que de peu d'options pour leur futur et voient la délinquance comme une part significative de leur existence.

En conclusion

Inscrits à la fois dans des carrières judiciaires et dans des carrières déviantes, les mineurs oscillent entre des accompagnements socio-éducatifs et des périodes en dehors des institutions. Ils trouvent une place dans des mondes sociaux où la commission d'infraction est de mise. Ce parcours est également rythmé par des allers-retours en établissements fermés, influençant un enracinement dans une carrière déviante ainsi qu'une professionnalisation en tant que « délinquant ».

³² Gilles Chantraine, *loc. cit.*

³³ Alice Goffman, *On the run. Fugitive life in an american city*, Chicago, University of Chicago Press, 2014.

III. La décision judiciaire

Après avoir saisi les logiques des parcours des mineurs de leur point de vue, il convient d'étudier la nature du processus judiciaire menant à une décision de justice. Quelle influence ont les parcours et l'environnement du mineur dans le processus judiciaire ? Il s'agit ici d'appréhender le processus de décision de placement, de repérer les éléments qui fondent la décision judiciaire et de comprendre les logiques sociales et judiciaires qui motivent l'action visant à placer un mineur en établissement fermé, dans un sens sociologique et non juridique, soit l'action de positionner un mineur dans un établissement. Il apparaît que la fonction du juge et les tenants et aboutissants de la procédure créent une interdépendance entre le parcours, l'environnement et la décision judiciaire. Bien qu'il existe une variation des pratiques chez les juges des enfants³⁴, l'objectif est, ici, de repérer les grandes tendances propres au processus judiciaire.

A. Le juge des enfants

Figure centrale de la justice des mineurs, fil rouge dans leurs parcours judiciaires, à l'articulation du civil et du pénal, le juge des enfants apparaît comme un juge distinct au sein du monde des magistrats, ceci pour des raisons propres au droit des mineurs.

1. Le rôle du juge des enfants

Le juge des enfants, exerçant au Tribunal de grande instance, a une double compétence judiciaire, civile et pénale. Le cumul de ces deux « casquettes » en fait un magistrat original au sein du système judiciaire français. En effet, il intervient en cas de danger, lorsque la sécurité ou la moralité d'un enfant pose question, et en cas d'infraction à la loi par un mineur. Il a donc un rôle de protection et de punition³⁵, comme le précisent cette magistrate et cet ancien juge des enfants dans cet extrait d'entretien :

« Nous, on est quand même dans cette situation particulière où le juge des enfants est celui qui place et celui qui incarcère. Un rôle éducatif et un rôle répressif. Alors on incarne les deux, c'est un avantage parce qu'à mon avis, ce côté éducatif est très spécifique par rapport aux autres juges. Ils sont dans une grande neutralité, une grande distance, contrairement à nous. »

Laurence, juge des enfants

³⁴ Sur ce point, voir le rapport de recherche suivant : Anne Paillet et Delphine Serre, *D'un juge à l'autre. Les variations de pratiques de travail chez les juges des enfants*, GIP Droit et Justice, 2013.

³⁵ Comme le précise Jean-Marie Baudouin dans l'ouvrage suivant : Jean-Marie Baudouin, *Le Juge des enfants : punir ou protéger ?*, Paris, ESE, 1990.

« Pour moi, l'intérêt du juge des enfants et son originalité, c'est d'avoir cette double compétence ; assistance éducative et délinquance. C'est vraiment fondamental pour moi, dans ma pratique. Je dirai que j'avais connaissance de l'aspect juridique, et j'ai eu une deuxième formation qui s'est faite sur le tas avec les éducateurs avec qui j'ai travaillé. J'ai appris le métier de ce côté-là, plus que par la formation que j'ai suivie. C'est vraiment dans le cadre de l'action éducative qu'on s'aperçoit comment on apprend à travailler avec l'enfant, sa famille, le contexte, qu'on apprend le métier de juge des enfants. »

Hervé, ancien juge des enfants

Le mode de saisine en juridiction des mineurs est également particulier. Il peut être mobilisé par l'Aide sociale à l'enfance, par le Procureur de la République, par les parents ou le mineur lui-même. Dans sa fonction de protection, en matière civile, le juge des enfants intervient pour mettre en place des mesures d'assistance éducative ou des mesures de placement. En matière pénale, le juge des enfants peut procéder à l'enquête, mettre un mineur en examen à la suite d'une infraction et instruire l'affaire. Durant l'instruction, il peut placer le mineur sous le régime de la liberté surveillée, ordonner un placement ou une détention provisoire (pour les mineurs de plus de 13 ans), une mesure de réparation pénale ou placer le mineur sous contrôle judiciaire. À la suite de l'instruction, il oriente la procédure vers le tribunal des enfants (pour les contraventions, les délits et les crimes³⁶), la cour d'assises des mineurs (en cas de crime grave commis par un mineur de plus de 16 ans), soit, jusqu'au 1^{er} janvier 2017, le tribunal correctionnel des mineurs (en cas de délit dont la peine encourue est d'au moins trois ans, commis en récidive par un mineur de plus de 16 ans). Durant la comparution des mineurs, le juge préside le tribunal³⁷. Les audiences au tribunal des enfants ont lieu à huis clos et le juge des enfants est assisté de deux assesseurs non professionnels. Un greffier et un magistrat du parquet sont également présents. La cour d'assises des mineurs est composée de deux juges des enfants, avec la présence d'un magistrat du parquet (procureur général ou magistrat du ministère public), d'un jury populaire de citoyens et d'un greffier.

2. Un juge unique

Comme on le voit, le juge des enfants est un fil rouge dans le parcours judiciaire du mineur, depuis la première intervention en protection de l'enfance, si intervention il y en a eu. De plus, il existe, dans les régimes de poursuite classique, un principe de séparation stricte des fonctions des juges. Le régime de poursuite des délinquants mineurs n'est pas soumis à ce principe, puisque le juge des enfants est, dans certains cas, juge unique. Il peut intervenir tout au long de la procédure : lors de l'instruction (le juge des enfants est compétent pour les

³⁶ Le juge des enfants peut lui aussi juger seul les contraventions et délits.

³⁷ Le juge du tribunal n'est pas le même que le juge ayant instruit le dossier depuis la décision du Conseil constitutionnel en date du 8 juillet 2011.

contraventions et les délits de moindre gravité, le juge d'instruction pour les autres types d'infractions), lors du jugement et lors de l'application de la peine (le juge d'application des peines est également compétent en la matière). Cela influence la construction d'une relation personnalisée entre un juge et un mineur.

« Il y a l'idée de “mon juge”, la personnalisation du juge. Quelquefois, on dit aussi “mes mineurs”, une appropriation qui m'a toujours étonnée. »

Laurence, juge des enfants

L'intervention du juge des enfants à tous les stades de la procédure vise à favoriser une justice de proximité et à adapter les mesures judiciaires à la personnalité du mineur. Ce point pose question en termes de partialité, comme ont pu le partager ces juges des enfants lors des entretiens :

« Le juge des enfants n'est pas impartial, la Cour de cassation avait une formule, “le juge des enfants a une relation singulière en raison de la minorité et du caractère éduicable”. Enfin ce n'est pas exactement les mots employés, mais c'est ça. En tout cas, une relation singulière entre l'enfant et le juge. Là, par rapport à n'importe quel justiciable, c'est un manque d'impartialité flagrant. Mais c'est la philosophie de l'ordonnance 45, le droit à l'éducation de l'enfant qui n'est pas adulte. »

Hervé, ancien juge des enfants

« C'est cette relation dans la continuité, dans la durée. C'est la différence avec le juge qui voit une affaire et après, c'est terminé, après c'est d'autres juges. C'est le principe d'impartialité qui fonctionne en correctionnelle qui est une garantie pour les libertés. Là, au niveau des libertés, on en perd, mais il y a cette proximité. On le voit, le revoit, c'est toujours le même juge qui va réévaluer. Mais là encore, il y a une loi récente qui dit qu'on ne peut plus juger un mineur pour lequel on a instruit des affaires. Maintenant le juge des enfants, dans certains cas, ne peut plus juger le mineur qu'il a suivi. »

Laurence, juge des enfants

Le principe de la continuité fait, de longue date, l'objet d'interrogations. Sur ce point, la question de la partialité du juge des enfants a d'ailleurs été posée par le Conseil constitutionnel dans une décision en 2011 : « En permettant au juge des enfants, qui a été chargé d'accomplir les diligences utiles pour parvenir à la manifestation de la vérité et qui a renvoyé le mineur devant le tribunal pour enfants, de présider cette juridiction de jugement habilitée à prononcer des peines, les dispositions contestées portent au principe d'impartialité des juridictions une atteinte contraire à la Constitution³⁸ ».

« Parce qu'il y a cette relation qui s'instaure dans le temps, avec une temporalité qui est vraiment essentielle, parce que peu à peu, effectivement, on est une référence. On n'incarne pas seulement une loi, mais une personne qui est dépositaire de l'autorité. Et

³⁸ Décision n° 2011-147 QPC du 8 juillet 2011. Cité par : Laurence Bellon, « L'impartialité du juge des enfants. Juge des enfants, être ou ne pas être impartial ? », *Journal du droit des jeunes*, n° 10, 2012, p. 26-33.

donc, ça, c'est la revendication de tout le monde au fond, le risque c'est d'être placé dans une relation de toute puissance ou de s'y placer nous-même. Et c'est là où il faut que le droit garantisse, vienne garantir que l'enfant sera assisté d'un avocat, que l'incarcération ne sera pas automatique. Voilà des choses dont il faut se prémunir. »

Hervé, ancien juge des enfants

Le cumul des fonctions d'instruction et de jugement peut ainsi poser des questions relatives à l'impartialité du juge. Cependant, pour cet ancien juge des enfants, la présence de l'avocat et l'absence d'une automatiser de la décision suffisent à garantir un droit impartial.

3. Autonomie du juge et principe contradictoire

Deux des principes fondamentaux de la procédure judiciaire sont l'autonomie du juge dans la décision, et le respect du débat contradictoire.

« La décision, c'est une équation personnelle. Car c'est une relation très personnalisée et individuelle, et le débat contradictoire qui permet à chacun d'exister, de se différencier. »

Laurence, juge des enfants

« La décision, elle se fonde d'abord sur l'entretien contradictoire : c'est la règle du contradictoire qui est fondamentale dans la justice, c'est-à-dire que tous les éléments peuvent être dits ou contredits, d'où l'avocat qui porte la parole et qui va aider le juge en fonction de tous les éléments contradictoires. Le droit de l'enfant, c'est surtout le droit à la parole, le droit de s'exprimer. Lorsque quelquefois on dit "on t'a assez entendu" il n'y a plus que la sanction. Or, quand il y a la sanction, c'est toujours discutable. Et ça va être en rapport aux faits commis, à la gravité. »

Laurence, juge des enfants

Le débat contradictoire est assuré par la défense obligatoire, par des avocats tout au long de la procédure. Il consiste en la présentation d'arguments ou de preuves. Au-delà du droit de la défense, ce principe est assuré par une présence, aux audiences, des intervenants éducatifs de la PJJ ou du milieu associatif habilité (intervenants de services de milieu ouvert ou d'établissements), et par la prise en compte de la parole du mineur et de ses parents, ceci pour intégrer une subjectivité des justiciables, dans l'idée de rendre le sujet autonome³⁹.

B. Les fondements de la décision

Après avoir présenté les principes de la procédure, il s'agit de comprendre sur quoi se fonde la décision du juge des enfants. Lorsqu'un mineur comparaît devant un juge pour des faits de

³⁹ Idée au centre de la justice rétributive : Philip Milburn, « Le consentement et la négociation, opérateurs de la justice rétributive ? », dans Françoise Vanhamme, « Justice ! » *Entre pénalité et socialité vindicatoire*, Ottawa, Laboratoire d'Etudes et de recherches sur la Justice, Université d'Ottawa, 2011.

délinquance ou de criminalité, des mesures, des sanctions éducatives ou des peines peuvent être appliquées. Ces mesures sont adaptées au profil et aux faits commis.

1. Le parcours et l'environnement au centre des décisions

Il apparaît que cette décision se fonde particulièrement sur une appréciation du parcours du mineur et de son environnement. Les mesures d'enfermement sont généralement l'aboutissement de parcours judiciaires longs. La majorité des mineurs présents en établissement fermé sont auteurs de faits de délinquance. Si certains mineurs arrivent en établissement fermé à cause d'un fait unique, notamment les cas criminels, nombre de mineurs commettent des séries de faits de délinquance aboutissant à un placement ou une incarcération en milieu fermé. Les cas les plus caractéristiques sont les sursis avec mise à l'épreuve, qui s'appliquent lors d'un nouveau fait pour sanctionner une récidive ou une réitération. Ainsi, l'enfermement est généralement le résultat d'accumulation de faits et de condamnations.

Dans la pratique, spécifiquement pour les faits mineurs de délinquance, la justice pénale des mineurs fonctionne, par graduation et par paliers, ces derniers étant fixés informellement. Les premières mesures sont généralement des mesures de milieu ouvert, puis une décision de placement en milieu fermé est prise. L'incarcération survient lorsque les mineurs ne respectent pas leur contrôle judiciaire ou lorsque de nouveaux faits sont commis. Les CEF et les EPM sont utilisés pour mettre un « coup d'arrêt » à la délinquance⁴⁰. Il est donc fondamental de comprendre qu'une incarcération est le plus souvent liée à une accumulation. Dans ce sens, la raison de l'enfermement est davantage le fait du parcours que la commission d'un fait unique. C'est le cas pour Yasmine qui voit son sursis s'appliquer pour ne pas s'être présentée à des convocations judiciaires pendant une période importante :

« Vu que je suis partie en cavale, c'est ce qu'on m'a expliqué, comme quoi ils m'ont révoquée mes quatre mois de sursis, je sais pas quoi. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

Le juge fonde ainsi sa décision sur des éléments de parcours. Il se repose également, tout au long de la procédure pénale, sur des informations relatives à la situation globale du mineur lui permettant d'apprécier sa personnalité, comme l'explique très bien Karim :

« Généralement, quand tu rentres en CEF, moi par exemple ça m'est arrivé, un mois plus tard, j'étais convoqué pour voir si je disais les mêmes versions. Après par contre, la juge

⁴⁰ Francis Bailleau, Yves Cartuyvels et Dominique De Fraene, « La justice pénale des mineurs et ses évolutions », *Déviance et Société*, n° 33, 2009.

elle demande beaucoup de choses. Des obligations, “allez voir le psy, le psychologue, tatata, psychiatre”. Moi, elle m’a demandé plusieurs expertises. J’ai fait trois expertises psychiatriques et deux psychologues. Ça dure quatre heures hein ! Après, c’est des affaires criminelles. Comme moi, Alan, et Azdine on est en affaire criminelle. Et voilà, parce que ça a à voir à la violence. Mais le délit tranquille en fait. »

Karim jeune CEF

Durant l’instruction, le juge mène une enquête sur les faits (par des perquisitions, des expertises, et des auditions de témoins). Le juge peut également faire procéder à une enquête sur la personnalité du mineur, une enquête sociale et familiale ou un examen médico-psychologique. Nommées mesures d’investigation, leur objectif est de recueillir des informations sur la situation d’un mineur et de son entourage ainsi que sur les actes commis. Ces mesures, ordonnées par un magistrat, sont de deux types :

- Le Recueil de renseignements socio-éducatifs⁴¹ (RRSE), est une enquête courte, sans aucune intervention socio-éducative. Elle est réalisée à la demande du parquet, du siège, ou d’un éducateur d’une UEAJ de la PJJ. Dans son contenu, ce recueil porte sur la situation sociale, familiale et sanitaire du mineur.
- La Mesure judiciaire d’investigation éducative⁴² (MJIE), est une mesure d’investigation unique, variable, d’une situation à une autre, dans son contenu et sa durée. Elle est obligatoire en matière pénale et elle est mise en œuvre par les intervenants des UEMO de la PJJ. Cette mesure évalue la situation scolaire, familiale, sanitaire, sociale et éducative du jeune et de sa famille.

On peut ainsi remarquer que, durant les procédures judiciaires, la décision repose sur l’articulation entre le juge des enfants et tout un ensemble d’acteurs qui conseillent le juge et l’aident à mettre en place une mesure adaptée au mineur. Hervé, ancien magistrat, explique ce principe dans cet extrait :

« J’aime bien le mot mission, plutôt que mandat, car donner un mandat ça enferme celui qui est mandaté par le mandant. Le mandant donne des ordres, l’autre va exécuter. Ce n’est pas ça. On donne une mission à un service éducatif qui, avec ses propres outils, a une appréhension différente de celle du juge, sinon ça n’aurait pas d’intérêt. Tous ces gens-là travaillent pour rendre compte. Enfin à la fois pour aider la famille à s’en sortir, mais dans un cadre judiciaire contraint. Puisqu’ils n’ont pas le choix, ils doivent intervenir, quitte à dire au juge qu’il s’est trompé et qu’il n’y a pas de danger après une analyse fine de la situation. Les gens ont des ressources suffisantes. Donc, très rapidement, on peut arrêter la mesure. Ça peut être le cas lorsqu’il y a une consultation, des orientations, au départ, pour savoir s’il y a danger. Les équipes éducatives peuvent

⁴¹ Articles 8-1, 8-2 et 12 de l’ordonnance du 2 février 1945 relative l’enfance délinquante.

⁴² Arrêté du garde des Sceaux du 2 février 2011.

s'apercevoir qu'il y a suffisamment de ressources. Après ils envoient ça au juge, au juge de maintenir ou pas une mission. Donc il y a tout ce va-et-vient. »

Hervé, ancien juge des enfants

Ainsi, les juges sont décisionnaires, mais demandent des contributions, principalement de la part de services sociaux, pour évaluer la situation et adapter la décision. Ces services, essentiellement ceux de l'ASE et de la PJJ, préparent les décisions du juge et appliquent les mesures. Les décisions des magistrats sont, pour une large part, le fruit de processus de *négociation* engageant les acteurs juridiques, les acteurs éducatifs et les justiciables, comme on peut le voir dans les travaux de Benoît Bastard et Christian Mouhanna⁴³ et ceux de Liora Israël⁴⁴ et ceux de Ludovic Jamet⁴⁵.

Enfin, en plus du parcours, l'environnement entre également en ligne de compte dans la décision. Celle de placer les mineurs en milieu fermé vise souvent à les éloigner de leur milieu dans le but de mettre un « coup d'arrêt » à la délinquance. L'environnement est souvent perçu comme la raison principale de la délinquance juvénile. Comme l'explique Hervé, le travail avec les familles est au centre du processus de décision :

« Il y a tout le travail avec la famille, on est quand même amené à convoquer les parents, à investir l'autorité parentale pour comprendre l'environnement. Et souvent, c'est là-dessus que ça bute. Soit le gamin va être loyal avec la famille et prouver que ces parents ne sont pas si mauvais. Ou on voit que, même placé ailleurs, les problèmes continuent voire empirent. Dans ce cas, la famille n'est pas si mauvaise. Soit on voit que la famille est problématique, ou l'environnement direct. On adapte la décision en fonction. Ce sont des éléments qui sont amenés par les équipes éducatives, leur appréciation est primordiale. »

Hervé, ancien juge des enfants

Les juges se reposent également sur des éléments de personnalité, en appliquant une logique d'évaluation des situations. Lors de l'instruction, des garanties de représentation permettent au juge d'apprécier la fiabilité du mineur : si la personne est suffisamment insérée, si elle peut rester en liberté, etc. En l'absence de garanties suffisamment solides, le mineur peut être placé en détention provisoire sous le statut de prévenu ou en CEF⁴⁶. De même, lors du jugement, ces éléments de personnalité sont pris en compte. Ils peuvent être décrits par des documents, ou exposés lors du débat contradictoire. Ainsi, le fait d'avoir une famille coopérative, de suivre

⁴³ Benoît Bastard et Christian Mouhanna, *L'avenir du Juge des enfants. Éduquer duquer ou punir ?*, Toulouse, Éditions Érès, 2010.

⁴⁴ Liora Israël, « Les mises en scène d'une justice quotidienne », *Droit et Société*, n° 42, 1999, p. 393-321.

⁴⁵ Ludovic Jamet, « Les mesures de placement de mineurs "délinquants" : entre logiques institutionnelles et stigmatisation du public », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n° 9, 2010.

⁴⁶ Les critères de la détention provisoire sont listés à l'article 144 du code de procédure pénale. La représentation en justice en est un sur six listés.

une scolarité de manière assidue ou d'avoir un logement stable va avoir un impact sur la décision. Cet élément est expliqué par un des mineurs dans l'extrait du journal de terrain ci-dessous :

Extrait du journal de terrain du CEF : premières rencontres

[...] – Pourquoi ils ont décidé de te placer en CEF, demandais-je.

– Ils regardent les faits, la famille, l'école et la formation : « ok, bon allez, CEF ». Si la famille ça ne va pas, l'école ça ne va pas, rien du tout : « bon allez, prison ». Comme ça, ils jugent comme ça les enfants. Selon leur dossier. Ils jugent comme ça. On n'est pas con, on les voit. Il y en a, ils rentrent pour des affaires de vols de téléphones. Pourquoi ils rentrent pour vols de téléphones ? Parce qu'il est dehors, il n'a pas de formation, et son père il est mort, et sa mère elle est toute seule. C'est tout. Il aurait eu sa mère, son père, l'école et tout, jamais de la vie il serait rentré dans un truc de CEF. Ils jugent avec notre histoire. Ils jugent pas avec ce qu'on a vécu, ils veulent pas comprendre pourquoi on a fait ça, ils nous demandent pas. Ils regardent juste ce qu'il y a écrit sur un bout de papier. [...]

Si le témoignage de ce mineur renvoie à son vécu du placement, il confirme la tendance qu'ont les juges à se reposer sur l'environnement du mineur lors d'une décision de placement dans des établissements fermés. Cependant, la raison principale menant à un placement en CEF ou une incarcération reste la réitération et semble jouer davantage que les garanties de représentation ou les mesures d'investigation visant à connaître la situation sociale des mineurs pour donner un contenu aux mesures judiciaires. Ces constats vont dans le sens des théories de Michel Foucault sur la *gestion différentielle des illégalismes*⁴⁷. Le processus de décision judiciaire a une dimension sociale et sociologique, dans la mesure où il repose sur des spécificités des justiciables davantage que sur la nature des faits incriminés ou leurs conséquences.

2. Négociations dans le processus de décision

Le processus de production des décisions judiciaires, bien que fortement contraint et soumis à l'autorité seule du juge, rentre dans la logique d'un *ordre négocié*⁴⁸ auquel prennent part les jeunes et le personnel socio-éducatif en charge de l'accompagnement. Le juge se repose régulièrement sur les éléments transmis par les services éducatifs, principalement les éducateurs du milieu ouvert de la PJJ, cela en amont de la décision⁴⁹. L'objectif pour le juge et les professionnels qu'il consulte est de définir un projet en accord avec le mineur. Dans les faits, les choix d'orientations ou de placements sont contraints par le nombre limité de places disponibles en établissement, une difficulté rencontrée spécifiquement pour les CEF.

⁴⁷ Michel Foucault, *op. cit.*

⁴⁸ Anselm L. Strauss, *La trame de la négociation. Sociologie quantitative et interactionniste*, *op. cit.*

⁴⁹ Christian Mouhanna, « Le juge des enfants n'est pas un juge mineur », *Journal du droit des jeunes*, n° 8, 2008. p. 34

« Pour le choix des établissements, soit la juge prend une décision à venir, qui n'est pas immédiate. Du coup, dans le cadre du suivi, c'est à nous de chercher donc on doit faire les dossiers et les demandes d'admission dans les structures. Soit ça peut être le parquet ou encore la juge dans le cas d'un déferrement, donc suite à un acte de délinquance. »

Julie, éducatrice UEMO

Le choix des placements se fait toujours en lien avec le mineur, comme c'était le cas avant le placement de Lorenzo :

« Au début, ils voulaient me mettre dans un autre CEF. Mais moi je savais, parce que je connais, que là-bas il y a pas de clope, on fume pas. Et je voulais pas aller dans un CEF où on fume pas sinon j'aurais pété un câble. Donc j'ai demandé à venir ici. J'ai dit à mon éduc' de me trouver un autre CEF. Je lui ai dit que je préférerais rester en prison que d'aller dans un CEF où on fume pas. En prison, j'avais du *shit* et des clopes. Ici au moins, je fume tranquille, je suis pas cramé. Il est trop gentil. C'est un bon éducateur. Il est pas en mode rapport à la juge et tout. Quand il a fallu trouver un CEF, il m'en a proposé deux. Après, il est venu à ma sortie de prison, il m'a payé un McDo en ville. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Dans leur pratique, les éducateurs cherchent généralement à avoir l'adhésion du mineur. Cette adhésion est souvent un prérequis à la mise en œuvre d'une mesure, particulièrement pour les multirécidivistes. Pour ces raisons, les mineurs possèdent une certaine marge de manœuvre et obligent les différents professionnels à négocier en concédant certaines demandes. Dans le cas de Lorenzo, le fait de trouver un lieu où la cigarette est supervisée (et donc autorisée sous certaines conditions) permet à l'éducateur d'inclure, *a minima*, le mineur dans un projet à présenter au juge. Les juges sont également dans une recherche d'adhésion du mineur, comme on peut le voir dans ces deux extraits d'entretien :

« Je souhaite comprendre un certain nombre de choses en psychologie et en éducatif pour pouvoir reprendre ça avec les gens. Parce que ça peut être assez dur aussi. Donc on est bien dans une relation de confiance humaine qui sort un peu du droit, de pouvoir discuter avec les gens, en les respectant sans qu'ils soient agressés. Rechercher la confiance et l'adhésion des gens, c'est une des règles qui n'existe pas partout, pas au pénal, encore que. On est quand même dans une recherche de l'adhésion de la famille du mineur. Donc il y a une relation qui va se construire. Mais s'il n'y a pas d'adhésion, ce sera la contrainte. »

Laurence, juge des enfants

« La préparation des placements est vraiment essentielle, et l'imposer c'est un échec prévisible. Il y a un travail de maillage et d'articulation avec l'après. Parce que s'il n'y a pas d'adhésion, on peut y aller, mais ça peut être basé sur un échec. Parce qu'ils sont très forts ces gamins pour mettre en échec. Dire que « mon objectif c'est que tu reviennes dans telle condition ». Si ce pas n'est pas fait, on part sur un échec. C'est souvent sur la manière de faire les placements qu'on échoue. Souvent les placements ne sont pas assez bien préparés, aussi bien par les juges que par les équipes. C'est une négociation/imposition, on négocie et dans le même temps, on impose. Certains disent

qu'en négociant, on est coincé. Moi, je ne pense pas. C'est une articulation, une dialectique. À un moment donné, on peut imposer, mais ils ont entendu qu'on avait entendu leur parole. S'ils ont l'impression qu'on ne les a pas entendus. Et ça, ce n'est pas seulement le juge, c'est aussi l'équipe. Il faut que la personne se sente respectée quelque part. Ça permet d'imposer. On peut imposer, mais s'il n'y a pas eu cette recherche d'adhésion et de respect... C'est l'apprentissage du respect, c'est des formules qui me restent encore aujourd'hui. Dans la relation, la recherche d'adhésion, c'est l'apprentissage du respect. Il faut qu'ils fassent cet apprentissage, ce qu'ils n'ont pas connu généralement dans leur quartier et dans leur famille. Et quand ils voient que leur parole a pu être entendue, même si on n'est pas d'accord, ils peuvent accéder à un niveau différent que ce qu'ils ont vécu jusque-là. Ça permet d'embrayer et d'augmenter les chances de réussite. »
Hervé, ancien juge des enfants

Philip Milburn écrit dans un article sur le sujet : « La décision du juge fait suite à un dialogue entre tous ces intervenants et tend vers une solution qui convient à tous⁵⁰. Ceci n'est pas le simple fruit d'une culture de la bienveillance qui serait inhérente à la fonction de juge des enfants, ou une application mécanique de la notion juridique d'intérêt de l'enfant (qui se décline de manières différentes selon les époques ou les conceptions), mais une nécessité posée par l'efficacité éducative de la mesure. Pour qu'une intervention éducative porte ses fruits, il est impératif, du point de vue des professionnels qui prennent en charge la mesure, que les différentes parties (notamment le jeune et sa famille) en perçoivent la valeur et, mieux, s'y impliquent⁵¹. »

Il apparaît ainsi que les juges favorisent une écoute et un dialogue tout au long de la procédure, en plus du principe du débat contradictoire, pour favoriser l'adhésion des familles et des mineurs. Ce mécanisme peut être qualifié sociologiquement de négociation. Ce constat est également fait par Benoit Bastard et Christian Mouhanna, qui montrent que l'obtention de l'adhésion, particulièrement des familles, est une condition à l'efficacité des mesures⁵². Cette négociation ne supprime pas une relation asymétrique entre les magistrats professionnels, d'un côté, et les mineurs et leur famille, de l'autre, mais elle provoque tout de même une réappropriation du pouvoir par les seconds sur les premiers⁵³, du fait de l'importance notable de l'adhésion dans le processus de décision.

⁵⁰ Philip Milburn, « Les territoires professionnels et la négociation experte du réel dans la justice des mineurs », *Utinam*, 1997, p. 23.

⁵¹ Philip Milburn, « De la négociation dans la justice imposée », *Négociations*, n° 1, 2004, p. 27-58.

⁵² Benoit Bastard et Christian Mouhanna, « La fonction fait-elle le juge ? Une approche sociologique de l'activité du juge des enfants », *Archives de politique criminelle*, n° 30, 2008, p. 127.

⁵³ Liora Israël, *loc. cit.*, p. 416.

En conclusion

Le processus de décision en question se focalise principalement sur les faits, mais prend aussi en compte le parcours et l'environnement du mineur à l'aide de la parole des intervenants socio-éducatifs. Or, les éducateurs fondent également leur jugement principalement à partir d'éléments de parcours reconstitués et sur un diagnostic de l'environnement, pour trouver une solution adaptée au mineur. La nature de ces processus judiciaires, socialement sélectifs, ne s'appliquant pas de la même manière selon le justiciable⁵⁴, entraîne une corrélation entre les parcours et la décision judiciaire, et laissant entrevoir une gestion différentielle des illégalismes. La décision est souvent restituée dans une suite d'événements « dont le jugement ou la décision, énoncée en fin de liste, apparaît comme la conséquence naturelle⁵⁵. » C'est une forme de *cadre de l'expérience*, dans le sens que lui donnait Erving Goffman⁵⁶ ; un fonctionnement permettant de donner un sens à une décision en écho à un parcours.

On considère ainsi que certaines personnes ont davantage de risques de récidive. Le processus de jugement accorde des peines plus lourdes aux personnes déjà inscrites dans des carrières judiciaires, surtout en intégrant la présence d'antécédents (casier judiciaire) qui constitue le critère de sur-pénalisation statistiquement le plus déterminant. À ce titre, une catégorisation des mineurs, reposant sur des critères propres au droit ou aux agents judiciaires, influence grandement les décisions, notamment la catégorie de « récidiviste ». Une première condamnation surexpose à une nouvelle condamnation, qui donnera automatiquement lieu à une peine plus sévère. La décision apparaît comme le produit d'un fonctionnement institutionnel particulier de traitement des illégalismes. Ce processus est lié à des logiques professionnelles des différents acteurs successifs et des logiques institutionnelles. Les orientations peuvent notamment être liées à des catégorisations morales des mineurs par des agents, ayant une incidence forte sur les carrières des justiciables. Ce constat est également fait par Aaron Cicourel dans son étude sur la justice des mineurs portant sur le fonctionnement des tribunaux, des commissariats et des agences de probation⁵⁷. L'auteur montre l'influence du registre discursif et des catégorisations sur les orientations institutionnelles des agents de contrôle social.

⁵⁴ Constat également fait par Nicolas Herpin concernant la justice des majeurs : Nicolas Herpin, *L'application de la loi : deux poids, deux mesures*, Paris, Le Seuil, 1977.

⁵⁵ Liora Israël, *loc. cit.*, p. 417.

⁵⁶ Erving Goffman, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1974. Cité dans : Liora Israël, *loc. cit.*

⁵⁷ Aaron V. Cicourel, *The social organization of juvenile justice*, New York, Wiley, 1968.

Par ailleurs, la position sociale vulnérable induit un risque accru d'être condamné. Les personnes sont ancrées dans des carrières déviantes en même temps que l'institution met en place des mesures adaptées à leur personnalité et leur situation, créant de ce fait une continuité entre l'intérieur et l'extérieur, une continuité entre l'environnement et le milieu fermé. Ce processus est qualifié de cycle pénal, s'apparentant à un cercle vicieux, ayant pour conséquence de surexposer les personnes déjà condamnées à des premières peines.

En prenant en compte les diverses négociations sur le long terme, dans la succession d'audiences et de décisions du juge, et non basée sur une audience de manière isolée, la décision d'enfermement est supposée donner sens à un parcours. Du fait de son passé judiciaire, le juge part du principe que le mineur est déjà prévenu des conséquences ultérieures, en cas de poursuite des illégalismes. La décision apparaît, en ce sens, comme un *ordre négocié*, dans une relation restant asymétrique, mais donnant un sens, co-défini par les différents acteurs, au placement en milieu fermé.

Conclusion du chapitre 5

Le titre de ce chapitre, « placer », renvoie au fait que les mineurs trouvent une place dans des mondes sociaux donnés et ont des parcours judiciaires jalonnés de divers placements et autres mesures judiciaires contraignantes. Les trajectoires des personnes interrogées sont faites d'une alternance entre les mondes de la délinquance et de la justice. Ce chapitre présente la manière dont les mineurs commencent à commettre des infractions, se confrontent au système de justice pénale et y progressent. Par ce biais, on appréhende les processus sociaux et judiciaires en cause, notamment une continuité entre l'extra et l'intra-muros. Les tendances observées ne représentent qu'une certaine catégorie de parcours et d'infractions, socialement marquées et propres à la délinquance.

Les mineurs sous main de justice ont généralement cumulé des difficultés sociales, familiales, scolaires, psychologiques, sanitaires et judiciaires en amont de leur placement en milieu fermé, des conditions sociales objectives et structurelles. Au jour le jour, ils commencent à vivre dans des mondes sociaux où les actes illégaux sont fréquents, et s'inscrivent progressivement dans des carrières déviantes. En conséquence, ils sont accompagnés parallèlement par des organisations socio-judiciaires et placés dans diverses institutions. Ils développent ainsi, progressivement, des connaissances sur ce système socio-judiciaire et apprennent à vivre avec. Par un effet d'engrenage, s'apparentant à une prophétie auto-réalisatrice, ils s'enracinent dans des carrières déviantes et oscillent entre des périodes au sein et des périodes en dehors de l'institution.

Cette partie permet, par ailleurs, de comprendre que la déviance est liée à des logiques sociales propres à des mondes sociaux. Les pratiques déviantes sont liées à divers processus sociaux : désaffiliation sociale, compensation sociale, socialisation, développement de sous-cultures déviantes et carrières déviantes. Au regard de ces logiques, on pourrait affirmer que la déviance est liée autant à des effets de structure qu'à des effets de conjoncture. Elle a également une dimension objective et une dimension subjective, cette dernière rendant compte de l'interprétation de sa situation par la personne elle-même.

Les discours des mineurs relatifs à leur parcours sont marqués par une réflexivité déterministe et une lucidité fataliste, où ils assument leur parcours tout en accusant l'institution. En d'autres termes, les mineurs reviennent sur leur parcours en le présentant comme le produit de déterminants, disent que l'institution les maltraite, pensent connaître leur destin (personnel et institutionnel), et l'assumer ; mais ils disent aussi que l'institution peut être utile

pour changer leur destin, un dilemme insoluble qui révèle à la fois un déterminisme social et une rationalité de l'acteur.

Du point de vue judiciaire, le processus de décision porte une attention aux faits, mais prend aussi en compte le parcours, notamment judiciaire, des mineurs. Le placement en milieu fermé intervient comme un échec d'un suivi éducatif classique, en proposant un espace éducatif pénal renforcé où la sanction est toujours présente en filigrane. Le processus de décision prend en compte le parcours et l'environnement du mineur, entraînant une corrélation entre les biographies des mineurs et la prise de décision judiciaire.

Chapitre 6 – Décloisonner

« Le travail éducatif, c'est être un maillon entre l'intérieur et l'extérieur. Entre le mineur, sa famille, l'éducateur de milieu ouvert, le juge, l'avocat. Nous, on est vus comme ceux qui donnent les nouvelles de l'extérieur. »

Gabrielle, éducatrice à l'EPM

Les évolutions récentes des politiques pénales relatives à l'enfermement des mineurs témoignent d'une double intention : favoriser les liens avec l'extérieur en décloisonnant l'intervention ; et développer des espaces intérieurs ouverts, symbolisant et incarnant la vie hors les murs. En d'autres termes, il s'agit de soutenir le suivi des mineurs par-delà les murs et de reconfigurer les milieux fermés de l'intérieur. Ce chapitre présente le double rapport que les établissements entretiennent avec l'extérieur. Ils sont dans un processus d'ouverture, d'une part, car ils favorisent les interactions avec l'extérieur, en décloisonnant l'intervention ; d'autre part, car ils sont architecturalement calqués sur l'urbanité des villes, qu'ils intègrent des éléments de la vie extérieurs dans les murs (comme l'école, la santé, la PJJ, les intervenants extérieurs) et, car les intervenants décloisonnent de l'intérieur pour « humaniser » l'accompagnement. L'intervention auprès des mineurs s'établit ainsi dans les murs et hors les murs : au sens propre, dans la dimension physique de l'institution, comme au sens figuré, par les divers processus d'ouverture.

La mise en place des CEF et des EPM est directement liée à un contexte sociopolitique et à une idéologie de l'accompagnement des mineurs invitant « à plus de “dignité”, en réduisant les temps d'encellulement et en s'ouvrant à des formes de prise en charge pluridisciplinaire dans une volonté d'améliorer la vie quotidienne des mineurs, et à plus de “fermeté”, en préconisant un renforcement des aménagements architecturaux sécuritaires¹ », comme cela a été noté par Arnaud Frauenfelder, Géraldine Bugnon et Éva Nada concernant des établissements suisses. De la même manière, la création des deux établissements français introduit un accompagnement basé sur la fermeture, en même temps qu'elle invite à un processus de décloisonnement. Ce dernier peut s'apparenter, paradoxalement, à une ouverture, en comparaison à un mode d'enfermement plus classique incarné par les Quartiers pour mineurs déjà présentés. Cette tendance à l'ouverture se fait par l'intervention de nouveaux acteurs en

¹ Arnaud Frauenfelder, Géraldine Bugnon et Éva Nada, « “S'ouvrir sur l'extérieur” : une réforme saisie par les professionnels d'un centre éducatif fermé », *Espaces et Sociétés*, n° 3, 2015. p. 111-112.

milieu fermé, tendance qui s'observe également dans les prisons pour majeurs². À terme, les interventions des mineurs, hors et dans les murs, visent à promouvoir une continuité de l'intervention socio-judiciaire et une individualisation de l'accompagnement.

Ces processus sont présentés en trois temps dans le présent chapitre. Tout d'abord, un des objectifs centraux affichés par les établissements est de travailler sur et avec l'extérieur. Si le travail éducatif vise à accompagner les mineurs dans les murs, il s'agit également de maintenir des liens institutionnels avec l'extérieur, des liens avec les familles et de préparer à la sortie. Les CEF comme les EPM sont en lien avec l'extérieur par un ensemble d'actions menées par-delà les murs. Ensuite, les intervenants ont tendance à sortir de l'institution et à accompagner les mineurs hors les murs. Au CEF, plusieurs activités s'effectuent en dehors de l'établissement. À l'EPM, s'il est difficile d'effectuer des sorties avec des mineurs incarcérés, certains intervenants vont poursuivre l'accompagnement, durant quelques heures ou quelques jours après la sortie de l'établissement. Enfin, le décroïsonnement se fait par le biais d'espaces intermédiaires dans les murs des établissements, des espaces permettant la construction d'une relation éducative. Ce principe est appliqué dans le but de réduire la coercition et d'impliquer les mineurs dans leur détention et leur parcours judiciaire. En d'autres termes, il vise à faire adhérer les mineurs à l'accompagnement. Pour ce faire, l'individualisation de la détention, l'autonomie et la responsabilisation des mineurs sont au centre des interventions éducatives.

I. Travailler sur l'extérieur pour décroïsonner

Les intervenants des CEF et des EPM travaillent avec l'extérieur tout au long des séjours des mineurs. Lors des placements et incarcérations, le lien avec les intervenants socio-éducatifs extérieurs et la famille (et plus largement l'environnement) sont des axes centraux de l'accompagnement, servant notamment à préparer la sortie. Dans les faits, les équipes consultent, rédigent des dossiers et centralisent des informations. Elles interviennent auprès des familles et construisent des collaborations interinstitutionnelles. De ces collaborations émerge un regard extra-muros sur la trajectoire des jeunes, portant sur leur histoire en amont et sur leur orientation en aval³. Ce regard vise à proposer un suivi continu des mineurs tout au long de leur parcours. Sont présentées, ci-après, les interventions éducatives extra-muros portées par les intervenants des établissements fermés, celles qui répondent aux attentes des

² Philippe Combessie, « Ouverture des prisons. Jusqu'à quel point ? », dans Claude-Frédéric Veil et Dominique Lhuillier, *La prison en changement.*, Toulouse, Éditions Érès, 2000.

³ Gilles Chantraine et Nicolas Sallée, *loc. cit.*

juges, celles des éducateurs du milieu ouvert, celles menées en lien avec les familles et celles visant à la définition d'un projet de sortie.

A. Le dossier, le milieu ouvert et les collaborations extra-muros

Deux éléments peuvent être considérés comme faisant sciemment jonction entre le dedans et le dehors. Le dossier, tout d'abord, consiste en la compilation d'informations relatives aux mineurs, et ce depuis les premières mesures civiles et pénales à leur rencontre. Il permet aux intervenants de faire le lien entre le passé et l'avenir socio-judiciaires des mineurs. Ensuite, le travail de l'éducateur du milieu ouvert de la PJJ, qui suit les mineurs tout au long de leur parcours en justice pénale, apparaît comme une continuité et un lien à l'extérieur lors des séjours en établissement.

1. Le dossier judiciaire

Les dossiers judiciaires des mineurs sont composés d'écrits des éducateurs, de courriers d'ordonnances judiciaires, de documents officiels (enquêtes sociales, comptes rendus des jugements), de notes d'incidence et de bilans de placement. Ces dossiers circulent entre les services de milieu ouvert, les établissements accueillant les mineurs et les juges des enfants. Ils permettent aux magistrats d'évaluer la personnalité du mineur pour appliquer des mesures adaptées à son profil ; et aux équipes éducatives de centraliser les informations et d'individualiser l'accompagnement. Tout au long de leur parcours, le dossier des mineurs est complété et s'enrichit. Une série de documents entrent et sortent des structures.

Au CEF, le dossier est reçu lors de la demande d'admission. Il peut être consulté par tous les intervenants, principalement par les éducateurs référents. Pour ces derniers, le dossier permet de resituer le placement du mineur dans son parcours en se focalisant sur les antécédents de la situation.

« On a leur dossier. Dès leur plus jeune âge, où ils ont vécu, avec les parents, les délits qu'ils ont faits. Donc c'est à notre portée tous les jours sur l'ordinateur. Et en plus à chaque fois qu'un jeune arrive, la direction nous envoie ce qu'elle sait du jeune, ce qu'elle a pu prendre comme info. Donc on n'est pas sans rien. »

Majid, éducateur au CEF

« Neuf fois sur dix, ils ont eu un placement avant, donc déjà il y a un premier suivi qui a été fait. Donc on appelle l'éducateur PJJ qui nous ressort les infos. Par exemple, j'ai un jeune qui est arrivé vendredi, il était suivi par l'AEMO, donc j'ai l'historique familial, le comportement du jeune, donc on sait, à peu près, ce qu'il y a eu avant. »

Lionel, éducateur CEF

Effectuée dans une première phase de placement, cette consultation des dossiers vise à construire un diagnostic sur les cas, à partir d'une antériorité familiale et institutionnelle. L'évolution des mineurs est examinée, dans l'idée de proposer, dans la suite du placement, une action individualisée. Le dossier est la pierre angulaire d'une évaluation de la situation par les intervenants.

À l'EPM, il en va de même. Les intervenants de la PJJ et de l'éducation nationale peuvent consulter les dossiers. Dans les faits, ces acteurs portent une attention différente aux informations disponibles, selon leur rôle dans l'organisation. Très logiquement, les éducateurs se focalisent sur la situation familiale et environnementale, quand les enseignants s'intéressent à la situation scolaire des mineurs. Des éducateurs et des enseignants sont référents de mineurs et consultent spécifiquement les dossiers dont ils ont la charge.

Au regard du grand nombre de dossiers dans les deux établissements et de leur épaisseur, ils ne sont pas tous également consultés. Il a pu être observé, lors de l'enquête, que certaines situations pouvaient être sur-mobilisées quand d'autres l'étaient moins. Les dossiers sont donc consultés inégalement, selon l'appréhension d'une situation par les intervenants. Par ailleurs, certains intervenants disent ne pas consulter les dossiers, une analyse de cette pratique est proposée ultérieurement.

En plus d'évaluer la situation, le second rôle du dossier est de transmettre des informations sur le déroulement de l'accompagnement, au cours et à l'issue du placement et de l'incarcération. Des documents sortent du CEF comme de l'EPM, notamment des bilans des placements et incarcérations. Ceux-ci sont effectués par les éducateurs ;

« On fait des bilans régulièrement et on rédige un document faisant le bilan du séjour pour chaque jeune. Toutes les administrations remplissent leur partie. »

Majid, éducateur au CEF

« Les magistrats peuvent voir tous les incidents. Ils leur sont transmis. Quand il y a un CRI⁴, c'est qu'ils partent en commission de discipline, ça veut dire qu'automatiquement le magistrat est informé. Et ça, comme on leur dit, ça joue en leur défaveur. C'est pour ça que les incidents vont parfois être gérés en face à face. Ça dépend après de la gravité. Quand c'est des insultes, des crachats, des violences, ou des menaces, c'est un CRI. Quand c'est moins grave, on trouve une alternative. Parce que du moment qu'ils vont en Commission de discipline, ça ne les aide pas. »

Juliette, éducatrice à l'EPM

⁴ Compte rendu d'incident.

« On a un écrit à faire au bout de deux mois puis à la fin du placement sur la vie dans les murs, les parents, le parcours scolaire. Il faut qu'on y mette un maximum d'informations. »

Majid, éducateur au CEF

Et, par les enseignants à l'EPM.

« Si un jeune est resté un mois, on fait juste un bilan de sortie avec l'avis de tous les profs. S'il est jugé, c'est pareil, on fait aussi un rapport pour le juge. Et au bout d'un mois et demi, on fait carrément un bulletin scolaire. Après, selon les endroits où ils sont envoyés, on transmet leur travail, ou pas. »

Mireille, Enseignante à l'EPM

« On nous demande aussi de faire un rapport avant une audience. C'est le prof référent qui va voir les autres profs et prend les informations auprès des autres profs. Et ils font un petit rapport pour le juge. »

Josiane, enseignante à l'EPM

Le dossier est donc un outil faisant le lien entre le parcours antérieur des mineurs et la poursuite de l'accompagnement et permet une construction collective d'un regard extramural sur les situations.. La prise en charge se nourrit des écrits antérieurs produits par d'autres intervenants et prévoit une transmission de l'information aux intervenants futurs. La multiplication de ces écrits témoigne de l'aspect bureaucratique et administratif de l'accompagnement tout autant qu'elle met à jour une volonté de continuité de l'intervention. Le dossier symbolise un projet institutionnel de traçabilité et de transmission de l'information entre les intervenants.

2. Le milieu ouvert comme fil rouge

Lorsqu'un mineur fait l'objet d'une mesure judiciaire, son dossier est confié à la Protection judiciaire de la jeunesse. À partir du moment où un mineur passe devant la justice pénale, le milieu ouvert est désigné comme l'institution responsable du suivi du mineur. Le suivi pénal se substitue alors aux autres suivis, même s'il ne reste pas le seul à avoir une action auprès du mineur.

Qu'ils soient suivis en milieu ouvert, placés en famille d'accueil, en foyer ou en internat, placés en milieu fermé ou incarcérés, les mineurs sous mesure judiciaire se voient affecter un éducateur de l'UEMO de la PJJ, parfois qualifié de « fil rouge ». Il est le responsable du parcours du mineur, doit trouver des solutions de placement et suivre le bon déroulement de l'accompagnement. Pour les EPM, la situation varie selon le statut du mineur, et donc selon sa situation judiciaire. Lorsque le mineur est prévenu, l'éducateur UEMO, donc du milieu ouvert, reste le référent du mineur et travaille avec un éducateur désigné en détention. Si le mineur

est détenu (donc a été condamné), l'éducateur référent de l'EPM est porteur du projet du mineur. À ce titre, il se déplace pour les audiences. Concernant les placements en CEF, les éducateurs UEMO, du milieu ouvert conservent toujours le suivi du mineur. Ils se déplacent régulièrement (d'une à quatre fois, en fonction des éducateurs, durant le placement de six mois) dans le centre pour faire des entretiens individuels avec le mineur. Ils sont aussi en contact régulier avec les référents de ce dernier au sein de l'établissement.

Ces éducateurs « fil rouge » du milieu ouvert rencontrent les mineurs en entretien et assurent un suivi continu. Leur spécificité tient au fait qu'ils peuvent intervenir directement dans l'environnement du mineur. Le milieu ouvert est une institution nomade, présente en filigrane dans la vie du mineur.

« Ce n'est pas être une éducatrice de bureau, on doit être là où les jeunes sont. Ça m'est arrivée d'aller dans les quartiers ou de rencontrer les jeunes au bas de l'escalier, en réseau avec les éducateurs de prévention. On porte attention au contexte dans lequel évolue un jeune dont on doit s'occuper. »

Julie, éducatrice UEMO

Par ailleurs, un lien entre le milieu ouvert et le milieu fermé est garanti par ces mêmes éducateurs, qui travaillent en collaboration avec tous les établissements accueillant les mineurs, notamment le milieu carcéral, comme on peut le voir dans cet extrait.

« Quand on travaille en milieu ouvert, on est très en lien avec les quartiers mineurs et les EPM. »

Julie, éducatrice UEMO

La place centrale donnée au milieu ouvert dans l'accompagnement des mineurs détenus ou incarcérés témoigne de l'étendue de la contrainte dans leur environnement, allant parfois même jusqu'à leur domicile.

3. Collaborations extra-muros

Depuis l'intérieur des établissements, les intervenants travaillent étroitement avec les éducateurs des UEMO par différents moyens. Au CEF, sont parfois organisées des réunions avec des professionnels d'autres CEF qui sont parfois organisées. On voit que ces échanges se limitent beaucoup au secteur pénal. Les interactions avec des acteurs extérieurs sont principalement faites au sein du monde socio-judiciaire : PJJ, juges, etc.

« Il y a cette relation avec l'éducateur PJJ, on travaille vraiment en lien. Donc si on n'a pas de lien avec l'éducateur PJJ, on n'aide pas le jeune. Donc on travaille en interne, et avec la PJJ, on travaille sur l'extérieur.»

Lionel, éducateur au CEF

« Au bout de deux mois, on fait venir l'éducateur PJJ, les parents, la direction. Au début juste PJJ, direction et éducateur référent du CEF. On discute. Les projets, comment on voit les choses. On appelle les collègues, c'est souvent la scolaire qui le fait. Après ça dépend le temps, les motivations, de plein de trucs. »

Majid, éducateur au CEF

Les éducateurs ont également tendance à utiliser le téléphone pour réunir des informations sur les mineurs lors de l'arrivée de ces derniers sur l'établissement.

« J'aime bien aller à la pêche aux infos. Et il m'est arrivé de surprendre le jeune parce que je savais des choses. C'est con à dire, mais le jeune se dit qu'on s'intéresse à lui. Parce que c'est des jeunes qui sont essouffés par tout ça. Ils en ont marre, des éducateurs, des écrits, des questions. Et c'est là que je les prends à contre-pied, c'est-à-dire que je montre que je sais des choses, que je suis intéressé, que c'est mon boulot quoi. Parce que si on s'assoit sur une chaise et que je lui demande il va me raconter ce qu'il veut. Si je m'arrête à ce qu'il dit, je ne bosse pas. C'est à nous aussi, de temps en temps, de nous bouger. »

Lionel, éducateur au CEF

À l'EPM, les intervenants travaillent également en lien avec le milieu ouvert et développent des collaborations avec les éducateurs ayant suivi les mineurs auparavant, comme cela est explicité dans les extraits suivants.

« Généralement, on s'articule avec le service de milieu ouvert. Parce que les gamins qui sont ici. Il y a un service PJJ et un éducateur de milieu ouvert qui les a suivis avant et qui les suivra après. Donc on prend attache avec eux. Je préfère aller à la pêche aux infos. Et on appelle l'éducateur PJJ. »

Moussa, éducateur à l'EPM

En dehors du monde de la justice, on peut voir que quelques communications s'établissent avec des hôpitaux. Au CEF, un partenariat s'est créé avec un hôpital psychiatrique d'une ville voisine. À l'EPM, l'unité hospitalière en détention entreprend de faire un lien avec les établissements alentour. Les enseignants travaillent également le lien avec des établissements extérieurs.

« Quand ils sont vus aux arrivants⁵, ils sont vus par la directrice de l'éducation nationale qui fait un bilan, une évaluation scolaire. C'est un entretien très important. »

Florence, enseignante à l'EPM

Les institutions développent ainsi un ensemble de protocoles visant à favoriser les pratiques partenariales et, par ce biais, à soutenir les liens entre les institutions et les intervenants sociaux.

⁵ A l'unité arrivant. Pour rappel les mineurs doivent y rester durant la première semaine en détention

B. Travail avec les familles

Les transformations législatives et réglementaires récentes visent à favoriser le travail avec les familles des mineurs sous mesures judiciaires. Des espaces et des temps sont prévus pour favoriser ce lien avec la famille. En CEF, les référents de placement et la psychologue sont en relation avec cette dernière. Plus que la famille, l'environnement du mineur est observé par les intervenants, notamment dans les cas où ils se rendent au domicile des mineurs.

« La référence⁶, c'est un éducateur qui l'a. Le jeune arrive, on reçoit la famille. Ensuite, l'éducateur avec la psychologue va au domicile du jeune. On rentre dans la vie du jeune quand même, donc forcément, tout de suite, il y a quelque chose qui se crée. »

Lionel, éducateur au CEF

En EPM, le travail auprès des familles est assuré par le service de la PJJ de l'établissement, principalement par la psychologue et les éducateurs référents.

« C'est très important de travailler la relation avec la famille. Parce que des fois, il y a des familles qui coupent les ponts quand le mineur est incarcéré. Donc, travailler la proximité avec la famille. Vraiment leur dire qu'on est à leur écoute, qu'ils peuvent nous appeler et prendre des nouvelles. Il y en a qui l'entendent, qui appellent au moins une fois par jour pour prendre des nouvelles. »

Yacine, éducateur à l'EPM

« Spécialement à l'EPM, il y a aussi le lien avec la famille. À l'extérieur, quand on est en milieu ouvert, voilà la famille elle est présente. Mais ici, la famille a tellement peu de marge de manœuvre pour savoir ce que devient leur gamin, elle passe beaucoup par nous. Donc on est vraiment un lien avec la famille et avec le juge. Je pense que c'est la majeure partie du travail »

Amel, éducatrice à l'EPM.

Ce travail avec les parents s'effectue dans les murs, lorsque les parents ou la fratrie se déplacent sur l'établissement à l'accueil du mineur, puis par téléphone et lors des visites au parloir.

« Je suis référente de quatre jeunes. Les familles, je les appelle quand ils arrivent sur l'unité pour leur dire qu'ils sont sur l'unité et après on les voit régulièrement quand ils viennent au parloir. Quand ils viennent. »

Amel, éducatrice à l'EPM

Les échanges entre les parents et les éducateurs référents portent essentiellement sur le quotidien du mineur, son moral et la manière dont il vit son placement. L'objectif est, avant tout, de leur faire un retour sur le déroulement de l'accompagnement intra-muros.

⁶ Pour rappel, chaque mineur a un ou deux éducateurs référents.

« On travaille beaucoup par téléphone avec les familles. Et comme parfois, ils viennent au parloir, on reprend avec eux. Les familles identifient l'éducateur et le connaissent. Généralement, on les voit au parloir quand ils viennent. Ils nous font appeler. Comme ça, on fait un bilan aussi de la semaine. Les infos qui peuvent en sortir. Et on les voit très régulièrement, les parents. Ils appellent aussi pour prendre des nouvelles, ils posent des questions, sur le gamin au quotidien, comment ça se passe en unité. »

Gabrielle, éducatrice à l'EPM

Comme on le voit ci-dessous, certains parents sont très présents lorsque d'autres n'ont quasiment aucune relation avec les intervenants de l'EPM.

« On a des parents qui appellent tous les jours. Et à côté de ça, on a des parents qui ne viennent pas. Qui font ce qu'ils peuvent. »

Gabrielle, éducatrice à l'EPM

Sur ce point, les éducateurs semblent faire preuve d'un respect de la vie privée des familles, et n'exigent pas des parents de voir leur enfant, considérant que ces derniers subissent aussi l'incarcération de leur enfant.

« Après, moi les parents, j'essaye de les ménager, parce qu'eux, ils subissent ce qu'à fait leur gamin. C'est ce que je leur dis "votre fils, ou votre fille, a des raisons d'être là et vous, vous n'avez rien demandé à personne". Venir au parloir pour des parents, c'est extrêmement difficile. Mais après, on ne cache pas ce qu'il se passe en détention. Mais les parents qu'on voit fragiles, on y va doucement. Mais ça se passe plutôt bien avec les parents. Après, on a des gamins dont les parents ne viennent pas du tout. On en a trois sur l'unité qui n'ont pas de lien avec les parents. Ou peut-être un lien en off avec les téléphones portables, mais sinon nous, on n'a pas de lien avec eux. Parce qu'il y a des parents qui... soit ils ont leurs raisons, sûrement, ce n'est pas à nous de les juger. C'est comme ça et il faut faire avec. Je ne me vois pas appeler un parent en disant "il faudrait peut-être venir voir votre gamin". C'est à eux, ça leur appartient et on n'a pas à juger parce qu'on ne connaît pas l'entièreté de l'histoire. »

Juliette, éducatrice à l'EPM

En définitive, le travail auprès des familles apparaît comme un levier du travail éducatif. Il n'est pas contraignant vis-à-vis des parents. Cependant, il peut avoir pour conséquence de renforcer une emprise de l'institution sur les mineurs, par une intrusion dans leur milieu familial. Le contrôle s'opère à la fois sur le mineur et sur son entourage, produisant un élargissement de l'expérience de l'enfermement⁷.

⁷ Caroline Touraut utilise l'expression d'*expérience carcérale élargie* dans cet ouvrage : Caroline Touraut, *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris, PUF, 2012.

C. Projet de sortie et aide à la décision

Le passage d'un mineur dans une structure occasionne un ensemble d'écrits, de bilans et de recommandations, quant à la suite de l'accompagnement. Cet ensemble de documents, en partie présenté en début de chapitre, constitue une aide à la décision des magistrats du siège, spécifiquement des juges des enfants. Il apparaît que les institutions et les intervenants produisent des diagnostics sur les situations des mineurs et en proposent une lecture à partir d'un travail d'investigation, effectué dans les murs, lors des séjours des mineurs.

De surcroît, il existe, en miroir avec le principe d'individualisation de la peine, celui d'individualisation du suivi, notamment avec la mise en place du « projet individuel de prise en charge », comme il est nommé dans les établissements. Ce dernier vise à élaborer une réponse qui soit adaptée aux besoins des mineurs. Un traitement différencié est proposé en fonction de la situation globale de l'individu et pas seulement en fonction de ses actes. Cette individualisation de la détention est au centre des interventions et permet notamment d'autonomiser et de responsabiliser les mineurs.

1. Le projet de sortie en CEF

Lors d'un placement en CEF, les éducateurs du milieu ouvert restent porteurs du projet de sortie. Ils travaillent en collaboration avec les éducateurs du CEF pour proposer des recommandations et préparer la suite du parcours du mineur. Les regards des différents intervenants sur le projet de sortie varient d'un segment de l'accompagnement à l'autre. Les pôles direction, éducatif, pédagogique, le technique et le soin ont une lecture de la situation propre à leur rôle dans l'organisation professionnelle⁸. La direction se focalise davantage sur la situation judiciaire et sur le respect des conditions de placement, l'éducatif sur la définition du projet de sortie, le pédagogique sur la scolarisation, le technique sur l'insertion professionnelle et le soin sur le suivi médical. Un « rapport de fin de placement » est transmis au juge des enfants et attaché au dossier judiciaire du mineur.

« On fait un bilan des deux mois, tout ce qu'il s'est passé avec la famille, le parcours du jeune. Et après, il y a chaque professionnel qui fait un paragraphe. Et c'est envoyé au juge. Et la PJJ a accès aux écrits. Un jeune qui sort d'ici, qui va dans une autre structure, il a un dossier béton. Les autres le connaîtront de A à Z. Les autres structures peuvent le demander. Mais il y a l'éduc' PJJ [du milieu ouvert] qui fait le contact. Il fait l'intermédiaire. »

Majid, éducateur au CEF

⁸ Les segments sont présentés dans le chapitre 3.

Des éducateurs référents, parfois en binôme avec des éducateurs stagiaires, suivent les jeunes dans les murs du CEF le temps des placements. Tout au long du séjour, leur objectif est de mieux définir un projet pour le mineur et de conseiller le juge dans ses décisions.

« Les notes d'incident, on les envoie au juge et à l'UEMO PJJ. Mais quand ils sortent d'ici, c'est vraiment un dossier en béton. »

Lionel, éducateur au CEF

Principalement porté par l'éducateur référent, le projet de sortie se « construit » (terme utilisé par les intervenants) progressivement selon plusieurs critères énoncés par un éducateur dans cet extrait d'entretien :

« Le projet de sortie on le construit avec le mineur, c'est vraiment par rapport à ce qu'on voit, ce qu'on ressent, par rapport à plein de choses. Après, il y a aussi des contraintes judiciaires. Il y en a qui ont des interdictions de territoire. On doit préparer l'avenir, mais il faut expliquer qu'on va le sortir de là où il a grandi, le mettre à un autre endroit. Ici, il n'y a pas de ligne de conduite par rapport à un jeune, il n'y a pas de protocole. C'est vraiment suivant le jeune, au cas par cas. C'est pour ça que quelqu'un qui vous dira qu'il a fait le tour, pour moi ce n'est pas possible. Il y a trop de situations, chaque jeune c'est une situation. Entre le père qui abandonne, la mère alcoolique, le gamin adopté, vous avez toujours des situations que vous n'avez pas eues avant. »

Lionel, éducateur au CEF

Le pôle de soins participe également à l'écrit, et poursuit un objectif différent que les éducateurs, logiquement tourné vers le soin.

« On essaye de prendre part au projet de sortie. Déjà, il y a tous les projets. Les jeunes qui ont un handicap, on essaye de suivre les dossiers MDPH⁹. Et certains qui ont des suivis psychiatriques, déjà ici, faire un relais sur les CMP¹⁰ dans la région où ils vont. Mais dans l'ensemble, si les jeunes n'ont pas de problématique de santé particulière, on n'a pas de suivi. On essaye de savoir où le jeune va être placé, et à ce moment-là, on prend contact avec le personnel de soin de la région. On prend les premiers rendez-vous, après ils y vont où ils n'y vont pas, mais on essaye de leur faire passer un petit dossier. »

Ghislaine, infirmière au CEF

Enfin, le projet de sortie est individualisé et il est construit avec le mineur pour faire en sorte que ce dernier accepte la poursuite de l'accompagnement, à l'issue du séjour en établissement. Pour les besoins de la démonstration, la participation du mineur à ce projet est analysée ultérieurement¹¹.

⁹ Maison départementale des personnes handicapées.

¹⁰ Centres médico-psychologiques

¹¹ Dans le chapitre 7

2. Le projet de sortie en EPM

La définition d'un projet de sortie est une norme s'appliquant aux professionnels de l'EPM autant qu'à ceux du CEF. Les intervenants de l'EPM sont supposés définir un projet de sortie en collaboration avec les éducateurs de l'UEMO, qu'ils soient déjà en lien pour les mineurs prévenus ou qu'ils aient pris leur relais pour les mineurs détenus. Le lien avec l'extérieur est un objectif affiché par l'EPM, par l'UCSA, l'éducation nationale et la PJJ. L'administration pénitentiaire a peu de relations avec l'extérieur. Son rôle premier est la gestion de la détention et le bon déroulement de la vie intra-muros.

L'UCSA prévoit un suivi médical du détenu dans les murs, mais leur intervention vise aussi à assurer une continuité entre l'intra et l'extra-muros. Lors de leur arrivée, les mineurs rencontrent les personnels de soin. Leur situation est évaluée et les besoins médicaux sont identifiés. L'accompagnement médical est censé prendre en considération le parcours de santé du mineur, en se basant sur le discours de ce dernier et le contenu de son carnet de santé lorsqu'il est possible de l'obtenir.

L'éducation nationale, par l'intermédiaire de la conseillère d'orientation psychologue, a pour mission de travailler à la poursuite de la scolarisation dans les murs, comme on a pu le voir en début de chapitre, ou à la rescolarisation à la sortie, en fonction de la situation du mineur.

« Moi, j'interviens au niveau du projet de sortie du mineur. Quand les mineurs sortent de l'EPM, on nous demande un projet de sortie, c'est le magistrat qui demande. Dans le projet de sortie, il y a le volet hébergement, ça peut être un retour en famille, ça peut être un EPE, ça peut être un CEF. Et également le volet insertion. Moi, du coup, je vais accompagner les mineurs et faire des propositions. »

Caroline, conseillère d'orientation psychologue à l'EPM

Caroline travaille avec un réseau étendu qu'elle a construit au fil des années, reposant principalement sur des relations interpersonnelles. Ainsi, des collaborations multiples sont entretenues : avec des Centres d'information et d'orientation (CIO), avec des établissements scolaires, des rectorats, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), le Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV).

« Je travaille aussi beaucoup avec le milieu ouvert. Pas avec les éducateurs, mais surtout avec les structures extérieures. J'ai créé un réseau, parce qu'au fil des années on me connaît quand même. Je suis identifiée, dans l'académie locale et aussi dans les académies limitrophes. Avec tous les CIO j'ai un contact, j'ai réussi à mettre ça en place. Je suis en lien avec tous les établissements scolaires aussi. Je travaille aussi beaucoup avec la MLDS. C'est un dispositif de l'éducation nationale qui prend en charge les jeunes sans solutions, qui présente différents modules qui sont adaptés à chaque fois aux jeunes.

Aussi le CASNAV. On a réussi à mettre en place un partenariat depuis 2 ans. J'ai contacté mes collègues à l'extérieur. Le CASNAV, j'en parle dans le document que je vous remettrai, c'est le Centre académique pour la scolarisation des enfants du voyage et des mineurs isolés étrangers. On a en aussi ici. Quand un mineur isolé étranger arrive en France, qu'il souhaite une scolarisation ou une formation, le protocole c'est qu'il doit aller dans un CIO, et c'est le CIO qui prend rendez-vous au CASNAV qui va le positionner, faire un bilan dans sa langue d'origine, et en fonction de son niveau, de l'évaluation, de son âge, ils vont lui trouver une place, soit en collège, en lycée professionnel, etc. ».

Caroline, conseillère d'orientation psychologue à l'EPM

La mission de cette intervenante consiste à assurer la rescolarisation des mineurs dans un établissement lorsque cela est possible, et de s'assurer que la loi est appliquée.

« Il y a des jeunes qu'on peut rescolariser dans leurs établissements d'origine parce que c'est un droit. Mais parfois, ils n'y sont pas très bien accueillis, et renvoyés au bout de quinze jours, après la mise en place d'un conseil de discipline. Donc non, c'est pas très judicieux. On fait attention. Moi, je contacte l'établissement, ma collègue, savoir comment se passe le retour à la scolarité. Si elle me dit, il est absentéiste depuis trois mois, je vais retravailler les choses avec le jeune. Et je suis transparente. Je leur dis que je vais appeler ma collègue du lycée ou collège. Donc, ils le savent. »

Caroline, conseillère d'orientation psychologue à l'EPM

Par ailleurs, un groupe de « découverte professionnelle » est assuré, pour les mineurs qui souhaitent approcher différents métiers.

« Je fais venir quand même des professionnels dans le cadre de la découverte. On a créé un "groupe classe" qui est "découverte professionnelle". Dans ce cadre-là, c'est moi la référente de ce groupe, je fais venir des professionnels chaque mois pour découverte des métiers. J'accompagne les mineurs pour les aider à élaborer un projet. Pour ceux qui n'en ont pas, qui n'ont aucune idée, les aider à faire émerger des choses. J'ai des outils pour ça, des questionnaires d'intérêt, des logiciels d'aide à l'orientation, etc. Pour travailler sur les intérêts, les aptitudes, la motivation, la personnalité. C'est la connaissance de soi, parce que je travaille sur les volets connaissance de soi, connaissance des métiers, connaissance des études. Voilà les trois phases qui sont effectivement assez imbriquées. En général, quand on fait un projet, on va travailler sur ces trois choses-là. Pour les jeunes qui ont un projet, c'est aussi le confirmer, voir si c'est un vrai projet, et voir s'il est réalisable par rapport à leur niveau scolaire, avec l'articulation pénale aussi parce que je travaille en étroite collaboration avec les éducateurs de la PJJ que je vois tous les jours. On est vraiment très proches et c'est vraiment indispensable, parce qu'un projet évolue tous les jours. »

Caroline, conseillère d'orientation psychologue à l'EPM

La PJJ quant à elle, travaille sur le projet de sortie en proposant une aide à la décision pour les magistrats. Cette aide à la décision est différente selon la situation judiciaire du mineur, notamment s'il est prévenu ou détenu. Les extraits d'entretiens suivants reviennent sur ces éléments :

« Alors globalement, la tâche d'éducateur c'est comme dans tous les services de la PJJ, c'est à dire que c'est être un lien entre le jeune, sa famille, son entourage et le magistrat, et être une aide à la décision. La mission première, c'est le projet de sortie. C'est l'aide à la décision et le lien avec le juge, le milieu ouvert, et tous les personnages extérieurs, et la famille. »

Amel, éducatrice à l'EPM.

« À l'EPM, on a beaucoup de jeunes qui sont en détention. C'est-à-dire qu'une fois qu'ils sont condamnés, ils font leur peine. Limite, on peut ne plus s'en occuper. Voilà, c'est pas très grave. Ils font leur peine et ils sortiront. Ceux qui sont en préventive, le juge doit les voir pour préparer, dans le cadre de la mise en examen, l'audience de jugement. Ils doivent aussi souvent avoir des projets. Enfin, nous, on doit essayer de monter des projets pour ces jeunes, soit pour les faire sortir avant leur jugement, donc une mise en liberté avec contrôle judiciaire, soit pour, après le jugement, qu'est ce qu'ils vont faire. Parce que beaucoup de jeunes finalement, au moment où ils sont jugés, ne reviennent pas en prison. Ils sont jugés. Je sais pas, un gamin qui a fait un mois de préventive, s'il prend un mois ferme¹², il est sortant. Donc forcément, le juge, ce qu'il attend de nous, c'est des projets de sortie. C'est comment faire pour que ce jeune, une fois qu'il sera sorti, ne se mette plus dans des situations de passage à l'acte. »

Gabrielle, éducatrice à l'EPM

Comme au CEF, le projet de sortie doit être défini avec le mineur, et ce dernier doit y « adhérer », un terme utilisé par les éducateurs eux-mêmes. L'adhésion consiste en l'acceptation par le mineur d'un projet judiciaire à son encontre.

« Et après, le truc, c'est d'essayer de trouver le projet le plus cohérent pour le gamin pour qu'il puisse adhérer. Parce que si le gamin n'adhère pas à un projet, on sait très bien que deux semaines après il peut revenir. Parce que s'il révoque le contrôle judiciaire, c'est directement retour à la case prison. On lui apporte le projet. Par rapport à ce que lui voudrait faire, ce que nous, on a vu qui serait le plus pertinent, on essaye de trouver un juste milieu. D'arrondir les choses de façon à ce que ça passe le mieux possible. »

Emeric, éducateur à l'EPM

On le comprend, le projet de sortie est étroitement lié à la situation judiciaire du mineur. Il doit ainsi répondre au projet du mineur tout en étant cohérent avec la réalité judiciaire. Ainsi, les intervenants doivent répondre aux attentes des juges des enfants, comme Moussa, éducateur, l'explique :

« Les projets, ça peut-être une famille d'accueil, un foyer, un CER, un CEF, retour en famille avec une formation. Ou une réinsertion proprement dite. Si le gamin, on a vu qu'il a bien adhéré, que ça se passe bien avec sa famille, qu'il y a un minimum de cadre, que ce n'était qu'un dérapage dans son parcours, voilà, on essaye de trouver une scolarisation avec un contrôle judiciaire carré quand même. En fonction de ce qu'attend le magistrat aussi. Si le magistrat trouve que ce n'est pas assez contenant comme structure, on va chercher autre chose. Les magistrats attendent qu'on trouve le projet le

¹² De prison ferme.

plus cohérent. Les juges des enfants vont souvent nous démarcher. “Je veux faire sortir le gamin, mais j’aimerais tel projet”. Comme là, on a une mineure. Le magistrat nous a dit qu’il voulait la faire sortir et ne pas la renouveler, mais pas un retour en famille. Il veut une structure dans la ville de la gamine, dans la même ville, mais pas un retour en famille, car c’est compliqué. Donc, on doit se débrouiller avec ça tu vois. On a des orientations. Mais des fois, on n’a rien. Et donc on propose des choses, c’est quitte ou double. Ça passe ou ça casse. »

Moussa, éducateur à l’EPM

En somme, pour définir un projet de sortie, les intervenants doivent répondre à des injonctions ambivalentes : le mineur doit adhérer à un projet qui conviendra au magistrat. Les éducateurs sont ainsi les intermédiaires entre ces deux parties et ont pour objectif de définir un projet le plus « cohérent ». Pour ces raisons, le projet de sortie est censé être « individualisé », tous ces termes étant indigènes.

De plus, tout au long de l’incarcération, comme cela est dit précédemment, les intervenants sont supposés s’articuler avec le milieu ouvert. Dans le cadre du projet de sortie, le travail de continuité que les intervenants mettent en place est une nécessité d’un suivi comme garantie d’efficacité pour l’institution.

« Nous, on fait quand même un rapport assez axé sur le comportement en détention ; le déroulement de la détention, les incidents potentiels, ce que le jeune a pu livrer en entretien . Ça se recroise, c’est pas travaillé de la même façon, mais ça se recroise. On argumente, on propose tel placement qui travaille sur telle chose parce qu’on trouve que ça correspond au jeune, à sa problématique. Ça pourrait l’amener à se positionner autrement, à réfléchir autrement... ou parce qu’il a besoin de quelque chose de contenant. C’est quelque chose qui est vraiment discuté collectivement ! C’est ce que je trouve intéressant, on n’est pas seul face à une décision, parce que c’est quand même des décisions qui sont très lourdes de sens, en tout cas pour le jeune. L’incidence dans un parcours, elle peut être très importante, passer par des structures comme un CEF, un CER, c’est pas anodin non plus. C’est des placements de six mois, pour des jeunes qui sont mineurs c’est un temps important. C’est des choses qui vont être travaillées, pas laisser au hasard non plus. »

Juliette, éducatrice à l’EPM

Ici l’éducatrice entretient des relations avec les juges pour enfants. Les Juges d’application des peines (JAP) sont, de même, impliqués dans la détention des mineurs et organisent des commissions de suivi avec toutes les administrations. Cette commission qui vise à préparer la sortie, revient sur les situations de chaque mineur, suivant le principe d’individualisation de l’accompagnement, présenté en introduction de ce chapitre. On peut appréhender le contenu de cette rencontre dans l’extrait du journal de terrain suivant :

Extrait du journal de terrain : Commission de suivi

Je me rends à l'EPM ce matin et croise une éducatrice dans le bus. Elle me demande :

– Vous venez pour la commission de suivi ?

J'acquiesce.

– C'est la grand-messe, ajoute-t-elle. On a des juges dans la séduction qui ont parfois des jeunes dans le pif. Les institutions sont dans la représentation, les éducateurs sont relégués au fond de la salle, alors que c'est eux qui portent la situation. Certains JAP¹³ s'en foutent des jeunes qui ne sont pas de la juridiction, car ils ne les connaissent pas.

Nous finissons le trajet en bus ensemble et nous rendons à l'EPM. La salle de réunion est remplie. Il n'y a plus de place nulle part. Je m'installe debout avec les éducateurs, au fond de la pièce. Beaucoup de membres de l'EPM sont présents, ainsi que des éducateurs de milieu ouvert, des avocats, un procureur et une Juge de l'application des peines.

La directrice prend la parole en premier :

– Les derniers mois, on a eu peu d'agressions, c'était plutôt calme. Un partenariat qui s'est beaucoup exprimé. On travaille de plus en plus ensemble entre les institutions. Gros travail avec Sodexo pour les cantines. Ça m'insupporte que les mineurs mangent encore dans des barquettes. Travail autour de la labellisation des pratiques, ça permet une traçabilité et une formation. Chantier des maisons de la famille qui prend du retard. Un point important, c'est la lutte contre la radicalisation. De nombreuses actions auprès des jeunes. On relance une action de formation du personnel. Formalisation d'un protocole de montée des informations, de traçabilité des informations liées à la radicalisation. Quelques réunions ont eu lieu avec les aumôniers, ils vont mettre en place des actions dans les jours prochains.

La parole est ensuite donnée à la PJJ, représentée par une responsable d'unité éducative. Elle précise qu'elle n'a rien à partager [...].

Après ces quelques discussions, la commission prévoit que les situations des mineurs soient chacune examinées. Cela se passe systématiquement de la même manière, les éducateurs présentent leur vision de la situation, les autres professionnels peuvent intervenir, la Juge d'application des peines réagit et une discussion s'ensuit. Quelques minutes sont consacrées à chaque mineur. Je ne présente pas tous les cas ci-dessous, mais ceux jugés les plus pertinents.

Le cas de Mohammed est d'abord abordé. L'éducateur commence :

– On s'inquiète. Il a agressé un jeune et il a réussi à faire en sorte qu'un autre se dénonce pour lui. On avait trouvé un placement, mais c'est un jeune qui est dans une histoire de règlement de compte. Donc, il n'a pas été retenu pour ces raisons. Je voudrais demander une audience.

La psychologue le coupe :

– Il faut qu'il sorte. La détention l'influence là-dedans.

Tout le monde regarde la juge. Cette dernière propose une réponse :

– C'est un peu tôt. En plus, ce n'est pas un suiveur. Ce jeune est un « super délinquant ».

L'éducateur la conteste :

– Ce n'est pas vraiment un leader. Il veut le faire croire, mais ce n'est pas un leader. Son dossier n'avance pas, on n'a pas d'informations, donc on reste bloqués. Et il voit que son dossier n'avance pas et ça le stresse.

L'éducateur poursuit :

¹³ Juges d'application des peines.

– Le jeune vit une période délicate. Il est entre mise à distance et représentation. La juge des enfants voudrait anticiper la sortie.

Après un court silence, l'enseignante dit :

– Il y a eu un changement d'attitude radical. Un gros manque de motivation et un regain de perturbation.

La psychologue dit que de son côté, c'est plus nuancé :

– Il y a eu un bon engagement de sa part, mais il a changé ces derniers temps.

La juge précise qu'il y a eu une demande d'aménagement de peine de sa part.

– Oui on sait, dit l'éducateur. Quand on lui a fait signer ça, on était plein de rêves.

– C'est bien de rêver, dit la juge. Mais là, il faut reprendre ça. Sa demande est incompatible juridiquement. Il faudrait que je lance la procédure et que j'envoie le dossier au greffe. Il faut qu'il y renonce, car sinon je lance la procédure.

L'éducateur demande :

– Et pour le refus dans l'autre département, vous pourriez intervenir ?

– Si vous voulez, répond la juge. Je peux appeler et faire du cassage de gueule.

Les éducateurs se regardent en souriant.

– Il a des problèmes de santé, dit l'enseignante.

– Qu'est-ce qu'il a ? demande la juge.

L'éducateur lui répond :

– Des problèmes de mémoire.

La juge en profite alors pour se renseigner sur le mineur :

– Et sa petite amie dont il était question à un moment ? Et qu'est-ce qu'il se passe avec l'Algérie ?

L'éducateur lui répond :

– Il aurait commis des faits là-bas, il attendrait une forme de prescription. À 21 ans.

– C'est quand même sa sixième incarcération à l'EPM, dit la juge. Il a été jugé mi-novembre pour cambriolage. Pour le projet, on est sur un retour en famille.

L'enseignante dit :

– Avec nous, ça allait jusqu'à il y a une semaine.

L'éducateur acquiesce :

– C'est vrai pour nous aussi. On pense que c'est lié à l'arrivée d'un jeune qu'il connaît, avec qui il a des bonnes relations.

La psychologue dit :

– Ce jeune, il est dans l'usure. Ce qui est une des caractéristiques des sorties de délinquance. Il est fatigué de la délinquance.

– Et bien, ça tombe bien nous aussi, dit la juge avec humour.

On passe au cas de Jamel, incarcéré depuis deux mois :

– Pas de souci sur le quotidien, dit l'éducateur. Il raconte beaucoup son parcours de délinquance. C'est un jeune qui a volé son dealer, donc il ne comprend pas pourquoi il est mis en cause.

La juge fait une blague :

– Un vol avec violence sur un dealer, ça s'appelle une interpellation.

Tout le monde rigole. Puis l'éducateur reprend :

– Il a un double statut, car mandat de dépôt, mais condamné, car des sursis. Mais à l'EPM, il n'est que prévenu. Il a fait trois détentions depuis un an et demi. Il connaît beaucoup de gens en détention. Donc, il est bien fourni. Il est très ancré dans le trafic de stupés. L'éducateur du milieu ne sait pas ce qui est faux ou vrai. Au niveau parental, le jeune est seul, il n'y a pas d'étayage. Le père rénove un studio et le jeune a organisé un trafic de stupés dedans. Il faut proposer quelque chose, mais avec un placement, il fugue. Donc l'éducateur de l'UEMO veut proposer un retour en famille. En détention il est poli, mais il y a tout le reste. Ça rapporte trop d'argent les stupés, il n'est pas près d'arrêter.

L'enseignante prend la parole :

– Il a arrêté la scolarité depuis longtemps. J'ai eu des infos de l'ancienne prison. Apparemment, il n'est pas impliqué du tout dans la scolarité.

– Il vit quand même des choses dures à l'EPM, reprend l'éducateur. Il était plus tranquille en Quartier pour mineurs qu'ici. Il dit qu'il faisait ce qu'il voulait. Ici, il est plus contraint. C'est un jeune qui parle plus des faits depuis qu'il est à l'UPCA¹⁴. Il a des problèmes de consommation. Ça pose problème pour sa prise en charge. Une audience a renouvelé une AEMO¹⁵. Père absent, il le vit très mal.

– Ça se passe bien à l'école, dit l'enseignante. Mais il est fluctuant dans la relation aux autres. Très intéressé par les métiers de bouche.

La conseillère d'orientation lève la tête et note. Elle dit ensuite :

– Il a investi les différents espaces. Sur le travail, dans les faits, on est au début.

L'éducateur poursuit :

– On a trouvé un projet en UEAJ¹⁶. Mais il s'est fait refouler. L'UEAJ a été clair, il faut travailler sur la dyslexie.

L'enseignante propose son avis :

– À son âge, il ne traitera pas sa dyslexie. Il y a un moment où il faut faire avec plutôt que traiter. Il faut qu'il demande une reconnaissance MDPH¹⁷.

– Il y avait eu une lettre écrite pour qu'il aille plus au socio et il y a eu des efforts, répond l'éducateur. Par contre, dès qu'on le fouille on trouve des choses. Il n'avait pas compris les éléments de son dossier et donc il a pété un câble. Devant la juge, ça a été chaud et elle a été sympa. Car elle n'a pas mis d'outrage.

– Vous dites « on y arrive plus », mais vous n'y êtes jamais arrivés, dit la Juge. Comme tout le monde. Il est dans un profil criminogène. Sa mère profite de sa délinquance.

– Il faut toujours espérer un changement chez les jeunes, répond l'éducateur. Il y a un travail quand même.

– Il lui faudrait un coach non-stop, poursuit la directrice. Il a fait une lettre. C'est bien, mais il faut tenir un moment.

Un silence s'ensuit. La juge reprend :

– Il y a quand même une vraie dangerosité chez ce gamin. Mais oui, on va le sortir.

¹⁴ Unité de prise en charge adaptée.

¹⁵ Action éducative en milieu ouvert.

¹⁶ Unité éducative d'activités de jour.

¹⁷ Maisons départementales des personnes handicapées.

– Il s’est retrouvé avec rien au mois de mai, dit l’éducateur. Donc forcément, il est vite retombé dans l’argent facile et les stups. C’est sa troisième incarcération donc il connaît bien la détention. Il a les codes.

La directrice énumère alors les histoires en détention :

– Vol par effraction. De gros incidents ce dernier mois. Notamment un feu de cellule. Tout ça pour sortir de l’unité et récupérer une projection de l’autre côté ! Il est ensuite arrivé à l’UPCA.

– Il avait été accepté par un CER qui fait un peu marche arrière à cause de son traitement, dit l’éducateur. Donc on va prendre rendez-vous avec le CER pour qu’ils le rencontrent et dédramatiser son traitement.

– Il y a un casting, c’est normal.

Le dossier de la jeune Yasmine est ensuite étudié. L’éducateur dit :

– Elle est là depuis le 25 août pour deux condamnations pour violence et vol. Là pour dix mois. Elle est seule dans l’unité. On était inquiets sur ce qu’elle allait vivre. Le calme c’est parfois très dur. Mais elle aime bien, car elle ne se laisse pas embarquer. Niveau personnalité, elle est agréable. Elle passe d’une fermeté à un état d’esprit enjoué. Son petit ami a des difficultés pour avoir ses droits de visite et ça la rend stressée. Elle monte vite en tension à cause de ça.

– On veut proposer qu’elle sorte en permission de temps en temps. Elle va avoir 17 ans bientôt et on essaye de mettre en place un stage avec la conseillère d’orientation.

La juge prend des notes et ne répond pas. Elle ne semble pas connaître la jeune. Après plusieurs autres dossiers, la réunion se termine. Certains éducateurs vont parler à la juge pour lui poser quelques questions.

Un premier constat pouvant être établi tient à la nature des échanges. La juge semble être au centre des discussions, elle dirige les conversations et distribue la parole. Les différents intervenants sont attendus à des niveaux variés, l’intervention apparaît segmentée, comme cela a pu être présenté dans le chapitre 3.

Par ailleurs, un second constat tient à l’individualisation du projet des mineurs et à la gestion variable des cas. Au début de l’extrait ci-dessus, l’éducatrice, rencontrée dans le bus, pointe le manque de connaissance de certains mineurs, du fait qu’ils n’appartiennent pas à la juridiction des Juges d’Application des Peines, par exemple. Ce constat se vérifie lors de la réunion, le cas de Yasmine en est un parfait exemple. La juge méconnaît le dossier. Pourtant, concernant Mohammed, la JAP semble connaître de nombreux éléments du parcours et avoir déjà analysé son profil. Ces éléments témoignent d’une gestion différenciée des cas par le corps judiciaire. La JAP poursuit un objectif d’individualisation et propose des solutions différentes en fonction la situation de chaque mineur. Elle propose, par exemple, d’interférer pour trouver une place à un mineur.

Une *discordance des temporalités*¹⁸ entre ces deux versants, judiciaire et éducatif, est également observable. Les magistrats se positionnent sur un temps long, tandis que le travail éducatif se projette à court terme.

En conclusion

Les établissements fermés pour mineurs entretiennent des relations avec l'extérieur à travers tout un ensemble d'outils et d'interventions. La multiplication de collaborations avec des partenaires extérieurs, le travail auprès des familles et la définition d'un projet de sortie sont autant d'actions qui dessinent un accompagnement à la fois continu et extra-muros. Ces outils visent à mettre en place un accompagnement individualisé des mineurs et adapté à leur personnalité et leur situation judiciaire. *In fine*, il se construit une économie de l'information entre les établissements et l'extérieur. Ces collaborations prennent des formes variées, sont formelles et informelles, et reposent principalement sur des logiques professionnelles complexes visant à partager des informations.

Cette désinstitutionnalisation a pour conséquence d'externaliser la contrainte et d'assurer une continuité temporelle des mesures et des peines. On aperçoit les contours d'un *archipel carcéral*, pour reprendre la notion de Michel Foucault¹⁹, par une extension du milieu fermé et une continuité d'un système disciplinaire (on peut tout autant dire, d'une continuité de l'*emprise*, pour reprendre la notion d'Erving Goffman²⁰). Michel Foucault définit également ce processus comme un *continuum* carcéral entre l'intérieur et l'extérieur. Le système d'enfermement, et la discipline qui y est attachée, ont comme effet une « extension bien au-delà de l'emprisonnement légal²¹ ». Ce processus peut se lire comme une « extension hors les murs du domaine de la contrainte²² ». Dès lors, on peut considérer que l'emprise s'applique par-delà les murs et en continu dans les parcours judiciaires des mineurs. La multiplication des collaborations, des échanges écrits et oraux entre intervenants, la proximité avec les familles et la projection sur le futur du mineur ont pour conséquence d'appliquer une contrainte sur les trajectoires et l'environnement des mineurs. Dans ce modèle, l'accompagnement à la sortie serait un prolongement de l'enfermement et, pour l'EPM, de la carcéralité.

¹⁸ Ludovic Jamet, « La discordance des temporalités dans la justice des mineurs », *La nouvelle revue du travail*, 2012.

¹⁹ Michel Foucault, *op. cit.*, p. 347.

²⁰ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, *op. cit.*

²¹ Michel Foucault, *op. cit.*, p. 347.

²² Comme cela est décrit dans cet article : Nicolas Sallée, « Enfance délinquante : l'enfermement et au-delà », *Délibérée*, n° 2, 2017, p. 49-54.

II. Sortir temporairement pour décroisonner

En plus du dossier, du lien avec les partenaires et les familles et de l'accompagnement visant à préparer un projet de sortie, le rapport des intervenants avec l'extérieur se fait par des sorties physiques de l'institution et par la mise en place d'interventions hors les murs. En CEF, les intervenants sortent régulièrement pour des activités variées. De plus, les mineurs peuvent effectuer des stages à l'extérieur dans des entreprises locales. En EPM, les sorties sont très rares, mais il arrive que les intervenants poursuivent l'accompagnement au-dehors de l'établissement. Il s'agit, dans cette partie, de présenter le travail en dehors des établissements et les sorties physiques de l'institution.

A. Favoriser les sorties au CEF

Au cours de l'enquête, lors de certaines journées, particulièrement avant le déménagement, l'établissement était presque vide entre 9h et 17h. Les mineurs étaient, en effet, tous à l'extérieur et accompagnés par des intervenants. Ghislaine, infirmière, explique les raisons du faible nombre de mineurs présents lors de l'entretien :

« Le sport, il y avait un éducateur en plus qui sortait à l'extérieur. Maintenant, c'est l'éducateur sportif et l'éducateur. Avant, c'était en plus. Et les éducateurs techniques, il y en avait deux, mais il y avait un autre éducateur sur l'extérieur. Maintenant, les deux partent faire des chantiers à l'extérieur donc il n'en reste qu'un sur la structure. Et les jeunes sont mis en stage plus vite qu'avant. Donc il y a moins besoin de personnel ici. »

Ghislaine, infirmière au CEF

Ainsi, le projet du CEF repose sur un lien avec l'extérieur, que ce soit par les retours ponctuels en famille, la multiplication d'activités hors les murs ou la possibilité offerte aux mineurs d'effectuer des stages, comme expliqué dans l'extrait d'entretien précédemment cité.

1. Retours en famille et stages en entreprise

Est offerte aux mineurs la possibilité de rentrer chez eux au cours du placement. Soumis à l'autorisation du magistrat, des retours en famille sont possibles en CEF, dans le cadre du projet individualisé. Ces mesures dépendent de la situation judiciaire du mineur et du déroulement du placement, notamment du « bon comportement » du jeune au sein de l'établissement, selon les termes des intervenants. Les critères sont donc variés, et il apparaît que les intervenants autorisent les sorties selon des accords implicites passés avec les mineurs, selon un système de sanction et de récompense. Si les conditions sont remplies, deux retours en famille se font généralement lors de la deuxième moitié du séjour de six mois, à chaque

fois le temps d'un week-end. Ces temps de permission sont régulièrement accordés et offrent aux mineurs la possibilité de se retrouver chez eux, en famille.

Des stages de découverte professionnelle en entreprise sont possibles lors de la dernière des trois phases du placement, au cours des deux derniers mois. Pour autant, la question du stage est envisagée dès l'arrivée du mineur en établissement.

« Dès qu'ils arrivent, on leur parle énormément du stage. Du coup, oui, ils ont envie. Mais surtout parce que ça les fait sortir. Ils ne sont plus dans la contrainte des horaires. Un moment, ils ont envie d'aller en stage. Ils aiment bien faire des stages, sortir, voir du monde. Voir autre chose. Et on sent tout de suite que ça a un impact quand même. Le jeune discute avec des gens qui travaillent. »

Majid, éducateur au CEF

C'est François, l'éducateur technique, qui supervise le volet stage du placement. Souvent de courte durée, quelques jours seulement, les stages visent à faire découvrir un milieu professionnel.

« Moi, je suis beaucoup sur le versant des stages aussi. Donc après le bilan initial, les jeunes peuvent prétendre à un stage en entreprise qu'on a classé "découverte des métiers". C'est des trucs où les jeunes vont bosser un jour, deux jours, trois jours, une semaine pour découvrir le métier. Mais découvrir dans "le faire", pas juste regarder. Ils sont quand même suffisamment grands pour travailler, et puis d'un autre côté, juste regarder ça ne va pas le faire. Ils sont aussi demandeurs. Il y a quand même beaucoup de jeunes qui sont intéressés par les stages. »

François, éducateur technique au CEF

« Tout ce qui est réseau professionnel, ça va par le démarchage physique direct. On va voir les patrons, souvent avec le jeune. Le jeune, ça lui permet de se présenter, d'apprendre les techniques. Certains jeunes sont très à l'aise, d'autres pas du tout. On aborde différemment selon les jeunes qu'on a. Et puis parfois, on n'a pas de jeune et on se dit "tiens, on va faire du démarchage". Et on tourne auprès des entreprises pour leur proposer le partenariat. Et on a un petit réseau qui tourne pas mal, qui est fidèle et qui connaît aussi le public qu'on accueille. Qui n'est pas non plus surpris. La majorité des pros' qui prennent des jeunes de ce type de population, c'est des patrons qui ont déjà soit connu la justice étant plus jeune, soit comme moi qui ont des sensibilités pour donner un coup de main. C'est rare d'avoir des entreprises qui... on en a quelques-unes, mais il n'empêche que souvent ce type de population, c'est beaucoup plus difficile de trouver des stages. Des mini-stages, ça va encore. »

François, éducateur technique au CEF

Les stages sont généralement courts et se font dans des entreprises locales démarchées par François, l'éducateur technique. Ce dernier a tissé un réseau dans les environs du CEF auprès d'employeurs prêts à accueillir des jeunes sous main de justice, pour quelques jours.

2. Des activités hors les murs comme supports éducatifs

Par ailleurs, de nombreuses activités se déroulent hors les murs. Les activités sportives se passent régulièrement à l'extérieur, particulièrement avant le déménagement²³, comme cela est visible dans l'extrait du journal de terrain suivant :

Extrait du journal de terrain : Sortir du CEF

Après un repas partagé avec les jeunes et les salariés, j'échange de manière informelle avec Hamid, éducateur sportif, sur ses activités, ses projets et son travail :

– Je suis éducateur, mais je n'ai pas de formation dans le social. Je me suis formé moi-même on va dire. Et avec le sport, ça permet de créer un contact fort, c'est un bon média.

Il m'informe alors qu'il va, cette après-midi, faire du golf avec deux jeunes et me propose de les accompagner, ce que j'accepte avec plaisir. Nous partons à quatre en voiture. L'éducateur m'explique qu'il a réussi, par le biais d'une connaissance travaillant à l'accueil du golf, à monter un partenariat avec le CEF. Il peut ainsi venir quand il le souhaite, ne paye pas la location des clubs, et doit seulement acheter des balles, ce qui revient à quelques euros seulement.

On arrive au golf. Les jeunes paraissent très calmes et observateurs. C'est la première fois qu'ils viennent. Pour l'un d'eux, Mehdi, c'est la première sortie depuis son admission. Il vient de passer dans la seconde phase de son placement, ce qui lui permet enfin d'aller à l'extérieur. Nous allons donc à l'accueil du golf. Une réceptionniste nous salue et nous donne quatre clubs. Nous nous dirigeons vers un distributeur. Karim y insère une pièce et remplit un seau de balles. Nous partons alors choisir un emplacement pour jouer. Les jeunes, toujours très calmes, n'ont pas dit un mot. Une fois l'emplacement choisit, nous commençons, chacun notre tour, à frapper quelques balles, l'éducateur sportif nous expliquant comment nous positionner. Mehdi s'en sort plutôt bien. Il est très fier, et ne fait que répéter le prénom de l'éducateur technique, comme un enfant insistant le ferait avec ses parents. Hamid est en train d'apprendre à l'autre jeune comment tenir le club, ne regarde pas Mehdi, ce qui accentue ses appels :

– Regarde, regarde. T'as vu comment j'y arrive.

L'éducateur le complimente de loin. Lors du repas, avant la sortie, Mehdi était très excité. Il parlait très mal aux autres jeunes et aux éducateurs. J'ai senti une personnalité très forte. Il était dans la provocation, très sûr de lui. On pouvait également voir qu'il avait le dessus sur les autres jeunes, qu'il avait rapidement fait sa place de leader au sein du groupe. Il se trouve qu'au golf, il se comporte totalement différemment. Il est très agréable. Il pose plein de questions et a le sourire aux lèvres. À un moment donné, une personne passe derrière nous et s'arrête pour observer Mehdi. Elle lui donne alors quelques conseils :

– Mets ta main gauche un peu plus haut, et fait ton mouvement jusqu'au bout quand tu frappes.

Mehdi se retourne. Il regarde le monsieur, et essaye de prendre en compte ses conseils :

– Comme ça ?

Et là, l'homme pose son sac, il vient derrière Mehdi et commence à accompagner son geste :

– Comme ça, et là, tu finis le geste jusqu'au bout.

Mehdi écoute avec attention. Il essaye. Et lorsque la personne le reprend, il réessaye. J'ai été vraiment frappé de voir à quel point ce jeune, si agressif auparavant, écoutait les critiques d'un parfait inconnu, qui parfois le reprenait avec aplomb :

²³ Dans les nouveaux locaux, disposant de meilleures infrastructures sportives, les sorties ont été plus rares lors de l'enquête.

– Mais non, pas ça. Tu fais n'importe quoi, tu n'as pas écouté ce que je t'ai dit.

Ça a duré au moins vingt minutes. Au bout d'un moment, le monsieur est parti. Il a observé Mehdi de loin et lui a crié :

– Voilà c'est bon, tu as le geste maintenant. Continue à t'entraîner.

Mehdi était très fier. J'ai eu, plus tard, l'occasion d'échanger avec l'éducateur sur cet événement. Il m'a alors expliqué que c'était récurrent de voir les jeunes changer totalement lors d'une sortie. Karim n'en revenait pas :

– Je ne l'ai jamais vu comme ça.

Hamid m'explique alors l'intérêt éducatif :

– Le golf, c'est un sport où il faut être vraiment concentré. On essaye d'être concentré et posé, pour toucher la balle, et eux ils n'y arrivent pas. Et tout doucement, tout doucement, après deux ou trois séances, ils commencent à toucher la balle, plus concentrés, et ils commencent même à aider d'autres jeunes.

Pour Hamid, c'est essentiel de pouvoir faire ce travail à l'extérieur.

– C'est étrange, mais les jeunes sont souvent très calmes à l'extérieur. C'est là qu'ils te respectent le plus. Au CEF, c'est toujours plus difficile. Dehors ils observent, ils apprennent, parce qu'ils ne connaissent pas. En fait le CEF c'est un peu chez eux, donc ils se permettent beaucoup de choses. Alors que dehors, ils ont un peu peur. Ils adorent parler avec des gens de l'extérieur, et on découvre des jeunes totalement différents. C'est pour ça que j'aime bien faire des sorties.

Nous pouvons voir dans cette scène qu'il se joue quelque chose de fort entre le dedans et le dehors de la structure. Mehdi change totalement de comportement lorsqu'il sort du CEF. L'éducateur, ayant bien compris l'impact de ces sorties, s'appuie sur l'extérieur pour faire un travail éducatif auprès des mineurs. Ces sorties visent ainsi à « extraire la relation éducative du contexte collectif où elle s'épuise pour tenter de la restaurer dans un cadre plus individualisé²⁴ ».

L'objectif du CEF étant de préparer à la sortie, les interactions avec le monde extérieur sont vues comme un atout. Comme on le comprend dans l'extrait de journal de terrain ci-dessus, l'éducateur a effectué un travail éducatif important en laissant le jeune avec un inconnu, en ne le surveillant pas, en lui faisant confiance. Cela traduit avec perfection les outils utilisés par les professionnels. En laissant ce jeune libre, en lui permettant cette interaction avec l'extérieur, l'éducateur sportif n'a pas pour autant levé toutes les barrières qui existent entre le jeune et l'extérieur. Il a simplement permis à Mehdi de choisir par lui-même et de sentir qu'on lui faisait confiance. Dans les nombreuses sorties que j'ai effectuées avec des jeunes, les professionnels ont souvent eu cette attitude. Ils ne les surveillent pas forcément d'un œil attentif. Ils font confiance. Pour certains éducateurs, c'est grâce à cette liberté que les mineurs placés se sentent le plus en sécurité. En plus des sorties sportives, d'autres sont possibles. Les

²⁴ Benoist Jolly, « Sortir, pour faire face à la crise. Gestion des situations de crise en centre éducatif fermé », *Les cahiers dynamiques*, n° 3, 2011, p. 35-42.

mineurs peuvent, par exemple, parfois aller se baigner dans un cours d'eau proche de l'établissement.

« L'été, quand ils vont se baigner, ils sont contents, ils voient du monde. Ce n'est pas qu'ils oublient, mais pendant un moment, ils n'ont plus cette pression judiciaire au-dessus de l'épaule, l'espace d'une après-midi. Après, il y en a avec qui ça se passe bien, et d'autres, mal. C'est le principe des sorties. »

Majid, éducateur au CEF

Il apparaît que les éducateurs souhaitent intervenir en dehors du contexte d'enfermement du CEF, afin de développer un accompagnement différent et moins contraint. En ce sens, l'aspect symbolique des sorties est prégnant. Pour Hamid, l'éducateur sportif, les sorties sont importantes, ne serait-ce que parce qu'elles permettent aux mineurs de quitter les lieux quelques heures :

« Ils sont demandeurs pour sortir, parce que ça les étouffe. Eux, tout ce qu'ils veulent, c'est voir des filles. Moi je me dis, à 17 ans, avoir quelqu'un qui me suit quand je vais aux toilettes, à la télé, dans la cuisine, c'est lourd. Ils ont tout fait pour arriver là, ça, on ne l'enlève pas, mais je me dis que c'est lourd. De temps en temps ils aiment bien sortir. Et puis, eux ne sont pas les même quand vous les sortez. Vous prenez un jeune ici, vous discutez, vous prenez le même dehors, ça ne sera pas la même discussion. Donc oui, ils sont demandeurs. Moi j'aime bien tout ce qui est sport. Donc le soir, quand je viens, j'en prends deux ou trois et on va jouer au foot. Ils jouent avec d'autres, je leur fais rencontrer du monde, ils discutent, font des connaissances. C'est important qu'ils sortent. Donc oui, ils sont demandeurs. Un jeune quand il demande de rester au CEF, qu'il ne veut pas sortir, c'est louche, c'est qu'il doit avoir un téléphone, de quoi fumer, parce que sinon la plupart du temps, ils veulent sortir. »

Hamid, éducateur sportif au CEF

« De temps en temps, on nous demande de faire des oxygénations, on va les amener dans un parc, ou d'aller en ville, regarder le bus pour aller à Pôle emploi, le bus pour aller en formation, aller faire les courses. Il y a plein de choses. Là, on a un jeune qui va au rugby, ça paraît banal pour tout le monde, mais non, ce n'est pas banal, il sort, il voit du monde, il discute avec des gens, il est coupé du CEF le gamin. Quand il revient, il dit "putain, ça fait plaisir de voir des gens normaux". C'est une phrase qui revient souvent ici, ceux qui vont à l'école : "je n'étais pas avec des fous aujourd'hui". On a tendance à leur donner une mauvaise image du monde en les laissant ici. "Je suis qu'avec des délinquants, peut-être qu'ils sont tous comme ça dehors". Non ! »

Majid, éducateur au CEF

« Il faut absolument bosser en relation avec l'extérieur, parce que sinon quand les jeunes sortent, ils sont perdus ».

Lionel, éducateur au CEF

Les intervenants du CEF pointent souvent le fait que les mineurs se comportent différemment à l'extérieur de l'établissement. Les sorties sont donc nécessaires, selon les intervenants, à la fois car elles font office d'exutoires, sont garantes d'un équilibre pour la santé mentale, et

parce qu'elles permettent surtout de garantir un lien avec le monde extérieur. Le CEF est parfois considéré comme un lieu trop isolé « du monde réel », entraînant de fait une déconnexion des mineurs avec la vie extérieure. Les faire sortir de temps en temps de l'établissement permettrait ainsi de les réadapter socialement, en les confrontant à la ville et en les invitant à avoir des interactions avec des personnes vivant à l'extérieur du centre.

« Le fait de faire ces démarches, de les envoyer rencontrer les personnes, ça aide. C'est pour ça qu'on favorise les soins sur l'extérieur. Parce qu'on pourrait faire des soins en interne, mais je pense que favoriser les soins à l'extérieur dans des centres, pour les prises de sang, je pense que c'est bien. Ça leur permet de se confronter avec le milieu social. Pour nous aussi, c'est une bonne évaluation. Parce que selon comment le gamin se comporte dans la salle d'attente... Parfois, c'est épique. Ça aussi, on se fait un peu regarder comme celle qui n'arrive pas à gérer le petit, ou le grand. Des fois, c'est épique. Et d'autres qui sont corrects, mais qui sont incorrects à l'extérieur et d'autres, épouvantables ici et gentils comme tout dehors, tu ne les reconnais pas. C'est assez marrant comme ils ont peur. Ils ont énormément de mal à entrer en relation. »

Ghislaine, infirmière au CEF

De plus, en extérieur, pour les mineurs, le fait d'être seul avec un intervenant, isolé des autres mineurs, est perçu comme un temps d'accompagnement où le travail auprès du mineur est plus aisé et parfois même possible uniquement dans ce contexte. La situation décrite dans l'extrait du journal de terrain suivant en est un parfait exemple :

Extrait du journal de terrain : Improviser une sortie en montagne

Comme à chacune de mes immersions en CEF, le moment où je franchis le portail me fait tout de suite rentrer dans l'action. Ce jour-là, lorsque j'arrive vers 9h15, tous les jeunes sont au fond de la cour, et tous les professionnels sont sur les tables de pique-nique près de l'entrée. Il y a environ vingt à vingt-cinq mètres qui les séparent. Ils s'observent de loin. Les adultes boivent leur café. Je vais tout de suite leur dire bonjour. Ils m'expliquent alors que les jeunes se sont tous mis en refus d'activité. Les professionnels les ont prévenus, comme d'habitude, qu'il y aurait des conséquences. Mais les jeunes se sont tous mis d'accord, ils sont en refus collectif. Je les observe de loin. J'hésite à aller les saluer. Mais je m'aperçois qu'ils sont en train de fumer, et à cette heure-là ils n'ont pas le droit. Je me dis qu'il vaut mieux ne pas que j'y aille tout de suite, j'irai leur dire bonjour plus tard, je n'ai pas envie de me mêler de ces histoires de cigarettes. En plus, apparemment ils étaient en train de fumer un joint. Nathalie, la maitresse de maison, me le dit plus tard :

– Ils ont fumé ce matin. Ils étaient défoncés.

La directrice est arrivée un peu plus tard et semble très surprise de voir tous les jeunes en train de ne rien faire. Cela a tout de suite fait réagir les mineurs. Il a suffi que la directrice vienne les voir pour qu'ils partent en activité. Aucun « refus d'activité » n'a été enregistré comme cela se fait en principe. Les éducateurs me disent plus tard que « rien n'était possible ».

– Il y a un effet de groupe trop important. Les jeunes ne veulent pas. Ils se sont mis ça en tête. Ils veulent foutre le bordel aujourd'hui, c'est leur seul objectif, dit une éducatrice. Mais au moins, ils sont allés en activités, c'est symbolique.

La directrice est retournée au siège de l'association vers 12h. Le repas se passe très mal. Les professionnels se font insulter sans relâche. Et pas des petites insultes. À un moment donné du repas, je sens quelque chose derrière moi. Je me retourne et je vois un jeune avec un balai

serpillière dans la main. Il le met en plein visage de l'éducateur à côté de moi, alors que la serpillière est trempée d'eau sale. L'éducateur devient fou, il crie comme ce n'est pas permis. Le jeune se marre :

– C'est bon tranquille, c'est pas grave.

L'éducateur se rassoit, résigné. La fin du repas est à l'image de cette ambiance de cours de récré. Les jeunes finissent par faire une bataille de purée et se balancer des pavés de poisson à travers la salle. Un des jeunes va jusqu'à chercher du papier toilette pour le mouiller et le répandre dans la salle à manger. Les éducateurs, dépassés, ne savent pas vraiment comment gérer cette crise collective. Le repas se termine tant bien que mal. Les jeunes vont fumer, et c'est un éducateur qui se charge du ménage. Il a bien réussi à faire ramasser quelques bouts de PQ, mais les jeunes s'en vont. C'est lui qui s'est pris le coup de serpillière. C'est un nouvel éducateur. Il me dit qu'il n'a « jamais vu ça ».

Je ne l'ai jamais revu lors de mes visites suivantes. Après le repas, les éducateurs se retrouvent dans le bureau un peu nerveux :

– Qu'est-ce qu'on fait ? C'est ingérable.

Ils décident alors de diviser le groupe.

– Non, mais là, si on reste sur le CEF, ça va être comme ça toute l'après-m.

Ils se divisent les jeunes et décident d'improviser des sorties.

– Moi, je prends untel et untel, je vais à la piscine.

Quelques secondes suffiront pour organiser la répartition des jeunes et la distribution des véhicules. Je me glisse dans un groupe. On part avec un éducateur technique. Il veut nous emmener faire un tour dans les montagnes à quelques minutes de là. Nous voilà partis en Clio, moi derrière, avec Karim. L'éducateur technique conduit avec Brian, un jeune placé depuis plusieurs mois, sur le siège passager avant. On commence à échanger sur des banalités. Puis sur des sujets plus intéressants. J'explique à Karim ce que je fais ici.

L'ambiance dans la voiture est très détendue. Les deux jeunes commencent à échanger entre eux.

– T'es là pour quoi ? demande Brian à Karim.

– Violence. Agression avec arme.

– Et t'as fait combien de GAV²⁵ ?

– 48h, après j'ai été déféré.

– Et c'est quoi ton histoire ?

– Règlement de compte. Le gars c'était un connard de raciste, donc je l'ai démonté avec une barre de fer. Il a eu une ITT (Incapacité totale de travail) de vingt-sept jours, lance fièrement Karim. Et toi, t'es là pour quoi ?

Brian hésite, il ne répond pas, puis il balbutie :

– Une histoire, ils ne t'ont pas dit les autres ?

Karim ne le sait pas encore, mais c'est une affaire de harcèlement sexuel qui est à l'origine de son placement. Au moment où on aperçoit le panneau avec le nom de la ville barré, je sens Karim se redresser sur son siège.

– Non mais, moi, je peux pas quitter la ville, c'est dans mon contrôle judiciaire. Il faut revenir.

L'éducateur répond tranquillement :

– Ne t'inquiète pas, personne ne le saura, sûrement pas ton juge. Et on ne va pas bien loin.

²⁵ Garde à vue.

Le reste du trajet sera marqué par plusieurs sujets autour de la justice, des juges de la région (les deux jeunes connaissent tous les noms), des éducateurs du CEF. Ma présence et celle de l'éducateur ne semblent pas limiter la parole des jeunes. Ce sera très libre et détendu jusqu'à ce qu'on arrive au sommet d'un mont. On a une vue magnifique sur une plaine gigantesque. Karim me montre du doigt où il habite. Brian se roule une cigarette. L'éducateur fait mine de ne rien voir. On fait une petite marche, et les jeunes continuent de nous confier des choses.

– Alors ça fait du bien la nature, dit l'éducateur.

– Je connais les tours moi, je connais les rues, je connais les motos, répond Karim. Je connais pas les chevaux qui se triment dans les montagnes, c'est une petite maison dans la prairie ici ou quoi, y a Charles Ingalls qui va venir ?

Toutes ces initiatives de désenclavement de l'intervention reflètent bien une volonté de sortir de l'institution et d'accompagner les mineurs au-dehors de l'établissement. Les intervenants y voient un intérêt éducatif et pragmatique. En effet, un de leurs objectifs est de maintenir un lien avec la société. Ils essayent donc de créer des interactions, autant qu'ils peuvent, avec par exemple, la ville voisine, voire même avec des habitants locaux, la campagne et la nature environnantes (le CEF étudié ayant l'avantage de se trouver relativement proche d'un cours d'eau et de massifs montagneux).

B. En EPM : des sorties limitées

1. Sortir de l'EPM

Les mineurs incarcérés en EPM sont en détention provisoire ou exécutent une peine de prison ferme. Dans ce sens, ils ne peuvent pas quitter l'établissement, sauf dans deux cas : pour des questions médicales ou pour une permission de sortie.

Les mineurs souffrant de problèmes de santé (mentale ou physique) peuvent sortir de l'établissement sous certaines conditions : selon leur état de santé, leur situation pénale (prévenu ou condamné) et la possibilité de bénéficier d'un aménagement de peine. Par ailleurs, un régime de permission de sortie est possible en EPM pour les mineurs détenus (elle n'est pas possible pour les mineurs prévenus) selon les conditions définies dans le code de procédure pénale. Pour les peines de plus d'un an d'emprisonnement, la demande est recevable au tiers de la peine ou à la moitié pour les condamnations en récidive. La durée autorisée du séjour à l'extérieur est de cinq jours (et dix jours une fois par an) pour des sorties ponctuelles ou habituelles. Les demandes peuvent être faites pour des week-ends, en cas de maladie grave, de décès d'un membre de la famille ou lors de la naissance d'un enfant²⁶.

²⁶ Article D143-5 du code de procédure pénale.

2. Continuer le suivi à la sortie du mineur

En plus des sorties physiques décrites ci-dessus, des interventions hors les murs existent. Bien que ces cas soient rares, des intervenants m'ont fait part de situations où le suivi des mineurs a continué à la sortie de prison. L'accompagnement d'une mineure nommée Manuella, dont j'ai été témoin durant mes immersions, est un exemple du prolongement de l'accompagnement à l'issue de la détention, et donc de tout mandat judiciaire :

Extraits du journal de terrain du EPM : Sortie de Manuella

Je suis dans la zone administrative, assis dans la salle de réunion en train de consulter des dossiers de mineurs et un éducateur me rejoint pour effectuer un entretien que nous avions programmé. Je lui demande comment il va. Il entre dans la salle et s'assoit.

– Tu vois Manuella, la jeune qui est enceinte ? Elle est sortie hier. Elle est sortie auprès d'un service qui s'occupe des mineurs isolés étrangers.

Les mineurs isolés sont des jeunes ayant moins de dix-huit ans, étant de nationalité étrangère et étant séparés de leurs responsables légaux. Ils ont le droit, en France, à une protection du fait de leur minorité. Manuella, âgée de 16 ans, en ce moment incarcérée à l'EPM, est considérée comme mineure isolée. L'éducateur poursuit :

– C'était très compliqué avec cette jeune. On n'avait aucun contact avec la famille. Elle n'avait pas de papier et pas de livret de famille. On a contacté l'association pour qu'elle sorte au moins quelque part.

– Comment s'est passée la sortie ? demandais-je.

– On lui a donné un plan de la ville en lui disant « ton hôtel est là, tu peux manger là ». Sauf qu'elle était paumée, donc je l'ai amenée en voiture. Et le lendemain, je lui ai proposé de manger ensemble le midi. C'était important, je pense, on a eu l'occasion de bien parler. Puis j'ai proposé de la voir le soir. On s'est donné rendez-vous devant l'hôtel à 20h, mais elle n'était pas là. Je suis allé voir le standardiste de l'hôtel, et il m'a dit qu'elle était partie dans l'après-midi. Elle a dû trouver les moyens de contacter sa famille, je suppose.

Il marque une pause et reprend :

– Son mari, qui est avec une de ses filles est entre Marseille et l'Italie, et elle a aussi un cousin de son mari sur Marseille. Donc le projet c'était de descendre retrouver au moins ses filles.

– Comment se passent les sorties de détention ?

– On essaye au mieux, répond l'éducateur. Qu'ils ne soient pas à la rue ou auprès de n'importe qui. Les jeunes filles qui ont le profil de Manuella, c'est toujours compliqué. Parce qu'on sait qu'elles n'ont pas de papiers. Et elles ne sont pas forcément dans ces trucs administratifs aussi. On peut très bien avoir des personnes qui viennent chercher la gamine devant l'hôtel, on voit qu'ils s'embrassent, c'est des retrouvailles, mais c'est toujours particulier. Nous, dans le protocole pour les remettre... « oui OK, tu nous dis que c'est tes parents, mais... ». C'est un peu bancal, c'est compliqué. On l'avait fait aussi, pour une jeune fille, on l'avait mise au train. Elle devait retrouver une tante en Belgique. C'est pareil, c'est « moyen ». Mais on l'avait accompagnée au train, et elle nous avait appelé une fois à Bruxelles pour nous dire « je suis bien arrivée, j'ai bien retrouvé ma tante ». Mais c'est un peu... quand c'est un peu dans le flou comme ça, je trouve que ce n'est pas génial.

Je lui demande alors si ça arrive souvent qu'il voit des jeunes le soir après leur sortie.

– Non, répond-il. Pour elle, je voyais vraiment qu'elle était toute perdue. Normalement, notre prise en charge s'interrompt quand elles sortent d'ici. Donc normalement, on n'a pas à le faire.

Mais là, je la voyais mal toute seule. Au service où je l'ai déposée, ils sont en surcharge aussi. Ils font ce qu'ils peuvent. Et je l'ai vu avec son plan de la ville à chercher l'arrêt de bus. Pour aller à la gare, il faut prendre un bus, un tram et un métro. Ce n'était pas possible que je la laisse se débrouiller comme ça, avec ses deux sacs, enceinte, dans un lieu qu'elle ne connaît pas.

– Et tu en as discuté avec tes collègues ?

– Pour le coup non, dit-il. Lors du rendez-vous avec les partenaires, j'ai compris qu'ils ne pouvaient pas venir la chercher, et j'ai vu Manuella très inquiète, donc je lui ai dit qu'on allait faire les trajets avec elle. Puis quand je l'ai vu le midi j'ai envoyé un message à une collègue qui était référente de la situation. Ça se fait comme ça.

Je demande ce qui le pousse à faire ça.

– Je me dis, moi je suis adulte, à peu près raisonnable, quand j'arrive dans une ville que je ne connais pas, je suis paumé, la prise de repère est compliquée. Alors pour une jeune fille qui sort de détention de cinq mois, tu imagines ? Juste d'aller manger au Mac-do, à six cents mètres là-bas, elle n'était déjà pas bien. On était en terrasse, il n'y avait pas trop de monde, elle n'était pas bien, elle trouvait qu'il y avait trop de monde. La sortie est un moment insécurisant pour tous les jeunes, que ce soit pour aller en foyer ou même chez leurs parents. Déjà, il y a un sas qui est compliqué. Là en plus, Manuella qui a une maîtrise du français approximative, qui est vraiment toute seule. Qui a juste dans sa tête le fait de retrouver ses filles et de savoir si elles vont la reconnaître. Et puis, nous, on l'a connu au quotidien pendant cinq mois. Elle était vraiment dans l'échange. Autant des fois, il y a des jeunes filles qui s'en foutent un peu de l'éducateur. Elle, on voyait qu'il y avait quand même un intérêt sur ce qu'on pouvait lui apporter. Donc pour moi ça allait de soi que je n'allais pas la laisser toute seule, avec ses tickets de métro et un plan dans sa main pour aller dans son hôtel en centre-ville. Je voulais déjà vérifier que l'endroit n'était pas trop malfamé. Et au moins, voir qu'elle est suivie par des gens autour, et qu'elle n'est pas toute seule. C'est un peu l'intérêt du truc.

Je demande :

– Tu te sentais responsable ?

– Tous les mineurs que je croise oui. Tous les éducateurs et tous ceux qui travaillent avec des humains, dans le social, quand il y a un lien qui se construit, le lien il ne se déconstruit pas à la levée d'écrou. Quand ils passent la porte, on ne rend pas, dans un panier ou une poubelle, le lien qu'on a créé avec le gamin ou la gamine. Donc, on fait avec ça. Parfois, on est content de les voir partir, on se dit « ils ne vont plus nous casser les couilles ». Mais d'autres où c'est « tu vas nous manquer, on te souhaite bonne route, mais ça nous embête de te voir partir vers d'autres horizons, on ne sait pas trop vers quoi tu vas aller, on t'espère le mieux ». Et c'est pour ça qu'à tous, on leur dit « si tu veux nous donner des nouvelles, nous on sera content d'en avoir. Après, c'est à toi d'en donner ou pas ». Ce qui m'a aussi poussé à agir de la sorte avec Manuella, c'est que même si on n'a plus de charges éducatives, ce n'est pas pour autant que la suite nous importe peu. Au contraire, peut-être qu'on est beaucoup plus inquiet, parce qu'on a plus la main sur elle, on ne sait plus ce qu'elle fait. Et encore plus pour une situation comme Manuella qui était précaire, on n'a plus de doute sur ce vers quoi elle va.

Cette action de l'éducateur n'a pas été signalée au responsable de service. Non qu'il veuille la cacher, mais il n'a pas jugé utile de transmettre l'information. Cet éducateur travaille en dehors du cadre d'intervention. Il préfère agir dans la semi-clandestinité, plutôt que de se confronter aux règles et aux normes établies. En l'occurrence, la règle prévoit que les salariés ne doivent plus accompagner les mineurs après leur sortie. Il existe également, au sein du segment professionnel de la PJJ, une injonction à conserver une « juste distance », la

proximité étant jugée comme non professionnelle²⁷. Or ici, l'éducateur surinvestit la situation, car la mineure est perçue comme fragile.

« Même si j'étais hors fonction. C'est aussi ma responsabilité de faire ça, je ne pouvais pas la laisser comme ça. On travaille sur de l'humain, le lien il ne se déconstruit pas quand la jeune passe la porte. »

Emeric, éducateur à l'EPM

Les actions de cet intervenant sont caractéristiques d'un engagement et de la volonté qu'ont certains à remettre de l'humanité dans l'accompagnement. Par ailleurs, cela témoigne de la gestion différentielle des situations de la part des intervenants. Le cas de Manuella, jeune fille étrangère, également enceinte, est surinvesti, à la fois, car la mineure est plus vulnérable et car son statut d'étrangère semble perçu comme une particularité par l'intervenant. Arthur Vuattoux et Marc Bessin font le même constat dans un article vis-à-vis de la gestion de cas des jeunes filles étrangères²⁸. Ils observent des pratiques de catégorisation de la part d'intervenants socio-judiciaires. En milieu fermé, cette catégorisation indigène des cas des mineurs est également de mise et a une incidence sur les pratiques.

En conclusion

S'agissant des sorties physiques au cours d'un séjour, les différences entre les CEF et les EPM sont prégnantes. Les CEF apparaissent comme des institutions ouvertes desquelles il est possible de sortir quotidiennement, sans grande anticipation ni cadre très contraignant. À l'inverse, le caractère carcéral des EPM se fait ressentir vis-à-vis des sorties, possibles selon des conditions strictes et un protocole judiciaire. Néanmoins, on observe un milieu fermé loin d'être isolé pour les deux établissements, malgré une grande variation entre le CEF et l'EPM, le dernier établissement revêtant un caractère pénitentiaire beaucoup plus marqué.

III. Décloisonner de l'intérieur

Les processus décrits plus haut s'accompagnent d'une intervention socio-éducative construite dans certains espaces de l'institution, dans lesquels une relation de confiance peut se tisser avec le mineur. Ainsi, le décloisonnement se fait également par le biais de ces espaces qu'on peut nommer des *espaces intermédiaires*, dans les murs des établissements. La notion renvoie

²⁷ Cette injonction à une « juste distance » est présentée dans le chapitre 2.

²⁸ Marc Bessin et Arthur Vuattoux, « Les rapports d'âge dans les pratiques judiciaires. L'expérience institutionnelle des jeunes filles confrontées à la justice », *Agora débats/jeunesses*, vol. 74, no. 3, 2016, p. 108.

aux travaux sur l'espace public ou sur les modes d'habiter²⁹, mais peut être transposée à des institutions fermées dans un sens moins spatial et plus abstrait. Un espace intermédiaire est une *coulisse*, comme l'entendait Erving Goffman³⁰, construit entre professionnel et mineur. Les intervenants ont tendance à sortir des cadres formels de l'institution en créant ces espaces annexes, où l'institution n'est plus incarnée en tant que telle, par des sorties symboliques du cadre.

Le corps judiciaire n'est pas le seul à rechercher l'adhésion des mineurs. En effet, la recherche de l'adhésion est loin de s'arrêter au seul rôle du juge et au seul temps judiciaire ; elle trouve aussi une place importante dans la relation éducative, dans les établissements mêmes. Elle vise à rendre le mineur acteur de son accompagnement tout comme elle permet de rendre le quotidien plus souple. Comment se déroule cette recherche d'adhésion ? En CEF, les interventions hors les murs sont développées. Parallèlement, les établissements s'ouvrent de l'intérieur, par des sorties du cadre de l'intervention éducative. En EPM, pour sortir du cadre à l'intérieur des murs, les intervenants usent de multiples négociations de l'ordre carcéral.

A. L'ouverture dans la fermeture en CEF³¹

En CEF, des processus d'ouverture symboliques sont observables, se traduisant par des écarts à la norme, de la part des intervenants et des mineurs. Ces écarts reposent sur des principes tacites d'intervention propices à l'existence d'un ordre négocié en établissement.

1. « Savoir-être » et « être soi »

Les intervenants, dans leur discours, revendiquent systématiquement à la fois un « savoir-être » et une tendance à « être eux-mêmes », selon leurs mots. Ces deux expressions décrivent un même processus. La première expression suppose que le métier exercé, principalement celui d'éducateur, demande des prérequis, un passif particulier sans lequel l'accompagnement est impossible. Ce « savoir-être » agit comme une norme professionnelle implicite, à dimension collective. La seconde renvoie à une tendance des intervenants à se reposer sur leurs capacités individuelles à réagir. Ces capacités serviraient à s'auto-former à ce qu'ils considèrent comme les « bonnes pratiques », à travers une expérience directe auprès des mineurs. Durant une des immersions, un éducateur expose sa vision du métier :

²⁹ Un espace intermédiaire est défini comme un entre-deux à l'articulation du public et du privé, par exemple dans cet ouvrage : Marion Segaud, Jacques Brun et Jean-Claude Driant, *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, 2003.

³⁰ Erving Goffman, *La Présentation de soi. La Mise en scène de la vie quotidienne I*, op. cit.

³¹ Expression utilisée dans le rapport : Lenzi, C., Milburn P. et al., op. cit.

Extraits du journal de terrain du CEF : Être éducateur en CEF

[...] Je croise plus tard un autre éducateur. Nous sommes dans le jardin. On s'installe sur un banc et commençons à discuter. Je lui demande si ça le gêne que j'allume mon enregistreur pour discuter.

– Aucun souci.

Je l'invite à se présenter.

– C'est simple, je m'appelle Majid, j'ai 28 ans, je travaille au CEF depuis avril 2012. Mon parcours n'avait rien à voir avec le social puisque j'ai fait un bac technologique, puis un BTS en industrie. Après, j'ai voulu faire une licence en sciences de l'éducation. Sauf que ça ne me plaisait pas, car c'était très orienté vers l'enseignement scolaire. Derrière, il faut bien travailler donc j'étais surveillant dans un collège, et un jour j'ai vu une annonce au CEF. Pour une semaine au début. Pourtant j'avais un CDD³² de six ans au collège. Et je n'ai pas hésité, et d'une semaine, ça s'est transformé en deux, puis trois, puis un CDI³³.

Majid soutient que son profil, son parcours, le fait qu'il ne soit pas diplômé du social, sont des atouts pour travailler en CEF.

– Si vous avez votre manuel du parfait éducateur, vous allez vous casser la gueule. Moi, par exemple, je ne lis pas les dossiers, je préfère les découvrir en vrai. C'est vraiment un instinct. Ça fonctionne à l'instinct. Un jeune qui n'est pas bien, vous allez le regarder, vous allez savoir qu'il y a un truc qui ne va pas. C'est pour ça qu'il y en a peu qui sont diplômés ici. La plupart qui sont diplômés c'est parce qu'ils ne trouvent pas ailleurs. Ceux qui réussissent c'est ceux qui sont honnêtes avec les gamins, qui leur disent les choses entre quatre yeux. On est là pour leur dire les choses. Et même si des fois vous allez avoir cinq minutes où ça va clasher³⁴, après vous êtes tranquilles. Le jeune sait sur qui il peut s'appuyer. Moi, je sais que des fois un bon *clash*, un bon face à face, quitte à faire une contention pour le contenir, néanmoins derrière le jeune il sait à qui il a affaire, il sait ce qu'il a, il sait qu'il peut demander, qu'il peut compter sur toi. Il n'a pas quelqu'un qui va lui mentir, une fausse personne. Ils n'ont pas envie, ils ont suffisamment connu de fausses personnes, ne serait-ce que leurs amis qui ne leur écrivent pas. Nous, on est pas là pour ça. Et la plupart du temps ça se passe bien avec ceux qui sont honnêtes avec eux. Et pas ceux qui ne disent rien et qui sanctionnent le soir quand les jeunes dorment. C'est le truc à ne pas faire. Le jeune, il arrive le lendemain il a sa sanction il ne sait pas pourquoi. Et c'est déjà arrivé. Il faut descendre avec son papier, lui dire ce qu'il s'est passé, ce qu'il va avoir. Il va avoir les boules dix minutes, puis ça va lui passer. C'est plein de petits trucs qui font qu'on apprend avec le temps. Je ne dis pas que j'ai une image de grand frère, et ce n'est pas ce que je veux donner comme image, mais par mes origines marocaines aussi, ma culture, ça aide. Vous allez avoir un enfant qui a des parents hyper religieux, et bah ça les rassure d'avoir quelqu'un qui s'y connaît, qui a un vécu, qui sait comment se comporter, ça les rassure. Mais ça peut énerver certains collègues qui vont dire qu'il y a un clivage qui se crée. Moi, je ne vais pas sortir en disant « moi aussi je suis Arabe, t'es gentil avec moi. » On ne fonctionne pas comme ça. Mais ça se fait naturellement.

On voit apparaître une posture éducative reposant sur ce « savoir-être », c'est-à-dire sur « l'instinct », « l'honnêteté », la « transparence », etc. Ces aptitudes sont régulièrement considérées par les intervenants comme étant nécessaires à la construction d'une relation éducative, sans laquelle l'accompagnement des mineurs est limité. On peut analyser ce point

³² Contrat à durée déterminée.

³³ Contrat à durée indéterminée.

³⁴ Anglicisme pour « se confronter ».

de vue comme étant l'un des versants de l'accompagnement, fruit de la revendication d'une pratique basée sur l'empathie et la particularité des relations entretenues avec chaque mineur.

Dans l'extrait du journal de terrain cité plus haut, la figure du « grand frère » évoquée par l'éducateur et la mobilisation de ses origines sociales ou culturelles, dans le cadre professionnel, laisse entrevoir encore un autre versant de l'intervention basé sur l'affect et faisant appel aux univers d'appartenance des mineurs. L'intervenant revendique une appartenance à un monde social connu des mineurs : le fait de venir d'un milieu populaire, d'une banlieue sensible, d'être issu de l'immigration, etc. Les intervenants cherchent des choses communes entre eux et les mineurs. C'est dans la même logique qu'ils emploient un langage argotique, qu'ils jouent sur les codes des mineurs, qu'ils jouent les grands frères. Ces petites choses partagées permettent de créer une proximité avec les mineurs. Alors qu'ils estiment que le principe de la « juste distance » est censé conditionner l'exercice de l'accompagnement, les intervenants défendent paradoxalement l'idée qu'ils doivent travailler avec « ce qu'ils sont ». En plus de la revendication d'un « savoir-être », l'accompagnement social supposerait d'« être soi », avec tout ce que cela implique : d'où l'on vient, ce que l'on est, etc.

« Les qualités humaines, il faut en avoir. Parce que c'est important quand même. Je pense que si on fait ce métier, ce n'est par hasard. Et puis si on n'y croit pas et si humainement, on ne s'investit pas, je pense que ça ne fonctionne pas longtemps. Ce n'est pas des établissements où vous pouvez faire les choses à moitié... et on ne peut pas faire semblant. On est face à un public avec lequel on ne peut pas faire semblant. »

Brigitte, cheffe de service au CEF

Les intervenants disent s'investir personnellement dans l'accompagnement. Pour les intervenants, cela tient au fait de dire les choses « entre quatre yeux », de ne pas être une « fausse personne », de ne « pas faire semblant » d'être plus « humain » et d'avoir une « éthique ». Ces postures sont revendiquées comme des attitudes « naturelles », et semblent être le support d'un travail d'accompagnement. Donald Schön dirait que ces pratiques ont un caractère *intuitif*³⁵. Il est à noter que ces qualités sont également recherchées lors des entretiens d'embauche des éducateurs.

« C'est un travail qui aurait tendance à faire qu'on s'oublie. C'est ça le social, je veux dire, on est là pour les autres, et du coup de temps en temps, on aurait tendance à passer en second plan. »

Brigitte, cheffe de service au CEF

³⁵ Donald Schön, *Le praticien réflexif: à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Paris, Logiques, 1994.

Lors des entretiens, les intervenants ont souvent abordé la question de leur engagement et de leur sur-implication dans leur travail, pouvant parfois mener à la démission du salarié. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer un éducateur qui a quitté le CEF, quelques semaines après le début de mon immersion. Il va de soi que les éducateurs qui restent plus longtemps sont dans un engagement significatif.

2. Des espaces intermédiaires

Par ailleurs, il apparaît que les intervenants créent de la convivialité pour permettre aux mineurs d'oublier qu'ils sont en institution, par la cuisine, le ménage, le sport, le repas, les sorties:

« Les moments d'activité, c'est un moyen de vous rapprocher. Et pour eux, je pense que ça compte. Parce qu'avec les éducateurs, c'est des activités comme le sport. Il n'y a pas beaucoup d'activités où ils peuvent se poser et se lâcher complètement. Et ils me disent des choses qu'ils ne disent pas forcément aux autres éducateurs. »

Hamid, éducateur sportif au CEF

En faisant cela, les intervenants cherchent à se mettre sur un pied d'égalité avec les mineurs. Ces ruses, tactiques ou *arts de faire*³⁶ des intervenants permettent une recomposition du sens de l'action éducative. Les éducateurs, principalement, vont œuvrer à défaire le cadre de l'accompagnement. Leur objectif est précisément d'inscrire dans leur accompagnement le sens de l'action vécue, notamment à travers la création du lien avec les mineurs dont ils ont la charge.

Ces espaces informels se développent pour apaiser le pouvoir des institutions. Nicolas Sallée et Gilles Chantraine³⁷ nomment cela le principe du « donnant-donnant ». L'intervenant est traversé par un conflit de loyauté vis-à-vis du mineur pour lequel le lien de confiance vient d'être mis à mal. Il redoute d'être mis en porte-à-faux avec ses collègues du fait de sa trop grande proximité avec le mineur.

Le CEF observé présente des espaces à l'abri des regards, en dehors de la présence du collectif de travail, où l'institution n'est plus incarnée en tant que telle et une relation d'un autre type peut se construire entre mineurs et intervenants. Pour les intervenants, ce type d'espaces intermédiaires représente des outils d'accompagnement. Par exemple, au fond du jardin, un espace derrière l'abri technique souvent utilisé par les mineurs pour s'isoler est le théâtre

³⁶ Pour reprendre la notion de Michel de Certeau Michel de Certeau, *L'invention du quotidien, I : Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

³⁷ Gilles Chantraine et Nicolas Sallée, *loc. cit.*

d'interactions avec des intervenants en face à face, comme on peut l'appréhender dans cet extrait d'entretien.

« Ça m'arrive des fois de prendre un mineur à part, et de lui dire "il y a quoi maintenant, là on est tous seuls". Comme ça, on est juste de personne à personne, et là on peut parler de sujets qu'on ne traite pas dans un bureau. »

Majid, éducateur au CEF

« Je lis le dossier et je fais le mec qui ne l'a pas lu. J'aime bien me faire une idée du jeune. Je me dis que c'est un peu faussé. Après c'est... moi je suis comme ça. J'aime bien rencontrer la personne avant, me faire une opinion, puis lire dans un deuxième temps. Je ne dis pas qu'il ne faut pas lire. Car c'est vrai que suivant son pedigree, on peut l'approcher autrement. Le nouveau jeune, je n'avais pas lu et je m'étais déjà fait une idée d'un enfant sauvage, virulent, et méchant. Et c'était vrai. C'est comme en éducation nationale, après on a une vision de l'enfant qui fait qu'on se ferme. Alors que pour chaque enfant, il y a quelque chose à en tirer. Après pas forcément que du bon. Mais je me dis que ça peut fausser le regard. Moi je travaille beaucoup par le regard. Eux qui sont des éponges, si je lis avant ce qu'il a pu faire, et que je me dis "celui-là n'en parlons pas", j'ai peur qu'il le voie. Et ça m'embêterait, car je me dis que je ne travaillerais pas de la même façon avec lui. »

Majid, éducateur au CEF

Les intervenants sortent ainsi de leur rôle institutionnel. Ils sont à l'écoute et interviennent sur le mode de l'échange et de la parité. Cette façon d'être plus « authentique » permet de remettre du sensible dans la relation, pour interagir de « personne à personne », selon les mots des intervenants.

Les intervenants soulignent souvent avec humour les tactiques mobilisées par les jeunes. Par exemple, en leur demandant s'ils ont bien « mis une disquette³⁸ » au juge sur leur projet. De manière plus anecdotique encore, une enseignante a pu s'appuyer sur la technique de « yoyo » (système de pendule pour se faire passer des objets de cellule en cellule) pour mobiliser des jeunes autour d'un exercice de mathématiques. Dernier exemple, un éducateur a pu souligner les compétences commerciales d'un jeune condamné pour trafic de drogue. L'humour, de la part des jeunes comme des intervenants, peut créer de la connivence, de la familiarité et suspendre un moment le caractère asymétrique de la relation. Le rire permet de suspendre, du côté des intervenants comme des jeunes, le rapport d'autorité et de créer un « nous » intermédiaire³⁹. Par l'humour, on retire les masques pour un temps. Ces moments d'humour et de légèreté permettent dans bien des cas de mettre en lumière certaines capacités des mineurs, notamment leurs ruses et leurs savoirs.

³⁸ Mentir.

³⁹ Alice Jaspard, *op. cit.*

De même que le mineur se dévoile, dans ces moments, l'intervenant se dégage aussi de son rôle de représentant de l'institution. C'est ce que la PJJ nomme la pédagogie du « faire-avec », la « pédagogie du détour », comme cela est le cas dans un article publié en 2008⁴⁰. En outre, on peut noter qu'à l'aide de ces interactions privilégiées, les intervenants montrent au mineur qu'ils lui font confiance, en lui laissant un espace de liberté. En agissant de la sorte, les intervenants lui redonnent un statut d'agent pensant et actif, dans son accompagnement. Une personnification (donc une individualisation) de l'accompagnement et une responsabilisation du mineur sont attachées à ces pratiques.

Les intervenants sociaux sont sans cesse amenés à faire appel aux valeurs des jeunes, sans forcément se reposer sur la toute-puissance de l'institution. La subjectivation peut donc, parfois, substituer l'assujettissement au sein du travail socio-éducatif⁴¹. Elle suppose de faire émerger une « responsabilité » chez le mineur, mais également d'obtenir sa confiance immédiate.

3. Négociations

Tous les détournements du cadre socio-éducatif, présentés ci-dessus, illustrent un modèle d'ordre négocié. Ce dernier est construit collectivement, étant le résultat d'un long processus fait de relations complexes où chaque acteur détient une place. La négociation de l'ordre social est notamment un moyen pour chacun de se réapproprier du pouvoir⁴², comme c'est le cas de l'éducateur technique du CEF dans l'extrait du journal de terrain suivant

Extraits du journal de terrain du CEF : Une petite histoire de vol

François, l'éducateur technique, demande à tout le monde si personne n'a vu son marteau. Il n'est plus dans son camion, qui est garé devant le CEF. Personne ne l'a vu. Il se souvient qu'il a aperçu Brian dans son camion la veille. Il va le voir de suite. Brian est devant la grille, il va partir chez ses parents pour le week-end :

– Dis-moi l'autre jour, quand tu as écouté la musique dans le camion, tu m'as pris mon marteau ? Je te demande de me le ramener s'il te plaît, j'en avais besoin cet après-midi pour un boulot.

Brian fait mine de ne rien savoir.

– Je le veux lundi matin, reprend François. Tu te démerdes, tu le trouves, sinon tu vas travailler pour me le rembourser. Sinon, c'est un dépôt de plainte.

J'en rediscute avec François une fois que Brian est parti.

⁴⁰ Luc-Henry Choquet et M. Botbol, « Une lecture renouvelée du droit pénal des mineurs. La prise en compte de la contrainte dans l'action éducative à l'égard des mineurs délinquants », *Cahiers philosophiques*, n° 4, 2008, p. 9-24.

⁴¹ Sébastien Roux, « La discipline des sentiments. Responsabilisation et culpabilisation dans la justice des mineurs », *Revue française de sociologie*, n° 4, 2012, p. 719-742.

⁴² Anselm L. Strauss, *La trame de la négociation. Sociologie quantitative et interactionniste*, op. cit.

– Le problème, c'est qu'il est allé dans mon véhicule, il a écouté la musique, jusqu'ici ça va, mais après j'avais une caisse à outils et il s'est servi dedans. Et je ne m'en suis pas rendu compte le jour même. Et puis, il s'est bien gardé de me le dire.

François a une relation particulière avec Brian. Il m'avait déjà confié qu'il avait réussi à créer un lien fort et que ça lui permettait de travailler plus facilement sur la situation de Brian. Dans cette situation, la sanction est difficile à envisager, car elle mettrait en péril toute cette relation :

– Si ça ne se solutionne pas un moment donné, je vais sanctionner. Mais je passe toujours par une sensibilisation sur ce qu'il a fait. Parce qu'il est loin de comprendre. Il volerait son père ou sa mère. Donc, comme j'ai un peu ce rôle ici du papa pour lui, le papa va gronder. Avant de taper, papa va demander réparation. Si on ne peut pas réparer, il va falloir trouver une méthode. Ce sera un dépôt de plainte, même si concrètement ça ne mènera à rien. Je n'ai pas envie de lancer la machine judiciaire une fois de plus sur ce gamin.

On comprend que l'éducateur de l'extrait ci-dessus décide, seul, de sensibiliser et prévenir avant de sanctionner, au lieu d'appliquer la sanction directement comme l'institution le prescrit. Dans le cas de l'action éducative, cette démarche de négociation peut être lue comme un évitement des désordres. Quitte à trouver des arrangements précaires, les intervenants sociaux tentent, coûte que coûte, de garantir l'accompagnement éducatif⁴³. En effet, l'éducateur technique explique bien que son objectif est de « sauver » sa relation privilégiée avec le mineur, qui lui permet, selon lui, de faciliter son travail d'accompagnement. Dans l'extrait d'entretien suivant, l'éducateur adapte aussi le cadre de l'intervention, car il estime que sa méthode garantit plus d'efficacité dans son travail d'accompagnement.

« Par contre, ils savent que si je mets en refus d'activité automatiquement, il n'y a pas de sortie. Et ça, le refus je le mets s'ils ne viennent pas en activité. Alors, il y a des activités qui ne les branchent pas, je peux l'entendre. La seule chose que je demande, c'est qu'ils viennent là où je suis en activité. Ils ne veulent pas la faire, mais je ne les mets pas en refus, car ils sont avec moi. Ça permet au moins qu'ils soient là et qu'on discute. Ce n'est pas obligatoire de faire l'atelier, s'il n'est pas dans la dynamique, "ça ne sert à rien". Mais par contre, il est avec moi et on peut prendre un temps tous les deux. Par contre s'il refuse de venir avec moi dans la salle, là c'est un refus. Et il le sait, je le dis, et je le note. »

Majid, éducateur au CEF

De la même manière que dans l'exemple du journal de terrain ou l'extrait d'entretien ci-dessus, d'autres situations dévoilent les mêmes logiques de négociation mises en place par les intervenants. On a pu voir que le déménagement du CEF a, dans un premier temps, installé des confusions dans l'organisation, avec notamment un collectif peu consolidé. La réappropriation du pouvoir par les travailleurs sociaux est alors un moyen de gérer ce désordre, comme a pu le montrer Corinne Rostaing dans un travail sur l'application faible de processus disciplinaires en milieu carcéral. Ainsi, cette redistribution du pouvoir permet, a

⁴³ Corinne Rostaing, « L'ordre négocié en prison : ouvrir la boîte noire du processus disciplinaire », *Droit et Société*, n° 87, 2014, p. 303-328.

minima, et pour un temps, de redéfinir un ordre partagé par tous, permettant ainsi une meilleure harmonie dans le travail.

Les acteurs possèdent, quel que soit le contexte d'action, une marge d'autonomie dans leur pratique leur permettant de participer, peu ou prou, à construire le projet dans lequel ils se positionnent. Aussi, il est intéressant de remarquer que des intervenants mobilisent leur « morale », laquelle se trouve précisément en désaccord avec les normes et protocoles d'action imposés par l'institution. En effet, s'ils adaptent de la sorte le cadre institutionnel, ils le font en partie car ils n'y trouvent pas leur compte, qu'ils n'en partagent pas le sens ou qu'ils n'en portent pas les valeurs. Ces pratiques visent, plus directement, à permettre aux intervenants d'effectuer leur mission de manière détournée pour atteindre leurs objectifs.

Pour se construire, le travail invisible semble donc faire appel, au-delà des savoirs du métier (valeurs du champ, standards de la pratique ou savoirs techniques et scientifiques), à une morale individuelle qui, mise en pratique, peut être considérée comme une éthique d'intervention. Cet élément explique notamment pourquoi, malgré les appartenances institutionnelles, chaque intervenant pratique son activité d'une manière singulière, en se justifiant souvent par un principe d'éthique.

B. Des adaptations en EPM

L'EPM est également le théâtre de nombreuses interactions informelles se construisant dans des espaces intermédiaires de l'institution. Avec un programme d'activités conséquent, l'établissement favorise les interactions entre intervenants et mineurs.

1. Le surveillant : entre répression et tolérance

En unité, les équipes sont réduites et les surveillants pénitentiaires sont en relation quotidienne avec les détenus. Dans ce contexte, comment se déroulent les interactions avec les mineurs et comment se construit l'ordre carcéral ? L'extrait du journal de terrain suivant est éclairant vis-à-vis de ces pratiques :

Extrait du journal de terrain : Créer des espaces intermédiaires

J'arrive en unité avec une surveillante. Nous passons devant la cour de l'unité. Beaucoup de yoyo sont tendus d'une cellule à une autre. La cour est pleine de détritus, nous nous rendons dans le bureau. Un éducateur est présent [...].

L'éducateur s'installe à son poste et je m'assois sur une chaise dans un coin. Il y a un tableau dans les bureaux, tenu au jour le jour pour transmettre les infos. Après quelques minutes la surveillante me dit :

– Vous voulez que je vous montre quelque chose ?

J'acquiesce et elle me propose de venir derrière son ordinateur. Je vois une page Facebook.

– Il y a une page Facebook où les jeunes postent des choses. Ils ont tous des téléphones de toute façon.

Diverses publications et photos sont sur la page. La surveillante change de page et me montre une vidéo YouTube.

– On vous a expliqué ce que c'est le yoyo ?

Dans la vidéo, deux jeunes sont dans une cellule. Ils récupèrent un paquet de cigarettes, du cannabis et un téléphone qui ont été projetés de l'extérieur. Les visages des mineurs sont visibles. La surveillante poursuit :

– Les mineurs ne sont pas censés être deux dans une cellule. Les deux mineurs ont été identifiés et la direction voudrait maintenant savoir quel jour ça s'est passé pour savoir quel surveillant a laissé deux mineurs dans une seule cellule.

Je demande comment ils font pour le yoyo :

– Ils déchirent leurs draps. Les jeunes payent leur drap normalement, mais souvent on les donne. Le yoyo c'est compliqué. Déjà c'est occupationnel, c'est récréatif. C'est un peu les J.O. Il y a celui qui pêche le mieux. Le yoyo c'est de la géométrie, moi je ne comprends toujours pas comment ils font vraiment.

L'éducateur explique ensuite qu'en fonction de la cellule dans laquelle se trouve un jeune, un rôle lui sera attribué dans le yoyo. Il y a une cellule « mirador » aux derniers étages des bâtiments, et ceux qui sont aux premiers étages réceptionnent les objets qui arrivent de l'extérieur. Il ajoute que les jeunes savent que mettre un jeune « faible » à la réception, c'est le mettre en difficulté.

– Et ils sont forts, dit l'éducateur. Ils sont trop forts les jeunes, ils arrivent à tout cacher. Et ici, il n'y a pas de fouille à nu.

L'éducateur me confie aussi que tout rentre en prison et qu'il a peur. Les yoyos sont toujours confisqués par les gardiens, mais les jeunes en refont tout le temps. À force, les gardiens les laissent faire.

– Le yoyo, c'est aussi le Facebook de la prison, poursuit l'éducateur. C'est le lien social. Et il faut être en lien, sinon c'est la fin.

Je demande comment le personnel se positionne officiellement vis-à-vis de la pratique du yoyo, car j'ai observé que les jeunes n'étaient pas toujours sanctionnés.

– On a un seuil de tolérance fort, me dit l'éducateur. La règle va avec l'ambiance. Pour les surveillants, on ne sanctionne pas si les jeunes ont été calmes au repas par exemple.

Comme on le voit, les réactions à certaines pratiques des mineurs varient en fonction des intervenants. Les extraits d'entretien suivants montrent la diversité de réponses des surveillants aux « yoyos », un système adopté par les mineurs pour se faire passer des objets d'une cellule à une autre. Pour rappel, les mineurs découpent leurs draps en lambeaux et en font des grandes bandes pour connecter les cellules entre elles. C'est une pratique quotidienne qui est très difficile à gérer pour les personnels pénitentiaires.

« Les yoyos, il y a des surveillants qui les enlèvent, mais le problème après, c'est qu'ils les remettent dans la foulée. C'est l'habitude de les voir. On essaye qu'ils ne le fassent pas en les privant de repas. Mais il y en a certains que ça ne dérange pas de ne pas manger avec les autres, donc c'est vrai que c'est un cercle vicieux à chaque fois. »

Thomas, surveillant à l'EPM

Certains sont même fatalistes lorsqu'ils abordent le sujet :

« De toute façon, quoiqu'on fasse les yoyos, ils sont là. Ici, dans cet établissement, c'est comme ça, tu ne peux rien faire. »

Rémi, surveillant à l'EPM

Le « yoyo » est parfois jugé comme un problème secondaire par les surveillants, tout comme c'est le cas de la détention et la consommation de cannabis, s'ils estiment qu'elles ne sont pas significatives.

« Quand vous voyez la projection, le temps d'arriver, ce sera dans les chiottes et il aura tiré la chasse. Dès qu'ils nous voient arriver la nuit, ils savent bien, ils ne sont pas bêtes. Mais on le fait quand même pour marquer le coup. Mais bon. Si on trouvait des pains de cannabis, là ce serait grave, mais quand vous voyez que les projections qui arrivent, c'est des vieux paquets de cigarettes avec dedans un tout petit bout de *shit*. Il n'y a même pas de briquet, c'est ridicule quoi. Donc, il faut relativiser »

Thomas, surveillant à l'EPM

Globalement, un esprit de tolérance règne dans l'établissement.

« Dans les faits, il y a des écarts dans l'application des règles au quotidien. C'est difficile de faire autrement, d'autant plus chez les mineurs. On doit leur montrer le cadre, mais ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a un cadre général, on doit agir dans les règles, mais ces règles sont discutables. Il faut avoir aussi un esprit de tolérance. »

Rémi, surveillant à l'EPM

« Chacun a des pratiques différentes, il y a des collègues qui veulent pas se fatiguer avec ça donc ils se fatiguent pas. Il y a des collègues qui sont intransigeants, qui les arrachent. Après, il y a des collègues qui font leur propre voie. Moi j'ai essayé d'être dans l'entre-deux, de faire comprendre. Sinon, si c'était de la négation complète, si le détenu il veut pas l'enlever, on va mettre des sanctions, des retraits de télé, des privations pour manger en collectif. Et puis, en fait moi, je m'apercevais qu'avec ma pratique, quand les détenus me voyaient arriver sur l'unité, à bah tiens aujourd'hui c'est Rémi, levez vos yoyos, hop, hop, hop. Et je passais treize heures sans yoyos. Après le soir, je repartais tout le monde se rebranchait, mais ils savaient que je n'étais plus là. Après, c'est pour ça, on n'a tous des pratiques différentes. Il n'y a pas de pratique qui est forcément la bonne. On a tous des manières de gérer, des manières de pratiquer, et ça marche ou ça ne fonctionne pas. »

Rémi, surveillant à l'EPM

Les règles sont parfois appliquées de manière aléatoire. Il y a donc une tolérance de certains yoyos, et s'il y a une règle, elle est très informelle.

« Les gamins, ils font tout le temps des yoyos. C'est toléré, le soir, ils font leur yoyo, il n'y a personne qui viendra les punir pour avoir fait des yoyos le soir. Par contre le matin, quand on prend son service à huit heures, s'il y a des yoyos, ils sont censés se décrocher. Sauf qu'ils ne le font pas forcément parce qu'ils préfèrent être accrochés pour se passer des choses, ça a toujours été les yoyos, ça fait partie de la culture prison, je pense. C'est une lutte permanente. Des fois, c'est un qui va prendre une MBO et pas un autre. »

Thomas, surveillant à l'EPM

Définie ici comme un achat de la paix sociale, la tolérance entre dans ce qu'on peut analyser comme des négociations de l'ordre. L'asymétrie de la relation que suppose le travail social, ajoutée au fait que les usagers sont dans une situation d'obligation de prise en charge, entraîne une situation de tension permanente et sous-jacente entre les jeunes et les intervenants. La question centrale pour les travailleurs sociaux reste de savoir comment créer un espace de confiance avec les jeunes sous contrainte pénale qui ont développé des méfiances envers tous les types de prises en charge, qu'elles soient scolaires, judiciaires, médicales, psychologiques ou éducatives.

« Le fonctionnement peut changer selon l'unité, selon le surveillant. C'est normal, tout le monde est différent. Il y a un règlement à appliquer et tu ne peux pas l'appliquer à la lettre, ce n'est pas possible. On ne peut pas tous travailler pareil, de la même façon, on n'est pas des robots, ce n'est pas possible. C'est important d'adapter, dans la limite du raisonnable quand même. »

Rémi, surveillant à l'EPM

Les variations minimales des règles, mentionnées ci-dessus par le surveillant peuvent par exemple concerner la télévision. Certains mineurs se plaignent de ne pas pouvoir regarder la fin de leur programme télévisé du soir, en raison de la coupure fixée à 23h, et demandent souvent, par interphone, à avoir quelques minutes en plus.

« Et tu verras, même au niveau de l'AP ils te diront qu'il y a des soirs la télé doit finir à 23h, et ils ne coupent pas parce que pour les gamins, la nuit est tellement source d'angoisse qu'ils s'endorment devant la télé et ça fait moins de bazar. »

Christine, coordinatrice à l'EPM

La promenade, également, peut être allongée à la demande des mineurs. Elle est faite en l'absence de surveillant, pour des raisons sécuritaires. C'est aussi vu comme bénéfique, car les mineurs ont un temps pour eux et sont autonomes, même l'espace d'un court instant.

« Les promenades, ils sont en autonomie. Et ça leur permet de discuter entre eux, sans personnel derrière eux. C'est important aussi. Parce qu'on est tout le temps derrière eux. Ils ne sont jamais entre eux en fait, il y a toujours un intervenant qui est là. Enfin, le soir, ils parlent de leurs cellules, mais ce n'est pas pareil. La promenade dure une heure. C'est voulu qu'ils soient seuls à un moment, parce qu'on ne peut pas être tout le temps sur leur dos. C'est important. C'est le seul moment d'autonomie. Ils sont toujours avec une personne. Il n'y a aucun moment où ils sont laissés seuls. Si j'étais tout le temps avec quelqu'un au bout d'un moment, j'apprends trop à vivre avec quelqu'un en fait. Donc on me dit quoi faire, mais au bout d'un moment, quand je suis livré à moi-même et que je suis tout seul, je fais comment ? Ils sont trop guidés pour moi. Parce qu'on les guide, on les guide, mais à l'extérieur on en fait quoi ? Ils sont livrés à eux-mêmes et on fait quoi ? Donc il faut travailler l'autonomie ici. Le réel problème en fait, ici ils ont un cadre, ils ont tout ce qu'il faut, mais une fois qu'ils sont à l'extérieur... Parce que le problème, il vient de l'extérieur, il ne vient pas d'ici. »

Thomas, surveillant à l'EPM

Pour ce surveillant, il est indispensable de laisser des espaces de liberté aux mineurs, selon lui beaucoup trop entourés par les équipes. Cette vision de l'accompagnement reflète une volonté d'ouverture de l'établissement. La promenade devient ainsi un espace de liberté et d'autonomie laissé aux mineurs pour les soulager d'une détention pouvant être trop contraignante. Cette volonté de créer de la liberté en détention se fait également ressentir à d'autres moments.

« C'est l'idée du pas vu pas pris. C'est-à-dire que l'administration pénitentiaire, elle applique les sanctions qui sont décidées par la justice. Mais elle va pas aller chercher à tout prix à sanctionner plus que ça. Du coup, les yoyos c'est toléré, c'est ils se passent des trucs et machins, c'est une culture en fait, une culture de l'incarcération. Mais après, faut pas non plus que ce soit "regardez on fait ça en plein jour". Fais ton truc, mais pas devant moi, pas vu pas pris. C'est une culture qui est assez présente. »

Juliette, éducatrice à l'EPM

« Je vais vous répéter des propos d'un ancien directeur de prison. Il disait "on ne peut pas ne pas avoir de cannabis en détention. Par contre, il faut savoir où il y en a, comment c'est géré, et que ça ne déborde pas". Après, j'ai vu ça dans une autre prison, il faut juste faire attention à ce que le cannabis ne se transforme pas en héroïne, ou d'autres drogues dures, mais pour les mineurs je pense que c'est très rare. »

Jérôme, surveillant à l'EPM

Par ailleurs, il est intéressant de noter que la proximité avec des mineurs avec les surveillants en unité peut réduire la dimension répressive de leur mission comme le montrent les extraits d'entretien suivants.

« En infrastructure⁴⁴, on peut se permettre de faire plus de répressif, je pense, et d'être plus intransigeant au niveau de, sur tout ce qui est sécuritaire. Parce qu'on n'est pas à proximité des détenus toute la journée. La différence c'est qu'un surveillant d'unité, il fait un boulot d'éducateur. Le fait d'aller voir le détenu et de lui dire "je t'explique, t'as pas droit aux yoyos je vais t'expliquer pourquoi", pour moi ça fait partie des tâches éducatives. Parce qu'avant de faire du répressif, on explique. Il faut qu'ils en prennent conscience, il faut qu'ils puissent adhérer. Ça pour moi, c'est du boulot éducatif. Par contre, la différence avec par exemple mon poste actuellement qui est sur l'infra, c'est que je vais pas être au quotidien en présence avec eux. Je vais pas être toujours avec eux. Moi, je gère tout ce qui est missions annexes et postes annexes, je vais faire les parloirs, donc certes je vais toujours avoir un discours, un dialogue, je vais toujours entamer le dialogue avec eux pour leur expliquer la manière dont je fonctionne. Voilà ça c'est des choses auxquelles on n'a pas trop à penser. Donc nous voilà, les tâches sécuritaires elles sont claires, t'es à fouiller, t'es à fouiller. Donc ça, c'est un exemple. Ça peut être le cas par exemple pour les yoyos. Si je fais le sondage des barreaux, donc je vais contrôler les barreaux voir s'ils sont en bon état. Si par exemple, je rentre dans la cellule et que je veux arracher tous les yoyos, je peux les arracher. Je sais que je vais tout arracher, je sais que ça va pas plaire, mais c'est ma mission. Après je vais sortir de l'unité, je vais

⁴⁴ Surveillants ne travaillant pas en unité auprès des mineurs.

continuer mon travail, mais je vais pas resubir les tensions, je vais pas les subir derrière parce que je suis pas surveillant d'unité. Voilà ça c'est des choses qu'on peut se permettre parce qu'on est surveillant infra, parce qu'on est pas au quotidien avec eux. On a pas besoin d'avoir leur acceptation. Après, je pense que même en tant que surveillant d'unité de vie, on peut se permettre d'être aussi intransigeant. »

Jérôme, surveillant à l'EPM

Le surveillant de l'extrait ci-dessus explique que, du fait de la proximité avec les mineurs, les surveillants en unité peuvent également occuper le rôle d'éducateur. En effet, ils font parfois preuve de patience, d'écoute et de pédagogie, au lieu de mettre en place la répression attendue de leur fonction. Ce surveillant constate que cette posture est un moyen de « survie » psychologique au quotidien, car elle permet d'éviter le conflit permanent, qui serait causé par une approche répressive. Il est aussi intéressant de noter que le surveillant décrit des mineurs « solidaires » donc potentiellement plus virulents en collectif, s'ils étaient amenés à se dresser contre l'autorité du surveillant.

« C'est à dire ce qui est difficile en fait quand on est surveillant de détention, on est déjà en journées de treize heure, ça fait des grosses, grosses journées, des longues journées, et en fait, on est pris en porte à faux entre la règle et un peu le quotidien sur l'unité. Si on respecte à la lettre la règle pendant une journée, on est obligé d'aller au conflit. C'est obligé. Par contre, on peut pas se permettre d'aller au conflit pendant treize heure tous les jours, c'est pas possible. Au bout d'un moment, les surveillants ils craquent. Donc on est obligé de jouer un peu avec ça. Avec la règle, et un coup de temps en temps, de pouvoir lâcher du lest pour désamorcer les conflits. On peut pas faire autrement si on veut tenir. Donc faut adapter un tout petit peu...Moi, je pense qu'on peut être ferme, mais pour moi, j'ai déjà vu les collègues qui font preuve toute la journée de fermeté, qui sont fermes, fermes, fermes, bah voilà c'est des collègues qui passent des journées atroces parce qu'ils se mettent tous les gamins sur le dos. Même s'ils arrivent à faire respecter, même si le boulot est fait, le problème c'est qu'on peut pas se permettre de faire que du répressif. On est obligé de trouver un juste milieu, pour faire respecter le règlement. Et après nous, pour pas se mettre en difficulté. On est obligé de lâcher un petit peu de lest pour pouvoir passer des journées relativement dans le calme. Sinon c'est pas possible, aller au conflit toute la journée. »

Jérôme, surveillant à l'EPM

Le surveillant en unité de l'extrait précédent partage le même constat. La fermeté et la répression, exigées par leur mission, créent un environnement de travail éprouvant mentalement et que l'adaptation des règles est indispensable pour y échapper. Il faut une certaine souplesse pour rendre ce quotidien du professionnel moins empreint de violence et de rancœur de la part des mineurs. L'obtention de ce pouvoir de négociation légitime l'institution face aux détenus, car ce sentiment de liberté est un moyen de garder un contrôle plus important sur la vie des détenus. En effet, comme l'explique Corinne Rostaing : « La dynamique de ces relations conjugue coopération et pouvoir. Il s'agit de relations "forcées" »

liées à la relation de dépendance des détenus, vis-à-vis du personnel. Une relation de service s'instaure, faite de marchandage (système des privilèges/absence de désordres) et de menaces (risque de punition/menace de désordres)⁴⁵ ».

La *relation de service*, terme de Goffman⁴⁶ mobilisé dans la citation de Corinne Rostaing, suppose un rapport de dépendance, des marges de manœuvre et des négociations. Dans le même registre, Guillaume Malochet écrit : « Les surveillants de prison disposent de marges de manœuvre et d'appréciation qui sont le fruit de constantes négociations avec les détenus et la hiérarchie pénitentiaire⁴⁷ ».

2. L'enseignant : la salle de classe comme espace intermédiaire

Il en va de même pour les enseignants qui favorisent la construction d'un espace scolaire intermédiaire. Comme on peut le voir dans l'extrait du journal de terrain qui suit, l'objectif des enseignants est de favoriser la relation et construire un lien de confiance avec les élèves.

Extrait du journal de terrain : Au pôle scolaire

Nous partons avec l'autre enseignante dans les salles à l'étage et discutons avant l'arrivée des jeunes. Elle me dit qu'elle cherche tous les moyens pour « saisir » (sic) les jeunes, pour créer du lien. Ils vont, par exemple, utiliser les résultats du football pour faire des statistiques [...]

Deux jeunes arrivent. L'enseignante ne connaît pas l'un d'eux et lui demande son prénom.

Un jeune dit qu'il a fait une erreur et qu'il veut une autre feuille. L'enseignante lui donne un tube d'effaceur :

– Ah ouais du blanco, dit le jeune. Ça fait mille ans que j'avais pas vu du blanco, ça rappelle trop le bahut⁴⁸.

Un des jeunes refuse de travailler et l'enseignante commence à parler avec lui de son rapport à l'école, de comment il se sent par rapport à son niveau scolaire. Il dit qu'il a quitté l'école il y a longtemps. L'autre jeune commence à me poser des questions sur l'exercice. Je m'installe alors à côté de lui pour lire l'énoncé et l'aider. C'est un exercice de français, il faut relier des homophones à leur définition. Le jeune demande :

– Quand c'est la couleur, comment ça s'écrit, c'est vers ou vert ?

Je lui explique qu'il peut trouver la réponse en disant la couleur au féminin. Il réfléchit puis se penche sur sa feuille pour tracer un trait entre « vert » et « couleur ». Pendant le reste du cours, je tiendrais le rôle d'enseignant. Après une heure, les jeunes repartent. L'enseignante me remercie d'avoir aidé et me dit qu'elle n'a pas vraiment réussi à travailler avec l'autre jeune :

– Mais on a discuté, ce qui est déjà une victoire.

⁴⁵ Corinne Rostaing, « Les détenus : de la stigmatisation à la négociation d'autres identités », *op. cit.*

⁴⁶ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, *op. cit.*

⁴⁷ Guillaume Malochet, « Les surveillants de prison : marges du travail, travail sur les marges », *Idées économiques et sociales*, n° 4, 2009, p. 42-49.

⁴⁸ Le lycée.

Dans cet extrait de carnet de terrain, on peut constater le paradoxe entre les contraintes subies par les enseignants dans l'exercice de leur fonction en EPM, et une liberté notable dans la salle de classe, où ils sont seuls avec les mineurs et ont une nette liberté pédagogique.

De plus, le cours en question est ponctué d'échanges sur les sentiments des mineurs vis-à-vis de l'école, qui est parfois un lointain souvenir. Cet enseignement en milieu fermé met également à l'épreuve la capacité des enseignants à rompre avec un modèle scolaire classique.

« On rappelle le cadre, on essaye d'avoir le cadre souple, mais dur. Contenant, mais mou. Voilà. De faire comprendre, de rappeler la règle. On essaye d'éviter d'appeler les surveillants et de les garder. Parce qu'on considère que c'est des jeunes qui ont toujours été en échec, en difficulté scolaire, qu'ils se sont toujours fait virer de tous les cours et que l'exclusion ce n'est pas une solution. »

Marie, enseignante à l'EPM

Les enseignants sont dans des processus de négociation avec les mineurs pour garantir la tenue d'un cours et ne pas aggraver la situation carcérale des mineurs. La salle de classe est un ailleurs de la détention dans lequel une interaction différente est possible. Il est intéressant de noter que les enseignants recherchent, avant tout, la construction d'un dialogue, une amorce de réflexion sur des sujets variés, notamment en se penchant sur les intérêts des mineurs.

« Ici, il y a une rigidité explicite, mais une liberté implicite. Donc c'est en prison qu'on peut trouver de la liberté. »

Josiane, enseignante à l'EPM

Le travail pédagogique en milieu fermé repose sur un principe d'individualisation des enseignements, comme chez les majeurs⁴⁹. Les cours, souvent en nombre réduit, reposent sur une adaptation permanente aux mineurs afin d'amorcer un travail éducatif.

3. L'éducateur : rechercher l'adhésion et gagner le respect

Le travail éducatif, quant à lui, doit s'effectuer dans un contexte contraint où les préoccupations sécuritaires sont prégnantes. Cherchant l'adhésion des mineurs à l'accompagnement et à un projet de sortie et à les rendre acteurs de leur détention, les intervenants négocient l'ordre carcéral de multiples façons.

⁴⁹ On peut le voir dans un article de Bruno Milly sur les enseignants en prison : Bruno Milly, *loc. cit.*

a. La relation éducateur/mineur

Pour les éducateurs, les espaces intermédiaires hors cadre, présentés précédemment, sont aussi des outils pour construire une relation de confiance avec les mineurs. La construction d'une relation de confiance passe, tout d'abord, par l'encouragement de temps conviviaux pour rompre les temps carcéraux, comme on me l'explique lors de l'une des immersions :

Extrait du journal de terrain : Créer des espaces intermédiaires

[...] On m'explique ensuite que l'important est surtout de créer une relation, et pour cela, il faut parfois sortir un petit peu du « cadre » (sic) :

– On essaye de casser tous les moments carcéraux, dit l'éducateur. On essaye d'être proche des mineurs. Avec les jeunes, il faut travailler sur les intermédiaires. Des moments détente où il se passe des choses. Je préfère les week-ends, il n'y a pas tout le reste, les juges, les activités pédagogiques. On peut passer $\frac{3}{4}$ h en bas avec les jeunes. On prend des habitudes familiales, quand ils partent c'est dur.

Nous allons ensuite chercher chaque jeune dans sa cellule pour déjeuner. Ils ne sont que trois à manger avec nous. Pendant le repas l'éducateur dit au mineur :

– Tu vas partir bientôt, tu vas nous manquer. Je vais mettre du *shit* et un couteau dans ta cellule pour que tu restes avec nous.

Le jeune rigole. Après le repas, nous partons jouer au baby-foot. L'éducateur bouge la table du baby pendant qu'il joue, le jeune se plaint :

– Je vois pas bien le baby-foot, tu triches, je vois pas la balle.

L'éducateur répond en rigolant :

– Je suis pas ta psychologue.

Les jeunes doivent repartir en activité. Le surveillant présent pendant le repas dit à l'éducateur qu'un des jeunes a refusé l'activité du matin, donc il n'y va pas cette après-midi. L'éducateur répond :

– Demande-lui une lettre et laisse-le aller en sport.

Ces espaces intermédiaires sont jugés nécessaires par les intervenants pour sortir symboliquement du milieu carcéral. La construction d'une relation de confiance va également se faire par des actions anodines, tel que le fait de donner un vêtement ou du papier toilette à un mineur, de manière plus rapide que la procédure le prévoit. En effet, certaines procédures sont lourdes et prennent du temps, notamment quand il s'agit de faire entrer des choses dans les cellules.

« Il y a la manière officielle, après il y a des choses aussi officieuses qui se passent. Je ne sais pas trop si je peux le dire, mais si on sait que tel gamin doit arriver ici avec telles fringues, et on voit que ce serait bien qu'il ait un peu plus... Les relations interpersonnelles que moi, j'aime bien cultiver dans ces murs, font que des fois on peut un peu déroger à certaines règles. Des petites choses. Mais après, on doit faire avec ce que le milieu carcéral impose. Mais on peut essayer au moins, de jouer avec. Et après, on essaye de le faire avec le plus de clarté possible. Il ne s'agit pas non plus de tricher et de faire des choses illégales ici. Ce n'est pas le jeu non plus. De faire rentrer un pantalon. Ou

un rouleau de PQ parce qu'il en a besoin. C'est juste histoire de prendre en compte la personne aussi. Et pour des petites choses, qui touchent l'hygiène notamment, je trouve que c'est des choses importantes. Les règles disent que c'est tant de rouleaux, tant de dentifrices, tant de gels douche par semaine ou par mois. Toutes ces choses-là des fois, j'ai envie de dire "derrière ça il y a la personne". C'est avec ces petites choses-là, bien souvent, qu'on essaye de contourner. C'est juste par rapport à la prise en compte de l'intégrité de tout détenu. La résultante de ça, ça peut être de cultiver un lien avec le mineur. »

Emeric, éducateur à l'EPM

En plus de participer à la création du lien de confiance avec les mineurs, l'éducateur de l'extrait ci-dessus adapte les règles de distribution de certains objets, car il estime que ces derniers touchent à l'hygiène et à la dignité humaine. Cet éducateur agit donc par principe, mais aussi pour montrer aux mineurs qu'il a des principes, s'attachant à leur rendre une humanité qu'ils auraient perdue à cause de l'institution. Il semble aussi gagner la confiance des mineurs en se positionnant de la sorte.

« Et je trouve qu'on ne devrait pas limiter les gels douche ou le PQ. Et même nous, on se dit que même chez nous on consomme beaucoup. Et on est avec des jeunes qui ont des problèmes avec leur corps, avec leur hygiène. On vient en plus imposer des limites qui viennent en plus renforcer leur problématique, presque. Même si là, je parle d'une chose, mais ce n'est pas non plus super important. Il y a d'autres choses plus importantes, mais c'est des petites choses comme ça qui créent des problèmes qui ne devraient pas avoir lieu avec notre public, en tout cas. Et après, bien sûr la résultante c'est aussi de... peut-être que le jeune peut vérifier, s'il avait un doute, de notre intérêt pour lui. Au travers de ces choses, il peut vérifier qu'on se soucie de la manière dont il peut vivre. Il y a une dimension éducative. Si lui ça peut lui être utile de nous reconnaître une utilité au moins matérielle de prime abord, ensuite qu'il puisse vérifier qu'on a ce souci de lui. Ça peut être une des briques pour construire quelque chose. Tout comme ça peut être une brique pour déconstruire, s'il voit qu'on ne peut pas avoir des choses de nous, ça peut être une manière de mettre l'éducateur de côté. »

Emeric, éducateur à l'EPM

Dans cet extrait, l'éducateur explique que ce genre de transgression peut servir d'approche facilitante pour l'accompagnement des mineurs. Les éducateurs apparaissent, en effet, comme des intervenants qui présentent un intérêt direct d'un apport matériel et qu'en plus, ils se soucient des mineurs. Inversement, les éducateurs qui suivent le règlement peuvent faire l'objet de méfiance et de rejet de la part des mineurs. Ainsi, s'écarter, même de manière très insignifiante, des procédures, c'est faire preuve de présence et de respect envers du mineur. Par ailleurs, en tant qu'interlocuteur permanent, l'éducateur peut faire office de bouc émissaire pour toutes les frustrations des mineurs durant l'enfermement. Dans ce contexte, il est aussi question de prouver son utilité en tant qu'intervenant, quitte à céder aux chantages de certains mineurs, comme on peut le voir dans l'extrait d'entretien suivant.

« “Tu ne sers à rien”. Ça, on l’entend tous les jours, “tu ne sers à rien”. Ça met sous pression au début, parce que tu te dis “merde, je ne sers à rien”. Parce qu’on l’entend vraiment beaucoup de fois. Et que ce soit ici ou dans d’autres structures. À partir du moment où on met un non et que le jeune n’accède pas à sa requête, pour quoi que ce soit “tu ne sers à rien”. Ça va des petites choses à “mon projet, il n’a pas abouti, mon projet a été refusé, donc tu ne sers à rien”. Mais c’est aussi parce que nous, au quotidien, on est un peu une image des frustrations. On est en première ligne de tout ce que le gamin il se prend. Il met derrière nous tout ce qu’il peut y avoir, que ce soit le magistrat, la famille. Donc le “tu ne sers à rien”, il ne faut pas le prendre du tout au premier degré. Parce que derrière ça, il y a juste la frustration du jeune de ne pas avoir eu sa requête. Et donc, tout le rôle qu’il nous donne à nous, au quotidien. Parce qu’on représente le lien avec l’extérieur. Mais lui, en revanche, cherche clairement à provoquer à ce moment-là. “Si vraiment tu veux avoir figure d’utilité, que tu fasses ton travail, fais les choses pour moi”. Mais ça sert aussi à provoquer et à nous dire que si on veut servir à quelque chose, “si tu veux que quelque chose se passe essaye de répondre à ma requête” d’accès à la téléphonie, d’avoir un temps de socio en plus. Il y a parfois ce jeu-là. Parce qu’ils sont stratèges aussi à ce niveau-là. Et je pense qu’il faut... C’est le jeu en fait, c’est un peu un jeu. Un jeu, mais derrière ça il y a aussi quand même... des choses classiques, tout citoyen a le droit, toute personne a le droit à un minimum. »

Emeric, éducateur à l’EPM

Les intervenants tentent d’être présents pour les mineurs et cherchent par ce biais leur adhésion. Les mineurs interrogent les éducateurs dans leur activité, et ces derniers doivent se réinventer et montrer, en dérogeant à la règle, qu’ils peuvent « servir ». Ce principe de don/contre-don, pour reprendre l’expression de Marcel Mauss, permet de redonner du sens, si ce n’est à la détention, à la relation entre intervenants et mineurs.

« C’est-à-dire que quand les jeunes, souvent ici, disaient qu’on ne sert à rien. Et ça vient percuter le fait que moi, j’ai le sentiment quand je viens bosser que je ne sers pas à grand-chose. Moi, ce qui m’avait surpris c’est des gens qui disaient “mais on ne sert à rien”. Ça venait percuter effectivement le discours des jeunes qui peut être très attaquant envers les professionnels qui les encadrent. Ça avait tendance à venir renforcer ce sentiment de ne rien faire. »

Sylvie, responsable d’unité éducative à l’EPM

Ces principes d’enfermement sont appliqués dans le but de réduire la coercition et d’impliquer les mineurs dans leur détention et leur parcours judiciaire. En d’autres termes, ils visent à faire adhérer les mineurs à l’accompagnement. Pour ce faire, l’individualisation de la détention, l’autonomie et la responsabilisation des mineurs est au centre des interventions.

Les acteurs remanient l’organisation en situation pour qu’elle réponde davantage aux besoins immédiats de l’institution. Les institutions vont s’adapter en tentant de résoudre les problèmes dans leur immédiateté, quitte à ce que la solution soit instable et partielle, quitte à ce que les

rôles prescrits de chacun ne soient pas respectés. Dans le cas de l'action éducative, cela peut être lu comme un évitement des désordres. Quitte à trouver des arrangements précaires, les intervenants sociaux tentent coûte que coûte de garantir l'accompagnement éducatif. Ils tentent de répondre à une situation qu'ils jugent urgente pour garantir une certaine stabilité sociale et trouver une solution pour les mineurs accompagnés.

b. Réduire les risques

Face aux contextes présentés plus haut, une véritable lassitude des intervenants s'observe. Ils ont le sentiment de jouer au « chat et à la souris », de jouer les « matons », selon certains éducateurs, ou de n'être qu'un « gendarme », pour les surveillants pénitentiaires. Les intervenants souhaitent se focaliser sur des problèmes jugés plus importants, notamment la sécurité des établissements. Par conséquent, une certaine tolérance peut parfois apparaître pour protéger de dangers que généreraient potentiellement des pratiques interdites, donc cachées et non maîtrisées.

Extrait du journal de terrain : Créer des espaces intermédiaires

[...] L'éducateur me regarde et me dit :

– Des fois, la règle n'a pas de sens. La règle des clopes est en décalage avec la réalité. Ils fument tous. Et avec le cannabis, les jeunes font parfois des crises de boulimie. Ils reçoivent des trucs le week-end, donc ils consomment tout très vite pour ne pas se le faire prendre à la fouille.

L'éducateur marque une pause, se lève, va se servir un café et se rassoit. Il reprend :

– Ce n'est pas que de l'achat de la paix sociale, c'est aussi une question de respect. On est dans un système de pas vu pas pris, donc on tolère, mais pas devant nos yeux parce que sinon on est plus crédibles en plus. Et aussi, dire et écrire, ce n'est pas pareil. On a tous tendance à dire, on s'en fout des règles, mais ça peut nous mettre dans des situations compliquées. Si on voit un portable, on est obligés de punir. Et on en veut au jeune de casser la relation. C'est dur pour tout le monde, le jeune et nous. [...]

Le fait de toujours être dans la répression va créer des tensions et des périodes de crise. La seule relation de contrainte ne permettant pas d'installer un ordre social stable, les intervenants se doivent de gagner la bonne conduite des jeunes. L'autorité ne préexiste pas, elle doit être construite avec le jeune⁵⁰. Ainsi, le cannabis peut parfois permettre d'acheter la paix sociale au sein de l'établissement.

« C'est comme le tabac. Avec la loi Evin, moi je l'ai vécue, aux lieux de vie. Quand le lieu de vie et l'accueil de jour, quand on a vu appliquer strictement le truc, ils prenaient des risques pour aller fumer. Dans leur chambre, tout juste s'ils ne fumaient pas sous leur couverture la nuit, vous voyez. Au risque de foutre le feu. Ils allaient se mettre dans des coins improbables pour fumer. De toute façon, ils fument. Au final, ils fument. Mais vous voyez, là on est quand même dans une grande hypocrisie quelque part. Totalement

⁵⁰ Gilles Chantraine, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, op. cit.

interdire de fumer dans les quartiers pour mineurs et les EPM, pour préserver leur santé. Mais ils fument quand même au final. Pour moi, c'est de l'hypocrisie. »
Sylvie, responsable d'unité éducative à l'EPM

Dans l'extrait ci-dessus, la responsable d'unité partage son expérience de mise en place de la loi Evin. Elle a appris qu'interdire totalement une pratique, comme fumer des cigarettes, génère potentiellement un danger pour les mineurs, qui peuvent aller dans des endroits non sécurisés pour se cacher, et même être un danger pour toutes les personnes présentes en établissement, à cause de mineurs ayant risqué de provoquer des incendies, par exemple.

« Il y a aussi cet aspect-là, c'est les mises en danger qu'il peut y avoir. Il y a le fait de coffrer⁵¹ ou de faire des bêtises pour le voisin parce que comme ça, j'aurai mes cigarettes. Mais quand ils coupent les fils, clairement ils prennent un risque. Donc vous voyez que ça génère beaucoup de choses, tout ça pour une histoire de cigarettes. Et c'est vrai que ça génère et d'autres trafics, et des mises en danger. Que peut-être finalement, s'ils pouvaient avoir leur paquet de cigarettes, qu'on leur dit voilà, t'as droit à tant de cigarettes dans la journée, peut être que ça générerait moins de risque. Vous imaginez tous ces fils coupés rien que pour des cigarettes ? Ce que ça coûte en réparations, aussi. Et on pourrait se dire qu'on va leur retirer cette télé, puisqu'ils ont coupé les fils, on leur retire on va pas leur redonner tout de suite, ils vont rester plusieurs jours sans télévision. Mais ils préfèrent encore rester plusieurs jours sans télévision que ne pas pouvoir fumer. Il y aurait vraiment des choses à discuter. Qu'est-ce qui est le mieux au final. Est-ce que c'est mieux de laisser comme ça ? Mais du coup, on a l'impression que les adultes se rassurent : on a bien fait parce que c'est pour leur bien... On est dans de la symbolique, mais il y a tout ce qu'il y a derrière. Moi, ça a été ma réaction quand je suis arrivée, comme je vous disais. J'ai été extrêmement choquée de savoir, pas le tabac ni les téléphones, parce que c'est pas ça qui ... voilà. Mais le fait qu'ils pouvaient continuer à se droguer entre guillemets, j'avoue j'étais... Pour moi en prison, forcément c'était pas possible. C'est interdit, c'est interdit. Pour moi, c'était complètement irrationnel que ça puisse exister. Et je pense que les gens à l'extérieur, comme moi à l'époque, ne le savent pas, ne s'en rendent pas compte. Et dans toutes les prisons, ça rentre de droite de gauche, ça rentre partout. Mais parce que interdire totalement... voilà. Mais bon, c'est un autre sujet ça. Mais je pense que ça mériterait qu'il y ait des gens qui se penchent sur la question. Parce que finalement, comme ils continuent de fumer, on n'a rien fait pour leur santé au final. Même si ça part d'un beau principe. »
Sylvie, responsable d'unité éducative à l'EPM

La responsable met également en lumière le paradoxe de l'interdiction dans l'institution. En effet, la mission de cette dernière étant aussi de prendre soin de la santé physique des mineurs, elle explique que le choix de donner des cigarettes permettrait de les garder en sécurité.

« Le fait qu'ils trafiquent. Est-ce que finalement le fait qu'ils trafiquent entre eux c'est pas pire le résultat ? Parce qu'ils trafiquent et ces trafics-là ça génère d'autres choses derrière.

⁵¹ Garder un objet illégal pour quelqu'un d'autre.

Peut-être bien il y a le gamin, lui il va pas pouvoir se faire projeter des choses parce qu'il a pas assez de connaissances. Du coup, on va l'utiliser pour coffrer, et comme il coffre, les copains vont lui en donner des cigarettes... Vous voyez, ces interdictions-là aussi elles génèrent plein de trafics derrière. Alors est-ce que c'est bien, est-ce que c'est mieux ? Le résultat, finalement, il est très pernicieux quand même, quelque part. Sans compter les gamins qui, du coup, vont être en capacité de faire des choses vraiment pas bien pour avoir droit à leur cigarette. Chez les adultes, c'est pareil. Ces interdictions-là qui partent d'un très bon sentiment. Elles ont quand même quelque chose de pernicieux au final. C'est un vaste débat. En plus moi je suis une fumeuse donc je sais ce que ça peut générer le manque. »

Gabrielle, éducatrice à l'EPM

Comme la responsable d'unité, cette éducatrice évoque les limites de l'interdiction. Elle mentionne le risque de trafics et les violences entre mineurs qui peuvent y être liées. Comme pour le tabac, la gestion de la consommation du cannabis pose des questions, puisqu'elle entraîne des prises de risque de la part des mineurs, comme des fugues régulières en CEF pour s'en procurer, le fait de monter sur le toit de l'établissement pour essayer de récupérer des « colis », de cacher les produits et d'en consommer ou encore l'usage des fils électriques de leur chambre pour faire des étincelles permettant d'allumer les cigarettes ou les joints, comme cela est expliqué dans l'extrait suivant du journal de terrain :

Extrait du journal de terrain de l'EPM : Consultation des détenus

[...] Les télévisions sont souvent dégradées au niveau des câbles d'alimentations. Les câbles sont dénudés et utilisés pour faire du feu. Les mineurs utilisent l'électricité pour créer des étincelles. Ils mettent ensuite le feu à des draps ou à d'autres objets. Le plus souvent, cela permet d'allumer des cigarettes ou des joints [...].

Les mises en danger potentiellement engendrées par l'interdiction stricte sont parfois perçues comme trop grandes, et la tolérance permet, en quelque sorte, de réduire ces risques liés à l'usage de drogues. Elle permet ainsi de limiter certains agissements des mineurs et d'intégrer certaines pratiques clandestines des mineurs dans le champ d'intervention de l'institution. En acceptant, à une moindre mesure, certaines pratiques illicites de la part des mineurs, les intervenants ont un certain contrôle sur ces dernières. Tolérer le cannabis peut, par exemple, être un moyen de le réguler ou de le restreindre dans certains espaces des établissements. Pour certains éducateurs, cette pratique peut même avoir une portée éducative, dans la mesure où elle permet la construction d'une discussion avec les mineurs sur ladite transgression.

Aussi, si le cannabis, un secret de polichinelle⁵², est parfois toléré, c'est pour permettre d'asseoir un ordre disciplinaire local⁵³. Cette tolérance permet de gagner la confiance du

⁵² Guillaume Monod, « Cannabis et prison », *Pratiques en santé mentale*, n° 2, 2017, p. 39-42.

mineur et indirectement son « adhésion à la prise en charge ». Ce principe de don/contre-don⁵⁴ ce fait par négociation de part et d'autre pour aboutir à des règles tacites entre les acteurs. Des lignes à ne pas franchir sont établies. Par exemple, les mineurs ne provoqueront jamais l'intervenant sur certains terrains, n'en parleront jamais devant lui ou ne fumeront jamais directement devant ses yeux.

c. Redéfinir le sens de l'accompagnement

Comme l'a expliqué François Dubet dans *Le déclin de l'institution*, il revient aux institutions aujourd'hui et à ceux qui y travaillent de produire le propre sens et la propre légitimité de leur intervention⁵⁵. Adapter les règles permet certainement de remettre du sens, même de manière instable et temporaire. Cette adaptation des règles se fait des principes moraux, tel que le fait d'avoir le respect du mineur.

« Je veux dire on n'a pas le droit de fumer, le jeune il allume sa cigarette devant moi, non, ça se fait pas. C'est une question de respect à un moment. »

Juliette, éducatrice à l'EPM

« Moi, quand les jeunes sont en collectif, je ne veux pas entendre parler des projections, du téléphone, du *shit*. Parce qu'ils en parlent entre eux. Je leur demande de ne pas en parler devant moi. Je sais très bien qu'ils ont des téléphones, le surveillant aussi, il n'y a pas de souci, mais c'est le jeu du pas vu pas pris. C'est de la détention. Dans toutes les détentions, il y a des téléphones, il y a du *shit*. Donc nous, ils essayent de limiter, c'est très bien, mais les gamins ce qu'on leur demande c'est "vous n'en parlez pas devant nous, ayez au moins ce respect". C'est "on est là, vous ne le faites pas". Et les gamins ont ce respect-là de ne pas le faire devant nous. »

Amel, éducatrice à l'EPM

« Et on a pratiquement tous les gamins qui passent par cette période où ils fument beaucoup, et après ils remontent, et ils réduisent leur consommation. Après, c'est la réalité aussi, à l'extérieur c'est des gamins qui fument tous. Notre axe de travail, il est là. Ce n'est pas dans "tu ne dois plus fumer, c'est fini". Non c'est "pourquoi tu fumes autant ?" Les amener à comprendre leur consommation. Parce que si on va dans du rigide avec ces gamins, on les explose complètement et on a des murs en face de nous. C'est la beauté de ce travail, de toujours passer par des chemins détournés. »

Gabrielle, éducatrice à l'EPM

Dans cet extrait, l'éducatrice justifie la tolérance vis-à-vis de la consommation de cigarette en lui donnant une valeur de support pédagogique, qui lui servirait à comprendre le

⁵³ Corinne Rostaing, *loc. cit.*

⁵⁴ Georges Benguigui, « Contrainte, négociation et don en prison », *Sociologie du Travail*, n° 1, 1997, p. 1-17.

⁵⁵ François Dubet, *Le Déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil, 2002.

fonctionnement du mineur pour pouvoir l'accompagner. Elle interprète ainsi la situation dans le but de donner du sens à sa posture d'éducatrice.

« Vous n'empêchez jamais des choses de rentrer, malgré tout ce qu'on veut. Est-ce que, du coup, le fait qu'ils puissent téléphoner et fumer, ça les calme pas et ça les occupe finalement ? Enfin on peut se questionner sur beaucoup de choses. Est-ce que, du coup, ça a pas un effet apaisant ? De pouvoir quand même communiquer ? Surtout que je pense que chez les mineurs, c'est pas... Pour moi, c'est pas les mêmes incidences qu'il pourrait y avoir chez les grands truands, qui vont se servir du portable pour organiser une évasion... Là, on a des gamins. C'est pas du grand banditisme. »

Juliette, éducatrice à l'EPM

Il en est de même pour cette autre éducatrice qui justifie la tolérance dont elle fait preuve envers les pratiques des mineurs. Elle décrit un effet apaisant et canalisant des transgressions commises par les mineurs. Elle minimise également la gravité de ces écarts dans son discours. Selon elle, par sa passivité, elle fait en sorte d'améliorer le bien-être des mineurs.

« La pratique éducative en EPM est compliquée parce que tu arrives en bout de course, il n'y a plus rien. Le gamin, il n'a pas de tabac, pas de sortie, il n'a rien. Et dans l'éducatif, tu as beau dire, c'est la carotte. Donc, il faut trouver de la fermeté et en même temps un côté ouvert. On va arrondir les angles et essayer de trouver ce qu'on peut pour tempérer et pour gérer la frustration de ces gamins. Parce qu'effectivement, il faut qu'ils soient frustrés, mais il ne faut pas non plus qu'ils partent à faire une TS⁵⁶ et compagnie. C'est le côté concilier une fermeté et en même temps une certaine souplesse. Ok ils ont commis des délits, mais ça reste aussi des ados, les problématiques qu'ils ont tu te dis, ils n'ont franchement pas de chance. Bon, des petites transgressions... Ouais de temps en temps, on est tolérant. Parce que ces gamins il ne faut pas croire, quand ils ferment la porte de la cellule le soir, il y en a certains qui pleurent. Ils font les cadors à 17 ans, mais c'est des petits enfants quand c'est fermé. Mais nous, on n'y a plus accès. »

Moussa, éducateur à l'EPM

L'éducateur de l'extrait ci-dessus trouve également un sens de l'action, dans la tension entre fermeté et souplesse. Il justifie la tolérance qu'il a envers les mineurs, en estimant qu'ils ont des parcours difficiles et qu'ils sont donc en souffrance. Il se positionne ainsi en se basant sur sa perception et sa morale personnelles. C'est sans doute pour ces raisons que les intervenants s'inscrivent parfois dans les représentations morales des mineurs. Les éducateurs agissent en fonction des normes en vigueur dans le monde social des mineurs. En souhaitant s'adapter aux mineurs, l'institution reproduit certains schémas symboliques partagés par les mineurs.

« On le sait, dans toutes les prisons c'est ça, ceux qui arrivent sur des faits comme ça, des viols de jeunes enfants et le meurtre, ils se font massacrer, c'est une réalité. Même si les faits commis nous font horreur et que ça nous est compliqué, on est aussi là pour les protéger quand même. On essaie de ne mettre personne en situation de faiblesse. On ne

⁵⁶ Tentative de suicide.

peut pas toujours. Toute la période où ça incarcérait à tout va, où ça bloquait aux arrivants, qu'on n'avait plus de place,... Là, on affecte le gamin dans l'unité où il y a une place. Là, on a plus le choix de voir si le profil va pouvoir... quand on a une marge de manœuvre, effectivement. Quand il reste de la place sur la 5, la 6 et la 3⁵⁷ et qu'au vu du profil du gamin, on se dit que ce serait mieux qu'il aille sur telle unité et qu'on peut le faire, on le fait. C'est sûr un gamin influençable, faible dans le groupe, on évitera de le mettre au bout, dans la cellule du bout, où il est en mirador il voit tout. Mais on est aussi parfois limité. Mais on essaie. En plus, c'est quand même des mineurs, on est là pour les protéger. Enfin vous me direz les adultes aussi, mais dans une moindre mesure. C'est un monde impitoyable la prison, même chez les mineurs. Ils se font pas de cadeaux. »

Édith, responsable d'unité éducative à l'EPM

« On conseille aussi aux gamins auteurs d'agressions sexuelles de se taire. Parce que ça va vite. Mais si c'est pas le gamin qui dit, souvent c'est les adultes. Et puis après, il y a les journaux. Le journal local, ils le lisent. Il n'y a pas le nom du mineur, c'est interdit. Mais quand on lit le lundi dans le journal ou qu'on a entendu aux infos régionales qu'un jeune mineur s'est fait arrêter pour des faits d'agression sexuelle et qu'on a un mineur qui arrive deux jours après, les gamins sont pas demeurés. Il s'est fait chopper le lundi, garde à vue, il arrive là, c'est lui. Et puis téléphone. Ils sont censés pas avoir de téléphone, ils ont tous un téléphone portable. Le gamin, si ça se trouve, il est connu par leur pote, dans le même quartier donc ils sont déjà informés. Des fois, ils sont même informés de l'arrivée d'un jeune avant nous. Radio quartier quoi. Donc c'est compliqué. Ou bien ça peut être des adultes qui ont la langue bien pendue, ça arrive aussi, qui manquent de discrétion. »

Édith, responsable d'unité éducative à l'EPM

La responsable d'unité justifie, dans les extraits ci-dessus, qu'elle agit dans sa pratique professionnelle selon des catégories utilisées par les mineurs entre eux. Elle donne du sens à cette démarche en invoquant son rôle de protection des mineurs en situation de faiblesse. Cette appropriation par les intervenants des schémas symboliques et de représentations des mineurs est intéressante. En souhaitant, par exemple, protéger les « victimes », les intervenants jouent, en quelque sorte, le jeu des mineurs et reproduisent des schémas propres à leur monde social. Cela va de pair avec une reproduction des normes de genre par exemple⁵⁸.

Sur ce point, l'influence réciproque entre les catégories institutionnelles et les catégories indigènes des mineurs pose question. L'institution peut parfois renforcer certaines dynamiques relatives aux sociabilités des mineurs, en protégeant certains mineurs et en les séparant en groupes selon les logiques sociales en place. L'organisation prend alors des risques,

⁵⁷ Les différentes unités des établissements.

⁵⁸ Arthur Vuattoux, « Adolescents, adolescentes face à la justice pénale », *Genèses*, n° 97, 2014, p. 47-66; Arthur Vuattoux, « Reproduction des normes de genre dans le traitement médiatique des crimes adolescents », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 4, 2014.

notamment celui d'exclure des mineurs déjà mis l'écart par le groupe, d'influencer les logiques de groupes ou de soutenir indirectement des processus de stigmatisation.

Tous ces positionnements sont bien la conséquence d'un fonctionnement institutionnel défaillant. L'application stricte du règlement paraissant impossible par les intervenants, pour les nombreuses raisons citées (risque de mise en danger, de démission du personnel, etc.), ces acteurs de la détention se retrouvent contraints de redéfinir leur rôle, à titre individuel, car ils agissent sans cadre collectif efficient.

d. Retour sur soi et examens de conscience

Les intervenants importent alors des valeurs n'appartenant pas spécifiquement l'institution. Tous les intervenants rencontrés ne semblent pas avoir les mêmes approches de leur fonction professionnelle, créant ainsi des variations de pratiques.

« Moi, je suis pas d'accord avec l'incarcération des mineurs parce qu'en règle générale, comme on le voit aujourd'hui où on va incarcérer un gamin parce qu'il a dealé du *shit*, parce que la prison c'est le lieu de la récidive. Ici, ils apprennent, ils font une carrière de délinquant. Une fois qu'ils sont ici, même dans leur propre identité, pour eux c'est fini. "J'ai fait de la prison, je suis un délinquant". C'est ancré dans leur identité une fois qu'ils sont incarcérés. Pas tous, mais il y en a quand même pas mal. Voilà, ils ont 16 ans et pour eux ça va être ça leur vie. Mais ça après, c'est plus de la philosophie. On sait que la prison, ça n'aide pas à éviter la récidive. On le sait. Après c'est pas moi qui décide, je suis fonctionnaire. »

Amel, éducatrice à l'EPM

Il se joue des *examens de conscience*⁵⁹, comme le disait Anselm Strauss, pour décrire les *retours sur soi* qu'un acteur peut vivre. Ayant parfois des conflits de valeurs avec l'institution, les intervenants tendent à revendiquer un accompagnement basé sur un investissement personnel.

« Moi je suis éducateur. Je porte la parole de mon institution, mais je suis aussi moi-même. Parce que dans ce métier, si on n'est pas nous-mêmes, ça ne fonctionne pas. »

Juliette, éducatrice à l'EPM

Si on s'en tient au discours des intervenants, tous ces mineurs semblent dotés d'une incroyable faculté à les toucher et à activer chez eux des logiques d'engagement. Ce qui justifie que ces mêmes intervenants soient amenés à agir, parfois de façon tout à fait décalée par rapport à ce qui se fait habituellement.

⁵⁹ Anselm L. Strauss, *Mirrors and masks: The search for identity*, op. cit., p. 37.

Les intervenants sociaux doivent jongler entre des impératifs judiciaires et des impératifs éducatifs, en situation, ce qui a tendance à entraîner des *troubles de la professionnalité*⁶⁰, soit des épreuves émotionnelles et organisationnelles auxquelles les intervenants font face différemment. On peut considérer que le *travail émotionnel*⁶¹ crée un terrain propice à la réflexivité du praticien (le fameux *praticien réflexif* de Donald Schön) ou encore à ce qu'un autre théoricien des professions, Andrew Abbott, a nommé *l'inférence*⁶² qui est la façon de raisonner sur les problèmes pour faire face à des situations complexes et incertaines pour lesquelles les savoirs techniques et scientifiques ne suffisent pas. Comme pour la réflexivité chez Schön, l'inférence sert à faire face aux problèmes singuliers pour lesquels les solutions routinières ne suffisent pas. L'institution souhaite donc responsabiliser les professionnels.

En conclusion

Des écarts peuvent exister entre le prescrit et le réel de l'activité. S'opère tout un ensemble d'*adaptations secondaires*, comme le dirait Erving Goffman⁶³, permettant d'aménager le cadre de l'intervention. Cela tient au fait que l'accompagnement est adapté, l'ordre est négocié et le suivi est individualisé. Les intervenants ajustent les règles pour qu'elles répondent davantage aux besoins des pratiques professionnelles et soient plus adaptées à la réalité du quotidien. Des aménagements du cadre de l'intervention rendent ainsi le quotidien moins rigide et plus supportable. La vie intra-muros est négociée par les professionnels pour répondre aux multiples exigences et injonctions carcérales. Les acteurs ont des marges de manœuvre et des capacités. Ils usent d'innombrables stratégies afin de respecter les exigences de la détention.

Les professionnels mobilisent régulièrement des espaces intermédiaires. Ils créent des espaces d'ouverture, dans les murs, pour établir un lien avec les mineurs. L'accompagnement des mineurs se fait ainsi, par moments, au bord de l'institution, dans ces espaces, où ils ont la possibilité de rompre une relation constituée, et ainsi d'oublier, un temps, la relation intervenants/mineurs définie par l'institution. Les rôles joués par les acteurs sont différents selon l'agencement et les protagonistes présents. Un des versants de l'action éducative consiste ainsi à sortir symboliquement de l'institution et à favoriser la participation et l'investissement des mineurs dans l'accompagnement, en somme, à impulser des sorties de

⁶⁰ Bertrand Ravon et Pierre Vidal-Naquet, « Les épreuves de professionnalité, entre auto-mandat et délibération collective. L'exemple du travail social », *Rhizome*, vol. 67, n° 1, 2018.

⁶¹ Arlie R. Hochschild, *Le Prix des sentiments : au cœur du travail émotionnel*, Paris, La Découverte, 2017 (1983).

⁶² Andrew Abbott, *The system of professions : An essay on the division of expert labor*, *op. cit.*

⁶³ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, *op. cit.*

rôle. Cherchant, à tout prix, l'adhésion des mineurs, les intervenants sortent des cadres de l'intervention. Cela consiste à faire abstraction de l'institution depuis l'intérieur. Des espaces variés sont mobilisés, avec des règles et des hiérarchies différentes selon les moments et les lieux : en classe, dans la cour, pendant les sorties, dans la voiture, devant le juge, etc. Dans chacun de ces espaces, les rôles sont redistribués en permanence, et les règles (même implicites) sont toujours variables et renégociées. Ces pratiques visent, *in fine*, à « humaniser » la relation éducative et à personnifier l'accompagnement.

Il convient de distinguer, dans ces formes de négociations, ce qui relève de stratégies pragmatiques et de positionnements éthiques ; des négociations d'intérêt ou des négociations orientées vers la morale⁶⁴. La négociation permet d'éviter le désordre par la concession de micro-liberté, mais semble également avoir une portée pédagogique et éducative pour les intervenants. Ces micro-politiques permettent une régulation du pouvoir et des contre-pouvoirs dans un cadre normatif et visent des objectifs pragmatiques. Les intervenants recherchent la confiance des mineurs en reconnaissant des valeurs qui leur sont propres. L'ordre négocié permet, *a minima*, de résoudre la tension entre privation de liberté et objectifs de socialisation des mineurs, entre institution contraignante et socialisation émancipatrice.

⁶⁴ Distinction faite dans ces travaux : Christian Thuderoz, *Négociations. Essai de sociologie du lien social*, Paris, PUF, 2000.

Conclusion du chapitre 6

Tout d'abord, le maintien d'un lien entre l'intérieur et l'extérieur, visant à un accompagnement extra-muros, à une préparation à la sortie, à une individualisation de la prise en charge et à la mise en œuvre d'une continuité dans l'accompagnement, aurait tendance à élargir les périmètres du contrôle et à prolonger l'emprise sur les mineurs, sur leur famille, leur environnement, leur trajectoire et leur parcours. Ce constat d'une extension du filet pénal crée un *continuum* dedans/dehors et prolonge à la fois le contrôle et l'emprise de l'institution par une continuité de l'accompagnement.

Ensuite, les établissements travaillent sur l'extérieur par des sorties physiques et un accompagnement en dehors de l'institution. Les deux établissements ne permettent pas les mêmes types d'intervention : les CEF développent de nombreuses activités à l'extérieur, tandis que les EPM ne peuvent intervenir hors les murs que de manière occasionnelle et officieuse. On observe, dans les deux établissements, un milieu fermé loin d'être isolé, mais tourné vers le dehors.

Enfin, le lien entre l'intérieur et l'extérieur, dans un sens plus symbolique, s'observe également dans les multiples négociations qui allègent la contrainte. Ces pratiques prennent place dans des *zones franches* comme les nomme Erving Goffman⁶⁵. Un ordre négocié est observable en institution fermée, ayant à la fois des objectifs situationnels de maintien d'un ordre local, et une portée éducative et institutionnelle, visant à rendre les mineurs acteurs de leur placement ou détention. Bien que l'intervention hors les murs puisse élargir dans une certaine mesure l'emprise de l'institution au-delà des établissements, les pratiques informelles des intervenants en dehors du cadre de l'intervention peuvent alléger le pouvoir de l'institution.

Ces tendances institutionnelles, visant à individualiser et décroquer l'accompagnement, engendrent un débordement du cadre de l'intervention. D'une part, l'intervention hors les murs renforce l'emprise de l'institution au-delà des établissements. D'autre part, les pratiques informelles des intervenants dans les murs peuvent renforcer le pouvoir de l'institution, en intégrant certains agissements clandestins des mineurs dans son champ d'intervention.

⁶⁵ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit.

Chapitre 7 – Sortir

« La liberté c'est savoureux. Tu sais pourquoi la liberté c'est savoureux ? Parce que quand tu sors en permission, t'as l'impression de... Je sais pas. T'as l'impression d'être à Miami. T'as l'impression d'être à Miami. T'es même dans ton village de quinze mille habitants, t'es bien. Tu vois, t'es bien. Tu portes tes affaires, t'es propre, t'as pris une bonne douche. C'est bon, les affaires du CEF, la douche du CEF, ça y est ! Ici on tape quatorze douches on dirait qu'on est sale. Alors qu'on est propre, mais on a l'impression qu'on est sale. Tu vois ou pas ? Je sais pas. Moi je suis contre tout ça moi. Prison, CEF et tout, je suis contre. Mettre que des fous ensemble, ça peut pas marcher. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

Cet extrait témoigne de deux dimensions. D'une part, Karim se projette hors les murs et entretient des liens particuliers au monde qu'il a quitté. Il décrit son rapport à l'extérieur, très en contraste avec l'expérience qu'il fait du CEF. Dehors, il a l'impression « d'être à Miami ». Il se sent « propre », alors qu'au CEF, il se sent toujours « sale ». En présentant très métaphoriquement, et avec un trait d'humour, son expérience de l'enfermement et son rapport au monde extérieur, Karim ne manque pas de donner son avis, comme cela a souvent été le cas lors de l'enquête de la part de nombreux mineurs. Il dit être « contre » l'enfermement. Cela témoigne d'un processus de subjectivation dans l'expérience que font les mineurs de l'enfermement. Ce passage d'entretien est également révélateur de la réflexivité, des ressources des mineurs, de leur volonté de s'exprimer et de comprendre une situation vécue. Une situation de laquelle Karim veut sortir, comme la majorité des mineurs. Une constante observée dans le discours lors des entretiens et des conversations tient à l'idée de sortie : s'évader de l'établissement en quittant les lieux de manière physique ou abstraite pour s'extraire de l'emprise de l'institution ; sortir des procédures et des accompagnements, en finir avec la justice ; et en somme, s'en sortir.

Ce chapitre analyse l'institution au prisme du rapport à l'extérieur des mineurs et de leur expérience extra-institutionnelle ou extra-carcérale de l'enfermement. Quels rapports entretiennent les mineurs avec l'extérieur ? Comment les jeunes influencent-ils les institutions ? Qu'est-ce que les mineurs font de l'accompagnement ? Comment saisissent-ils la relation éducative ? Comment anticipent-ils la sortie ? Questionner le rapport du mineur à

l'enfermement, notamment par-delà les murs, suppose de se focaliser sur ses interactions au dehors, sur l'influence de la vie extérieure sur la vie intra-muros, sur la construction d'espaces intermédiaires en établissement et sur la mise en place de stratégies pour « s'en sortir ». Poser la question de la sortie revient à se questionner sur l'appropriation par les détenus à la fois de leur enfermement et de leur parcours judiciaire. Il s'agit de s'intéresser à leur réflexivité sur leur situation et à leur capacité à être acteur dans leur accompagnement. Les mineurs ont des capacités d'apprentissage qu'ils forgent au cours de l'expérience vécue de la pénalité, leur permettant de coproduire l'action et de négocier, *a minima*, l'ordre intra-muros. Les mineurs entretiennent un rapport négocié à leurs placements et à leurs incarcérations. L'enfermement apparaît comme une situation sociale contrainte de laquelle les mineurs tentent de s'extraire.

Le rapport des mineurs à l'extérieur est présenté en trois temps. Tout d'abord, il s'agit d'identifier des fenêtres sur l'extérieur au sein des établissements fermés. Ensuite, les résultats de l'enquête témoignent de la présence, dans les murs, de logiques extérieures du fait de l'importation par les mineurs, dans les murs, de leurs acquis. Les lieux d'enfermement sont influencés par la vie hors les murs et l'extérieur structure ainsi la vie intra-muros. Enfin, le rapport à l'extérieur est questionné au regard de l'anticipation de la sortie et d'une injonction institutionnelle à « s'en sortir » pour les mineurs.

I. Des fenêtres en établissement

Les mineurs ont la possibilité de s'extraire des établissements de plusieurs manières. Ils interagissent avec la vie hors les murs, en maintenant des relations avec l'extérieur et en pensant leur rapport à ce dernier. Ces relations peuvent être effectives, lorsqu'ils sortent, fuguent et ont des liens concrets avec des connaissances de l'extérieur ; tout comme elles peuvent être abstraites, lorsque les mineurs trouvent des moments et des lieux, dans les murs, pour s'évader, saisir les failles, et réduire la contrainte *a minima*.

L'éloignement du milieu d'origine modifie considérablement le quotidien et une nouvelle réalité sociale s'offre aux mineurs lors de leur arrivée en milieu fermé, une expérience totale, individuelle et collective, comme cela est présenté dans le chapitre 4. Ce chapitre a montré que les établissements fermés sont totalisants, qu'ils produisent une emprise à laquelle il est difficile d'échapper. Pour autant, il apparaît qu'ils ne sont pas complètement hermétiques. En milieu fermé, les murs sont poreux, il existe des fenêtres permettant aux mineurs de s'évader et d'échapper, par moment, à l'emprise et au contrôle de l'institution.

A. En CEF : sorties et pratiques souterraines

1. Sorties de l'établissement

Des lieux et des temps sont prévus pour améliorer les rapports avec les familles des mineurs ou avec des personnes extérieures. Les retours en famille et les stages, en CEF, et les parloirs, en EPM, sont prévus à cet effet. En CEF, les mineurs peuvent rentrer chez eux au cours du placement sous certaines conditions.

« Moi j'aime bien être en stage, je préfère être en stage. Je suis pas surveillé, je suis payé, je peux fumer quand je veux, pas quatre clopes par jour, je peux boire du coca. Voilà quoi. Je suis bien, je suis payé, je travaille quoi. J'ai de l'argent, je les déclare pas les sous que je touche. Je les garde pour moi. Je les donne pas aux éducateurs. Ils le savent pas que le mec me paye en *cash*¹ »

Julien, 15 ans, placé au CEF

Ces sorties sont très appréciées des mineurs, ces derniers ayant régulièrement témoigné du soulagement que cela leur procure. Pour autant, les sorties ne se limitent pas à celles autorisées. Il arrive régulièrement que les mineurs fuguent ou quittent la structure la nuit pour quelques heures. Le terme de « fugue » suppose que les intervenants se rendent compte de l'absence du mineur, ce qui n'est pas toujours le cas.

2. Pratiques clandestines intra-muros

Par ailleurs, les sorties de l'établissement vont de pair avec de multiples pratiques clandestines dans les murs. Il arrive régulièrement que les mineurs échappent à la surveillance, comme on peut le voir dans cet extrait du carnet de terrain, décrivant une scène vécue lorsque je menais un entretien avec un mineur dans une pièce du CEF :

Extrait du carnet de terrain du CEF : Jeux de rôle

[...] Pendant l'entretien, Jason, un autre jeune arrive essoufflé et transpirant :

– Ils m'ont cramé sur le toit ces pédés. En plus, j'ai sauté, je me suis niqué le pied.

Je m'inquiète un peu qu'un autre jeune puisse venir dans la salle, je sais que Jason est censé être en activité. Je dis d'une voix ferme :

– Vous profitez que je ne suis pas du CEF pour faire des conneries ?

– Mais non on s'en fout, même devant les éducateurs on le fait. T'as vu, il y a deux trous en haut ? Bas c'est là qu'on cache notre *shit* et qu'on va fumer pendant la journée quand on arrive à semer les éduc'. J'étais pendu au toit et il y a l'infirmière qui passe comme ça.

Je demande quelques précisions sur la façon dont ils sèment les éducateurs.

¹ « En argent liquide » en anglais.

– En vrai c’est facile, il y en a deux qui font semblant de s’embrouiller et nous on se barre discrètement.

À ce moment, la maîtresse de maison arrive :

– Vous ne voulez pas faire le huit américain ? Vous glandez là !

– T’as vu, je suis allé chercher des trucs sur le toit, lui dit Jason. Tu vas le dire à la direction ?

– Bien sûr ! Vous n’avez pas à monter sur le toit. C’est pour la sécurité. Si vous venez à glisser.

– Tu crois que je suis con ? demande Jason.

– Écoute-moi, ce n’est pas une question de con, dit la maîtresse de maison, sur un ton fatigué et résigné.

– Ça glisse pas. J’ai des semelles exprès rétorque Jason. Mais regarde mes chaussures. C’est des *run*. Regarde comme elles sont légères.

– Ça n’a rien à voir, s’il vous arrive quoi que ce soit vous êtes sous notre responsabilité. Moi je me mets à la place de vos parents, point barre. Je ne sais pas moi, vous n’avez rien dans vos têtes.

Le quotidien intra-muros, bien que soumis à des règles strictes et reposant sur un programme d’activités précis, se voit négocié par les mineurs, qui trouvent des moyens d’échapper à la surveillance des intervenants, comme cela est également visible dans ces extraits d’entretien.

« Ici, c’est la merde pour fumer. Il faut courir, faire des courses-poursuites avec les éduc’ pour fumer. Tu cours, tu sautes le portail, tu montes sur le toit. Tous les jours. Tu rentres par un petit tunnel et tu te caches en bas et tu fumes ton joint vite. Après, ils viennent. Tu dois recourir, faire tout le tour. Après, tu reviens par-là, tu donnes des coups de pied au ballon, tu dis que tu jouais au foot. C’est comme le chat et la souris. Parce qu’on est des gros fumeurs. Quatre clopes par jours, ils veulent que je pète les plombs. »

Evan, 15 ans, placé au CEF

« Non. Bah après, voilà, tu vois par exemple quand je suis arrivé au CEF, c’était “putain comment je vais faire sans téléphone, comment je vais faire sans manger, comment je vais faire sans ci, sans ça”, ils m’ont dit toutes les règles, sans mes affaires et tout. Mais après, voilà... moi j’en connais, ils sont en prison et ils sont mieux en prison que dehors. Ils ont plus d’argent en prison que dehors, ils ont plus de choses en prison que dehors. Après au CEF en prison, dans tous les cas, les choses elles rentrent. Téléphones, *shit*, clopes, feuilles, manger, alcool. Tu veux faire rentrer un truc, tu fais rentrer. Même une Play², si tu veux, tu la fais rentrer. Après voilà. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

« On est malin. Tout est préparé pour qu’ils nous voient tous. Mais nous, on est plus malins qu’eux. Par exemple, on dit à deux gars de s’embrouiller pour de faux. Ils se poussent, ils disent « va niquer ta mère », mais pas en vrai. Les éducateurs, ils vont voir et nous, on fait le tour. Moi, mes collègues de mon quartier ils viennent et ils me donnent des paquets, avec un téléphone, de la fume, des clopes. Je planque tout dehors. Il y a un trou, il est introuvable. Je mets tout dedans. Mais si les éducateurs, ils viennent, ils voient mes potes, ils appellent les flics direct. Je dis à d’autres de s’embrouiller. Moi je saute, je vais derrière la maison, je mets dans les couilles, après j’attends que les veilleurs ils

² Une PlayStation, console de jeux vidéo.

viennent. Et le soir, souvent c'est le ghetto, tous les jeunes, ils sont dans le couloir. Personne ne veut rentrer dans les chambres, on pète les plombs. Moi je sors, je fais un trou, je planque tout dedans. Personne ne va le trouver, même les chiens. Regarde, lui, il est en train de fumer là. Et les portes, on en fait ce qu'on veut, à coup de chassé. Tu vois, là, c'est le moment où tu peux fumer. Les éducateurs, ils sont tous en activité, occupés. »
Evan, 15 ans, placé au CEF

Les mineurs contournent même le contrôle technologique auquel ils sont soumis. Pour rappel, les nouveaux locaux du CEF, investis après le déménagement, possèdent un système de portes à serrure électronique, s'activant avec un badge. Après quelques mois, les mineurs ont trouvé un moyen d'ouvrir ces portes.

Extrait du journal de terrain du CEF : Problèmes de porte

Je croise la maîtresse de maison en face d'une porte, elle est en train d'observer la serrure. Je lui demande ce qu'elle fait. Elle me répond :

– Je regarde, car on a appris que les jeunes arrivaient à ouvrir les portes. C'est malheureux parce que le gars qui a installé ces serrures nous dit que ça faisait quatre ans qu'il les avait mises en service, il n'a jamais eu de problème et les jeunes d'ici trouvent une faille.

Je lui demande de m'expliquer comment les jeunes procèdent pour ouvrir ces portes électroniques. Elle me montre le boîtier noir présent au milieu des portes et me dit :

– Apparemment, on pourrait enlever ces gros trucs noirs. Après, il y a deux piles. Si on désactive ces deux piles, ça ouvre. Peut-être qu'un jour ils se sont amusés à tirer pour voir comment c'était fait et qu'ils ont trouvé. Maintenant, les portes de ce type, ils les ouvrent quand ils le veulent. Sauf que les autres portes, ils les ouvrent aussi avec le frottement de leurs mains, ils sont ingénieux.

– Comment ils font ça ? Demandais-je.

– Avec le frottement de leurs mains, à force de tourner les verrous, ça réchauffe, c'est comme ça pour toutes les portes qu'on peut fermer de l'intérieur.

La maîtresse de maison me regarde et soupire.

– On a une structure neuve, munie de hautes technologies, et c'est aussi simple que ça ? Moi je me disais, avec ces nouveaux locaux, ces jeunes n'allaient pas pouvoir dérailler et évoluer sans notre surveillance et on se rend compte que si. C'est bien la preuve, quand même, qu'ils sont ingénieux. Ils sont malins.

Ces pratiques de contournement s'apparentent à ce qu'Erving Goffman nomme des adaptations secondaires, à savoir ce qui permet à un individu « d'utiliser des moyens défendus, ou de parvenir à des fins illicites³ ». Cela permet pour l'auteur, de détourner les dispositions d'une l'institution à son avantage, ce qui rejoint les témoignages recueillis en CEF :

« Bah, si vous aviez envie de fumer un joint, on fumait un joint. Ils ne disaient rien. On pouvait s'enfermer dans nos chambres. Rien qu'avec une cuillère, on ouvrait nos chambres. Là, on peut pas. C'est des portes, elles sont blindées. Mais on peut voler un

³ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit., p. 245

bip. Ah ouais, les portes rouges aussi. Il y a une technique. Là-bas, on n'était pas censés aller dans les chambres la journée, mais tu mettais un coup de cuillère, ça s'ouvrait. »

Ismaël, 17 ans, placé au CEF

Toutes ces pratiques vont de pair avec une économie souterraine prenant place dans les établissements. Les mineurs récupèrent ce qu'ils nomment des « colis », soit des biens provenant de l'extérieur. Cette dimension est perceptible dans l'extrait du journal de terrain suivant, où Karim m'explique comment il se procure divers objets et biens de consommation.

Extrait du carnet de terrain du CEF : Rencontre impromptue avec Karim

Alors que je me balade dans le jardin à chercher quoi faire, je croise Karim derrière le bâtiment. Je vois à ses yeux qu'il faisait quelque chose d'interdit. Je fais mine de ne rien voir et lui demande ce qu'il a de prévu comme activité. Il est un peu gêné et me répond qu'il ne sait pas. Nous échangeons deux trois mots et Karim commence à me confier qu'il était en train de cacher quelque chose sous une pierre :

– J'ai tout mon matériel ici, je suis organisé. J'ai mes plans ici tu vois.

Plus tard dans l'après-midi, je le recroise dans le jardin et lui pose quelques questions sur l'événement du matin. Il hésite, mais il a déjà plus ou moins commencé ses confidences. Il me demande tout de même, pour se rassurer :

– Ça va pas à la direction ce que je te dis ?

Je le rassure et lui promets que je ne dirais rien. Il me répond :

– De toute façon ils savent, ils savent très bien.

Il commence alors à m'expliquer comment il fait pour se procurer du « matériel » (sic) :

– Par exemple la dernière fois mon chargeur était cassé, j'ai appelé un collègue, je lui ai demandé de me ramener un chargeur. Il y a le quartier en face, je les connais les gens.

Un éducateur m'avait déjà dit qu'il y avait un quartier « sensible », pour reprendre ses mots, et que c'était problématique, car les jeunes s'y rendaient lors des fugues. Karim me précise :

– Mais je suis discret comme gars. Je me fais pas remarquer. Ils ont jamais vu de téléphone sur moi. Jamais. Mais ils savent que j'ai un téléphone, mais ils l'ont jamais vu [...].

Quelques minutes après, je croise un éducateur. Nous discutons du CEF, et il m'explique qu'il est fatigué d'avoir à gérer des problèmes liés au cannabis. Il me dit que tout tourne autour de la « fumette » (sic) :

– En fait toutes les dégradations, les fugues, c'est lié au *shit*. Quand ils fuguent, c'est pour aller chercher du *shit* et des boissons, des feuilles, des clopes, des flashs d'alcool, des biscuits. Ensuite, ils détériorent les prises électriques pour faire des étincelles et allumer leurs joints.

Ces éléments sont témoins d'une vie clandestine au sein de l'établissement. Les mineurs trouvent ce qu'Erving Goffman définit comme de *moyens de fortune*⁴, permettant de modifier les conditions de vie intra-muros. L'utilisation des fils électriques pour faire une étincelle et allumer les cigarettes ou les joints de cannabis, en est une parfaite illustration. Cet exemple précis est d'ailleurs présenté par Goffman lorsqu'il cite Frank Norman⁵, romancier et

⁴ *Ibid.*, p. 263.

⁵ Frank Norman, *Bang to rights. An account of prison life*, London, Secker & Warburg, 1958. Cité dans : Erving

dramaturge britannique, et son ouvrage autobiographique sur la prison dans lequel il relate son expérience carcérale. Ce dernier décrit la manière dont le matériel électrique est utilisé à d'autres fins que celles prévues. Une pratique analysée par Goffman comme un moyen de détourner l'enfermement à son avantage, une manière de s'approprier une condition sociale d'enfermés. Dans le CEF étudié, les mineurs, de la même manière, exploitent le matériel à leur avantage.

Plus tard, lors d'une autre immersion dans le CEF, les mineurs m'ont expliqué avec plus de détails l'organisation des pratiques clandestines, spécifiquement à propos de l'usage du cannabis.

Extrait du journal de terrain du CEF : histoire de cannabis

Un après-midi, après avoir mené des entretiens, je croise Majid, éducateur, en face des bureaux dans le sas d'entrée de la structure. Il m'ouvre la grande porte menant à la cour, il doit retourner dans les bureaux administratifs et me laisse entrer seul dans la partie fermée de la structure. Comme souvent, j'attends de croiser quelqu'un pour discuter ou participer à une activité.

Je pensais être seul dans la cour, mais j'entends des voix non loin de moi. J'aperçois Ismaël et Lorenzo à moitié cachés derrière un mur. Je m'avance vers eux. En m'approchant, je me rends compte qu'ils sont en train de fumer un joint. Ils ne le cachent pas et me demandent comment je vais. Cela fait plusieurs mois maintenant que je fais des visites au CEF, les jeunes sont sans filtres avec moi, ils ont intériorisé les raisons de ma présence. Ils savent que je n'ai rien à leur dire s'ils sont en train de faire quelque chose d'interdit, et savent que je ne vais pas les dénoncer. Ismaël semble même avoir compris que ses transgressions m'intéressaient, car il me dit :

– T'as vu, je t'avais dit qu'on pouvait fumer des joints ici.

Je leur demande alors s'ils ne se font jamais embêter par les éducateurs. Comme pour répondre à ma question, on entend la porte principale s'ouvrir, et on voit Majid l'éducateur traverser la cour et nous jeter un regard. On ne sait pas s'il a vu que les jeunes fumaient, mais il tourne la tête et entre dans le réfectoire. Ismaël et Lorenzo rient.

– C'est n'importe quoi ici, on fait ce qu'on veut, dit Lorenzo. Quand je suis arrivé au CEF, je me suis demandé comment j'allais faire pour ne pas fumer. Ils m'ont dit toutes les règles, sans mes affaires et tout, j'avais peur. Mais finalement, on fait ce qu'on veut ici. Moi j'en connais ils sont en prison et ils sont mieux que dehors, ils ont plus d'argent en prison que dehors, ils ont plus de choses en prison que dehors. Après au CEF, en prison, dans tous les cas, les choses elles rentrent. Téléphones, *shit*, clopes, feuilles, nourriture, alcool. Tu veux faire rentrer un truc, tu le fais rentrer. Même une PlayStation⁶ si tu veux, tu la fais rentrer.

Je leur demande comment ils se sont procurés du cannabis. Ismaël me dit, en me tendant le joint, que je refuse d'un geste de la main :

– J'ai mes plans. C'est moi qui régale tout le CEF. Je fais la même chose que dehors, je vends [...].

Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit., p. 263.

⁶ PlayStation, console de jeux vidéo.

Ces pratiques, le fait de pouvoir fumer malgré l'interdiction et d'échapper à la surveillance, permettent aux mineurs de s'extraire et de s'évader du cadre institutionnel. Elles s'établissent dans des *zones franches*⁷, des espaces propices aux activités interdites.

3. Garder contact avec l'extérieur et conserver une personnalité

Durant leur séjour, les mineurs sont invités à garder contact, particulièrement avec leur famille, ceci dans le cadre de l'accompagnement, donc légalement. Ils peuvent envoyer des lettres ou téléphoner, après autorisation du numéro, à certains horaires précis et sous la supervision des intervenants. Les contacts des mineurs avec l'extérieur ne se limitent pourtant pas à ces liens officiels. Certains mineurs possèdent des téléphones, qu'ils se sont fournis à l'aide des moyens expliqués plus tôt dans le chapitre. C'est une manière pour les mineurs de garder un lien plus régulier à l'abri du contrôle de l'institution. Lors des entretiens et des immersions, un des mineurs nommé Karim a souvent abordé la question du téléphone :

« J'essaye de garder contact avec les gens. Je suis qu'avec des bonhommes là, qu'avec des bonhommes. Je vais faire quoi avec des bonhommes moi ? Je veux au moins un message d'une meuf. Même ma mère, elle m'envoie un message je suis content. Après voilà, par contre la famille, c'est truc de fou ça. "Enlève ton téléphone, donne leur ton téléphone, ci, ça". C'est... elle angoisse tu vois. "Supprime le numéro après". C'est normal après, c'est une mère. Mais après, eux, ils cassent les couilles "si ta mère elle est complice ! Ta mère elle est complice, nain nain et tout", mais quelle mère n'aurait pas fait ça ? Ton fils, il a un téléphone. Il t'envoie un message, tu vas pas dire à ton fils "vas-y casse toi". T'es obligé de lui répondre. Même si t'as la haine contre lui et il a un téléphone, t'es obligé de lui répondre, t'es obligé. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

« Après, comment vivre sans téléphone et comment vivre sans manger, sans ci, sans ça, alors que t'es habitué, tu vois. Mais moi, je te dis la vérité, il y a que le téléphone qui me fait tenir ici. J'te dis la vérité. J'aurais pas eu de téléphone j'aurais péter un plomb. Je serai rentré en prison, je crois. Je sais pas, parler avec des meufs, parler avec des ci, parler avec des ça. Tu vois, même si une meuf, elle t'envoie un vieux message "ça va ?" tu dis "ça y est, elle a pensé à moi, elle m'a envoyé un message". Mais... Quand je suis rentré, j'avais des téléphones. J'ai dû me faire péter au moins neuf téléphones un truc comme ça. J'ai dû changer quinze fois de numéro. Laisse tomber, des trucs de fou. Mais j'ai quand même reçu des lettres tu vois, j'ai quand même reçu des lettres. Mais voilà, pour dire que sans téléphone, on est vraiment dans la merde. »

Karim, 16 ans, placé en CEF

Extrait du carnet de terrain du CEF : Rencontre impromptue avec Karim

[...] [Karim] me précise qu'il [...] ne supporterait pas sa situation s'il n'avait pas de téléphone :

⁷ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit.

– Il y a que le téléphone qui me fait tenir ici. J'aurais pas eu de téléphone, j'aurais pétié un plomb. [...]

Pour Karim, le téléphone est un lien avec l'extérieur essentiel et il ne pourrait pas s'en passer. Cela lui permet de « tenir », d'après ses dires. En ce sens, cette transgression peut être vue comme un moyen de survie. Faisant partie intégrante du quotidien en CEF, les téléphones portables sont des objets personnels, détenus par les mineurs, qu'ils doivent s'efforcer de cacher. La chambre est le lieu offrant le plus d'options pour dissimuler des objets. Le dessous d'un meuble, les faux plafonds ou l'intérieur du cadre métallique du lit sont quelques exemples de cachette. Un des mineurs m'expliquait lors d'une conversation informelle qu'il s'était procuré un tournevis et avait démonté le support plastique d'une lampe ou de la télévision. Les mineurs peuvent également faire le choix de conserver les objets sur eux, à la fois pour ne pas se faire surprendre par une fouille des chambres par les intervenants, et pour éviter de se faire dérober quelque chose par un autre mineur. On peut considérer que les téléphones comme les autres objets permettent également aux mineurs de conserver une personnalité. En effet, ces objets sont des supports pour agir en l'absence d'une supervision institutionnelle. Ils symbolisent ainsi une forme d'autonomie et d'affirmation de soi.

B. En EPM : trouver un dehors intra-muros

L'EPM, du fait de son caractère pénitentiaire, n'autorise aucune sortie. Pour autant, les mineurs peuvent s'extraire de l'établissement de multiples manières. Le rapport des mineurs à l'enfermement et leur manière d'habiter les lieux, se construisent à la fois à partir d'une appropriation et d'une négociation de la détention.

1. La cellule comme espace intime

En détention, les mineurs trouvent le moyen de s'accaparer des espaces malgré une surveillance importante. Ils peuvent, par exemple, retrouver un espace intime en cellule. Les cellules deviennent alors des *coulisses*⁸, pour reprendre le vocable d'Erving Goffman. Ce lieu est partiellement à l'abri des regards des autres mineurs et des intervenants. Partiellement, car les intervenants peuvent observer l'intérieur de la cellule à l'aide d'une lentille optique sur la porte des cellules (qu'on appelle communément un œil de bœuf ou un judas). La cellule ne constitue pas pour autant un espace véritablement intime, elle reste un lieu de la détention. L'appropriation par les détenus a donc des limites. Pour autant, pour les mineurs, la cellule est souvent le seul espace intime qu'ils ont en détention, et certains apprécient particulièrement

⁸ Erving Goffman, *La Présentation de soi. La Mise en scène de la vie quotidienne I*, op. cit.

s'y retrouver. C'est ce qu'Erving Goffman avance dans son ouvrage sur les asiles psychiatriques lorsqu'il identifie des territoires réservés, ces lieux appropriés par les malades pour trouver des ouvertures en milieu fermé⁹. On peut appréhender cette dimension dans les extraits d'entretiens suivants :

« En unité, ça se passe bien. Je suis dans ma cellule avec ma télé, j'ai tout ce qu'il faut, mes gâteaux, mes boissons, mes clopes, mon *shit*. J'ai pas à me plaindre. »

Djibril, 15 ans, détenu à l'EPM

« C'est bien la cantine. T'as un peu tes trucs, ton coca, tes gâteaux. Un peu plus de confort, on va dire. On a notre télé, notre douche, nos toilettes, notre robinet. On n'a pas des cellules à plusieurs avec d'autres filles, j'aime pas. T'as ton intimité. Même les douches collectives, j'aime pas. C'est sale. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

On perçoit dans ces derniers extraits d'entretien l'adaptation et l'appropriation de la prison par Djibril et Yasmine. La cellule devient un endroit sécurisant auquel le mineur « se fait ». Cet espace personnel au sein de la prison peut être une ressource mobilisée par les mineurs pour retrouver une intimité et rompre le rythme des temps collectifs. La cellule est ainsi réappropriée par les détenus pour se retrouver. Cette réalité est présentée dans un rapport de recherche dirigé par Laurent Solini, Jennifer Yeghicheyan et Sylvain Ferez¹⁰. Les auteurs soutiennent que les mineurs peuvent adapter l'espace de la cellule afin de l'habiter au mieux, jusqu'à tenter d'en faire son « chez-soi ». Dans l'EPM étudié, il n'est pas rare que certaines cellules soient personnalisées par des détenus. Au cours de l'enquête, j'ai observé plusieurs cellules réaménagées : avec des posters et des photos aux murs, des écrits ou des graffitis à même le mur, des matelas disposés au sol, des draps recouvrant les fenêtres. Ce constat, en EPM, d'une cellule « refuge », a aussi été fait par David Scheer¹¹, qui décrit la cellule comme un espace intime que les mineurs s'approprient et détournent à leur avantage. Mohammed dit à ce sujet :

« En prison, il y a tout le temps du bruit. Le matin, la journée, le soir, tout le temps. Il y a des jours, je m'en tape, je suis devant la télé. Il y a des jours, je vais être de bonne humeur, je vais crier avec eux. Il y a des jours, je vais être énervé, parce que je vais penser à la liberté. Ces jours-là, je ferme ma fenêtre pour ne pas les entendre, pour croire que je suis pas en prison. Je ferme les yeux, je pense aux miens, à ceux qui sont dehors. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

⁹ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit., p. 283

¹⁰ Dans le chapitre 3 rédigé par Jean-Charles Basson (Laurent Solini, Jennifer Yeghicheyan et Sylvain Ferez, *Fabriquer la prison. Pour une étude des spatialités au sein de cinq prisons belges et françaises*, Montpellier, GIP Droit et Justice, Université de Montpellier, 2016.

¹¹ David Scheer, « Jeunes incarcérés en cellules individuelles. De la totalitarisation de l'expérience à l'utopie disciplinaire ? », *Déviance et Société*, n° 2, 2014, p. 169.

Dans ce passage, Mohammed s'extrait mentalement de la réalité sociale de l'enfermement pour se projeter hors de l'EPM ou pour tenter d'échapper, autant qu'il peut, à une emprise, à la fois de l'institution, et du collectif de mineurs. L'épreuve de l'enfermement peut ainsi entraîner la construction d'un nouveau rapport à l'environnement et au monde quitté, familial et social. Certains mineurs trouvent des moyens précaires, comme cet exercice mental d'extraction, pour surmonter l'épreuve de l'enfermement. Les établissements fermés créent inévitablement ces périodes de solitude pendant lesquelles les mineurs se projettent à l'extérieur, pensent à ceux, dehors, qu'ils ont quittés.

La « cantine », système permettant aux mineurs d'acheter des produits de consommation, est très appréciée par certains, qui en font un usage régulier. Cela est certainement une autre stratégie précaire utilisée par les mineurs pour retrouver un soupçon d'intimité, par le simple fait d'avoir quelque chose qui leur appartient. Les produits de première consommation peuvent rappeler des habitudes que les mineurs avaient avant l'incarcération, comme la télévision. Une éducatrice s'exprimait à ce sujet :

« Les retraits de télé sont assez durs à vivre pour les jeunes. Parce qu'en prison, la télé c'est le meilleur ami. »

Juliette, Éducatrice à l'EPM

Au-delà de l'intimité, les soirées en cellule sont une occasion pour les mineurs d'être en autonomie ou de se retrouver avec les autres mineurs. Le soir, ils discutent souvent entre eux, fument parfois des joints de cannabis qu'ils peuvent partager, et échangent une multitude d'objets légaux ou illégaux.

2. Le parloir : une fenêtre en EPM

En EPM, les retours au domicile ne sont pas autorisés. Les familles et les proches des mineurs ont la possibilité de venir à l'établissement en faisant une demande au Juge des libertés et de la détention. Souvent, les amis des mineurs ne sont pas autorisés à faire des visites.

« Mes amis viennent pas me voir, ils sont pas le droit parce qu'ils sont mineurs, t'as pas le droit. Juste la famille. »

Djibril, 15 ans, détenu à l'EPM

Durant généralement entre trente minutes et une heure, ces visites se déroulaient dans l'enceinte de l'EPM au moment de l'enquête, et ont désormais lieu dans une maison des familles, ayant été construite devant l'entrée de l'établissement. La salle de parloir présente dans les murs était une grande salle commune munie de tables où tous les mineurs et leurs visiteurs étaient réunis. La configuration de la maison des familles n'est pas connue, car en construction au cours de l'enquête. Les parloirs ont lieu plusieurs fois par semaine et les week-

ends, une flexibilité voulut par l'établissement pour favoriser le lien entre les mineurs et leurs familles. Dans les faits, les visites des familles dépendent grandement du lieu de résidence de ces dernières. Les mineurs peuvent être originaires de villes ou villages éloignés de l'EPM, ce qui rend le déplacement difficile pour certaines familles. Il convient également de noter que l'accès au site de l'établissement en transports en commun est relativement peu aisé, car il faut prendre un tramway, puis un bus passant une à deux fois par heure.

Les visites des familles et les parloirs participent aux échanges entre l'intérieur et l'extérieur des deux établissements. Les visites permettent de quitter les lieux l'espace d'un instant, car les parloirs sont un extérieur symbolique en prison, offrant aux mineurs la possibilité de s'extraire de l'incarcération.

3. Des nouvelles de l'extérieur

En établissement, garder des liens avec l'extérieur est fondamental pour les détenus. Durant leur séjour en milieu fermé, les mineurs peuvent envoyer et recevoir du courrier. Les courriers sortants et entrants sont ouverts et lus par les intervenants qui les donnent en main propre aux mineurs. Si quelques mineurs n'ont aucun courrier, certains peuvent en recevoir et en envoyer régulièrement, comme Yasmine.

« Je suis chargée de lettre. Je suis plus chargée de lettre de ma mère, de mes petites sœurs et tout. Il y a un mec ici, il est parti. Il m'a fait une petite lettre *miskine*¹² pour mon anniversaire. Même des mecs qui sont encore là. Il y en a un qui m'a écrit. Surtout que lui, c'est un mec à meuf. Et je sais que c'est un mec à meuf. Et genre, il est sorti avec que des belles nanas, bah il m'a pas zappé, il a pas dit "la petite Yasmine, salut". Non, il est gentil, il a assuré. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

Yasmine a régulièrement des nouvelles de l'extérieur, de sa famille, d'anciens détenus mais aussi d'une amie à l'extérieur.

« Il y en a une qui est partie au Sénégal. Une autre qui est au CEF. Une qui est dehors. Et j'ai eu des nouvelles d'Agnès qui va bien »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

« Enfin voilà, moi dehors je n'ai qu'une copine. Elle a 29 ans, elle s'appelle Sonia, c'est une maman. Elle a deux enfants, deux petites filles. Tu la vois physiquement elle fait pas 29 ans, elle fait beaucoup moins. C'est la seule vraie... pour moi c'est ma grande sœur de cœur. C'est ma grande sœur pour moi. Quand je suis arrivée ici, on était en embrouille un petit peu. Il y avait un petit froid. Depuis quelques mois, enfin quelques semaines. Ma mère m'a appelée, elle m'a dit "j'ai eu Sonia, elle ne demande que de tes nouvelles, elle

¹² « Le pauvre » en arabe. Utilisé par Yasmine pour dire que l'autre lui fait de la peine et « fait pitié ».

n'arrête pas de pleurer. Parce que je lui ai dit que tu étais en prison". Parce qu'elle connaît ma mère, elle connaît toute ma famille. Elle est partie chez moi, dans ma chambre elle a fait que pleurer. Elle m'a acheté pour deux cents balles de vêtements. C'est ma mère qui me l'a dit ça. Elle les a donnés à ma mère, elle a dit "tiens, c'est pour Yasmine". Elle m'a envoyé que des lettres. Pour mon anniversaire elle m'a envoyé une carte, une lettre de quatre pages. Elle a fait la demande de parloirs, donc elle peut venir me voir. Donc ouais, j'ai qu'une amie. Elle est pas venue encore, elle travaille beaucoup. C'est une fille qui travaille beaucoup. À part le dimanche, elle a pas de temps. Mais même si elle vient pas, moi je sais pourquoi. C'est pas parce qu'elle a pas envie, mais elle peut pas des fois. Elle ne va pas tout laisser tomber juste pour venir me voir. D'ailleurs, si elle le faisait je m'embrouillerais avec elle. Même si ça me ferait plaisir de la voir. Mais non. En plus, elle a un bon travail, elle a un CDI, elle est bien. Tu vois ? »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

L'amie de Yasmine vit difficilement l'incarcération de cette dernière, témoignant à la fois des liens forts entre la prison et l'extérieur et d'un élargissement de l'expérience carcérale. Caroline Touraut, ayant étudié les relations entre les familles et les détenus incarcérés dans des prisons pour majeurs, décrit une *expérience carcérale élargie*. Cela « traduit l'emprise que les institutions carcérales exercent sur des personnes qui ne sont pourtant pas recluses, comme l'entourage des détenus, et qui vont, de manière singulière, éprouver la prison dont l'action s'étend au-delà de ses murs et de ceux qu'elles enferment¹³. »

Quelques minutes après avoir partagé cela, Yasmine reçoit justement une lettre, pendant que nous faisons l'entretien. Emeric, éducateur, la lui apporte. Celle-ci a été écrite par un mineur anciennement détenu à l'EPM. Yasmine la découvre et la lit devant moi.

« Merci Emeric t'es trop gentil. C'est quoi ? Ha, c'est Jason ! Il assure. C'est un détenu il était là. Il me dit "Oh Yasmine, ça va, tranquille ma biche, j'espère que le temps est pas trop long pour toi et que t'as pas de problème. Moi de mon côté c'est impeccable *wallah*¹⁴, je profite de tout. Je suis au max, mdr¹⁵, je prends de tes nouvelles, je parle pas chinois et aussi bon anniversaire, je pense à toi, passe le *Salam*¹⁶ à tout le monde, prends soin de toi beauté, je te fais de gros bisous partout, sois forte, et on s'écrit. Jason." Il assure ! Ah ouais. Il assure, je vais lui écrire. Il était dans mon groupe. Le grand ! Il assure ! Lui, il parle pas chinois, ça veut dire qu'il a qu'une parole quoi. Il parle pas pour rien. Je suis trop contente ! Mon gars il m'écrit pas, mais lui il m'écrit. C'est en prison que tu vois les vrais et les faux. Ceux qui t'aiment et ceux qui pensent à toi. Lui, tu vois je pensais pas qu'il allait m'écrire. Ca fait quoi, deux semaines qu'il est parti. Moi je suis dehors, je zappe tout le monde. Ça fait trop plaisir. Et je vais lui répondre, ça s'est sûr.

¹³ Caroline Touraut, *op. cit.*, p 1.

¹⁴ Je le jure en arabe.

¹⁵ Mort de rire en langage SMS.

¹⁶ « Paix » en arabe. Utilisé comme une formule de salutation chez les personnes de confession musulmane.

Comment ça fait trop plaisir. J'ai cru que c'était mon mec. Mais rien à voir. Il a demandé mon numéro d'écrou pour pouvoir m'écrire¹⁷. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

Yasmine peut donc conserver des relations avec des personnes à l'extérieur, dans ce cas précis avec un ancien codétenu. Par ailleurs, il est possible pour les mineurs de passer des appels téléphoniques. Les numéros que les mineurs souhaitent appeler sont validés à la suite d'une demande et des temps spécifiques sont définis pour effectuer les appels.

« Il y a une cabine téléphonique pour les jeunes, ils peuvent cantiner des cartes. Par contre les numéros sont soumis aux juges et ils ne peuvent appeler que certains numéros, ce n'est que la famille normalement. Mais comme les téléphones rentrent ici, dans les faits peu de jeunes utilisent ce dispositif. »

Gabrielle, éducatrice à l'EPM

Comme l'explique Gabrielle, cette utilisation du téléphone par voie légale est souvent vue comme complexe par les mineurs, et peu de demandes sont réellement déposées, spécifiquement à l'EPM. Les mineurs préfèrent souvent utiliser des téléphones qu'ils possèdent illégalement, pour pouvoir appeler tous les numéros et à n'importe quel moment.

« Et pas besoin d'écrire des lettres ou d'utiliser leur téléphone, on a tout ici. J'ai tout. J'ai une bécane, j'ai des nouvelles de tout le monde. »

Djibril, 15 ans, détenu à l'EPM

Les téléphones, appelés « bécanes » à l'EPM, font partie des moyens utilisés par les mineurs, à la fois pour avoir des nouvelles de leurs proches et pour organiser la réception de « colis », qui sont, pour rappel, des biens provenant de l'extérieur.

4. Sortir de cellule

Il également est intéressant de noter que les mineurs mobilisent souvent les dispositifs de l'enfermement qui leur permettent de sortir de cellule, dans l'unique but de changer d'air. C'est ce que semble faire Jamel et Mohammed :

« Je vois la psy et la conseillère d'orientation, toutes les deux semaines. Psychologue, franchement ça ne sert à rien. Ça me fait sortir de la cellule, je lui ai dit. "Franchement madame, c'est pas contre vous, je vous aime bien, mais même parler de ma vie, ça change rien pour moi, ça m'enlève pas un poids". Je sais pas. Mais ça fait sortir de la cellule, c'est bien. J'en ai marre de la cellule. Surtout, en plus, je me dis qu'il faut pas rêver, je me dis que maximum, je vais faire deux ans. Parce que le mandat de dépôt d'un an est renouvelable une fois. C'est long, rien qu'un an, c'est long. Il y a beaucoup de

¹⁷ Les mineurs ont un numéro d'écrou leur permettant d'être identifiés au sein de l'établissement. Pour écrire un courrier à un mineur, les proches doivent préciser ce numéro en plus de l'adresse postale de l'établissement.

choses qui se passent en un an. Même en deux mois. Les deux mois que j'ai fait, il y a beaucoup de choses qui se sont passées. T'as le temps de réfléchir derrière tes barreaux. Sur ton lit, devant la télé, sous la douche. T'as le temps de réfléchir. Dehors le monde, il suit son cours. »

Jamel, 17 ans, détenu à l'EPM

« Je vais à l'école, c'est vraiment juste pour sortir de la cellule. Bat les couilles de l'école. Je m'en fous un peu de l'école, ça m'intéresse pas. J'allais plus à l'école avant la prison. Depuis longtemps. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

Les mineurs exploitent ainsi les entretiens individuels avec des intervenants à d'autres fins que celles initialement prévues, tout comme les temps collectifs, comme l'extrait suivant permet de l'appréhender :

« Je participe aux activités le plus possible, ça me fait sortir de ma cellule. Tout ce qui me fait sortir de la cellule, même balayer la promenade je le fais. Et tout le monde le fait. Non, c'est nous qui demandons. Parce que, de un, moi je suis en bas, ça veut dire que je vois rien, je vois que la promenade. Et elle est sale. Ça ne me donne pas envie d'ouvrir la fenêtre pour prendre l'air. Ça pue en plus. Il y a des rats, il y a des verres de terre. Il faut balayer parce que sinon ils viennent dans ta cellule. Moi, j'en ai jamais vu. Mais on m'a dit que les rats pouvaient monter aux cellules. Mais j'ai pas envie de voir ça. Donc, balayage tout le temps. Ça me fait sortir de la cellule, je marche, je prends l'air frais, quoi de mieux. En plus, je galère pas. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

Comme l'écrivait Laurent Solini dans un article, « la plupart des mineurs incarcérés surinvestissent ces temps collectifs pour sortir de cellule, échapper ainsi à la punition que constitue l'enfermement individuel et rompre la monotonie des expériences de détention¹⁸ ». Cette stratégie peut être analysée comme une autre manière de s'approprier l'enfermement. Les détenus se libèrent symboliquement de la contrainte carcérale, mais n'en restent pas moins soumis au contrôle de l'institution¹⁹.

5. Pratiques clandestines et négociation de la condition carcérale

Tout comme en CEF, des pratiques clandestines sont observables dans l'EPM. Les mineurs s'échangent régulièrement des biens prohibés en détention, notamment des téléphones, des cigarettes ou du cannabis. Cette économie se construit dans des espaces invisibles de

¹⁸ Laurent Solini et Jean-Charles Basson, « Sortir de cellule/demeurer en cellule. Une sociologie des expériences paradoxales de la détention en établissement pénitentiaire pour mineurs », *Agora débats/jeunesses*, n° 3, 2017.

¹⁹ Un paradoxe pointé dans l'article suivant, portant sur la participation aux activités sportives en milieu fermé : Gaëlle Sempé, Martin Gendron et Dominique Bodin, « Le corps sportif en détention, entre contraintes et libération. Approche comparative franco-canadienne », *Corps*, vol. 2, n° 1, 2007.

l'établissement, à l'abri des regards des professionnels : discrètement lors des temps collectifs ou le soir, d'une cellule à une autre, lorsqu'il n'y a plus de personnel sur les unités. Jamel explique, par exemple, comment se déroule les soirées dans l'EPM :

« En cellule le soir, on est tous à la fenêtre. On s'ambiance. Le soir, il y a personne dans l'unité. Si t'as un problème, tu sonnes. C'est au PCI là-bas. Il y a deux ou trois caméras, mais elles sont vieilles. Donc c'est plus simple de faire les yoyos la nuit. Mais en fait, même en pleine journée. Devant tout le monde, normal. C'est du yoyo, c'est la base de la prison. »

Jamel, 17 ans, détenu à l'EPM

Les échanges d'objets illégaux se font également lors des promenades, des temps dans la cour extérieure auxquels ont légalement le droit les mineurs durant les week-ends. La promenade est également un *territoire réservé*²⁰, pour reprendre une notion d'Erving Goffman, et qui présente une dimension collective cette fois. Cet espace partagé, hors de l'institution, est aussi un moyen de s'évader partiellement de la détention et de s'extraire d'une emprise carcérale. Jamel, me disait à ce sujet : « la promenade, c'est ton dehors ». Les mineurs y sont en autonomie, comme l'explique Mohammed :

« En promenade, on est plusieurs, maximum cinq. Et les matons s'en tapent en général. Ça dépend. Dans l'unité, il y a deux groupes à chaque fois. C'est les groupes de repas. Et c'est par groupe de repas qu'on est en promenade. On avait un ballon, mais on sait pas où il est. On nous l'a volé, ou pris je sais pas. On en a demandé un, mais je sais pas ce qu'ils font, ils traînent, je sais pas. Du coup, en promenade on marche, on prend l'air. On marche le plus possible. La promenade, c'est sacré en prison. Et ça permet aussi d'échanger des clopes, du *shit* et de récupérer des colis. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

Temps central de l'expérience carcérale, propre au monde de l'enfermement, la promenade permet au mineur d'être seul, mais aussi d'échanger des objets illégaux avec d'autres détenus ou recevoir des « colis » de l'extérieur, comme le précisent Jennifer, surveillante, et Rémi, surveillant :

« [Les ouvertures des cellules présentent des] barreaux et par-dessus, caillebotis, on tape aussi dessus pour voir s'il n'y a pas de problème. Mais les détenus ont fait des trous dedans un peu. Pour pouvoir mettre le yoyo et récupérer s'il y a des projections par terre. Même avec un tout petit trou ils arrivent très bien à faire des yoyos. Ils arrivent à faire beaucoup de choses c'est impressionnant. J'ai vu des trucs, ce n'est pas possible, des yoyos qui partent d'un bâtiment à un autre, c'est impressionnant. »

Jennifer, surveillante à l'EPM

²⁰ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit., p. 294.

« Il y a pas ce qu'on appelle des projections, parce qu'il y a des individus qui viennent de l'extérieur et qui viennent jeter des cigarettes, des stupéfiants, des téléphones. C'est une pratique au quotidien. »

Rémi, surveillant à l'EPM

Les « yoyos » sont utilisés pour récupérer objets envoyés de l'extérieur la nuit, ce qu'ils nomment les « projections ». Les mineurs ont une technique perfectionnée leur permettant de ramener des objets envoyés de l'extérieur dans leur cellule, comme cela est précisé par les surveillants ci-dessus. Jamel explique sa méthode dans cet extrait :

« Mais en bas, je fais la balançoire. On s'accroche tous les deux et on fait la balançoire et on envoie au-dessus des barbelés. Comme ça les gens, ils ont pas besoin de projeter, ils accrochent dans la chaussette, et on a juste à tirer et c'est bon. Mais moi, comme je viens d'arriver, je connais pas encore, je sais pas bien faire, donc ils essayent avec quelqu'un d'autre. Sinon, ils repêchent sur le toit quand ça projette. Parce qu'il y a que moi qui peut l'envoyer. Et moi, je sais pas bien faire donc ils repêchent sur le toit. »

Jamel, 17 ans, détenu à l'EPM

Cette pratique est surtout présente dans les unités de garçons et moins dans celle de filles, comme cela est précisé par Yasmine.

« Chez les gars, il y a des yoyos de partout, ça fume dans la cellule, tu rentres c'est un *coffeeshop*²¹. Il y a trop de truc chez les mecs. Que nous, chez les filles, non. Enfin moi, depuis que je suis là, on l'a fait que deux ou trois fois. Et c'était une fille qui était dans cette cellule, elle l'a pas fait tourner, elle a fait descendre à celle qui était en bas. C'était un yoyo, mais moins grillé que quand tu le fais gigoter. Tu vois ? Nous, on fait pas des trucs comme ça. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

Pourtant, l'établissement met en place des mesures de surveillance renforcées pour éviter que des objets extérieurs ne puissent entrer en détention, notamment des rondes ;

« Il y a des rondes qui se font autour de l'établissement tous les jours. Ça, c'est une pratique au quotidien. C'est pas des horaires fixes. Sans horaires fixes, toujours à deux, on peut la faire le matin si on a le temps, on peut la faire l'après-midi, il y a pas d'ordre précis. La nuit, il n'y en a pas. »

Rémi, surveillant à l'EPM

Et des fouilles :

« On a des jeunes qui sont en lien avec l'extérieur, avec leurs copains qui viennent projeter, des jeunes qui postent des trucs sur internet. Voilà. Mais c'est interdit. Même si c'est pour appeler la petite amie, c'est interdit. Donc ça, c'est notre grand fléau. Donc on essaye de gérer, il y a des fouilles régulièrement, faites par les surveillants. Mais ils arrivent à planquer des trucs. Moi sur mon unité, ils ont trouvé des tournevis. Un tournevis, c'est fait pour démonter des trucs dans la cellule, planquer des trucs. Mais

²¹ Faisant référence aux lieux, aux Pays-Bas, où l'on peut acheter et consommer du cannabis.

malheureusement, on leur explique que c'est considéré comme une arme. Et les fouilles sont très régulières. Donc par exemple, hier, j'ai trois gamins qui se sont faits prendre avec des téléphones. Ce qu'on craint surtout, c'est les téléphones avec accès internet. »
Lucie, éducatrice à l'EPM

« Les yoyos, tu enlèves les draps deux minutes après il y en a d'autres. Qu'est-ce que tu peux mettre en place pour arrêter ça, je ne sais pas. Si le jeune ne veut pas, tu veux faire quoi ? Lui enlever ses draps ? Tu ne peux pas. Rien n'est possible si le jeune n'accepte pas de ne plus en faire, tu ne peux rien mettre en place. C'est le chat et la souris. On les enlève, deux minutes après ils les remettent. Tous les jours, il y a deux fouilles qui sont programmées, par chaque unité. Et après, il y a des fouilles générales, c'est la surprise. On connaît les planques. On se conseille entre surveillants. Mais on en découvre des nouvelles tous les jours. Ils sont bons. Dans les fenêtres, sous les lavabos, dans les pieds du lit, partout, dans les toilettes, les matelas. Ils sont ingénieux. Ils ont le temps de réfléchir. »

Thomas, surveillant à l'EPM

Comme on le voit dans les extraits d'entretiens suivants, les mineurs contournent les dispositifs sécuritaires et parviennent à leurs fins. L'usage des cigarettes et du cannabis en détention est une pratique quotidienne.

« Il y a soit des fouilles générales, soit des fouilles par cellule. Ça dépend des matons. Des fois, ça se sent la fouille. Je sais pas. L'ambiance, ça se voit, ça se sent. Donc on se prépare. Et ils te soulèvent le matelas, ils enlèvent tes affaires, tout, tout. Des fois, il y a des grosses, grosses fouilles. Parce que quand on crie, eux ils entendent. Et après, ils organisent la fouille. Parce qu'il y a des gros trucs qui passent. »

Djibril, 15 ans, détenu à l'EPM

« Fumer, c'est compliqué de l'interdire. Franchement, dans notre unité, on est cinq à fumer. Depuis que je suis arrivé, il y a que trois ou quatre jours où on n'a pas fumé. On a des clopes, du *shit*, tout le temps. C'est très facile. Quand ils rentrent dans la cellule, ça sent. Ils le savent. Et ils savent de toute façon qu'ils ne pourront jamais l'arrêter. Mais ils ne peuvent pas être partout en même temps. Ça passera toujours. Que ce soit en projection, au parloir, ça passera toujours. On fume tout le temps. Faut qu'il le légalise ou je sais pas, qu'ils fassent un truc. »

Djibril, 15 ans, détenu à l'EPM

« Après, depuis que je suis là, j'ai déjà fumé, des joints, des cigarettes, oui. Je vais pas mentir. J'arrive à me fournir. Au début, c'était une fille qui m'avait donné parce qu'elle faisait passer au parloir. Et du coup, elle m'avait passé deux, trois joints. J'ai fumé. Alors, elle m'a refait passer. Et puis, deux ou trois fois des mecs m'ont fait passer. Voilà. Mais je demande rien du tout. On me demande si je fume, je dis oui. Si on me donne, je prends, mais je demande rien du tout. Ça, c'est clair. Parce que si je demande et qu'après, ils viennent demander et que j'ai rien ça peut partir en cacahuète ici. Moi je ne veux pas me mettre dans la merde pour de la fume. Parce que même si j'en avais, je donne pas parce qu'ils prennent vite la confiance ici. Mais chez les mecs, ils ont des bécanes (portables), ils ont du *shit*, il y en a ils sont au max. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

Ces extraits témoignent des divers apprentissages que les mineurs forgent dans l'expérience de la pénalité. En plus du fonctionnement et des failles du système de surveillance des établissements fermés, ils développent une connaissance fine du système de la justice pénale des mineurs. Les mineurs sont, bien qu'à des degrés divers, experts du monde carcéral. Cela signifie qu'ils ne font pas que subir les situations : ils demeurent malgré tout acteurs des établissements. Ils agissent, réagissent et s'adaptent parfois de manière imprévue. Avec les moyens du bord, ils se débrouillent et trouvent des solutions de fortune pour résoudre leurs problèmes ou améliorer leur quotidien. Cette dimension des établissements est perceptible dans l'extrait du journal de terrain suivant :

Extrait du journal de terrain du EPM : Une après-midi à la bibliothèque

Après la réunion, je pars déjeuner à l'extérieur et reviens vers 14h. On m'a proposé de passer l'après-midi à la bibliothèque avec une éducatrice. C'est une ancienne architecte devenue éducatrice technique.

Deux jeunes arrivent avec les surveillants. Ils ne se connaissent pas. L'éducatrice non plus. Ils se mettent dans un coin et parlent entre eux. Pendant que nous discutons avec l'éducatrice, on entend leur conversation :

- T'inquiète ça va aller, si t'as personne pour t'ache des trucs, on peut t'aider.
- Tu sais qu'il y a un mec qui s'est fait choper pour avoir t'ache et qui a fini à l'EPM.
- Mais il y était pas déjà ?

« T'ache » veut dire jeter. Cela correspond au fait que des amis des jeunes de l'EPM, qui n'y résident pas, lancent à ces derniers divers objets depuis l'extérieur ; des cigarettes, des téléphones ou des stupéfiants. Souvent, ils glissent tout ça dans des chaussettes ou des balles de tennis avec une fente. C'est un système très élaboré, un jeune ayant été dans un EPM me l'avait expliqué. Les complices jettent des petites pierres par-dessus l'établissement. Les jeunes, depuis l'EPM, les guident (soit en criant, soit avec un téléphone) et leur disent si la pierre est tombée au bon endroit, dans la cour de promenade donnant sur les cellules. Lorsque les complices repèrent où est la cour, ils jettent le « colis » (sic). Depuis leurs cellules, les jeunes vont utiliser des morceaux de draps découpés (le yoyo) et des sortes d'hameçons pour récupérer le tout. Les jeunes continuent leur discussion. L'un d'eux dit être tombé pour vente de « taz²² » (sic). L'autre dit être nouveau dans le système pénal [...].

Deux autres jeunes arrivent avec des surveillants et vont directement sur les ordinateurs. Ils mettent de la musique, du rap français. L'éducatrice s'étonne :

- Mais comment ça se fait qu'il y ait de la musique sur les ordinateurs ?

L'un des deux, Mohammed, rigole :

- C'est Booba madame, c'était sur le bureau on sait pas comment c'est arrivé ici.
- C'est parce qu'il y a des clefs USB qui circulent dans l'EPM on le sait, poursuit l'éducatrice. Bon et c'est quoi vous dites ? Booba ? Et l'autre là que vous aimez bien écouter, Docteur Grims.

Les quatre jeunes sont morts de rire. Mohammed la reprend :

- Maître Gims madame, pas Docteur Grims. Mais moi, j'écoute pas ça en plus.

²² Apocope argotique signifiant « ecstasy », une drogue de synthèse.

Après un peu de négociation, l'éducatrice accepte que les jeunes mettent la musique à un niveau sonore acceptable.

On décide de faire un jeu avec deux jeunes, une partie du jeu de carte « Uno ». On parle du système judiciaire. La majorité des jeunes n'est pas encore jugée et a le statut de prévenu. Ça peut prendre du temps. Un des deux jeunes n'est pas trop au courant. Il pense rester quatre mois en détention. L'éducatrice et l'autre jeune lui disent que ça peut être plus.

– On ne peut pas anticiper ces choses-là, précise l'éducatrice.

On termine la partie. L'éducatrice commence à discuter dans un coin avec Nicolas. L'autre jeune rejoint ceux qui sont sur l'ordinateur et je les entends parler.

– Ce que tu m'as donné hier, ça m'a retourné le cerveau. Tu trouves pas que c'est trop chelou d'être tout seul fonsdé²³ en cellule ?

– J'avoue, dit l'autre jeune. Si tu veux, j'en aurai plus ce soir [...].

Dans cet extrait ci-dessus, la bibliothèque permet une interaction entre mineurs en dehors de la supervision de l'institution. Par l'intermédiaire de certains de ces espaces, les mineurs négocient leur condition carcérale. Il est évident que chaque mineur ne compose pas avec les mêmes capitaux sociaux et que ces capacités varient selon le sujet. Cependant, on peut affirmer que chaque mineur compose avec des capacités, qui lui sont propres, mais qui dépendent aussi des interactions avec autrui, et de l'environnement matériel et spatial du sujet.

6. Négociier avec le personnel

Les mineurs peuvent négocier leur condition carcérale en déjouant la surveillance de l'institution, mais aussi à travers la relation qu'ils entretiennent avec les intervenants. Ces négociations ont lieu à des degrés divers, allant de petites requêtes à des demandes plus importantes. Pour reprendre l'exemple de la télévision, il n'est pas rare que les mineurs demandent à ce que l'horaire d'extinction centralisé des postes soit retardé.

« La télé, elle s'arrête des fois. Mais pas tout le temps. Ça dépend qui est-ce qui gère la télé. Normalement, ça coupe le matin, l'après-midi et la nuit, à partir de minuit. Mais des fois, ça reste toute la journée et toute la nuit. Mais parce qu'ils veulent qu'on aille à l'école, enfin au socio. Mais là, on est en vacances. Et ils ont dit que pendant les vacances, on n'est pas obligé d'y aller. Donc normalement, la télé ils la laissent. Les matons ont dit qu'on n'était pas obligés. Et quand ils font ça, c'est quand il y a socio. Et là, il y a pas, mais ils laissent pas la télé. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

« On appelle le PCI des fois, le soir. Avec les interphones. On demande de laisser la télé. Parfois, ils laissent un peu, parce qu'ils ont peur qu'on dorme pas. La télé en prison, c'est indispensable. »

Djibril, 15 ans, détenu à l'EPM

²³ Terme argotique signifiant « défoncé », être sous l'emprise d'une drogue.

Les sanctions sont également à géométrie variable, et peuvent être discutées par les mineurs. Les intervenants peuvent accepter certaines de leurs demandes et leur accorder des faveurs, une pratique présentée dans le chapitre 6. Pour rappel, cette dernière vise à éviter certaines tensions ou difficultés, provoquées notamment par des sanctions vécues comme injustes, ou parfois simplement à rendre l'accompagnement possible.

« Moi, je vais à toutes les activités. J'ai raté qu'une fois, parce que c'était un vendredi. Il y avait pas de prof, parce qu'ils avaient une formation. Et je n'avais qu'une heure de bâtiment. Et j'ai préféré dormir. J'y suis pas allée. Mais ils m'ont pas mise en MBO, une mesure de bon ordre. Ils ont été cool, on en a parlé avant. Parce que j'y vais tout le temps. Ils le savent, et c'était qu'une heure de bâtiment, c'était pas français ou maths. Donc, ils ont laissé passer. Et puis, c'était l'époque où j'étais toute seule. Puis, je leur ai dit que j'étais juste fatiguée. Au moins, j'ai bien dormi. Normalement, ils mettent une MBO et tu peux pas manger en bas ou pas de télé. Mais chez les filles, ils sont plus cool. Ça respire plus. Nous, on fait pas de yoyo, on fait pas passer de la fume, on respecte le règlement. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

Les détenus ont donc une certaine liberté de négociation concernant leur vie carcérale. Ces stratégies, bien que limitées, nous montrent que l'emprise de l'institution n'est pas totale, et que les détenus tentent de se réaffirmer. À travers les relations quotidiennes avec les membres du personnel, les détenus trouvent également des moyens d'agir librement, en s'adaptant aux pratiques de chacun.

« Tranquille. Même les éduc', ils savent. De toute façon, ils savent tout. Je sais pas trop pourquoi ils laissent faire. C'est pas eux, c'est la direction, c'est la pénitencière. Mais les surveillants, ils ferment les yeux, souvent. Pour les yoyos, normalement, ils mettent une MBO. Mais ça dépend du surveillant. Il y en a qui sont cool, d'autres qui sont des fils de putes. Donc on sait avec qui on peut et avec qui on peut pas. Tout le monde sait. On sait à quel surveillant on la fait à la zeb²⁴. »

Jamel, 16 ans, détenu à l'EPM

« On fait passer le temps comme on peut. Quand il y a pas la télé, il y a que ça à faire, des yoyos. Des fois, les yoyos c'est sanctionné. Des fois il y a rien. Ouais, ça dépend des matons. Il y en a qui sont tranquilles et d'autres, ils sont là pour casser les couilles. Il y en a qui sont tranquilles. Ils disent d'enlever les yoyos et il y aura pas de MBO. Après, si tu continues, normal qu'il y ait une MBO. Mais il y en a qui ne préviennent pas, direct, MBO. Après ça fout les nerfs, il y a des tensions. Mais il y en a qui sont tranquilles. Ils voient le yoyo, ils disent "vas-y, fais ce que tu veux avec ton yoyo, je m'en tape". Ça va leur servir à quoi, de mettre une MBO pour un yoyo ? Ça change quoi à leur vie un yoyo ? »

Malik, 17 ans, placé au CEF

²⁴ Littéralement « pénis » en arabe. Mot d'argot utilisé comme un juron de différente manière. Dans cette phrase, « à la zeb », peut se remplacer en français par « n'importe comment ».

La relation entre les mineurs et les intervenants peut fonctionner de manière situationnelle, selon les circonstances et la dynamique locale en place. Il apparaît que les transgressions des mineurs sont tout de même limitées. Elles se font de manière négociée, dans une relation constituée avec un intervenant, et selon des normes imprécises fixées informellement.

« On essaye de le cacher un minimum qu'on fume. Il faut pas les prendre non plus pour des cons. C'est pas, ils arrivent en cellule et tu as ta clope ou ton joint et tu le regardes "qu'est-ce qu'il y a ?". Là, tu vas au quartier disciplinaire direct. Mais parce que c'est pas le fait de fumer, c'est de l'arrogance. Tu joues vraiment avec le surveillant. Il faut respecter un minimum. Tu fais tes trucs, mais sans que personne te voie. Eux, ils veulent pas d'histoire en fait. C'est pour ça qu'ils laissent. Parce qu'il y a des surveillants qui se sont mis à dos certaines personnes. On en fait pas forcément les victimes aussi. C'est pas que ça. Il y a des limites. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

Pour Mohammed, l'important n'est pas que les intervenants ignorent la transgression, mais qu'ils ne se sentent pas provoqués par le mineur, et que ce dernier n'agisse pas illégalement devant ses yeux. Selon lui, les mineurs, en commettant des transgressions, ne doivent pas manquer de « respect » à l'intervenant. Derrière cette idée se cache une relation négociée, comme cela a été exposé dans le chapitre 6. Pour rappel, certains intervenants laissent faire, à condition que le mineur ne pose pas de problème outre mesure en détention. Le fait que Mohammed fume, en dehors de la surveillance, ne pose pas directement de difficulté à l'intervenant, à condition que cette pratique reste dans les limites imposées dans la relation. L'intervenant évite donc un désordre immédiat en acceptant implicitement des pratiques transgressives des mineurs, ceci à la marge. Ce principe agit comme une sorte d'accord tacite entre deux personnes. C'est, du moins, ce que Mohammed comprend dans les agissements des intervenants, et ce dernier transgresse, mais respecte tout de même certaines limites. Cela lui apporte également certains avantages, comme le simple fait qu'il puisse fumer.

En conclusion

Les mineurs négocient l'ordre intra-muros, en maîtrisant les espaces de la détention et en cherchant des failles dans le dispositif sécuritaire. Ils font des « yoyos » détournant et échangeant des objets. Ils s'approprient les cellules, trouvent des moyens d'avoir des interactions entre eux et avec l'extérieur, en échappant à la surveillance de l'institution. Ils arrivent même à acquérir une forme de pouvoir, bien que précaire, en imposant aux intervenants leurs agissements contraires au règlement des établissements, sans risquer d'être

sanctionnés. Pour David Scheer, ce sont autant de pratiques qui permettent d'améliorer le quotidien et de contrer un projet d'enfermement²⁵.

Les mineurs participent grandement à la porosité de l'institution, comme cela a également été démontré dans les travaux de Marchetti et Combessie²⁶, et ceux de Chantraine²⁷ sur les prisons pour majeurs. L'économie souterraine présente en CEF comme en EPM témoigne des processus d'adaptation secondaire et de négociation. Les mineurs profitent ainsi de certaines marges de manœuvre pour se réapproprier leur condition carcérale. L'obtention de ce pouvoir de négociation légitime l'institution face aux détenus. En outre, cette liberté accordée aux détenus, bien que restreinte, est finalement un moyen pour les intervenants d'avoir un contrôle plus important sur leur vie que s'ils n'intervenaient que dans un cadre purement formel. En effet, comme l'explique Corinne Rostaing : « La dynamique de ces relations conjugue coopération et pouvoir. »

II. Extérieur présent et structurant

Par de multiples négociations, les mineurs adaptent le quotidien intra-muros. Ils conservent des marges de manœuvre, ce qui leur permet de maintenir un lien avec l'extérieur, mais également de sortir symboliquement de l'institution. Les mineurs interagissent avec le dehors, ce qui va de pair avec un sentiment d'appartenance à un monde social auquel ils se sentent appartenir hors les murs.

Les espaces intermédiaires, dans lesquels des pratiques clandestines sont possibles, sont propices à l'importation, dans les murs, d'un monde social propre aux mineurs, monde dans lequel ils évoluent dehors. Il s'agit ici de saisir la manière dont les lieux d'enfermement sont influencés par la vie hors les murs et dont l'extérieur structure la vie intra-muros. Les jeunes importent leurs acquis, leurs habitus et leurs références en institution. En ce sens, les établissements peuvent parfois être une continuité d'un univers social particulier.

A. Le milieu fermé : un monde connu

Pour certains mineurs, le milieu fermé est un monde connu et peut donner le sentiment aux mineurs qu'il est un prolongement de leurs expériences antérieures. D'une part, car l'enfermement était anticipé par certains, étant partie intégrante de leurs carrières déviantes

²⁵ David Scheer, « La prison de murs troués... », *Champ pénal*, vol. XI, 2014.

²⁶ Anne-Marie Marchetti et Philippe Combessie, *op. cit.*

²⁷ Gilles Chantraine, *De la sortie au retour. Caractéristiques socio-économiques et trajectoires des récidivistes de la maison d'arrêt de Loos-lez-Lille*, Lille, IFRESI, 1998.

et judiciaires, comme ceci était présenté dans le chapitre 5. Dans ce sens, le rapport au milieu fermé préexiste à l'enfermement. D'autre part, car les sociabilités et les expériences intra-muros peuvent être en continuité avec celles qu'avaient les mineurs à l'extérieur. Certains mineurs sont placés ou incarcérés près de chez eux et retrouvent, parfois, des connaissances en CEF ou en détention.

« Ils parlent des autres, de la vie au quartier. Comme ils ont été dans plein d'établissements ils se connaissent. Soit par le quartier soit par les établissements. Ou tout simplement des gens qu'ils ont fréquenté en primaire. Mais ils se connaissent tous. C'est des mômes qui galèrent. Ils se retrouvent. Quand il y en a qui viennent, je sais qu'ils sont suivis par la PJJ. On tire sur une même corde, ils se connaissent tous. »

Juliette, éducatrice à l'EPM

« Il y a beaucoup de jeunes [des villes voisines]. D'autres [d'une grande ville française se trouvant à 400 kilomètres de l'établissement]. Ouais ils se connaissent presque tous. De foyer ou de machin, ils se connaissent tous. Il y en a ça fait quatre fois qu'ils sont là. Ils connaissent l'établissement mieux que nous. »

Rémi, surveillant à l'EPM

Comme cette éducatrice et ce surveillant l'indiquent, il arrive régulièrement que des jeunes se connaissent, soit car ils viennent des mêmes territoires, soit parce qu'ils ont été dans les mêmes établissements au cours de leur parcours institutionnel. L'extrait d'entretien suivant va dans le même sens :

« Je connaissais un peu de monde ici donc ça va tranquille. Je viens d'un quartier de la ville voisine. On est tous ici, on s'est tous retrouvé là. C'est bizarre, mais on fait avec, c'est la vie. Je connais les trucs. T'es obligé. On se connaît tous, c'est tranquille. On est au quartier. »

Jamel, 16 ans, détenu à l'EPM

Jamel nous dit ainsi qu'en détention, il peut se sentir « au quartier ». La prison n'est donc pas en rupture totale avec la vie qu'il avait à l'extérieur. Il en va de même pour Mohammed.

« Je connaissais bien tous les trucs de la prison. Je connais du quartier, ça aide de connaître ces trucs. Si tu ne connais pas, c'est plus dur. Tu arrives tu fais une gaffe ça te nique ta mère. Après, tu deviens une victime. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

Comme on peut le voir, les sociabilités intra-muros sont influencées par des antécédents. Les familiarités qu'a Mohammed avec la prison, tout comme ses connaissances en détention, participent à son expérience carcérale et lui permettent d'évoluer avec plus d'aisance dans l'univers de l'EPM. La prison est ainsi grandement influencée par l'extérieur et le passé des détenus a des effets sur leur vécu de l'enfermement²⁸.

²⁸ Lucie Bony, « Sortir du continuum carcéral », *Mouvements*, vol. 88, n° 4, 2016.

Au CEF, les processus sont similaires. Pour l’anecdote, deux mineurs présents au moment de l’enquête, Evan et Pierre, se connaissent depuis l’enfance. Ils ont d’ailleurs commis certains illégalismes ensemble :

« Evan c’est un bon collègue à moi, j’ai grandi avec lui et tout. Je le connais depuis que j’ai 7 ans. Ouais j’étais surpris de fou. J’ai dit “*wech*²⁹ qu’est-ce que tu fais là”. »

Pierre, 16 ans, placé au CEF

Les jeunes vont retrouver des connaissances directes ou indirectes en établissement. Le maintien en milieu fermé de réseaux d’interconnaissances pré-enfermement³⁰ favorise l’importation, dans les murs, de valeurs et de codes propres au monde des mineurs. Le milieu fermé est un ailleurs, mais il peut également être la continuité d’un monde connu par les mineurs. L’enfermement n’est pas un univers étranger pour certains, qui en connaissent le fonctionnement avant leur confrontation au milieu fermé, et qui y retrouvent des choses ou des personnes familières.

B. Le milieu fermé : une continuité d’un dehors ?

Les placements et incarcérations en établissements fermés apparaissent comme la continuité, à la fois de parcours judiciaires denses et de parcours de vie tournés vers la commission d’infraction. C’est certainement pour cette raison que certains mineurs projettent de poursuivre dans cette lignée à leur sortie des établissements :

« Je vais aller reprendre mon *business* après. Moi je suis ici c’est un passage. Déjà la prison ça n’a pas marché. Ce n’est pas un CEF qui va me changer. »

Pierre, 16 ans, placé au CEF

Les séjours en établissement sont en continuité avec des carrières déviantes, et ceci explique l’ancrage de nombreux mineurs dans la délinquance à l’issue d’un séjour en milieu fermé. Yacine Kerfi explique dans son ouvrage sur la délinquance : « Pourquoi, me demande-t-on aujourd’hui, la prison ne guérit-elle pas du désir d’être délinquant ? Parce qu’en réalité, tu ne changes pas de vie, tu es dedans, tu n’es jamais autant délinquant qu’en prison³¹. » Il se développe l’idée d’un destin collectif et social des membres d’une classe d’âge vivant sur un territoire spécifique³². Ces croyances et ces appartenances prolongent le lien avec l’extérieur.

²⁹ « Quoi » ou « qu’est-ce que » en arabe dialectal algérien. Terme entré dans le vocabulaire argotique français signifiant « salut » ou « quoi » avec provocation.

³⁰ Loïc Wacquant, « Symbiose fatale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, 2001, p. 31-52.

³¹ Yacine Kerfi et Véronique le Goaziou, *op. cit.*, p.56

³² Léonore Le Caisne, *op. cit.*

« L'univers du CEF » et « l'univers carcéral » de l'EPM, présentés dans le chapitre 4, sont construits à partir de références communes des mineurs, propres au milieu fermé, mais sont également produits par un sentiment d'appartenance plus large qu'ont les mineurs au monde de la délinquance. Les établissements prennent l'apparence, par moments, d'annexes de la « cité » ou de la « banlieue », pour reprendre les termes des mineurs, faisant référence aux territoires français touchés par la ségrégation urbaine, dans lesquels un ordre social isolé existe, en opposition avec le reste de la cité. Les mineurs revendiquent constamment une appartenance à l'univers de la rue, et mobilisent tout un ensemble de codes, de normes et de rites propres à ce milieu social. Cet univers symbolique de référence existe en établissement, mais apparaît parfois comme un prolongement de l'extérieur, comme on peut le voir dans cet extrait du journal de terrain :

Extrait du carnet de terrain du CEF : Parler de l'extérieur

Je dois, aujourd'hui, mener des entretiens avec des éducateurs et la maîtresse de maison. Je croise François qui organise une sortie avec deux mineurs.

– On va faire un tour en voiture, me dit-il. Là, ils n'en peuvent plus, ça permet de prendre un peu l'air.

Ils me proposent de les accompagner, mais je dois rester sur l'établissement pour mener les entretiens. En attendant, j'erre dans la cour. Il m'est difficile de circuler dans l'établissement, car je n'ai pas de badge et quasiment toutes les portes sont verrouillées. Je peux seulement passer de la cour à la salle à manger.

Je rencontre un éducateur avec Malik et Lorenzo. Ils vont faire une activité dans la salle multimédia. Ils me proposent de venir avec eux. Je n'ai jamais été dans cette salle. Située au fond de l'unité pédagogique, la pièce possède quelques ordinateurs. Nous nous y rendons.

Les mineurs s'installent sur les ordinateurs et commencent à regarder des clips de rap sur YouTube. Ils écoutent Kariss, S.Pri Noir, Médine. Je note notamment une chanson de Booba : « Procureurs, juges et flics me feront pas changer d'avis. Pour m'arrêter, faudra m'enlever la vie. Ouvrez les portes du pénitencier. Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine, bâtiment C. » Ils connaissent les paroles par cœur.

L'un d'eux parle de son séjour en Maison d'arrêt quelques mois plus tôt. L'autre l'écoute attentivement.

– En maison d'arrêt, t'es bien, tu as ta télé, ton pilon³³, tu peux rester en cellule.

Ils se connaissent depuis plusieurs années, et ont grandi dans la même ville.

Ils regardent des vidéos YouTube nommées « classement des quartiers les plus chauds de France », « top 20 des cités les plus sensibles de France ».

– Val Fourré, c'est sûr c'est la cité la plus chaude.

Les jeunes sont fascinés par cette culture de banlieue. Ils se racontent leurs histoires respectives, disent qu'ils connaissent des gens de tel ou tel quartier.

– Ah ouais, les Minguettes. Mon cousin il vient des Minguettes, il m'a raconté c'est un truc de fou, la police elle rentre pas.

³³ Terme argotique signifiant « joint de cannabis ».

– Moi, je connais des rappeurs dans les quartiers nord à Marseille.

L'éducateur, Hamid, qui était avec moi quitte la pièce et me laisse seul avec les jeunes.

Les références à l'univers des « banlieues » sont nombreuses, et certains peuvent avoir le sentiment d'appartenir à une communauté homogène, faite de représentations communes. Les mineurs revendiquent une appartenance au monde de la rue, même s'ils y appartiennent à des degrés variés : c'est aussi une construction, puisqu'ils n'ont pas forcément grandi dans des quartiers sensibles, mais se sentent appartenir à cet univers. C'est parfois de l'ordre d'un jeu de rôle ou de la présentation de soi : les mineurs vont négocier leur identité en milieu fermé et revendiquer certaines origines sociales qu'ils jugent légitimes aux yeux des autres.

Les mineurs mobilisent aussi tout un ensemble de références issues de la culture populaire, des références historiques, littéraires, cinématographiques ou musicales : à Jacques Mesrine ou à Al Capone, des figures du grand banditisme ; à Tony Montana, personnage principal du film *Scarface*³⁴ ou à Vinz, du film *La haine*³⁵. De nombreuses chansons, principalement de rap, font également partie de certaines références des mineurs. Certaines chansons portent sur la délinquance, le crime et l'incarcération, comme le titre « Bâtiment C » du rappeur Booba que les mineurs écoutent dans l'extrait du journal de terrain cité ci-dessus.

Certains mineurs associent symboliquement leurs expériences à un univers de références culturelles. Ces références ne sont pas seulement des produits culturels, mais symbolisent, plus largement, tout un ensemble de valeurs propres à un monde auxquels les mineurs se sentent appartenir. Des conduites et des morales particulières sont associées à ces références, notamment des codes d'honneur, un principe de « respect », des réputations, une hiérarchie des infractions, des centres d'intérêt communs, etc. Le quotidien intra-muros est ainsi fait de normes et de conventions issues des socialisations antérieures des mineurs. Ainsi, l'injonction à l'ouverture des espaces et la multiplication des temps collectifs auraient tendance à accentuer certains ressorts issus du monde des mineurs. La description de cette réalité confirme que les lieux d'enfermement des mineurs prennent l'apparence, par moment, d'« annexes de la cité³⁶ », notamment car les jeunes revendiquent constamment une appartenance à des univers particuliers.

En conclusion

Ces constats montrent que la nature des lieux de détention pour mineurs accentue l'entre-soi et a une incidence sur les sociabilités entre mineurs. On observe la réalité d'une prison aux

³⁴ *Scarface*, film de Brian de Palma, Universal Pictures, 1983.

³⁵ *La haine*, film de Mathieu Kassovitz, Lazenec & Associés, 1995.

³⁶ Léonore Le Caisne, « La prison, une annexe de la cité ? », *Ethnologie française*, Vol. 39, 2009

murs poreux, au sein de laquelle les jeunes importent leurs acquis. Il apparaît, en somme, que le dehors rythme et structure l'enfermement, comme a pu le montrer Gilles Chantraine dans son analyse des trajectoires des majeurs détenus³⁷.

Les différents témoignages mobilisés laissent entrevoir l'existence d'univers symboliques de référence particulière en milieu fermé, étant une continuité d'un monde social connu par les mineurs et reproduit dans les murs. Cela est directement lié à la surreprésentation de mineurs issus de milieux populaires et de territoires disqualifiés, au fait qu'un nombre important de mineurs soit inscrit dans des carrières déviantes et judiciaires, qu'ils soient majoritairement multirécidivistes ou multiréitérants et qu'ils soient généralement inscrits dans le monde de la délinquance. Tous ces éléments créent un *continuum* entre l'intérieur et l'extérieur dans l'expérience que font les mineurs de la pénalité. Les univers d'origine des mineurs et le milieu fermé peuvent parfois faire partie intégrante d'un monde aux similarités particulières. Le passé des mineurs a une influence sur leur expérience de l'enfermement, et le contexte social des mineurs au-dehors est reproduit intra-muros, bien que cela soit contraint par le contexte d'enfermement.

Comme cela a été pointé par Lucie Bony, « la prison et les quartiers d'origine des détenus forment un système de lieux qui interagissent quotidiennement par les incarcérations et les libérations des détenus, les visites de leurs proches, la circulation de biens et d'informations par-delà les murs. L'usage des téléphones portables, interdits, mais très banals en détention, participe fortement à cette perméabilisation de l'enceinte carcérale : il tend à rendre moins opaques et à synchroniser ces contextes résidentiels urbains et carcéraux³⁸. »

III. « S'en sortir »

L'expression « s'en sortir » peut avoir plusieurs significations : sortir des établissements, sortir de la délinquance, sortir d'un parcours judiciaire ou « en finir avec la justice », pour reprendre les termes que Mohammed avait utilisés au cours d'un entretien. Cela renvoie plus généralement à s'engager dans la relation éducative, à préparer la sortie pour se projeter au-dehors des établissements. Le projet des mineurs peut s'entendre à la fois d'un point de vue subjectif, comme un projet de vie personnel, et de manière institutionnelle, le tout défini dans le cadre de l'accompagnement, en accord avec les situations judiciaires.

³⁷ Gilles Chantraine, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, op. cit.

³⁸ Lucie Bony, « De la prison, peut-on voir la ville ? Continuum carcéral et socialisation résidentielle », Paris, Université Paris est Nanterre la Défense, 2014.

A. S'investir pour s'en sortir

Face à ce sentiment d'éloignement, l'investissement dans l'accompagnement est un moyen privilégié pour certains d'anticiper la sortie. Les mineurs peuvent dans certaines circonstances trouver un sens au placement et s'investir dans une relation avec certains éducateurs. Les mineurs peuvent soit être dans un refus catégorique de l'accompagnement, soit s'investir dans la participation. Cette dialectique a notamment été observée par Corinne Rostaing concernant les femmes détenues³⁹. À travers le refus, elles ne reconnaissent pas leur responsabilité, leur incarcération est subie, elles se révoltent en contournant les ordres, ce qui est une forme de résistance. Elles réaffirment à travers le refus. À travers la participation, elles reconnaissent leur responsabilité, tendent à trouver un sens à leur incarcération en s'investissant. Elles peuvent, de la sorte, neutraliser *a minima* les conséquences de la mesure judiciaire et s'en saisir. Dans les deux établissements, ces logiques d'investissement ont également été observées.

1. En CEF : trouver un sens à l'enfermement

Les établissements fermés pour mineurs posent inévitablement la question du sens des mesures d'enfermement à destination des enfants et adolescents : les sens comme significations et comme orientations, les sens qui leur sont reconnus par les autorités ou ceux qu'elles prennent en pratique, notamment ceux que les mineurs définissent. Ce point est appréhendé par Karim dans l'extrait suivant du journal de terrain :

Extrait du journal de terrain du CEF : Échanges avec Karim

[...] – T'as plein de choses intéressantes à partager. Pour des profs, des éducateurs.

– Ouais, je pense que j'ai des choses à dire. Moi, j'essaie de me mettre à la place des éducateurs et je pense savoir comment ils devraient être avec les jeunes. Pas avec moi. Si je savais ce que j'avais comme problème, je me serais soigné moi-même. Ou j'aurais expliqué aux éducateurs quoi faire avec moi. Sauf que je sais pas ce que c'est mon problème. Je sais pas. Je veux pas forcément qu'ils soient plus cool, plus souples. C'est ce qu'ils disent tout le temps. « Ouais, on peut pas vous laisser tout faire, vous croyez que c'est comme ça la vie ». Je veux pas qu'ils nous laissent tout faire. Je veux juste qu'ils donnent un sens et une raison. Et qu'ils nous le fassent comprendre. Ça, ils le font pas. Ils me disent qu'il y a plus de sens à mon placement. Mais il y a jamais eu de sens à mon placement. Il y a pas de sens à toute cette merde. Je comprends pas en fait. Et je me dis que peut-être que je comprends pas, parce qu'il y a tout simplement pas de sens. Et ouais. Si ça se trouve, il y a pas de sens à toute cette merde. [...]

Karim propose ici de penser la place des lieux fermés et plus généralement les conditions de son accompagnement, auquel il ne trouve pas de sens. Cette recherche de sens est liée aux univers symboliques de référence dans lesquels Karim se place. Il ne refuse pas

³⁹ Corinne Rostaing, « Les détenus : de la stigmatisation à la négociation d'autres identités », *op. cit.*

catégoriquement l'accompagnement, mais fait en sorte que ce dernier soit cohérent à ses yeux, selon ce qu'il définit comme pertinent et légitime de son point de vue.

Les mineurs pensent leur présence en milieu fermé. Certaines choses leur paraissent avoir du sens, tandis que d'autres sont perçues comme immorales. Ce point fait écho aux éléments présentés dans le chapitre 4. Les mineurs sont, de prime abord, défiants face à l'accompagnement. Ceci va de pair avec une recherche de sens et une réflexivité de leur part. Ils expriment ainsi régulièrement ce qu'ils perçoivent comme pertinent ou non, selon leurs représentations et leurs morales propres. On peut appréhender cette quête de sens dans l'extrait du journal de terrain suivant :

Extrait du journal de terrain du CEF : Soirée jeux

Je m'apprête à quitter le CEF en début de soirée, et je vais saluer les jeunes installés dans la salle de jeux, près du réfectoire. Le groupe est plutôt calme. Un éducateur passe dans le couloir et demande :

– Qui va prendre sa douche ?

Personne ne répond. Les jeunes font un jeu. Ce sont des devinettes de géographie. Un autre groupe est en train de jouer à la Wii⁴⁰. Agnès, une éducatrice, rentre dans la salle télé et regarde les jeunes jouer. Elle demande aux jeunes d'enlever leurs chaussures. Ces derniers s'exécutent et retournent à leurs activités. Après quelques secondes, Agnès leur demande d'aller mettre leurs chaussons. Les jeunes répondent :

– Non, on est en train de jouer, on ne salit pas, là.

L'éducatrice s'avance et débranche la prise secteur de la console. Les jeunes commencent à crier et l'un d'eux pousse l'éducatrice. Le climat est très tendu et je m'écarte. L'éducateur dit à tout le monde d'aller dans sa chambre et de prendre une douche. Je quitte le CEF avec la psychologue qui passait par là.

Le lendemain, je reviens sur le CEF. Un entretien avec Ismaël était organisé. Je lui demande comment il va et le questionne sur les événements de la veille :

– Alors comment ça s'est passé après mon départ hier ?

– On est devenu fous hier, répond Ismaël. Pour moi elle nous a fait devenir fous pour des pantoufles. C'est éducatif des pantoufles ? Les éducateurs, ils sont à l'affût. Et c'est ça qui nous rend fous, qui nous fait courir dans tous les sens et nous fait tout casser.

Ismaël a les sourcils froncés. Il lâche un soupir et poursuit :

– C'est pas parce que tu es éducateur et que tu travailles dans un CEF, pour soi-disant aider les jeunes, que tu es quelqu'un de bien. Parce que je te le dis comme ça, tu m'excuseras, mais il y en a, c'est des gros fils de putes. Il y en a, j'en suis à me demander s'ils sont pas venus ici pour laisser aucune chance aux jeunes. Pour qu'ils soient à bout de souffle et les envoyer en prison. C'est ça le Centre. Centre Fermé. CF. Pas CEF. Il n'y a pas d'éducatif. Il ne faut pas croire. C'est tout le temps « LE RÈGLEMENT ».

Il tape du poing sur la table et me dit, avec un air déterminé :

– Moi je dis pas que je suis ultra intelligent, mais je comprends les choses. Je sais où je vais, je sais pourquoi je les fais. Pour moi, il y a pas d'éducatif là-dedans. Ici il y a pas d'éducatif sauf

⁴⁰ Console de jeux vidéo.

avec trois éducateurs. Pourquoi ? Parce qu'ils nous parlent comme à un pote, un pote qui partirait en couille. Ça, c'est un éducateur. Pour moi, c'est ça. C'est un homme quoi. Il faut avoir un minimum de cœur et se mettre un peu à la place du jeune. Essayer de faire comprendre au jeune. Si tu fais pas ça, t'es pas un éducateur. Tu es des yeux et des oreilles, et le soir tu écris sur ton cahier. Comme ils font. Et ils écrivent sur mes fiches, les fiches que la juge va lire ! Ça, ça me fait péter un câble. C'est des trucs qui me font serrer. Je me dis, mais c'est quoi ces têtes de con ? Qu'est-ce qu'ils travaillent dans l'éducatif pour écrire des conneries pareilles.

Le mineur dit ne pas comprendre certains agissements des intervenants. Cette défiance à l'accompagnement suppose notamment que certains éducateurs sont présents pour eux, tandis que d'autres ne le sont pas. Afin d'anticiper la sortie, certains mineurs s'investissent dans l'accompagnement avec certains des éducateurs qu'ils considèrent comme « bons », auprès de qui ils s'engagent dans une relation éducative, en opposition avec un autre versant de l'accompagnement, auquel ils s'opposent. Les mineurs expriment de la sorte ce qui leur parle dans l'accompagnement. Ils divisent l'action de l'établissement de manière binaire, ce qui est bon et ce qui est mauvais, les mineurs sont dans une double dynamique ambivalente de refus et d'acceptation. Cela explique notamment qu'ils peuvent considérer leur placement comme inutile, tout comme ils admettent parfois sa nécessité, comme on le voit dans l'extrait suivant.

« Ça fait cinq mois... lundi j'ai fêté les cinq mois. Ca va c'est positif. J'ai l'école, le comportement, ça va tranquille. Mais bon voilà t'as compris quoi, c'est mieux d'être chez soi, c'est mieux d'être en liberté. Je ne sais pas comment te dire. Ca a été utile parce que, t'as vu, t'es au CEF, moi je suis arrivé, j'ai 15 ans, je suis arrivé j'étais encore un gamin un peu dans ma tête. J'ai grandi trop vite, j'ai fait des choses qu'il ne fallait pas faire, là ça m'a appris beaucoup de choses, ça m'a fait grandir, j'ai pris conscience de mes actes. Tu vois là j'aurais frappé quelqu'un, je serais dehors tu vois je m'en battrais les couilles, j'aurais frappé le gamin, le gars ou n'importe qui, je l'aurais frappé je me serai dit, "c'est bon, je n'ai rien mis que des coups de barre de fer". Mais en fait le CEF ça m'a fait apprendre mes erreurs. Mais voilà... mais... Ça m'a fait apprendre de mes erreurs, j'ai pris conscience. Mais après voilà, je ne dis pas que le CEF c'est... je ne sais pas c'est... Le CEF c'est bien d'un côté, mais après d'un autre côté il y en a ils ont rien à faire au CEF. Il y en a ils rentrent au CEF pour une affaire de vol de téléphone. Ça ne sert à rien de rentrer au CEF pour un vol de téléphone. Voilà, après moi après voilà, tu m'aurais laissé encore dans la nature... Tu m'aurais laissé encore... tu vois moi j'aime trop l'argent, j'aime trop me battre, j'aime trop chercher la petite bête. Je pense, tu m'aurais laissé dehors je pense que je serais rentré en prison. »

Karim, 16 ans, placé en CEF

Ils sont, pour certains, assez rétifs à l'encadrement éducatif, mais admettent qu'il peut être pertinent, malgré qu'ils n'en comprennent pas le sens global. Certains événements permettent aux mineurs de retrouver confiance en l'institution, comme c'est le cas de Malik.

« J'ai fugué hein, j'te dis la vérité j'ai fugué après une semaine. Je suis rentré chez moi, ma juge elle m'a demandé un mandat d'arrêt, elle voulait m'amener en prison, et le CEF il a géré. »

Malik, 17 ans, placé au CEF

Cette dialectique entre opposition et acceptation de l'accompagnement aurait tendance à polariser l'accompagnement. D'un côté, l'aspect contraignant des établissements est vu comme illégitime. De l'autre, l'accompagnement éducatif est parfois vu comme pertinent. Les mineurs ont tendance à identifier certains intervenants comme une incarnation d'une contrainte injuste, tout considérant que d'autres sont bien intentionnés. C'est une manière de diviser l'équipe d'intervenants entre les « mauvais » et les « bons ».

« Les éduc', ça dépend avec qui. Il y a des éducateurs c'est des bons, et des éducateurs c'est des gros fils de putes. Tu as envie de leur prendre la tête et de leur exploser contre le banc. Tu vois lui qui m'a amené c'est un bon. Majid. Hamid c'est un bon. Lionel c'est un fils de pute tu vois. Parce que c'est une victime. »

Evan, 15 ans, placé en CEF

« Les éduc' ça dépend lesquels. Avec quelques éducateurs ça se passe bien. On peut faire de la lutte ensemble pour se défouler, on rigole, on tape des gros délires. Mais il y en a tu ne peux pas rigoler. Ils sont vraiment casse-couilles. Ils passent dans ta chambre toutes les trente secondes pour voir si t'es là, ils te prennent la tête pour un rien. Parce que t'es en baskets en train de regarder la télé ils vont te casser les couilles. Il y en a qui manquent de respect. Qui disent des choses qu'il ne faut pas dire. »

Ismaël, 17 ans, placé au CEF

« Moi je voudrais que des éducateurs comme les trois éduc' que je t'ai dit. Que des gens comme eux. Ce serait parfait. Là ce serait un vrai CEF. Je ne sais même pas s'il y en a un seul qui irait en prison. Peut-être qu'ils sont plus souples. Mais pas plus souple par rapport à... je ne sais pas comment dire. Ils ne notent pas tout, mais ça ne veut pas dire qu'ils s'en foutent. Et quand ils ne notent pas, c'est parce qu'on a compris. Du coup noter ça ne sert à rien vu qu'on a compris. Ils sont peut-être un peu plus souples que les autres. Mais à côté de ça ils sont plus durs à vouloir nous faire rentrer des choses dans notre crâne. Ils se disent que ça ne sert à rien qu'ils notent. Déjà parce que la feuille qu'ils font sur nous on ne la voit même pas. Ça ne va pas plus loin que ça. Après des fois s'il y a un truc grave ils vont noter, et ils ne vont pas essayer de te faire comprendre. Si tu vas voler tout le frigo de la cuisine, ils ne vont pas chercher, ils vont noter. Mais on ne le ferait pas ça. Parce qu'on les respecte. Et parce que si on a faim on sait qu'ils vont nous donner un bout de pain avec du beurre. Si on nous dit que non, il ne faut pas grignoter entre les repas et que c'est dans quarante-cinq minutes le repas, nous ça fait quoi, ça nous bloque. On ne va pas plus loin que le "NON". Du coup nous on reste bloqué. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Cette manière de diviser l'équipe, et d'attribuer à certains éducateurs une légitimité auprès d'eux, tout en les opposant à d'autres, est liée au sens que les mineurs cherchent dans l'accompagnement. Certains intervenants sont perçus comme plus légitimes, du fait à la fois de caractéristiques personnelles et de leur comportement face aux mineurs. Pour beaucoup de mineurs, il faut « avoir du vécu », comme on peut le voir dans les extraits suivants :

Extrait du journal de terrain du CEF : Échanges avec Karim

[...] Karim a le sourire au coin des lèvres.

– *Wallah* c'est pas un métier éducateur. Secrétaire ou juge c'est un métier, éducateur ce n'est pas un métier. Déjà un truc que je voudrais dire, c'est que si t'as pas de vécu, ne viens pas travailler en CEF. C'est un mot à dire à tous les éducateurs. Et tu peux appuyer bien sur cette phrase dans ta thèse, tu peux la mettre en gras, en italique, à 40 même. Le texte tu le mets à 13, cette phrase tu la mets à quarante. Je te promets. Si t'as pas de vécu, ne viens pas travailler en tant qu'éducateur. Je te promets, *Wallah*, tu connais pas ce que c'est la misère. Tu connais pas ce que c'est, tu peux pas... Si tu connais pas, ne viens pas travailler. Parce que le gars il va te parler « ouais moi j'ai perdu ma mère, moi j'étais dehors à cet âge-là, moi j'ai eu d'argent de cet âge-là à cet âge-là ». L'autre éducateur il va te regarder il va te dire quoi ? « Moi mes parents ils sont encore là, moi ça va j'ai pas galéré au niveau argent ». Il saura pas quoi dire. Il faut du vécu. Il y en a un, il vient de Tunisie, il est venu par bateau, maintenant il est éducateur. Il y en a un, il est né au Maroc, il a appris le français à 25 ans et tout, tu vois plein de trucs comme ça. Tu vois ?

– Oui je vois, c'est quelque chose que j'ai déjà entendu. [...]

« Il faut avoir du vécu c'est vrai. Sinon ça ne sert à rien. Parce qu'ils ne comprennent pas le jeune. Ceux qui sortent de quartier. Ils connaissent. Ils savent quand ça va mal sans nous demander. Il y a un éduc' comme ça, il s'appelle Hamid, c'est un bon. Il sait quand t'es énervé sans te demander, il sait quand ça va mal sans te demander. Il sait si t'es content, il sait ce qu'il se passe, il connaît tous les vices des jeunes. Il a gagné notre respect. De tout le monde. Je ne l'insulte pas, je lui dis bonjour, je rigole avec lui, je ne le frappe pas. Toute façon lui il n'y a pas intérêt à le frapper parce qu'après il te démonte. »
Ismaël, 17 ans, placé au CEF

Certains « gagnent le respect » des mineurs, tandis que d'autres sont identifiés comme des « victimes », selon les termes :

« Il y a des éducateurs c'est des bons, d'autres c'est une victime tu vois ce que je veux te dire ? »
Evan, 15 ans, placé en CEF

Ceci est valable pour les éducateurs du CEF comme pour les éducateurs du milieu ouvert.

« J'ai un éduc' PJJ. Ouais. Et j'ai une assistante sociale aussi. Mon PJJ je l'aime bien. Je ne le vois pas tout le temps mais il m'a sorti de la merde plusieurs fois. Il est déjà venu trois ou quatre fois. C'est un bon, c'est un bon, c'est pas un enulé. Il me donne des conseils. Il me sort de la merde, il fait des démarches pour moi. S'il n'avait pas été voir le procureur à 22h je serais en prison. Et il est allé voir le juge des enfants aussi. C'est grâce à lui, sinon je serai à Perpignan en détention. Il m'a trouvé du travail. Enfin un apprentissage. »
Ismaël, 16 ans, placé au CEF

L'assignation à ces statuts par les mineurs est liée à la fois à des attributs personnels, tels que le fait de venir d'un « quartier », d'avoir une expérience d'immigration, ou plus généralement « d'avoir du vécu ». C'est ainsi plus facile d'accompagner un mineur pour des personnes « racisées » ou qui viennent d'un quartier en difficulté. Ce n'est pas forcément du fait de l'appartenance des intervenants à un monde particulier, mais du fait qu'ils partagent un statut commun et des expériences similaires. Les mineurs légitiment certains intervenants, par le fait qu'ils ont des caractéristiques communes avec eux. Ils donnent du crédit à certains selon des morales propres à un monde social auquel ils se sentent appartenir. Au-delà de ces attributs

personnels, la nature de l'accompagnement éducatif influence la perception d'un intervenant par les mineurs.

« L'éducatif c'est parler de l'humain. Ce n'est pas le règlement. Mais on nous parle que du règlement. Certains éducateurs croient en nous. Ceux-là, ils pensent qu'on peut nous apprendre des trucs et nous changer. Mais ces éducateurs ils nous prennent en tête à tête, ils nous parlent comme des grands frères ou un ami. D'homme à homme. Sans règlement, sans la direction. Ils nous parlent normalement. Comme dans la vie en fait. S'ils étaient tous comme ça, ce serait un travail éducatif. Et il y aurait moins de jeunes qui partent en prison depuis le CEF. »

Evan, 15 ans, placé en CEF

« Moi ce que j'ai expliqué c'est que l'éducatif c'est quand il te prend par l'épaule comme ça, comme ton fils, ton frère ou un grand du quartier "vient je te parle". Tu vois s'il monte sur le toit, moi je suis éducateur, il descend, je lui mets une balayette et je vais lui parler dans sa chambre. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

« Après tu vois c'est la manière d'être, comment tu parles avec eux, les activités qu'ils proposent. C'est des gens c'est bien ce qu'ils font. C'est bien d'aider les jeunes. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

« Pour être éducateur, il faut être un homme. Pas un robot. Pas simplement quelqu'un qui applique un règlement et qui met des notes si on ne le respecte pas. Ça, ce n'est pas éducateur, c'est surveillant. *Zarma*⁴¹, il te surveille, il ne va pas essayer de te faire comprendre. La compréhension, c'est ça l'éducatif. Un vrai éducateur il ne parle pas avec le règlement *zebi*⁴². Il est sincère, il parle avec son cœur, parce qu'il a un cœur. Si tu n'as pas de cœur, pas de compréhension, si tu ne te mets pas à la place de l'autre, tu ne peux pas être éducateur. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Les mineurs trouvent un sens à certaines pratiques d'intervenants qu'ils perçoivent comme plus « humaines ». La proximité et la sincérité apparaissent comme primordiales par les mineurs. Certains comportements des éducateurs sont signifiants pour les jeunes. Ils sont notamment réceptifs aux éducateurs qu'ils considèrent charismatiques, notamment virils :

« Par exemple, je vais aller voir Majid, je vais lui faire "oh Majid, qu'est-ce qui t'arrive ? Viens viens, tu as un problème ? " Maji il va venir direct il va te foncer dedans, tu vas te battre avec lui pour rigoler tu vois. Lionel tu vas y aller, "oh Lionel qu'est-ce qu'il t'arrive ?", "arrête arrête" c'est une victime. Lui dehors il rentre même pas au quartier. Il rentre au quartier il se fait cramer. Il faut être un dur. Si tu n'es pas dur, change de boulot. Tu ne travailles pas avec des gamins dans un foyer, tu travailles avec des gamins qui ont commis des délits et des crimes. Il faut pas être une victime pour ça. Il faut avoir

⁴¹ Littéralement « réclamer », prétendre » ou « affirmer » en arabe. Mot d'argot utilisé pour tourner en dérision un propos, pouvant se traduire par « genre ».

⁴² Littéralement « mon pénis » en arabe. Mot d'argot utilisé comme un juron de différente manière. Dans cette phrase, il peut se remplacer en français par « putain ».

un peu de couilles. Lionel, tu peux lui dire tout ce que tu veux, il ne va jamais te foncer dedans. Des fois il prend la confiance, il te pousse et tout, tu lui dis “je vais te niquer ta mère”, il commence à paniquer, il ne sait pas quoi faire, il va, il appelle les flics. Tu dis ça à Majid ou un autre il va te foutre une balayette, te donner un coup de pied, il va te mettre dans la chambre, et il va dire “alors ? Tu veux jouer au chaud ? ”. Mais il est pas sérieux tu vois. C’est en rigolant. Il ne va pas vraiment te taper, mais si tu l’agresses il va te maîtriser, comme les flics. Parce que des fois il y a des jeunes qui s’engrènent⁴³, qui se tapent. Ce n’est pas que j’aime bien, mais tu vois, par exemple, un jour, je ne sais pas, je me péte⁴⁴ avec un pélo⁴⁵, avec un gars. Je me mets au sang avec lui. Je suis en train de l’exploser. Je vais le tuer ou c’est lui qui va me tuer. S’il n’y a pas d’éducateur pour rentrer et séparer, soit il meurt un soit il meurt l’autre. Lionel il va faire quoi ? Il va se manger une patate et il va partir. »

Evan, 15 ans, placé en CEF

« Après voilà, les éducateurs c’est des victimes. Pour nous c’est des victimes, tous les éducateurs c’est des victimes. Même le plus gentil c’est une victime. Parce qu’à chaque fois qu’on fait une connerie “je vais noter”. À part Hamid... et Majid. Et François. Quelques hommes. Il y en a qui ne notent pas. Ils disent “t’as un problème, va y viens là”. Derrière ce truc (le jeune montre un lieu caché derrière un bâtiment), “t’as un problème, il y a quoi maintenant ? ”. Pour moi c’est ça un vrai éducateur. Ils viennent là derrière “c’est quoi le problème, t’as quoi à dire, tu veux me frapper, frappe-moi, tu veux m’insulter, insulte-moi”. Pas “je vais noter, tatatata”, il a un truc à dire il le dit en face. Il y a des éducateurs ils... Il y a des éducateurs voilà ils... ils notent sévère, ils te mettent dans la merde. Après il y a des éducateurs ils te rappellent, ils te disent voilà, “par rapport à ton placement, par rapport à ta famille”, ils jouent beaucoup sur les mots aussi, “t’as fait le plus dur, t’as pas fait le plus dur, c’est pas grave, il te reste encore quatre mois, il te reste encore un mois” »

Karim, 16 ans, placé en CEF

« C’est de ça dont je te parlais. Il m’a mis une béquille l’autre jour, j’ai encore mal, je lui ai mis une patate, je suis sorti en courant il m’a mis deux béquilles. Ca me fait rire tu vois. Parce que c’est comme les grands du quartier, tu vois. C’est des gens qui ont du vécu, ils savent ce qu’ils font. C’est mieux un éduc’ avec du vécu. Il peut se mettre à notre place. Tout ce qu’on a vécu nous, il l’a vécu lui, du coup il s’imagine quand il était jeune. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

« T’es droit avec nous, tu parles avec nous, t’essayes de comprendre, on est droit avec toi. Par contre tu veux faire le malin, tu veux faire le beau, tatata je te surveille, je te guette et tout, je vais noter, il y a un truc je note. Je ne dis pas d’être un corrompu. S’ils sont payés à noter, qu’ils aillent faire secrétaire. Qu’ils aillent faire secrétaire. On n’est pas là pour noter. T’es sur le terrain, tu as choisi d’être éducateur. Être éducateur c’est sur le terrain. Tes bilans tu les fais le soir. Tu ne les fais pas en pleine journée, quand il y a un truc tu vas noter. Tu veux rappeler un truc ? Hop, tu prends ton téléphone, tu notes, ok, lui je l’ai vu avec un téléphone, lui je l’ai vu avec un briquet, lui je l’ai vu avec une clope,

⁴³ Entraîner quelqu’un dans le mauvais chemin.

⁴⁴ Se battre.

⁴⁵ « Une personne » en argot local.

lui je l'ai vu il était là, lui il est parti en fugue, et le soir tu vas noter. Au lieu de noter en plein milieu. Comme ça même tu nous baises par-derrière, mais pas par devant. Tu nous baises par devant t'as envie de... Voilà quoi. Mais bon. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

Les mineurs valorisent les éducateurs qui se « battent pour de faux » et qui mobilisent leurs attributs physiques. Ces comportements au corps à corps « parlent » aux mineurs, et éveillent quelque chose chez eux. Certainement parce que ces attitudes leur ressemblent, dans un certain sens. Ils les associent à une autorité charismatique ou à une respectabilité. Les intervenants, dans ces situations, utilisent les codes des mineurs et leurs références symboliques.

En divisant l'équipe entre des « éducateurs victimes » et des « éducateurs bonhommes », les mineurs attendent quelque chose de l'accompagnement. Les intervenants, en réponse à ces attentes, ont des comportements virils exacerbés, jouent de leurs attributs personnels et cherchent le respect auprès des mineurs. Ce constat explique les pratiques des intervenants, notamment celles présentées dans le chapitre 6. Les intervenants s'inscrivent parfois dans les représentations morales des mineurs. Les éducateurs agissent en fonction des normes en vigueur dans le monde social des mineurs. Les caractéristiques propres au CEF sont favorables au développement de ces types de pratiques informelles, s'établissant entre un mineur et un intervenant dans des espaces intermédiaires, des espaces isolés et invisibles de l'institution. La configuration spatiale et organisationnelle y est certainement pour quelque chose. De même, comme cela a déjà été précisé, le CEF est principalement composé d'éducateurs non formés, ayant des parcours de vie caractéristiques propices à un travail éducatif de cette nature.

2. A l'EPM : faire confiance aux éducateurs

En EPM, ces comportements sont moins observables. Le caractère particulièrement sécuritaire de l'établissement, les formations uniques des personnels, et la présence systématique de nombreux intervenants lors des temps quotidiens, impliquent que l'on observe moins ce type d'accompagnement auprès des mineurs. Les mineurs s'engagent tout de même dans des relations éducatives. Ils peuvent parfois avoir confiance en certains intervenants et s'investir auprès d'eux. C'est notamment le cas de Yasmine, qui explique dans cet extrait d'entretien avoir repris confiance en certains éducateurs, après un long travail en lien avec sa famille.

« J'ai eu une embrouille avec une fille, mais vu qu'elle était plus jeune que moi, j'ai averti les éducateurs, et j'ai demandé de ne pas me mettre avec elle. C'est elle qui est vite partie. Et le truc c'est que le mitard ce n'est qu'à 16 ans. Moi j'ai 17 ans, et elle en avait 15. Donc si je me bats avec elle, c'est moi qui vais prendre. Donc j'ai voulu me protéger. Et surtout leur dire que s'ils la mettent avec moi et que je la mets en sang c'est de leur

faute. C'est parce que j'ai confiance en les éducateurs. C'est parce que j'ai vu comment ça fonctionne et surtout pour moi, j'ai pris beaucoup. Il y a pire, mais dix mois pour une fille, c'est un peu beaucoup. Donc je me suis dit, tant que je suis là, autant faire les choses bien. Je suis passée une fois en CDD, je n'y repasserai pas. Je me suis fait une promesse de ne pas passer une deuxième fois en CDD. Moi j'aime bien tenir mes paroles. À part si tu me mets une MBO parce que je ne suis pas allé en cours, vas-y, fais-le. Mais je ne veux plus aller en CDD pour des petites conneries. Surtout que la fille c'était une embrouille de merde. En plus c'était une petite, une gamine. Je l'ai vue en face de moi, je leur ai dit que je savais me contrôler, mais si la personne est en face de moi je sais que je ne vais pas me contrôler. Elle va me faire un jeu de regard. Moi je suis comme ça, je vais lui rentrer dedans direct. Quand je suis toute seule, dans ma cellule, je sais me canaliser. Donc il ne faut pas qu'ils me mettent avec elle, qu'elle me regarde mal ou qu'elle me lance une phrase bizarre, elle m'avait insulté ma mère alors qu'elle savait qu'elle n'allait pas sortir de la cellule. Je connais les filles comment elles sont. J'ai voulu me protéger. Au début je ne voulais pas trop en parler. Je me suis dit, je gère, je laisse passer. Mais quand il y a d'autres filles. Comme j'ai dit. Quand on est entre filles, voilà, elles aiment trop t'ambiancer. Donc j'ai pensé à tout ça. Mais je n'ai pas peur, je suis croyante je n'ai peur que de Dieu. Je n'ai pas peur d'une fille. Mais je leur en ai parlé, et je leur ai dit que je n'avais pas envie d'en parler, mais que j'en parle car je n'avais pas envie de me mettre dans la merde pour rien du tout. Je suis déjà assez dans la merde. Je veux qu'on me laisse tranquille. Tu me respectes, je te respecte. Mais c'est grâce à ma mère. J'écoute beaucoup ma mère. Et elle me l'avait dit au parloir. Et je lui avais dit que je ne faisais pas confiance aux éduc'. Il y a déjà des éducateurs qui m'ont trahi. Et moi je leur avais dit aux éducateurs que je ne leur faisais pas confiance. Ils ont parlé avec moi. Et j'ai beaucoup parlé avec ma mère, elle m'a beaucoup écrit. Mais à part les éduc', les surveillants et ma mère, j'ai qui d'autre ? Personne. Donc... »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

Après avoir « perdu confiance en les éducateurs », Yasmine s'engage de nouveau dans l'accompagnement. Il est intéressant de noter le travail qu'elle fait sur elle-même, notamment avec sa mère. La mineure revient avec réflexivité sur sa situation, fait le bilan et se découvre assez isolée. Elle souhaite également en finir avec la justice, avec l'accompagnement. Elle est prête à rompre avec certains de ses principes, par exemple ne pas répondre aux provocations d'une autre mineure, ce qu'elle aurait fait dans d'autres circonstances, ceci pour accéder à une situation plus favorable.

B. Se projeter : entre espoir et fatalisme

Au cours de leur séjour en établissements, les mineurs se projettent vers l'extérieur en pensant à leur avenir et à la fin de leur placement ou de leur détention. Le projet est ici présenté comme il est défini par les mineurs, prenant en compte leurs espoirs et leurs souhaits, leur volonté immédiate de quitter l'établissement, mais également leur aspiration quant à la suite de leur parcours. L'extérieur apparaît souvent comme lointain et éloigné, et la sortie peut être, à ce titre, angoissante. L'isolement des mineurs avec le monde extérieur entraîne un sentiment

de déconnexion et d'éloignement, comme cela est perceptible dans l'extrait d'entretien suivant.

« Ça fait bizarre de sortir de prison. De voir comment les choses changent à l'extérieur. Pendant que toi, t'es là, enfermé. En sortant du CEF, j'ai été choqué de voir comme les choses avaient changé. C'est fou. Ça fait limite peur. Tu retournes dans le monde des vivants. Même à Mac Do il y a des nouveaux sandwiches et des nouvelles sauces. Dehors le monde, il t'attend pas, il suit son cours. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

Ce sentiment d'éloignement, présenté avec humour par Karim, va de pair avec des inquiétudes vis-à-vis de la sortie. Les mineurs ont généralement des projets pour l'avenir, et peuvent exprimer leurs espoirs.

« Moi je vais commencer à faire des stages, je vais essayer pour voir si ça se passe bien. Moi j'ai mis que je voulais faire dans la vente. J'ai vendu du *shit* toute ma vie et je pense que la vente, ça me convient. Je connais des techniques pour parler aux clients tu vois. »

Malik, 17 ans, placé au CEF

« Après le CEF, je fais une formation. J'espère en trouver une. Ce n'est pas le plus simple. Si je trouve une formation après je m'engage et je tiens la ligne droite. Après est-ce que ça va se passer comme ça. On ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. »

Pierre, 16 ans, placé au CEF

Les mineurs se positionnent différemment face à l'idée de sortir de la délinquance. Certains envisagent de renoncer à une carrière délinquante, tandis que d'autres projettent de la poursuivre. Certains mineurs voient le milieu fermé comme un tournant de leur carrière, comme le définissait Everett Hughes⁴⁶. On perçoit chez certains mineurs, une conscientisation, première étape d'une sortie de délinquance identifiée par Marwan Mohammed⁴⁷. Cela traduit une grande lucidité à saisir les tenants et aboutissants de leur situation. Les mineurs restent tout de même assez fatalistes sur leur avenir, notamment du fait de leur situation judiciaire.

« Ce que je voudrais vraiment, c'est trouver un travail, trouver un logement, et puis voilà. Arrêter les conneries. Attendre mon jugement. Enfin mes jugements qui me rattrapent. Donc c'est chaud pour moi quand même, c'est pas demain que j'en sortirai de cette merde. »

Ismaël, 17 ans, placé au CEF

« Je me dis qu'il ne faut pas rêver, je me dis que maximum je vais faire deux ans. Parce que le mandat de dépôt d'un an est renouvelable une fois. C'est long, rien qu'un an c'est long. Il y a beaucoup de choses qui se passent en un an. Même en deux mois. Les deux mois que j'ai faits, il y a beaucoup de choses qui se sont passées. Tu as le temps de

⁴⁶ Everett C. Hughes, *Le regard sociologique. Recueil de textes traduits et présentés par Jean-Michel Chapoulie, op. cit.*

⁴⁷ Marwan Mohammed, *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte, 2012.

réfléchir derrière tes barreaux. Sur ton lit, devant la télé, sous la douche. Tu as le temps de réfléchir. Dehors le monde il suit son cours. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

« J'attends des jugements et après... Si seulement c'était fini. Soit je prends du ferme⁴⁸, soit je prends du sursis. La mise à l'épreuve peut durer cinq ans. Ce n'est pas comme ça que ça marche (claquement de doigts). Quand tu as fait des conneries, ça met longtemps à les réparer. Donc ça dépend quel jugement. J'en n'ai pas qu'un. J'en ai trois encore à faire. »

Ismaël, 17 ans, placé au CEF

La suite de l'accompagnement est anticipée par les mineurs, et pour un certain nombre, elle est en rapport avec l'institution judiciaire. L'enfermement en cours n'est alors qu'une étape dans un parcours socio-judiciaire qui risque probablement de s'allonger. Les mineurs anticipent une *peine après la peine*⁴⁹, et un retour après une période d'enfermement.

C. Construire un projet négocié

Les mineurs sont invités à préparer la période après-enfermement, par l'élaboration d'un projet de sortie, en lien avec les intervenants. En CEF comme en EPM, les mineurs ont des éducateurs référents, avec qui ils ont des entretiens individuels réguliers, durant lesquels ils travaillent sur leur situation. Ces entretiens reviennent sur les actes commis, sur le comportement intra-muros et sur la préparation de la sortie.

L'idée de s'en sortir ne revêt pas la même signification du point de vue des mineurs et du point de vue de l'institution. Pour les mineurs, comme cela est présenté ci-dessus, dans la partie « Se projeter : entre espoir et fatalisme », il s'agit à la fois d'une volonté, à très court terme, de « payer leur dette » à la justice, selon leurs termes, et de reprendre une vie dont ils ont le contrôle ; tandis que pour l'institution, la sortie s'apparente à un projet éducatif en lien avec des exigences juridiques et judiciaires. Ces deux visions de la sortie se confrontent, mais s'influencent respectivement : les mineurs visent un projet cohérent avec leur situation judiciaire, tandis que les intervenants tentent de définir un projet auquel le mineur adhère, comme cela est décrit dans le chapitre 6.

⁴⁸ De la prison ferme.

⁴⁹ Loup Noali, « La peine après la peine », *Champ pénal*, vol. XIII, 2016.

1. Des projets variés

Des projets variés sont exprimés par les mineurs, comme le fait de rentrer au domicile, de reprendre une scolarité, de trouver un emploi. Ces espoirs se confrontent à leur situation judiciaire et à l'incertitude de cette dernière :

« Déjà à la sortie je veux rentrer chez moi, ça c'est le premier truc. Passer mon permis de conduire. Et commencer un CAP⁵⁰. Pour ensuite faire un Brevet professionnel dans la coiffure ou l'esthétique. Voilà. C'est quoi CAP, deux ans ? Franchement je les fais. Une fois que j'ai mon CAP je suis tranquille. Après je fais mon Brevet professionnel et je peux faire mon salon de coiffure, mon truc à moi. Et je suis ma patronne *zarma*⁵¹. C'est ce dont je rêve le plus. J'organise ça avec mes éduc' référents. La Conseillère d'orientation surtout. Elle va me trouver un stage pour le faire ici. De cinq jours, et j'ai demandé en esthétique, parce que j'ai déjà fait des stages là-dedans. Donc je connais comment ça se passe. Une fois qu'elle a trouvé le lieu de stage, que tout est cadré, elle fait la demande à la juge. Et je ne vois pas pourquoi la juge dirait non. Ce serait plus que cool. Avec la juge, tous les mois ils font des réunions et tout. Donc ça jouera en ma faveur. Moi je pense que d'ici décembre je saurai ma vraie date de sortie. Parce que là normalement je sors dans cinq mois normalement. Mais après il y a les remises de peine et beaucoup de choses qui vont se faire. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

« Mais c'est chaud aussi ! De sortir de la prison et de revenir ! J'espère que je ne vais pas déprimer. Mais si ça me déprime, ça ne sera pas plus de deux jours. Ouais. »

Yasmine, 16 ans, détenue à l'EPM

« J'étais interdit de (ville d'origine). Ca va j'ai eu l'interdiction, elle s'est enlevée. Mon comportement, j'ai fait des lettres à la juge, mon avocat et tout. Et là du coup ils ont demandé à ma synthèse un retour famille, un retour au domicile. Le lycée, tous les jours, et voilà. J'ai redoublé ma seconde. Normalement je voulais passer en première ES⁵². Je voudrais faire une première ES, terminal ES, après je verrais la fac. Les études c'est important. C'est ça qui m'a sauvé. Je me dis, "heureusement que j'ai l'école". Je n'aurais pas eu l'école je serai rentré en prison. »

Karim, 16 ans, placé au CEF

Yasmine est à la fois enthousiaste et fataliste lorsqu'elle pense à sa sortie et qu'elle explique ce qu'elle souhaiterait, ce dont elle « rêve », pour s'en sortir. Ce projet semble être un consensus entre la volonté de la mineure et l'avis du personnel éducatif, ce dernier tentant de proposer une solution susceptible d'être acceptée à la fois par le mineur et par le juge.

⁵⁰ Certificat d'aptitude professionnelle.

⁵¹ Littéralement « réclamer », prétendre » ou « affirmer » en arabe. Mot d'argot utilisé pour tourner en dérision un propos, pouvant se traduire par « genre ».

⁵² Première économique et sociale.

2. S'investir dans le projet de sortie

Le projet des mineurs s'adapte, par moments, à un projet de sortie. C'est notamment le cas de Lorenzo, qui souhaite poursuivre dans le domaine dans lequel il effectue un stage :

« Je suis en stage en cuisine au Don Camillo. Guide Michelin et tout. Là il m'a pris trois jours. Là je ne peux pas parce que le lundi il est fermé. Après j'y retourne trois jours. Mais si c'est possible, j'aimerais bien rester jusqu'à la fin de mon placement. Si c'est possible. J'adore la cuisine, mais je ne veux pas faire cuisinier plus tard. Pourtant j'adore faire à manger, mais je ne me vois pas faire ça dix ans. Je vais le faire deux, quatre ans puis ça va me gonfler. [...] Moi j'aimerais bien finir mon stage là-bas. Et après j'ai envie d'essayer un resto trois étoiles. J'ai envie d'essayer. C'est vraiment de la haute gastronomie. Pas un mois, mais trois, quatre jours. La directrice du CEF c'est une bonne amie de la cheffe du restaurant. Pourquoi pas. Qui ne tente rien n'a rien »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Il en va de même pour Mohammed, qui s'investit dans sa scolarité avec différents intervenants :

« J'ai un projet que je travaille avec l'éduc là. J'étais en terminale. J'ai eu mon BEP⁵³. J'allais passer le Bac⁵⁴ là. Donc si le projet il se fait c'est rescolarisation. Ils essayent de garder ma place. Avec les éducateurs et avec les profs. Mais je ne continue pas le programme. C'est la prison il ne faut pas s'attendre à des trucs... Il y en a qui ont arrêté en sixième. Là je suis en terminale. On ne peut pas s'adapter. Ils vont faire des cours de cinquième, quatrième, ou d'autre de seconde. Moi ça ne me donne pas envie de travailler, c'est trop facile. Mais dès que je reçois les rapports je me dis qu'il faut que je travaille, comme ça le juge il va voir que je veux. Individuellement ils y arrivent, ça tient la route un peu. Et en technique il n'y a rien. Pourtant technique j'étais fort. J'avais un bon niveau. Pour moi je m'en fous, je sais que je sais le faire. Je le fais pour la juge pour qu'elle voie. En plus mon projet c'est scolarisation. Si elle voit qu'au socio je ne fais rien, elle va se dire que je la prends pour une conne. Si un truc tout facile je ne le fais pas, qu'est-ce que je vais faire à l'école ? C'est pour ça, il faut réfléchir et faire les choses bien. Il faut être stratégique. Quand tu fais un truc, même si tu ne vois pas la conséquence tout de suite tu sais que ça va passer par le juge de toute façon. Quand tu as des bons rapports, tu ne le vois pas, mais ça passe par le juge. Quand tu as des mauvais rapports, quand tu vas au quartier disciplinaire, ça passe par le juge. Mais tu ne le vois pas toi. Tu te dis, "c'est bon je suis au quartier disciplinaire, tout le monde le sait, mais le juge ne le sait pas". Mais en fait le juge il sait tout. Mais quand tu crois qu'il t'a oublié. Il ne t'oublie pas. Il sait tout, il attend juste que tu gamberges bien dans ta tête, et après, il te pose les trucs, "tu avais oublié ? Ce jour-là t'es allé au quartier disciplinaire, tu ne travailles pas au socio, blablabla". Il te sort tout. Et c'est là que tu regrettes ce que tu as fait. C'est pour ça qu'il faut faire les trucs bien, réfléchir avant, tu fais tes trucs tranquille. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

⁵³ Brevet d'études professionnelles.

⁵⁴ Baccalauréat.

Si le projet de Mohammed est investi par ce dernier, c'est également pour anticiper la décision du juge, pour proposer une sortie favorable en adéquation avec sa situation judiciaire. Les mineurs expriment régulièrement le fait qu'ils définissent un projet pour le juge, avant de pouvoir sortir des établissements. Lorsque je leur ai demandé s'ils avaient un projet après leur séjour, il arrivait, régulièrement que les mineurs me demandent « le projet pour la juge ou le vrai projet ? ».

« Les entretiens éducatifs ça fait passer le temps aussi. Je travaille ma DML⁵⁵ surtout. Je commence à préparer, c'est pour dans deux mois. Mon mandat de dépôt est de un an, normalement c'est à la moitié qu'on fait une DML. Donc ça a plus de chances de marcher. Moi je n'ai jamais été connu des services de police, mon incarcération se passe très bien, je ne me suis jamais fait remarquer, je pense que ça peut passer. En plus le projet c'est scolarisation, les magistrats ils aiment bien ça. C'est mon éducateur qui m'a dit. Et d'autres jeunes qui m'ont conseillé aussi. Il y en a ce n'est pas la première fois qu'ils viennent là. Ils m'ont dit "on en a vu passer". Les magistrats en gros ils aiment bien la scolarisation. »

Mohammed, 16 ans, détenu à l'EPM

« Ici, il faut parler avec les éducateurs. Tu parles un peu avec eux tu vois, et après t'es tranquille, fini après. Tu fais tes activités, tu restes dans ton délire, tu regardes avec tes référents pour préparer tes jugements tes crimes et tout, parler avec les victimes, des trucs comme ça, comme ça tu t'en sors vite. Si tu dis "je m'en bats les couilles des victimes, nique sa mère et tout, c'est la merde", tu vas partir en prison. »

Lorenzo, 17 ans, placé au CEF

Les mineurs définissent ainsi un projet « pour le juge » ou « pour l'éducateur ». Pour ce faire, ils tentent de concilier un projet que les intervenants accepteraient, leur permettant d'avoir une situation leur paraissant la plus favorable, souvent à court terme. Pour les mineurs, il s'agit ainsi de « mettre des disquettes », ou encore de « passer crème », selon leurs termes :

« On sent à peu près celui qui vient ici juste parce que le juge a demandé de faire six mois et qui va ressortir et qui va recommencer. On sent ceux qui sortent les beaux discours. Ils appellent ça une "disquette". »

Lionel, éducateur au CEF

Les mineurs, à force d'évoluer dans ces établissements, comprennent les règles et comprennent ce que l'institution attend d'eux. Ils peuvent ainsi mentir et essayer de faire croire aux intervenants qu'ils ont tel ou tel projet, afin d'inverser les rapports de pouvoir. Mohammed tente de comprendre le fonctionnement des établissements et de la justice et appréhende notamment les liens entre les éducateurs et les juges. Les données d'enquête révèlent les capacités qu'ont les mineurs à répondre aux multiples injonctions, émanant à la fois du personnel pénitentiaire et de leurs pairs. On observe que la vie dans les murs est

⁵⁵ Demande de mise en liberté.

organisée par un ensemble d'exigences institutionnelles et par un besoin de se faire une place au sein d'un collectif. Certaines injonctions pouvant être contradictoires, les jeunes usent d'innombrables stratégies afin de respecter ces divers impératifs en détention.

On observe que le fonctionnement judiciaire est connu et compris. La majorité des mineurs maîtrisent les tenants et aboutissants de leurs « affaires ». Ils savent expliquer les mesures dans lesquelles ils évoluent et connaissent le fonctionnement et les caractéristiques juridiques des établissements dans lesquels ils sont placés ou incarcérés. De la même façon, les grandes tendances professionnelles et les réputations des métiers sont connues. Enfin, au-delà d'une maîtrise technique et d'une capacité d'apprentissage, les mineurs s'attachent à déceler les failles des institutions. En guise d'anecdote, ils peuvent se revendiquer comme des « couteaux suisses », capables de s'adapter et d'évoluer dans n'importe quel milieu, aussi contraint soit-il. Ces capacités d'adaptation sont inégalement réparties. Il est évident que chaque mineur ne compose pas avec les mêmes capitaux sociaux et que ces capacités varient selon le sujet. Cependant, nous affirmons que chaque mineur compose avec des difficultés et des capacités, et que les capacités dépendent de la personne, des interactions avec autrui, mais aussi de l'environnement matériel et spatial. Elles se forgent en situation.

En conclusion

Tous ces constats témoignent d'une rationalité de l'individu qui pense le monde social dans lequel il évolue, dans lequel il est acteur. Ils veulent « s'en sortir » et saisissent les clefs qui leur sont offertes en négociant. Ce n'est pas pour autant que tous les mineurs sont équitablement armés pour se saisir de l'accompagnement et agir sur leur avenir judiciaire. On observe des inégalités entre des mineurs qui ont les aptitudes nécessaires, et d'autres mineurs plus isolés. La question de ce qu'est le « choix » pour les mineurs, se pose également : un choix contraint par des conditions structurelles, mais à l'aide duquel le mineur s'affirme individuellement.

Le rapport des mineurs avec la sortie est lié à leur relation à l'espace tout comme leur relation au temps, un temps incertain en EPM, dont la durée moyenne d'incarcération est courte, et un temps long en CEF, où les placements de six mois sont davantage propices à la préparation à la sortie. L'extérieur est projeté en milieu fermé, il est une perspective future permettant aux mineurs d'anticiper et aux intervenants de préparer la suite de l'accompagnement.

Conclusion du chapitre 7

Les établissements fermés pour mineurs sont des institutions totalisantes, dans lesquelles toutes les actions et interactions sont contrôlées. Elles n'offrent que des possibilités réduites d'interactions, correspondant à un nouvel ordre social pour les mineurs. Pour autant, les institutions n'exercent pas un contrôle total. Les mineurs conservent des marges de manoeuvre, usent de stratégies informelles, facilitant leur vie intra-muros et leur permettant d'agir, à des degrés divers, sur leur situation et leur parcours socio-judiciaire.

Ces adaptations mettent en lumière l'existence d'un ordre négocié auquel les mineurs participent activement. Ils interagissent avec l'extérieur de manière clandestine, trouvent des espaces intermédiaires dans les murs, grâce auxquels ils peuvent sortir symboliquement de l'institution et importent intra-muros leurs cadres de référence extérieurs. La porosité des murs témoigne de l'influence de l'extérieur sur l'enfermement.

Au-delà de ces pratiques, les mineurs semblent avoir une connaissance fine du cadre juridique et des conditions dans lesquels leur accompagnement se déroule. Ils comprennent et interprètent les règles en vigueur, et agissent en conséquence. En ce sens, ils entretiennent un rapport négocié avec les intervenants, ils comprennent ce qui est interdit, et ce qui est acceptable bien au-delà des règles prescrites. Comme le dit un camarade d'Antoine Doinel dans le film *Les 400 coups*, alors placé dans un Centre d'observation pour jeunes délinquants, « ici, c'est pas interdit de s'évader, c'est interdit de se faire prendre⁵⁶ ». En CEF et en EPM, il existe également un écart entre l'interdiction et son application, en situation, dans les établissements. Si des normes et des règles prescrites existent, les mineurs peuvent s'en défaire, à condition de le faire clandestinement, dans un contexte en place ou selon un système de règles tacites.

⁵⁶ *Les quatre cents coups*, film de François Truffaut, SEDIF, 1959.

Conclusion de la partie II

Placer, décroisonner, sortir, tels sont les trois aspects des établissements fermés analysés dans cette seconde partie. Le rapport à l'extérieur est saisissable à travers tout un ensemble de processus créant un *continuum* entre l'intra et l'extra-muros. Le milieu fermé est tourné vers l'extérieur. Il s'inscrit à la fois dans les trajectoires et les expériences des mineurs ; et dans un contexte judiciaire, éducatif et institutionnel particulier.

Les trajectoires présentées permettent de saisir le lien entre le mineur et le monde judiciaire en amont de leur placement et incarcération. Les mineurs évoluent dans des mondes sociaux où les illégalismes sont fréquents en amont de leurs placements ou incarcérations et s'inscrivent à la fois dans des carrières déviantes et des carrières judiciaires. Le point central tient au fait que la décision judiciaire et les parcours des mineurs participent d'un seul et même processus. Les mineurs sont ancrés dans des carrières déviantes en même temps que l'institution met en place des mesures adaptées à leur personnalité et leur situation, créant de ce fait un *continuum*¹ entre l'intérieur et l'extérieur, une continuité entre l'environnement et le milieu fermé². Les logiques sociales dans lesquelles s'inscrivent les mineurs en amont de l'enfermement ont influencé la nature du parcours judiciaire. En aval, l'impact de l'institution fermée sur le mineur laisse des traces indélébiles et qui ont un impact sur un projet de vie. Par un phénomène de subjectivation et un effet de prophétie auto-réalisatrice, les mineurs s'enracinent dans des carrières déviantes à l'issue de périodes d'enfermement. Le fait de soumettre un individu à une ségrégation prolongée a nécessairement sur lui un effet dépersonnalisant et désocialisant. Ce constat va dans le sens de la distinction faite par Michel Foucault entre illégalisme et délinquance. « La prison, ce n'est donc pas l'instrument que le droit pénal s'est donné pour lutter contre les illégalismes ; la prison, elle a été un instrument pour réaménager le champ des illégalismes, pour redistribuer l'économie des illégalismes, pour produire une certaine forme d'illégalisme professionnel, la délinquance, qui allait d'une part peser sur les illégalismes populaires, et d'autre part servir d'instrument à l'illégalisme de

¹ Loïc Wacquant utilise l'expression pour décrire la continuités entre l'intérieur et l'extérieur des prisons américaine. Dans un article, il avance que l'institution judiciaire se focalise sur une population de jeunes hommes noirs déjà exclus du marché du travail, créant de fait un continuum entre les quartiers défavorisés et la prison : Loïc Wacquant, *loc. cit.*).

² Idée présente dans l'ouvrage *Emprise* de Fabrice Fernandez, où l'auteur pointe une continuité entre l'expérience de la rue et celle de la prison dans les parcours de personnes usagères de drogues : Fabrice Fernandez, *Emprises. Drogues, errance, prison : figures d'une expérience totale*, Paris, Larquier, 2010.

la classe au pouvoir. La prison n'est donc pas un inhibiteur de délinquance ou d'illégalisme, c'est un redistributeur d'illégalisme³ ».

Par ailleurs, les intervenants entretiennent un rapport à l'extérieur par le développement d'un accompagnement extra-muros, et par des sorties physiques et symboliques de l'institution. Le lien entre l'intérieur et l'extérieur, entretenu par les intervenants, a une visée éducative et pédagogique. Par une extension d'un *archipel socio-pénal*⁴ ou une extension du filet pénal, l'accompagnement par-delà les murs est prolongé, élargissant le périmètre du contrôle et de l'emprise. Les interventions hors les murs, les sorties physiques et les adaptations intra-muros, peuvent engendrer une emprise de l'institution au-delà d'un contrôle strict des corps. Le décroissement de l'institution vise à alléger la contrainte et à rendre les mineurs acteurs de l'accompagnement. Pour ce faire, les intervenants reconstruisent le sens qu'ils donnent à l'action, notamment pour construire une micro-politique d'adhésion des mineurs à la contrainte. Le terme de *micro-politique* renvoie à l'idée d'une application d'un pouvoir institutionnel à une petite échelle, comme le définissaient Félix Guattari et Gilles Deleuze⁵. Ce terme est également à mettre en lien avec celui de *micro-pouvoir* de Michel Foucault⁶ : une domination de l'institution par des moyens dispersés et normatifs. Visant à « humaniser » et à individualiser les placements et incarcérations, le décroissement aurait tendance à renforcer à la fois l'emprise et le pouvoir de l'institution sur les mineurs.

Du point de vue des mineurs, le rapport à l'extérieur est également significatif. Ils ont des interactions hors les murs et adaptent l'ordre intra-muros de diverses manières, notamment par de multiples négociations, par l'importation de leur cadre de référence et par une anticipation de la sortie. Les mineurs entretiennent un rapport négocié à l'institution. Ils trouvent des moyens pour rendre leurs incarcérations et placements avantageux malgré un cadre contraignant et une surveillance importante. Ils influencent le travail des intervenants, détournent les espaces à leur avantage et s'engagent dans des projets de sortie. Dès lors, ils peuvent devenir auteurs de leur vie et de leur parcours, bien qu'à une échelle moindre. Leurs agissements apparaissent davantage comme de stratégies de survie que comme un renversement du pouvoir.

³ Michel Foucault, « Les mesures alternatives à l'emprisonnement. Conférence à l'Université de Montréal », *Les Cahiers d'action juridique*, n° 73, 1976. Cité dans : François Boullant, *Michel Foucault et les prisons*, Paris, PUF, 2003.

⁴ Dans le modèle de l'archipel pénal de Foucault : Michel Foucault, *op. cit.*

⁵ Félix Guattari et Gilles Deleuze, *Capitalisme et schizophrénie 2. Mille plateaux*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1980.

⁶ Michel Foucault, *op. cit.*

Conclusion générale

Le titre de la thèse, *en dedans et au-dehors*, invite à explorer la dimension concrète de l'enfermement tout autant que sa dimension plus abstraite et symbolique. La division de l'espace entre intérieur et extérieur est considérée, dans ce travail, d'un point de vue spatial, mais également sous un angle poétique et imaginaire. Cette approche est inspirée de la phénoménologie de l'imaginaire de Gaston Bachelard¹, qui invite à considérer la dialectique du dedans et du dehors dans le sens d'une spatialisation du rapport au monde, au-delà d'une vision purement géographique. Dans les établissements étudiés, les intervenants et les mineurs entretiennent à la fois un rapport tangible et abstrait aux espaces, dans la mesure où ces derniers ont une dimension symbolique prégnante. La lecture des rapports sociaux sous l'angle de cette dialectique, par une spatialisation de la pensée, permet de rendre compte des expériences effectives et inefficaces d'une institution fermée, ainsi que des éléments de continuité entre ces deux formes d'expériences.

L'expression *en dedans et au-dehors* montre également le caractère ambivalent, incertain et hésitant de l'institution, qui se traduit par des orientations et injonctions paradoxales. L'action de l'institution comme les pratiques des acteurs sont faites de contradictions : entre surveillance et liberté, emprise et responsabilisation, traitement impartial et individualisation, etc. Le prisme de l'*ambivalence*, proposé par Robert Merton et Elinor Barber², permet de mettre à jour ces dynamiques paradoxales. Utilisée par les auteurs pour rendre compte de la coexistence de normes incompatibles, l'ambivalence s'applique aux rôles et aux statuts sociaux dans le cadre d'une relation à caractère professionnel. Dans les établissements étudiés, l'ambivalence caractérise les structures sociales du milieu fermé et les expériences faites de l'institution par les mineurs comme par les intervenants.

Les principes de contrainte et d'éducation sont au centre de l'intervention. Pour respecter ces principes, l'institution propose un accompagnement reposant sur des logiques paradoxales. En effet, elle est à la fois fermée et ouverte ; visant à éloigner les mineurs de leur milieu propre tout en travaillant sur leur environnement. La contrainte implique la création d'un lieu isolé de la cité ; la réinsertion, un retour au sein cette dernière. Les espaces de l'enfermement et la nature de l'organisation sont ainsi pensés dans l'idée d'isoler les mineurs tout en multipliant les interventions par-delà les murs en vue d'une réinsertion. Ce double objectif crée un lieu résolument fermé tout autant qu'un lieu tourné vers l'extérieur.

Dans le même temps, les intervenants comme les mineurs entretiennent des rapports ambigus à l'institution et oscillent entre une participation active à un projet institutionnel et une

¹ Gaston Bachelard, *op. cit.*

² Robert K. Merton, *Sociological ambivalence and other essays, op. cit.*

défiance envers ce dernier. Cette tension est liée à des normes et des contre-normes contradictoires³ qui s'appliquent aux acteurs : des normes latentes et des normes tacites. L'action est ainsi dirigée vers des objectifs qui peuvent être conformes ou opposés au modèle institutionnel ou encore propres à certains mondes sociaux qui ne sont pas directement dépendants de l'institution. En conséquence, le quotidien en établissement est contraint, mais propice à des adaptations et des négociations de part et d'autre.

Ce travail analyse une forme de traitement institutionnel des illégalismes au prisme des expériences institutionnelles des acteurs. Les relations entre intervenants socio-éducatifs et mineurs sont étudiées en tant qu'expérience commune dans le cadre de pratiques professionnelles et d'un espace contraint. L'analyse sociologique révèle les tensions entre l'intérieur et l'extérieur des établissements, au sens physique comme symbolique, qui président aux vécus des acteurs du milieu fermé. L'objectif coercitif et l'objectif éducatif des institutions sont simultanément appliqués dans les établissements, créant une emprise forte sur les sujets en même temps que de nombreuses opportunités de négociations. Le maintien du lien à l'extérieur, l'individualisation de l'accompagnement, l'autonomie et la responsabilisation des mineurs sont au centre des interventions. Cela vise à alléger l'enfermement, à favoriser une continuité dans les parcours des mineurs et une continuité entre l'intérieur et l'extérieur. Néanmoins, les résultats de l'enquête montrent que ce processus ne réduit guère la coercition. Il peut même créer une forme de contrôle opérant également extra-muros ; sur les esprits, les biographies, et l'environnement des mineurs. Les établissements fermés pour mineurs apparaissent ainsi comme un niveau local d'un contrôle social particulier, propre au traitement des illégalismes juvéniles.

De l'emprise à la négociation

Au fil de la thèse, il apparaît que des contraintes s'imposent aux acteurs de la justice des mineurs, mais que ces derniers œuvrent continuellement à les dépasser. Les intervenants et les mineurs se confrontent à des normes professionnelles et des normes propres aux mondes juvéniles, empreintes de morales diverses. Pour autant, ils peuvent s'en extraire de différentes manières. Paradoxalement, un phénomène d'*emprise* sur les sujets s'accompagne d'un processus de *négociation* de l'ordre éducatif. Ces deux termes, le premier propre à l'analyse

³ *Ibid.*, p. 17.

d'Erving Goffman⁴, le second à la sociologie d'Anselm Strauss⁵, mettent à jour les logiques ambivalentes entourant l'enfermement.

Le milieu fermé apparaît comme une institution totalisante, dans laquelle toutes les actions et interactions sont contrôlées. Elle n'offre que des possibilités réduites d'interactions, correspondant à un nouvel ordre social pour les détenus. Il se forme un monde au sein du milieu fermé, constitué des liens entre détenus, mais aussi entre les détenus et les intervenants. On appréhende, dans ce travail, les difficultés d'une intervention socio-éducative dans les murs. L'accompagnement est soumis à des injonctions institutionnelles et professionnelles et à une organisation formelle de l'activité. Des segments variés de l'intervention sont porteurs de normes et de morales propres à des appartenances institutionnelles, à des corps professionnels, et à des groupes de travail formés intra-muros. Pour les mineurs, les contraintes institutionnelles sont également nombreuses. Le quotidien est rythmé par une multitude d'activités et d'interventions. L'enfermement apparaît comme une épreuve individuelle et collective. Les mineurs font l'expérience d'une institution totalisante et omniprésente, d'un accompagnement socio-éducatif intensif et d'une cohabitation forcée avec d'autres jeunes. L'emprise de l'institution s'applique sur les intervenants comme sur les mineurs. De plus, les dimensions morales et symboliques sont prégnantes en milieu fermé. Les acteurs ont des sentiments d'appartenance à des univers symboliques de référence. Ces univers sont porteurs de morales auxquelles les intervenants et les mineurs croient. Ils accordent une grande importance à ces valeurs morales et agissent en fonction des univers symboliques que ces derniers mobilisent. Cette croyance en des valeurs morales peut être qualifiée d'*esprit de sérieux*⁶, comme le définit Jean-Paul Sartre : une tendance à considérer que la morale existe en soi. Les acteurs de l'enfermement sont ainsi soumis à des structures collectives contraignantes qui influencent leur pratique.

Par ailleurs, il apparaît que les contraintes institutionnelles et collectives sont abondamment contournées et qu'il existe un véritable *ordre négocié* auquel tous les acteurs de l'enfermement participent activement. Les mineurs comme les intervenants vont chercher à sortir de l'institution, au sens propre comme au figuré, pour créer des espaces annexes, et s'extraire des contraintes du milieu fermé. Ils transforment leur pratique, transgressent les normes institutionnelles en situation, ce que s'apparente à ce que Norbert Alter nomme des *innovations ordinaires*⁷. L'analyse témoigne des ressources des personnes, de leur capacité à

⁴ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit.

⁵ Anselm L. Strauss, *La trame de la négociation. Sociologie quantitative et interactionniste*, op. cit.

⁶ Jean-Paul Sartre, *L'Être et le Néant*, Paris, Gallimard, 1943.

⁷ Norbert Alter, *L'innovation ordinaire*, Paris, PUF, 2000.

s'exprimer, à argumenter, à se présenter, à construire des catégories, à penser leur quotidien, à se justifier et à comprendre leur situation. À travers les situations décrites, on perçoit les ressources et les marges de manœuvre des personnes. Les intervenants s'organisent collectivement et questionnent perpétuellement leur intervention. En outre, ils déplacent le cadre de l'intervention et contournent les contraintes institutionnelles s'imposant à eux. De leur côté, les mineurs savent détourner l'attention pour tromper, transgresser et agir individuellement et collectivement. Il existe un véritable ordre carcéral négocié auquel tout le monde participe activement.

On peut considérer que les institutions n'exercent pas un contrôle total. Les deux établissements étudiés apparaissent comme des lieux à l'écart, dans lesquels une vie isolée se développe, et des lieux dans lesquels les acteurs interagissant avec le monde extérieur de multiples façons. Le travail des intervenants et le vécu de l'enfermement par les mineurs sont révélateurs de cette double dimension. Les pratiques des intervenants sociaux prennent place dans un milieu fermé visant à préparer la sortie et dans un univers contraint duquel il faut parfois s'extraire. De même, la vie intra-muros des mineurs placés ou incarcérés est soumise à une surveillance pouvant être contournée. S'opère tout un ensemble d'*adaptations secondaires*, pour reprendre les termes d'Erving Goffman⁸, permettant d'aménager le cadre de l'intervention et de rendre le quotidien moins rigide et plus supportable. Les intervenants ajustent les règles pour qu'elles répondent davantage aux besoins des pratiques professionnelles et soient plus adaptées à la réalité du quotidien. La vie *intra-muros* est négociée par les mineurs et les professionnels pour répondre aux multiples exigences et injonctions carcérales. Les acteurs ont des marges de manœuvre et des capacités propres et usent d'innombrables stratégies afin de respecter les exigences de la détention. Les mineurs comme les intervenants vont chercher à sortir de l'institution, au sens propre comme au figuré, pour créer des espaces annexes, pour s'extraire d'un milieu fermé. Dans ce travail, tous ces acteurs sont considérés comme des individus pensants : des intervenants qui s'investissent avec sensibilité et engagement dans la prise en charge des mineurs ; et des jeunes qui se saisissent de leurs placements et incarcérations.

L'institution semble fonctionner lorsqu'elle est en mesure d'établir un équilibre « instable et provisoire, entre les axes ambivalents qui la caractérisent⁹ ». Ainsi, les principes d'éducation et de contrainte sont simultanément appliqués. L'action peut osciller d'une direction à l'autre, sans qu'aucun principe ne soit totalement absent et ne prenne le dessus sur l'autre. Ces

⁸ Erving Goffman, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit.

⁹ Anna Rita Calabrò, « Rigionieri dell'ambivalenza. Sulla carcerazione minorile », *Quaderni di Sociologia*, n° 22, 2000, p. 7-30 [traduit depuis l'italien].

dynamiques ambivalentes ont une incidence forte sur la relation entre les intervenants professionnels et les mineurs placés ou détenus. La vie dans les murs est organisée par un ensemble de règles tacites. Ces mécanismes de négociation permettent, *in fine*, une stabilisation des relations et l'émergence d'un système de *régulation sociale*¹⁰. La négociation se définit comme un processus attaché aux expériences communes et aux organisations sociales, permettant que les relations soient préservées et qu'un ordre local soit stabilisé. De ces négociations émergent des morales partagées entre les intervenants et les mineurs. Les uns influencent les autres et tendent à mobiliser des univers symboliques de référence communs. Les pratiques des acteurs sont situationnelles et grandement influencées par un ordre social local et des interactions symboliques entre acteurs. Il apparaît que ces tendances peuvent influencer le développement de pratiques informelles reposant sur des règles tacites et des arrangements entre acteurs.

Un *continuum* entre l'intérieur et l'extérieur

À un autre niveau d'analyse, ce travail révèle les tensions entre l'intérieur et l'extérieur des établissements. Les environnements institutionnel et social les entourant ont des dimensions intra-muros et extra-muros. Le lien entre la prison et la cité est perceptible dans les parcours des jeunes rencontrés et dans le processus judiciaire propres à la justice des mineurs. Par ailleurs, les intervenants comme les mineurs semblent faire l'expérience d'une institution isolée dans laquelle les interactions avec l'extérieur sont possibles. Afin de saisir ces processus, l'analyse se focalise sur les éléments de continuité perceptibles à la fois dans leur dimension temporelle et biographique et dans la dimension spatiale de l'enfermement. Tout au long de la thèse, un *continuum* apparaît, notamment entre les carrières déviantes et les carrières judiciaires des mineurs, entre l'intervention hors les murs et l'accompagnement, entre l'isolement des mineurs avec la société et les multiples interactions qu'ils entretiennent avec cette dernière. Le quotidien de l'enfermement apparaît également comme une continuité de mondes sociaux déviants auxquels les mineurs appartiennent en dehors des établissements.

L'analyse des parcours des mineurs dévoile les effets de continuité entre leurs trajectoires de vie et leurs trajectoires judiciaires. Les mineurs sont soumis à des logiques sociales en amont de leur placement ou incarcération. Ils s'inscrivent dans des mondes sociaux où la perpétuation d'infractions est de mise. Le traitement de ces illégalismes par l'institution judiciaire laisse entrevoir un processus de décision particulier, portant une attention aux éléments de parcours et à l'environnement des mineurs. Ce fonctionnement prévoit que les

¹⁰ Jean-Daniel Reynaud, *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1989.

mineurs déjà connus par la justice soient plus lourdement condamnés. En conséquence, les parcours des mineurs s'apparentent à des spirales judiciaires. Par un effet d'accumulation des « affaires », leurs possibilités de sortir d'un parcours judiciaire se voient limitées à mesure qu'ils font l'expérience d'un accompagnement sociojudiciaire continu. Dans le même temps, les mineurs ont une lecture à la fois lucide et fataliste de leur parcours. Les différents témoignages laissent entrevoir un effet de prophétie auto-réalisatrice : les mineurs limitent eux-mêmes leur propre destin et voient leur avenir judiciaire comme inéluctable. C'est dans cette perspective que la notion de *carrière* est éclairante, dans la mesure où elle permet de saisir l'évolution des mineurs au fil des années. Les mineurs évoluent dans des carrières déviantes et des carrières judiciaires, se confrontent à des situations objectives et développent un rapport subjectif à leur parcours. Des conditions structurelles s'imposent tout au long des parcours. Les sociabilités des mineurs et leurs inscriptions dans des mondes sociaux faits de représentations symboliques particulière, influencent grandement leurs actions et leurs choix.

La nature de l'accompagnement est également éclairante pour saisir les éléments de continuité dans l'accompagnement. Les mineurs sont accompagnés dans les établissements tout comme à l'extérieur, dans le cadre du milieu ouvert. Une multitude d'interventions vise à préparer la sortie et un retour du mineur dans son environnement familial. À ce titre, l'accompagnement apparaît décloisonné. Les intervenants accompagnent les mineurs à l'extérieur et sont en relation étroite avec les familles des mineurs et avec d'autres acteurs en dehors des établissements. En conséquence, un débordement de l'emprise¹¹ est à l'œuvre, par un élargissement de l'accompagnement et une continuité du suivi. Le dossier éducatif et judiciaire des mineurs symbolise ce processus d'extension de la contrainte bien au-delà du milieu fermé. Dans le même temps, l'accompagnement des mineurs dans les murs laisse entrevoir des logiques de négociation. Les intervenants œuvrent régulièrement à défaire un cadre institutionnel au moyen d'espaces intermédiaires. Ils reconstruisent le sens qu'ils donnent à l'accompagnement, notamment pour construire une *micro-politique*¹² d'adhésion des mineurs à la contrainte. Les pratiques informelles des intervenants visent à responsabiliser les mineurs et à les rendre « acteurs de leur prise en charge », selon les termes mobilisés par les agents eux-mêmes. Elles peuvent, cependant, estomper les contours entre une action formelle relevant de l'institution et une action plus informelle.

¹¹ Megan L. Comfort, « In the tube at San Quentin. The “secondary prisonization” of women visiting inmates », *Journal of Contemporary Ethnography*, n° 1, 2003, p. 77–107. Cité dans : Darley, Mathilde, Lancelevee, Camille et Michalon, Bénédicte, « Où sont les murs ? Penser l'enfermement en sciences sociales », *Cultures & Conflits*, n° 90, 2013.

¹² Michel Foucault, *op. cit.*

Du point de vue des mineurs, leur expérience dans les murs apparaît comme la continuité d'un parcours et de logiques sociales. Les mineurs interagissent avec le monde extérieur de diverses manières. Au moyen de pratiques clandestines, ils défont les frontières du milieu fermé. Ils contournent la discipline et s'approprient des espaces de l'enfermement. De la sorte, ils peuvent importer, dans les murs, des univers symboliques de référence auxquels ils se sentent appartenir. Le milieu fermé apparaît ainsi comme une continuité de mondes sociaux auxquels les mineurs appartiennent en dehors des établissements. Dans le même temps, le rapport des mineurs à la sortie est particulier. Ils anticipent la fin de leur prise en charge dans le cadre d'un projet proposé aux juges. Les mineurs font l'expérience d'un accompagnement social qui les invite à raconter leur parcours et cherche à les rendre acteurs de leur placement ou incarcération. *In fine*, ces sollicitations amènent les mineurs à participer à leur accompagnement, selon un processus de négociation. Il apparaît que les mineurs construisent un projet à l'articulation d'une volonté personnelle de sortir des établissements et des exigences éducatives et judiciaires qui s'imposent à eux. À ce titre, la sollicitation des mineurs dans la définition d'un « projet de sortie », comme il est nommé dans les établissements mêmes, est révélatrice du rapport qu'entretiennent les mineurs à l'accompagnement. Ces constats permettent de saisir l'influence de l'institution sur l'avenir des mineurs et l'emprise institutionnelle sur leurs biographies.

L'étude des établissements au prisme de l'expérience met à jour de nombreux éléments propres à une continuité temporelle et spatiale. Les parcours des mineurs, en amont et en aval de l'enfermement, sont soumis à des logiques structurelles et conjoncturelles ayant une influence sur les biographies des mineurs. Ces logiques offrent des clefs de compréhension quant à l'ancrage des mineurs dans des carrières déviantes et des carrières judiciaires. Par ailleurs, un *continuum* dedans/dehors, ayant une dimension plus spatiale, est perceptible à la fois dans l'accompagnement socio-pénal et dans l'expérience que font les mineurs de l'enfermement. Il existe ainsi une continuité entre l'intérieur et l'extérieur dans les trajectoires et les rapports sociaux des mineurs. En témoignent la fragilité des frontières spatiales et la difficile identification de ce qui relève d'enjeux propres au milieu fermé, en comparaison à des enjeux sociaux et institutionnels plus larges. Les intervenants comme les mineurs agissent en fonction d'un contexte institutionnel donné, mais sont tout autant influencés par des logiques sociales extrinsèques ayant une influence sur les usages et les pratiques sociales.

Tous ces constats posent des questions relatives aux conséquences des politiques pénales actuelles à destination des mineurs, notamment celles à l'origine de la création des CEF et des EPM. Les principes d'enfermement appliqués auraient tendance à rendre les frontières de l'institution poreuses et à accentuer à la fois certaines logiques professionnelles pour les

intervenants, et des sociabilités particulières entre mineurs. Les multiples négociations rendues possibles par un contexte institutionnel peuvent avoir tendance à favoriser l'importation dans les murs de logiques extrinsèques et à mobiliser des valeurs morales ou des univers de références issus des socialisations antérieures des acteurs.

Décloisonnement du milieu fermé et contrôle social

Les principes d'ouverture, de decloisonnement et de responsabilisation sont appliqués dans les deux établissements étudiés afin de créer une continuité dans l'accompagnement, de réduire la contrainte et d'impliquer les mineurs dans leur placement, leur détention et, plus généralement, leur parcours judiciaire. À cette fin, l'individualisation de la détention, l'autonomie et la responsabilisation des mineurs sont au centre des interventions. Ces processus posent des questions relatives aux effets, sur les personnes concernées, des politiques pénales récentes relatives à l'enfermement des mineurs. En invitant les mineurs à se responsabiliser, l'action éducative fait dominer une norme d'autonomie. Les mineurs font face à des épreuves de manière permanente lors de leur placement ou incarcération, auxquelles ils doivent souvent se confronter seuls. Ils sont une figure de *l'individu incertain*, décrit par Alain Ehrenberg¹³, devant assumer de nombreuses responsabilités, notamment relatives à leur avenir. Dans le même temps, l'individualisation de l'accompagnement a tendance à entraîner une emprise mentale de l'institution sur les mineurs, de manière continue dans leur parcours, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements. Cette omniprésence de l'institution dans tous les domaines de la vie sociale des mineurs, couplée à une injonction à l'autonomie, laisse entrevoir le caractère ambivalent de l'accompagnement socio-pénal des mineurs.

Le prolongement, par-delà les murs, de l'accompagnement comme de l'expérience de l'enfermement, ne fait pas disparaître la contrainte, mais s'insère au contraire dans un système de surveillance rendu possible par les *pratiques ordinaires*¹⁴ en place dans les établissements. Ces constats vont dans le sens de l'analyse de Michel Foucault, qui considère que le milieu fermé est seulement un degré d'un *système disciplinaire* plus large qu'il nomme un *archipel carcéral*. Le milieu fermé peut ainsi être pensé comme faisant partie intégrante d'un contrôle social plus général, incarné en dedans et au-dehors. Le processus de decloisonnement et d'ouverture du milieu fermé, parfois nommé « humanisation », apparaît comme une légitimation de l'enfermement et une continuité d'un contrôle social plus large. Les

¹³ Alain Ehrenberg, *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

¹⁴ Romuald Bodin, *Les métamorphoses du contrôle social*, Paris, La Dispute, 2012.

établissements fermés pour mineurs sont un des *instruments*¹⁵ d'une action publique plus générale.

Les processus de décloisonnement et d'individualisation qui caractérisent le milieu fermé sont une forme de contrôle social, reposant moins sur la contrainte et que sur des micro-politique d'adhésion des mineurs à un accompagnement socio-pénal. La nature de la surveillance, le prolongement de l'emprise par-delà les murs ou l'extension du filet pénal témoignent des effets contrastés des CEF et des EPM sur les trajectoires et les expériences des mineurs. Les résultats de l'enquête montrent que ce décloisonnement et cette responsabilisation peuvent favoriser l'émergence d'un contrôle social opérant sur les esprits des mineurs, sur leurs trajectoires, sur leur environnement extra-muros.

¹⁵ Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2005.

Bibliographie

- Abbott, Andrew, *The system of professions : An essay on the division of expert labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.
- , « Écologies liées : à propos du système des professions », dans Pierre-Michel Menger, *Les professions et leurs sociologies*, Paris, Éditions de la MSH, 2003.
- Alter, Norbert, *L'innovation ordinaire*, Paris, PUF, 2000.
- Avril, Christelle, Serre, Delphine et Cartier, Marie, *Enquêter sur le travail*, La Découverte, 2010.
- Bachelard, Gaston, *La poétique de l'espace*, Paris, PUF, 1957.
- Bacon, Francis, *Novum Organum*, Paris, PUF, 1986.
- Bailleau, Francis et Cartuyvels, Yves, *La justice pénale des mineurs en Europe. Entre modèle Welfare et inflexions néo-libérales*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Bailleau, Francis, Cartuyvels, Yves et De Fraene, Dominique, « La criminalisation des mineurs et le jeu des sanctions », *Déviance et Société*, n° 33, 2009.
- , « La justice pénale des mineurs et ses évolutions », *Déviance et Société*, n° 33, 2009.
- Bailleau, Francis et Milburn, Philip, « La protection judiciaire de la jeunesse à la croisée des chemins. Entre contrôle gestionnaire et pénalisation des mineurs », *Les cahiers de la justice*, n° 3, 2011, p. 37-49.
- Bastard, Benoit et Mouhanna, Christian, « La fonction fait-elle le juge ? Une approche sociologique de l'activité du juge des enfants », *Archives de politique criminelle*, n° 30, 2008.
- , *L'avenir du Juge des enfants. Éduquer duquer ou punir ?*, Toulouse, Éditions Érès, 2010.
- Baudouin, Jean-Marie, *Le Juge des enfants : punir ou protéger ?*, Paris, ESF, 1990.
- Beaud, Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, n° 35, 1996, p. 226-257.
- Becker, Howard S., *Outsiders. Studies in the sociology of deviance*, New York, The Free Press, 1963.
- , *Art worlds*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1982.
- , *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002.
- , *Écrire les sciences sociales*, Paris, Economica, 2004.
- , *La bonne focale*, Paris, La Découverte, 2016.

- Becker, Howard S., Geer, Blanche, Riesman, David et Weiss, Robert S., *Institutions and the person: Essays presented to Everett C. Hughes*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1968.
- Bellon, Laurence, « L'impartialité du juge des enfants. Juge des enfants, être ou ne pas être impartial ? », *Journal du droit des jeunes*, n° 10, 2012, p. 26-33.
- Bessin, Marc, « Conflits et ajustements professionnels dans la prise en charge sanitaire des détenus », dans Geneviève Cresson, *Coopérations, conflits et concurrences dans le système de santé*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2003.
- Bessin, Marc et Vuattoux, Arthur « Les rapports d'âge dans les pratiques judiciaires. L'expérience institutionnelle des jeunes filles confrontées à la justice », *Agora débats/jeunesses*, vol. 74, no. 3, 2016
- Blumer, Herbert, *Symbolic interactionism. Perspective and method*, New Jersey, Prentice-Hall, 1969.
- Bodin, Romuald, *Les métamorphoses du contrôle social*, Paris, La Dispute, 2012.
- Bony, Lucie, « De la prison, peut-on voir la ville ? Continuum carcéral et socialisation résidentielle », Paris, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, 2014.
- , « Sortir du continuum carcéral », *Mouvements*, vol. 88, n° 4, 2016.
- Bouagga, Yasmine, *Humaniser la peine*, Paris, PUR, 2015.
- Boullant, François, *Michel Foucault et les prisons*, Paris, PUF, 2003.
- Bourdieu, Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979.
- , *Le sens pratiques*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1980.
- Bourgois, Philippe, « Une nuit dans une "shooting gallery" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 94, 1992, p. 59-78.
- , *En quête de respect. Le crack à New York*, Paris, Le Seuil, 2000.
- Boussard, Valérie, Demazière, Didier et Milburn, Philip, *L'injonction au professionnalisme. Analyse d'une dynamique plurielle*, Paris, PUR, 2010.
- Bucher, Rue et Strauss, Anselm L., « Professions in Process », *American Journal of Sociology*, n° 4, 1961, p. 325-334.
- Burgess, Ernest W., « The Study of the Delinquent as a Person », *American Journal of Sociology*, n° 6, 1923, p. 657-680.
- Cadin, Loïc, Bender, Anne-Françoise et de Saint-Giniez, Véronique, *Les carrières nomades*, Paris, Vuibert, 2003.
- Calabrò, Anna Rita, « Rigionieri dell'ambivalenza. Sulla carcerazione minorile », *Quaderni di Sociologia*, n° 22, 2000, p. 7-30.

- Caradec, Vincent, « L'expérience sociale du vieillissement », *Idées économiques et sociales*, n° 3, 2009, p. 38-45.
- Carlier, Christian, *La prison aux champs*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1994.
- Caron, Jean-Claude, Stora-Lamarre, Annie et Yvorel, Jean-Jacques, *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIXe-XXe siècles)*, Besançon, PUF, 2008.
- Castel, Robert, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation », dans Jacques Donzelot, *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Esprit, 1991.
- , « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22, 1994.
- , *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- , *La Montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Le Seuil, 2009.
- Cefaï, Daniel, *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003.
- , *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010.
- , « Mondes sociaux Enquête sur un héritage de l'écologie humaine à Chicago », *SociologieS*, 2015.
- Champy, Florent, *Nouvelle théorie sociologique des professions*, Paris, PUF, 2011.
- , *La sociologie des professions*, Paris, PUF, 2012.
- Chantraine, Gilles, *De la sortie au retour. Caractéristiques socio-économiques et trajectoires des récidivistes de la maison d'arrêt de Loos-lez-Lille*, Lille, IFRESI, 1998.
- , « Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'inutile au monde contemporain », *Déviance et Société*, n° 4, 2003, p. 363-387.
- , *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, PUF, 2004.
- , *Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineur*, CESDIP, 2008.
- , *Les prisons pour mineurs. Controverses sociales, pratiques professionnelles et expériences de réclusion*, CLERSÉ, GIP Droit et Justice, 2011.
- Chantraine, Gilles et Sallée, Nicolas, « Éduquer et punir. Travail éducatif, sécurité et discipline en établissement pénitentiaire pour mineurs », *Revue française de sociologie*, n° 3, 2013, p. 437-464.
- Chantraine, Gilles, Scheer, David et Milhaud, Olivier, *Espace et surveillances en établissement pénitentiaire pour mineurs*, n° 1, 2012, p. 125-148.
- Chauvenet, Antoinette, Orlic, Françoise et Benguigui, Georges, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, 1994.

- Chauvenet, Antoinette, Rostaing, Corinne et Orlic, Françoise, *La violence carcérale en question*, PUF, 2008.
- Cholet, Didier, *Les nouvelles prisons, enquête sur le nouvel univers carcéral français*, Rennes, PUR, 2015.
- Choquet, Luc-Henry et Botbol, Michel, « Une lecture renouvelée du droit pénal des mineurs. La prise en compte de la contrainte dans l'action éducative à l'égard des mineurs délinquants », *Cahiers philosophiques*, n° 4, 2008, p. 9-24.
- Cicourel, Aaron V., *The social organization of juvenile justice*, New York, Wiley, 1968.
- Combessie, Philippe, *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1996.
- , « Ouverture des prisons. Jusqu'à quel point ? », dans Claude-Frédéric Veil et Dominique Lhuillier, *La prison en changement.*, Toulouse, Éditions Érès, 2000.
- , *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, 2001.
- , « La prison dans son environnement : symptômes de l'ambivalence des relations entre les démocraties et l'enfermement carcéral », *Les cahiers de la sécurité*, n° 12, 2010, p. 21-31.
- Comfort, Megan L., « In the tube at San Quentin. The “secondary prisonization” of women visiting inmates », *Journal of Contemporary Ethnography*, n° 1, 2003, p. 77–107.
- Comte, Auguste, *Cours de philosophie positive*, Paris, PUF, 1974.
- Coutant, Isabelle, *Délit de jeunesse. La justice face aux quartiers*, Paris, La Découverte, 2005.
- Crozier, Michel et Friedberg, Erhard, *L'Acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 1977.
- Darley, Mathilde, Lancelevee, Camille et Michalon, Bénédicte, « Où sont les murs ? Penser l'enfermement en sciences sociales », *Cultures & Conflits*, n° 90, 2013.
- de Bruyn, Florence, Choquet, Luc-Henry, Thierus, Lydia et Mohammed, Marwan, « Les “sorties” des mineurs de la délinquance à l'issue d'un séjour en centre éducatif fermé », *Les sorties de délinquance*, Paris, La Découverte, 2012.
- de Certeau, Michel, *L'invention du quotidien, I : Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.
- de Certeau, Michel, Giard, Luce et Mayol, Pierre, *L'Invention du quotidien, II : Habiter, cuisiner*, Paris, Gallimard, 1994.
- Delas, Jean-Pierre et Milly, Bruno, *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Armand Colin, 2015.
- Demazière, Didier et Gadéa, Charles, *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, La Découverte, 2009.
- Demazière, Didier et Jouvenet, Morgan, *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, Paris, EHESS, 2016.

- Douglas, Mary, *Comment pensent les institutions ?*, Paris, La Découverte, 1999.
- Dubar, Claude, Tripier, Pierre et Boussard, Valérie, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2015.
- Dubet, François, *La Galère. Jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.
- , *Sociologie de l'expérience*, Paris, Le Seuil, 1994.
- , *Le Déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil, 2002.
- Dubet, François, Zeitler, André et Guérin, Jérôme, « La construction de l'expérience », *Recherche et formation*, n° 70, 2012.
- Durkheim, Émile, « De la division du travail social », Paris, Faculté des Lettres, 1893.
- , *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Félix Alcan Éditeur, 1895.
- , *Le suicide*, Paris, Félix Alcan Éditeur, 1897.
- Ehrenberg, Alain, *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.
- Falchun, Thomas, Robène, Luc et Terret, Thierry, « L'habitus professionnel spécifique aux éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse », *Déviance et Société*, n° 1, 2016, p. 101-129.
- Fassin, Didier, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Le Seuil, 2015.
- Favret-Saada, Jeanne et Contreras, Josée, *Corps pour corps. Enquête sur la sorcellerie dans le Bocage*, Gallimard, 1993., s. l., 1981.
- Fernandez, Fabrice, *Emprises. Drogues, errance, prison : figures d'une expérience totale*, Paris, Larcier, 2010.
- Foucault, Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- , « Les mesures alternatives à l'emprisonnement. Conférence à l'Université de Montréal », *Les Cahiers d'action juridique*, n° 73, 1976.
- Frauenfelder, Arnaud, Bugnon, Géraldine et Nada, Éva, « "S'ouvrir sur l'extérieur" : une réforme saisie par les professionnels d'un centre éducatif fermé », *Espaces et Sociétés*, n° 3, 2015.
- Frauenfelder, Arnaud, Nada, Eva et Bugnon, Géraldine, *Ce qu'enfermer des jeunes veut dire. Enquête dans un centre éducatif fermé*, Zürich, Seismo, 2018.
- Gaillac, Henri, *Les maisons de correction : 1830-1945*, Paris, Cujas, 1971.
- Galland, Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 2001.
- Gansel, Yannis, « Le souci des adolescents : traiter une vulnérabilité dangereuse », Paris, EHESS, 2016.

- Garfinkel, Harold, *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF, 2007.
- Glaser, Barney G. et Strauss, Anselm L., *Awareness of Dying*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1965.
- , *Discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1967.
- Goffman, Alice, *On the run. Fugitive life in an american city*, Chicago, University of Chicago Press, 2014.
- Goffman, Erving, *Asile. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1968.
- , *La Présentation de soi. La Mise en scène de la vie quotidienne I*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1973.
- , *Les relations en public. La mise en scène de la vie quotidienne II*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1973.
- , *Les cadres de l'expérience*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1974.
- , *Stigmaté. Les usages sociaux du handicap*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975.
- , *Les moments et leurs hommes. Textes recueillis et présentés par Yves Winkin*, Paris, Le Seuil/Les Éditions de Minuit, 1988.
- Gourmelon, Nathalie, Bailleau, Francis et Milburn, Philip, *Les établissements privés de liberté pour mineurs : entre logiques institutionnelles et professionnelles. Une comparaison entre Établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), Quartiers mineurs en Maison d'arrêt (QM) et Centres éducatifs fermés (CEF)*, CESDIP, 2012.
- Grafmeyer, Yves et Isaac, Joseph, *L'école de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, 2009.
- Grand, David, *L'hébergement social des SDF: Ethnographie de l'expérience vécue des hébergés*, Paris, L'Harmattan, 2017.
- Guattari, Félix et Deleuze, Gilles, *Capitalisme et schizophrénie 2. Mille plateaux*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1980.
- Guy, Fleur, « La mobilité des adolescents en situation de placement dans le Rhône L'espace, enjeu d'une action sociale », Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2015.
- Herpin, Nicolas, *L'application de la loi : deux poids, deux mesures*, Paris, Le Seuil, 1977.
- Hochschild, Arlie R., *Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale*, vol. 1, n° 9, 2003.
- , *Le Prix des sentiments : au cœur du travail émotionnel*, Paris, La Découverte, 2017.
- Hughes, Everett C., *Men and their work*, New York, The Free Press, 1958.

- , *Le regard sociologique. Recueil de textes traduits et présentés par Jean-Michel Chapoulie*, Éditions de l'EHESS, 1996.
- Hugo, Victor, *Les quatre vents de l'esprit*, Paris, Émile Testard Éditeur, 1889.
- Isaac, Joseph, *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, 1998.
- Israël, Liora, « Les mises en scène d'une justice quotidienne », *Droit et Société*, n° 42, 1999, p. 393-321.
- Jamet, Ludovic, « Le mineur et ses dossiers judiciaires. Étude sur le traitement institutionnel de la délinquance juvénile et les vicissitudes de sa prise en charge », Université de Rouen, 2009.
- , « Les mesures de placement de mineurs "délinquants" : entre logiques institutionnelles et stigmatisation du public », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 9, 2010.
- , « La discordance des temporalités dans la justice des mineurs », *La nouvelle revue du travail*, 2012.
- Jaspart, Alice, *Aux rythmes de l'enfermement. Enquête ethnographique en institution pour jeunes délinquants*, Bruxelles, Bruylant, 2015.
- Jolly, Benoist, « Sortir, pour faire face à la crise. Gestion des situations de crise en centre éducatif fermé », *Les cahiers dynamiques*, n° 3, 2011, p. 35-42.
- Jorro, Anne, *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation*, Paris, De Boeck Supérieur, 2013.
- Kerfi, Yacine et le Goaziou, Véronique, *Repris de justesse*, Paris, La Découverte, 2003.
- Lancelevée, Camille, « Quand la prison prend soin : Enquête sur les pratiques professionnelles de santé mentale en milieu carcéral en France et en Allemagne », Paris, EHESS, 2016.
- Lapeyronnie, Didier, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, 2008.
- Lascoumes, Pierre et Le Galès, Patrick, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2005.
- , *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2012.
- Latour, Bruno, *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, La Découverte, 2004.
- Le Caisne, Léonore, *Avoir 16 ans à Fleury*, Paris, Le Seuil, 2008.
- , « La prison, une annexe de la cité ? », *Ethnologie française*, Vol. 39, 2009
- Lenzi, Catherine, « De la construction sociale des émotions dans l'accompagnement des mineurs sous main de justice : entre ressorts d'action et invisibilité », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 20, 2018.

- Lenzi, Catherine, Grand, David et Farcy-Callon, Léo, *Du domicile à l'institution : entre professionnalité et professionnalisation, une ethnographie du placement familial*, ESPASS-IREIS, ERP-Santé/social, ONPE, 2016.
- Lenzi, Catherine et Milburn, Philip, *Les Centres éducatifs fermés : La part cachée du travail éducatif en milieu contraint*, ESPASS-IREIS, GIP Droit et Justice, 2014.
- , « Les Centres éducatifs fermés : de la clôture institutionnelle à l'espace éducatif », *Espaces et Sociétés*, n° 3, 2015, p. 95-110.
- Lenzi, Catherine et Peny, Bernard, *L'ordre éducatif recomposé : de l'art de la prudence dans l'accompagnement des mineurs sous main de justice*, ESPASS-IREIS, GIP Droit et Justice, 2015.
- Lepoutre, David, *Coeur de banlieue*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- Lhuillier, Dominique et Lemiszewska, Adona, *Le choc carcéral. Survivre en prison*, Paris, Bayard, 2001.
- Lombroso, Cesare, *L'uomo delinquente*, Milano, Hoepli, 1876.
- Malinowski, Bronisław, *Journal d'ethnologue*, Paris, Le Seuil, 1985.
- , *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard, 1989.
- Malochet, Guillaume, « Les surveillants de prison : marges du travail, travail sur les marges », *Idées économiques et sociales*, n° 4, 2009, p. 42-49.
- Marchetti, Anne-Marie, *Pauvretés en prison*, Paris, Éditions Érès, 1997.
- , *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*, Paris, Plon, 2001.
- Marchetti, Anne-Marie et Combessie, Philippe, *La Prison dans la cité*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.
- Mauger, Gérard, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n° 6, 1991.
- Mauss, Marcel, *Manuel d'ethnologie*, Paris, Éditions sociales, 1967.
- , *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, 2007.
- Mead, George H., *Mind, Self and Society, from the standpoint of a social behaviorist*, Chicago, University of Chicago Press, 1934.
- Merton, Robert K., « The Self-Fulfilling Prophecy », *Antioch Review*, n° 8, 1948.
- , *Sociological ambivalence and other essays*, New York, The Free Press, 1976.
- , *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 1997.
- Milburn, Philip, « Les territoires professionnels et la négociation experte du réel dans la justice des mineurs », *Utinam*, 1997, p. 23.

- , « De la négociation dans la justice imposée », *Négociations*, n° 1, 2004, p. 27-58.
- , *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, Paris, Éditions Érès, 2009.
- , « Le consentement et la négociation, opérateurs de la justice rétributive ? », dans Françoise Vanhamme, « *Justice !* » *Entre pénalité et socialité vindicatoire*, Ottawa, Laboratoire d'Études et de recherches sur la Justice, Université d'Ottawa, 2011.
- Milhaud, Olivier, *Séparer et punir. Une géographie des prisons françaises*, Paris, CNRS Éditions, 2017.
- Milly, Bruno, *Soigner en prison*, Paris, PUF, 2001.
- , « L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles », *Déviance et société*, n° 1, 2004, p. 57-79.
- , *Le travail dans le secteur public, entre institutions, organisations et professions*, Rennes, PUR, 2012.
- Ministère de la Justice, *Justice, délinquance des enfants et des adolescents*, Paris, Actes de la journée du 2 février, 2015.
- Mohammed, Marwan, *La formation des bandes: entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, 2011.
- , *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte, 2012.
- Mohammed, Marwan et Mucchielli, Laurent, *Les Bandes de jeunes. Des blousons noirs à nos jours*, Paris, La Découverte, 2007.
- Monod, Guillaume, « Cannabis et prison », *Pratiques en santé mentale*, n° 2, 2017, p. 39-42.
- Morrissette, Joëlle, « Une perspective interactionniste », *SociologieS* [En ligne], 2010.
- Mouhanna, Christian, « Le juge des enfants n'est pas un juge mineur », *Journal du droit des jeunes*, n° 8, 2008.
- Mucchielli, Laurent, « Les "Centres éducatifs fermés": rupture ou continuité dans le traitement des mineurs délinquants ? », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 7, 2005, p. 113-146.
- Noali, Loup, « La peine après la peine », *Champ pénal*, vol. XIII, 2016.
- Noiriel, Gérard, « Journal de terrain, journal de recherche et auto-analyse. Entretien avec Florence Weber », *Genèses*, 1990.
- Norman, Frank, *Bang to rights. An account of prison life*, London, Secker & Warburg, 1958.
- Observatoire international des prisons, « EPM : une vocation éducative grignotée par le sécuritaire », *oip.org*, 2015.

- Offord, David R., « Family background of male and female delinquents », dans David P. Farrington et John Gunn, *Abnormal offenders : delinquency and the criminal justice system*, New York, Wiley, 1982, p. 129-151.
- Paillet, Anne et Serre, Delphine, *D'un juge à l'autre. Les variations de pratiques de travail chez les juges des enfants*, GIP Droit et Justice, 2013.
- Park, Robert E. et Burgess, Ernest W., *The city*, Chicago, University of Chicago Press, 1925.
- Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 2013.
- Peyronnet, Jean-Claude et Pillet, François, *Rapport d'information du groupe de travail sur l'enfermement des mineurs délinquants*, Sénat, 2011.
- Ravon, Bertrand et Laval, Christian, *L'aide aux adolescents difficiles, chronique d'un problème public*, Paris, Éditions Érès, 2015.
- Ravon, Bertrand et Vidal-Naquet, Pierre, « Les épreuves de professionnalité, entre auto-mandat et délibération collective. L'exemple du travail social », *Rhizome*, vol. 67, n° 1, 2018.
- Reynaud, Jean-Daniel, *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1989.
- Rostaing, Corinne, « Les détenus : de la stigmatisation à la négociation d'autres identités », dans Serge Paugam, *L'exclusion l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996.
- , *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, 1997.
- , « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 135, 2006.
- , « L'ordre négocié en prison : ouvrir la boîte noire du processus disciplinaire », *Droit et Société*, n° 87, 2014, p. 303-328.
- Roux, Sébastien, « La discipline des sentiments. Responsabilisation et culpabilisation dans la justice des mineurs », *Revue française de sociologie*, n° 4, 2012, p. 719-742.
- Salle, Grégory, « De la prison dans la ville à la prison ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation », *Politix*, n° 97, 2012, p. 75-99.
- Sallée, Nicolas, « Des éducateurs placés sous main de justice. Les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse entre droit pénal et savoirs sur l'homme », Université Paris Ouest Nanterre, 2012.
- , « Si loin, si proches de la prison : les centres éducatifs fermés pour jeunes délinquants », *Revue française de pédagogie*, n° 189, 2014.
- , *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016.
- , « Enfance délinquante : l'enfermement et au-delà », *Délibérée*, n° 2, 2017, p. 49-54.
- Sartre, Jean-Paul, *L'Être et le Néant*, Paris, Gallimard, 1943.

- Scheer, David, « Le paradoxe de la modernisation carcérale », *Cultures & Conflits*, n° 90, 2013.
- , « Jeunes incarcérés en cellules individuelles. De la totalitarisation de l'expérience à l'utopie disciplinaire ? », *Déviance et Société*, n° 2, 2014, p. 157-179.
- , « La prison de murs troués... », *Champ pénal*, vol. XI, 2014.
- Schnapper, Dominique, *Une sociologue au Conseil Constitutionnel*, Paris, Gallimard, 2010.
- Schön, Donald, *Le praticien réflexif: à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Paris, Logiques, 1994.
- Segaud, Marion, *Anthropologie de l'espace*, Paris, Armand Colin, 2010.
- Segaud, Marion, Brun, Jacques et Driant, Jean-Claude, *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, 2003.
- Sempé, Gaëlle, Gendron, Martin et Bodin, Dominique, « Le corps sportif en détention, entre contraintes et libération. Approche comparative franco-canadienne », *Corps*, vol. 2, n° 1, 2007.
- Shibutani, Tamotsu, « Reference groups as perspectives », *American Journal of Sociology*, n° 60, 1955, p. 522-529.
- Smith, Dorothy E., *Institutional ethnography: a sociology for people*, Oxford, Altamira press, 2005.
- Solini, Laurent, *Faire sa peine à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur*, Nîmes, Champ social, 2017.
- Solini, Laurent et Basson, Jean-Charles, « Sortir de cellule/demeurer en cellule. Une sociologie des expériences paradoxales de la détention en établissement pénitentiaire pour mineurs », *Agora débats/jeunesses*, n° 3, 2017.
- Solini, Laurent, Neyrand, Gérard et Basson, Jean-Charles, « Le surcodage sexué en établissement pénitentiaire pour mineurs. Une socialisation en train de se faire », *Déviance et Société*, n° 2, 2011, p. 195-215.
- Solini, Laurent, Yeghicheyan, Jennifer et Ferez, Sylvain, *Fabriquer la prison. Pour une étude des spatialités au sein de cinq prisons belges et françaises*, Montpellier, GIP Droit et Justice, Université de Montpellier, 2016.
- Strauss, Anselm L., *Mirrors and masks: The search for identity*, New York, The Free Press, 1959.
- , « A social world perspective », *Studies in Symbolic Interaction*, 1978, p. 119-128.
- , *Negotiations. Varieties, contexts, processes, and social order*, San Francisco/London, Jossey-Bass, 1978.
- , *Qualitative analysis for social scientists*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- , *La trame de la négociation. Sociologie quantitative et interactionniste*, Paris, L'Harmattan, 1991.

- Sutherland, Edwin H., *Le voleur professionnel : d'après le récit d'un voleur de profession*, Paris, Spes, 1963.
- Thrasher, Frederic M., *The Gang : a study of 1,313 gangs in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press, 1927.
- , « How to study the boys' gang in the open », *Journal of Educational Sociology*, n° 5, 1928, p. 244-254.
- Thuderoz, Christian, *Négociations. Essai de sociologie du lien social*, Paris, PUF, 2000.
- Touraut, Caroline, *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris, PUF, 2012.
- Van De Velde, Cécile, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, 2008.
- Vuattoux, Arthur, « Adolescents, adolescentes face à la justice pénale », *Genèses*, n° 97, 2014, p. 47-66.
- , « Reproduction des normes de genre dans le traitement médiatique des crimes adolescents », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 4, 2014.
- , « Genre et rapports de pouvoir dans l'institution judiciaire. : Enquête sur le traitement institutionnel des déviances adolescentes par la justice pénale et civile dans la France contemporaine », Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, 2016.
- Wacquant, Loïc, *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone, 2000.
- , « Symbiose fatale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, 2001, p. 31-52.
- Weber, Florence, *Le travail à côté, étude d'ethnographie ouvrière*, Paris, INRA, EHESS, 1989.
- Weber, Florence et Beaud, Stéphane, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 1998.
- Weber, Max, *Essais sur la théorie de la science*, Plon, 1965.
- , *Sociologie du droit*, Paris, PUF, 1986.
- , *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, 1996.
- , *Économie et société*, Paris, Pocket, 2003.
- Whyte, William Foote, *Street corner society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 2007.
- Youf, Dominique, « L'évolution de la justice des mineurs », *Esprit*, n° 328, 2006, p. 156-177.
- , *Une justice toujours spécialisée pour les mineurs ?*, Paris, La Documentation Française, 2015.

Yvorel, Élise, *Les enfants de l'ombre. La vie quotidienne des jeunes détenus en France métropolitaine*, Rennes, PUR, 2007.

Yvorel, Jean-Jacques, « L'enfermement des mineurs de justice au XIXème siècle, d'après le compte général de la justice criminelle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 7, 2005, p. 77-109.

Zauberman, Renée, *Les enquêtes de délinquance et de déviance autoreportées en Europe. État des savoirs et bilan des usages*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Zola, Émile, *Carnets d'enquêtes*, Paris, Plon, 1986.

Zweig, Stefan, *Découverte inopinée d'un vrai métier*, Paris, Gallimard, 2015.

Filmographie

D'une prison, l'autre, film documentaire de Laurence Milon et Guy Girard, La huit, 2009

La haine, film de Mathieu Kassovitz, Lazennec & Associés, 1995

Le déménagement, film documentaire de Catherine Rechard, Candela, 2011

Les quatre cents coups, film de François Truffaut, SEDIF, 1959

Scarface, film de Brian de Palma, Universal Pictures, 1983

Sigles et acronymes

A

AEMO – Action éducative en milieu ouvert

AMOTMJ – Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice

ANRT – Association nationale de la recherche et de la technologie

API – Alarme portative individuelle

APP – Analyse des pratiques professionnelles

ASE – Convention industrielle de formation par la recherche

B

BAC – Brigade anti-criminalité

BEATEP – Brevet d'État d'animateur technique de l'éducation populaire

BEP – Brevet d'études professionnelles

BTS – Brevet de technicien supérieur

C

CAP – Certificat d'aptitude professionnelle

CAP – Certificat d'aptitude professionnelle

CASNAV – Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de Voyageurs

CDD – Commission de discipline

CDD – Contrat à durée déterminée

CDI – Contrat à durée indéterminée

CEF – Centre éducatif fermé

CER – Centre éducatif renforcé

CFG – Certificat de formation générale

CIFRE – Convention industrielle de formation par la recherche

CIO – Centre d'information et d'orientation

CJD – Centre de jeunes détenus

CMP – Centre médico-psychologique

COAE – Centre d'orientation et d'action éducative

COS – Centre d'observation de sécurité

CPI – Centre de placement immédiat

CRI – Compte rendu d'incident

CRI – Compte rendu d'incident

CSOES – Centre spécial d'observation de l'Éducation surveillée

D

DAJ – Direction de l'administration pénitentiaire

DEFA – Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animateur

DES – Direction de l'éducation surveillée

DML – Demande de mise en liberté

DPJJ – Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

E

EPE – Établissement de placement éducatif

EPM – Établissement pénitentiaire pour mineurs

ETP – Équivalent temps plein

F

FAE – Foyer d'action éducative

FLE – Français langue étrangère

G

GAV – Garde à vue

I

IPES – Institution publique d'éducation surveillée

J

JAP – Juges d'application des peines

L

LOPJ – La loi d'orientation et de programmation pour la justice

M

MAE – Mise à l'épreuve

MBO – Mesure de bon ordre

MDPH – Maison départementale des personnes handicapées

MECS – Maison d'enfants à caractère social

MJIE – Mesure judiciaire d'investigation éducative

MLDS – Mission de lutte contre le décrochage scolaire

O

OIP – Observatoire international des prisons

P

PCI – Poste de centralisation de l'information

PJJ – Protection judiciaire de la jeunesse

Q

QD – Quartier disciplinaire

QHS – Quartier de haute sécurité

R

REP – Réunion d'équipe pluridisciplinaire

RRSE – Recueil de renseignements socio-éducatifs

S

SEAT – Service éducatif auprès du tribunal

SPA – Société protectrice des animaux

SPIP – Service pénitentiaire d'insertion et de probation

STEI – Service territorial éducatifs et d'insertion

STEMO – Service territorial éducatif de milieu ouvert

T

TIG – Travaux d'intérêt général

TNT – Télévision nationale terrestre

TS – Tentative de suicide

U

UCSA – Unité de consultation et de soins ambulatoires

UEAJ – Unité éducative d'activités de jour

UEHC – Unité éducative d'hébergement collectif

UEHD – Unité éducative d'hébergement diversifié

UEMO – Unité éducative en milieu ouvert

UPCA – Unité de prise en charge adaptée

Annexes

Journal de terrain

UNIVERSITÉ RENNES 2 – HAUTE BRETAGNE
Unité de Recherche – Espaces et Sociétés (ESO-Rennes UMR CNRS 6590)
École Doctorale – Sociétés, Temps, Territoires

Sous le sceau de l'Université Bretagne Loire

EN DEDANS ET AU-DEHORS
Enquête en établissement fermé pour mineurs

Thèse de Doctorat

Discipline : Sociologie

Volume 2

Présentée par Léo Farcy-Callon

Directeur de thèse : Philip Milburn

Jury :

Mr Marc Bessin, Directeur de recherche, IRIS UMR CNRS

Mme Maryse Bresson, Professeure, UVSQ, PRINTEMPS UMR CNRS (rapporteuse)

Mr Philip Milburn, Professeur, Université Rennes 2, ESO UMR CNRS (dir. de thèse)

Mr Bruno Milly, Professeur, Université Lyon 2, CMW UMR CNRS (rapporteur)

Mme Corinne Rostaing, Professeure, Université Lyon 2, CMW UMR CNRS

Table des matières

Introduction	5
Partie I - Centre éducatif fermé du Coudray.....	7
Croquis et plan des anciens locaux	8
Découvrir les lieux.....	10
Premières rencontres.....	12
Être éducateur en CEF	14
Projet de déménagement.....	15
Dans l'atelier technique.....	16
Sortir du CEF	16
Violences.....	18
Rencontre impromptue de Karim	21
Improviser une sortie en montagne.....	22
Ragot et rumeurs	24
Une petite histoire de vol	25
Expliquer les raisons de ma présence	26
Errer dans le CEF	29
Avant le déménagement	30
Croquis et plan des nouveaux locaux.....	31
Visite des nouveaux locaux.....	34
Une difficile adaptation	35
Soirée jeux	36
Problème de portes.....	37
Pause cigarette.....	38
Jeux de rôle.....	39
Cercle de parole	41
Histoires de cannabis	42
Parler de l'extérieur	43
Partie II - Établissement pénitentiaire pour mineurs des Mureaux.....	45
Croquis et plan de l'établissement.....	46
Entrée dans les lieux.....	48
Repas en unité	51
Réunion équipe « arrivants ».....	53
Un après-midi à la bibliothèque.....	55
La vie en unité.....	57
Créer des espaces intermédiaires.....	58
Au pôle scolaire.....	60
Commission pédagogique sur l'égalité hommes/femmes	61
Le binôme éducateur-surveillant	64
Mouvements.....	65
Consultation des détenus	67
Volley avec l'équipe des espoirs de Lyon	69
Commission de discipline	71
Commission de suivi.....	76
En classe avec le groupe I	80
Petit-déjeuner en unité	82
Commission de discipline	84
Sortie de Manuella	89
Conclusion	93
Sigles et acronymes	95

Introduction

Pendant trois ans j'ai effectué une enquête sociologique au Centre éducatif fermé (CEF) du Coudray et l'Établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Mureaux¹. Cette recherche de doctorat s'est basée sur une approche inductive, accordant la primauté à l'enquête de terrain et mettant l'accent sur l'observation des réalités empiriques. À cette fin, j'ai décidé d'utiliser une méthodologie ethnographique.

L'ethnographie est une branche de l'anthropologie qui se concentre sur la description des personnes et de leurs cultures. Explorée à nouveaux frais par les sociologues de l'École de Chicago afin d'étudier des phénomènes contemporains, notamment les études urbaines et les institutions, l'étude ethnographique suppose d'observer et d'interagir avec les participants dans leur environnement réel. Cette méthodologie implique de passer du temps dans les espaces de vie des sujets, d'examiner les expériences, les pratiques, les usages et les routines en place ; de porter une attention particulière à l'économie des relations, à la dimension informelle des pratiques et des organisations.

Pour ce faire, j'ai réalisé de nombreuses immersions dans les établissements étudiés, muni d'un carnet et d'un dictaphone. Après chaque visite sur le terrain, je retranscrivais mes enregistrements et documentais méticuleusement dans un carnet toutes les informations auxquelles j'avais eu accès, celles que les personnes partageaient avec moi et celles que j'observais. J'ai décidé de réécrire ces informations sous la forme d'un journal attaché en annexe de ma thèse de doctorat « En dedans et au-dehors, enquête en établissement fermé pour mineurs », pour offrir aux lecteurs une description de la réalité du terrain. Ce récit fournit de nombreux détails sur le contexte social en place dans les établissements fermés. Le journal est organisé chronologiquement et par établissement.

Ce journal a plusieurs intérêts. Tout d'abord, il est un témoin d'une réalité de l'enfermement des mineurs. Il offre un point de vue singulier sur les établissements étudiés, met à jour les contraintes, les épreuves, le quotidien éprouvant en institution, tout autant que les ressources, les marges de manœuvre des personnes recluses et l'existence d'un ordre carcéral négocié auquel les mineurs participent activement. Le journal vise donc à restituer et décrire ces expériences.

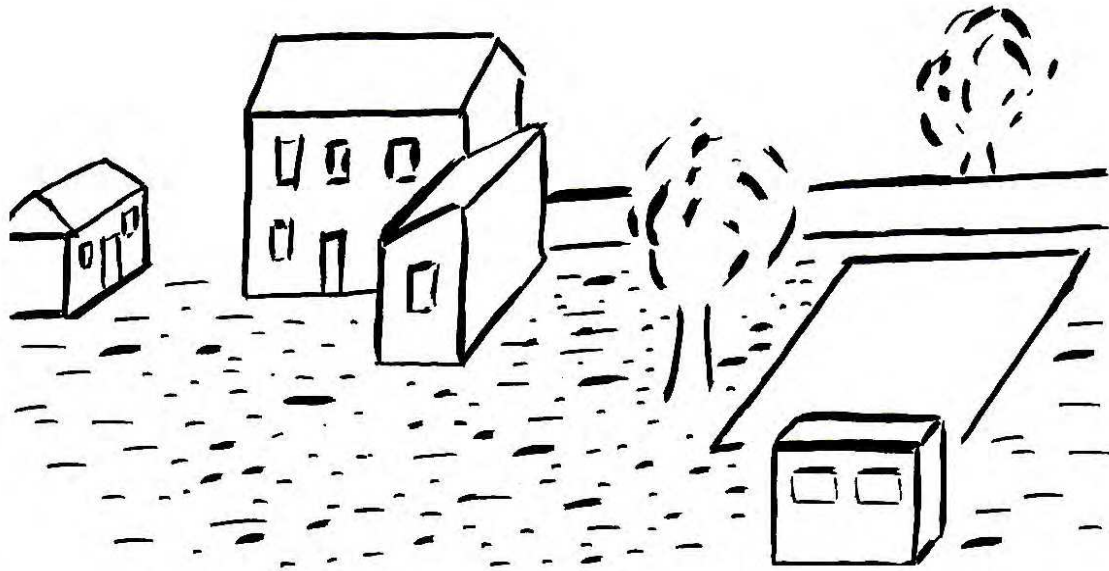
Ensuite, il permet de rendre visible la méthodologie mise en place et de favoriser un processus d'analyse. Il vise, en quelque sorte, à amorcer une enquête sur l'enquête. La relation entretenue avec les intervenants et les jeunes placés ou incarcérés est largement décrite et offre une transparence sur la construction de l'enquête. En ce sens, ce journal a une visée analytique et critique et illustre certains enjeux épistémologiques et méthodologiques.

Enfin, la réécriture et la publication de ce journal s'inscrivent plus largement dans une réflexion sur la forme et le style d'un écrit. Ce document a un style essentiellement narratif et descriptif. Il est composé d'extraits d'observation, présents sous la forme de récits de scènes quotidiennes vécues au cours de l'enquête, et de la retranscription de nombreux dialogues. Il est ici question de raconter des histoires, sur le mode de la narration. Ce document offre une écriture plus accessible, moins spécialisée, moins inscrite dans une tradition disciplinaire, et qui, je l'espère, permettra à chacun de s'appropriier l'objet en question et de construire sa propre perception et sa propre lecture du sujet.

¹ Les noms du CEF et de l'EPM ont été changés pour garantir l'anonymat.

Partie I - Centre éducatif fermé du Coudray

Croquis et plan des anciens locaux

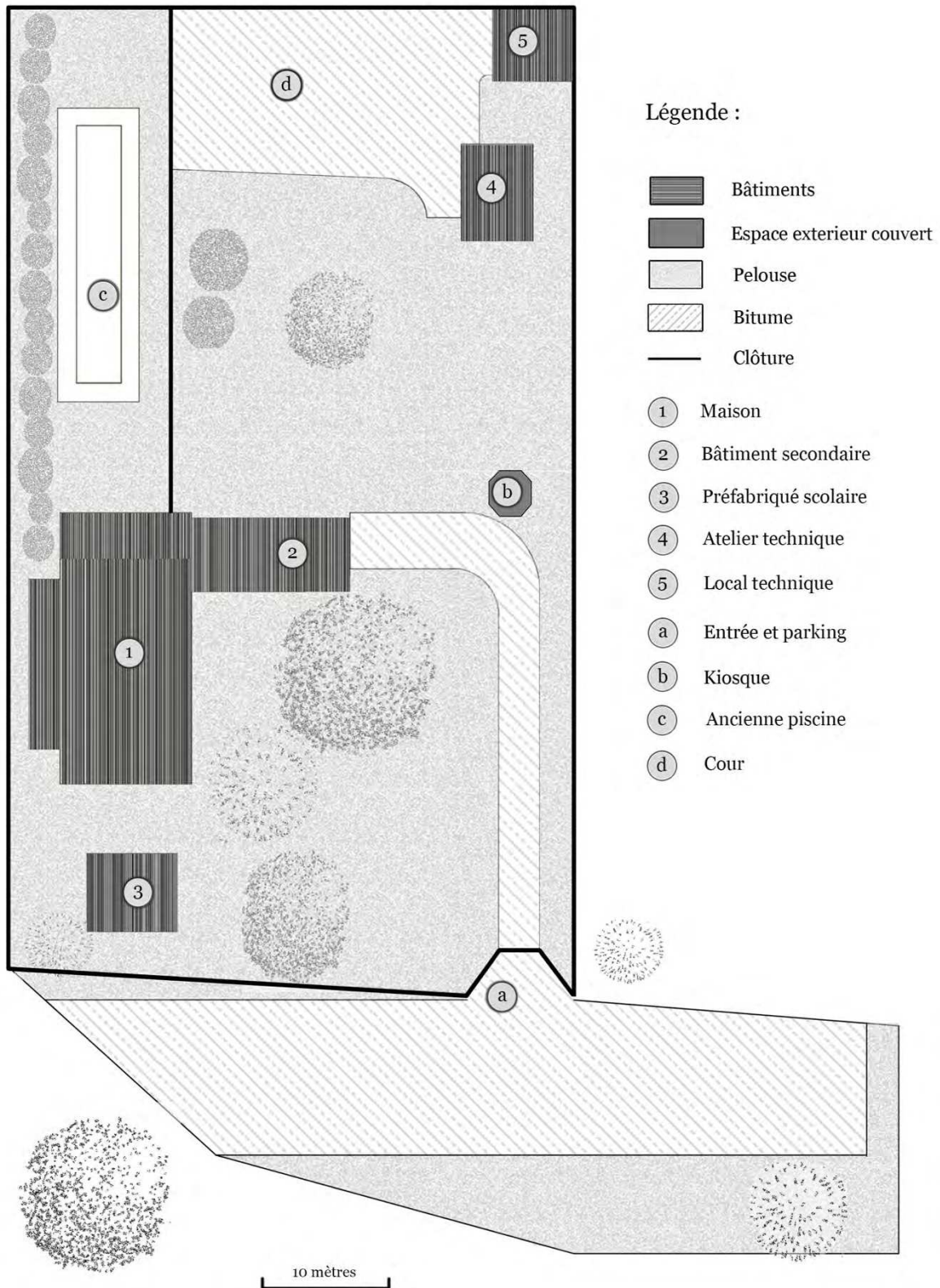


Vue sur le jardin et les bâtiments. Préfabriqué scolaire (à gauche), maison principale, bâtiment secondaire (au centre) et atelier technique (à droite)



Vue sur la maison depuis l'entrée. Maison principale (au centre) et bâtiment secondaire (à droite)

Centre éducatif fermé du Coudray
Anciens locaux



Découvrir les lieux

Mon train va partir dans quelques minutes. J'ai rendez-vous au siège de l'association gestionnaire, dans une ville voisine de la mienne, pour rencontrer la directrice du CEF du Coudray. Le rendez-vous a été fixé la semaine dernière. J'ai déjà visité et travaillé dans deux CEF auparavant. Mais je ne sais pas vraiment à quoi m'attendre, car ils étaient très différents l'un de l'autre. Le premier était au milieu de la campagne, dans une ancienne ferme. Le second était en pleine agglomération, et ressemblait, en matière d'architecture, davantage à un centre social. « Tu verras, le lieu est incroyable, je ne m'attendais pas du tout à ça. » C'est par ces mots que j'ai entendu parler du CEF du Coudray pour la première fois, de la bouche d'une collègue chercheuse.

Après un peu plus d'une heure de train, j'arrive au centre-ville et rejoins l'association à pied. La directrice du CEF m'accueille dans son bureau avec Brigitte, cheffe de service. J'échange pendant une heure avec cette dernière. C'est un entretien préalable à l'enquête que nous avons fixé. Elle m'explique quelques détails de son parcours. Elle a commencé à travailler dans l'établissement dix ans auparavant pour un remplacement. Avant cela, elle avait fait toutes sortes de métiers : secrétariat, comptabilité et aide au logement. Elle n'était pas, de prime abord, proche du monde de l'éducation spécialisée ou de la prise en charge des adolescents difficiles. L'échange a surtout tourné autour de la nature atypique du lieu. Brigitte me dit notamment :

– La maison, elle a quand même certains spectres, certains impacts. Elle a souffert. Ça ne ressemble pas à un lieu d'enfermement.

Ce dernier point est répété plusieurs fois par Brigitte qui vante les mérites d'un espace convivial pour une institution où la contrainte est au centre de l'intervention. Après l'entretien, nous échangeons rapidement sur les modalités de l'enquête avec la directrice et elle me propose que François, éducateur technique, me conduise à la structure en voiture.

Nous prenons la route pendant une quinzaine de minutes. François m'explique un peu son parcours. Il a un bac B, un CAP² musique et un CAP dans la banque. Il a travaillé un peu dans le monde de la banque et son travail avait toujours un aspect technique.

– Je n'ai pas de formation d'éducateur, mais j'avais quand même un pied dedans, car je prenais des jeunes en difficulté en stage.

François m'explique que le lieu a été acquis par l'association et réaménagé pour l'occasion. Il n'y a pas de hauts murs, pas de portail infranchissable, pas de caméras ni de barbelés. La maison se trouve au milieu des champs en périphérie d'une ville moyenne, près de la rocade. Les murs du CEF étaient là avant sa création. Ils ont une histoire plus ancienne que l'institution. Cette caractéristique n'est pas des moindres puisque la maison avait une autre fonction. C'était sûrement une maison familiale ou une résidence secondaire.

Il y a peu de vie aux alentours, excepté quelques habitations et un quartier HLM situé à quelques centaines de mètres. Le site n'est accessible qu'en voiture. Il est nécessaire d'emprunter de petites routes étroites, après la sortie de la voie rapide, pour s'y rendre. On y

² Certificat d'aptitude professionnelle.

croise quelques fermes et habitations. François se gare sur un parking en terre, à quelques mètres d'un grand portail marquant l'entrée de l'établissement. Le parking est très étroit, il faut se faire une place soi-même. Devant le portail, rien ne nous ferait penser à une structure sous contrainte, appartenant aux établissements de la justice des mineurs. L'air de la campagne se fait sentir. Le portail est en bois et sûrement le même qu'à l'origine, avant le CEF. On s'y sent presque tranquille.

Nous entrons dans le jardin, très grand, entouré de grillages de deux mètres de hauteur environ. Je perçois tout de suite que les murs de la maison ont une histoire débordant celle du CEF, que les lieux étaient habités avant que l'institution ne s'y installe. Quelques restes en sont témoins : un kiosque circulaire, similaire à ceux qu'on peut apercevoir dans les parcs urbains, se trouve au milieu du jardin, et une ancienne piscine, entourée de grillage, est visible à quelques mètres. Le sentiment de tranquillité que j'ai ressenti précédemment disparaît lorsque je pénètre dans l'enceinte. Je sais que je ne me trouve pas dans un lieu banal. Quelques détails ne trompent pas : on ferme toujours le portail à clef, il n'y a rien à l'extérieur, ni ballons ni décorations, le jardin est peu entretenu (malgré sa relative propreté). On sent bien qu'il y a eu des tentatives pour y mettre des plantes, mais que celles-ci n'ont pas résisté bien longtemps.

À l'intérieur du bâtiment principal, les murs sont abîmés et les locaux assez mal entretenus. Ce n'est pas sale ni désordonné, mais c'est quelque peu délabré et grisâtre. À droite de l'entrée, il y a la cuisine. On y trouve deux tables et des chaises, un four micro-ondes et un lave-vaisselle dans le coin. À gauche c'est la salle commune, une grande pièce coupée en deux par une arche. Hormis un baby-foot au centre et une table dans un coin, la pièce est relativement vide. Il n'y a ni chaises ni fauteuils. Elle résonne comme un appartement vide. Il y a sur les murs quelques peintures, qu'on imagine faites par des jeunes. On peut y lire le nom du CEF écrit en graffiti.

La matinée est bien avancée et les jeunes sont en activité. François me fait le tour du propriétaire. Il y a cinq bâtiments : 1°) Le plus grand qu'on peut appeler bâtiment principal, composé de la maison à deux étages (où se trouvent la cuisine, les chambres, les bureaux, la salle commune). Au premier étage se trouvent les chambres des jeunes. Elles sont plutôt petites (de la taille d'une chambre étudiante, soit plus ou moins 10 m²) et meublées seulement par un bureau, un lit et une commode. Le troisième étage est réservé aux intervenants. C'est là que se situent les bureaux, celui du psychologue et du psychiatre, celui de l'infirmière, et le bureau collectif de l'ensemble de l'équipe. Ce sont les seuls lieux du CEF où la présence des jeunes n'est pas autorisée. Ils sont fermés à clef, et c'est d'ailleurs ici que chacun y pose ses effets personnels lorsqu'il commence le travail. J'y dépose moi-même mes affaires avant de continuer la visite. 2°) De retour dans le jardin j'aperçois une petite aile annexe où l'on peut trouver une chambre, une salle de « jeu » et une pièce pour les visites familiales. 3°) Le bâtiment scolaire en contrebas de la maison, composé d'une seule et même pièce ; la salle de classe. 4°) Un préfabriqué où se trouve l'atelier technique, au fond du jardin. À l'intérieur, des établis sont disposés et des outils sont accrochés aux murs. 5°) Un local pour stocker du matériel technique se trouve également au fond du jardin.

Brigitte, qui vient d'arriver à l'établissement, m'explique que les espaces sont prévus pour des temps précis : coin pour la pause cigarette, coin pour les activités techniques, coin pour les activités pédagogiques, salle à manger. L'extérieur est plutôt spacieux et se divise en deux

grands espaces : devant le bâtiment principal, et derrière l'aile secondaire. La première partie du jardin est composée d'arbres et de quelques socles en bois contenant des plantes variées. La deuxième partie est plus grande, on y trouve une pelouse et une partie bétonnée sur laquelle se trouve un banc. Je passe mon après-midi à l'atelier technique avec François. Les jeunes y fabriquent divers objets en bois.

Les bureaux de la direction ne se trouvent pas sur le site, mais au centre-ville de la métropole, à deux ou trois kilomètres. Il en résulte une absence assez systématique des personnels de direction dans les locaux accueillant les jeunes. La directrice y voit un avantage : le fait que les jeunes soient contraints de se déplacer à son bureau, notamment quand il s'agit de signifier une sanction, marque ainsi toute une distance symbolique nécessaire. Mais les éducateurs y voient un réel problème, car l'absence de la direction les isole et ne permet pas une présence symbolique de l'institution au quotidien.

La vieille maison de campagne n'est aujourd'hui plus utilisée. Elle a été vidée. Il n'y a ni jeunes ni intervenants. Cela faisait plusieurs années que l'association envisageait un changement de locaux en vue d'une mise aux normes. La maison ne respectait pas toutes les obligations légales s'appliquant à un établissement de ce type. Elle accueillait d'ailleurs douze mineurs au lieu de neuf.

Premières rencontres

Je suis dans la cuisine avec un éducateur. Deux jeunes arrivent et nous nous présentons. Ils s'appellent Karim et Pierre. Ils me posent beaucoup de questions.

– Tu fais quoi ici ? Combien tu gagnes ? Tu as une copine ? Tu fumes des joints ?

Un peu gêné, j'explique les raisons de ma présence, que je suis étudiant et que je fais une enquête dans le cadre de mon doctorat. Pour le reste, je ne réponds pas.

– Toi, je suis sûr que tu fumes des joints, me dit Karim. Mais de la beuh³, pas du *shit*⁴, les mecs comme toi ça fume de la *weed*⁵.

Je ne réponds toujours rien. Pierre me demande ensuite :

– C'est quoi « doctorat » ?

J'explique, puis leur demande ce qu'ils diraient s'ils devaient également se présenter en quelques mots. J'en profite pour allumer mon dictaphone en leur demandant leur accord. Karim dit :

– Moi je suis un gamin, j'ai 15 ans, je suis jeune placé, j'ai pris six mois.

L'éducateur et Pierre quittent la pièce et je me retrouve seul avec Karim. On continue à discuter.

³ Terme argotique utilisé pour le cannabis sous forme d'herbe.

⁴ Littéralement « merde » en anglais. Terme argotique utilisé pour le cannabis sous forme de résine.

⁵ « Herbe » en anglais.

– J’ai un jugement à 18 ans, poursuit-il. Je vais me faire juger aux assises. Je suis rentré que pour une affaire de violence.

Je suis touché par les mots de Karim. Après un court silence, je demande :

– Comment tu fais pour tenir ?

– Soit t’as des couilles, soit t’as pas de couilles. T’assumes, tant mieux, t’assumes pas, t’as rien compris. C’est qui qui va assumer à ta place ? C’est ta mère ? Elle a fait quoi ? Rien. C’est ton père ? Il a fait quoi ? Rien. C’est toi qui dois assumer. C’est toi qui as pris une barre de fer, c’est toi qui as pris le bloc de *shit*, c’est toi qui as pris le pied de biche, c’est toi qui as pris l’arme pour aller braquer, c’est toi qui as pris le scooter, c’est toi qui as pris le téléphone, c’est toi, il y a que toi, il n’y a personne d’autre. Il n’y a personne qui a dit « va faire ça pour moi », personne.

Je lui demande comment il a commencé à faire des « conneries ». Il reprend :

– Pour avoir mon bout de pain, voilà. Après chez moi, même si ma mère elle travaille, même si mon père il travaille, chez moi c’est... Tu sais très bien comment on est. Je sais pas pour moi c’est honteux de demander de l’argent à ton père et à ta mère. Même si tu as 15 ans, au bout d’un moment, il faut que tu te débrouilles dans la vie. Tu vas pas dépendre de papa et de maman jusqu’à 40 ans tu vois. Bah là, c’est pareil. Même là j’ai eu 15 ans. Je dis « je veux plus dépendre de papa et maman »... Ah par contre un truc, avant de faire mes conneries, j’ai cherché hein ! À avoir du travail ! J’ai cherché. « T’as 15 ans », « t’as 15 ans », « t’as 15 ans ». Hé, mais ça va, j’ai 15 ans, mais je suis déterminé. Je veux de l’argent. Hé bah non, hé bah non, hé bah non. Au bout d’un moment, c’est comme ça qu’on fait des problèmes.

Je lui demande ce qu’il pense de la justice.

– La juge, elle me casse la tête. La juge, quand on est devant elle, elle nous regarde, on dirait on avait tué quelqu’un. Pour eux, un bloc de *shit*, un dix grammes, elle te regarde comme si tu avais tué quelqu’un. Les juges, elles font leur travail, mais elles sont pas pédagogues. Après les juges des enfants, elles sont pédagogues, mais bon, quand tu te fais soulever par l’instruction comme moi, c’est chaud.

Préalable au jugement, l’instruction est une enquête durant laquelle un juge rassemble les preuves pour vérifier la constitution d’une infraction. Karim poursuit :

– Je me suis fait soulever par l’instruction. Devant le juge d’instruction, tu peux pas parler. C’est « tu fais ça et tu fermes ta gueule ». J’avais rien à dire. La juge elle m’a juste dit « allez, vas-y, va faire tes six mois de CEF ». Je l’ai jamais revue. Ils sont payés à faire leur travail. Mais ils sont pas payés à travailler avec nous.

– Pourquoi ils ont décidé de te placer en CEF, demandé-je.

– Ils regardent les faits, la famille, l’école et la formation : « O.K., bon allez, CEF ». Si la famille ça ne va pas, l’école ça ne va pas, rien du tout : « bon allez, prison ». Comme ça, ils jugent comme ça les enfants. Selon leur dossier. Ils jugent comme ça. On n’est pas con, on les voit. Il y en a, ils rentrent pour des affaires de vols de téléphones. Pourquoi ils rentrent pour vols de téléphones ? Parce qu’il est dehors, il n’a pas de formation, et son père il est mort, et sa mère elle est toute seule. C’est tout. Il aurait eu sa mère, son père, l’école et tout, jamais de la vie il serait rentré dans un truc de CEF. Ils jugent avec notre histoire. Ils jugent pas avec ce

qu'on a vécu, ils veulent pas comprendre pourquoi on a fait ça, ils nous demandent pas. Ils regardent juste ce qu'il y a écrit sur un bout de papier.

Être éducateur en CEF

Je rencontre un éducateur du CEF. Il est nouveau, ça fait quelques jours qu'il travaille ici :

– Le matin, j'ai la boule au ventre quand je pars de chez moi. C'est un bordel complet ici, je ne comprends pas. Moi je suis moniteur éducateur, j'ai bossé en ITEP⁶ avec des personnes handicapées ou des jeunes qui ont des troubles psychologiques. Ici, je suis largué. Le matin, quand je viens ici, je me demande ce que je fais là. Personne ne m'explique rien, je n'ai pas eu d'entretien, la direction est toujours au bureau, jamais sur le site.

Je croise plus tard un autre éducateur. Nous sommes dans le jardin. On s'installe sur un banc et commençons à discuter. Je lui demande si ça le gêne que j'allume mon enregistreur pour discuter.

– Aucun souci.

Je l'invite à se présenter.

– C'est simple, je m'appelle Majid, j'ai 28 ans, je travaille au CEF depuis avril 2012. Mon parcours n'avait rien à voir avec le social puisque j'ai fait un bac technologique, puis un BTS en industrie. Après, j'ai voulu faire une licence en sciences de l'éducation. Sauf que ça ne me plaisait pas, car c'était très orienté vers l'enseignement scolaire. Derrière, il faut bien travailler donc j'étais surveillant dans un collège, et un jour j'ai vu une annonce au CEF. Pour une semaine au début. Pourtant j'avais un CDD⁷ de six ans au collège. Et je n'ai pas hésité, et d'une semaine, ça s'est transformé en deux, puis trois, puis un CDI⁸.

Majid soutient que son profil, son parcours, le fait qu'il ne soit pas diplômé du social, sont des atouts pour travailler en CEF.

– Si vous avez votre manuel du parfait éducateur, vous allez vous casser la gueule. Moi, par exemple, je ne lis pas les dossiers, je préfère les découvrir en vrai. C'est vraiment un instinct. Ça fonctionne à l'instinct. Un jeune qui n'est pas bien, vous allez le regarder, vous allez savoir qu'il y a un truc qui ne va pas. C'est pour ça qu'il y en a peu qui sont diplômés ici. La plupart ici qui sont diplômés, c'est parce qu'ils ne trouvent pas ailleurs. Ceux qui réussissent c'est ceux qui sont honnêtes avec les gamins, qui leur disent les choses entre quatre yeux. On est là pour leur dire les choses. Et même si des fois vous allez avoir cinq minutes où ça va clasher⁹, après vous êtes tranquilles. Le jeune sait sur qui il peut s'appuyer. Moi, je sais que des fois un bon *clash*, un bon face à face, quitte à faire une contention pour le contenir, néanmoins derrière le jeune il sait à qui il a affaire, il sait ce qu'il a, il sait qu'il peut demander, qu'il peut compter sur toi. Il n'a pas quelqu'un qui va lui mentir, une fausse personne. Ils n'ont pas envie, ils ont suffisamment connu de fausses personnes, ne serait-ce que leurs amis qui ne leur écrivent pas.

⁶ Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique.

⁷ Contrat à durée déterminée.

⁸ Contrat à durée indéterminée.

⁹ Anglicisme pour « se confronter à ».

Nous, on n'est pas là pour ça. Et la plupart du temps ça se passe bien avec ceux qui sont honnêtes avec eux. Et pas ceux qui ne disent rien et qui sanctionnent le soir quand les jeunes dorment. C'est le truc à ne pas faire. Le jeune, il arrive le lendemain il a sa sanction il ne sait pas pourquoi. Et c'est déjà arrivé. Il faut descendre avec son papier, lui dire ce qu'il s'est passé, ce qu'il va avoir. Il va avoir les boules dix minutes, puis ça va lui passer. C'est plein de petits trucs qui font qu'on apprend avec le temps. Je ne dis pas que j'ai une image de grand frère, et ce n'est pas ce que je veux donner comme image, mais par mes origines marocaines aussi, ma culture, ça aide. Vous allez avoir un enfant qui a des parents hyper religieux, et bah ça les rassure d'avoir quelqu'un qui s'y connaît, qui a un vécu, qui sait comment se comporter, ça les rassure. Mais ça peut énerver certains collègues qui vont dire qu'il y a un clivage qui se crée. Moi, je ne vais pas sortir en disant « moi aussi je suis Arabe, t'es gentil avec moi. » On ne fonctionne pas comme ça. Mais ça se fait naturellement.

Projet de déménagement

Je suis avec un éducateur dans la cuisine. Nous discutons pendant quelques minutes, des jeunes et des intervenants nous rejoignent au fur et à mesure. Le cuisinier arrive et se présente à moi. Il s'appelle Étienne. Les jeunes parlent entre eux. Il est question d'un quartier voisin. Les éducateurs m'expliquent que les jeunes ont leurs cachettes ici, ils passent leur journée à en parler devant eux. De leurs cachettes, du quartier alentour, des histoires du CEF.

– Ils parlent beaucoup. Ils n'arrivent pas tous en même temps, donc les anciens expliquent aux nouveaux.

Les éducateurs m'expliquent que c'est tout de même difficile de recevoir des paquets de l'extérieur. Un jeune nous entend. Il me regarde et me dit :

– Ici, c'est une mini-prison.

Pendant qu'on parle, un mineur dit au cuisinier :

– Si tu veux, je te mets une patate et comme ça tu as un arrêt maladie.

Le cuisinier rigole et répond :

– Je veux bien, ça me ferait des vacances, mais pour ça, je dois porter plainte.

Le mineur dit :

– Je veux bien t'aider, mais en fait non alors.

Le mineur s'éloigne et Étienne poursuit son propos :

– Certains jeunes envoient d'autres mineurs au quartier d'à côté, car ils ont des dettes entre eux. Il y a des enjeux de pouvoir entre eux. Ça, ou ils se font livrer par des gens extérieurs. Ils ont des portables, ils ont tout ici, c'est pour ça qu'on va déménager.

On me parle alors du projet de nouveau CEF. Dans quelques mois, la structure va déménager dans de nouveaux locaux.

– Les lieux seront plus adaptés. Il y aura une salle avec toutes les portes des chambres centralisées. Ce sera en pleine campagne, donc plus difficile pour fuguer, et il y aura un double grillage.

Il y a un repas. Les jeunes sont excités. Un jeune crache son repas par terre, insulte les éducateurs. Personne n'intervient. Je sens que tous les intervenants se laissent un peu aller avant le déménagement.

Dans l'atelier technique

Je participe à une activité « atelier technique » (sic) avec François. Deux jeunes y participent, Karim et Brian. L'atelier se trouve dans un préfabriqué au fond du jardin. Des outils sont disposés aux murs. Des petites vis sont disposées un peu partout et les formes des outils sont dessinées au feutre noir pour retrouver la place de chaque objet. Cela permet de faire un inventaire à la fin de chaque séance.

Karim et Brian se sont mis au travail tous seuls pendant que François me fait le tour de l'atelier. Les jeunes savent ce qu'ils ont à faire. Karim va chercher une planche de bois percée de plusieurs trous et Brian un morceau de métal. Je leur demande ce qu'ils font et ils m'expliquent qu'ils doivent finir d'écrire leur prénom, respectivement sur le bois et le métal.

Pendant ce temps, François me dit qu'il leur fait effectuer ces travaux manuels pour pouvoir réfléchir à une orientation professionnelle. Il leur fait également faire de l'électricité ou de la peinture. L'objectif est d'envisager un stage en entreprise durant le placement au CEF. Les stages peuvent être effectués dans de nombreux domaines, notamment la boulangerie, la restauration, la mécanique, le jardinage ou le bâtiment.

Brian nous coupe dans notre conversation pour demander à François un outil spécifique nécessitant une supervision. François se positionne à côté du mineur et lui donne le feu vert pour commencer à graver le bois.

Sortir du CEF

Après un repas partagé avec les jeunes et les salariés, j'échange de manière informelle avec Hamid, éducateur sportif, sur ses activités, ses projets et son travail :

– Je suis éducateur, mais je n'ai pas de formation dans le social. Je me suis formé moi-même on va dire. Et avec le sport, ça permet de créer un contact fort, c'est un bon média.

Il m'informe alors qu'il va, cette après-midi, faire du golf avec deux jeunes et me propose de les accompagner, ce que j'accepte avec plaisir. Nous partons à quatre en voiture. L'éducateur m'explique qu'il a réussi, par le biais d'une connaissance travaillant à l'accueil du golf, à monter un partenariat avec le CEF. Il peut ainsi venir quand il le souhaite, ne paye pas la location des clubs, et doit seulement acheter des balles, ce qui revient à quelques euros seulement.

On arrive au golf. Les jeunes paraissent très calmes et observateurs. C'est la première fois qu'ils viennent. Pour l'un d'eux, Mehdi, c'est la première sortie depuis son admission. Il vient de passer dans la seconde phase de son placement, ce qui lui permet enfin d'aller à l'extérieur. Nous allons donc à l'accueil du golf. Une réceptionniste nous salue et nous donne quatre clubs. Nous nous dirigeons vers un distributeur. Karim y insère une pièce et remplit un seau de balles. Nous partons alors choisir un emplacement pour jouer. Les jeunes, toujours très calmes, n'ont pas dit un mot. Une fois l'emplacement choisit, nous commençons, chacun notre tour, à frapper quelques balles, l'éducateur sportif nous expliquant comment nous positionner. Mehdi s'en sort plutôt bien. Il est très fier, et ne fait que répéter le prénom de l'éducateur technique, comme un enfant insistant le ferait avec ses parents. Hamid est en train d'apprendre à l'autre jeune comment tenir le club, ne regarde pas Mehdi, ce qui accentue ses appels :

– Regarde, regarde. T'as vu comment j'y arrive.

L'éducateur le complimente de loin. Lors du repas, avant la sortie, Mehdi était très excité. Il parlait très mal aux autres jeunes et aux éducateurs. J'ai senti une personnalité très forte. Il était dans la provocation, très sûr de lui. On pouvait également voir qu'il avait le dessus sur les autres jeunes, qu'il avait rapidement fait sa place de leader au sein du groupe. Il se trouve qu'au golf, il se comporte totalement différemment. Il est très agréable. Il pose plein de questions et a le sourire aux lèvres. À un moment donné, une personne passe derrière nous et s'arrête pour observer Mehdi. Elle lui donne alors quelques conseils :

– Mets ta main gauche un peu plus haut, et fait ton mouvement jusqu'au bout quand tu frappes.

Mehdi se retourne. Il regarde le monsieur, et essaye de prendre en compte ses conseils :

– Comme ça ?

Et là, l'homme pose son sac, il vient derrière Mehdi et commence à accompagner son geste :

– Comme ça, et là, tu finis le geste jusqu'au bout.

Mehdi écoute avec attention. Il essaye. Et lorsque la personne le reprend, il réessaye. J'ai été vraiment frappé de voir à quel point ce jeune, si agressif auparavant, écoutait les critiques d'un parfait inconnu, qui parfois le reprenait avec aplomb :

– Mais non, pas ça. Tu fais n'importe quoi, tu n'as pas écouté ce que je t'ai dit.

Ça a duré au moins vingt minutes. Au bout d'un moment, le monsieur est parti. Il a observé Mehdi de loin et lui a crié :

– Voilà c'est bon, tu as le geste maintenant. Continue à t'entraîner.

Mehdi était très fier. J'ai eu, plus tard, l'occasion d'échanger avec l'éducateur sur cet événement. Il m'a alors expliqué que c'était récurrent de voir les jeunes changer totalement lors d'une sortie. Karim n'en revenait pas :

– Je ne l'ai jamais vu comme ça.

Hamid m'explique alors l'intérêt éducatif :

– Le golf, c'est un sport où il faut être vraiment concentré. On essaye d'être concentré et posé, pour toucher la balle, et eux ils n'y arrivent pas. Et tout doucement, tout doucement, après

deux ou trois séances, ils commencent à toucher la balle, plus concentrés, et ils commencent même à aider d'autres jeunes.

Pour Hamid, c'est essentiel de pouvoir faire ce travail à l'extérieur.

– C'est étrange, mais les jeunes sont souvent très calmes à l'extérieur. C'est là qu'ils te respectent le plus. Au CEF, c'est toujours plus difficile. Dehors ils observent, ils apprennent, parce qu'ils ne connaissent pas. En fait le CEF c'est un peu chez eux, donc ils se permettent beaucoup de choses. Alors que dehors, ils ont un peu peur. Ils adorent parler avec des gens de l'extérieur, et on découvre des jeunes totalement différents. C'est pour ça que j'aime bien faire des sorties.

Violences

Ce matin, mon arrivée au CEF est plutôt particulière. À peine entré dans le jardin, une éducatrice me salue, et me lance d'une voix stressée et rapide, en courant vers sa voiture :

– Ah, vous êtes là. Vous avez bien choisi votre journée !

Sans vraiment comprendre, je franchis le portail et m'en vais saluer les éducateurs et les jeunes présents sous le kiosque, dans le jardin, en train de fumer. On se salue, on échange quelques formules de politesse. Je n'ose pas vraiment demander aux éducateurs ce qu'il se passe en présence des jeunes, mais je sens bien une tension sous-jacente. Un des jeunes est dans son coin, ne parle à personne. Pourtant, la dernière fois que je l'ai vu il était plutôt bavard. Les éducateurs parlent entre eux de choses et d'autres. Quelques minutes plus tard, alors que je me rends au bureau des éducateurs pour poser mon sac, l'institutrice m'explique que l'ambiance est particulièrement tendue. Elle m'apprend qu'une éducatrice s'est fait agresser par un jeune la veille. « S'est fait agresser » peut vouloir dire beaucoup de choses et laisse la place à toute mon imagination. Je n'ai pas plus de détails, car l'institutrice part en classe. Je décide de ne pas m'arrêter sur cet événement et ne pas trop poser de questions directes sur le sujet. Je descends donc dans le jardin et rejoins le groupe.

J'ai appris plus tard ce qu'il s'était vraiment passé au compte-gouttes, chacun m'ayant donné des détails selon son point de vue. J'ai ensuite, à la fin de la journée, en rentrant chez moi, pu réunir l'ensemble des témoignages des jeunes et des intervenants et pu reconstituer plus ou moins l'événement. L'éducatrice serait rentrée dans la chambre de Pierre, un des jeunes, et celui-ci l'aurait empêché de sortir. Il aurait fermé la porte, commencé à l'insulter et à crier, et cela tout en la brusquant physiquement. Le mineur en question est un délinquant sexuel. Si j'ai bien compris, l'éducatrice a paniqué du fait du passé de ce mineur. L'éducatrice a subi des violences physiques, mais a priori pas de nature sexuelle. De toute façon, enfermer un éducateur est déjà considéré comme un acte grave.

Ils ont appelé ça une « séquestration ». Le mineur a tout de suite été envoyé en garde à vue. D'après les intervenants, il est « foutu », il va partir directement en prison. « Quand on agresse un éducateur, on ne peut pas rester ». Les intervenants sont chargés d'une mission de service public. Donc, les juges sont intransigeants.

Vers 9h, quelques minutes après mon arrivée, les jeunes partent en activité. Cette fois-ci, je n'y participe pas. Je profite du fait que l'infirmière n'ait pas de rendez-vous pour faire un entretien avec elle. Je rejoins les jeunes et les autres intervenants à midi pour le repas. Il y a toujours un peu d'eau dans le gaz. Un des jeunes est en train de harceler un éducateur de questions pour savoir où est Pierre, celui qui a agressé l'éducatrice. Il veut savoir s'il est en prison. Au fond, je pense qu'il sait, c'est une affirmation qu'il attend :

– Alors il est où ? Il va pas revenir ? Il part direct en prison ?

Les éducateurs répondent à côté :

– On ne sait pas, pour l'instant il est en garde à vue, il va passer devant le juge.

Ils tentent de contourner le sujet, en faisant quelques blagues et en essayant de rigoler avec les jeunes. C'est à ce moment que la tension monte, que les choses dérapent, en quelques secondes seulement. Celui qui pose les questions ne s'arrête pas. Un autre jeune se lève et dit, d'un air tout naturel :

– Ça va, ferme ta gueule maintenant.

– Quoi ? t'as dit quoi ? répond le premier.

C'est étonnant que cela ait dérapé pour une insulte. Des « ferme ta gueule », j'en ai entendu à longueur de journée. Mais celui-ci a eu un écho différent. Le premier se lève, retourne la table, les assiettes et les verres tombent, il met un coup de poing au second. Ils s'insultent et se crachent en pleine figure la nourriture qu'ils avaient encore dans la bouche. Un éducateur et le cuisinier réagissent au quart de tour : les deux jeunes sont tout de suite immobilisés (ils leur bloquent les deux bras derrière le dos comme le ferait un agent de police).

– Lâche-moi connard, je vais le niquer.

Les insultes fusent, les jeunes se débattent, les intervenants se prennent deux trois coups au passage. Puis au bout d'un moment, ça se calme un peu. Mais les esprits sont encore échauffés. Ils continuent à s'envoyer deux trois insultes. L'éducateur sportif et le cuisinier prennent chacun un jeune à part. J'entends l'éducateur sportif parler en arabe. Ça calme tout de suite le jeune. On ramasse les tables et les chaises. Je remarque alors que certains des autres jeunes avaient eu le réflexe de se mettre tout de suite sur le côté, et d'attendre que ça se calme. Il y en a même un qui est parti s'asseoir dans le salon. Il semble avoir l'habitude.

Il me dira d'ailleurs plus tard dans la journée :

– T'as vu, moi je me suis tout de suite barré. Ça m'intéresse pas ces trucs. Je m'occupe plus de ça, après ça nous fout dans la merde parce qu'on croit qu'on fait partie de l'embrouille.

Cette précision du jeune, évoquée lors d'un entretien effectué avec lui en fin de journée, m'a particulièrement intéressé et m'a poussé à le questionner plus amplement sur son vécu au CEF.

– Tu rentres ici, t'as fait une connerie, une seule connerie. T'es calme, t'es un gars calme, t'as fait une connerie, l'erreur est humaine. T'arrives ici, tu vois que les gens ils ont fait ces conneries. Ici tu prends un coup, ici tout le monde prend un coup. N'importe quelle personne qui vient ici, il prend un coup, il prend une frappe. Il devient con, il commence à devenir fou. Mais fou t'as compris, pas comme quand je rigole avec toi, c'est pour rigoler t'as compris. Mais il prend un coup. Pourquoi ? Parce que t'es violent, t'insultes, je sais pas... Dehors, jamais

j'insulte dehors. Tu peux demander à n'importe qui. On est sous pression à mort. Tu vois par exemple tout à l'heure, « ta gueule », il pète un plomb, tu vois ? Dehors tu me dirais « ta gueule », mais vas-y tranquille, O.K. je ferme ma gueule. Ici tu dis « ta gueule », d'entrée ça veut se taper.

Cette mise sous pression permanente ne fait qu'accentuer les tensions qui peuvent exister. Ce même jeune m'expliquera également pourquoi cette pression ressentie l'amène à être dans la confrontation permanente.

– On est ici, ils nous guettent. On est derrière, ils nous guettent, on est là-bas, ils nous guettent, on est aux toilettes, ils nous guettent. *Wech*¹⁰ au bout d'un moment, tu te douches, « Ouais, il y a qui ? Qui se douche ? ». Eh, ça va ! Ça va ! Tu veux quoi ? Tu vois ou pas ? Au bout d'un moment c'est comme ça, les éducateurs tu les respectes plus. T'es dans ta chambre, t'es calé, t'es calé au calme. Ils viennent, toc-toc-toc une fois. Bon vas-y tu te dis, ils vérifient si t'es bien dans ta chambre, si t'es pas parti en fugue. Deux fois, trois fois, quatre fois, cinq fois, *wech* au bout d'un moment, tu veux que je me mette à poil, tu rentres dans ma chambre tu veux me voir à poil ou quoi ?

À la fin de la bagarre, tout le monde reprend sa place et ceux dont les assiettes ont volé vont se resservir. Les deux jeunes se serrent la main sur demande de l'éducateur sportif. L'ambiance s'apaise. La suite des événements est alors très étrange : un long silence, au moins trois minutes. Personne ne dit un mot. Une éducatrice me lance alors :

– Ça va ?

Le silence perdure. Deux trois rires se font entendre. Les intervenants échangent des regards et se marrent. Le cuisinier lance :

– Putain quelle ambiance ici ! Eh ! Ça va, vous êtes là ? ». Les jeunes recommencent à parler un peu. La même question revient sur le tas :

– Alors, il est en prison ou pas ?

L'éducateur rigole :

– Mais je n'en sais rien, lâche-moi avec ça.

Tout le monde retrouve plus ou moins ses esprits. Le repas reprend son cours normal. Un des jeunes ayant participé à la bagarre dit en rigolant au cuisinier :

– Tu m'as bien bloqué quand même ! Bien joué ! Je t'aurais. Tu vas voir la prochaine fois qu'on se tape !

Le cuisinier répond :

– Ouais t'inquiètes, tu vas voir après manger, on va se taper. Et tu m'as mis un bon coup de coude dans le nez mon salaud.

¹⁰ « Quoi » ou « qu'est-ce que » en arabe dialectal algérien. Terme entré dans le vocabulaire argotique français signifiant « salut » ou « quoi » avec provocation.

Rencontre impromptue de Karim

Alors que je me balade dans le jardin à chercher quoi faire, je croise Karim derrière le bâtiment. Je vois à ses yeux qu'il faisait quelque chose d'interdit. Je fais mine de ne rien voir et lui demande ce qu'il a de prévu comme activité. Il est un peu gêné et me répond qu'il ne sait pas. Nous échangeons deux trois mots et Karim commence à me confier qu'il était en train de cacher quelque chose sous une pierre :

– J'ai tout mon matériel ici, je suis organisé. J'ai mes plans ici tu vois.

Plus tard dans l'après-midi, je le recroise dans le jardin et lui pose quelques questions sur l'événement du matin. Il hésite, mais il a déjà plus ou moins commencé ses confidences. Il me demande tout de même, pour se rassurer :

– Ça va pas à la direction ce que je te dis ?

Je le rassure et lui promets que je ne dirais rien. Il me répond :

– De toute façon ils savent, ils savent très bien.

Il commence alors à m'expliquer comment il fait pour se procurer du « matériel » (sic) :

– Par exemple la dernière fois mon chargeur était cassé, j'ai appelé un collègue, je lui ai demandé de me ramener un chargeur. Il y a le quartier en face, je les connais les gens.

Un éducateur m'avait déjà dit qu'il y avait un quartier « sensible », pour reprendre ses mots, et que c'était problématique, car les jeunes s'y rendaient lors des fugues. Karim me précise :

– Mais je suis discret comme gars. Je me fais pas remarquer. Ils ont jamais vu de téléphone sur moi. Jamais. Mais ils savent que j'ai un téléphone, mais ils l'ont jamais vu.

Il me précise qu'il n'a pas vraiment le choix. Qu'il ne supporterait pas sa situation s'il n'avait pas de téléphone :

– Il y a que le téléphone qui me fait tenir ici. J'aurais pas eu de téléphone, j'aurais péti un plomb.

Nous discutons ensuite des événements d'il y a deux semaines. Karim m'explique que les deux jeunes avaient séquestré une éducatrice :

– Il y a un violeur qui l'a séquestré et qui lui a dit « je vais te violer ». Et ça l'a choquée. Après, l'autre c'était un cambrioleur donc il s'en foutait. Le cambrioleur, il l'a séquestrée pour rigoler. Ils ne l'ont pas frappée ou rien. Mais bon, elle a porté plainte et ils sont partis en prison.

Depuis, l'éducatrice est partie, elle a démissionné. Le soir de l'événement, il y a eu la police qui est venue arrêter les deux mineurs :

– Ils avaient carrément entouré le CEF. Tout le CEF, ils l'avaient entouré. Il y avait je sais pas combien de fourgons de police.

Quelques minutes après, je croise un éducateur. Nous discutons du CEF, et il m'explique qu'il est fatigué d'avoir à gérer des problèmes lié au cannabis. Il me dit que tout tourne autour de la « fumette » (sic) :

– En fait toutes les dégradations, les fugues, c'est lié au *shit*. Quand ils fuguent, c'est pour aller chercher du *shit* et des boissons, des feuilles, des clopes, des flashes d'alcool, des biscuits. Ensuite, ils détériorent les prises électriques pour faire des étincelles et allumer leurs joints.

Improviser une sortie en montagne

Comme à chacune de mes immersions en CEF, le moment où je franchis le portail me fait tout de suite rentrer dans l'action. Ce jour-là, lorsque j'arrive vers 9h15, tous les jeunes sont au fond de la cour, et tous les professionnels sont sur les tables de pique-nique près de l'entrée. Il y a environ vingt à vingt-cinq mètres qui les séparent. Ils s'observent de loin. Les adultes boivent leur café. Je vais tout de suite leur dire bonjour. Ils m'expliquent alors que les jeunes se sont tous mis en refus d'activité. Les professionnels les ont prévenus, comme d'habitude, qu'il y aurait des conséquences. Mais les jeunes se sont tous mis d'accord, ils sont en refus collectif. Je les observe de loin. J'hésite à aller les saluer. Mais je m'aperçois qu'ils sont en train de fumer, et à cette heure-là ils n'ont pas le droit. Je me dis qu'il vaut mieux ne pas que j'y aille tout de suite, j'irai leur dire bonjour plus tard, je n'ai pas envie de me mêler de ces histoires de cigarettes. En plus, apparemment ils étaient en train de fumer un joint. Nathalie, la maîtresse de maison, me le dit plus tard :

– Ils ont fumé ce matin. Ils étaient défoncés.

La directrice est arrivée un peu plus tard et semble très surprise de voir tous les jeunes en train de ne rien faire. Cela a tout de suite fait réagir les mineurs. Il a suffi que la directrice vienne les voir pour qu'ils partent en activité. Aucun « refus d'activité » n'a été enregistré comme cela se fait en principe. Les éducateurs me disent plus tard que « rien n'était possible ».

– Il y a un effet de groupe trop important. Les jeunes ne veulent pas. Ils se sont mis ça en tête. Ils veulent foutre le bordel aujourd'hui, c'est leur seul objectif, dit une éducatrice. Mais au moins, ils sont allés en activités, c'est symbolique.

La directrice est retournée au siège de l'association vers 12h. Le repas se passe très mal. Les professionnels se font insulter sans relâche. Et pas des petites insultes. À un moment donné du repas, je sens quelque chose derrière moi. Je me retourne et je vois un jeune avec un balai serpillière dans la main. Il le met en plein visage de l'éducateur à côté de moi, alors que la serpillière est trempée d'eau sale. L'éducateur devient fou, il crie comme ce n'est pas permis. Le jeune se marre :

– C'est bon tranquille, c'est pas grave.

L'éducateur se rassoit, résigné. La fin du repas est à l'image de cette ambiance de cours de récré. Les jeunes finissent par faire une bataille de purée et se balancer des pavés de poisson à travers la salle. Un des jeunes va jusqu'à chercher du papier toilette pour le mouiller et le répandre dans la salle à manger. Les éducateurs, dépassés, ne savent pas vraiment comment gérer cette crise collective. Le repas se termine tant bien que mal. Les jeunes vont fumer, et c'est un éducateur qui se charge du ménage. Il a bien réussi à faire ramasser quelques bouts

de PQ, mais les jeunes s'en vont. C'est lui qui s'est pris le coup de serpillière. C'est un nouvel éducateur. Il me dit qu'il n'a « jamais vu ça ».

Je ne l'ai jamais revu lors de mes visites suivantes. Après le repas, les éducateurs se retrouvent dans le bureau un peu nerveux :

– Qu'est-ce qu'on fait ? C'est ingérable.

Ils décident alors de diviser le groupe.

– Non, mais là, si on reste sur le CEF, ça va être comme ça toute l'après-midi.

Ils se divisent les jeunes et décident d'improviser des sorties.

– Moi, je prends untel et untel, je vais à la piscine.

Quelques secondes suffiront pour organiser la répartition des jeunes et la distribution des véhicules. Je me glisse dans un groupe. On part avec un éducateur technique. Il veut nous emmener faire un tour dans les montagnes à quelques minutes de là. Nous voilà partis en Clio, moi derrière, avec Karim. L'éducateur technique conduit avec Brian, un jeune placé depuis plusieurs mois, sur le siège passager avant. On commence à échanger sur des banalités. Puis sur des sujets plus intéressants. J'explique à Karim ce que je fais ici.

L'ambiance dans la voiture est très détendue. Les deux jeunes commencent à échanger entre eux.

– T'es là pour quoi ? demande Brian à Karim.

– Violence. Agression avec arme.

– Et t'as fait combien de GAV¹¹ ?

– 48h, après j'ai été déféré.

– Et c'est quoi ton histoire ?

– Règlement de compte. Le gars c'était un connard de raciste, donc je l'ai démonté avec une barre de fer. Il a eu une ITT (Incapacité totale de travail) de vingt-sept jours, lance fièrement Karim. Et toi, t'es là pour quoi ?

Brian hésite, il ne répond pas, puis il balbutie :

– Une histoire, ils ne t'ont pas dit les autres ?

Karim ne le sait pas encore, mais c'est une affaire de harcèlement sexuel qui est à l'origine de son placement. Au moment où on aperçoit le panneau avec le nom de la ville barré, je sens Karim se redresser sur son siège.

– Non mais, moi, je peux pas quitter la ville, c'est dans mon contrôle judiciaire. Il faut revenir.

L'éducateur répond tranquillement :

– Ne t'inquiète pas, personne ne le saura, sûrement pas ton juge. Et on ne va pas bien loin.

Le reste du trajet sera marqué par plusieurs sujets autour de la justice, des juges de la région (les deux jeunes connaissent tous les noms), des éducateurs du CEF. Ma présence et celle de l'éducateur ne semblent pas limiter la parole des jeunes. Ce sera très libre et détendu jusqu'à

¹¹ Garde à vue.

ce qu'on arrive au sommet d'un mont. On a une vue magnifique sur une plaine gigantesque. Karim me montre du doigt où il habite. Brian se roule une cigarette. L'éducateur fait mine de ne rien voir. On fait une petite marche, et les jeunes continuent de nous confier des choses.

– Alors ça fait du bien la nature, dit l'éducateur.

– Je connais les tours moi, je connais les rues, je connais les motos, répond Karim. Je connais pas les chevaux qui se trimballet dans les montagnes, c'est une petite maison dans la prairie ici ou quoi, y a Charles Ingalls qui va venir ?

Ragot et rumeurs

La directrice est présente. Elle est accompagnée d'un jeune qui va venir faire un stage au CEF. Ils m'invitent à participer à leur entretien. Nous allons dans la salle à manger. La directrice présente la structure. Elle lui donne quelques conseils :

– Ne dis pas que tu es stagiaire, dis que tu es en formation. Sinon tu seras toujours le stagiaire. Ici les informations circulent très vite ici. Les langues sont bien pendues.

La directrice explique ensuite au stagiaire qu'il travaillera principalement avec l'éducateur technique et lui donne tout un ensemble de détails sur la structure. Une fois l'entretien terminé, je me rends dans le jardin où deux jeunes, Karim et Pierre sont assis. Ils parlent d'un événement qui s'est passé la veille, une histoire de cinéma. Je demande au jeune de m'éclairer.

– L'autre jour, Hamid devait emmener quatre jeunes au cinéma. Sarah, elle a dit, que Hamid il ne devait pas les amener au cinéma, parce que c'est lui qui nous protège. S'il y a pas Hamid, il y a pas d'homme, s'il y a une embrouille. Hamid, il lui a dit « tu crois que je suis ton garde du corps » ?

Je demande alors comment ils savent cela.

– Il l'a dit dehors, mais il y en a qui ont entendu. Il y avait la fenêtre de la cuisine ouverte. Il va pas le dire devant nous. Mais ici c'est tout petit, on entend tout. Et tout le monde parle entre eux, il y a que ça à faire ici. Donc, au final on sait tout ce qu'il se dit.

Pierre prend alors la parole :

– Mais les éducateurs aussi nous disent des choses. La dernière fois, on nous avait dit qu'il y aurait une surprise, si on se tient bien au parcours du goût.

Le parcours du goût est un événement organisé par la PJJ¹². Des jeunes de toute la France se retrouvent et participent à un concours culinaire autour d'un thème.

– Hamid nous a dit ce que c'était la surprise. En fait, ils nous payent un gîte de luxe à la montagne, avec spa et piscine chauffée, terrain de tennis. On lui a promis de faire comme si on savait pas et comme si on était surpris quand on l'apprendra.

Notre conversation porte sur la vie en CEF et la circulation des informations.

¹² Protection judiciaire de la jeunesse.

– Il y a que ça à faire ici, parler, donc on sait tout. Tout se sait, me précise Karim.

Je leur demande alors de me donner des exemples. Karim poursuit :

– Tu vois par exemple, Brian. Il dit pas pourquoi il est là. Mais je connais un mec qui le connaît, et il m'a dit que c'était un pointeur.

« Pointeur », c'est le terme utilisé par les jeunes pour parler des agresseurs sexuels, spécifiquement ceux ayant commis des agressions sur mineurs.

– De toute façon ça se voyait, reprend Karim. Il a eu aucune affaire avant, il bégaié quand on lui demande pourquoi il est là. Donc voilà, tout se sait ici. Tôt ou tard.

Une petite histoire de vol

François, l'éducateur technique, demande à tout le monde si personne n'a vu son marteau. Il n'est plus dans son camion, qui est garé devant le CEF. Personne ne l'a vu. Il se souvient qu'il a aperçu Brian dans son camion la veille. Il va le voir de suite. Brian est devant la grille, il va partir chez ses parents pour le week-end :

– Dis-moi l'autre jour, quand tu as écouté la musique dans le camion, tu m'as pris mon marteau ? Je te demande de me le ramener s'il te plaît, j'en avais besoin cet après-midi pour un boulot.

Brian fait mine de ne rien savoir.

– Je le veux lundi matin, reprend François. Tu te démerdes, tu le trouves, sinon tu vas travailler pour me le rembourser. Sinon, c'est un dépôt de plainte.

J'en discute avec François une fois que Brian est parti.

– Le problème, c'est qu'il est allé dans mon véhicule, il a écouté la musique, jusqu'ici ça va, mais après j'avais une caisse à outils et il s'est servi dedans. Et je ne m'en suis pas rendu compte le jour même. Et puis, il s'est bien gardé de me le dire.

François a une relation particulière avec Brian. Il m'avait déjà confié qu'il avait réussi à créer un lien fort et que ça lui permettait de travailler plus facilement sur la situation de Brian. Dans cette situation, la sanction est difficile à envisager, car elle mettrait en péril toute cette relation :

– Si ça ne se solutionne pas un moment donné, je vais sanctionner. Mais je passe toujours par une sensibilisation sur ce qu'il a fait. Parce qu'il est loin de comprendre. Il volerait son père ou sa mère. Donc, comme j'ai un peu ce rôle ici du papa pour lui, le papa va gronder. Avant de taper, papa va demander réparation. Si on ne peut pas réparer, il va falloir trouver une méthode. Ce sera un dépôt de plainte, même si concrètement ça ne mènera à rien. Je n'ai pas envie de lancer la machine judiciaire une fois de plus sur ce gamin.

Expliquer les raisons de ma présence

Dans le jardin du centre, je suis assis sur un banc avec Karim, un jeune de 15 ans placé depuis trois mois.

- Tu restes combien de temps encore aujourd'hui, me demande-t-il, tu te barres après ?
 - Oui bientôt, après notre entretien.
 - Et après ?
 - Après, je reviens dans deux semaines. Puis, je vais revenir sur le nouveau centre. Je vais revenir souvent.
 - Et après, tu vas faire quoi de tout ça ? En fait, tu fais quoi toi ici ?
 - Moi, j'écris une thèse sur les lieux fermés pour mineurs.
 - Et tu l'envoies à qui ta thèse ?
 - À mon université.
 - Où ?
 - À Rennes en Bretagne.
 - Et après ? C'est pas des recherches des trucs comme ça ?
 - Oui, c'est de la recherche.
 - Recherche de ?
 - Sur les centre, le fonctionnement, vous les jeunes, les professionnels.
 - Mais pourquoi tu viens faire des recherches ?
 - Ça intéresse beaucoup de gens.
 - À l'université, ça intéresse ?
 - Ouais beaucoup.
 - Et tes profs aussi, ça les intéresse ?
 - Des profs ouais, des enseignants, des travailleurs sociaux aussi, des gens qui travaillent dans les associations, des gens au ministère de la Justice, des juges. Ils sont intéressés, ils veulent savoir comment ça se passe ici. Donc moi, je viens pour essayer de comprendre ton quotidien, le quotidien des éducateurs, comment ça se passe, et comment tu trouves les professionnels. Comment ils travaillent.
- Karim regarde le dictaphone que j'ai disposé entre nous deux, quelques minutes avant.
- Et pourquoi t'enregistres en fait ?
 - Pour ne pas avoir à tout écrire, je peux plus facilement te parler et te poser des questions et je pourrais écrire ce que tu as dit, dans la thèse, utiliser tes propres mots.
 - Ils m'entendent là ?
 - Ouais.

- Là, je parle, ils m’entendent ? T’en fais quoi de ça après ?
 - Après, je réécris tout. Comme ça, je m’en souviens.
 - Tout ce que je dis, tu l’écris ? Ça va pas à la direction ça, hein ?
 - Non t’inquiète pas, je t’ai déjà expliqué que je ne partageais rien avec la direction.
 - La directrice, elle va pas venir me péter¹³ ce soir. Toc-toc-toc, « vous vous rappelez ce que vous avez dit à Léo ? ». Non, mais t’as compris ou quoi ?
 - Je peux te le promettre, il y a pas de souci.
 - Là, tout ce que je vais dire, tu vas le dire à qui ? Tu vas faire quoi ?
 - Je vais le dire à personne d’ici. Mais, comme je te l’ai expliqué l’autre jour, je vais écrire, dans mon travail, ce que tu me racontes. Mais il n’y aura pas ton nom et pas le nom du centre, ce sera anonyme.
 - Tu vas m’appeler comment si tu ne dis pas mon nom ?
 - Je ne sais pas, tu veux choisir ?
 - Ouais, je veux m’appeler Karim. J’ai toujours voulu m’appeler Karim.
 - Ça marche, c’est noté.
 - Mais tu vas faire quoi du coup ? Désolé, j’ai pas compris.
 - Je vais utiliser ce que tout le monde me raconte, je vais croiser toutes les informations et écrire pour expliquer le fonctionnement des centres fermés et des prisons pour mineurs.
 - Tu vas écrire un livre en fait ?
 - Pas vraiment un livre, une thèse, pour l’université, mais oui si tu veux, c’est comme un livre.
 - Moi il y a pas de problème Léo, je vais t’expliquer comment ça se passe ici si tu veux. Mais t’es comme un journaliste alors ?
 - Pas vraiment, parce que j’essaye d’aller plus dans le détail par rapport à un journaliste. Je vais faire ça pendant trois ans, alors qu’un journaliste ne peut pas prendre autant de temps. Et puis, je suis étudiant encore.
 - T’es stagiaire ?
 - Non, je suis pas stagiaire.
 - Tu mens pas hein ! Parce que les stagiaires ici, ils disent pas qu’ils sont stagiaires. Sinon, on les respecte pas. On leur fait la misère.
 - Non non, je ne suis pas stagiaire.
 - Et tu veux être éducateur ?
 - Je ne crois pas, je ne sais pas si j’y arriverai, c’est un métier difficile je trouve.
- Karim a le sourire au coin des lèvres.

¹³ Terme argotique pour « se faire prendre ».

– *Wallah*¹⁴, c'est pas un métier éducateur. Secrétaire ou juge c'est un métier, éducateur c'est pas un métier. Déjà, un truc que je voudrais dire, c'est que si t'as pas de vécu, ne viens pas travailler ici. C'est un mot à dire à tous les éducateurs. Et tu peux appuyer bien sur cette phrase dans ta thèse, tu peux la mettre en gras, en italique, à 40 même. Le texte, tu le mets à 13, cette phrase tu la mets à quarante. Je te promets. Si t'as pas de vécu, ne viens pas travailler en tant qu'éducateur. Je te promets, *Wallah*, tu connais pas ce que c'est la misère. Tu connais pas ce que c'est, tu peux pas... Si tu connais pas, ne viens pas travailler. Parce que le gars, il va te parler « ouais moi j'ai perdu ma mère, moi j'étais dehors à cet âge-là, moi j'ai pas eu d'argent de cet âge-là à cet âge-là ». L'autre éducateur, il va te regarder il va te dire quoi ? « Moi, mes parents ils sont encore là, moi ça va j'ai pas galéré au niveau argent ». Il saura pas quoi dire. Il faut du vécu. Il y en a un, il vient de Tunisie, il est venu par bateau, maintenant il est éducateur. Il y en a un, il est né au Maroc, il a appris le français à 25 ans et tout, tu vois plein de trucs comme ça. Tu vois ?

– Oui je vois, c'est quelque chose que j'ai déjà entendu.

– Et toi, t'en penses quoi du centre ici ?

– Je ne sais pas trop encore. Ça a l'air paradoxal. Je trouve à la fois que c'est très ouvert ici, tu vois là on parle dans le jardin, on n'a pas l'impression d'être dans un lieu contraint. Mais d'un autre côté, vous êtes beaucoup contrôlés et le quotidien doit être difficile. C'est un peu bateau ce que je dis, mais c'est mon premier ressenti.

– Mais non, c'est pas bateau. *Wallah*, tu as raison Léo. Après, c'est pas marqué « centre d'incarcération fermé », c'est marqué « centre éducatif ». C'est marqué éducatif, donc éducation. Mais en vrai, ici ils nous éduquent pas trop. Ils nous éduquent pas ici. Au contraire, ici ils nous traitent comme si on était des criminels ou des fous.

Il marque une pause, regarde le ciel.

– Mais tu t'y habitues. Tu te fais à l'idée au bout de quelques mois. Au début, ça te stresse. Après, t'es habitué. Tu te dis « nique sa mère, je finirai là où je finirai », voilà ce que tu te dis. Que tu pleures ou que tu rigoles, si tu dois finir en prison, tu finiras en prison. Ça changera rien du tout. C'est le jeu. On gagne ou on perd. C'est au plus malin. Si tu te fais attraper, *maalich*¹⁵. Ça fait juste chier pour la daronne¹⁶. Pour la famille. C'est tout. Pour les petits frères et les petites sœurs. T'es pas fier de toi devant ta mère. Quand ils t'embarquent devant ta mère, que t'es menotté devant ta mère, qu'ils font une perquise¹⁷ chez toi. T'es pas fier. Surtout que ta mère, elle a galéré pour t'élever. Quand il n'y avait pas de sous à la maison, elle galerait pour te faire manger. Et toi, pour la remercier, tu fais le con. Et ouais. C'est enregistré tout ça ?

– Oui, ça enregistre encore.

– Putain. Et tu vas montrer ça à tes profs et tout, j'y crois pas.

– T'as plein de choses intéressantes à partager. Pour des profs, des éducateurs.

¹⁴ « Je le jure » en arabe.

¹⁵ « C'est la vie » en arabe.

¹⁶ « La mère ».

¹⁷ Apocope de « perquisition ».

– Ouais, je pense que j'ai des choses à dire. Moi, j'essaye de me mettre à la place des éducateurs et je pense savoir comment ils devraient être avec les jeunes. Pas avec moi. Si je savais ce que j'avais comme problème, je me serais soigné moi-même. Ou j'aurais expliqué aux éducateurs quoi faire avec moi. Sauf que je sais pas ce que c'est mon problème. Je sais pas. Je veux pas forcément qu'ils soient plus cool, plus souples. C'est ce qu'ils disent tout le temps. « Ouais, on peut pas vous laisser tout faire, vous croyez que c'est comme ça la vie ». Je veux pas qu'ils nous laissent tout faire. Je veux juste qu'ils donnent un sens et une raison. Et qu'ils nous le fassent comprendre. Ça, ils le font pas. Ils me disent qu'il y a plus de sens à mon placement. Mais il y a jamais eu de sens à mon placement. Il y a pas de sens à toute cette merde. Je comprends pas en fait. Et je me dis que peut-être que je comprends pas, parce qu'il y a tout simplement pas de sens. Et ouais. Si ça se trouve, il y a pas de sens à toute cette merde.

Errer dans le CEF

Alors que je suis avec Ghislaine dans l'infirmierie, Karim frappe à la porte et demande à être vu.

– Je veux bien que tu me donnes un médicament.

– Moi, je ne peux pas te donner tes médicaments, dit Ghislaine. Je suis infirmière pas médecin.

J'apprends alors que Karim suit un traitement médical. Le psychiatre du CEF lui a prescrit du Tercian, un neuroleptique et anxiolytique pour les états psychotiques chroniques et les états dépressifs majeurs. Le psychiatre n'est pas là donc, il faudra attendre pour discuter avec lui du fait que Karim souhaite poursuivre son traitement. Ghislaine propose à Karim de lui faire un massage du crâne pour se détendre et discuter de ce qui le tracasse. Je quitte donc l'infirmierie et me retrouve face au bureau ouvert de la psychologue.

Elle m'invite à entrer pour discuter.

– Je laisse toujours ma porte ouverte dit-elle. C'est symbolique, pour montrer qu'on peut me solliciter à n'importe quel moment. Les jeunes viennent par eux-mêmes, ça fonctionne mieux que lorsque je les convoque.

Son bureau est spacieux et chaleureux. Je redescends au premier étage. Brian est en train de sortir de sa douche et de rejoindre sa chambre. Les chambres sont censées être fermées et les jeunes ne doivent pas y retourner durant la journée.

Je descends ensuite à la cuisine où je rencontre Manu, le cuisinier, qui prépare le repas du soir avec un jeune, Mehdi. Brian quant à lui est dans le jardin, les mains dans les poches, en train de shooter dans des cailloux. Je vais le voir et lui demande pourquoi il n'est pas en activité. Il me répond :

– J'étais en scolaire, mais je me suis barré, c'est trop de la merde.

Nous commençons alors à discuter des journées au CEF. Je lui demande comment ça se fait que les chambres soient ouvertes en pleine journée.

– En un coup de cuillère, on peut ouvrir les portes des chambres, dit-il. Les autres, ils sont dehors tous les soirs, ils sortent quand tout le monde dort et reviennent le matin.

Avant le déménagement

Nous sommes en voiture avec François, éducateur technique au CEF, et Brian, un jeune placé dans l'établissement. Nous nous rendons dans les nouveaux locaux du CEF. J'ai appris la nouvelle il y a quelques semaines, de nouveaux locaux vont accueillir les jeunes. Le déménagement se fera dans quelques mois. François a insisté pour me montrer le bâtiment.

– On ne peut pas entrer, me dit François. Je n'ai pas les clefs, mais on va le voir de l'extérieur, c'est déjà impressionnant.

Brian est à l'arrière, silencieux. Il regarde les champs et les villages défiler. Il demande à François :

– On retournera à la montagne ?

Nous y sommes allés le mois dernier.

– Je ne sais pas si on aura le temps, tu nous quittes bientôt.

Cela fait onze mois qu'il est placé. Son contrôle judiciaire a été reconduit de six mois.

– C'est exceptionnel que je t'emmène voir les locaux, hein Brian, poursuit François. C'est parce que tu ne vas pas y aller toi, tu sors avant ».

François me dira plus tard qu'il sait que Brian ne va pas en parler aux autres jeunes. Brian a une position de « victime » (sic) dans le groupe du CEF. Nous arrivons sur les lieux, sortons de la voiture et marchons jusqu'au bâtiment. Le portail d'entrée est très imposant. Des grilles en bois de plus de trois mètres laissent entrevoir l'entrée du bâtiment. Une seconde porte se trouve quelques mètres plus loin. La zone d'enfermement se trouve juste derrière celle-ci.

Le déménagement est dans quelques jours à présent. Les conversations tournent beaucoup autour de ce sujet. Les jeunes ne sont pas au courant de la date du transfert. De retour sur le CEF, je partage un café avec François. Il me dit à propos du déménagement :

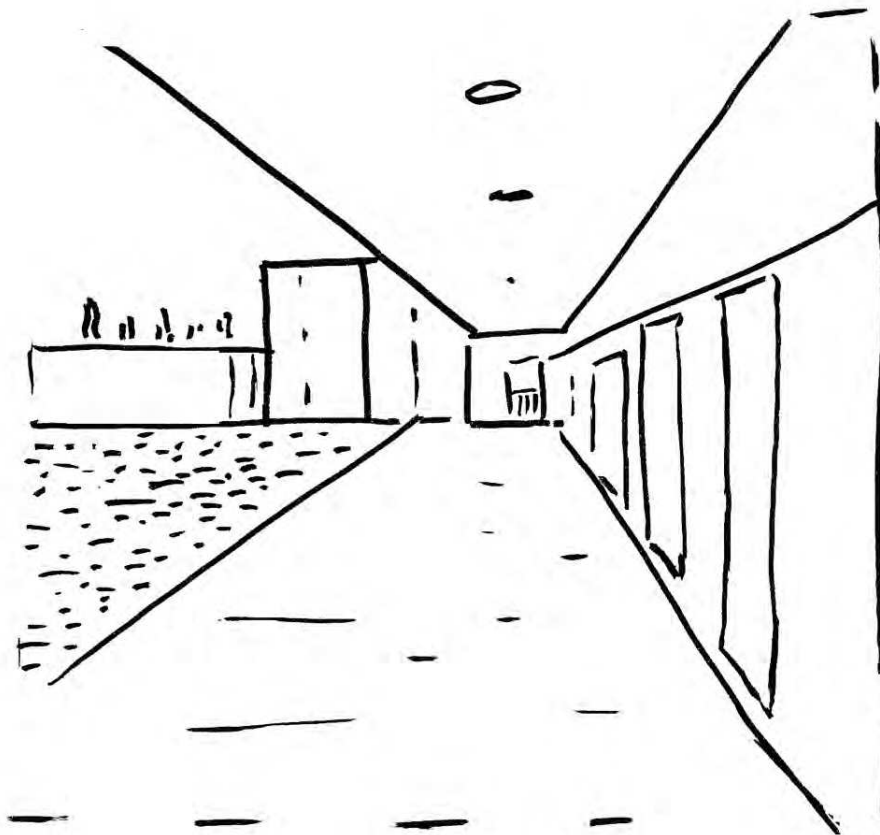
– On aura un nouvel outil plus adapté, plus efficace, avec plus de bureaux et plus d'espace. Les lieux sont magnifiques. Il faut reconnaître qu'on a de la chance quand même d'avoir des locaux comme ceux-ci. Il y a quand même 900 m², ce n'est pas négligeable on ne se montera pas les uns sur les autres.

Déménagement

Croquis et plan des nouveaux locaux



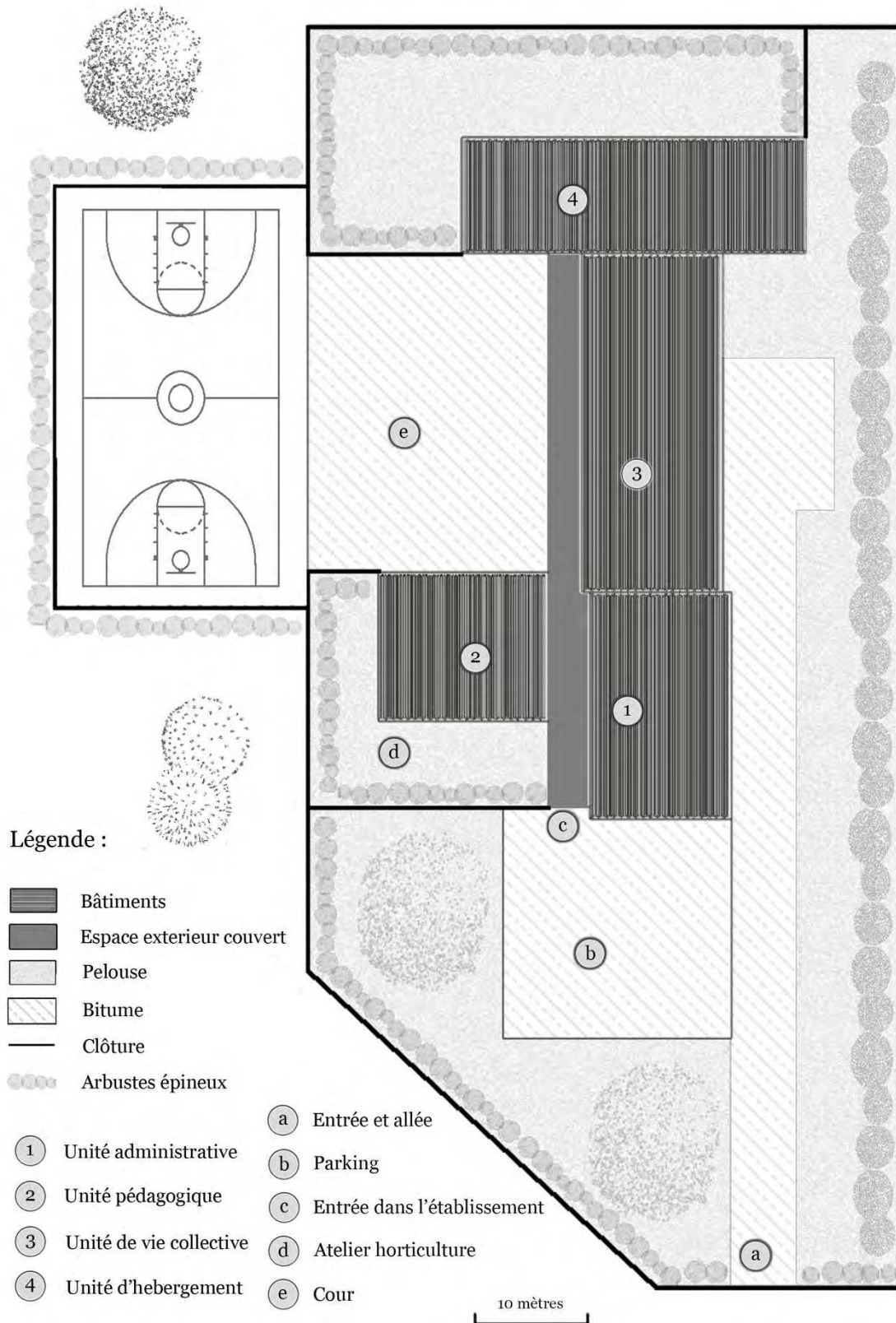
Vue depuis la cour. Unité de vie collective (à gauche) et unité pédagogique (à droite)



Sous le préau. Unité d'hébergement (au centre et à gauche) et unité de vie collective (à droite)

Centre éducatif fermé du Coudray

Nouveaux locaux



Visite des nouveaux locaux

Toute l'équipe est présente ce vendredi pour visiter les nouveaux locaux et se préparer au déménagement. Le nouveau CEF a été construit à quelques kilomètres de l'ancien, plus profondément dans la campagne. L'établissement est composé de cinq unités distinctes et indépendantes : une unité éducative, une unité administrative, une unité de soin, une unité de vie quotidienne et une unité de nuit.

Le CEF comprend une cour centrale, entourée par tous les bâtiments et par un grillage de deux mètres vingt de hauteur. Derrière ces grillages se trouvent un espace vert, un terrain de sport et un espace d'horticulture. On y accède par des portails pouvant être verrouillés. Une deuxième rangée de grillages, mesurant deux mètres trente de haut, entoure ces espaces extérieurs.

Il y a un parking en béton devant le bâtiment. Après ce parking, se trouve une zone d'accès direct à la cuisine pour les diverses livraisons. On accède au bâtiment par une grande porte en métal donnant sur un espace de transition, un sas et un couloir recouvert par un toit. À droite, se trouvent une salle de réunion et l'espace administratif, composé des bureaux des éducateurs et des chefs de service. Plus loin à droite, se situe l'unité de soins, où l'on peut trouver l'infirmerie, le bureau de la psychologue et celui du psychiatre. À gauche, l'espace éducatif est composé de la salle de classe, la salle informatique, l'espace technique et une salle de sport. Après ce couloir, se trouve une cour centrale assez grande, avec un espace recouvert sur la droite, proche des bâtiments. L'unité de vie et l'unité de nuit sont accessibles par des portes sous ce préau. L'unité de vie est composée de plusieurs salles : cuisine, salle à manger, salle de télévision/bibliothèque. L'unité de nuit est composée de douze chambres réparties sur un long couloir. Chaque chambre a un nom de capitale mondiale (Madrid, Alger, ...). Elles sont équipées de lavabos, de lits et de bureaux. Les fenêtres peuvent être ouvertes. Elles sont munies de barreaux plats et colorés, ce qui leur donne un aspect esthétique faisant oublier leur utilité première.

Les bâtiments, plutôt hauts et imposants, possèdent de grandes baies vitrées tournées vers l'intérieur de la cour. Cela donne une vision sur cette dernière depuis chaque unité. Aucune porte du CEF n'a de serrures classiques, mais un système électronique permettant de les déverrouiller à l'aide d'un badge. Il faut actionner ce badge pour accéder à chaque salle, chaque bureau, chaque chambre.

Comme on le voit, les anciens et nouveaux locaux du CEF s'opposent sur plusieurs plans. Tout d'abord, la deuxième structure est plus grande, les différents bâtiments plus spacieux. Les salles communes, les bureaux, les chambres ou encore la cuisine y sont plus vastes. De plus, on observe une différence entre les zones extérieures ou plein air. L'ancien site a un jardin étendu et verdoyant possédant deux parties, l'une marquant l'entrée, l'autre un espace isolé au fond, derrière le bâtiment secondaire. Au contraire, le nouveau site ne possède qu'une cour centrale bétonnée. Les autres espaces visibles sur le plan se trouvent à l'extérieur des clôtures et ne sont accessibles que dans le cadre des activités. Il en est de même pour le terrain de sport qui possède une porte fermée et ne peut être utilisé que lors des ateliers sportifs.

Une autre différence significative se retrouve dans l'agencement des bâtiments entre eux. Dans l'ancien CEF, les bâtiments sont dispersés, tandis que dans le nouveau, ils se regroupent

en forme de U. Malgré les apparences, les différents bâtiments sont plus isolés dans le second site que dans le premier. Dans l'ancien CEF, toutes les unités sont séparées les unes des autres. Dans le nouveau, à l'exception de l'unité d'hébergement et de l'unité de vie qui communiquent par une porte (fermée à clef), il faut toujours passer par l'extérieur pour aller d'un bâtiment à l'autre. De plus, le système de porte magnétique à badge décrit plus haut ne donne pas accès aux mêmes zones selon les intervenants. Chacun accède aux espaces dans lesquels il intervient au sein de la structure. Par exemple, l'infirmière ou la psychologue n'ont pas accès à l'unité d'hébergement et le cuisinier ne peut pas se rendre dans le bâtiment pédagogique.

À la fin de la visite, les intervenants décident de jouer à cache-cache pour se préparer à l'arrivée des jeunes en trouvant les potentielles cachettes qu'utiliseraient les jeunes.

Une difficile adaptation

Le déménagement a eu lieu depuis quelques mois. Je me rends pour la première fois sur le nouveau site depuis son ouverture. Je pénètre dans le CEF et vais à la rencontre du chef de service. On m'explique que je peux mener des entretiens dans la matinée et dans l'après-midi dans une des salles de l'unité pédagogique. Pour le reste de la journée, je peux m'organiser avec les éducateurs.

Mes immersions seront, dès lors, plus difficiles dans le nouveau CEF car je ne peux pas circuler librement comme dans l'ancien lieu. Toutes les portes sont sécurisées et ne peuvent s'ouvrir qu'avec un badge. On ne m'a pas proposé d'en avoir un, mais je pense que j'aurais refusé pour éviter d'être symboliquement associé à l'autorité aux yeux des jeunes.

On m'ouvre la grande porte allant de la zone administrative à la cour et je croise François. Je lui demande comment s'est passé le déménagement et comment il se sent dans ces nouveaux locaux. Il me répond :

– Il y a plus de moyens pour nous au niveau technique, déjà, un atelier un peu plus grand et mieux adapté. Mais une violence plus importante que ce qu'on avait. Parce que pour les gamins, ça ressemble quand même beaucoup à une prison malgré tout. Une caméra extérieure, des zones fermées par badge, donc pas accessibles. Si, à un moment donné, un gamin a oublié sa paire de pompes, on ne peut plus y accéder. C'est verrouillé de telle heure à telle heure. Il n'y a plus d'accès aux chambres. Sauf la direction qui a un badge de niveau 4. Si toi tu as un badge de niveau 1, tu vas que dans les zones 1, pas 2 ni 3 ni 4 ni 5. C'est comme ça que ça marche.

Hamid passe à côté de nous et entend notre conversation. Il nous dit :

– Moi je suis très bien, j'ai un local, j'ai une douche, j'ai un mini stade. Voilà côté équipement je n'ai rien à dire.

Dans l'ensemble, nombre de témoignages ont tendance à regretter l'ancien établissement, qui est perçu comme plus « familial » et plus « convivial » (sic). Les nouveaux locaux sont jugés comme « froids », « impersonnels » et « déshumanisés » (sic), ils entraveraient les relations, rendraient les contacts plus difficiles.

Plus tard, je croise Nathalie, maîtresse de maison, qui me dit sur le sujet :

– Le nouveau CEF, ça m'a été très dur. On était habitués à une maison familiale et là, ça fait vraiment carcéral. Je trouve qu'on est très cloisonné, on se sent quand même souvent seul. On joue plus les matons que ce que j'avais l'impression de faire à l'ancien CEF. Ici, ça fait froid, sans âme, ça fait vraiment carcéral. Même les jeunes l'ont ressenti comme ça. J'avais réussi à créer une relation particulière avec les jeunes dans l'ancien, une relation de confiance. Dans le nouveau CEF, quand on l'a investi, je n'ai pas ressenti ça.

Je quitte Nathalie pour me rendre dans une salle de l'unité pédagogique ou j'ai rendez-vous avec Lorenzo pour faire un entretien. Au cours de notre échange, il me dit notamment:

– C'est une nouvelle réforme de bâtard. C'est de la merde. Ils te mettent dans des trucs de fou. T'as vu la prison que c'est ici ? Moi, c'est même plus un centre pour moi, c'est un EPM. Et encore même plus qu'un EPM, une maison d'arrêt. Tu sors pas. Ils te mettent un city stade en plein milieu, en gros ça veut dire qu'ils veulent pas que tu sortes.

Soirée jeux

Je m'apprête à quitter le CEF en début de soirée, et je vais saluer les jeunes installés dans la salle de jeux, près du réfectoire. Le groupe est plutôt calme. Un éducateur passe dans le couloir et demande :

– Qui va prendre sa douche ?

Personne ne répond. Les jeunes font un jeu. Ce sont des devinettes de géographie. Un autre groupe est en train de jouer à la Wii¹⁸. Agnès, une éducatrice, rentre dans la salle télé et regarde les jeunes jouer. Elle demande aux jeunes d'enlever leurs chaussures. Ces derniers s'exécutent et retournent à leurs activités. Après quelques secondes, Agnès leur demande d'aller mettre leurs chaussons. Les jeunes répondent :

– Non, on est en train de jouer, on ne salit pas, là.

L'éducatrice s'avance et débranche la prise secteur de la console. Les jeunes commencent à crier et l'un d'eux pousse l'éducatrice. Le climat est très tendu et je m'écarte. L'éducateur dit à tout le monde d'aller dans sa chambre et de prendre une douche. Je quitte le CEF avec la psychologue qui passait par là.

Le lendemain, je reviens sur le CEF. Un entretien avec Ismaël était organisé. Je lui demande comment il va et le questionne sur les événements de la veille :

– Alors comment ça s'est passé après mon départ hier ?

– On est devenu fous hier, répond Ismaël. Pour moi elle nous a fait devenir fous pour des pantoufles. C'est éducatif des pantoufles ? Les éducateurs, ils sont à l'affût. Et c'est ça qui nous rend fous, qui nous fait courir dans tous les sens et nous fait tout casser.

Ismaël a les sourcils froncés. Il lâche un soupir et poursuit :

¹⁸ Console de jeux vidéo.

– C'est pas parce que tu es éducateur et que tu travailles dans un CEF, pour soi-disant aider les jeunes, que tu es quelqu'un de bien. Parce que je te le dis comme ça, tu m'excuseras, mais il y en a, c'est des gros fils de putes. Il y en a, j'en suis à me demander s'ils sont pas venus ici pour laisser aucune chance aux jeunes. Pour qu'ils soient à bout de souffle et les envoyer en prison. C'est ça le Centre. Centre Fermé. CF. Pas CEF. Il n'y a pas d'éducatif. Il ne faut pas croire. C'est tout le temps « LE RÈGLEMENT ».

Il tape du poing sur la table et me dit, avec un air déterminé :

– Moi je dis pas que je suis ultra intelligent, mais je comprends les choses. Je sais où je vais, je sais pourquoi je les fais. Pour moi, il y a pas d'éducatif là-dedans. Ici il y a pas d'éducatif sauf avec trois éducateurs. Pourquoi ? Parce qu'ils nous parlent comme à un pote, un pote qui partirait en couille. Ça, c'est un éducateur. Pour moi, c'est ça. C'est un homme quoi. Il faut avoir un minimum de cœur et se mettre un peu à la place du jeune. Essayer de faire comprendre au jeune. Si tu fais pas ça, t'es pas un éducateur. Tu es des yeux et des oreilles, et le soir tu écris sur ton cahier. Comme ils font. Et ils écrivent sur mes fiches, les fiches que la juge va lire ! Ça, ça me fait péter un câble. C'est des trucs qui me font serrer. Je me dis, mais c'est quoi ces têtes de con ? Qu'est-ce qu'ils travaillent dans l'éducatif pour écrire des conneries pareilles.

Problème de portes

Je croise la maîtresse de maison en face d'une porte, elle est en train d'observer la serrure. Je lui demande ce qu'elle fait. Elle me répond :

– Je regarde, car on a appris que les jeunes arrivaient à ouvrir les portes. C'est malheureux parce que le gars qui a installé ces serrures nous dit que ça faisait quatre ans qu'il les avait mises en service, il n'a jamais eu de problème et les jeunes d'ici trouvent une faille.

Je lui demande de m'expliquer comment les jeunes procèdent pour ouvrir ces portes électroniques. Elle me montre le boîtier noir présent au milieu des portes et me dit :

– Apparemment, on pourrait enlever ces gros trucs noirs. Après, il y a deux piles. Si on désactive ces deux piles, ça ouvre. Peut-être qu'un jour ils se sont amusés à tirer pour voir comment c'était fait et qu'ils ont trouvé. Maintenant, les portes de ce type, ils les ouvrent quand ils le veulent. Sauf que les autres portes, ils les ouvrent aussi avec le frottement de leurs mains, ils sont ingénieux.

– Comment ils font ça ? Demandais-je.

– Avec le frottement de leurs mains, à force de tourner les verrous, ça réchauffe, c'est comme ça pour toutes les portes qu'on peut fermer de l'intérieur.

La maîtresse de maison me regarde et soupire.

– On a une structure neuve, munie de hautes technologies, et c'est aussi simple que ça ? Moi je me disais, avec ces nouveaux locaux, ces jeunes n'allaient pas pouvoir dérailler et évoluer sans notre surveillance et on se rend compte que si. C'est bien la preuve, quand même, qu'ils sont ingénieux. Ils sont malins.

Pause cigarette

Après le repas, les jeunes se regroupent près de la salle à manger, sous le préau, pour fumer. Ces temps sont très ritualisés, personne ne se parle, tout le monde sait que c'est l'heure de la cigarette et les jeunes se dirigent automatiquement près de la porte de l'unité de nuit. C'est une éducatrice qui distribue les cigarettes et elle précise :

– Comme d'habitude, je ne veux voir personne découper un bout de sa cigarette.

En effet, c'est une pratique courante, un moyen dont les jeunes usent pour garder du tabac pour plus tard. Seule l'éducatrice a un briquet et elle passe devant chacun pour allumer les cigarettes.

Je remarque que chacun tire le filtre de sa cigarette, le retire, le déchire en deux et remet la moitié du filtre dans le tube. Je demande à mon voisin pourquoi il fait ça :

– C'est pour que ça fasse plus d'effet. On est tous des gros fumeurs donc on a besoin de notre dose.

Lorenzo, un jeune placé depuis quelques mois, arrive dans la cour. Il rentre du stage qu'il effectue tous les matins. Il a des habits pleins de peinture. Il est très joyeux, fait un check à tout le monde :

– Putain les gars je crois que ma juge elle me kiffe. Elle a accepté mon autorisation de sortie, je vais chez moi ce week-end.

La conversation dévie alors sur ce sujet :

– T'es sérieux, s'écrit Ismaël. Moi ça fait quatre fois que je demande, elle me refuse à chaque fois.

Les éducateurs vont un peu plus loin pour discuter entre eux. Je commence à questionner les jeunes sur les relations qu'ils ont avec leur juge. Ismaël me répond :

– Les juges elles demandent beaucoup de choses. Des obligations, aller voir des psychologues ou des obligations de soins. Mais ça dépend pour quelles affaires.

Chacun a son point de vue sur les juges. La majorité connaît le nom des juges. Ces derniers ont par ailleurs leur réputation : certains sont intransigeants, d'autres plus souples.

Ismaël nous dit, pour conclure :

– C'est un truc de fou les juges. Ils te mettent dans des trucs de fou de justice, et après ils te zappent en fait. Ils sont contents, ils ont fait leur travail. C'est eux qui touchent leur paye, c'est pas nous. Nous on touche quoi nous, on touche du bois.

Ismaël a un sourire aux lèvres après avoir dit cette phrase. Nous discutons ensuite du déménagement. Les jeunes m'expliquent qu'ils n'ont pas été prévenus de la date du déménagement, ils l'ont appris le matin même. Ils ont dû faire leur valise dans la précipitation. Ça a été un moment stressant et impressionnant. Il y avait des dizaines de policiers pour les convoier.

Jeux de rôle

Dans l'après-midi, je me suis installé dans l'atelier technique pour faire des entretiens avec les mineurs. Je commence avec Ismaël. Il n'est pas très coopératif, ne répond pas à mes questions. Il est très agressif. Je commence par lui demander :

- Ça se passe comment avec tous les autres jeunes ?
- C'est moi le chef ici, me répond Ismaël. Tu comprends pas encore ? C'est moi le patron ici.
- Et ça veut dire quoi ?
- Ça veut dire que je les mets tous à genoux. C'est moi le chef.

Ismaël prend ma pochette cartonnée et un stylo, posés sur la table. Il commence à écrire en grosses lettres, dessinées dans le style d'un graffiti. Je lui demande ce qu'il écrit.

- C'est mon quartier.

Je le laisse dessiner. Je demande :

- Vous pouvez circuler un peu, j'ai l'impression.
- Normalement, on n'a pas le droit, mais c'est nous qu'on décide.
- Vous pouvez aller de salle en salle.
- C'est nous qu'on l'a fait, sinon on n'a pas le droit.
- Pourtant, vous le faites.
- Bah ouais. Parce qu'on fait ce qu'on veut. Enfin moi, je fais ce que je veux, moi, on me donne pas d'ordres déjà. Si on me donne des ordres, je vais foutre la merde direct. Nique ta mère fils de pute. Normalement, on a pas le droit d'aller là-bas, mais c'est nous qu'on décide.

Après un silence, je relance la conversation :

- Tu viens de Narbonne tu m'as dit non ?
- Je viens de Marseille quartiers nord.
- Je croyais que tu venais de Narbonne.
- Je viens de Marseille aussi.

Ismaël ne répond à mes questions que par des réponses courtes. Il continue à me répéter les mêmes choses :

- C'est moi le chef, t'as pas compris ?
- Je ne comprends pas non, ça ne veut rien dire.
- C'est moi le patron.
- Ça veut dire quoi ?
- Je maîtrise tout le groupe.
- Ça veut dire quoi concrètement ?

- Que je les baise tous. Je lui dis fais ma machine, et de faire mon linge et il le fait.
 - Et s’il ne le fait pas ?
 - Je lui nique sa mère.
 - Et c’est important d’être le chef pour toi ? Ça donne quoi ?
 - De l’importance. C’est moi le chef. Tu peux leur dire à tous. Ils vont te dire oui, c’est Ismaël le patron. Et s’il y en a qui disent non, je vais leur montrer devant toi que c’est moi le chef. Je suis le chef de toi aussi.
- Il me fixe en me disant ça. Il a un regard noir. Je lui demande, d’un air étonné, en essayant d’avoir le plus d’assurance possible :
- De moi ?
 - Je suis le chef des éduc’ ici. Je leur dis « ferme ta gueule » et il ferme sa gueule. Et voilà cousin.
 - Tu sais moi, ça ne me change rien.
 - Si un jour je te croise dehors, je t’écrase la tête. Tu vas porter plainte contre moi ?
 - Ça dépend ce que tu me fais.
 - Je te fais un traumatisme crânien.
 - Dans ce cas-là, je ne peux pas porter plainte.
 - On va rafaler à Marseille. On a la détente facile, la gâchette facile. C’est banal ça à Marseille. Première fois, j’ai tiré au fusil à pompe. Il est parti de mes mains. C’était la première fois que je tirais. J’avais 12 ans. *Wallah*. Ça sert à rien, mais tu te sens puissant.
- Je lui demande ensuite s’il pense à l’extérieur parfois. Il me répond :
- Le vrai voyou, tu sais c’est qui ? C’est la personne qui fait ses six mois en CEF et qui se barre. C’est lui le plus grand voyou. C’est pas lui qui est là au CEF, qui fait le nerveux, qui insulte, pour moi c’est pas lui, le nerveux, c’est pas lui le voyou. C’est pas lui le *thug*¹⁹. Pour moi, eux c’est des merdes. C’est des merdes, dehors je les vois je les insulte, je leur crache dessus. Ici, ils me font pitié, j’ai même pas envie de leur parler. Mais je te promets, le plus grand des thugs, c’est lui qui parle avec personne, il fait ses six mois, il tire ses six mois, il ressort, il a la tête haute. Il a demandé de l’aide à personne. C’est lui, le plus grand voyou. Quand je te dis voyou, je te parle pas de voyou qui fait des conneries. Mais tu vois, on a notre langage. Par exemple, lui qui fait le tigre, il fait le beau, bah là c’est pareil. Lui qui veut vraiment faire le beau, qui veut vraiment voir qu’il a des couilles, que c’est un bonhomme, et bah c’est lui. Pour moi le vrai bonhomme, c’est lui. Il sort la tête haute après ses six mois. Et même après sa peine, même s’il est en prison. C’est lui le vrai voyou. Et même s’il va faire des conneries après. Dans tous les cas, il fait sa peine, il ressort. Et même s’il est déterminé à faire des conneries, bah il fait des conneries, mais il fait sa peine, mais bien tu vois. Mais ils savent pas que les trucs comme ça, les centres, la prison et tout, ils savent pas que c’est pas ça qui va nous empêcher de faire des conneries. Ça sert à rien ça. La preuve, Mesrine. Braquer, braquer,

¹⁹ « Voyou » en anglais.

braquer. Même dans les QHS²⁰, il a réussi à s'enfuir. T'imagines ou pas ? Après t'as la détermination, t'as la détermination !

Pendant l'entretien, Jason, un autre jeune arrive essoufflé et transpirant :

– Ils m'ont cramé sur le toit ces pédés. En plus, j'ai sauté, je me suis niqué le pied.

Je m'inquiète un peu qu'un autre jeune puisse venir dans la salle, je sais que Jason est censé être en activité. Je dis d'une voix ferme :

– Vous profitez que je ne suis pas du CEF pour faire des conneries ?

– Mais non on s'en fout, même devant les éducateurs on le fait. T'as vu, il y a deux trous en haut ? Bas c'est là qu'on cache notre *shit* et qu'on va fumer pendant la journée quand on arrive à semer les éduc'. J'étais pendu au toit et il y a l'infirmière qui passe comme ça.

Je demande quelques précisions sur la façon dont ils sèment les éducateurs.

– En vrai c'est facile, il y en a deux qui font semblant de s'embrouiller et nous on se barre discrètement.

À ce moment, la maîtresse de maison arrive :

– Vous ne voulez pas faire le huit américain ? Vous glandez là !

– T'as vu, je suis allé chercher des trucs sur le toit, lui dit Jason. Tu vas le dire à la direction ?

– Bien sûr ! Vous n'avez pas à monter sur le toit. C'est pour la sécurité. Si vous venez à glisser.

– Tu crois que je suis con ? demande Jason.

– Écoute-moi, ce n'est pas une question de con, dit la maîtresse de maison, sur un ton fatigué et résigné.

– Ça glisse pas. J'ai des semelles exprès rétorque Jason. Mais regarde mes chaussures. C'est des *run*. Regarde comme elles sont légères.

– Ça n'a rien à voir, s'il vous arrive quoi que ce soit vous êtes sous notre responsabilité. Moi je me mets à la place de vos parents, point barre. Je ne sais pas moi, vous n'avez rien dans vos têtes.

Cercle de parole

Un cercle de parole est organisé en fin d'après-midi. Plusieurs intervenants socio-éducatifs sont présents ainsi que le chef de service en poste depuis quelques mois. Ils sont tous placés d'un côté de la salle. Les jeunes sont en face sur des chaises disposées aléatoirement. Je me place derrière ces derniers, là où je trouve une place où m'asseoir.

Le chef de service prend la parole en premier. Il propose aux jeunes de s'exprimer sur le thème qu'ils veulent. Ismaël se lève et dit d'un air très sérieux :

²⁰ Quartiers de haute sécurité.

– On a tous parlé après le repas et on a décidé de s’exprimer d’une même voix. Donc je porte la parole de tout le monde, c’est pas que moi qui parle. On voulait vous dire que ça va pas du tout avec Agnès, elle raconte toujours n’importe quoi sur nous, juste parce qu’elle a la haine contre nous.

Agnès est une éducatrice dont les jeunes me parlent souvent négativement. Elle a la réputation d’être très exigeante et intransigeante quant à l’application des sanctions. Plusieurs jeunes ont été transférés en prison à la suite de rapports écrits par cette dernière. Il se trouve qu’elle est absente aujourd’hui.

– Je vous arrête tout de suite, reprend le chef de service en coupant Ismaël, il est hors de question que l’on fasse le procès d’une éducatrice dans cet espace. Les soucis qu’il y a eu avec Agnès ont été réglés avec les personnes concernées.

Ismaël monte d’un ton :

– Vous êtes sérieux là ! Vous avez dit qu’on peut s’exprimer sur ce qu’on voulait.

– Jeune homme vous baissez d’un ton, je vous ai laissé vous exprimer, maintenant j’aimerais qu’on passe à un autre sujet.

Les autres membres de l’équipe éducative restent silencieux. Personne ne m’en a vraiment parlé directement, mais j’ai cru comprendre que le sujet était tendu. Tout le monde n’est pas en accord avec les pratiques de cette éducatrice. Ismaël ne semble pas prêt à se calmer et continue de crier :

– On est tous d’accord ici, on est onze à vous dire que Agnès c’est une grosse pute, elle veut tous nous envoyer en prison, c’est son seul objectif.

Le chef de service ne peut pas laisser passer ces insultes. Il reprend Ismaël tant bien que mal. Le jeune commence à pousser des tables. Il est connu pour avoir des élans de violence, un éducateur l’emmène dehors.

Lorenzo, un autre jeune prend la parole :

– Et pourquoi vous avez viré Étienne ?

Étienne est l’ancien cuisinier, il a été remplacé il y a quelques semaines. Il avait une très bonne relation avec les jeunes et était très apprécié. Il était connu pour être bienveillant avec les jeunes. Il rigolait souvent avec eux et était parfois leur confident. Le chef de service répond.

– Vous savez très bien, il était très sympa Étienne, mais au niveau de la cuisine ça n’allait pas du tout.

– C’est vrai que c’était dégueulasse, reprend Lorenzo.

Histoires de cannabis

Un après-midi, après avoir mené des entretiens, je croise Majid, éducateur, en face des bureaux dans le sas d’entrée de la structure. Il m’ouvre la grande porte menant à la cour, il doit retourner dans les bureaux administratifs et me laisse entrer seul dans la partie fermée de

la structure. Comme souvent, j'attends de croiser quelqu'un pour discuter ou participer à une activité.

Je pensais être seul dans la cour, mais j'entends des voix non loin de moi. J'aperçois Ismaël et Lorenzo à moitié cachés derrière un mur. Je m'avance vers eux. En m'approchant, je me rends compte qu'ils sont en train de fumer un joint. Ils ne le cachent pas et me demandent comment je vais. Cela fait plusieurs mois maintenant que je fais des visites au CEF, les jeunes sont sans filtres avec moi, ils ont intériorisé les raisons de ma présence. Ils savent que je n'ai rien à leur dire s'ils sont en train de faire quelque chose d'interdit, et savent que je ne vais pas les dénoncer. Ismaël semble même avoir compris que ses transgressions m'intéressaient, car il me dit :

– T'as vu, je t'avais dit qu'on pouvait fumer des joints ici.

Je leur demande alors s'ils ne se font jamais embêter par les éducateurs. Comme pour répondre à ma question, on entend la porte principale s'ouvrir, et on voit Majid l'éducateur traverser la cour et nous jeter un regard. On ne sait pas s'il a vu que les jeunes fumaient, mais il tourne la tête et entre dans le réfectoire. Ismaël et Lorenzo rient.

– C'est n'importe quoi ici, on fait ce qu'on veut, dit Lorenzo. Quand je suis arrivé au CEF, je me suis demandé comment j'allais faire pour ne pas fumer. Ils m'ont dit toutes les règles, sans mes affaires et tout, j'avais peur. Mais finalement, on fait ce qu'on veut ici. Moi j'en connais ils sont en prison et ils sont mieux que dehors, ils ont plus d'argent en prison que dehors, ils ont plus de choses en prison que dehors. Après au CEF, en prison, dans tous les cas, les choses elles rentrent. Téléphones, *shit*, clopes, feuilles, nourriture, alcool. Tu veux faire rentrer un truc, tu le fais rentrer. Même une Play²¹ si tu veux, tu la fais rentrer.

Je leur demande comment ils se sont procurés du cannabis. Ismaël me dit, en me tendant le joint, que je refuse d'un geste de la main :

– J'ai mes plans. C'est moi qui régale tout le CEF. Je fais la même chose que dehors, je vends.

Je l'écoute attentivement et fais un signe de tête signifiant que je suis intéressé par ses dires.

– Dehors je vendais de l'ecstasy²². Et du cannabis bien sûr. Du *shit* j'en fume, mais je ne touche pas aux autres trucs, c'est des trucs de camé, c'est pour les iencli²³, les boloss²⁴.

Parler de l'extérieur

Je dois, aujourd'hui, mener des entretiens avec des éducateurs et la maîtresse de maison. Je croise François qui organise une sortie avec deux mineurs.

– On va faire un tour en voiture, me dit-il. Là, ils n'en peuvent plus, ça permet de prendre un peu l'air.

²¹ Une PlayStation, console de jeux vidéo.

²² Drogue de synthèse.

²³ Terme argotique signifiant « client ».

²⁴ Terme argotique généralement utilisé pour parler de quelqu'un de naïf. Ismaël l'utilise ici pour parler des clients usagers de drogue.

Ils me proposent de les accompagner, mais je dois rester sur l'établissement pour mener les entretiens. En attendant, j'erre dans la cour. Il m'est difficile de circuler dans l'établissement, car je n'ai pas de badge et quasiment toutes les portes sont verrouillées. Je peux seulement passer de la cour à la salle à manger.

Je rencontre un éducateur avec Malik et Lorenzo. Ils vont faire une activité dans la salle multimédia. Ils me proposent de venir avec eux. Je n'ai jamais été dans cette salle. Située au fond de l'unité pédagogique, la pièce possède quelques ordinateurs. Nous nous y rendons.

Les mineurs s'installent sur les ordinateurs et commencent à regarder des clips de rap sur YouTube. Ils écoutent Kariss, S.Pri Noir, Médine. Je note notamment une chanson de Booba : « Procureurs, juges et flics me feront pas changer d'avis. Pour m'arrêter, faudra m'enlever la vie. Ouvrez les portes du pénitencier. Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine, bâtiment C. » Ils connaissent les paroles par cœur.

L'un d'eux parle de son séjour en Maison d'arrêt quelques mois plus tôt. L'autre l'écoute attentivement.

– En maison d'arrêt, t'es bien, tu as ta télé, ton pilon²⁵, tu peux rester en cellule.

Ils se connaissent depuis plusieurs années, et ont grandi dans la même ville.

Ils regardent des vidéos YouTube nommées « classement des quartiers les plus chauds de France », « top 20 des cités les plus sensibles de France ».

– Val Fourré, c'est sûr c'est la cité la plus chaude.

Les jeunes sont fascinés par cette culture de banlieue. Ils se racontent leurs histoires respectives, disent qu'ils connaissent des gens de tel ou tel quartier.

– Ah ouais, les Minguettes. Mon cousin il vient des Minguettes, il m'a raconté c'est un truc de fou, la police elle rentre pas.

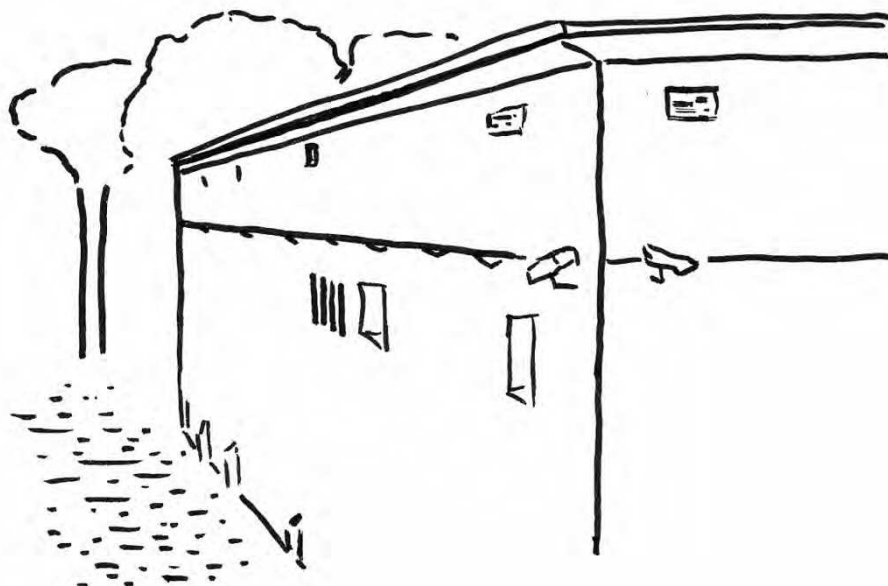
– Moi, je connais des rappeurs dans les quartiers nord à Marseille.

L'éducateur, Hamid, qui était avec moi quitte la pièce et me laisse seul avec les jeunes.

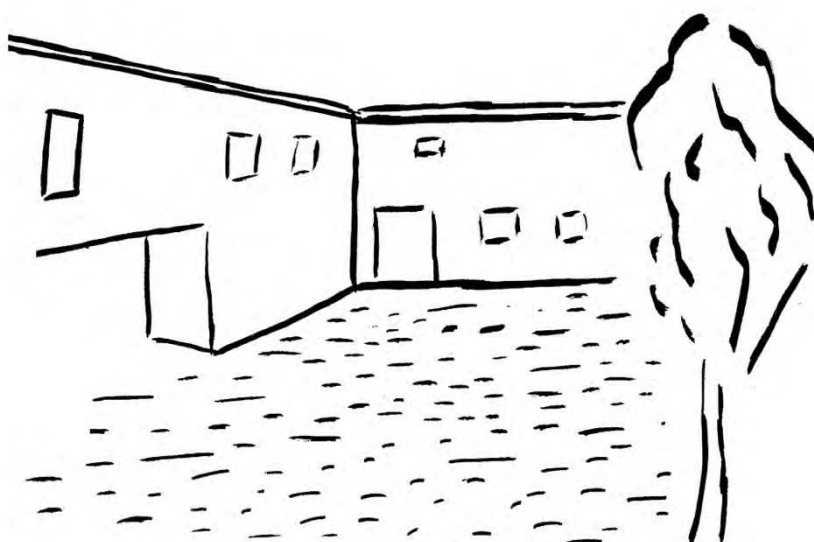
²⁵ Terme argotique signifiant « joint de cannabis ».

Partie II - Établissement pénitentiaire pour mineurs des Mureaux

Croquis et plan de l'établissement

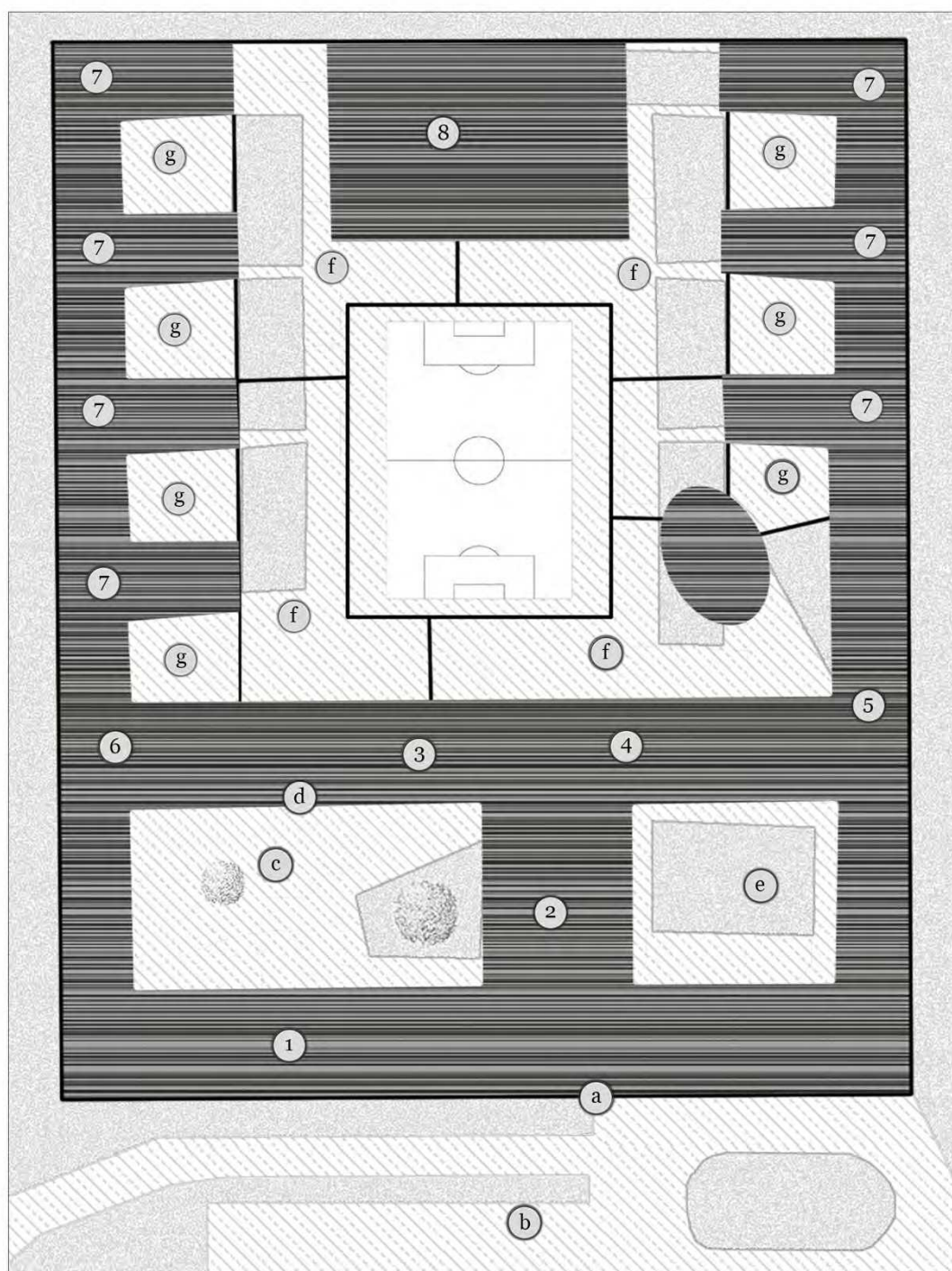


Mur de façade depuis l'extérieur



Cour depuis l'unité administrative. De gauche à droite : entrée vers la détention, greffe et parloirs

Etablissement pénitentiaire pour mineurs des Mureaux



Légende :

■ Bâtiments	① Unité administrative	⑤ Unité socio-éducative	ⓐ Entrée	ⓔ Atelier horticulture
■ Pelouse	② Parloirs	⑥ Quartier disciplinaire	ⓑ Parking	ⓕ Zones de mouvements
■ Bitume	③ Greffe	⑦ Unités de vie	ⓒ Cour	ⓖ Cours de promenade
— Murs et clôtures	④ Unité Sanitaire	⑧ Gymnase	ⓓ Entrée de la détention	

10 mètres

Entrée dans les lieux

Je pars en tram aux Mureaux, une commune en périphérie d'une grande agglomération française, pour rencontrer l'équipe éducative de l'EPM. Je passe devant un grand stade de foot en construction. J'aperçois déjà les murs de la prison de l'autre côté d'une autoroute qui nous sépare. L'établissement est tout près d'une grande route à six voies contournant la métropole. De l'extérieur, le bâtiment est imposant et ne permet aucune visibilité vers l'intérieur. Il n'y a pas de murs d'enceinte. L'établissement est un bâtiment rectangulaire, un bloc ne possédant que quelques fenêtres donnant sur l'extérieur. De dehors, on ne voit que de hauts murs d'une dizaine de mètres. Je n'ai pas encore le droit de rentrer dans l'enceinte de l'établissement, la réunion va se passer dans une salle hors les murs. Après avoir présenté mon projet de recherche, le directeur de la PJJ me dit qu'il faudra attendre d'avoir l'autorisation de l'Administration pénitentiaire pour pouvoir commencer l'enquête.

Après plusieurs mois de négociation, on me donne finalement l'autorisation de faire mon enquête à l'EPM et j'entre pour la première fois dans la structure en mai 2016. Cela fait sept mois que je m'y suis rendu pour présenter ma recherche à l'équipe éducative. L'autorisation pour entrer dans l'établissement m'est accordée après six mois d'attente. Je pense que le fait d'avoir approché l'établissement par l'intermédiaire du directeur de la PJJ n'a pas dû faciliter le processus. En effet, c'est l'Administration pénitentiaire qui devait me fournir l'autorisation. Passer par un intermédiaire a certainement ralenti la procédure.

Pour entrer dans l'EPM, on doit passer devant une vitre où un surveillant contrôle les entrées. Je lui présente mes papiers d'identité, il me demande la raison de ma venue et vérifie mon autorisation. Il me demande ensuite de lui donner mon téléphone portable. Une première porte permet d'accéder à une salle de sûreté. Les deux portes de ce sas ne peuvent pas être ouvertes simultanément. On y trouve un portique de sécurité et un appareil de contrôle radiographique des sacs et autres biens personnels.

On peut ensuite accéder à la zone administrative de l'EPM : une grande cour entourée de bureaux. La cour est spacieuse, car elle permet d'accueillir les camions de livraison. Au loin, j'aperçois des personnes en train de fumer sous un préau. Je me dirige vers eux et les salue. Il y a trois éducateurs, que j'avais rencontrés lors de la réunion de présentation, et un surveillant pénitentiaire. Ils m'indiquent le bureau de la responsable, la personne avec qui j'ai rendez-vous en ce premier jour de terrain.

J'entre dans le bâtiment de la zone administrative. C'est une aile de l'EPM spécialement dédiée au bureau de la PJJ, de l'Administration pénitentiaire et de l'Éducation nationale. Je rencontre Sylvie, responsable d'unité éducative, qui me donne quelques informations. Les unités sont les différentes zones de la détention dans lesquelles se trouvent les cellules. L'EPM fonctionne par unités, les jeunes y sont répartis et les éducateurs ainsi que les surveillants y sont affectés. Après une longue discussion, elle me propose de me rendre en détention. Sylvie demande à un éducateur de faire un tour de la structure avec moi.

Nous descendons dans la cour de la zone administrative et la traversons. Nous entrons alors dans un sas. C'est le seul accès à la zone de détention. Le sas est petit. Il y a trois portes, une donnant sur la cour de la zone administrative, une donnant sur la détention et une dernière pour accéder au Greffe. Les surveillants sont derrière une vitre. Ils sont dans ce qui est appelé

le PCI²⁶, le centre de contrôle de tout l'EPM, avec des écrans de contrôle ainsi que de nombreuses caméras intérieures et extérieures de l'établissement. Depuis ce lieu, on a une visibilité sur tous les déplacements.

Plusieurs personnes arrivent au même moment que nous et nous devons attendre quelques minutes. Une surveillante est placée derrière une vitre et demande mon nom. Je le lui donne, l'éducateur précise que je suis avec lui et que je n'ai pas besoin de clefs. La surveillante répond que de toute façon je n'ai pas le droit d'avoir de clefs. Elle me demande ensuite si je souhaite avoir un API²⁷.

– Un quoi ? Demandé-je.

– C'est un boîtier-alarme, si vous avez un souci vous l'activez, les surveillants seront prévenus et pourront intervenir.

Je réponds par la négative, mais la surveillante me le donne quand même. L'éducateur demande un « motorola²⁸ » et des clefs. Nous entrons alors dans la zone de détention. C'est une grande cour entourée de différentes unités. Un terrain de foot est au centre. Nous nous dirigeons vers l'une des unités de vie. On entend des jeunes crier le nom de l'éducateur aux fenêtres. L'éducateur m'explique que la cour est un endroit spécial, car tous les jeunes peuvent la voir depuis les cellules. Par contre, quand on est dans la cour on ne voit pas l'intérieur des cellules et on ne sait pas qui crie ou parle.

– Hé c'est qui lui ? dit un mineur depuis sa cellule en parlant de moi.

– Vous verrez bien, crie l'éducateur en retour.

On se trouve alors devant une porte en plein milieu de la cour. Cette dernière est traversée par de grands grillages. L'éducateur discute avec le jeune dans la cour tandis que celui-ci est en cellule. On ne voit pas bien quel jeune c'est, car les grillages sont trop serrés.

– L'architecture fait beaucoup, tout est visible depuis les cellules. Et de la cour, on ne les voit pas à cause des caillebotis²⁹. On reconnaît à la voix, me dit l'éducateur.

Il lui fait une petite réflexion, avec humour, sur le yoyo qu'il est en train de faire :

– Tu vas attraper froid à force de découper ton drap.

Le yoyo, c'est un système que les jeunes adoptent pour faire passer des objets d'une cellule à l'autre. Ils découpent leurs draps en lambeaux et en font des grandes bandes pour connecter les cellules entre elles. Le téléphone de l'éducateur sonne souvent, car la communication inter établissement fonctionne beaucoup comme ça. Il me dit ensuite :

– L'EPM c'est une scène de théâtre, ils se donnent en spectacle. La violence peut être une démonstration. C'est sûr, il y a des avantages et des inconvénients au collectif.

L'éducateur m'explique ensuite que les grillages séparant la cour et fermant le terrain de sport n'existaient pas à l'ouverture de l'EPM, ils ont été ajoutés après :

²⁶ Poste de centralisation de l'information.

²⁷ Alarme portative individuelle.

²⁸ Les intervenants disent tous « Motorola » pour parler des téléphones portables, de ladite marque, utilisés dans l'établissement pour les communications. Ces téléphones ne quittent jamais la structure. Ils sont numérotés et sont disposés chaque soir sur leurs socles de chargement situés dans le PCI.

²⁹ Grille en métal large ayant un quadrillage serré, d'approximativement trois centimètres.

– Les mineurs passaient leur temps à courir autour du stade de foot et faisaient cavalier les surveillants. Donc ils ont séparé la cour.

Toujours devant la porte, il me dit :

– Il faut appuyer sur la sonnette et attendre que le PCI ouvre. Ils ouvrent et ferment quasiment toutes les portes depuis une salle entre ici et le pôle administratif. Et il y a des écrans de contrôle, des caméras de la détention.

On arrive ensuite dans une unité de vie. Sur deux étages, l'unité possède un bureau, une salle d'entretien, une pièce de vie, un réfectoire et des cellules. Chaque unité a également une cour de promenade. Le lieu est un peu aseptisé. À part quelques couleurs vives, les murs sont blancs et tout semble lisse et impersonnel. Il y a un baby-foot au centre de la pièce de vie et quelques canapés et fauteuils. Nous entrons dans le bureau des professionnels. Une surveillante est présente. Les noms des mineurs présents au sein de l'unité sont notés sur un grand tableau en plus de quelques informations à transmettre aux éducateurs du lendemain.

J'échange quelques mots avec la surveillante. Elle m'informe qu'on appelle l'EPM la prison en carton, que ça aurait coûté plus cher en travaux de réparation qu'en construction, car les murs se transpercent avec un coup de poing. Elle me dit qu'on a voulu en faire un lieu qui ne ressemble pas à une prison.

On part ensuite visiter la zone socio-éducative, où se trouvent notamment l'école et la bibliothèque. Il faut de nouveau traverser la cour. Avant d'entrer dans la « zone du socio » (sic), comme la nomment les intervenants, on passe devant une salle derrière une grande vitre en verre. J'aperçois un mineur, l'air hagard, debout au milieu de la salle. C'est ce qu'on appelle le « bocal » (sic). L'éducateur m'explique :

– C'est une zone d'attente dans laquelle on laisse les mineurs le temps des mouvements, les déplacements des mineurs d'une zone de la détention à une autre.

On entre ensuite dans la zone du socio. Il y a une salle des professeurs sur la droite, et un escalier qui mène aux salles de classe, situées à l'étage. Les salles sont au nombre de quatre, d'une taille moyenne, pouvant accueillir approximativement dix élèves. Ces salles sont dotées de beaucoup d'affichage, comme des cartes géographiques, et du matériel scolaire. Les chaises et les tables ne sont pas positionnées de manière classique, dirigées vers un tableau noir où se situe l'enseignant, mais en rond.

Après avoir visité le socio, nous nous dirigeons avec l'éducateur vers la dernière partie de l'EPM qu'on me fait visiter, le quartier disciplinaire. Situé à l'autre extrémité, le « mitard » (sic), comme l'appellent les jeunes, est composé de sept cellules individuelles. Il peut ainsi accueillir sept jeunes maximum. Seuls les plus de seize ans peuvent y aller (pour les moins de seize ans c'est un confinement en cellule).

– Souvent ils arrivent à l'horizontale, me dit l'éducateur. La chaleur y est insupportable surtout l'été, donc ils peuvent parfois sortir.

Le quartier disciplinaire, c'est la prison dans la prison, visant à un isolement total des mineurs. Ils ont seulement le droit à une radio, peuvent emprunter des livres et ont une heure de promenade par jour comme seule sortie.

La cellule est sombre et ne possède pas de fenêtre. Il y a des tags et des écrits. Certains sont taillés dans le mur ; d'autres, faits à l'aide de briquets, sont au plafond. L'éducateur me montre ensuite la « promenade » (sic), une cour minuscule entourée de hauts murs. Je lève la tête, seul un petit carré de ciel est visible.

Repas en unité

Après la visite de l'EPM, Sylvie, la responsable d'unité, me propose de passer le temps du repas en unité :

– C'est toujours intéressant les temps de repas, il se passe plein de choses, je pense que ce sera intéressant pour vos observations, me dit-elle.

Sa proposition a une condition un petit peu surprenante, car elle ajoute :

– Par contre, vous ne pourrez pas manger sur l'unité avec tout le monde, vous n'êtes pas stagiaire donc on ne peut pas vous financer les repas. Vous serez présent, mais ne pouvez pas manger, ça ne pose pas de problème ? On a un distributeur de sandwich triangle en bas si vous souhaitez vous acheter à manger.

Je suis un peu surpris, mais précise que ça ne me pose aucun problème, je mangerai plus tard, mais souhaite passer du temps en unité. Je repasse par le sas de l'entrée de la prison avec un éducateur venu me chercher. Nous traversons la cour, très bruyante. Beaucoup de jeunes crient aux fenêtres. Ils ne disent rien de précis et émettent simplement des cris. Je remarque que les cours de promenade des unités sont traversées par des lambeaux de tissus blancs, allant d'une fenêtre à une autre.

Nous entrons dans l'unité des filles pour y passer le temps du repas. Tout le monde est déjà à table. Je les salue et on m'invite à m'installer à table. Je précise que d'après Sylvie, je ne peux pas déjeuner avec eux.

– Non, mais vous rigolez, on a largement assez, me rétorque Gabrielle, une éducatrice.

Je m'installe à table avec eux. Gabrielle s'adresse à Yasmine, une des jeunes :

– J'ai un message pour toi, mais on en parlera plus tard.

La jeune veut tellement savoir de quoi il s'agit qu'elle insiste auprès de l'éducatrice plusieurs fois. Yasmine finit par crier :

– Ferme ta chatte toi.

Gabrielle lui dit qu'elle va faire une note d'incident. La jeune est « réintégrée », c'est à dire renvoyée en cellule par la surveillante. Une sonnerie retentit dans le bureau des intervenants quelques minutes plus tard. C'est Yasmine qui a utilisé l'interphone de sa cellule pour s'excuser. Chaque cellule en possède un. Cela permet au jeune d'appeler en cas de problème. L'interphone est relié au bureau de l'unité en journée. La nuit, aucun professionnel n'est présent en unité, les jeunes sont seuls. L'interphone est donc connecté au PCI, le centre de contrôle situé à l'entrée de la prison. Normalement, l'interphone sert pour les urgences, mais les jeunes l'utilisent comme un téléphone.

L'éducatrice dit ne pas avoir voulu « péter le boîtier » (sic), en parlant de l'alarme que chaque professionnel possède, pour ne pas déranger les surveillants pendant l'heure du midi. « Péter le boîtier », ça veut dire appuyer sur le bouton pour appeler les surveillants. Elle accepte les excuses de Yasmine. Cette dernière restera cependant en cellule.

Manuella, une autre jeune présente, est enceinte. Après le départ de Yasmine, elle se plaint d'un mal de ventre. Gabrielle, l'éducatrice, lui demande si on appelle le service santé. Elle ne veut pas, mais parle du fait qu'elle a peur que son mari la trompe. Elle explique qu'elle a déjà deux enfants d'autres pères. L'éducatrice la rassure :

– Il fait exprès de te rendre jalouse, je pense.

Une troisième jeune, Julie, jusqu'ici discrète, demande à l'éducatrice :

– Ça me va bien le maquillage ?

L'éducatrice lui répond que oui. Julie dit qu'elle ne peut pas vivre sans maquillage, c'est son petit truc à elle, ça lui permet de passer le temps en cellule.

– C'est le seul truc que je cantine le maquillage. Je ne peux pas vivre sans.

Ce qu'elle appelle « cantiner », c'est les achats que les mineurs peuvent faire pour avoir des produits dans leurs cellules. Cela va de la nourriture aux boissons et aux produits de soin et de beauté. La surveillante lui répond en rigolant :

– C'est bien que tu te maquilles, tu es très belle, mais le matin tu mets trop longtemps à te préparer.

La discussion s'oriente ensuite vers les nouvelles de l'EPM. Julie dit :

– Il y a un nouveau, je l'ai vu de ma cellule, il est arrivé en chemise, c'est chaud. J'ai entendu qu'il était là pour pointe³⁰.

– Et vous avez déjà rencontré Rémi là ? Le gros qui a tué sa mère là ?

– Vous avez vu comment Yasmine a insulté le premier surveillant de sale noir, c'était chaud.

Je comprends que les commérages et les rumeurs rythment la vie en unité. Je questionne les filles sur leurs rapports aux garçons. Julie me répond :

– Les garçons ils sont vulgaires, ils nous insultent tout le temps, nous parlent de notre chatte, nous crient « suce ma bite ». Et devant l'unité des garçons, leur cour de promenade, c'est une vraie porcherie, nous on est plus propres.

À la fin du repas, les mineures retournent en cellule. Les surveillants reviendront les chercher plus tard pour les emmener en activité. Je monte avec la surveillante, l'éducatrice et les deux mineures. On entend un bruit sourd à plusieurs reprises. La surveillante crie :

– J'arrive, j'arrive.

C'est Yasmine qui est en train de taper contre la porte. La surveillante ouvre les cellules des autres mineures, les laisse rentrer, referme, puis ouvre celle de Yasmine. Cette dernière en sort et dit sur un ton de reproche :

– Ça fait une heure que je vous appelle là, je peux sortir un peu de la cellule ?

³⁰ Terme argotique signifiant « agression sexuelle ».

La surveillante lui répond :

– Non, le repas est fini, on va venir te chercher bientôt pour t’emmener au socio.

L’éducatrice me demande si j’ai déjà visité une cellule. Je réponds que non. Elle demande à Yasmine si ça ne la dérange pas de me montrer sa cellule. Entre quinze et vingt mètres carrés à vue d’œil, la cellule est un petit peu sombre. Les murs sont pleins d’écrits et de dessins faits au stylo. Certains dessins ont été faits avec un briquet, en brûlant des parties du mur.

– Ma fenêtre est condamnée, parce que la vitre est cassée, dit Yasmine.

Elle a mis son matelas par terre et le sommier du lit est dans un coin de la pièce, debout. Une salle de bain et des toilettes sont dans une pièce à part. Une petite télé se trouve par terre au pied du lit.

Réunion équipe « arrivants »

Arrivé à l’EPM, je me rends directement devant le bureau de Sylvie, responsable d’unité, avec qui je suis en lien. J’attends patiemment dans le couloir de la zone administrative, vide et silencieux. Une porte s’ouvre un peu plus loin et Sylvie apparaît. Elle marche d’un pas rapide vers son bureau :

– Ah vous êtes là, je suis sous l’eau, on a dix-mille trucs à gérer ce matin. Qu’est ce qu’on a aujourd’hui pourrait vous intéresser ? Des réunions, ce serait bien pour votre recherche que vous assistiez à des réunions d’équipe, non ?

Elle regarde le planning de la journée et me dit qu’il y a une réunion de l’équipe « arrivants » (sic).

– Lorsque les mineurs arrivent à l’EPM, ils passent par l’unité « arrivants », comme pour toutes les unités, l’équipe se réunit régulièrement.

Je me rends dans la salle indiquée, plusieurs personnes y sont déjà présentes. Un des éducateurs est en train de discuter avec son responsable d’unité. Il demande si des éducateurs du CEF peuvent venir faire une visite de l’EPM bientôt. La réponse est directe :

– On n’improvise pas une visite, ce n’est pas les journées du patrimoine ! Il n’a pas d’autorisation. Et il faut le faire dans le cadre d’un partenariat où nous, on peut visiter un CEF.

La réunion commence. Seuls des éducateurs PJJ sont présents. Après quelques points d’ordre organisationnel, une éducatrice présente le cas d’un jeune qui est arrivé depuis quelques jours. Il s’appelle Nicolas.

– Il est arrivé il y a cinq jours, car en fugue du CEF du Coudray, il y a eu révocation de son contrôle judiciaire. Il doit rester six mois, mais il est majeur dans un mois et demi et sera transféré. On n’a pas la fiche judiciaire, mais on a glané les informations à droite à gauche. Il est suivi par une UEMO³¹, avec un éducateur que j’ai eu au téléphone.

³¹ Unité éducative en milieu ouvert.

Un éducateur lui coupe la parole :

– Ah, il est de ma promo cet éduc’.

L’air de rien, elle poursuit :

– C’est une affaire criminelle : attouchement sur mineur. Il y a eu deux tentatives de suicide au CEF. Il prend des psychotropes. J’ai entendu qu’il fumait du cannabis, mais n’en sent plus les effets. Il est allé trois semaines en hospitalisation apparemment. Il subit des angoisses, car il a peur d’être aussi victime de viol.

Un autre éducateur poursuit :

– Il est né en Russie, est resté seul sans parents plusieurs années. Il a été adopté. Avant ça, il y a eu des violences lors de son placement. Sa mère dit qu’il a toujours eu des soucis. C’est un jeune qui ne tient rien et met tout en échec. Il a des gros soucis avec ses parents. Il a connu différents établissements, notamment un ITEP. Il aurait été violé en internat par un autre jeune. C’est des faits qu’il a révélés après ses actes. Les parents sont abattus donc on n’a que les dires du jeune. Les faits sont très durs : il était chez une famille d’accueil. La famille était invitée chez des amis et il a violé une fille de 4 ans pendant que les adultes mangeaient. Après il a violé un autre enfant, toujours chez des amis de la famille d’accueil. La victime en a parlé le lendemain. Il est placé sous contrôle judiciaire un an après. Il est placé un an avant que l’enquête ne commence. Le papa est très dur. Il dit qu’il est irrécupérable et qu’il ne faut pas lui faire confiance. En plus, il y a la question de l’adoption. Donc les parents sont limite rejetants. Ils ne veulent pas venir le voir en prison. La mère pense à une rupture. Il faut à tout prix éviter un deuxième abandon. Il a une petite amie, mais elle n’est pas au courant.

La responsable d’unité demande :

– On n’a pas plus d’info ?

L’éducateur répond :

– Je vous avoue que je ne suis pas trop entré dans les détails pendant l’entretien d’admission, mais les infos sont au tribunal donc on ne peut pas les avoir.

La première éducatrice reprend la parole :

– Des fois, la prison va aider les violeurs, car ça va marquer une punition. Mais lui, il est tellement mal qu’il ne saisit pas l’incarcération. Il faudra faire une procédure de risque de suicide. Il a des idées noires, veut se tailler les veines. Sinon, il a une hygiène déplorable. Ça sentait horriblement fort dans sa cellule. Il ferme les fenêtres pour ne pas se faire emmerder. Donc il n’aère pas. Les surveillants lui ont conseillé de taire les faits, car il était en prison. C’est là qu’il a dit qu’un jeune qui est à l’EPM l’avait agressé. Ils ont un copain qui connaît un autre jeune qui a dit que c’était un violeur. Donc ça va circuler. Il ne veut croiser personne. Le jeune dit : « tout le monde me dit que j’ai une gueule de pointeur ». Il veut une prise en charge strictement personnelle. Lui, il ne veut pas aller en quartier mineur. Alors que nous, on pense que ce serait mieux.

Un éducateur étant jusqu’ici silencieux prend la parole :

– Moi, je demanderais un transfert. Le magistrat a loupé quelque chose. Qu’est-ce qu’on peut travailler en un mois et demi ? Il va juste avoir le temps de se faire tabasser. Et il faut voir

avec l'UCSA³², car il a vu SOS médecin et le psychiatre. Lui, il veut sortir. Il n'imagine pas qu'il va faire une longue peine. Il n'est pas illettré. Mais je ne sais pas comment ils vont travailler. Il fume un paquet de clopes par jour, donc il a des patchs. En plus, il ne connaît personne donc il n'aura pas les moyens de trouver des clopes. Il va se faire défoncer ce gamin. Un jeune m'a dit « chez nous on les tue ». Tout se sait en détention. Des fois, ils savent même avant nous. Des fois ils savent mieux que nous. C'est radio EPM. Parce qu'ils ont des téléphones. Et le jeune n'a pas de limite. On m'a dit qu'au CEF du Coudray il racontait son viol entre le fromage et le dessert. Il a d'abord raconté qu'il avait fait un braquage. Mais ils ne l'ont pas cru et il a dit qu'il était là pour pointe. Il est parti du CEF, car il a été menacé de mort. Au CEF du Coudray, les jeunes avaient apparemment volé des clefs et partaient la nuit, lui en a profité pour fuguer.

Un long silence s'ensuit. La responsable d'unité reprend :

– Je mets quoi dans « objectifs » alors ? « Préparer le transfert chez les majeurs, travailler sur les faits ? »

Le point sur Nicolas s'arrête, d'autres dossiers doivent être discutés.

Un après-midi à la bibliothèque

Après la réunion, je pars déjeuner à l'extérieur et reviens vers 14h. On m'a proposé de passer l'après-midi à la bibliothèque avec une éducatrice. C'est une ancienne architecte devenue éducatrice technique.

Deux jeunes arrivent avec les surveillants. Ils ne se connaissent pas. L'éducatrice non plus. Ils se mettent dans un coin et parlent entre eux. Pendant que nous discutons avec l'éducatrice, on entend leur conversation :

– T'inquiète ça va aller, si t'as personne pour téche des trucs on peut t'aider.

– Tu sais qu'il y a un mec qui s'est fait choper pour avoir téche et qui a fini à l'EPM.

– Mais il y était pas déjà ?

« Téche » veut dire jeter. Cela correspond au fait que des amis des jeunes de l'EPM, qui n'y résident pas, lancent à ces derniers divers objets depuis l'extérieur ; des cigarettes, des téléphones ou des stupéfiants. Souvent, ils glissent tout ça dans des chaussettes ou des balles de tennis avec une fente. C'est un système très élaboré, un jeune ayant été dans un EPM me l'avait expliqué. Les complices jettent des petites pierres par-dessus l'établissement. Les jeunes, depuis l'EPM, les guident (soit en criant, soit avec un téléphone) et leur disent si la pierre est tombée au bon endroit, dans la cour de promenade donnant sur les cellules. Lorsque les complices repèrent où est la cour, ils jettent le « colis » (sic). Depuis leurs cellules, les jeunes vont utiliser des morceaux de draps découpés (le yoyo) et des sortes d'hameçons pour récupérer le tout. Les jeunes continuent leur discussion. L'un d'eux dit être tombé pour vente de « taz³³ » (sic). L'autre dit être nouveau dans le système pénal.

³² Unité de consultation et de soins ambulatoires.

³³ Apocope argotique signifiant « ecstasy », une drogue de synthèse.

Je focalise mon attention sur ce que me dit l'éducatrice technique, que j'ai accompagnée dans la bibliothèque. Elle me dit :

– C'est une affaire de mœurs. Il ne faut pas que ça se sache. Mais les autres vont savoir, car son histoire ne tient pas debout. Un jeune qui arrive pour une première affaire à l'EPM, qui ne sait pas trop justifier son histoire. Il se fait déjà insulter de pointeur et de victime.

Je comprends qu'elle me parle de Nicolas, le mineur dont il était question en réunion le matin.

Deux autres jeunes arrivent avec des surveillants et vont directement sur les ordinateurs. Ils mettent de la musique, du rap français. L'éducatrice s'étonne :

– Mais comment ça se fait qu'il y ait de la musique sur les ordinateurs ?

L'un des deux, Mohammed, rigole :

– C'est Booba madame, c'était sur le bureau on sait pas comment c'est arrivé ici.

– C'est parce qu'il y a des clefs USB qui circulent dans l'EPM on le sait, poursuit l'éducatrice. Bon et c'est quoi vous dites ? Booba ? Et l'autre là que vous aimez bien écouter, Docteur Grims.

Les quatre jeunes sont morts de rire. Mohammed la reprend :

– Maître Gims madame, pas Docteur Grims. Mais moi, j'écoute pas ça en plus.

Après un peu de négociation, l'éducatrice accepte que les jeunes mettent la musique à un niveau sonore acceptable.

On décide de faire un jeu avec deux jeunes, une partie du jeu de carte « Uno ». On parle du système judiciaire. La majorité des jeunes n'est pas encore jugée et a le statut de prévenu. Ça peut prendre du temps. Un des deux jeunes n'est pas trop au courant. Il pense rester quatre mois en détention. L'éducatrice et l'autre jeune lui disent que ça peut être plus.

– On ne peut pas anticiper ces choses-là, précise l'éducatrice.

On termine la partie. L'éducatrice commence à discuter dans un coin avec Nicolas. L'autre jeune rejoint ceux qui sont sur l'ordinateur et je les entends parler.

– Ce que tu m'as donné hier, ça m'a retourné le cerveau. Tu trouves pas que c'est trop chelou d'être tout seul fonsdé³⁴ en cellule ?

– J'avoue, dit l'autre jeune. Si tu veux, j'en aurai plus ce soir.

Puis, peu avant la fin, les deux autres commencent à se chamailler, pour rigoler, pour de faux. Ils se poussent sur les étagères, se prennent par les jambes, ... L'éducatrice crie. Les jeunes ne s'arrêtent pas. Elle prévient :

– Je vais péter le boîtier.

Ils n'arrêtent pas, l'éducatrice met ses menaces à exécution pour que les surveillants arrivent. Les jeunes sont surpris et énervés, car ils ne se bagarraient pas vraiment. Ils insultent l'éducatrice. L'un des deux, Mohammed, est particulièrement sur les nerfs. Les surveillants arrivent au bout de cinq longues minutes et ramènent tout le monde en cellule.

³⁴ Terme argotique signifiant « défoncé », être sous l'emprise d'une drogue

La vie en unité

Il est 7h. Quelques voitures sont présentes sur le parking de l'EPM. Je pénètre dans l'établissement et me rends, accompagné d'un surveillant, dans l'unité 3. Nous faisons le tour des cellules. Le surveillant regarde l'intérieur des cellules par l'œilleton des portes, ouvre la porte et note. C'est ce que l'Administration pénitentiaire nomme « l'appel ».

– C'est pour vérifier que les mineurs sont présents et bien vivants.

Pendant le tour des cellules, le surveillant réveille les mineurs.

– En fait, le but c'est de voir que le détenu, il bouge, pour s'assurer qu'il est bien vivant. Généralement, ils sont tous en train de dormir, ils comotent, donc on va appeler un détenu par son nom ou par son prénom, si on entend « ouais ouais », hop c'est bon on y va. Mais il y en a ils font exprès en fait, quand on les appelle le matin, ils ne disent rien, mais ils vont bouger une jambe. Ils vont juste bouger une jambe parce qu'ils savent qu'on doit les voir, du coup si c'est ça on ferme la porte et on les laisse dormir.

Une fois la ronde effectuée, nous partons avec le surveillant dans le bureau de l'unité pour boire un café et discuter. Le surveillant allume son ordinateur. Il me dit que c'est un métier difficile. Il pensait que ce serait plus calme que chez les majeurs, mais ce n'est pas le cas.

Vers 7h45, les éducateurs arrivent et vont voir les mineurs une seconde fois pour vérifier qu'ils sont bien réveillés et les inviter à prendre le petit déjeuner. Certains mineurs prennent le petit déjeuner dans la salle commune, d'autres en cellule, ils alternent d'un jour à l'autre. Le surveillant m'explique qu'il y avait trop de violence auparavant, donc ils ont fait des demi-groupes.

Je m'installe dans la salle commune. Les mineurs arrivent au compte-gouttes, avec les yeux gonflés du matin. Nous discutons de choses et d'autres. Un jeune garçon m'explique qu'il s'est fait retirer sa télé à cause du yoyo.

Un autre jeune arrive et s'installe à côté de moi. On se présente. Il s'appelle Jamel. Il me demande qui je suis. Il m'explique que l'unité 3 est l'unité des « bonhommes » (sic). Les mineurs de cette unité sont proches et solidaires entre eux. Lorsqu'il y a des soucis avec des mineurs d'autres unités, ils vont se protéger entre eux.

Je comprends que certaines unités ont des réputations propres et que le sentiment d'appartenance à une unité peut être fort. Le jeune m'explique que l'unité de prise en charge adaptée, contrairement à l'unité 3, est considérée comme celle des plus faibles :

– C'est l'unité des mouilles. C'est les tapettes, les victimes.

Un éducateur m'expliquera plus tard :

– Il y a des logiques de territoire par unité. Ils défendent même leurs éducateurs parfois.

Ils repartent en cellule après avoir pris leur petit déjeuner. Vers 9h, les surveillants vont chercher les mineurs un par un pour les emmener en activité. Chaque jeune a une carte d'identification pour passer chaque porte. À partir des données de la carte, sont produites des fiches sur lesquelles sont inscrits les mouvements de chacun des jeunes dans la journée.

Créer des espaces intermédiaires

J'arrive en unité avec une surveillante. Nous passons devant la cour de l'unité. Beaucoup de yoyo sont tendus d'une cellule à une autre. La cour est pleine de débris, nous nous rendons dans le bureau. Un éducateur est présent. Il parle à la surveillante d'un jeune qui est à l'EPM depuis treize mois pour vol :

– C'était incompréhensible cette affaire. Treize mois ferme pour vol simple, je ne comprends pas.

Il prévient le surveillant que le jeune sort dans deux semaines et que ça risque d'être dur pour lui, qu'il faudrait y aller doucement. Il l'informe aussi d'un détail :

– Il sera en milieu ouvert officieusement, on va le suivre à l'extérieur, car il n'a plus personne.

L'éducateur s'installe à son poste et je m'assois sur une chaise dans un coin. Il y a un tableau dans les bureaux, tenu au jour le jour pour transmettre les infos. Après quelques minutes la surveillante me dit :

– Vous voulez que je vous montre quelque chose ?

J'acquiesce et elle me propose de venir derrière son ordinateur. Je vois une page Facebook.

– Il y a une page Facebook où les jeunes postent des choses. Ils ont tous des téléphones de toute façon.

Diverses publications et photos sont sur la page. La surveillante change de page et me montre une vidéo YouTube.

– On vous a expliqué ce que c'est le yoyo ?

Dans la vidéo, deux jeunes sont dans une cellule. Ils récupèrent un paquet de cigarettes, du cannabis et un téléphone qui ont été projetés de l'extérieur. Les visages des mineurs sont visibles. La surveillante poursuit :

– Les mineurs ne sont pas censés être deux dans une cellule. Les deux mineurs ont été identifiés et la direction voudrait maintenant savoir quel jour ça s'est passé pour savoir quel surveillant a laissé deux mineurs dans une seule cellule.

Je demande comment ils font pour le yoyo :

– Ils déchirent leurs draps. Les jeunes payent leur drap normalement, mais souvent on les donne. Le yoyo c'est compliqué. Déjà c'est occupationnel, c'est récréatif. C'est un peu les J.O. Il y a celui qui pêche le mieux. Le yoyo c'est de la géométrie, moi je ne comprends toujours pas comment ils font vraiment.

L'éducateur explique ensuite qu'en fonction de la cellule dans laquelle se trouve un jeune, un rôle lui sera attribué dans le yoyo. Il y a une cellule « mirador » aux derniers étages des bâtiments, et ceux qui sont aux premiers étages réceptionnent les objets qui arrivent de l'extérieur. Il ajoute que les jeunes savent que mettre un jeune « faible » à la réception, c'est le mettre en difficulté.

– Et ils sont forts, dit l'éducateur. Ils sont trop forts les jeunes, ils arrivent à tout cacher. Et ici, il n'y a pas de fouille à nu.

L'éducateur me confie aussi que tout rentre en prison et qu'il a peur. Les yoyos sont toujours confisqués par les gardiens, mais les jeunes en refont tout le temps. À force, les gardiens les laissent faire.

– Le yoyo, c'est aussi le Facebook de la prison, poursuit l'éducateur. C'est le lien social. Et il faut être en lien, sinon c'est la fin.

Je demande comment le personnel se positionne officiellement vis-à-vis de la pratique du yoyo, car j'ai observé que les jeunes n'étaient pas toujours sanctionnés.

– On a un seuil de tolérance fort, me dit l'éducateur. La règle va avec l'ambiance. Pour les surveillants, on ne sanctionne pas si les jeunes ont été calmes au repas par exemple.

L'éducateur me regarde et me dit :

– Des fois, la règle n'a pas de sens. La règle des clopes est en décalage avec la réalité. Ils fument tous. Et avec le cannabis, les jeunes font parfois des crises de boulimie. Ils reçoivent des trucs le week-end, donc ils consomment tout très vite pour ne pas se le faire prendre à la fouille.

L'éducateur marque une pause, se lève, va se servir un café et se rassoit. Il reprend :

– Ce n'est pas que de l'achat de la paix sociale, c'est aussi une question de respect. On est dans un système de pas vu pas pris, donc on tolère, mais pas devant nos yeux parce que sinon on n'est plus crédibles en plus. Et aussi, dire et écrire, ce n'est pas pareil. On a tous tendance à dire, on s'en fout des règles, mais ça peut nous mettre dans des situations compliquées. Si on voit un portable, on est obligés de punir. Et on en veut au jeune de casser la relation. C'est dur pour tout le monde, le jeune et nous.

Je demande ensuite quel type de sanction existe. On me dit qu'il y a les MBO³⁵. Elle s'applique en cas de petits problèmes en détention : crier à la fenêtre, yoyo, dégradation, jet de déchet, occultation de l'œilleton. Les sanctions prennent la forme de privation d'activité, d'obligation de rédiger une lettre d'excuse, de mesure de médiation, de repas en cellule, de privation de la télé, ou de nettoyage.

On m'explique ensuite que l'essentiel est de créer une relation, et pour cela, il faut parfois sortir un petit peu du « cadre » (sic) :

– On essaye de casser tous les moments carcéraux, dit l'éducateur. On essaye d'être proches des mineurs. Avec les jeunes, il faut travailler sur les intermédiaires. Des moments détente où il se passe des choses. Je préfère les week-ends, il n'y a pas tout le reste, les juges, les activités pédagogiques. On peut passer trois quarts d'heure en bas avec les jeunes. On prend des habitudes familiales, quand ils partent c'est dur.

Nous allons ensuite chercher chaque jeune dans sa cellule pour déjeuner. Ils ne sont que trois à manger avec nous. Pendant le repas l'éducateur dit au mineur :

– Tu vas partir bientôt, tu vas nous manquer. Je vais mettre du *shit* et un couteau dans ta cellule pour que tu restes avec nous.

Le jeune rigole. Après le repas, nous partons jouer au baby-foot. L'éducateur bouge la table du baby pendant qu'il joue, le jeune se plaint :

³⁵ Mesures de bon ordre.

– Je vois pas bien le baby-foot, tu triches, je vois pas la balle.

L'éducateur répond en rigolant :

– Je suis pas ta psychologue.

Les jeunes doivent repartir en activité. Le surveillant présent pendant le repas dit à l'éducateur qu'un des jeunes a refusé l'activité du matin, donc il n'y va pas cette après-midi. L'éducateur répond :

– Demande-lui une lettre et laisse-le aller en sport.

Au pôle scolaire

Je participe aujourd'hui à un cours avec une enseignante. Je suis dans le bureau des enseignants et nous nous apprêtons à monter dans les classes. Deux enseignantes sont présentes. L'une d'elles dit à l'autre qu'elle a trouvé un escalier qui va directement de la salle des enseignants aux classes :

– Ça fait trois ans que je travaille ici et je ne l'avais jamais vu. Mais j'ai demandé et les surveillants ne veulent pas qu'on le prenne, car ça évite de passer par la porte sécurisée. Pourtant, pour nous, ce serait plus pratique.

Une des enseignantes téléphone aux unités pour prendre des nouvelles des jeunes qui ne viennent pas. Elle échange avec les éducateurs sur la situation des jeunes pour savoir si on peut les remobiliser. Elle veut venir voir l'un deux en unité. Mais pour l'instant, personne ne peut lui ouvrir la porte. L'éducateur est d'accord, mais aucun surveillant n'est disponible. On lui propose de parler au jeune à travers la porte, ce qu'elle refuse. Elle me dit que c'est toujours la croix et la bannière pour voir un jeune. Elle pourrait mobiliser tout le monde et passer d'autres coups de fil, mais elle n'a pas le temps aujourd'hui.

Nous partons avec l'autre enseignante dans les salles à l'étage et discutons avant l'arrivée des mineurs. Elle me dit qu'elle cherche tous les moyens pour « saisir » (sic) les jeunes, pour créer du lien. Ils vont, par exemple, utiliser les résultats du football pour faire des statistiques ou prendre l'exemple des yoyos pour faire un cours de math sur le mouvement et les angles.

Deux jeunes arrivent. L'enseignante ne connaît pas l'un d'eux et lui demande son prénom. Elle leur distribue un exercice de français et les fait travailler chacun de leur côté.

En voyant les exercices, l'un d'eux dit :

– C'est la maternelle ou quoi ? Il est trop facile votre exercice madame, vous nous prenez pour des mongols ?

Les jeunes vivent les exercices comme dégradants, car le niveau est trop faible. L'enseignante leur demande de le faire même si c'est trop facile. Un jeune dit qu'il a fait une erreur et qu'il veut une autre feuille. L'enseignante lui donne un tube d'effaceur :

– Ah ouais du blanco, dit le jeune. Ça fait mille ans que j’avais pas vu du blanco, ça rappelle trop le bahut³⁶.

Un des jeunes refuse de travailler et l’enseignante commence à lui parler de son rapport à l’école, de comment il se sent par rapport à son niveau scolaire. Il dit qu’il a quitté l’école il y a longtemps. L’autre jeune commence à me poser des questions sur l’exercice. Je m’installe alors à côté de lui pour lire l’énoncé et l’aider. C’est un exercice de français, il faut relier des homophones à leur définition. Le jeune demande :

– Quand c’est la couleur, comment ça s’écrit, c’est vers ou vert ?

Je lui explique qu’il peut trouver la réponse en disant la couleur au féminin. Il réfléchit puis se penche sur sa feuille pour tracer un trait entre « vert » et « couleur ». Pendant le reste du cours, je tiendrais le rôle d’enseignant. Après une heure, les jeunes repartent. L’enseignante me remercie de l’avoir aidé et me dit qu’elle n’a pas vraiment réussi à travailler avec l’autre jeune :

– Mais on a discuté, ce qui est déjà une victoire.

Commission pédagogique sur l’égalité hommes/femmes

Aujourd’hui se tient une « commission pédagogique » (sic), une sorte d’atelier mis en place pour les mineurs. L’objectif est de discuter de différentes thématiques avec un intervenant. Un avocat vient animer la séance du jour sur le thème de l’égalité hommes/femmes. Personne ne sait vraiment qui sera présent à part l’avocat. D’après la responsable d’unité, si les éducateurs référents viennent à la commission, les jeunes vont moins parler, car ils vont se limiter par peur que ce soit repris en entretien ou que ça ait des conséquences.

La séance a lieu dans la médiathèque (les éducateurs disent médiathèque et non bibliothèque comme la dernière fois). On me dit que ce lieu et les ateliers qui y sont organisés, c’est d’abord pour se changer les idées et sortir de la cellule et, que la mixité est importante pour l’éducation. Finalement, deux éducateurs sont présents, ainsi que trois jeunes filles et trois jeunes garçons. On se place en cercle devant l’avocat qui reste debout. Les éducateurs ne sont pas dans le cercle et préfèrent se mettre en retrait. L’avocat prend la parole :

– C’est quoi l’égalité ?

Personne ne répond.

Il poursuit :

– Est-ce que c’est écrit quelque part, « égalité » ?

Mohammed, un des jeunes qui se bagarraient dans la bibliothèque, ici même, la dernière fois, se lance :

– C’est écrit sur les palais de justice.

L’avocat rigole.

³⁶ Terme argotique signifiant « lycée ».

– En effet, sur les écoles aussi.

– Mais monsieur, je suis plus allé au palais de justice qu'à l'école, précise Mohammed.

Il y a un court silence et l'avocat demande :

– Dans la loi, les hommes et les femmes sont égaux. Mais dans les faits, est-ce que c'est appliqué, l'égalité ?

Yasmine, une des jeunes filles que j'ai déjà rencontrée lors de ma première immersion, répond très vite :

– Non, bien sûr que non.

– Si, on est égaux, contredit Mohammed. Enfin non, peut-être pas.

L'avocat reprend :

– C'est intéressant, sur quoi les hommes et les femmes ne sont pas égaux ?

Mohammed, les mains dans les poches, dit en toute finesse :

– Les putes.

– N'importe quoi il y a des putes hommes, s'insurge Yasmine.

Elle se calme et poursuit en s'adressant à l'avocat :

– Sur les salaires. Et certains disent que les femmes doivent rester à la maison.

Un autre jeune, discret jusqu'ici, regarde Yasmine et lui dit :

– Mais ça fait des millénaires que c'est comme ça. Les femmes à la maison et les hommes, ils vont faire l'argent.

Yasmine le regarde d'un air méprisant, les bras croisés, et rétorque :

– c'est 2016 ma gueule.

Elle ponctue ses dires d'un long tchip³⁷.

L'avocat reprend la parole :

– Tu as raison, c'est dans les mentalités et les mentalités changent. Mais la loi ne l'oblige pas. Est-ce qu'avant c'était comme ça ?

Yasmine, très fière :

– Non, par exemple le droit de vote des femmes, ça n'existait pas avant.

– Et pour reprendre l'exemple du travail, est-ce que c'est normal que les femmes soient moins payées ? demande l'avocat.

Mohammed semble contrarié. Il insiste :

– Mais c'est normal après, parce que les hommes ils ont de la force, pas les femmes. Par exemple, pour être maçon il faut de la force.

Yasmine rigole, elle tape sa main contre sa cuisse et affronte Mohammed du regard :

³⁷ Son de succion fait avec la bouche, originaire d'Afrique subsaharienne et des Antilles, signifiant sa désapprobation (avec une touche de mépris).

– *Wallah* j'ai fait une formation de maçon, moi je suis maçon, t'es quoi toi ?

Mohammed reste muet. L'avocat lui demande :

– Et comme métier de femme, il y aurait quoi ?

Mohammed a un sourire au coin des lèvres :

– Les juges ! C'est une femme qui m'a fait rentrer. C'est toujours des femmes les juges.

– Et la discrimination, ça existe que par rapport au sexe ? demande l'avocat sans porter attention aux propos de Mohammed.

Un autre jeune prend la parole :

– Non, il y a des patrons qui sont racistes.

– Ou il y en a qui ne prennent pas les femmes moches, dit une jeune assise à côté de Yasmine.

– Toi, ils te prendront pas alors, rétorque Mohammed.

Tout le monde rigole, le brouhaha dure quelques secondes, peut-être une minute, pendant laquelle l'avocat essaye, sans succès, de reprendre le contrôle de la séance. Il finit par hausser la voix :

– Eh, on se calme, respectez un peu la séance, moi je viens ici pour vous.

Mohammed présente ses excuses :

– C'est parce que la cellule, ça rend fou alors quand on sort, on a besoin de rigoler un peu, c'est normal. Et l'égalité en prison, on en parle ?

Yasmine est toujours un peu énervée :

– Bah oui, on peut en parler, nous, pour les mecs on est que des vagins, vous passez votre temps à nous parler de ça, comme la dernière fois quand t'étais sur ta chaise là, et que tu me disais « suce-moi », c'est toi qui va me lécher sale bâtard.

Mohammed se lève, lâche quelques noms d'oiseaux, l'éducatrice intervient et calme tout le monde en menaçant de faire une note d'incident et de renvoyer tout le monde en cellule. Après un court silence, Mohammed poursuit son propos :

– Moi, honnêtement je pensais que c'était pas pour les filles la prison.

L'avocat essaye de reprendre le cours de sa séance :

– Et si vous êtes victime de discrimination, vous faites quoi ?

La jeune assise près de Yasmine, Manuella, prend la parole :

– On milite. Et on va voir un avocat comme vous, comme ça vous avez plein d'argent.

Personne ne fait vraiment attention aux propos de la jeune. Les garçons discutent entre eux, se disent qu'ils en ont marre et qu'ils veulent retourner en cellule. Ils demandent de « péter le boîtier » (sic) pour appeler les surveillants. L'éducatrice appuie sur le bouton d'urgence. Les surveillants mettent du temps, car il y a plusieurs mouvements au même moment. Tous les garçons sont à la fenêtre qui donne sur la cour, tapent dessus pour appeler les surveillants.

Il y a un petit goûter juste avant le retour en cellule. Les éducateurs ne connaissent pas les jeunes, même pas leurs prénoms, ce qui rend plus difficile la discipline. Les surveillants

arrivent pour ramener les jeunes en cellule. Les filles veulent rester, mais elles repartent en même temps que tout le monde, car les surveillants ne veulent pas revenir.

Le binôme éducateur-surveillant

Je reviens à l'EPM après plusieurs mois d'absence. L'été a été très agité. J'apprends que l'EPM est touché depuis plusieurs mois par un étrange phénomène de mode consistant à mettre le feu dans sa cellule. Ici, l'expression est à prendre au sens propre. Plusieurs mineurs ont, littéralement, mis le feu à leurs draps, le soir dans leur cellule, provoquant parfois des incendies importants. Une unité a d'ailleurs été provisoirement fermée pour rénovation après qu'un feu en ait ravagé une bonne partie.

Cet effet de mode s'explique difficilement. Un jour, un mineur en a eu l'idée. Depuis, les jeunes se sont comme passés le mot et s'adonnent régulièrement à cette pratique. La direction de l'établissement est dépassée par la tournure des événements, une dizaine d'incendies ont eu lieu durant l'été. Les mineurs sont enfermés dans les cellules et les incendies peuvent prendre très rapidement. Pour cause, les murs des cellules et les plafonds sont extrêmement inflammables et la fumée ne s'évacue pas facilement par les fenêtres.

Les raisons poussant les mineurs à mettre le feu sont variées : détériorer, chercher à attirer l'attention, rompre la routine du quotidien, se faire du mal, etc. Souvent, les mineurs ne prennent pas conscience de la gravité et du danger que peut provoquer un incendie. Dans les faits, les jeunes utilisent un briquet, qu'ils ont réussi à faire entrer dans l'établissement ou des fils électriques. Les fils sont faciles à dénuder, il suffit ensuite de créer une étincelle.

Un matin, je suis présent en unité et j'apprends qu'un mineur a mis le feu à sa cellule la veille. Le surveillant et l'éducateur sont en train d'en parler dans leur bureau. Ils décident de faire un entretien avec le mineur. Ils m'invitent à participer à leur échange.

Le surveillant va chercher le mineur dans sa cellule et redescend dans la salle commune de l'unité. Le jeune nous serre la main à l'éducateur et à moi. C'est Nicolas, un jeune récemment arrivé sur l'EPM. On s'installe sur des canapés autour d'une table basse. Le surveillant prend la parole en premier.

– Écoutez, ça ne va pas du tout. Apparemment, vous avez appelé le premier, car il y avait une pression de groupe pour mettre le feu.

« Le premier », c'est le premier surveillant. Il est le responsable hiérarchique des surveillants présents en unité.

– Je ne veux pas avoir à annoncer à vos parents que vous êtes mort dans les flammes, poursuit le surveillant. C'est un recadrage qu'on voulait faire avec vous, car ça ne va pas du tout.

Nicolas dit qu'il n'a pas appelé le premier. Il nie en baissant la tête. Il précise également que personne ne lui a mis la pression.

Un silence s'ensuit. Le surveillant regarde l'éducateur comme s'il attendait qu'il s'exprime ou qu'il appuie son propos. Ce dernier reste silencieux. D'un air gêné, le surveillant reprend :

– Donc voilà, on voulait faire ce recadrage. Vous savez, il peut y avoir des conséquences judiciaires à vos actes en détention. Je vais vous ramener en cellule maintenant.

Le mineur et le surveillant se lèvent, quittent la pièce, et je me retrouve seul avec l'éducateur. Il est contrarié. Il ne voulait pas être associé au recadrage, car il n'était pas au courant des faits. Il n'a pas voulu contredire le surveillant, mais il n'est pas en accord avec sa vision de l'événement. L'éducateur pensait que l'entretien prendrait une autre tournure. Il souhaitait surtout savoir ce qui n'allait pas, discuter du mal-être du jeune, ne pas faire un recadrage autoritaire. Il m'explique ensuite sa version des faits :

– En fait, j'ai eu un entretien hier et j'ai dit au mineur de prévenir s'il y avait un problème, s'il se sentait mal, car je sais qu'il a une position de victime dans le groupe, que les autres lui mettent la pression. Et c'est ce que le jeune a fait, prévenir. Il a sonné plusieurs fois à l'interphone, mais ça a saoulé le surveillant que le jeune appelle toute la nuit pour dire qu'il allait foutre le feu.

Le surveillant redescend et demande à l'éducateur s'il peut le voir seul dans le bureau pour s'expliquer. Je reste dans le salon le temps de leur échange. J'apprendrai plus tard que le jeune fera un passage en garde à vue, puis un séjour au quartier disciplinaire.

Mouvements

Comme à chacune de mes visites à l'EPM, je me présente à la porte du bâtiment, devant la baie vitrée. À présent, le surveillant me connaît et je suis familier du rituel auquel je dois m'adonner. Je donne ma pièce d'identité, mon téléphone portable et l'informe de l'heure approximative à laquelle je vais sortir. Je lui dis que j'ai un dictaphone. Il m'ouvre la première porte, je me rends à un casier et dépose mon sac. Je dépose le reste de mes affaires sur le tapis roulant de l'appareil radiophonique, le même type que ceux que l'on trouverait dans un aéroport. Je passe ensuite dans le portique de sécurité. Comme à chaque fois, il sonne, mais le surveillant n'y prête pas attention.

Je dois m'astreindre à tout un ensemble d'obligations et de procédures pour mener mon enquête de terrain : autorisation d'entrée, autorisation de détenir un dictaphone en détention, demandes d'autorisations parentales pour mener des entretiens avec les mineurs, etc. Ces obligations me surprennent, d'autant plus que je n'y étais absolument pas confronté au CEF.

S'ajoute à cela une contrainte en termes de circulation. À l'exception de la zone administrative, je dois toujours être accompagné d'un professionnel, qui doit lui-même parfois être accompagné d'un surveillant, certaines portes nécessitant des clés que seule l'Administration pénitentiaire possède, comme celles des cellules par exemple.

Après la première entrée, je dois me rendre dans la zone de détention, puis un autre sas, dans lequel je dois préciser où je me rends. Je passe toujours cette porte avec un professionnel, je suis aujourd'hui avec un surveillant. Nous nous rendons à l'unité 5.

Le surveillant m'explique que cette restriction de circulation qui m'est imposée est d'autant plus forte pour les mineurs. J'apprendrai au cours de mes immersions que leur quotidien est rythmé par les déplacements, les « mouvements » comme les appellent les surveillants.

Chaque espace de l'EPM est séparé par des portes s'ouvrant soit avec des clefs, soit depuis un poste de commande centralisé nommé PCI, situé au cœur de l'établissement. Les circulations sont strictement contrôlées et supervisées, pour assurer la sécurité des lieux. On sait en permanence la position de chaque personne présente dans l'établissement.

Aujourd'hui, j'ai prévu de passer la demi-journée avec une enseignante. Elle m'attend à l'entrée de la détention. Nous nous rendons dans l'unité socio-éducative. Un portail de sécurité se trouve à l'entrée de cet espace. Nous n'avons pas à le franchir avec l'enseignante et passons à côté. Nous nous installons dans une salle de classe et attendons les mineurs, attendons que les mouvements s'effectuent.

Les mouvements se font toujours de la même manière. Le surveillant ouvre la cellule du mineur pour qu'il aille en activité. Ce dernier a souvent été averti en amont quelques minutes plus tôt, voire une heure avant qu'il puisse être prêt. S'il ne l'est pas, les surveillants repassent plus tard, pour ne pas mettre en retard le programme. Les mouvements demandent un travail monumental aux surveillants, et cela pour une raison principale : les mineurs sont déplacés seuls ou par petits groupes de deux ou trois seulement. Or, l'EPM peut accueillir soixante mineurs qui sont en activité cinq voire six jours par semaine, le matin et le soir. Ils repartent en unité le temps du midi. J'entends, par activité, toutes interventions pour lesquelles le mineur doit se déplacer : classes, sport, ateliers divers (cuisine, commissions pédagogiques, etc.), rendez-vous (avec les psychologues, le conseiller d'orientation, etc.), les besoins médicaux, les parloirs, ... Il est 14h et les mineurs sont supposés commencer leur cours avec l'enseignante et moi-même. Du fait de l'organisation, ils ne peuvent évidemment pas tous arriver en même temps. Souvent, ils arrivent au compte-gouttes.

Après quarante-cinq minutes, le surveillant responsable de l'étage de l'Éducation nationale arrive dans le couloir et nous informe que les trois mineurs qui devaient être présents ne seront pas là. L'un d'eux refuse de venir, les deux autres sont au parloir. L'enseignante demande quelques précisions sur le jeune qui est en refus. Le surveillant lui répond :

– Apparemment, il était prêt pour venir en activité, mais il y avait trop de retard sur les mouvements. On est revenu trois-quarts d'heure plus tard et il a refusé.

L'enseignante est désespérée :

– Parloir ! Personne ne me l'avait dit, et ça, c'est prévu à l'avance. Il y en a un que j'ai croisé ce matin, il m'a dit « à tout à l'heure », donc là, je tombe de ma chaise. Je suis très surprise. Alors, il va peut-être venir si son parloir se finit. Mais quand ils viennent pour dix minutes, ça n'a pas de sens. Si j'avais su avant, j'aurais pu aller sur une unité remobiliser les jeunes qui ne viennent jamais.

Elle a les sourcils froncés et une main sur le menton, réfléchit à ce qu'elle pourrait faire, et poursuit :

– Je vais peut-être le faire, voir si je peux le faire. Déjà, je vais descendre et noter dans les pochettes de suivi individuel ce qu'il s'est passé et je vais téléphoner sur l'unité voir ce qu'on me dit.

Nous descendons et l'enseignante demande si elle peut aller en unité pour voir le mineur qui a refusé de venir. On la fait patienter, puis on l'informe qu'aucun surveillant n'est disponible sur l'unité pour ouvrir la cellule. Elle dit :

– Vous voyez comment est le temps en prison. Là, je ne sais pas quoi faire. Pourtant, j'en ai des choses à faire je peux vous le dire, des corrections, des appréciations, des visites en unités, des coups de téléphone à des collègues en interne. Mais je ne peux pas parce que dans trente minutes j'ai une autre classe qui commence. C'est très particulier et paradoxal. On est toujours en train de courir, mais j'ai le sentiment de toujours attendre quelque chose et donc de ne rien faire.

Consultation des détenus

L'EPM organise une réunion de consultation des détenus. Nous sommes dans une grande salle, non loin de la médiathèque et du pôle socio-éducatif. C'est une très grande pièce circulaire pouvant accueillir divers événements, spectacles, activités théâtre, etc. C'est la première fois que je m'y rends, je ne l'avais jamais visitée auparavant. Des chaises sont disposées dans la pièce. La directrice et une surveillante, déjà assises, font face aux autres participants, installés en demi-cercle. Sont présents les responsables d'unité PJJ, la responsable de l'Éducation nationale, une représentante de l'entreprise de prestation alimentaire et deux mineurs, dont Jamel. Avant la réunion, ils ont eu comme mission de discuter avec les autres mineurs pour avoir leur avis et le porter devant la commission. En guise d'introduction, la directrice précise qu'il y a eu un changement de prestataire pour la cantine³⁸ et qu'il y a une « expérimentation » (sic) pour augmenter le temps des conversations téléphoniques.

Les deux jeunes font ensuite la liste de leurs demandes :

– On voudrait pouvoir cantiner plus et avoir plus de bouteilles de boisson par semaine. Aussi on voudrait du Nutella et Canal +. Et un frigo.

Les jeunes sont limités en achats, surtout pour les boissons, ils n'ont le droit d'acheter que deux grandes bouteilles de soda par semaine. La directrice leur répond :

– Mais il faut faire attention aux boissons sucrées. J'ai besoin de demander à la diététicienne. Et ça fait six ans que je demande des frigos, mais ça ne passe pas.

– Et aussi, on a besoin de serpillières et de plus de balais dans les unités, poursuit un des mineurs. Ils sont tous cassés ou on ne les trouve plus. Et des coupe-ongles en cellules. Et des draps aussi.

La directrice a un sourire aux lèvres :

– Pour faire quoi les draps ?

– Bah pour dormir.

– Vous savez, j'ai fait exprès de mettre moins de draps, car vous n'êtes pas en mesure de me les rendre.

– Mais on les paye, rétorque le mineur.

³⁸ « Cantine » ou « cantiner » s'utilise pour les achats que les mineurs peuvent faire pour avoir des produits dans leurs cellules. Cela va de la nourriture aux boissons et aux produits de soin et de beauté.

La question des draps pose problème, car c'est avec ces derniers que les mineurs font des yoyos³⁹. La directrice poursuit :

– Initialement, je vous dois les draps. Mais quand vous dégradez, je fais payer. Je ne peux pas donner des draps toutes les semaines. Votre mère, elle vous donne de nouveaux draps tous les quinze jours ? On a décidé de vous donner des draps le mercredi. Si les draps reviennent, on continuera à vous en donner. Il faut se donner un objectif. Et j'ai vu que maintenant, vous faites les yoyos avec des couvertures donc on est bien parti.

– Et des ventilateurs c'est possible au moins ? Parce qu'il fait trop chaud en cellule.

– Je ne m'engage pas tout de suite pour les ventilateurs. Mais vu que c'est cantiné, je pense que vous en prendrez soin. Pas comme les télé.

– Vous faites une règle, si les fils sont dégradés vous retirez le ventilateur, comme avec les télé, propose le mineur.

Le mineur parle des fils, car les télévisions sont souvent dégradées au niveau des câbles d'alimentations. Les câbles sont dénudés et utilisés pour faire du feu. Les mineurs utilisent l'électricité pour créer des étincelles. Ils mettent ensuite le feu à des draps ou à d'autres objets. Le plus souvent, cela permet d'allumer des cigarettes ou des joints. Certaines fois, c'est pour incendier les cellules. La directrice reprend :

– Comme les balais, on a arrêté, car ça disparaissait par les fenêtres, poursuit la directrice.

Les mineurs continuent à lister leurs demandes :

– Et il faut changer de petit déjeuner aussi. Le truc marron c'est dégueulasse.

– C'est de la crème de marrons, c'est bon, répond la directrice.

Le deuxième mineur affronte la directrice du regard. Il prend le temps de répondre, sèchement :

– Non ! Et changez de repas aussi ! C'est toujours pareil. Et les frites, elles sont sèches. Et le petit-déj est mieux quand c'est en bas. En cellule, il y a moins de trucs. Ils ne donnent pas de lait.

– Normalement vous avez pareil en bas et en cellule.

Tandis qu'elle écoute, la directrice prend des notes sur un calepin. La surveillante assise à côté d'elle observe la scène, les bras croisés. Jamel reprend la parole :

– Le parloir, on trouve que quarante-cinq minutes passent vite. Et est-ce que c'est possible de passer le code⁴⁰ en prison ? Aussi, on veut plus de promenades.

– Bonne idée ! Je suis pour le code. Le parloir, c'est possible de faire plus, rien ne s'y oppose. Ça demande une réflexion et un travail avec les équipes. Pour la promenade, ça va être compliqué, car il n'y a qu'une promenade par tranche horaire dans l'EPM. Il ne peut pas y avoir deux promenades en même temps. Et moi, je voudrais savoir, vous faites quoi en promenade ?

– On se promène. Et on est un peu entre nous, sans surveillants. C'est rare.

³⁹ Pour rappel, le yoyo est système que les jeunes adoptent pour faire passer des objets d'une cellule à l'autre.

⁴⁰ Code de la route.

– Vous préférez les promenades aux activités ?

– Ça dépend de ce qu'on fait.

– Avant, il y avait une table de ping-pong en pierre, mais elle s'est cassée et vous en jetez des morceaux sur les surveillants. Et il y avait un panier de basket, mais tout le monde montait dessus et allait sur le toit. Donc on a tout supprimé. Vous ne préférez pas aller au gymnase ? Vous pouvez demander aux éducateurs de faire des trucs.

– Ils peuvent pas ou veulent pas. À la 3, surtout⁴¹. Ils font tout le temps activité jeux vidéo. Sauf qu'avec la Xbox on peut pas tous jouer, parce que c'est qu'une heure. Pas le temps, il y a une manette pour huit.

La directrice regarde sa montre, elle a l'air pressée. Elle demande s'il y a d'autres choses. L'autre mineur se redresse sur sa chaise et demande :

– Pourquoi on peut pas fumer à l'EPM ?

– Parce que c'est la loi. Mais c'est problématique, car tout le monde fume. J'ai des mères qui me disent que leur fils ne fumait pas et qu'il s'est mis à fumer du cannabis en détention. J'ai d'autres problèmes comme ça. Si vous me demandez des préservatifs, je fais quoi ? Je voudrais bien vous en donner moi, mais je ne peux pas.

Jamel ne porte pas attention au point sur les préservatifs et reprend son propos :

– Parce que la majorité d'entre nous, on n'arrive pas à dormir sans fumer. On est chez nous quand même non ?

La directrice soupire. Son silence semble faire office d'acquiescement. Elle ajoute, pour conclure la séance :

– Merci pour votre présence aujourd'hui, d'avoir joué le jeu. On reviendra vers vous pour répondre à vos demandes. Et on fera état de votre participation à vos magistrats.

Volley avec l'équipe des espoirs de Lyon

Ce matin, a lieu une activité sportive au gymnase de l'EPM. Je croise le professeur de sport, qui est aussi surveillant de l'administration pénitentiaire. Il a organisé une rencontre avec l'équipe de volley espoir de la métropole voisine.

Lorsque je pénètre dans le gymnase, les jeunes sont assis sur des chaises et observent les volleyeurs. Ces derniers font un match de démonstration. Je m'assois sur une chaise et observe la scène. Les garçons et les filles sont en groupes séparés, dans des coins différents du gymnase. Je remarque que beaucoup de personnes sont venues observer la séance. Des personnes de l'Éducation nationale, de la PJJ et de l'Administration pénitentiaire sont dans un coin de la salle. Quelques autres, que je ne connais pas, sont présents au fond du gymnase.

⁴¹ À l'unité 3.

Les jeunes sont rapidement invités à faire un match avec l'équipe de volley. Les filles refusent de participer. Le professeur de sport insiste, mais elles s'y opposent catégoriquement. Seuls les garçons participent à l'activité. Après plusieurs minutes de jeu, ils sont félicités.

Une fois le match terminé, des chaises sont disposées en rond et nous nous installons pour participer à une discussion. L'intervenant sportif introduit et précise aux jeunes qu'ils peuvent poser des questions. L'un des jeunes, que je ne connais pas, demande pourquoi il y a autant d'adultes.

– C'est qui tous ces gens ? Par exemple lui, c'est qui ?

Le jeune me montre du doigt. Jamel, présent dans le groupe, répond à l'autre mineur :

– Lui, c'est un sociologue, il n'est pas d'ici.

Je remercie Jamel et précise au mineur la raison de ma présence. Les mineurs posent ensuite tout un ensemble de questions aux volleyeurs espoirs : Combien vous gagnez ? Vous passez à la télé ? Vous connaissez des célébrités ? Vous fumez ? C'est trop tard pour nous si on veut être sportif de haut niveau ?

Les membres de l'équipe répondent à chaque question avec plus ou moins de détails. Une conseillère d'orientation présente propose également des éléments de réponse. À un moment, Mohammed, un jeune que j'ai déjà rencontré, demande :

– Tu connais Sophie Martel, une fille ? C'est l'ex à un pote à moi, elle faisait du volley.

Les membres de l'équipe rigolent et pointent l'un d'eux du doigt :

– C'est son ex aussi.

Mohammed regarde le volleyeur et lui dit :

– Ah ouais. Apparemment c'est une grosse cochonne, elle suce plein de bites.

Les volleyeurs sont hilares. Celui concerné rougit de gêne. Les intervenants se regardent tous, un petit peu mal à l'aise, ne sachant pas quoi dire.

La discussion de groupe se termine progressivement. Les intervenants ont prévu un goûter. Des boissons et des gâteaux industriels sont disposés sur une table. Je discute avec une surveillante quand deux mineurs commencent à s'insulter. Il s'agit de Yasmine et un autre jeune que je ne connais pas. Yasmine pousse l'autre mineur. L'intervenant sportif s'interpose très rapidement. Un des intervenants présents dit :

– On ne va pas péter l'alarme, après il faut faire un rapport. Et ce serait dommage, tout se passe bien.

Commission de discipline

Nous avons prévu de longue date, avec la directrice, que je participe à une commission de discipline. Lorsqu'un mineur a un « mauvais » comportement et transgresse des règles, il peut être envoyé devant cette commission. Elle se tient toutes les semaines. J'en ai très souvent entendu parler. C'est la menace ultime qu'utilisent les intervenants. Ils disent très souvent « je vais faire une note si vous continuez ». La note, en fonction de son contenu, peut mener à un passage devant la commission de discipline. Seule cette dernière peut prendre des décisions contraignantes. Parmi le panel de punitions, nous trouvons le maintien en cellule, la privation de télévision ou le placement en quartier disciplinaire.

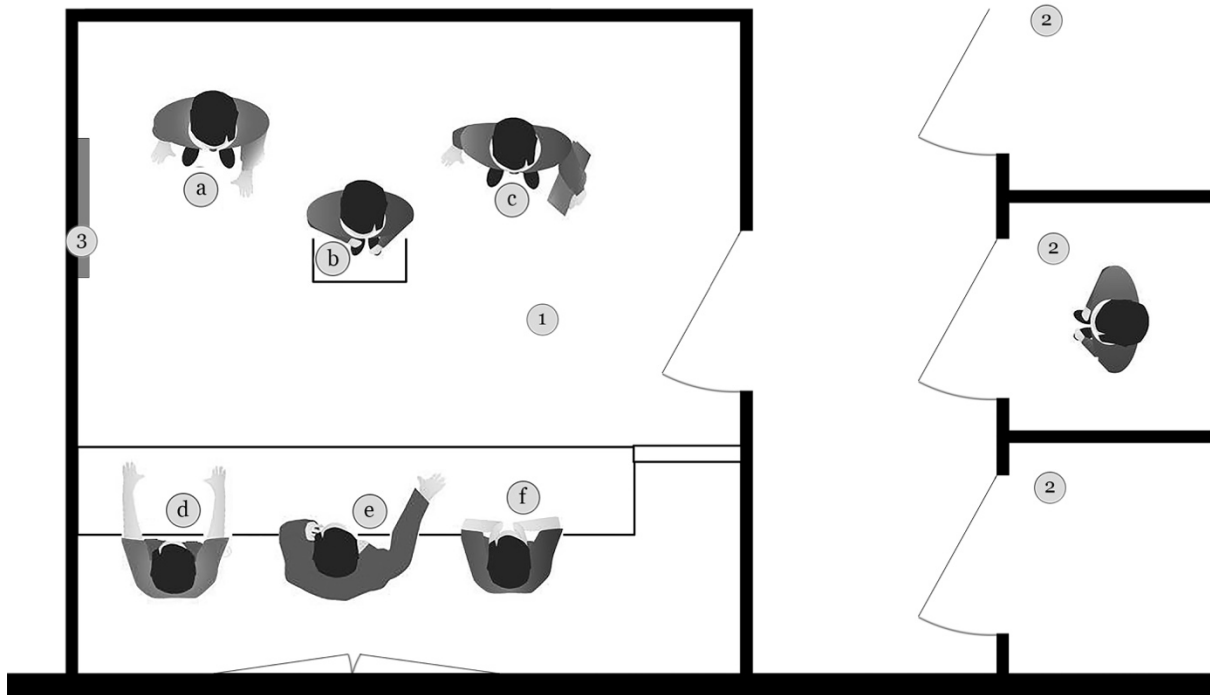
Je suis accompagné de la directrice de l'établissement. Nous nous rendons dans le quartier disciplinaire. Dans le couloir, deux mineurs attendent dans des petites cellules, derrière des portes à barreaux. Ils se tiennent debout.

Nous pénétrons avec la directrice dans une petite salle de six mètres sur dix approximativement. Nous sommes pour l'instant seuls. Les murs sont blancs et presque vides, seule une Déclaration des droits de l'Homme y est accrochée. Nous nous plaçons derrière un grand bureau situé sur un côté de la pièce. Ce dernier est surélevé. En face du bureau, une marque au sol montre où le jeune doit se positionner, debout.

Deux personnes arrivent. Le premier est un assesseur civil. Nous échangeons rapidement et il m'explique qu'il n'y a aucune qualification particulière pour être assesseur. Il travaillait auparavant dans le secteur de la justice des mineurs, il est à présent à la retraite. Le second est un surveillant pénitentiaire. Ils se placent derrière le bureau et s'assoient respectivement à gauche et à droite de la directrice. Un autre surveillant m'amène une chaise du bureau d'à côté et je me place derrière le surveillant dans un coin de la pièce. La pièce a un éclairage très fort. Des néons diffusent une lumière blanche aveuglante. J'observe la cour administrative à travers deux fenêtres situées derrière moi. L'assesseur sort des papiers d'une sacoche. Il a un rapport de comportement écrit par les éducateurs pour chaque jeune qui passe devant la commission. On attend que les mouvements sur l'établissement soient terminés. Des éducateurs attendent dans le couloir. J'entends l'un d'eux dire à un l'autre, « tu as vu que Mohammed est revenu. Ça fait la troisième fois cette année, c'est vraiment du tourisme pénitentiaire qu'il fait Mohammed ».

Enfin la directrice informe les surveillants, ceux situés à l'extérieur de la pièce, qu'ils peuvent « envoyer » (sic) le premier mineur. Je reconnais Jamel, un jeune que j'ai déjà rencontré. Il semble stressé et silencieux. Il est accompagné de deux personnes, une éducatrice et son avocat. Ces derniers se positionnent à gauche et à droite du mineur comme sur le dessin suivant.

Commission de discipline à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs des Mureaux



Légende :

- | | | | | | |
|---|---|---|-----------|---|---------------------------|
| ① | Salle d'audience des commissions de disciplines | ① | Educateur | ① | Assesseur |
| ② | Cellules d'attentes | ② | Mineur | ② | Directeur de l'EPM |
| ③ | Tableau de la Déclaration universelle des droits de l'homme | ③ | Avocat | ③ | Surveillant pénitentiaire |

Après un court silence, la directrice prend la parole :

– Vous savez pourquoi vous comparez ?

Jamel lève les yeux vers la directrice. Il a le regard noir.

– Avoir jeté de l'eau, répond-il.

La directrice l'affronte du regard. Elle laisse un silence pesant s'installer et reprend l'interrogatoire :

– Avez-vous quelque chose à dire sur les faits reprochés ?

– Oui, répond Jamel. Je voulais pas la jeter sur l'éducatrice, mais sur Rémi. Maintenant je lui parle plus, je prends de la distance.

Rémi est un surveillant de l'unité 5. La directrice lève les yeux au ciel et soupire en tournant la tête vers le surveillant situé à sa droite. Elle poursuit :

– Et vous faites souvent ça, de jeter de l'eau ?

– Non, mais j'étais énervé. Mais je sais que j'aurais dû lui parler plutôt.

– Vous avez revu l'éducatrice ?

– Elle est à ma droite, répond Jamel en se tournant vers elle.

La directrice fait un mouvement de bras désespéré et dit :

– Suspension de séance, on change d'éducateur.

L'éducatrice étant concernée par l'affaire, elle ne peut pas être présente lors de la commission. Après quelques minutes, un autre éducateur prend la place de la première. La directrice demande au mineur de poursuivre.

– Je me suis excusé, dit-il.

La directrice demande si les excuses ont été acceptées. Le mineur hoche la tête en guise d'acquiescement.

– Pouvez-vous revenir sur votre parcours ?, demande la directrice.

– Ça fait quatre mois et deux jours que je suis ici. Je suis en attente d'une audience. J'ai comme projet de sortie d'aller en CER⁴² ou en EPE⁴³.

Tout en prenant des notes, la directrice continue sa liste de question.

– Vous êtes visité ?

– Ça veut dire quoi, demande le mineur ?

– Est-ce que vous avez des parloirs, est-ce que vous avez des gens qui viennent vous voir ici ?

Jamel répond, sans donner plus de détails.

– Ah, oui oui, j'ai des parloirs.

La directrice pose ensuite une liste de questions auxquelles le mineur répond toujours rapidement et de façon très brève. Il lui est demandé s'il est suivi par l'unité de soin, par la PJJ, par une sophrologue et par le pôle scolaire. La parole est ensuite donnée à l'assesseur :

– Vous savez, si vous multipliez les passages en CDD⁴⁴, ça va avoir des conséquences au parquet.

Jamel le regarde sans bouger. La directrice demande à l'éducateur s'il a des choses à partager avec la commission de discipline. Ce dernier s'avance et dit :

– Depuis la semaine dernière, il a pu écrire à sa juge. Sur l'unité il est assez éteint. Il travaille plutôt bien sur les entretiens éducatifs dernièrement.

Une fois qu'il termine, la parole est donnée à l'avocat. Il est en robe et a un tas de documents dans les mains. Il jette un coup d'œil à ses papiers et se lance.

– Vous avez une infraction de première catégorie. Les faits sont d'avoir mouillé volontairement l'éducatrice. Je conçois qu'une violence n'est pas forcément un coup de poing, mais l'élément retenu fait défaut. Il n'a pas voulu volontairement atteindre l'éducatrice. Il s'est excusé. Ça peut être une faute de quatrième catégorie, simplement de jeter un objet par la fenêtre. Ce n'est pas elle qui est visée. Je demande une requalification ou la relaxe. On pourrait faire une mesure de réparation surtout, car c'est un jeune qui essaye d'être dans une bonne dynamique. Si vous entrez en voie de condamnation, je vous demande une voie de réparation. On peut mettre ça sur l'ambiance actuelle de l'unité 5.

⁴² Centre éducatif renforcé.

⁴³ Établissement de placement éducatif.

⁴⁴ Commission de discipline.

La directrice remercie tout le monde et les informe que la délibération va avoir lieu. Jamel, l'éducateur et l'avocat quittent la salle. La directrice attend que la porte se referme et prend la parole :

– Je ne requalifie pas, même sans l'élément intentionnel. On ne fait pas tomber le sursis de la semaine dernière, car les faits ont eu lieu avant la commission. Par contre, il a intérêt à tenir ses engagements.

Je comprends que le mineur est déjà passé en commission la semaine passée pour d'autres faits. Le surveillant poursuit.

– On peut remettre un sursis comme ça la prochaine fois, il prend beaucoup.

La directrice reprend :

– Je mets quatre jours de sursis en quartier disciplinaire avec trois mois de mise à l'épreuve. Il a quinze jours pour faire un recours.

Les trois personnes sont invitées à revenir dans la pièce. Chacun se positionne debout, à la même place. La directrice annonce la décision :

– Je laisse la qualification. Je pars sur un sursis de quatre jours de QD⁴⁵ avec trois mois de MAE⁴⁶.

Jamel tourne la tête vers son éducateur et lui demande :

– Elle a dit quoi ? Je dois faire quatre jours ?

L'éducateur pose sa main sur l'avant-bras de Jamel et précise :

– C'est avec sursis.

– Si vous refaites quoi que ce soit, reprend la directrice, c'est six jours, car la semaine dernière vous aviez déjà deux jours de sursis.

Le mineur acquiesce et demande s'il peut quitter la pièce. L'éducateur dit au revoir et tout le monde quitte la pièce. La directrice demande aux surveillants situés à l'extérieur « d'amener l'autre mineur » (sic). Le même avocat fait son entrée avec une autre éducatrice et un mineur que je n'ai jamais vu. La directrice demande au mineur, comme précédemment, s'il sait ce qui lui est reproché. Il répond :

– En fait, je sais pas si c'est pour le portable ou le chargeur.

– À votre avis ?

Le mineur lance, d'un air interrogateur :

– Les deux ?

Personne ne lui répond. Il poursuit.

– En fait, j'étais en socio. On me l'a donné et j'ai rien eu le temps de faire. Je l'ai mis dans mes toilettes et il y a eu une fouille.

– Et vous pouvez me dire qui vous l'a donné, demande la directrice.

⁴⁵ Quartier disciplinaire.

⁴⁶ Mise à l'épreuve.

Le mineur répond très rapidement :

- Non, je souhaite pas donner de nom.
- Et si on vous donne une arme un jour ?
- Je l'accepterai pas, dit-il.

La directrice soupire et lève ses sourcils. Commence alors une liste de questions auxquelles le mineur répondra de façon brève.

- Vous êtes ici pour combien de temps ?
- Depuis vingt-neuf jours, répond le mineur. Je suis prévenu.
- Vous en êtes où dans votre affaire ?
- Je sais pas.
- C'est quoi votre projet ?
- C'est des chantiers.
- Et pourquoi ça va être différent quand vous sortirez ?
- Parce que je faisais rien avant.
- Vous avez du parloir ?
- Oui, ma mère vient.
- Vous avez demandé les autorisations de téléphoner ?
- Non. J'avais les lettres et le parloir.
- Vous pouvez passer par la voie légale plutôt que d'avoir un téléphone dans votre cellule.
- Oui, mais je préfère les lettres.
- Alors, je ne veux plus rien trouver dans votre cellule.
- Ok.

La parole est ensuite donnée à l'éducateur.

- C'est un jeune qui est en lien avec l'adulte. Il est dans une phase de réflexion. Il sait se mettre à l'écart. On a travaillé sur son impulsivité. Il prend en compte nos remarques et il travaille dessus.

La directrice se tourne vers l'avocat qui prend la parole :

- Les faits sont reconnus et assumés. Il n'y aura pas de réitération. Les éducateurs ont montré qu'il progressait. Ce sont des faits premiers par rapport à son parcours disciplinaire, je vous demande de prendre cela en compte.

Elle remercie tout le monde et les invite à quitter la pièce. L'assesseur, le surveillant et la directrice discutent quelques minutes. Les trois personnes sont rappelées.

- On met un confinement de sept jours avec sursis avec mise à l'épreuve de trois mois, dit la directrice. Si on retrouve quelque chose dans votre cellule, ça tombera, d'accord ?

Le mineur hoche la tête, vient signer le document que lui tend la directrice et se dirige vers la porte sans ajouter un mot.

Commission de suivi

Je me rends à l'EPM ce matin et croise une éducatrice dans le bus. Elle me demande :

– Vous venez pour la commission de suivi ?

J'acquiesce.

– C'est la grand-messe, ajoute-t-elle. On a des juges dans la séduction qui ont parfois des jeunes dans le pif. Les institutions sont dans la représentation, les éducateurs sont relégués au fond de la salle, alors que c'est eux qui portent la situation. Certains JAP⁴⁷ s'en foutent des jeunes qui ne sont pas de la juridiction, car ils ne les connaissent pas.

Nous finissons le trajet en bus ensemble et nous rendons à l'EPM. La salle de réunion est remplie. Il n'y a plus de place nulle part. Je m'installe debout avec les éducateurs, au fond de la pièce. Beaucoup de membres de l'EPM sont présents, ainsi que des éducateurs de milieu ouvert, des avocats, un procureur et une Juge de l'application des peines.

La directrice prend la parole en premier :

– Les derniers mois, on a eu peu d'agressions, c'était plutôt calme. Un partenariat qui s'est beaucoup exprimé. On travaille de plus en plus ensemble entre les institutions. Gros travail avec Sodexo pour les cantines. Ça m'insupporte que les mineurs mangent encore dans des barquettes. Travail autour de la labellisation des pratiques, ça permet une traçabilité et une formation. Chantier des maisons de la famille qui prend du retard. Un point important, c'est la lutte contre la radicalisation. De nombreuses actions auprès des jeunes. On relance une action de formation du personnel. Formalisation d'un protocole de montée des informations, de traçabilité des informations liées à la radicalisation. Quelques réunions ont eu lieu avec les aumôniers, ils vont mettre en place des actions dans les jours prochains.

La parole est ensuite donnée à la PJJ, représentée par une responsable d'unité éducative. Elle précise qu'elle n'a rien à partager. La directrice de l'Éducation nationale est invitée à poursuivre :

– Nous avons trois projets en ce moment : handisports, théâtre d'impro et dyslexie. Convention avec le conservatoire. Travail avec la médiathèque. Et l'accueil d'un stagiaire pour des tutorats sur les matières qu'on n'a pas encore.

La psychologue prend la parole :

– J'interviens depuis janvier : deux cent quarante-trois entretiens sur cent adolescents. Cinquante-huit participations à des réunions éducatives. Les jeunes disent qu'ils viennent pour sortir de la cellule, mais au moins ils viennent. Je travaille sur les actes et sur les projets. Bonne coopération avec la pénitencière qui facilite les rencontres avec les jeunes. Peu de contact avec l'UCSA. Perspective : travailler avec les familles. La maison des familles est la

⁴⁷ Juges d'application des peines.

bienvenue. Il est aussi important de travailler sur l'environnement. J'ai fait une demande pour obtenir un 0,5 ETP⁴⁸ car je suis seule. Il faut aussi que je travaille plus avec l' UCSA.

La directrice intervient :

– Je tiens à vous informer qu'il y a eu une incompréhension, de la part de l'UCSA, du fait que la PJJ ait une psychologue, alors qu'ils en ont une. C'est vécu comme un empiètement.

Après ces quelques discussions, la commission prévoit que les situations des mineurs soient chacune examinées. Cela se passe systématiquement de la même manière, les éducateurs présentent leur vision de la situation, les autres professionnels peuvent intervenir, la Juge d'application des peines réagit et une discussion s'ensuit. Quelques minutes sont consacrées à chaque mineur. Je ne présente pas tous les cas ci-dessous, mais ceux jugés les plus pertinents.

Le cas de Mohammed est d'abord abordé. L'éducateur commence :

– On s'inquiète. Il a agressé un jeune et il a réussi à faire en sorte qu'un autre se dénonce pour lui. On avait trouvé un placement, mais c'est un jeune qui est dans une histoire de règlement de compte. Donc, il n'a pas été retenu pour ces raisons. Je voudrais demander une audience.

La psychologue le coupe :

– Il faut qu'il sorte. La détention l'influence là-dedans.

Tout le monde regarde la juge. Cette dernière propose une réponse :

– C'est un peu tôt. En plus, ce n'est pas un suiveur. Ce jeune est un « super délinquant ».

L'éducateur la conteste :

– Ce n'est pas vraiment un leader. Il veut le faire croire, mais ce n'est pas un leader. Son dossier n'avance pas, on n'a pas d'informations, donc on reste bloqués. Et il voit que son dossier n'avance pas et ça le stresse.

L'éducateur poursuit :

– Le jeune vit une période délicate. Il est entre mise à distance et représentation. La juge des enfants voudrait anticiper la sortie.

Après un court silence, l'enseignante dit :

– Il y a eu un changement d'attitude radical. Un gros manque de motivation et un regain de perturbation.

La psychologue dit que de son côté, c'est plus nuancé :

– Il y a eu un bon engagement de sa part, mais il a changé ces derniers temps.

La juge précise qu'il y a eu une demande d'aménagement de peine de sa part.

– Oui on sait, dit l'éducateur. Quand on lui a fait signer ça, on était plein de rêves.

– C'est bien de rêver, dit la juge. Mais là, il faut reprendre ça. Sa demande est incompatible juridiquement. Il faudrait que je lance la procédure et que j'envoie le dossier au greffe. Il faut qu'il y renonce, car sinon je lance la procédure.

L'éducateur demande :

⁴⁸ Équivalent temps plein.

- Et pour le refus dans l'autre département, vous pourriez intervenir ?
- Si vous voulez, répond la juge. Je peux appeler et faire du cassage de gueule.

Les éducateurs se regardent en souriant.

- Il a des problèmes de santé, dit l'enseignante.
- Qu'est-ce qu'il a ? demande la juge.

L'éducateur lui répond :

- Des problèmes de mémoire.

La juge en profite alors pour se renseigner sur le mineur :

- Et sa petite amie dont il était question à un moment ? Et qu'est-ce qu'il se passe avec l'Algérie ?

L'éducateur lui répond :

- Il aurait commis des faits là-bas, il attendrait une forme de prescription. À 21 ans.
- C'est quand même sa sixième incarcération à l'EPM, dit la juge. Il a été jugé mi-novembre pour cambriolage. Pour le projet, on est sur un retour en famille.

L'enseignante dit :

- Avec nous, ça allait jusqu'à il y a une semaine.

L'éducateur acquiesce :

- C'est vrai pour nous aussi. On pense que c'est lié à l'arrivée d'un jeune qu'il connaît, avec qui il a des bonnes relations.

La psychologue dit :

- Ce jeune, il est dans l'usure. Ce qui est une des caractéristiques des sorties de délinquance. Il est fatigué de la délinquance.
- Et bien, ça tombe bien nous aussi, dit la juge avec humour.

On passe au cas de Jamel, incarcéré depuis deux mois :

- Pas de souci sur le quotidien, dit l'éducateur. Il raconte beaucoup son parcours de délinquance. C'est un jeune qui a volé son dealer, donc il ne comprend pas pourquoi il est mis en cause.

La juge fait une blague :

- Un vol avec violence sur un dealer, ça s'appelle une interpellation.

Tout le monde rigole. Puis l'éducateur reprend :

- Il a un double statut, car mandat de dépôt, mais condamné, car des sursis. Mais à l'EPM, il n'est que prévenu. Il a fait trois détentions depuis un an et demi. Il connaît beaucoup de gens en détention. Donc, il est bien fourni. Il est très ancré dans le trafic de stups. L'éducateur du milieu ne sait pas ce qui est faux ou vrai. Au niveau parental, le jeune est seul, il n'y a pas d'étayage. Le père rénove un studio et le jeune a organisé un trafic de stups dedans. Il faut proposer quelque chose, mais avec un placement, il fugue. Donc l'éducateur de l'UEMO veut

proposer un retour en famille. En détention il est poli, mais il y a tout le reste. Ça rapporte trop d'argent les stups, il n'est pas près d'arrêter.

L'enseignante prend la parole :

– Il a arrêté la scolarité depuis longtemps. J'ai eu des infos de l'ancienne prison. Apparemment, il n'est pas impliqué du tout dans la scolarité.

– Il vit quand même des choses dures à l'EPM, reprend l'éducateur. Il était plus tranquille en Quartier pour mineurs qu'ici. Il dit qu'il faisait ce qu'il voulait. Ici, il est plus contraint. C'est un jeune qui parle plus des faits depuis qu'il est à l'UPCA⁴⁹. Il a des problèmes de consommation. Ça pose problème pour sa prise en charge. Une audience a renouvelé une AEMO⁵⁰. Père absent, il le vit très mal.

– Ça se passe bien à l'école, dit l'enseignante. Mais il est fluctuant dans la relation aux autres. Très intéressé par les métiers de bouche.

La conseillère d'orientation lève la tête et note. Elle dit ensuite :

– Il a investi les différents espaces. Sur le travail, dans les faits, on est au début.

L'éducateur poursuit :

– On a trouvé un projet en UEAJ⁵¹. Mais il s'est fait refouler. L'UEAJ a été clair, il faut travailler sur la dyslexie.

L'enseignante propose son avis :

– À son âge, il ne traitera pas sa dyslexie. Il y a un moment où il faut faire avec plutôt que traiter. Il faut qu'il demande une reconnaissance MDPH⁵².

– Il y avait eu une lettre écrite pour qu'il aille plus au socio et il y a eu des efforts, répond l'éducateur. Par contre, dès qu'on le fouille on trouve des choses. Il n'avait pas compris les éléments de son dossier et donc il a péché un câble. Devant la juge, ça a été chaud et elle a été sympa. Car elle n'a pas mis d'outrage.

– Vous dites « on y arrive plus », mais vous n'y êtes jamais arrivés, dit la Juge. Comme tout le monde. Il est dans un profil criminogène. Sa mère profite de sa délinquance.

– Il faut toujours espérer un changement chez les jeunes, répond l'éducateur. Il y a un travail quand même.

– Il lui faudrait un coach non-stop, poursuit la directrice. Il a fait une lettre. C'est bien, mais il faut tenir un moment.

Un silence s'ensuit. La juge reprend :

– Il y a quand même une vraie dangerosité chez ce gamin. Mais oui, on va le sortir.

– Il s'est retrouvé avec rien au mois de mai, dit l'éducateur. Donc forcément, il est vite retombé dans l'argent facile et les stups. C'est sa troisième incarcération donc il connaît bien la détention. Il a les codes.

⁴⁹ Unité de prise en charge adaptée.

⁵⁰ Action éducative en milieu ouvert.

⁵¹ Unité éducative d'activités de jour.

⁵² Maisons départementales des personnes handicapées.

La directrice énumère alors les histoires en détention :

- Vol par effraction. De gros incidents ce dernier mois. Notamment un feu de cellule. Tout ça pour sortir de l'unité et récupérer une projection de l'autre côté ! Il est ensuite arrivé à l'UPCA.
- Il avait été accepté par un CER qui fait un peu marche arrière à cause de son traitement, dit l'éducateur. Donc on va prendre rendez-vous avec le CER pour qu'ils le rencontrent et dédramatiser son traitement.
- Il y a un casting, c'est normal.

Le dossier de la jeune Yasmine est ensuite étudié. L'éducateur dit :

- Elle est là depuis le 25 août pour deux condamnations pour violence et vol. Là pour dix mois. Elle est seule dans l'unité. On était inquiets sur ce qu'elle allait vivre. Le calme c'est parfois très dur. Mais elle aime bien, car elle ne se laisse pas embarquer. Niveau personnalité, elle est agréable. Elle passe d'une fermeté à un état d'esprit enjoué. Son petit ami a des difficultés pour avoir ses droits de visite et ça la rend stressée. Elle monte vite en tension à cause de ça.
- On veut proposer qu'elle sorte en permission de temps en temps. Elle va avoir 17 ans bientôt et on essaye de mettre en place un stage avec la conseillère d'orientation.

La juge prend des notes et ne répond pas. Elle ne semble pas connaître la jeune. Après plusieurs autres dossiers, la réunion se termine. Certains éducateurs vont parler à la juge pour lui poser quelques questions.

En classe avec le groupe I

Je me rends au pôle socio pour assister à un cours avec le « groupe I », un groupe accueillant les jeunes en difficulté scolaire. Les jeunes sont placés dans des groupes différents selon leur niveau. Ce dernier est évalué lors d'un entretien avec la directrice de l'Éducation nationale.

L'enseignante avec qui je suis aujourd'hui m'explique que le groupe I rassemble les élèves ayant le niveau le plus faible. Elle m'explique que c'est un groupe difficile à gérer, car y sont mélangés des élèves en situation d'illettrisme et des élèves FLE⁵³, c'est à dire des personnes ne maîtrisant pas couramment le français, mais ayant un bon niveau scolaire dans une langue étrangère. Cette deuxième catégorie d'élèves peut ainsi se sentir dévalorisée, du fait d'être dans le même groupe que des personnes ayant un niveau scolaire très faible.

Les élèves arrivent au compte-gouttes. À chaque fois qu'une personne arrive, l'enseignante commence à travailler avec elle. Un des premiers mineurs arrivant doit écrire une lettre à la directrice de l'Éducation nationale, car il souhaite être orienté vers un autre groupe. Il se met dans un coin et commence à rédiger. Une fois qu'il a fini, il demande à l'enseignante de le relire. Cette dernière lui indique une faute :

⁵³ Français langue étrangère.

– « J'aimerais être orienté », ça ne s'écrit pas comme ça, c'est « é » à la fin, pas « ez ». Il y a une technique, il faut remplacer par le verbe mordre pour savoir comment s'écrit la fin du verbe. On dit « j'aimerai être mordu ».

Le jeune la regarde avec des grands yeux :

– Mais vous êtes complètement ouf ! Personne ne va me mordre, qu'est-ce que tu racontes ?

L'enseignante lui répond :

– Personne ne va être mordu. Mais c'est pour savoir comment écrire la fin du verbe.

– Mais pourquoi je dois dire que j'aimerais être mordu ! Vous êtes ouf la tête de ma mère vous êtes ouf.

Le mineur termine sa lettre et la lit devant l'enseignante :

« Objet : demande de changement de groupe

Mesdames, messieurs,

J'aimerais bien être orienté vers le groupe CAP électricité parce que ce groupe m'intéresse vraiment. C'est dans cette voie-là que je peux m'épanouir, en plus c'est en lien avec mon projet. Je suis vraiment motivé, je sais que ce groupe est actuellement plein, j'aimerais que vous m'intégriez dans un autre groupe pour plus travailler les matières théoriques comme les maths, français, histoire-géo.

Merci de votre compréhension. »

L'enseignante le remercie et le félicite. D'autres jeunes arrivent et commencent à discuter entre eux. Je comprends qu'ils sont en train de parler de trafic de stupéfiants. Afin d'arrêter ces conversations, l'enseignante demande aux étudiants d'expliquer ce que c'est pour eux le « groupe I ».

– C'est le groupe des mongols, des *tahhane*⁵⁴, des handicapés, des débiles quoi.

– N'importe quoi, dit l'enseignante. Pourquoi vous dites ça ?

– C'est les éducateurs qui nous ont dit que c'était un groupe de débiles, répond un des mineurs. Nous, on se sent cons dans ce groupe.

Quelqu'un frappe à la porte, on entend une clef dans la serrure. Un surveillant entre et appelle un mineur. C'est le dernier arrivé, cela doit faire quinze minutes qu'il est en classe. Il doit partir au parloir. Il arrive très souvent qu'on vienne chercher les mineurs pendant les heures de cours, pour les emmener à l'unité hospitalière, au parloir, etc.

Un atelier d'écriture est ensuite organisé. Chaque mineur a comme consigne d'écrire un texte sur son expérience en détention. L'un d'eux termine et lit son texte devant le groupe : « être en prison c'est comme une sensation de vertige. C'est perdre la boule et prendre une frappe carcérale ».

À la fin du cours, on attend longtemps que le surveillant arrive. Un des jeunes est impatient et frappe à la porte en criant. Il était calme durant le cours, mais il semble excité par l'attente. Il est stressé, car il ne sait pas s'il va en sport ou pas. Un surveillant arrive et recadre le mineur :

⁵⁴ Meunier en arabe, utilisé pour signifier « soumis », « sans fierté ».

– Arrêtez tout de suite de frapper à la porte. On va venir vous chercher bientôt. Pour l’instant, on a une bagarre dans la cour donc on ne peut pas faire les mouvements.

Le temps de l’attente, l’enseignante décide de lire un conte. Elle prend un livre et commence à lire avec passion, en faisant des intonations de voix différentes selon les personnages. Un des mineurs la regarde bizarrement quand elle lit. Il lui demande :

– Vous êtes bizarre quand vous lisez madame. Vous me faites peur, vous faites de la sorcellerie ou quoi ?

Les mineurs finissent par être emmenés par les surveillants. Je reste quelques minutes avec l’enseignante pour discuter de la séance.

– Avec ce groupe si on arrive à faire quelque chose, rien que quelque chose, c’est une victoire. Je cherche n’importe quel moyen pour les mobiliser. Là, je leur ai fait écrire des textes sur leur expérience carcérale, ça fait plusieurs fois qu’on le fait et ils accrochent bien. Ils ont l’impression d’être rappers. J’ai aussi essayé de parler de football pour faire des maths, on a même essayé de faire de la géométrie avec les yoyos.

Petit-déjeuner en unité

Quand j’arrive à l’EPM, Sylvie me dit qu’il y a beaucoup de jeunes en ce moment et beaucoup d’arrêts maladie pris par le personnel, c’est une période compliquée.

– C’est le bordel, encore un jeune qui a foutu le feu. On ne sait pas où il est. Une jeune est à l’hôpital, mais on ne sait pas trop.

Elle appelle toutes les unités pour savoir ce qu’elle peut faire. Un éducateur entend notre conversation depuis le couloir et dit à Sylvie que je peux venir avec lui, ils vont avoir une réunion à l’unité 5. Puis il lui demande :

– Et je voulais vous demander aussi, est-ce que je peux acheter des glaces ?

– Non, dit Sylvie. Les glaces on ne peut pas, ça brise la chaîne du froid donc ce n’est pas possible.

– J’ai mis pizza comme activité, mais je vais faire salade de fruits, car il va faire trop chaud pour le four.

– Si vous avez mis pizza on ne peut pas changer, ce sera pizza.

– Mais on s’en fiche, du moment que j’ai mis activité, je fais ce que je veux dans mon activité.

– Ce n’est pas possible, ça a été validé par l’Administration pénitentiaire.

– D’accord, dit l’éducateur. Et aussi, il y a un jeune qu’on voudrait faire passer en régime classique plutôt qu’en régime arrivant.

La responsable dit que ce n’est pas possible, car il y en a d’autres qui attendent. Le téléphone sonne. Sylvie répond et dit à l’éducateur :

– C’est Madame B, je lui dis quoi ?

Il prend le téléphone et explique à la mère d'un des jeunes comment se passera la sortie de son fils. Il me dira juste après :

– Ça tombe bien que je sois passé dans le bureau.

Nous partons sur l'unité. Cinq jeunes sortent aujourd'hui. J'en croise un qui va aller en foyer.

– On pensera à toi, lui dit l'éducateur.

Le jeune a une grosse valise. Un éducateur du foyer qui va l'accueillir est avec lui, il est venu le chercher en voiture. Le jeune répond :

– Non, ne pensez pas à moi.

L'éducateur m'explique qu'ils vont prendre, avec les autres éducateurs de l'unité, un petit-déjeuner pour faire un point parce qu'il n'a pas eu le temps le lundi. Deux d'entre eux participent à cette rencontre sur du temps personnel, ils ne sont pas en horaires de travail. Il est nécessaire de faire un point, car il y a des audiences bientôt. Les éducateurs de l'EPM vont toujours aux audiences qui concernent la détention.

Nous préparons le petit déjeuner, le café, disposons sur la table du jus d'orange, des pains au lait et un pot de pâte à tartiner au chocolat d'une sous-marque.

– On ne peut pas amener de Nutella en détention, les pots sont en verre, me dit l'éducateur.

L'éducateur s'aperçoit qu'il n'y a plus de lait, prend son téléphone et appelle l'unité « arrivant » pour savoir s'ils peuvent aller en chercher chez eux. Ils n'en ont pas non plus.

Je demande s'ils ont souvent des temps d'échanges informels comme celui-ci. Il me dit qu'il échange beaucoup avec l'UCSA, la psychologue et l'équipe enseignante pour parler des jeunes.

– Le partenariat à l'EPM c'est comme un micro-État, c'est de la géopolitique.

Il m'explique qu'il a d'ailleurs passé beaucoup de temps au téléphone hier pour parler de l'audience, car la situation est compliquée.

– Il s'agit du jeune qui a commis un matricide. On veut réunir les infos, me dit l'éducateur.

Je demande si les éducateurs de l'UEMO viennent également aux audiences :

– Les éducateurs UEMO ont parfois des mesures autres, donc ils ne viennent pas forcément quand il s'agit de la mesure pour laquelle ils sont ici.

Un des éducateurs informe tout le monde qu'un transfert a eu lieu le matin. Les autres éducateurs sont bouche bée.

– Même le jeune n'était pas au courant, dit l'éducateur.

C'est l'Administration pénitentiaire qui a demandé, parce qu'il y a eu une agression. C'est une décision qui doit être acceptée par la juge. Un autre éducateur prend la parole :

– C'est vraiment dommage, parce qu'il allait mieux. Je suis dégoûté, il faut nous demander. En plus, c'est sûr que les autres jeunes vont nous demander « pourquoi vous l'avez transféré ? ». « Vous » c'est qui ? Ça va être nous aussi.

L'éducateur tourne la tête vers moi et poursuit :

– On est obligé de relativiser beaucoup ici. On en voit tellement. La rupture, elle est dure pour les jeunes, mais pour nous aussi. On avait réussi à construire une relation de confiance.

– C'est à cause de la juge des libertés et de la détention ça, dit l'autre éducateur.

Cette juge, j'en ai entendu parler, elle est appelée l'« incarcérateur » par les intervenants.

On me regarde de nouveau et m'explique :

– Il y a des juges qui ont moins de scrupules à envoyer en EPM parce qu'il y a de l'éducatif et des activités.

Commission de discipline

Je participe une nouvelle fois à une commission de discipline. J'arrive au quartier disciplinaire accompagné d'un surveillant. J'aperçois Mohammed dans une des cellules d'attente. Il regarde le sol et ne me voit pas. Nous sommes dans la même petite pièce. La directrice est accompagnée d'un assesseur et d'une surveillante.

Un jeune fait son entrée et la directrice demande :

– Qu'avez-vous à dire ?

– Je me suis défendu.

– Il vous a mis quoi comme coup ?

– Il m'a tiré.

– Parce que ce n'est pas flagrant. Vous vous êtes battu pour quoi ?

– Je me suis pas battu, je me suis défendu.

– Sur les vidéos, ce n'est pas flagrant que vous êtes l'agressé et lui l'agresseur. Par contre, après, vous vous êtes bien mis sur la gueule.

– Vous, si on vous agresse vous ne vous défendez pas ?

– Si, mais de manière proportionnée. Et ensuite, j'appelle les forces de l'ordre. Vous avez été séparés par le surveillant.

– Oui.

– Il y en a un qui est encore en arrêt de travail. Vous avez un certificat médical ?

– Non.

– Vous vous faites taper dessus et vous ne voulez pas de certificat ou porter plainte ?

– Je vais pas déposer plainte.

– Pourquoi ?

– Parce que je ne veux pas faire d'histoires.

– Depuis combien de temps vous êtes ici ?

– Je suis en transfert, arrivé il y a 15 jours.

- Ça va mieux ici non ? Pourquoi vous êtes plus calme ?
- Je comprends pas ce que vous dites.
- Vous n'êtes pas plus calme ? Vous ne trouvez pas que vous êtes mieux ?
- Je suis calme, mais je suis pas mieux que là-bas.
- Vous êtes prévenu ?
- Oui. Je passe dans un mois.
- Qu'est-ce que vous avez préparé ?
- D'aller à l'UEAJ pour découvrir des métiers. Donc l'école le matin.
- Vous êtes visité ?
- De temps en temps, parce que ça fait loin.
- Entretien PJJ ?
- J'ai eu un entretien arrivant et un en unité.
- Vous avez vu le jeune en question ?
- C'est bon, c'est réglé. On est passé à autre chose.
- Vous, oui. Moi, j'ai un agent en arrêt de travail.

L'éducateur prend la parole :

- Nous ça se passe bien. Il est calme. Il a encore du mal à faire la différence avec le quartier mineur. On attend de voir la suite, mais il est cohérent sur ses projets. Il semble qu'il a compris et l'affaire est réglée avec le codétenu.

L'avocat du jeune intervient à son tour :

- Sur la personnalité, il semble qu'il ait des difficultés avec le groupe. Il a des problèmes de communication. Sur la bagarre, c'est positif de voir qu'il a pu gérer l'affaire. Il semble quand même calme.

Le deuxième jeune concerné par la bagarre fait son entrée dans la pièce. La directrice lui demande s'il sait pourquoi il passe en commission. Il répond :

- Je suis arrivé au gymnase. Mon pote m'a dit qu'il voulait se bagarrer. Le moniteur de sport, il a tout vu. C'est lui qui a voulu. Moi, s'il veut se bagarrer, je dis O.K.
- Donc, vous avez mis le premier coup ?
- Sur la vie de ma mère, c'est pas moi.
- Il a dit pareil l'autre.
- Les surveillants sont arrivés et j'ai levé les bras.
- Et j'ai un moniteur de sport qui est blessé. Vous avez vu le médical ? Vous voulez porter plainte ?
- Non merci. Je veux pas de suite. On s'est battus comme des bonhommes, après ça va faire des problèmes encore.

– Ne dites pas des choses comme ça devant moi. Je me suis battu comme un bonhomme. Je vais vous faire voir par le médecin. Il va faire une inaptitude. Vous êtes passé en CDD la semaine dernière ?

– Oui, et vous m’avez dit qu’il fallait que je me comporte mieux. Ça fait trois fois que je viens. Il faut que j’arrête.

– Pourquoi vous vous êtes battu ?

– Parce que c’est lui.

L’avocat demande :

– Vous le connaissez ce jeune ?

– Ni en blanc ou noir. Ni d’Ève ni d’Adam. Je suis poète.

L’éducateur est ensuite invité à intervenir.

– Il traduit ses angoisses par des actes. Son dernier passage en quartier disciplinaire l’a fait réfléchir. Il est conscient de sa situation. Il est prêt à se reprendre en main en vue de ce qui va arriver prochainement.

La directrice se tient la tête entre les mains.

– Il faut peut-être sortir de l’unité 5. Moi, j’en peux plus. La RUE⁵⁵ vient tout le temps.

– C’est qui le RUE ? demande le jeune.

– Ça fait trois fois que vous venez et vous ne savez pas ? rétorque la directrice.

L’avocat prend la parole en dernier :

– Je suis la position du jeune qui ne nie pas, mais qui a répondu à une bagarre. Il y aurait pu avoir plus d’éléments de l’enquête. On aurait pu entendre le fameux jeune qui voulait la bagarre. Je trouve ça dommage. Je vois qu’il est blessé. Je vous demande de retenir le fait qu’il s’est défendu. Je demande qu’il soit relaxé ou que vous preniez en compte cette situation. Les faits sont antérieurs à la commission de la semaine dernière donc ses promesses ne peuvent pas être prises en compte. Et on voit un jeune qui se questionne. Je demande une certaine clémence.

Le mineur demande s’il peut dire une dernière chose. La directrice acquiesce.

– J’avais parlé de l’UPCA. Mais, je pense finalement que je suis assez grand pour me tenir bien en restant à la 6⁵⁶.

La directrice sourit.

– Je suis contente que vous vous souveniez de ça.

L’avocat, l’éducateur et le jeune sortent pour que la délibération ait lieu. Le surveillant propose de mettre une « suppression de sport » (sic), car ils ont blessé le moniteur.

– Ça date des arrivants⁵⁷ en fait, poursuit le surveillant. Ils s’étaient insultés et attendaient de se croiser pour se battre.

⁵⁵ Responsable d’unité éducative.

⁵⁶ À l’unité 6.

– On met huit jours de suppression de sport, conclut la directrice.

Mohammed entre accompagné de son avocat et d'un éducateur. La directrice lui demande si ma présence le dérange. Il me regarde, ferme les yeux et baisse légèrement la tête en guise de salutation. Il répond par la négative à la directrice qui poursuit :

– Vous savez ce qui vous est reproché ?

– J'étais dans mon unité. Rémi est venu et il a dit qu'il ne fallait pas faire de yoyos. Il m'a dit « tu n'es pas en MBO ». Et le soir, j'apprends que j'étais en MBO. Je me suis juste accroché à une ficelle.

Rémi est un surveillant de l'unité 5. Une MBO est une mesure de bon ordre. Les surveillants utilisent cette procédure lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes de comportement. C'est souvent une MBO qui enverra un mineur en commission de discipline. La directrice reprend en haussant le ton :

– Vous faisiez du trafic et vous me dites que vous n'avez rien fait.

– Je n'ai pas fait le yoyo, j'étais juste accroché.

Ici, la distinction que fait Mohammed est subtile, mais paraît importante pour lui. Cela tient au fait qu'il n'était ni celui qui émettait ni celui qui réceptionnait, il était un intermédiaire. Pour faire circuler un objet d'une cellule à une autre, il est souvent nécessaire d'avoir une personne qui « s'accroche » pour permettre aux autres de faire un yoyo.

– Vous voulez jouer à ça ? On va aller voir le Juge administratif alors.

Mohammed fronce les sourcils :

– C'est quoi ça Juge administratif ?

La directrice ne prête pas attention à la question de Mohammed et demande :

– Donc il ne vous a pas dit pour la MBO ?

– Non, mais il a pété l'alarme.

– Parce que vous l'avez poussé ?

– Ouais.

– Et qu'est-ce que vous pensez ? C'est intéressant ?

– Quoi intéressant ?

– Ça vaut le coup pour votre parcours ? Ça va faire beaucoup de choses que les juges vont savoir. Vous ne pouvez pas juste lâcher l'affaire ? J'en ai ras le bol de la 5. Tous les jours j'entends parler de la 5. Il faut sortir de cette dynamique.

La directrice fait référence à l'unité 5 qui est actuellement l'unité dans laquelle il y a le plus d'incidents : bagarres, incendies, ... Les mineurs de cette unité sont tous dans l'établissement depuis plusieurs semaines et s'entendent très bien.

À ce moment-là, Mohammed baisse la tête et se met à pleurer. Il porte sa main à ses yeux pour essuyer ses larmes. Il dit, la voix étranglée par l'émotion :

⁵⁷ De l'époque où ils étaient en unité « arrivants ».

– Je savais pas que je venais en commission, on m’avait pas dit. Je suis désolé, je voulais pas le pousser.

La directrice prend une voix plus douce que d’habitude :

– Si vous poussez un surveillant, c’est normal. Vous l’avez vu le surveillant ?

– Oui, je lui ai parlé. Mais c’est lui qui met des MBO pour rien.

– Il fait son travail.

Un long silence s’ensuit. La directrice ne lâche pas Mohammed du regard.

– Et vous vous êtes excusé ?

– Non, répond Mohammed.

– Vous ne vous êtes pas dit de faire une lettre d’excuse, pour faire bien en CDD ?

– Je peux le faire si ça fait bien.

– Vous vous êtes déjà excusé dans votre vie ?

– Oui.

Le regard sur ses papiers, la directrice semble chercher quelque chose. Elle demande :

– C’est quoi votre situation ici ?

– Ça fait deux mois que je suis ici.

Puis Mohammed se tourne vers son éducatrice et lui demande :

– Je suis quoi, prévenu ou condamné ?

– Prévenu, répond l’éducatrice.

La directrice poursuit ses questions :

– Vous préparez votre jugement ?

– Je relis mes papiers pour savoir quoi dire. Les éducateurs m’aident à bien m’exprimer, à pas m’énervé.

Mohammed finit d’essuyer ses larmes et reprend un petit peu d’assurance. La directrice lui demande à quelles activités il participe, s’il a des visites de sa famille. Elle lui propose ensuite de quitter l’unité 5 pour intégrer une autre unité, comme l’unité de prise en charge adaptée, pour lui permettre de prendre de la distance avec la dynamique de groupe dans laquelle il est engagé.

– Non, je suis bien à la 5, dit Mohammed.

– Donc, je n’entends plus parler de vous ? Car la juge va savoir pour aujourd’hui. Vous en avez retenu quoi de mon discours de la semaine dernière ?

Mohammed est apparemment passé en commission la fois passée pour une affaire dont j’ignore les tenants et aboutissants.

– Je me calme et je me mets en retrait, répond-il.

– Et sinon ?

- Je sais pas.
- Sinon, je vous change d'unité ou je demande un transfert.
- Non, vous m'aviez rien dit de tout ça, répond Mohammed.

La parole est donnée à l'éducatrice.

– C'est un jeune qui ne pose aucun problème en unité. On était très étonné de cet incident. Il a conscience de ses problèmes. On prépare un stage avec un cuisinier. On a fait des repas avec le surveillant, ça se passe très bien.

L'avocat propose ensuite quelques éléments de défense :

– Sur les faits, rien à ajouter. Sur la personnalité, je relève beaucoup de points positifs de la part des éducateurs. Un jeune souriant et agréable. C'est un événement malheureux, étant donné qu'il ne pose pas de problème d'habitude.

Mohammed, son éducatrice et son avocat quittent la salle.

– La 5 c'est l'horreur, c'est ingérable, dit le surveillant.

La directrice demande à l'assesseur et au surveillant ce qu'ils en pensent. Ils disent que le jeune a l'air d'être dans une bonne dynamique et proposent de ne pas prendre de décision trop sévère, simplement un avertissement.

– Je vais mettre du sursis, dit la directrice. Il a quand même poussé un surveillant. Et il a du mal à comprendre. Je mets trois jours de sursis.

Tout le monde rentre dans la pièce.

– Trois jours de quartier disciplinaire avec sursis. Vous comprenez ?

– Oui, répond Mohammed.

– Si vous n'êtes pas d'accord, vous écrivez à ma cheffe.

– Non, je vais signer.

Mohammed s'avance et signe le papier que lui tend la directrice. Le mineur quitte la pièce lentement avec son éducateur et son avocat.

Sortie de Manuella

Je suis dans la zone administrative, assis dans la salle de réunion en train de consulter des dossiers de mineurs et un éducateur me rejoint pour effectuer un entretien que nous avons programmé. Je lui demande comment il va. Il entre dans la salle et s'assoit.

– Tu vois Manuella, la jeune qui est enceinte ? Elle est sortie hier. Elle est sortie auprès d'un service qui s'occupe des mineurs isolés étrangers.

Les mineurs isolés sont des jeunes ayant moins de dix-huit ans, étant de nationalité étrangère et étant séparés de leurs responsables légaux. Ils ont le droit, en France, à une protection du fait de leur minorité. Manuella, âgée de 16 ans, en ce moment incarcérée à l'EPM, est considérée comme mineure isolée. L'éducateur poursuit :

– C’était très compliqué avec cette jeune. On n’avait aucun contact avec la famille. Elle n’avait pas de papiers et pas de livret de famille. On a contacté l’association pour qu’elle sorte au moins quelque part.

– Comment s’est passée la sortie ? demandé-je.

– On lui a donné un plan de la ville en lui disant « ton hôtel est là, tu peux manger là ». Sauf qu’elle était paumée, donc je l’ai amenée en voiture. Et le lendemain, je lui ai proposé de manger ensemble le midi. C’était important, je pense, on a eu l’occasion de bien parler. Puis j’ai proposé de la voir le soir. On s’est donné rendez-vous devant l’hôtel à 20h, mais elle n’était pas là. Je suis allé voir le standardiste de l’hôtel, et il m’a dit qu’elle était partie dans l’après-midi. Elle a dû trouver les moyens de contacter sa famille, je suppose.

Il marque une pause et reprend :

– Son mari, qui est avec une de ses filles est entre Marseille et l’Italie, et elle a aussi un cousin de son mari sur Marseille. Donc le projet c’était de descendre retrouver au moins ses filles.

– Comment se passent les sorties de détention ?

– On essaye au mieux, répond l’éducateur. Qu’ils ne soient pas à la rue ou auprès de n’importe qui. Les jeunes filles qui ont le profil de Manuella, c’est toujours compliqué. Parce qu’on sait qu’elles n’ont pas de papiers. Et elles ne sont pas forcément dans ces trucs administratifs aussi. On peut très bien avoir des personnes qui viennent chercher la gamine devant l’hôtel, on voit qu’ils s’embrassent, c’est des retrouvailles, mais c’est toujours particulier. Nous, dans le protocole pour les remettre... « oui OK, tu nous dis que c’est tes parents, mais... ». C’est un peu bancal, c’est compliqué. On l’avait fait aussi, pour une jeune fille, on l’avait mise au train. Elle devait retrouver une tante en Belgique. C’est pareil, c’est « moyen ». Mais on l’avait accompagnée au train, et elle nous avait appelé une fois à Bruxelles pour nous dire « je suis bien arrivée, j’ai bien retrouvé ma tante ». Mais c’est un peu... quand c’est un peu dans le flou comme ça, je trouve que ce n’est pas génial.

Je lui demande alors si ça arrive souvent qu’il voie des jeunes le soir après leur sortie.

– Non, répond-il. Pour elle, je voyais vraiment qu’elle était toute perdue. Normalement, notre prise en charge s’interrompt quand elles sortent d’ici. Donc normalement, on n’a pas à le faire. Mais là, je la voyais mal toute seule. Au service où je l’ai déposée, ils sont en surcharge aussi. Ils font ce qu’ils peuvent. Et je l’ai vu avec son plan de la ville à chercher l’arrêt de bus. Pour aller à la gare, il faut prendre un bus, un tram et un métro. Ce n’était pas possible que je la laisse se débrouiller comme ça, avec ses deux sacs, enceinte, dans un lieu qu’elle ne connaît pas.

– Et tu en as discuté avec tes collègues ?

– Pour le coup non, dit-il. Lors du rendez-vous avec les partenaires, j’ai compris qu’ils ne pouvaient pas venir la chercher, et j’ai vu Manuella très inquiète, donc je lui ai dit qu’on allait faire les trajets avec elle. Puis quand je l’ai vu le midi j’ai envoyé un message à une collègue qui était référente de la situation. Ça se fait comme ça.

Je demande ce qui le pousse à faire ça.

– Je me dis, moi je suis adulte, à peu près raisonnable, quand j’arrive dans une ville que je ne connais pas, je suis paumé, la prise de repère est compliquée. Alors pour une jeune fille qui

sort de détention de cinq mois, tu imagines ? Juste d'aller manger au McDo, à six cents mètres là-bas, elle n'était déjà pas bien. On était en terrasse, il n'y avait pas trop de monde, elle n'était pas bien, elle trouvait qu'il y avait trop de monde. La sortie est un moment insécurisant pour tous les jeunes, que ce soit pour aller en foyer ou même chez leurs parents. Déjà, il y a un sas qui est compliqué. Là en plus, Manuella qui a une maîtrise du français approximative, qui est vraiment toute seule. Qui a juste dans sa tête le fait de retrouver ses filles et de savoir si elles vont la reconnaître. Et puis, nous, on l'a connue au quotidien pendant cinq mois. Elle était vraiment dans l'échange. Autant des fois, il y a des jeunes filles qui s'en foutent un peu de l'éducateur. Elle, on voyait qu'il y avait quand même un intérêt sur ce qu'on pouvait lui apporter. Donc pour moi ça allait de soi que je n'allais pas la laisser toute seule, avec ses tickets de métro et un plan dans sa main pour aller dans son hôtel en centre-ville. Je voulais déjà vérifier que l'endroit n'était pas trop malfamé. Et au moins, voir qu'elle est suivie par des gens autour, et qu'elle n'est pas toute seule. C'est un peu l'intérêt du truc.

Je demande :

– Tu te sentais responsable ?

– Tous les mineurs que je croise oui. Tous les éducateurs et tous ceux qui travaillent avec des humains, dans le social, quand il y a un lien qui se construit, le lien il ne se déconstruit pas à la levée d'écrou. Quand ils passent la porte, on ne rend pas, dans un panier ou une poubelle, le lien qu'on a créé avec le gamin ou la gamine. Donc, on fait avec ça. Parfois, on est content de les voir partir, on se dit « ils ne vont plus nous casser les couilles ». Mais d'autres où c'est « tu vas nous manquer, on te souhaite bonne route, mais ça nous embête de te voir partir vers d'autres horizons, on ne sait pas trop vers quoi tu vas aller, on t'espère le mieux ». Et c'est pour ça qu'à tous, on leur dit « si tu veux nous donner des nouvelles, nous on sera content d'en avoir. Après, c'est à toi d'en donner ou pas ». Ce qui m'a aussi poussé à agir de la sorte avec Manuella, c'est que même si on n'a plus de charges éducatives, ce n'est pas pour autant que la suite nous importe peu. Au contraire, peut-être qu'on est beaucoup plus inquiet, parce qu'on a plus la main sur elle, on ne sait plus ce qu'elle fait. Et encore plus pour une situation comme Manuella qui était précaire, on a plus de doute sur ce vers quoi elle va.

Conclusion

L'enquête s'est terminée après trois ans de visites régulières dans les deux établissements. À l'issue du temps de l'enquête, est arrivé le temps du traitement, de l'analyse et de l'écriture. La phase post-enquête est étrangement calme et solitaire en comparaison avec le travail de terrain, intense et riche en rencontres. C'est en dedans que l'enquête s'est déroulée, c'est au-dehors que l'analyse a émergé.

Après la retranscription des observations et entretiens, l'analyse a permis de mettre en évidence des enjeux propres au domaine de la justice des mineurs tout comme des thématiques transversales aux sciences humaines et sociales. L'ambition de ce travail est de participer à une théorisation de l'enfermement et des expériences sociales. Les grilles d'analyse construites et mobilisées pour expliquer et comprendre les faits observés ont été, en ce sens, pensées pour être transposables à d'autres contextes. Trois thématiques relevant d'une sociologie générale semblent particulièrement ressortir de l'écrit.

Tout d'abord, le présent journal donne à voir la contrainte s'imposant aux acteurs de la justice des mineurs et la violence de ses institutions. On appréhende les difficultés d'une intervention socio-éducative dans les murs pour les intervenants et les épreuves d'un quotidien sous contraintes desquelles on peut difficilement s'extraire pour les mineurs.

Ensuite, cet écrit est un témoin des ressources des personnes, de leurs capacités à s'exprimer, à argumenter, à se présenter, à construire des catégories, à penser leur quotidien, à se justifier et à comprendre leur situation. Les intervenants s'organisent collectivement et questionnent perpétuellement leur intervention. En outre, ils déplacent le cadre de l'intervention et contournent les contraintes institutionnelles s'imposant à eux. De leur côté, les mineurs savent détourner l'attention pour tromper, transgresser et agir individuellement et collectivement. Dans ce carnet, tous ces acteurs sont considérés comme des individus pensants : des intervenants qui s'investissent avec sensibilité et engagement dans la prise en charge des mineurs ; et des jeunes qui se saisissent de leurs placements et incarcérations. À travers les situations décrites, on perçoit les ressources, les marges de manœuvre des personnes. Il existe un véritable ordre carcéral négocié auquel tout le monde participe activement. Les mineurs comme les intervenants vont chercher à sortir de l'institution, au sens propre comme au figuré, pour créer des espaces annexes, pour s'extraire d'un milieu fermé.

Enfin, on comprend que l'action de l'institution est faite d'ambivalences : entre surveillance et liberté, contrôle et responsabilisation, traitement impartial et individualisation, objectivité et subjectivité. Le vécu de la détention, pour les intervenants comme pour les mineurs, est jalonné d'ambiguïté : entre un sentiment d'emprise et d'indépendance, entre de fortes normes et des marges de manœuvre, entre un hyper contrôle et une autonomie, entre une rigidité des procédures et une souplesse du quotidien.

Pour terminer, si j'ai pu dire au revoir à certaines des personnes enquêtées, je n'ai pas eu l'occasion de le faire pour d'autres. Ce travail est une occasion de tous les remercier dûment. J'exprime ma gratitude à toutes les personnes que j'ai eu le plaisir de rencontrer, qui m'ont offert de leur temps et qui ont partagé des bribes de leur vie, des détails de leurs expériences et leurs points de vue sur l'enfermement.

Sigles et acronymes

A

AEMO – Action éducative en milieu ouvert

API – Alarme portative individuelle

C

CAP – Certificat d’aptitude professionnelle

CDD – Commission de discipline

CDD – Contrat à durée déterminée

CDI – Contrat à durée indéterminée

CEF – Centre éducatif fermé

CER – Centre éducatif renforcé

E

EPE – Établissement de placement éducatif

EPM – Établissement pénitentiaire pour mineurs

ETP – Équivalent temps plein

G

GAV – Garde à vue

I

ITEP – Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

ITT – Incapacité totale de travail

J

JAP – Juges d’application des peines

M

MAE – Mise à l’épreuve

MBO – Mesure de bon ordre

MDPH – Maison départementale des personnes handicapées

P

PCI – Poste de centralisation de l’information

PJJ – Protection judiciaire de la jeunesse

Q

QD – Quartier disciplinaire

QHS – Quartier de haute sécurité

R

RUE – Responsable d’unité éducative

U

UCSA – Unité de consultation et de soins ambulatoires

UEAJ – Unité éducative d’activités de jour

UEMO – Unité éducative en milieu ouvert

UPCA – Unité de prise en charge adapté

Titre : En dedans et au-dehors. Enquête en établissement fermé pour mineurs

Mots clés : Justice des mineurs, enfermement, expérience institutionnelle, politique pénale, délinquance juvénile

Résumé : Au moyen d'une enquête ethnographique en établissement fermé pour mineurs, ce travail propose une analyse d'une forme de traitement institutionnel des illégalismes au prisme des expériences institutionnelles des acteurs. La recherche se focalise notamment sur la relation entre intervenants socio-éducatifs et mineurs, en tant qu'expérience commune dans le cadre de pratiques professionnelles et d'un espace contraint. Ce travail s'appuie sur trois ans d'enquête menée dans un Centre éducatif fermé (CEF) et un Établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM). La consultation de documentation, la poursuite d'une série d'observations et d'entretiens individuels constituent les principales sources de données empiriques.

L'analyse sociologique révèle les tensions entre l'intérieur et l'extérieur des établissements, au sens physique comme symbolique, qui président aux vécus des acteurs du milieu fermé. Les établissements fermés pour mineur jouent un rôle de coercition tout autant qu'ils poursuivent un objectif éducatif et pédagogique. Ce dernier principe est appliqué afin de réduire la contrainte et impliquer les mineurs dans leur détention et leur parcours judiciaire. À cette fin, le maintien du lien à l'extérieur, l'individualisation de l'accompagnement, l'autonomie et la responsabilisation des mineurs sont au centre des interventions. Néanmoins, les résultats de l'enquête montrent que ce processus ne réduit guère la coercition. Il peut même créer une forme de contrôle opérant également extra-muros ; sur les esprits, les biographies, et l'environnement des mineurs.

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Title : Inward and Outward. A Survey in Custodial Institutions for Juveniles

Keywords : Juvenile justice, juvenile custodial facilities, institutional experience, penal policy, youth delinquency

Abstract : Based on an ethnographic survey in Custodial Institutions for Juveniles, this thesis aims to analyze a form of treatment of illegalisms through the scope of institutional experiences. Among other perspectives, the research focuses on the relationship between socio-educational actors and juveniles, as a common experience in the context of professional practices and constrained environments. This work is based on a three years' research achieved in a Custodial Education Facility (CEF) and in a Young Offender Institution (EPM). A review of official documents, observations and individual interviews are the main empirical sources.

The sociological analysis reveals the tensions between the inside and outside, both in physical and symbolic sense, which influence the experience of actors. The institutions play a coercive role as much as they pursue an educational and pedagogical objective. This last principle is applied in order to ease coercion and to involve minors in their detention and their judicial process. To that end, the preservation of outward connections, the individualization of social care and the autonomy and empowerment of minors are at the center of interventions. However, results of the survey show how this process is scarcely reducing coercion. It may even create a form of control that also operates extramurally over minds, biographies, and juveniles' environment.